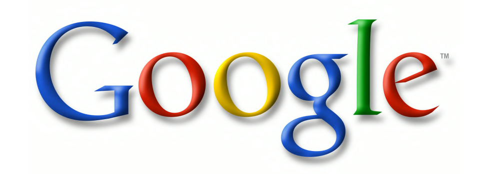
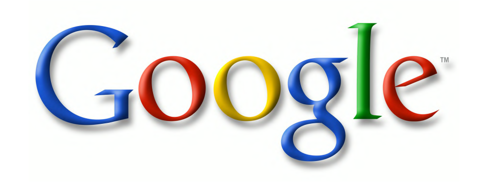
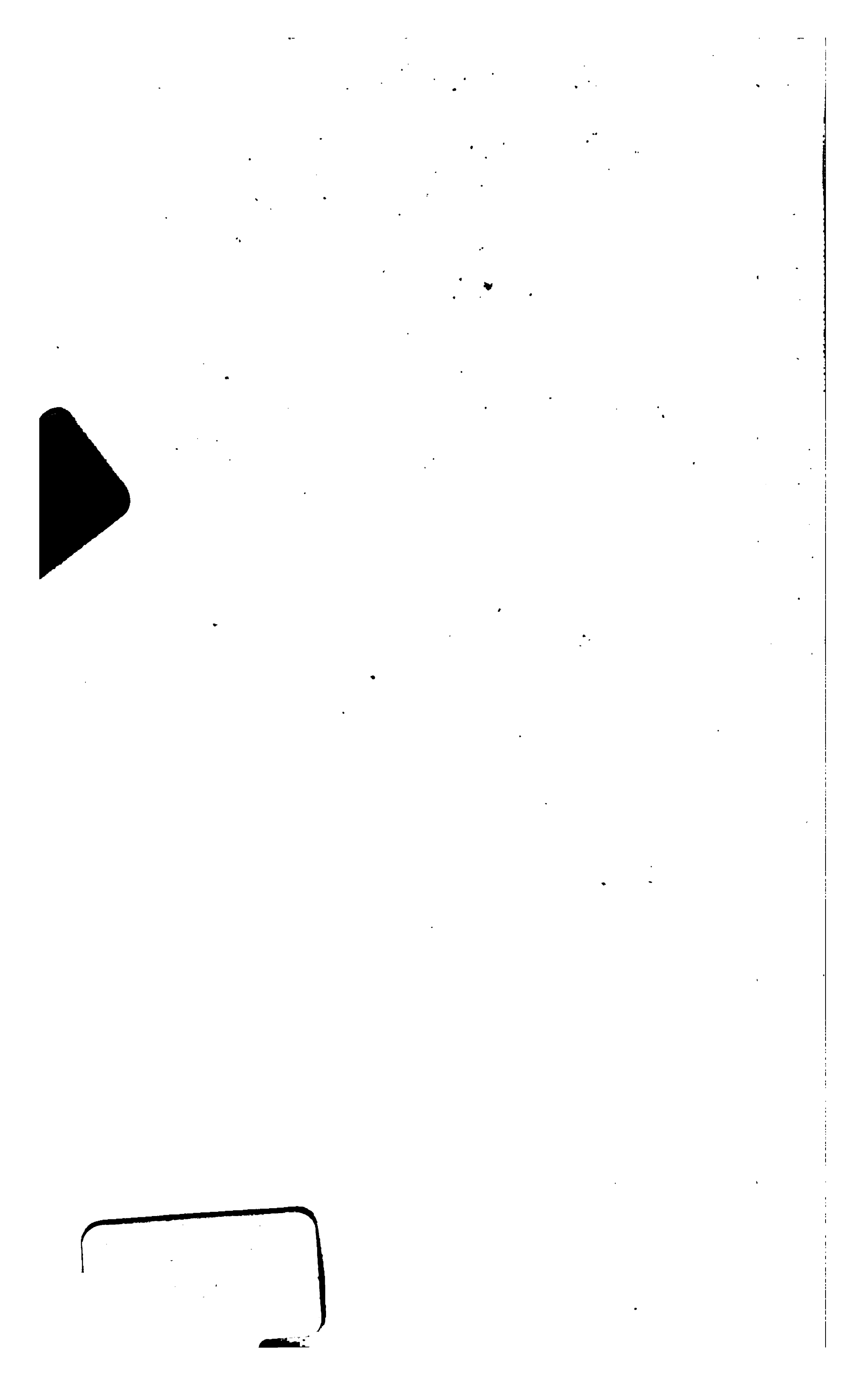





3 3433 07137338 9



DER
Loynes

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

SUR LA COUR DE LOUIS XV

(1735 — 1758)

PUBLIÉS

SOUS LE PATRONAGE DE M. LE DUC DE LUYNES

PAR

MM. L. DUSSIEUX ET E. SOULIÉ

TOME CINQUIÈME

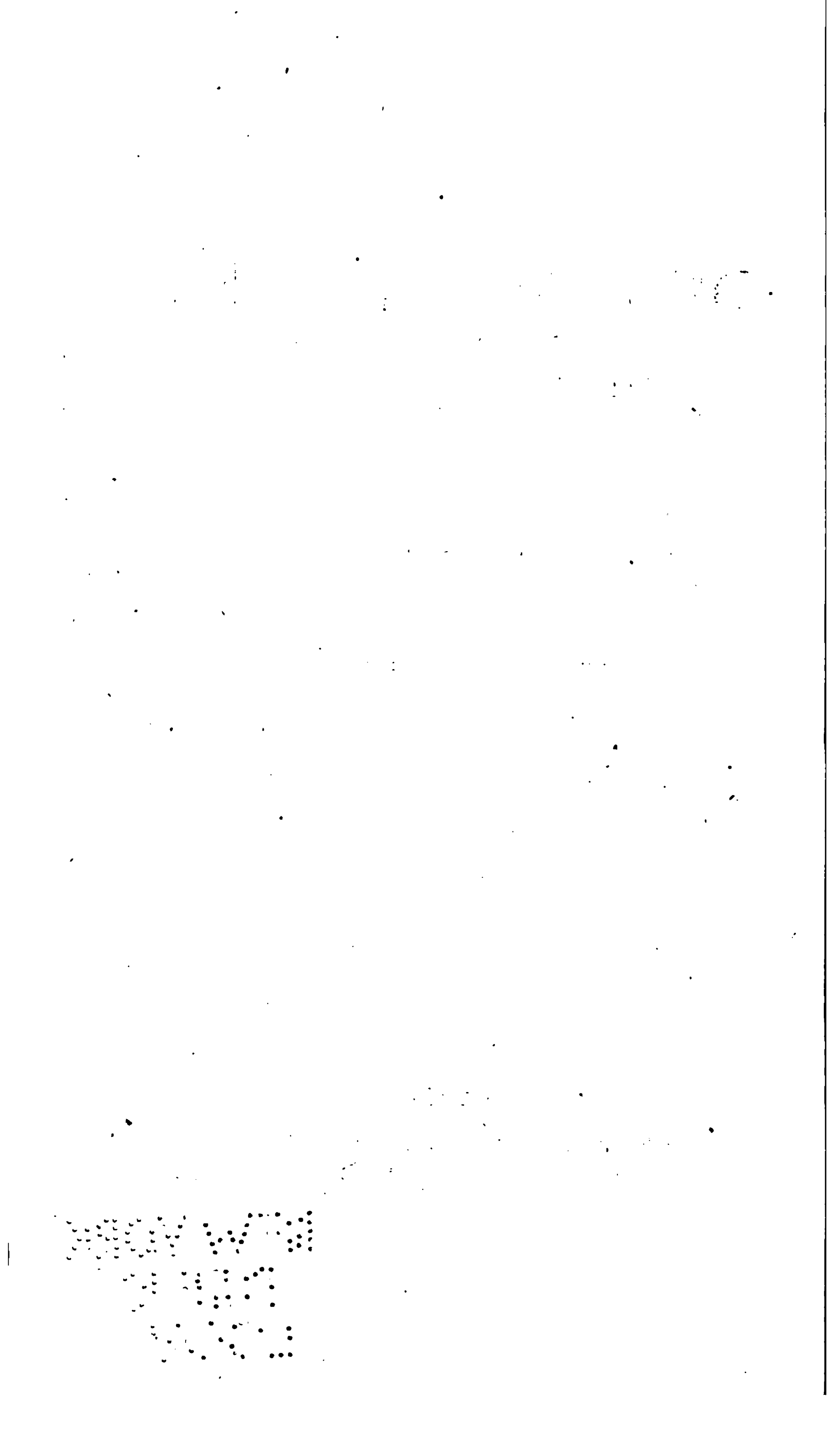
1743 — 1744

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE, LIBRAIRES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 56

1861



MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES.

ANNÉE 1743.

MAI.

Mariage de Mlle de Durfort. — La Reine dîne à Trianon avec le roi de Pologne. — Les dames de semaine qu'on appelle *la semaine sainte*. — Arrivée du chevalier de Broglie. — Gouvernements donnés; billet anonyme du Roi à M. de Meuse. — Le roi de Pologne à Choisy; froideur du Roi pour lui. — Progrès de Mme de la Tournelle. — Mort du comte de Marsan et de Mme de Flamarens. — Présentation de Mme de Jaucourt. — Départ du chevalier de Broglie; maladie du maréchal de Broglie. — Départ du roi de Pologne. — Présentation de M. de Marmier. — Congé du comte de Piosasque. — Audience du prince de Grimberghen. — Mort de l'abbé de Saint-Pierre. — Le Roi travaille avec M. de Maillebois. — Mariages. — Le Roi n'aime pas la chasse au faucon. — Mmes de la Tournelle et de Lauraguais envoient querir leur souper chez le traiteur. — Livrée des porteurs de chaise. — Retraite du P. de Linières. — Régiments donnés; M. de Bouzols. — Les oblats. — Audience des États de Bourgogne. — Nouveau meuble de la chambre de la Reine; commencements du style et du goût chantourné. — Réception de l'évêque de Bayeux; détails sur les séances de l'Académie française. — Chapelle de Saint-Népomucène aux Récollets. — Audience des députés de Tunis. — Présence du Dauphin et de Mesdames à une chasse du Roi avec Mme de la Tournelle et ses sœurs. — Souper de Mmes de la Tournelle et de Lauraguais. — Mariage du chevalier de Meuse. — Mort de Mme de Calheta. — Lettre du maréchal de Belle-Isle. — Nouvelles de Bavière. — Pourquoi on appelle la semaine de quatre dames de la Reine la semaine sainte. — La Reine ne néglige point les occasions de manger. — Service funèbre du cardinal de Fleury à Notre-Dame. — Conférence du maréchal de Broglie avec l'Empereur; état des affaires en Bavière et opinions sur la manière de conduire cette guerre. — Nouvelles de Bavière. — Meuble du grand appartement du Roi. — Présentation du P. Perusseau, nouveau confesseur du Roi.

Du mercredi 1er mai, Versailles. — Mlle de Durfort, qui étoit fille d'honneur de la reine d'Espagne, épouse M. le comte de Poli.

Hier la Reine fut dîner à Trianon. Le roi de Pologne, comme je l'ai marqué ci-dessus, a amené un de ses maîtres d'hôtel, qui a pris des officiers et qui le fait servir à Trianon. Ce ne fut donc ni de la bouche du Roi ni de celle de la Reine ; ce fut le roi de Pologne qui donna à dîner. Le dîner fut dans une pièce qui donne sur ce que l'on appele Trianon-sous-bois, la première du côté de la galerie. La Reine étoit comme de raison à la place d'honneur dans un fauteuil, et le roi de Pologne dans un autre fauteuil, vis-à-vis d'elle. Les dames étoient: Mmes de Luynes et de Villars; les quatre dames de semaine, que l'on appelle la semaine sainte, qui sont Mmes d'Ancenis, de Fleury, de Rupelmonde et de Talleyrand; Mme la princesse de Talmond, Mme de Montauban et Mme de Montrevel (1).

Cé fut M. le chevalier de Thianges qui servit la Reine à dîner. Le roi de Pologne et la Reine furent toute l'après-dînée ensemble tête à tête. Sur les six heures, la Reine remonta dans ses carrosses, le roi de Pologne la suivit, sans chapeau, jusqu'au carrosse, et y monta tout de suite avec elle, de sorte que M. de Tressan, chef de brigade, qui est auprès de lui, qui ne pouvoit s'attendre à ce petit voyage, ne put pas le suivre. La Reine étant arrivée ici, M. de Pont-Saint-Pierre, chef de brigade qui est auprès de la Reine, lui demanda permission de ne la point suivre

(1) Mme de Montrevel est Beauvau-Craon, sœur du feu primat de Nancy, de Mme de Boufflers qui demeure à Lunéville, de Mme de Mirepoix, etc.; elle a été plusieurs années auprès de la reine de Pologne, avec laquelle elle se brouilla à l'occasion de Mme de Mézières, mère de Mme de Montauban, pour laquelle la reine de Pologne avoit alors beaucoup d'amitié. Cette amitié n'ayant pas duré, la reine de Pologne a reconnu apparemment que Mme de Montrevel n'avoit pas autant de tort qu'elle l'avoit cru d'abord, car le roi de Pologne l'a fort bien traitée ici. Mme de Montrevel est venue demeurer à Paris depuis qu'elle est retirée d'auprès de la reine de Pologne. (*Note du duc de Luynes.*)

dans son appartement et d'aller reconduire le roi de Pologne. Le roi de Pologne descendit du carrosse de la Reine pour remonter dans celui des écuyers; M. de Pont-Saint-Pierre et tout le détachement reconduisirent le roi de Pologne jusqu'à Trianon, quoiqu'il les eût priés de rester; il parut fort touché de cette attention, et embrassa M. de Pont-Saint-Pierre.

Aujourd'hui il a dîné à onze heures et demie, et est parti immédiatement après pour aller à Choisy. Il fit demander il y a quelques jours au Roi par M. de Fleury s'il pourroit voir Choisy pendant le voyage de S. M., d'autant plus que voulant s'en aller samedi, il n'y avoit guère d'autre temps pour placer ce voyage. Sa proposition fut fort bien reçue. Il mène avec lui un carrosse dans lequel sont le primat de Lorraine (M. l'abbé de Choiseul), M. le duc Ossolinski (1) et son petit-fils, M. le chevalier de Thianges et le comte de Béthune, que l'on appelle Béthune-Pologne, le père de Mme de Belle-Isle.

J'ai oublié de marquer que le Roi, samedi dernier, en allant à la chasse, passa à Trianon, où il rendit visite au roi de Pologne.

Dimanche dernier, le Roi partit pour Choisy, d'où il ne revient qu'après souper, jeudi.

Nous sûmes hier que M. le chevalier de Broglie est arrivé; il n'a pas encore paru ici; il est allé droit à Choisy. On dit que M. le maréchal de Broglie, son père, l'a envoyé pour dire au Roi qu'Egra a été ravitaillé; mais comme cela s'est passé sans aucun obstacle et sans même trouver les ennemis, et que le Roi savoit déjà cette nouvelle, on ne peut pas croire qu'il n'y ait pas quelque autre sujet au voyage de M. le chevalier de Broglie (2).

---

(1) M. le duc Ossolinski avoit eu des enfants d'un premier mariage; ce n'est qu'en secondes noces qu'il a épousé une Jablonowska, sœur de Mme la princesse de Talmond. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) C'est le second fils du maréchal; il arriva à trois heures du matin, et ne fut qu'à sept chez M. d'Argenson. M. d'Argenson ne partit que sur les dix

Nous sûmes aussi hier que le Roi a déclaré deux gouvernements qu'il a donnés, celui de Saint-Malo à M. de Meuse, et celui du fort Louis qu'avoit M. de Meuse à M. du Chayla, lieutenant général. Il n'y a qu'environ un mois que M. de Meuse commence à sortir ; il a été pendant deux mois avec la goutte dans sa chambre. Pendant ce temps-là, il lui fut remis un billet qui avoit été apporté par un décrotteur; ce billet étoit conçu à peu près dans ces termes : « On fait compliment à M. le marquis de Meuse sur le gouvernement de Saint-Malo pour lui et sur celui de Ribemont en Picardie (1) pour son fils; on le prie seulement de garder le secret. » Il n'y avoit point de signature ; l'écriture paroissoit être celle du Roi, mais qu'il avoit essayé de contrefaire. Mme de Luynes a vu et lu le billet.

Du jeudi 2, *Versailles.* — Le roi de Pologne arriva hier sur les sept heures; la Reine quitta son jeu, et fut

---

heures et demie avec lui pour Choisy; ils arrivèrent pendant que le Roi étoit à la messe. La nouvelle de l'arrivée de M. le chevalier de Broglie fit d'abord un mouvement dans Choisy; on crut qu'il y avoit quelque nouvelle considérable. Au sortir de la messe, le Roi montoit dans ses carrosses pour aller à la chasse; M. d'Argenson s'avança avec M. le chevalier de Broglie; le Roi s'arrêta et demanda à M. d'Argenson ce qu'il y avoit de nouveau ; M. d'Argenson lui dit qu'il n'y avoit rien, que c'étoit seulement quelques détails qui étoient contenus dans un papier qu'il tenoit dans sa main. Le Roi lui dit : « Cela est bon, vous m'en rendrez compte au premier travail. » Ensuite, il demanda à M. le chevalier de Broglie s'ils avoient trouvé les ennemis. M. le chevalier de Broglie répondit qu'ils avoient vu 14 à 1500 chevaux, mais de loin. Cette courte audience se passa publiquement, et aussitôt après le Roi monta dans ses carrosses, et M. d'Argenson s'en retourna avec M. le chevalier de Broglie. Hier, M. l'abbé de Broglie amena ici son neveu; il passa deux fois à la porte de Mme de Luynes dans l'intention d'entrer chez elle, et sachant que M. et Mme de Belle-Isle y étoient, il ne voulut pas y entrer. Le chevalier de Broglie fut hier au coucher du Roi; le Roi ne lui dit pas un mot. Il est venu ce matin chez Mme de Luynes avec son oncle, et a été présenté à la Reine. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 3 mai 1743.)

(1) Le Roi en donnant le gouvernement de Saint-Malo à M. de Meuse lui a permis de garder, de vendre ou de faire passer sur la tête de son fils le petit gouvernement de Ribemont qu'il avoit; ce gouvernement est un objet de 2,000 ou 2,500 livres de rente. M. de Meuse l'a acheté il y a longtemps. (*Note du duc de Luynes.*)

environ une demi-heure enfermée avec lui. Le voyage de Choisy a été arrangé comme je l'ai marqué ci-dessus, excepté qu'il n'y avoit que quatre personnes dans la berline; le petit-fils de M. le duc Ossolinski n'y étoit point; il n'a pas été présenté. Le roi de Pologne s'arrêta quelque temps à Sceaux pour voir le pavillon de Mme la duchesse du Maine, que l'on appelle *le Moulin;* il arriva sur les trois heures à Choisy. Le Roi étoit encore à table; il se leva, vint au-devant de lui, et l'embrassa; ensuite il lui fit voir une partie de la maison. Après cela, le roi de Pologne alla se promener dans le jardin; le Roi n'y fut point avec lui, et lui dit qu'il alloit achever une partie de jeu pendant sa promenade. Sur les cinq heures, il revint dans le cabinet où le Roi jouoit, et alla voir tous les hauts de la maison; après quoi ils s'embrassèrent et se dirent adieu, car le Roi ne revient ce soir qu'après souper, va demain à la chasse, fort loin, du côté de Rambouillet, et le roi de Pologne part samedi de grand matin. On dit d'abord ici que le Roi l'avoit reçu fort bien; mais tout bien considéré, on ne peut pas dire que ce soit une agréable réception. Le Roi lui fit voir son appartement; ensuite il le laissa aller à la promenade seul, sans y aller avec lui; il joua toujours pendant ce temps-là, et jouoit encore quand le roi de Pologne revint du jardin; le roi de Pologne fut quelque temps debout auprès du Roi, ensuite il alla s'asseoir dans un coin de la chambre, et fit la conversation avec quelques-uns de ceux qui ne jouoient point. Il dit ensuite à M. de Gesvres, qui y étoit venu de Paris, qu'il voudroit bien s'en retourner; M. de Gesvres le dit au Roi, et le Roi répondit qu'il faudroit qu'il vît auparavant le reste de la maison; le roi de Pologne y fut sans que le Roi quittât son jeu; après quoi il revint, embrassa le Roi, et partit.

Le Roi revint hier vers minuit; il n'y avoit de dames au voyage que les trois sœurs, que le Roi ramena dans son carrosse. Ils n'étoient que quatre; le capitaine des gardes

étoit dans un autre. Mlle de la Roche-sur-Yon, Mme d'Antin et Mme de Boufflers, qui étoient venues de Paris, y retournèrent.

Le goût du Roi pour Mme de la Tournelle paroît se soutenir avec violence et même augmenter.

Du samedi 4, Versailles. — Il vint hier de Strasbourg un des gens de M. le prince de Pons avec la nouvelle que M. le comte de Marsan, son fils, y étoit mort de la petite vérole dans le quatrième ou cinquième jour de sa maladie; il alloit en Bavière joindre le régiment d'infanterie de son nom, qui y est. M. le prince de Pons a demandé au Roi la permission de vendre ce régiment et de vouloir bien lui accorder l'agrément d'acheter le premier régiment de cavalerie qui sera vacant, pour son second fils, qui est mousquetaire et qu'on appelle le prince Camille. Ces deux grâces ont été accordées sur-le-champ. M. de Marsan avoit vingt-et-un ou vingt-deux ans; il avoit épousé la petite-fille de M. le prince de Rohan, qui est aussi petite-fille de Mme d'Épinoy.

On apprit aussi hier la mort de Mme de Flamarens; elle étoit Beauvau (1), fille de M. le marquis de Beauvau du Riveau.

Du mardi 7, Versailles. — Samedi dernier, 4 de ce mois, Mme de Jaucourt fut présentée ici par Mme de Bauffremont. Mme de Jaucourt en son nom est Grave; c'est une grande femme, d'environ quarante ou quarante-cinq ans, assez bien faite, un visage maigre et long. Mme la duchesse du Maine, qui est venue passer quelques jours ici en allant faire un voyage à Sorel près de Dreux, a amené avec elle Mme de Jaucourt, qu'elle a prise en grande amitié et qu'elle compte même attacher à elle; elle a fort désiré, avant de

(1) Une de ses sœurs avoit épousé M. de Beauvau, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, et inspecteur de cavalerie, lequel en a eu une fille qui est veuve de M. le duc de Rochechouart, frère aîné de M. de Rochechouart d'aujourd'hui. (*Note du duc de Luynes.*)

la prendre à elle, qu'elle fût présentée. M. de Gesvres en rendit compte au Roi, qui le trouve bon. Mme du Maine vouloit la présenter elle-même ; mais comme elle ne s'habille point, et que le Roi la voit en particulier dans son cabinet, sans qu'elle soit en grand habit, cette présentation étoit difficile; cependant Mme du Maine voulut que M. de Gesvres en dît un mot au Roi, comme de lui-même; mais la proposition ne fut point acceptée. Mme de Jaucourt avoit épousé un homme de condition de Bourgogne, qui fut assassiné, il y a quelques années, de la façon du monde la plus affreuse, par M. de Ragny (Chartret). Il y a eu un accommodement dans cette affaire, mais qui n'en a point diminué l'horreur.

M. le chevalier de Broglie prit congé il y a trois jours; il ne paroît point qu'il ait été chargé d'autre chose que de ce que tout le monde a su; le Roi ne fut pas trop content que M. d'Argenson le lui eût amené à Choisy, sans lui avoir écrit auparavant pour lui demander ses ordres.

On a su positivement que M. le maréchal de Broglie, à son retour à Straubing, s'étoit trouvé fort mal et a été une heure sans connoissance; cependant on dit que cela n'a point eu de suite. Comme il sait les dispositions de l'Empereur à son égard, il n'avoit pas trop d'envie d'aller à Munich, mais il a eu ordre exprès de s'y rendre pour recevoir les ordres de S. M. Impériale.

Les troupes combinées des alliés sont aux environs de Francfort.

Le roi de Pologne partit samedi à quatre heures du matin, suivant son arrangement. Il a fait beaucoup de présents aux officiers qui ont servi à sa garde, et au concierge de Trianon. Le chef de brigade, qui étoit auprès de lui, l'a accompagné jusqu'au Pont-Tournant.

M. de Marmier, homme de condition de Franche-Comté, a été présenté aujourd'hui au Roi par M. de Bauffremont. M. de Marmier est capitaine de cavalerie dans l'armée de

Bavière. Il est venu ici pour se marier; il épouse Mlle de Gamaches, fille de M. de Cayeux, qui est M. le marquis de Gamaches d'aujourd'hui. M. de Marmier aura, à ce que l'on compte, 40,000 livres de rente un jour; il n'en a qu'onze actuellement; il a vingt-trois ou vingt-quatre ans. Mlle de Gamaches a vingt ans; elle a trois frères et une sœur. On prétend que malgré cela elle aura 200,000 livres de bien; on ne lui donne actuellement que 25,000 écus.

M. le comte de Piosasque a pris aujourd'hui congé; il retourne trouver l'Empereur. C'est M. de Verneuil qui lui a fait prendre congé.

M. le prince de Grimberghen a pris aujourd'hui le caractère d'ambassadeur extraordinaire de l'Empereur; il a eu audience particulière dans le cabinet du Roi, suivant l'usage, et de la Reine, dans sa chambre, debout contre la table de marbre, comme à l'ordinaire, suivant que je l'ai marqué dans d'autres occasions. Le titre d'ambassadeur extraordinaire est le plus honorable que l'on puisse donner à ceux qui sont dans ces emplois, et on le donne presque toujours aux ambassadeurs qui résident dans les cours; outre cela le traitement est plus considérable. L'audience a été après la messe. Les ministres étoient dans le cabinet; ils sont sortis; le Roi est resté seul avec M. Amelot. M. de Verneuil est venu prendre ses ordres, ensuite est venu prendre M. de Grimberghen dans la salle des ambassadeurs, l'a conduit dans le cabinet, est ressorti dans le moment. M. de Grimberghen a été pendant un quart d'heure ou environ avec le Roi et M. Amelot.

Du mercredi 8, *Versailles.* — J'ai oublié de marquer la mort de M. l'abbé de Saint-Pierre arrivée il y a déjà quelques jours; il étoit frère de M. de Saint-Pierre, premier écuyer de Mme la duchesse d'Orléans. C'étoit un bonhomme, et homme d'esprit, mais ayant des idées singulières. Il étoit de l'Académie françoise, et depuis plusieurs années il avoit eu ordre de ne point se trouver aux

assemblées (1); c'étoit à l'occasion de quelques-uns de ses ouvrages, et entre autres d'un nommé *La Polysynodie*, où il se trouve des choses imprudentes et hasardées.

Le Roi a envoyé, suivant l'usage, faire des compliments par un gentilhomme ordinaire à Mmes d'Épinoy et de Marsan. La Reine par la même raison devoit y envoyer un page, et c'est ce qui se pratique toujours; elle y a cependant envoyé M. de Saint-Cloud, écuyer de quartier. Comme elle n'a personne ici pour prendre ses ordres, M. de Tessé étant en Berry et M. de la Mothe à l'armée, elle n'a pas fait apparemment l'attention convenable à ce qui se pratique ordinairement en pareil cas.

Du vendredi 10, *Versailles.* — Avant-hier M. le maréchal de Maillebois travailla seul avec le Roi pendant une demi-heure pour lui rendre compte en détail de l'exécution des ordres dont il avoit été chargé; M. d'Argenson n'étoit point à ce travail. M. de Maillebois est fort content des bontés que le Roi lui a marquées dans ce travail, et de la satisfaction que S. M. lui a témoigné avoir de ses services.

Dimanche prochain se fera la signature du contrat de mariage du fils de M. de Mailly (Bournonville) avec Mlle de Sebbeville.

L'on fait part aussi du mariage de Mlle Trudaine, nièce de M. l'évêque de Senlis, avec M. le marquis de Caux, neveu de M. le chevalier de Caux. La mère de Mlle de Trudaine est remariée en secondes noces depuis plusieurs années et s'appelle Mme la marquise de la Palun.

Du dimanche 12. — Les contrats de mariage de M. de Mailly et de M. de Marmier ont été signés ce matin. M. de Marmier qui se marie est veuf; il avoit épousé en premières noces une petite-fille de Mme la maréchale de Boufflers. Mme la maréchale de Boufflers avoit deux filles, dont l'une épousa M. le marquis de Boufflers-Remiancourt, qui

(1) Voyez Dangeau, 6 mai 1718. (*Note du duc de Luynes.*)

est lieutenant général des armées du Roi, depuis plusieurs années, et cordon rouge; elle est vivante; ils ont un fils qui a épousé Mlle de Craon (1); l'autre fille de Mme la maréchale de Boufflers étoit Mme d'Alincourt, qui a laissé un fils. M. de Boufflers, lieutenant général, qui n'avoit point paru dans ce pays-ci depuis longtemps, y vint il y a quelques jours; il a les entrées de la chambre chez la Reine; c'est un arrangement qui fut fait du temps de Mme la maréchale de Boufflers; de ses deux gendres, M. d'Alincourt eut les grandes entrées, et M. le marquis de Boufflers les entrées de la chambre.

M. de Marmier est homme de condition de Franche-Comté, et sa mère est Hamilton.

Mlle de Sebbeville, qui épouse M. de Mailly, a beaucoup de bien; on lui donne actuellement ou on lui assure 600,000 livres; elle a cependant un frère et une sœur; son père est mort; elle n'a plus que sa mère et le père de sa mère, qui est un M. de Montigny, dont le nom est Chevalier. Ce sont gens fort riches.

Il y a déjà longtemps que la fauconnerie est ici attendant toujours que le Roi en fasse usage; mais le Roi n'aime pas cette chasse; il y va ordinairement une fois tous les ans et renvoie l'équipage aussitôt après; mais ordinairement ils prennent l'ordre un grand nombre de fois avant que le Roi se détermine à y aller. On sait que le vol du cabinet vole toujours en même temps que la grande-fauconnerie, lorsqu'elle est rassemblée devant le Roi. Ce vol est indépendant du grand-fauconnier.

Mmes de la Tournelle, de Flavacourt et de Lauraguais furent vendredi dernier à la chasse avec le Roi dans les bois de Rambouillet, à sept lieues d'ici. Comme Mmes de la Tournelle et de Lauraguais ne sortent presque jamais, les jours que le Roi soupe au grand couvert, elles en-

---

(1) Ils ont eu une fille qui épousa M. de Marmier. (*Note du duc de Luynes.*)

voient querir leur souper chez le traiteur, n'ayant ni l'une ni l'autre d'autre cuisine que le potage que leurs femmes font dans leurs garde-robes.

Lorsque M. l'évêque de Mirepoix eut la feuille des bénéfices, il fit faire une chaise à porteurs et prit deux porteurs, qu'il habilla de gris comme ses laquais. Quelque simple et modeste que soit cet arrangement dans l'esprit de M. de Mirepoix, qui n'est pas bien au fait des usages et des étiquettes, il a été remarqué, parce qu'il n'y a que les hommes et femmes titrés qui puissent avoir des porteurs habillés uniformément à leur livrée; tous les autres, même les ministres, n'ont que des porteurs bleus. M. de Mirepoix a été averti de cette observation et va donner des habits bleus à ses porteurs (1).

Jeudi dernier, M. de Moncrif, directeur de l'Académie, écrivit à l'Académie pour indiquer la réception de mon frère à jeudi prochain. La règle est que le directeur avertisse huit jours auparavant.

Le P. de Linières, confesseur du Roi, qui est fort âgé, a demandé il y a quelques jours à se retirer; le Roi lui a donné 1,000 écus de pension, et a nommé pour son confesseur un autre jésuite, qu'on nomme le P. Pérusseau, fameux prédicateur.

M. de Montaigu a pris congé aujourd'hui; il s'en va à son ambassade de Venise.

M. de Lautrec, ministre plénipotentiaire du Roi auprès de l'Empereur, a aussi pris congé aujourd'hui; il part ces jours-ci.

Du lundi 13, *Versailles*. — Le Roi travailla hier avec M. le contrôleur général et avec M. d'Argenson. L'on ne sut rien de positif. Au sortir du travail, M. de Bouzols, qui demandoit le régiment vacant par la mort de M. de

---

(1) M. de Mirepoix a donné des habits bleus à ses porteurs, en conséquence de l'observation qu'on lui a faite. (*Note du duc de Luynes*, datée du 28 juin 1743.)

Marsan, se présenta au souper du Roi au grand couvert; le Roi lui parla beaucoup, et ne lui dit pas un mot du régiment; cependant l'on a su ce matin que le Roi lui avoit donné le régiment de Marsan, et à M. de Fénelon, fils aîné de notre ambassadeur en Hollande, le régiment de la Fare qu'avoit M. de Bouzols. M. de Bouzols a la vue extrêmement basse; mais il a bien servi et on est fort content de lui. Il étoit en Bohême; son régiment y a beaucoup souffert, et est même presque entièrement détruit, de sorte qu'il n'a pu être mis au nombre de ceux dont on fait usage cette année. M. de Bouzols a représenté que le régiment de Marsan, qui est en Bavière, étant en état de servir, il seroit à portée d'être employé cette année si le Roi vouloit bien le lui accorder. Le régiment de Marsan est un petit vieux et a trois bataillons.

J'ai été aujourd'hui chez M. d'Argenson pour lui parler de quelques officiers du régiment mestre de camp de dragons; il étoit occupé à travailler avec les commissaires nommés pour ce qui regarde les oblats. Les oblats étoient anciennement des gens que le Roi présentoit aux monastères de fondation royale, qui étoient obligés de les recevoir et de les nourrir; on les appeloit moines lais; ils devoient sonner les cloches et balayer l'église et le chœur. Ces places se donnoient ordinairement à des soldats estropiés ou invalides. Les inconvénients qui résultoient de cet arrangement détermina à convertir cette charge en argent. Comme chaque communauté n'étoit obligée de nourrir qu'un soldat, on ne put les taxer par rapport à leur revenu; il fut dit seulement que toutes celles qui auroient plus de 1,000 livres de rente payeroient 150 livres par an; et celles dont le revenu iroit au-dessous de 1,000 livres ne payeroient que 75 livres. Lorsque Louis XIV bâtit l'hôtel des Invalides, il ordonna que le fond des oblats fût réuni audit hôtel; et comme les communautés pauvres faisoient souvent des représentations pour être dispensées de payer les 75 livres, et que pour

juger de la solidité de ces représentations il falloit entrer dans de grandes discussions de l'état des biens desdites communautés, le Roi renvoya d'abord cet examen au conseil, que l'on appelle le conseil des parties; ensuite il nomma une commission à la tête de laquelle il mit le secrétaire d'État de la guerre, un conseiller d'État pour vice-président, et pour conseillers un certain nombre de maîtres des requêtes (1).

Du mardi 14, Versailles. — Aujourd'hui les États de Bourgogne ont eu audience; c'est audience publique; ils étoient conduits par M. de Dreux, comme grand-maître des cérémonies; M. de Saint-Aignan, à la droite comme gouverneur, et M. de Saint-Florentin, à la gauche comme secrétaire d'État de la province. C'est M. l'évêque de Chalons-sur-Saône (Madot) qui a porté la parole. J'ai déjà marqué ci-dessus que les grandes audiences chez la Reine sont dans le cabinet avant sa chambre; que le chevalier d'honneur y est toujours seul derrière le fauteuil, et en son absence un valet de chambre.

Hier, le lit de la Reine étoit dans ce grand cabinet, et elle y a couché cette nuit. L'on commença à tendre hier matin un nouveau meuble dans la chambre de la Reine; c'est un meuble d'été complet, lit, tapisserie, fauteuils, pliants, portières. Il n'y a que deux fauteuils; l'on n'en met pas davantage dans la chambre de la Reine. Le meuble est de gros de Tours, blanc, brodé et peint. Le lit n'est point à quatre quenouilles, comme tous les lits de la Reine ont été jusqu'à présent; il est ce qu'on appelle à la duchesse. Le lit et les portières sont belles et

(1) En 1743, le bureau formant la troisième commission extraordinaire du conseil d'État et chargé *de juger les contestations au sujet des pensions d'oblats ou de religieux lays, attribuées à l'hôtel royal des Invalides*, se composait de MM. de Breteuil, secrétaire d'État, président; Gilbert de Voysins, conseiller d'État, vice-président; de Caumartin, Castanier-d'Auriac, Bignon, de la Tour, maîtres des requêtes; de M. Granet, avocat aux conseils, chargé des poursuites, et de M. Gromesnil, greffier. (Voy. *Almanach Royal.*)

agréables; il y a dans le milieu de chaque pièce de tapisserie un grand vase, qui fait un fort bel effet; mais les ornements qui l'accompagnent sont tout de travers, suivant le goût nouveau. Il paroît aussi qu'il y a de l'inégalité dans les couleurs peintes.

Comme l'on avoit porté le meuble dans le salon de la Reine et que l'on travailloit dans la chambre, la Reine envoya dire à M. de Gesvres qu'il n'y auroit point de concert; et la Reine joua à six heures, comme à l'ordinaire, dans le grand cabinet où son lit étoit tendu.

Du vendredi 17, *Versailles.* — Hier, mon frère fut reçu à l'Académie. C'est M. de Moncrif qui est actuellement directeur. L'usage est que tous les trois mois on élit un directeur, et cette élection se fait par le sort. Le directeur préside aux assemblées pendant le temps de son exercice; c'est lui qui convoque les assemblées extraordinaires pour les réceptions et qui est chargé de répondre à celui qui est reçu. On sait que l'Académie des Inscriptions et belles-lettres et l'Académie françoise s'assemblent au vieux Louvre, dans deux salles qui se touchent immédiatement; mais leurs assemblées se tiennent à différents jours. Tous les académiciens sont assis dans des fauteuils (1), autour

(1) « On parle toujours des fauteuils académiques. Voici leur véritable histoire. A l'origine, et quand déjà l'Académie siégeait au Louvre, il n'y en avait que trois pour les trois officiers de l'Académie, le directeur, le chancelier et le secrétaire perpétuel. Ce fut à l'occasion de l'élection de La Monnoye que les choses changèrent (décembre 1713). La Monnoye était un homme de lettres spirituel, instruit, médiocre pour le talent (excepté quand il fredonnait dans le patois bourguignon), mais universellement goûté et estimé de sa personne, un lauréat blanchi dans les concours; toutes ces heureuses médiocrités se complétèrent et firent de lui un candidat sans pareil; il fut reçu *à l'unanimité*, et Louis XIV, qu'il avait célébré tant de fois, en témoigna une satisfaction toute particulière. La Monnoye, racontant ce détail flatteur, écrivait à l'un de ses amis :

« L'affaire de l'Académie, monsieur, s'est passée avec tout l'agrément possible pour moi : on convient que depuis qu'elle est établie, il n'y a pas d'exemple d'académicien reçu avec une pareille distinction. Je n'ai garde de l'attribuer à mon mérite, qui est trop mince : elle est due au crédit seul de M. le cardinal d'Estrées et de M. l'abbé son neveu, qui, sans aucun mouve-

d'une table fort longue; le directeur est au bout d'en haut, et celui qui est reçu, à l'autre bout vis-à-vis de lui; les évêques et prêtres y sont en habit court, comme à l'ordinaire, mais un évêque, le jour de sa réception, y est en habit noir long. Quoique le nombre des académiciens soit de quarante et presque toujours complet, ils ne s'y trouvent presque jamais tous ensemble; ils étoient hier vingt-six; il ne seroit pas possible même que les quarante tinssent autour de la table, telle qu'elle est aujourd'hui. Les dames qui veulent se trouver à ces assemblées sont placées dans les tribunes qui sont dans les deux fenêtres de la salle; l'une de ces tribunes est à la disposition du nouvel académicien, le jour de sa réception; l'autre, c'est le directeur qui donne les places. Les auditeurs sont sur des chaises derrière les académiciens. M. l'abbé de Pomponne étoit hier du nombre des auditeurs; à la prière de quelques-uns des académiciens, il prit place avec eux dans un fauteuil autour de la table; c'est une prérogative qu'il a comme membre de l'Académie de Soissons. Les académies de Soissons et de Marseille sont les deux seules filles de l'Académie françoise à laquelle ils payent une espèce de tribut en lui

---

ment de ma part, m'ont gagné l'unanimité des suffrages. Il est même arrivé quelque chose de mémorable dans l'Académie à cette occasion : c'est que n'y ayant dans cette compagnie que les trois officiers, le directeur, le chancelier, et le secrétaire, qui eussent des fauteuils, les cardinaux à qui l'on n'en vouloit pas accorder, à moins qu'ils ne fussent dans l'une des trois charges, refusoient par cette raison d'assister aux assemblées. L'embarras étoit donc grand de la part de M. le cardinal d'Estrées, qui ne pouvoit me donner sa voix sans entrer à l'Académie, et qui ne pouvoit d'ailleurs se résoudre à y entrer qu'il n'eût un fauteuil. Les deux autres cardinaux académiciens, savoir M. le cardinal de Rohan et M. le cardinal de Polignac, en ayant conféré avec lui, le dernier se chargea d'en parler au Roi, qui leva la difficulté, en ordonnant que désormais tous les académiciens eussent des fauteuils. Deux cardinaux par ce moyen honorèrent de leur présence mon élection. M. le cardinal de Rohan, retenu par la goutte, eut la bonté de me faire témoigner par un gentilhomme que sans cette incommodité, il n'auroit pas manqué de se trouver à l'assemblée pour me donner sa voix. Je vous prie de ne communiquer à personne ces particularités qu'on s'imagineroit peut-être que je fais vanité de publier... » (*Sainte-Beuve.*)

envoyant tous les ans un de leurs ouvrages; et lorsque quelque membre de l'une de ces académies se trouve à l'Académie françoise le jour d'une réception seulement, il a séance à l'Académie, à côté de celui qui est reçu (1). Il y a un fonds assigné pour donner chaque jour d'assemblé un jeton d'argent à chaque académicien; mais comme les quarante ne s'y trouvent jamais, ainsi que je viens de l'observer, et que les quarante jetons se partagent toujours entre ceux qui sont présents, on leur en distribue quelquefois trois ou quatre en même temps; et comme les assemblées se tiennent trois fois par semaine, ces jetons à la longue sont un petit revenu pour ceux dont les occupations permettent de s'y trouver exactement. Le jeton vaut 32 sols (2). Lorsque tous les académiciens ont pris séance, le directeur et celui qui doit être reçu, ayant leur chapeau sur la tête, le directeur ôte son chapeau; c'est pour annoncer au nouvel académicien qu'il peut parler. Celui-ci ôte son chapeau toutes les fois qu'il dit : « Messieurs », ou qu'il parle du Roi. L'usage est de lire son discours; on ne le prononce pas par cœur. On sait d'ailleurs la règle pour tous les discours de ceux qui sont reçus; il faut parler du chancelier Seguier, du cardinal de Richelieu, de Louis XIV, du Roi, et faire l'éloge de l'académicien auquel on suc-

---

(1) M. de Moncrif prétend qu'il doit y avoir un fauteuil vide entre l'académicien qui est reçu et l'académicien de Soissons ou de Marseille; ce qui n'auroit pas pu se faire le jour de la réception de M. de Bayeux, parce qu'il y avoit plus d'académiciens que de fauteuils et que un ou deux furent obligés de se tenir debout. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Outre le directeur, qui ne l'est que pour un temps court, comme je l'ai marqué ci-dessus, il y a un secrétaire perpétuel de l'Académie qui est obligé de se trouver à toutes les assemblées, au lieu que le directeur n'y assiste qu'autant qu'il le juge à propos. Dans l'établissement de l'Académie, le secrétaire n'avoit qu'un jeton, comme les autres académiciens; cependant l'usage s'étoit établi depuis plusieurs années d'accorder double honoraire au secrétaire, et M. l'abbé Dubos, qui l'a été pendant longtemps et qui est mort depuis peu, a laissé en mourant 18,000 jetons qu'on a trouvés chez lui. M. de Mirabeau, qui est aujourd'hui secrétaire, ne s'est point soucié de cette double rétribution, et a demandé à être payé comme un autre académicien. (*Note du duc de Luynes.*)

cède. Pour le directeur, il ne doit parler dans son discours que de l'académicien qui est reçu, de celui dont il vient remplir la place et du Roi. M. de Moncrif, qui est fort ami de Mme la duchesse de Villars, chez laquelle la Reine va tous les soirs, et qui par cette raison fait souvent sa cour à la Reine, vouloit par respect et par attachement pour elle lui donner quelque louange dans son discours; mais ayant su que ce n'étoit point l'usage de l'Académie et que cela seroit regardé comme une innovation, il a retranché le court éloge qu'il avoit fait de la Reine et qu'il m'avoit montré (1). Chaque discours dura un quart d'heure, après quoi on lut un éloge de M. le Cardinal, en vers, fait par Crébillon. Celui-ci étant incommodé et d'ailleurs lisant assez mal, même ses vers, on les donna à lire à l'abbé Alary. La fin de cet ouvrage fut extrêmement applaudie; effectivement il y a des vers admirables. Il n'y a actuellement à l'Académie que M. Alary et M. de Foncemagne qui soient en réputation de lire parfaitement bien.

On a fait une chapelle nouvelle aux Récollets, entre la chaire et le chœur; cette chapelle n'est à présent qu'un autel que l'on a mis dans l'embrasure d'une fenêtre, et qui est dédiée à saint Jean-Népomucène; on y dit jeudi dernier la messe pour la première fois, à laquelle la Reine fit ses dévotions. Il y eut salut ledit jour aux Récollets, et aussi aujourd'hui. C'est la Reine qui a désiré d'établir cette dévotion ici; elle est fort grande dans toute l'Allemagne et en particulier en Bohême, d'où étoit saint Jean-Népomucène, qui a été martyrisé à Prague.

(1) L'observation que je mets ici m'a été dite par un académicien qui est instruit; cependant M. de Moncrif m'a dit depuis qu'ayant lu son discours à quelqu'un de ses amis, il étoit revenu à la Reine qu'il vouloit parler d'elle, et qu'elle lui avoit ordonné expressément de supprimer tout ce qui la regardoit; que c'étoit la seule soumission aux ordres de S. M. qui l'y avoit déterminé, y ayant eu plusieurs exemples de louanges données à des princes et princesses du sang. Malgré cette observation, je ne crois pas qu'il y ait un seul discours de l'Académie où l'on ait parlé de la Reine. (*Note du duc de Luynes.*)

Du mardi 21. — J'allai mercredi à Paris et en revins vendredi. Ledit jour, vendredi matin, les envoyés ou plutôt les députés de Tunis eurent audience du Roi dans le cabinet du conseil. Les vaisseaux tunisiens ayant insulté les vaisseaux du Roi, S. M. en a voulu avoir réparation; il a été fait un traité portant qu'il viendroit ici des députés demander pardon à S. M.; en effet, ils se sont servis du terme de pardon. Ces députés ne sont que deux; l'usage est qu'ils sont toujours adressés au secrétaire d'État de la marine, ainsi que ceux d'Alger; et c'est le Sieur Duval, commandant du guet, qui les conduit partout. M. de Maurepas étoit dans le cabinet du Roi, et ils y furent accompagnés par le sieur Duval. Il n'y eut point d'audience de la Reine; elles les a seulement vus deux ou trois jours après, en passant dans la galerie. On leur fit voir ici les eaux, et on leur donna des calèches de promenade pour les conduire dans les jardins.

Vendredi, le Roi fut à la chasse du vol, dans le grand parc, en calèche, avec Mmes de la Tournelle, de Lauraguais et de Flavacourt. M. le Dauphin y étoit à cheval, et Mesdames y étoient montées sur des ânes. Il y a sept ou huit jours que le Roi a renvoyé la fauconnerie après l'avoir remise de jour à autre deux ou trois fois la semaine et sans en avoir fait aucun usage. Vendredi il chassa avec le vol du cabinet; peut-être qu'il n'a pas voulu faire usage de la fauconnerie à cause des blés, auxquels on auroit fait un tort considérable si l'on avoit chassé avec un équipage aussi nombreux.

Samedi, le Roi alla à la chasse du côté de Rambouillet, où il court toujours depuis quelque temps; il devoit partir à dix heures et demie, mais M. Amelot et M. d'Argenson ayant eu à lui rendre compte à l'occasion d'un courrier arrivé de Bavière, le Roi leur donna audience pendant assez longtemps, et ne partit qu'à midi un quart. Ce jour-là il fit médianoche avec Mmes de la Tournelle et de Lauraguais. Ces deux sœurs continuent toujours à souper

chez elles les jours que le Roi soupe au grand couvert, et envoient querir leur souper chez le traiteur, comme j'ai déjà dit. Le Roi monte chez elles au sortir du grand couvert.

On apprit il y a quelques jours que le chevalier de Meuse, fils unique du marquis de Meuse et chambellan du roi de Pologne à Lunéville, s'est marié sans le consentement de son père; il a épousé Mlle du Han, demoiselle de Lorraine, nièce de Mme de Lunati et cousine germaine de Mme d'Esterhazy. On l'appeloit communément, à Lunéville, la pelote; elle est fort jolie et fort aimable : on prétend que le prince Charles de Lorraine, frère du grand-duc, en a été fort amoureux. Le chevalier de Meuse, quoiqu'unique, n'est que cadet, car il y a deux garçons de son frère aîné. Comme chevalier de Malte, il avoit obtenu de M. le comte de Clermont un petit bénéfice de 4 ou 500 livres de rente, qui faisoit presque tout son revenu, et qu'il perd en se mariant. Mlle du Han étoit chanoinesse de [Nivelle], et sa prébende lui valoit 1000 écus; en perdant cette prébende, il doit lui rester peu de bien.

Dimanche dernier, le Roi signa au contrat de mariage de M. de Vassé avec Mlle de Pezé, et à celui de M. de Verneuil avec Mlle d'Hérouville.

On apprit il y a quelques jours la mort de Mme de Calheta en Portugal; c'étoit une sœur de M. le cardinal de Rohan et de M. le prince de Rohan, qui étoit née en 1678 et mariée en 1694, en Portugal, à don Alphonse Francisco de Vasconcellos, comte de Calheta, fils aîné du comte de Castelmelhors. Mme de Calheta avoit aussi sa sœur aînée mariée en Portugal, en 1683, à dom Joseph Rodrigo de la Camara, comte de Ribeyra-Grande.

Du jeudi de l'Ascension 23, *Versailles*. Il y a deux jours que M. de Charost remit au Roi une lettre de M. le maréchal de Belle-Isle qui lui avoit été envoyée à cachet volant; il dit à S. M. qu'il l'avoit lue et qu'elle ne contenoit aucune demande ni rien qui pût l'embarrasser effective-

ment cette lettre ne parloit que de sa reconnoissance des marques de bontés du Roi, ajoutant que quoiqu'il les ait éprouvées dans toutes les occasions, il ne pouvoit être sans inquiétude dans la crainte d'avoir déplu en quelque chose à S. M.; que ce malheur lui seroit d'autant plus sensible qu'il croyoit avoir prouvé son attachement inviolable aux intérêts de S. M., et qu'il osoit dire que celui qu'il avoit pour sa personne n'étoit ni moins vif ni moins sincère. Le Roi mit d'abord la lettre sur sa table; M. le duc de Charost lui demanda s'il ne voudroit pas bien la lire; le Roi la lut effectivement, et dit à M. le duc de Charost : « Je n'ai rien du tout contre lui; il sait bien que j'aurois désiré qu'il commandât mon armée de Bavière. » Depuis ce moment le Roi n'a pas paru en savoir mauvais gré à M. le duc de Charost, et l'a traité comme à l'ordinaire. Il n'y a que fort peu de jours que le Roi a réglé ce qui regardoit la dépense de M. de Belle-Isle dans son ambassade de Francfort, et ce règlement a été fait de la manière la plus honnête pour M. de Belle-Isle.

Le Roi est parti aujourd'hui pour Choisy avec les trois sœurs. Mme d'Antin, qui est allée à Liancourt voir Mme la duchesse d'Uzès sur la mort de son fils (1), est aussi du voyage de Choisy.

Il y a trois ou quatre jours que M. de Grimberghen remit au Roi, au sortir de la messe, une lettre de l'Empereur, encore plus pressante que les autres par rapport aux affaires de Bavière. Il dit à S. M. que l'Empereur lui représentoit la nécessité d'agir pour des intérêts qu'il regardoit comme communs. Le Roi parut sensible à ce discours, et dit : « Oh! pour cela, je les regarde bien comme tels! »

Les nouvelles de Bavière jusqu'à présent sont fort mauvaises. M. le maréchal de Broglie a été incommodé, ce qui lui a servi de prétexte ou de raison pour ne point

(1) Le second fils de Mme d'Uzès, qui étoit au collége et qui avoit onze ans, mourut il y a quelques jours. (*Note du duc de Luynes.*)

aller voir l'Empereur, qui même vouloit bien s'avancer jusqu'à sept lieues de Munich pour avoir une conférence avec M. de Broglie ; de sorte que depuis l'arrivée de l'Empereur à Munich il s'est passé environ quinze jours sans qu'il ait vu aucun officier françois, pas même M. le comte de Bavière. Outre cela, malgré les représentations de M. de Seckendorf, qui demandoit que notre armée avançât plus à portée de lui donner du secours, [le maréchal de Broglie n'a pas] jugé à propos de faire faire les mouvements nécessaires; de sorte que les Impériaux ont été maltraités en deux occasions : la première, où le Sieur Lacroix, l'un de nos plus fameux partisans, a été blessé et sa compagnie presque entièrement détruite; l'autre, où M. Minutzi et trois autres généraux bavarois ont été faits prisonniers; treize bataillons se sont retirés dans Braunau, place importante sur l'Inn, dans laquelle une garnison de trois bataillons est suffisante et qui a peu de subsistances pour un aussi grand nombre de troupes. Un de nos magasins a été pris par les Autrichiens, dont l'armée, par les dernières nouvelles, étoit postée entre celle des Bavarois et la nôtre. La lettre de l'Empereur, dont je viens de parler, fut remise immédiatement avant le conseil d'État; et au sortir dudit conseil, il fut expédié un ordre à M. le maréchal de Broglie de marcher au plus tôt et de faire ce que désireroit l'Empereur. On sera peut-être étonné dans la suite des temps que dans des conjonctures aussi critiques ni le Roi ni aucun des ministres n'aient voulu demander à M. de Belle-Isle son sentiment sur les opérations de la campagne; on a fait plus, on n'a pas même consulté un seul militaire.

Du dimanche 26, *Versailles*. — Jeudi dernier, la Reine fut se promener à Sèvres, dans la maison que M. le duc d'Orléans a donnée à Mme d'Armagnac; elle mena avec elle Mme de Villars et trois de ses dames de semaine, savoir Mme d'Ancenis, Mmes de Rupelmonde et de Talleyrand; la quatrième est Mme de Fleury; et c'est ce que l'on ap-

pelle en badinant la semaine sainte, parce qu'elles sont toutes quatre dans une grande dévotion. Mme de Fleury étoit allée à Paris. Comme la Reine va assez souvent à Sèvres, Mme d'Armagnac n'a pas voulu se mettre sur le pied de lui donner à souper, trouvant que la suite de la Reine étoit trop nombreuse pour s'engager souvent à faire cette dépense. Cependant la Reine, qui ne néglige point les occasions de manger quand elle peut les trouver, voulut souper à Sèvres; on servit donc à S. M. un petit souper, pour elle, Mme de Villars et Mme d'Armagnac. Les trois dames du palais restèrent dans une autre chambre pendant ce temps là et revinrent ici sans avoir soupé. La Reine rentra sur les dix heures.

Hier matin se fit à Paris, à Notre-Dame, le service de M. le Cardinal. C'est M. de Dreux qui a été chargé de cette cérémonie. Il y avoit beaucoup d'ordre, de manière qu'on entroit dans l'église et on sortoit presque aussi aisément qu'un autre jour. Toute la cérémonie se fit dans la nef; on avoit posé l'autel en deçà de la croisée de l'église; on avoit construit de chaque côté sept tribunes : la première, du côté de l'épître, fut donnée à Mme la duchesse de Fleury; il tenoit six dames dans chaque tribune et plusieurs hommes derrière. La seconde, du même côté, fut donnée pour les ambassadeurs et ministres étrangers et ceux qu'ils amèneroient avec eux. La troisième ensuite, pour tous les étrangers. Toute la nef étoit tendue de noir et fort bien éclairée; il n'y avoit point de catafalque, mais seulement une représentation. D'ailleurs, la cérémonie la plus solennelle, le roi d'armes y étoit avec les quatre héraults; tous les corps étoient invités de la part du Roi. M. le duc de Fleury étoit en bas avec MM. les abbés de Fleury. D'ailleurs tous les gens titrés qui voulurent y assister, n'ayant point de places marquées, allèrent dans des tribunes. M. l'abbé d'Harcourt officia, M. l'archevêque n'ayant pas pu à cause de son âge et de la longueur de la cérémonie. Le clergé étoit composé de M. l'archevêque

de Toulouse et de seize évêques ; il n'y avoit point de cardinaux. M. de Dreux avoit invité les dames pour neuf heures et demie, le clergé pour dix heures ; et la grande messe commença à onze heures et demie ; elle fut chantée par la musique de Notre-Dame, à laquelle on avoit joint grand nombre de musiciens du Roi ; de sorte qu'il n'y eût point de musique ce jour-là chez la Reine. Un moment avant la préface, le P. la Neuville monta en chaire et fit l'oraison funèbre ; elle fut trouvée très-belle, et dura une heure et demi-quart. La grande messe finit à deux heures.

On attend avec impatience des nouvelles de Bavière ; M. le maréchal de Broglie a eu enfin une conférence avec l'Empereur ; il n'avoit mené avec lui que M. de Revel, son second fils, M. de Vanolles, intendant de l'armée, et M. de Montesson, lieutenant général. On ne sait point encore le résultat de cette conférence. On sait seulement qu'il y a eu divers avis proposés dans le conseil, dont un étoit d'envoyer M. de Noailles en Bavière et de faire revenir M. de Broglie sur le Rhin, et un autre de faire venir M. de Broglie à Strasbourg et de donner le commandement de l'armée à M. le prince de Conty. De tout cela, on s'est contenté de mander à M. de Broglie que le Roi désiroit qu'il secourût Braunau et seroit fort fâché si ce secours n'arrivoit pas à temps. On sait que M. le prince de Conty approuve extrêmement les sentiments de M. de Seckendorf, et n'est pas bien avec M. de Broglie. Ici, les raisonnements du ministère sont que l'année prochaine, y ayant lieu de croire que la guerre pourra être générale, il faut que le Roi songe à conserver ses troupes pour être en état de garder ses frontières de tous côtés, et que dans cette situation un général trop dévoué aux intérêts de l'Empereur pourroit agir avec une vivacité indiscrète et exposer nos troupes à des pertes trop considérables. On pourroit répondre à ce raisonnement que l'expérience a prouvé dans cette guerre-ci que rien n'est pis que de ne

point agir, et que l'inaction dans laquelle on a tenu nos troupes dans la saison dans laquelle on en pouvoit faire usage a mis dans la nécessité de s'en servir dans des temps plus rigoureux, où la fatigue et les maladies en ont plus fait périr que les ennemis.

Du jeudi 30, *Dampierre.* — On apprit il y a trois ou quatre jours que MM. de Soubise, de Picquigny et d'Ayen avoient reçu leur brevet de maréchaux de camp; depuis leur arrivée à l'armée jusqu'à présent, ils avoient été employés comme brigadiers, ayant eu des lettres de service.

Nous sûmes aussi il y a trois jours qu'on avoit reçu des nouvelles de Bavière; que M. de Philippes, l'un de nos officiers généraux, avoit été attaqué à Dingolfing (1) et avoit été obligé de se retirer [le 17 mai], les ennemis ayant mis le feu à cette ville; que les régiments d'infanterie qui étoient avec lui avoient beaucoup souffert, et particulièrement Picardie. Depuis cette nouvelle on a appris que nous avons aussi été obligés d'abandonner Landau, qui est un peu plus bas sur l'Iser. On assure que M. le maréchal de Broglie a ordre de la Cour de marcher aux ennemis; que même M. le maréchal de Noailles lui a envoyé M. du Mesnil pour lui représenter la nécessité indispensable de marcher. Il est à désirer qu'il soit encore temps.

Le Roi a fait changer, il y a trois jours, le meuble de son grand appartement; il est présentement tout tendu de damas cramoisi, avec un bordé d'or sur lequel on a mis les plus beaux tableaux de S. M. Dans la chambre du trône, on a mis un trône neuf, dessous un dais en baldaquin, qui est riche et de bon goût.

Hier M. l'évêque de Mirepoix présenta au Roi le P. Perusseau, confesseur de S. M. Le Roi le reçut fort bien et lui parla même assez longtemps, mais sans aucun particulier.

(1) Dingolfing ou Dingelfing sur l'Iser.

Le Roi a donné 1200 livres de pension à l'occasion de l'oraison funèbre de M. le Cardinal. S. M. revint de Choisy avant-hier, après souper; il a beaucoup joué au lansquenet pendant ce voyage.

JUIN.

Régiment donné. — Manuscrits de M. de Chavigny. — M. de Gassion reçu chevalier du Saint-Esprit. — Confirmation de Mme Adélaïde. — Mauvaises nouvelles de Bavière. — Maréchaux de camp nommés. — Régiments et guidon donnés. — Prétention du prince de Charolois d'être assis devant Mesdames. — Élection de Maupertuis à l'Académie. — Voyage du Dauphin à Paris. — Mort de M. de la Billarderie et de M. de Campillo. — Mémoires de Dangeau consultés. — Le Roi pose la première pierre de l'église de Saint-Louis à Versailles. — Procession du Saint-Sacrement. — Malheureux succès des affaires de Bavière. Les ministres n'osent parler au Roi du maréchal de Broglie ; le cardinal de Tencin essaye d'occuper le Roi des affaires de Bavière ; indifférence du Roi pour les événements. — La guerre dirigée par le comité des ministres, où il n'y a pas un militaire; comparaison avec les conseils de Louis XIV. — Mort du comte d'Egmont. — Régiment gris ou de gentilhomme. — Prochaine arrivée de Mme de Modène. — Troisième voyage de la Reine à Dampierre. — Mort de la duchesse de Bourbon ; son testament; ses funérailles. — Prérogatives des ducs. — Le Roi consulte M. de Torcy. — Présentation de Mme de Beringhen. — Réponse aux cahiers des États de Bourgogne; détails. — Pays de grands États. — Le Dauphin à l'Opéra. — L'archevêque de Bourges nommé ambassadeur à Rome. — Mort de Mme de Flavacourt la belle-mère. — Deuil de la duchesse de Bourbon. — Le P. la Neuville et l'oraison funèbre du cardinal de Fleury. — Le P. Perusseau. — Appartements donnés et conservés. — Bénéfices donnés; le Roi oublie les noms de ceux auxquels il les donne. Son indifférence pour les opérations de l'armée. — Les Franco-Bavarois sont chassés de Bavière; plaintes des généraux contre le maréchal de Broglie. — Audience de M. de Grimberghen. — Passion du Roi pour Mme de la Tournelle. — Tabouret des princes du sang. — Grâce du Roi au prince de Conty.

Du samedi 1er juin, Versailles. — J'ai oublié de marquer que M. d'Auroy, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, donna sa démission il y a quelques jours. Ce régiment a été donné à M. de Stainville, fils de M. de Stainville (Choiseul) qui est chargé ici des affaires du grand-duc. M. d'Auroy est gendre de Mme de Saint-Germain; il a servi en Corse.

Il paroît certain que M. de Pont-Chavigny quitte le service; il est gendre de M. de la Fare; il est brigadier; il étoit en Corse. Il eut du temps de M. Chauvelin, garde des sceaux, le régiment de Cambrésis, à l'occasion de grand nombre de manuscrits très-curieux de feu M. de Chavigny, secrétaire d'État, qui avoient été remis à feu M. l'évêque de Troyes et étoient ensuite venus par succession à M. de Pont, frère de M. l'ancien évêque de Troyes et père de M. de Pont-Chavigny, dont c'est ici l'article. Ces manuscrits furent demandés par M. le garde des sceaux, et M. de Pont demanda pour toute récompense un régiment pour son fils.

Du mercredi 5, *Dampierre*. — Samedi, veille de la Pentecôte, le Roi fut à la chasse du côté de Rambouillet. Le lendemain dimanche se fit la cérémonie des chevaliers de l'Ordre. M. de Gassion fut reçu; c'est le seul de ceux qui ont été nommés à la Chandeleur qui soit ici. Ce fut M. l'évêque de........... qui officia. Mme de Flavacourt, dame du palais, quêta; le prédicateur fut un père feuillant: son sermon fut court et assez bon; on fut assez content du compliment.

Ce jour-là, Mme Adélaïde fut habillée en grand habit pour la première fois, et fut au sermon avec Madame. L'après-dînée elle fut confirmée dans la chapelle par M. le cardinal de Rohan; elle fut nommée Louise. Le soir elle soupa au grand couvert; M. le Dauphin et Madame y soupèrent aussi. Les deux jours suivants, la messe à l'ordinaire, et le Roi a été à vêpres et à complies dans la tribune.

Les nouvelles de Bavière continuent à être fort mauvaises. M. le maréchal de Noailles a envoyé il y a quelques jours M. du Mesnil à M. le maréchal de Broglie. M. du Mesnil est revenu lui rendre compte de sa commission; il l'a chargé aussitôt d'en venir rendre compte au Roi. M. du Mesnil arriva dimanche à Versailles; lundi il travailla au moins trois quarts d'heure avec le Roi, en pré-

sence de M. d'Argenson; il repart pour aller rejoindre M. de Noailles.

On sait depuis deux ou trois jours que nous avons été obligés d'abandonner Deckendorf avec perte; M. le prince de Conty, qui y commandoit, a eu un cheval tué sous lui et a perdu son équipage.

Les amis de M. de Broglie disent qu'il est présentement fort bien avec l'Empereur. Il est vrai qu'il a eu enfin la conférence avec l'Empereur qu'il devoit avoir il y a longtemps; qu'il parut dans cette conférence très-disposé à suivre toutes les volontés de l'Empereur, et les arrangements furent faits en conséquence, de manière que l'Empereur manda effectivement qu'il avoit lieu d'être content de M. le maréchal de Broglie. Les événements jusqu'à présent n'ont pas dû satisfaire l'Empereur, puisque notre armée n'a pas encore été en état d'être rassemblée. Il paroît que l'arrangement présent est de la mettre toute ensemble, de la joindre à celle de l'Empereur et de marcher aux ennemis.

Du lundi 10, *Dampierre.* — Il y a déjà quelques jours que l'on sait que M. le duc d'Aumont a été fait maréchal de camp; on en parloit il y a longtemps, mais cela n'est déclaré que depuis peu. Le Roi a fait aussi deux autres maréchaux de camp, qui sont M. le comte d'Harcourt, connu ci-devant sous le nom de chevalier d'Harcourt, et le prince Frédéric des Deux-Ponts. Outre la naissance et le mérite personnel du prince des Deux-Ponts, qui le rendoient digne d'une grâce particulière, il s'est trouvé dans un cas favorable, l'Empereur, dont il est parent fort proche, lui ayant donné ce grade de maréchal de camp dans ses troupes.

Le Roi a donné ces jours-ci trois régiments : celui d'Aunis, que commandoit M. de Brancas, à M. de Chastelux, petit-fils de M. le chancelier; celui d'Aumont-cavalerie au prince Camille, fils de M. le prince de Pons et frère cadet de feu M. de Marsan; celui d'Harcourt-dragons à M. de

Lislebonne, neveu du duc d'Harcourt; il est fils du comte de Beuvron.

Le Roi a donné aussi un guidon de gendarmerie à M. de Maulevrier.

J'ai marqué ci-dessus les trois premiers maréchaux de camp, M. de Soubise, M. de Picquigny, M. d'Ayen; par l'augmentation que je viens d'écrire, il y en a présentement six; on parle même d'un septième, qui seroit M. de la Chétardie, mais cela n'est point encore décidé. On parloit aussi de faire des lieutenants généraux; on nommoit entre autres M. de Luxembourg et M. de Boufflers, mais il ne paroît point que cela ait d'exécution.

Il y a déjà plusieurs jours que M. de Charolois parla à Mme de Tallard de la demande qu'il devoit faire au Roi pour qu'il pût jouir, ainsi que les autres princes du sang, de l'honneur dont il prétend avoir déjà joui, d'être assis devant Mesdames (1). Mme de Tallard lui répondit qu'elle ne l'avoit jamais vu en usage; qu'après cela c'étoit au Roi à ordonner. M. le duc d'Orléans est venu exprès à Versailles pour cette affaire; dont il a parlé au Roi avec M. de Charolois. On ignore encore quelle en sera la décision.

Il y a quelques jours que la place de l'Académie, vacante par la mort de l'abbé de Saint-Pierre, fut remplie par M. de Maupertuis, de l'Académie des Sciences. M. de

---

(1) Les princes du sang ne prétendent point avoir le droit d'être assis chez M. le Dauphin, hors dans un seul cas, qui est celui des bals; ils disent que dans les bals chez M. le Dauphin ils doivent être assis au premier rang avec les dames; mais que la qualité d'héritier présomptif à la couronne est une raison pour qu'ils ne demandent pas à être assis devant lui dans d'autres circonstances; qu'ils ne demandent pas non plus de l'être devant Mme la Dauphine par la même raison; mais que leur droit est bien différent à l'égard de Mesdames; que leur naissance les met à portée de pouvoir parvenir à la couronne, et que Mesdames ne peuvent jamais y parvenir. Ils ajoutent qu'ils ont déjà l'honneur de manger avec Mesdames. Cette dernière raison n'est de nulle valeur; on mange avec le Roi sans avoir l'honneur d'être assis devant S. M. qu'en ces occasions, et sans même avoir le droit de monter dans ses carrosses. (*Note du duc de Luynes.*)

Maupertuis est celui qui a été envoyé au Nord pour faire les observations sur la figure de la Terre. Quoiqu'il ait beaucoup de science et de capacité, il a fallu beaucoup de sollicitations pour obtenir les suffrages; plusieurs des académiciens désiroient que cette place fût remplie par l'abbé Girard, auteur des Synonymes, livre fort estimé. L'élection de M. de Maupertuis s'est faite, il y a dix ou douze jours; cependant ses amis craignoient qu'il ne se trouvât encore des difficultés, parce que l'on prétend que la première élection n'est qu'une espèce de délibération pour savoir quel sujet on présentera au Roi, et que si dans l'assemblée suivante il se trouvoit un tiers des voix contre, cette élection n'auroit pas lieu. Je ne sais cependant si on peut citer un seul exemple où une seconde assemblée ait détruit ce qui avoit été fait dans la première. La règle de l'Académie françoise est, pour qu'une élection soit décisive, qu'il y ait au moins vingt académiciens, sans quoi on peut réclamer contre l'élection. Il n'y avoit que dix-neuf académiciens dans l'assemblée où M. de Maupertuis a été reçu; cependant on n'a point réclamé. Les amis de Maupertuis craignoient beaucoup M. de Fontenelle, doyen de l'académie, qui avoit une querelle personnelle avec Maupertuis, à l'occasion de quelques expressions mises dans les ouvrages de ce dernier, dont M. de Fontenelle n'a pas été content; mais enfin on a engagé M. de Fontenelle à une réconciliation, qui s'est faite avant l'assemblée.

Il y avoit longtemps qu'il étoit question d'un voyage de M. le Dauphin à Paris, où il n'avoit encore jamais été; il y fut jeudi dernier. Il arriva sur les onze heures du matin à la porte du Cours (1). Il avoit dans son carrosse M. le duc de Châtillon, auprès de lui; sur le fond de devant, M. l'évêque de Mirepoix et M. le baron de Montmorency; aux deux portières, M. le chevalier de Créquy,

(1) Le cours la Reine aux Champs-Élysées.

sous-gouverneur de semaine, et M. de Tillières, beau-frère de M. de Châtillon. Dans le second carrosse, M. de Muy, sous-gouverneur, M. de Montaigu, gentilhomme de la manche, et M. de Muy, le fils. M. le Dauphin changea de carrosse à la porte du Cours, qu'il traversa, et lorsqu'il fut à l'endroit où étoit anciennement la porte de la Conférence, il trouva M. le duc de Gesvres, qui, en qualité de gouverneur de Paris, venoit lui présenter le corps de Ville. On ouvrit la portière du carrosse de M. le Dauphin; cela avoit été décidé ainsi à l'exemple de ce qui s'étoit pratiqué lorsque la Reine alla pour la première fois à Paris. Le prévôt des marchands fit un compliment court, qui fut fort approuvé; M. le Dauphin lui répondit très-bien. M. le Dauphin continua son chemin par les quais et le Pont-Neuf, et alla droit à Notre-Dame. M. l'archevêque l'attendoit à la porte de l'église, à la tête de son clergé; il lui fit un compliment assez court et que M. le Dauphin eut peine à entendre. M. le Dauphin lui répondit, et alla ensuite entendre la messe; ce fut un chapelain du Roi qui la lui dit; mais il la dit dans la nef, car il y auroit eu quelque difficulté pour la dire dans le chœur, à cause des droits des chanoines de Notre-Dame. M. le Dauphin, après avoir vu l'église, monta sur une des tours; c'est celle qui est à droite, en arrivant à Notre-Dame. Mme de Châtillon et quelques autres dames y étoient déjà montées. Lorsqu'il eut satisfait sa curiosité pendant quelque temps, il descendit et monta dans ses carrosses; il vint gagner la rue Saint-Honoré, et de là la place Vendôme, dont il fit le tour, et alla dîner à la Meutte. Tous ceux qui avoient eu l'honneur de le suivre dans ses carrosses eurent aussi l'honneur de dîner avec lui. L'après-dînée, sur les cinq heures, il revint au Cours, où il y avoit assez peu de monde, parce que, par un malentendu, on avoit tenu les barrières fermées pendant trop longtemps. Du Cours, il fut aux Tuileries, où il y avoit assez de monde. M. de Gesvres lui ayant dit que Mme de Grimberghen y étoit venue exprès

pour le voir, mais qu'elle n'osoit paroître devant lui, ne lui ayant jamais été présentée. M. le Dauphin parut désirer de la voir; il s'avança à elle, et lui demanda poliment si elle ne viendroit pas bientôt à Versailles prendre son tabouret. Après quelque temps de promenade, M. le Dauphin remonta dans ses carrosses, et arriva vers les huit heures et demie ou neuf heures à Versailles. Il alla sur-le-champ chez le Roi. C'étoit pendant le travail; on sait que pendant ce temps-là, ainsi que pendant le conseil, il ne reste personne dans la chambre du Roi, pas même le premier gentilhomme de la chambre; cependant dès que M. le Dauphin entra, on lui ouvrit la porte de la chambre du Roi, où il entra seul avec M. de Châtillon. Il y eut des cris de joie dans Paris, comme on peut le juger, au passage de M. le Dauphin; mais cependant pas autant qu'on l'auroit désiré; on jeta de l'argent au peuple, suivant l'usage; environ 3 ou 400 pistoles.

Il y a deux ou trois jours qu'on a reçu la nouvelle que M. de la Billarderie, lieutenant général des armées du Roi, lieutenant des gardes du corps, cordon rouge, qui commandoit la maison du Roi, est mort à Strasbourg.

Il y a déjà longtemps que M. de Campillo, secrétaire d'État de la guerre et des finances d'Espagne, est mort; le marquis de la Ensanada, qui étoit à l'armée de l'infant don Philippe, a été rappelé pour le remplacer.

M. du Châtelet, ci-devant major de la gendarmerie, a été fait cordon rouge, il y a déjà quelques jours.

Mme la Duchesse est malade des hémorroïdes et dans un état qui laisse peu d'espérance; on lui a fait l'opération il y a douze ou quinze jours.

Du jeudi 13, *Dampierre*. — Hier mercredi, le Roi posa la première pierre à l'église Saint-Louis; il m'avoit fait demander par M. le duc de Charost s'il n'y avoit rien dans les Mémoires de M. de Dangeau sur le détail de pareille cérémonie faite le 10 mars 1684 par le feu Roi pour l'église de la paroisse Notre-Dame de Versailles et celle des

Récollets le même jour. Les Mémoires de M. de Dangeau ne commençant qu'au 1er avril 1684 n'ont rien pu marquer de cette cérémonie ; on peut voir seulement dans le *Mercure* de ce temps-là que M. l'archevêque de Paris (de Harlay) y officia, et qu'il fut mis dans chaque pierre une inscription françoise. On trouvera ici à la marge ces deux inscriptions (1). L'usage étoit autrefois de mettre les inscriptions en latin aux monuments publics; il s'éleva sur cela une dispute à l'Académie françoise; le feu Roi permit que l'on écrivît des dissertations sur cette affaire. M. Ménage soutint les inscriptions latines, ce qui déplut fort à l'Académie; M. Charpentier, membre de l'Académie, défendit avec éloquence le parti contraire. Il parut que cette dissertation avoit fait impression sur l'esprit du Roi, puisqu'en conséquence il ordonna que les inscriptions de Notre-Dame et des Récollets fussent mises en françois.

La cérémonie d'hier fut extrêmement simple. Le Roi, après avoir entendu la messe à onze heures et demie dans la chapelle, partit dans son carrosse ; M. le Dauphin étoit à côté de lui ; sur le fond de devant M. le prince Charles ; M. le duc de Bouillon, M. de Gesvres, aux deux portières ; M. le duc de Béthune, capitaine en quartier, du côté du Roi, et M. de Châtillon du côté de M. le Dauphin. Dans le

---

(1) *Inscription pour Notre-Dame.*

A la gloire du nom de Dieu, Louis le Grand, roi de France et de Navarre, le belliqueux, le conquérant, a fait élever cette église et en a posé solennellement la première pierre l'an de grâce 1684 le dixième jour de mars, nulle autre main ne pouvant fonder plus solidement le temple du vrai Dieu que celle qui a renversé les temples de l'hérésie.

Inscription pour les Récollets.

A la gloire du nom de Dieu et à l'augmentation de la piété des fidèles, Louis le Grand, roi de France et de Navarre, le très-chrétien, le très-heureux, le fondateur de cette ville, a fait bâtir ce couvent et cette église par un effet de son zèle et de sa magnificence, et en a posé la première pierre l'an de grâce 1684 le dixième jour de mars.

second carrosse, M. le duc de Villeroy et plusieurs courtisans. J'étois dans le second carrosse. Le carrosse de M. le Dauphin marchoit le premier. Le Roi arriva à la paroisse Saint-Louis; M. l'archevêque l'attendoit en habits pontificaux. On avoit tendu une toile grise, toute des plus communes, placée sur quatre vilains morceaux de charpente; c'étoit là qu'étoit M. l'archevêque. Quand le Roi arriva, la cérémonie commença aussitôt par les prières ordinaires de l'Église. Comme les fondations sont faites et que le bâtiment est à fleur de terre, on avoit placé une croix à l'endroit où doit être le maître autel. La pierre que le Roi devoit poser est celle du pilier du côté de l'Évangile. Cette pierre a été tirée des carrières de Chaville, près Versailles; elle a 8 pieds de long sur 7 pieds 3/4 de large et 20 pouces d'épaisseur. On avoit mis un fauteuil pour le Roi sous la toile; M. le Dauphin resta debout. Sur la pierre étoient deux bassins d'argent et une petite auge de bois avec du mortier; dans les deux bassins étoient les règles, compas et autres outils de dessin et de maçonnerie, entre autres une truelle d'argent et un marteau dont la masse est d'argent. Après les prières et les aspersions accoutumées, le S[r] Mansart, architecte chargé du bâtiment de Saint-Louis, qui est de l'Académie d'Architecture, quoiqu'il ne soit point architecte du Roi, présenta la truelle à M. le contrôleur général, comme directeur général des bâtiments, lequel la donna au Roi; le Roi prit du mortier dans l'auge et en mit un peu au bas de la pierre ; ensuite le marteau fut présenté de la même manière; le Roi le prit, et donna deux ou trois coups sur l'épaisseur de la pierre Le peuple, c'est-à-dire sept ou huit personnes, crièrent aussitôt: « Vive le Roi! » Avant cette dernière cérémonie, un grand nombre d'ouvriers avoient déplacé la pierre pour la conduire dans l'endroit où elle doit rester. Après les coups de marteau, M. le contrôleur général remit au Roi une médaille d'or, que S. M. donna sur-le-champ au S[r] Mansart.

L'inscription que l'on a mise dessus la pierre est des plus simples et en latin : « Le Roi Louis XV a posé la première pierre de l'église Saint-Louis le 12, etc. » Il y a cinq médailles d'or et d'argent jointes à cette inscription: l'une est celle du sacre; l'autre celle du mariage du Roi; la troisième celle de la naissance de M. le Dauphin; la quatrième celle de la paix conclue entre le feu Empereur, la Russie et la Porte, sous la médiation de la France et par la négociation de M. de Villeneuve, alors ambassadeur du Roi à la Porte; la cinquième est celle de la dernière paix conclue entre le feu Empereur et la France en 1737. Il n'y avoit ni trompettes, ni hautbois, ni timbales, en un mot nulle marque de joie. La Reine étoit arrivée une demi-heure avant le Roi, avoit entendu la messe dans l'église Saint-Louis et avoit ensuite monté dans la chambre d'un missionnaire, d'où elle vit la cérémonie. Mesdames étoient dans une autre chambre, aussi d'un missionnaire, un peu plus loin, mais dans le même bâtiment. Il y avoit trois fenêtres, à chacune desquelles étoit un drap de pied.

Après la cérémonie, le Roi revint sous la toile, examina les plans; il fit ensuite le tour de l'église, à pied, après quoi il alla à quelque distance de là, dans la cour d'une maison particulière, voir un petit modèle que le Sr Mansart a fait de l'église Saint-Louis, lequel est fort exact et fort détaillé; l'échelle de ce modèle est de 4 pouces 8 lignes par toise; le Roi l'examina avec beaucoup d'attention, et remonta ensuite dans ses carrosses pour retourner au château. M. le contrôleur général m'a dit que le Roi faisoit donner 100 louis de gratification aux ouvriers et que S. M. donneroit une gratification au Sr Mansart.

Du samedi 15, *Dampierre.* — Jeudi dernier, jour du Saint-Sacrement, le Roi alla à la procession, comme à l'ordinaire; mais ce qu'il y eut de nouveau, c'est que la Reine alla aussi à la procession avec ses dames et celles qu'elle

avoit fait avertir pour la suivre. Toutes, titrées ou non titrées, eurent des parasols (1). Depuis Pâques dernier, le Roi avoit dessein de faire cet arrangement, lequel supprime encore une des distinctions reconnues accordées aux femmes titrées. M. le Cardinal n'avoit point voulu leur ôter cette distinction, et c'est ce qui a fait que depuis plusieurs années la Reine n'a point été à la procession du Saint-Sacrement.

M. le maréchal de Belle-Isle est venu de Bizy passer trois ou quatre jours à Versailles; le Roi lui a parlé à son coucher des affaires de Bavière, mais historiquement et sans paroître en être affecté ni désirer aucun éclaircissement. C'est ce qui doit affliger et surprendre ; affliger, de voir le Roi peu sensible aux malheureux succès de la Bavière, où M. le maréchal de Broglie abandonne successivement tous les postes qu'il occupoit, et où les ennemis, après s'être rendus maîtres des passages de l'Inn et de l'Iser, viennent encore d'établir un pont sur le Danube près de Deckendorf, de manière que les treize bataillons des troupes impériales qui sont dans Braunau y restent sans aucune espérance de secours, et que l'Empereur est obligé de quitter Munich et de se retirer à Augsbourg. Ces malheurs sont d'autant plus affligeants que nous y avons beaucoup perdu. Les amis de M. de Broglie disent qu'il ne nous arrive rien que ce que ce général avoit bien prévu dès les commencements; cependant il paroît qu'ils parlent un peu moins hautement à son avantage. Les gens non prévenus reconnoissent qu'effectivement les événements sont tels que

---

(1) On m'a assuré que l'intention du Roi a été de mettre une distinction aux parasols des femmes titrées, mais que M. de Maurepas lui avoit représenté que cela ne se pouvoit faire, que cela seroit trouvé extraordinaire dans le public et donneroit occasion à des chansons. On m'a dit aussi que M. de Maurepas prétendoit que les gens titrés ne devoient pas se plaindre de cet arrangement, qu'ils devoient même plutôt le regarder comme avantageux, parce que dans cette occasion le Roi avoit reconnu leur droit en entier. (*Note du duc de Luynes.*)

M. de Broglie les avoit annoncés, parce que dès le temps qu'il étoit à Strasbourg il désapprouvoit tout le système présent, qu'il en parloit dans les termes les plus clairs, qu'il n'a cessé de penser de la même façon depuis qu'il est à la tête de l'armée et qu'il n'a point laissé ignorer ses sentiments à tous les officiers; mais ils conviennent aussi qu'il étoit très-possible, peut-être même facile, de prévenir ces malheurs, et qu'il falloit ou soutenir les postes que l'on occupoit en y portant un assez grand nombre de troupes pour les défendre, ou bien si l'on jugeoit impossible de les garder il falloit les abandonner, ce qui auroit empêché les pertes considérables que nous avons faites. Tous les ministres qui travaillent seuls avec le Roi ne veulent point parler à S. M. sur ce qui regarde M. de Broglie; il est même arrivé ces jours-ci quelque chose de bien singulier dans le voyage de du Mesnil. Du Mesnil, qui sert en qualité de brigadier à l'armée de M. le maréchal de Noailles, a été envoyé par ce général, comme j'ai marqué ci-dessus, à l'armée de M. de Broglie; après avoir communiqué à M. de Broglie les ordres dont il étoit chargé, il a eu l'honneur de faire sa cour à l'Empereur et de conférer avec lui. M. le maréchal de Noailles, à son retour, l'a envoyé rendre compte ici à la Cour. Du Mesnil, qui est fort attaché à M. de Broglie et à M. le maréchal de Noailles, a été très-bien reçu; il a travaillé avec le Roi; pendant tout le temps de son séjour, non-seulement il n'a point cherché à voir M. de Grimberghen, ambassadeur de l'Empereur, mais M. de Grimberghen lui ayant fait dire qu'il désiroit de lui parler, M. du Mesnil lui a donné trois rendez-vous différents, dans chacun desquels M. de Grimberghen l'a attendu deux ou trois heures, et enfin il est parti sans le voir. De tous les ministres, le seul qui juge sainement des événements présents est M. le cardinal de Tencin, qui gémit de l'insensibilité de notre maître et de l'aveuglement volontaire de ses ministres; il a même déjà parlé, mais inutilement.

Le maréchal de Maillebois, qui a resté quelque temps en Bavière avec M. de Broglie, pense de la même façon que M. le cardinal de Tencin. On peut être surpris avec raison que dans de pareilles circonstances, où les expéditions militaires sont les plus essentielles et les plus importantes à décider, le Roi n'en parle qu'historiquement à M. de Belle-Isle et n'ait pas voulu lui demander son avis. C'est le conseil de MM. le cardinal Tencin, Orry, Amelot, Maurepas et d'Argenson qui détermine la manière de faire la guerre; le cardinal Tencin dit lui-même qu'il n'y entend rien. Le feu Roi en pareil cas se conduisoit différemment. Je sais par Mme d'Ancezune que M. de Torcy, son père, étant secrétaire d'État des affaires étrangères, et ayant rendu compte au Roi d'une affaire qui méritoit de sérieuses réflexions, après avoir dit son sentiment à S. M., il lui ajouta que n'étant pas assez instruit de cette affaire il en avoit parlé à M. le chancelier de Pontchartrain, qui étoit de même avis que lui. Le Roi lui dit : « Vous avez fort mal fait, il ne faut point en pareil cas que les ministres raisonnent ensemble, si ce n'est en ma présence. »

Je sais de M. de Maillebois deux autres faits arrivés du temps de M. Demaretz, son père. M. Demaretz, contrôleur général, ayant rendu compte au Roi d'une affaire dont une partie regardoit le militaire, il lui dit qu'il en avoit conféré avec M. le maréchal de Tallard, mais que M. le maréchal de Tallard en rendroit compte à S. M. Dans une autre occasion de même nature, M. Desmaretz demanda permission au Roi d'en parler à M. le maréchal d'Huxelles; le Roi fut quelque moment à réfléchir, ensuite il lui dit : « Je le veux bien, mais que le maréchal d'Huxelles vienne demain m'en parler. » Le maréchal d'Huxelles fut le lendemain au lever du Roi; le Roi le remit à l'après-dînée, et travailla avec lui pendant une heure et demie.

Pour confirmer ce que je viens de marquer sur M. de Broglie, j'ajouterai ici l'extrait d'une lettre, que je reçois

dans le moment de M. de Grimberghen, qui prouve que M. de Broglie est actuellement retiré à Donauwerth.

Versailles, 14 juin.

« Les plus fâcheux événements m'amènent ici, mon cher neveu. Vous savez tous nos malheurs là-bas; et comme vous en connoissez l'unique cause, je crois que vous ne serez pas étonné quand je vous dirai que je ne regarde pas Donauwerth comme les Colonnes d'Hercule pour un tel général, qui n'a que l'exécution de son infernal projet en tête. »

Nous apprîmes hier la mort de M. le comte d'Egmont, père de Mme de Chevreuse; il avoit trente-neuf ans et demi; il avoit été marié à quatorze ans, en 1717; il étoit en Italie depuis environ un an; il avoit des biens considérables dans le royaume de Naples, mais fort chargés de dettes et qui demandoient sa présence et beaucoup d'arrangements. C'étoit le second voyage qu'il faisoit depuis peu de temps; celui-ci avoit pour objet le mariage de son second fils, dont j'ai parlé ci-dessus. La mort de ce fils et les embarras que lui a donnés cette perte avoient pris infiniment sur sa santé; il est mort d'une fièvre maligne à Naples, après trente jours de maladie.

Du jeudi 20, *Dampierre*. — J'ai oublié de marquer ci-dessus que le 7 ou le 8 de ce mois le P. Neuville vint à Versailles présenter au Roi l'oraison funèbre de M. le Cardinal; il paroît que la lecture de cet ouvrage ne diminue point l'opinion que l'on en avoit conçue en l'entendant prononcer; la première et la seconde partie surtout sont extrêmement approuvées.

En parlant ci-dessus des maréchaux de camp, j'ai oublié d'observer que M. d'Ayen en obtenant ce grade avoit eu la même permission que M. son père en pareille occasion, c'est de garder le régiment de cavalerie de son nom qu'il commandoit, et qui porte le nom de Noailles ou d'Ayen depuis longtemps. Ce régiment est un de ceux que l'on appelle régiment gris ou régiment de gentil-

homme, qui porte le nom du colonel, et dont presque tous sont habillés de gris et dont le prix à la taxe n'est que de 22,500 livres; celui-ci est vêtu de rouge.

On attend à Paris, dans le mois prochain, l'arrivée de Mme de Modène. M. le duc de Modène, son mari, s'étant déclaré pour l'Espagne, a perdu ses États, dont le roi de Sardaigne s'est emparé. M. de Modène est actuellement à la tête de l'armée espagnole dans l'État ecclésiastique. Dans ces circonstances, Mme de Modène désiroit passer en France, sa patrie, mais elle ne vouloit y arriver qu'avec la permission du Roi et l'agrément de Mme la duchesse d'Orléans, sa mère. Le Roi avoit eu la bonté de consentir à ce voyage; le consentement de Mme la duchesse d'Orléans n'étoit pas si aisé à obtenir; aussi a-t-elle paru désirer qu'il lui fût demandé de la part du Roi, car Mlle de la Roche-sur-Yon, qui s'intéresse à Mme de Modène, encore plus à titre d'amitié que de parenté, ayant été au palais d'Orléans pour obtenir ce consentement, ne put jamais y réussir, quoiqu'elle se mît à genoux devant Mme la duchesse d'Orléans. Quelques jours après, M. Amelot fut au palais d'Orléans de la part du Roi; Mme d'Orléans lui répondit qu'elle ne pouvoit rien refuser de ce que S. M. désiroit, et qu'elle verroit sa fille avec plaisir.

La Reine me fit l'honneur de venir ici lundi; c'est le troisième voyage qu'elle fait à Dampierre; elle n'avoit point encore vu le bâtiment, composé de cinq pavillons, qui est dans la pièce d'eau, et qu'on appelle l'île (1). Ce bâtiment, qui est tout neuf, ne fait que d'être achevé; il y avoit aussi anciennement un bâtiment dans le même lieu, composé de cinq pavillons à l'antique. Cette île est fort connue dans les mémoires du temps, parce

(1) L'île est à l'extrémité de la grande pièce d'eau qui est à droite du château. Il ne reste de ces cinq pavillons que celui du milieu, qui était le salon; les quatre autres ont été démolis dans l'hiver de 1856 à 1857; ils tombaient en ruines. Les belles boiseries sculptées du salon du château de Dampierre proviennent du pavillon du milieu de l'île.

que Mme la duchesse de Chevreuse s'y retiroit quelquefois pour travailler à ses affaires (1).

Mme de Chevreuse étoit veuve du connétable de Luynes, dont elle avoit eu M. le duc de Luynes, mon bisaïeul, et avoit épousé en secondes noces Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, dont elle n'eut qu'une fille. Cette fille, connue sous le nom de Mlle de Chevreuse, devoit épouser M. le prince de Conty; elle mourut assez promptement, et l'on crut avoir lieu de juger que sa mort n'étoit pas naturelle. Cette Mlle de Chevreuse ne paroissoit point belle, si l'on en juge par son portrait qui étoit sur la cheminée de l'ancien bâtiment de l'île; elle étoit grande, assez blanche, le visage long. Ce portrait existe encore

---

(1) C'est dans ce lieu qu'elle reçut un courrier de la Reine mère, qui avoit toujours eu beaucoup de bonté et même de goût pour elle. Elle étoit convenue avec la Reine que si les affaires ne tournoient pas d'une façon favorable, S. M. lui enverroit une paire d'heures noire, et que sur cela elle se détermineroit à passer dans le pays étranger; mais que la paire d'heures seroit violette si les négociations se tournoient d'une façon favorable. Malgré la situation favorable des affaires, on se trompa de couleur, et on apporta des heures noires. Mme de Chevreuse prit aussitôt le parti de sortir de son île et d'aller en Hollande.

Dans une autre circonstance, étant exilée de la Cour, elle avoit fixé son séjour à Tours. Mme de Puysieux, en revenant d'un voyage, passa dans cette ville; elle vit Mme de Chevreuse, qui lui remit une lettre pour la Reine; la commission étoit délicate dans un moment où le cardinal Mazarin, ennemi déclaré de Mme de Chevreuse, avoit tout le crédit. Mme de Puysieux, pour mieux dérober à sa connoissance ce qu'elle vouloit faire, acheta un manchon, beau mais singulier, avec lequel elle entra chez la Reine. Soit que la Reine eût quelque soupçon ou non, elle remarqua le manchon, et le demanda à Mme de Puysieux; après l'avoir gardé quelque temps, elle entra dans son cabinet avec ce même manchon, elle lut la lettre qui y étoit, et revint ensuite dans sa chambre, toujours ses mains dans le manchon; elle fit la conversation pendant quelque temps, sans paroître pressée de rendre le manchon; elle le rendit enfin à Mme de Puysieux, lui faisant des excuses de ce qu'elle l'avoit gardé si longtemps. Au sortir de chez la Reine, Mme de Puysieux alla tout de suite chez le cardinal Mazarin, dont l'appartement n'étoit pas éloigné; dès que le cardinal l'aperçut il lui dit : « Madame, vous vous mêlez de bien des choses ; vous venez de rendre à la Reine une lettre de Mme de Chevreuse. — Cela est vrai, monseigneur, répondit Mme de Puysieux; mais vous n'en sauriez rien si la Reine étoit aussi bien servie que Votre Éminence. » (*Note du duc de Luynes.*)

ici (1), mais le visage a été gâté en défaisant le bâtiment. Cette Mme de Chevreuse dont je viens de parler étoit la propre tante de M. le prince de Rohan et de M. le cardinal de Rohan d'aujourd'hui; elle et sa seconde belle fille, Mme la duchesse de Luynes, étoient toutes deux sœurs de feu M. le prince de Soubise.

La Reine arriva ici sur les deux heures. Elle vint à deux carrosses, sans compter le carrosse des écuyers, et amena avec elle Mmes de Villars, de Talmond, de Boufflers, de Châtillon, de Bouzols, de Mérode et de Saint-Florentin; dans le carrosse des écuyers, M. de Tessé et M. de Saint-Cloud, écuyer de quartier. Il y avoit de dames ici Mme la maréchale de Maillebois, Mme de Talleyrand et la petite Mme de Sabran (2), laquelle avoit été présentée, mais n'avoit jamais monté dans les carrosses ni mangé avec la Reine. Mme de Luynes en rendit compte à la Reine, qui trouva bon qu'elle eût l'honneur de manger avec elle. La Reine avoit fait écrire le samedi par Mme de Villars à Mme de Luynes, avec toutes sortes de bontés, pour savoir si la mort de M. d'Egmont ne devoit point faire quelque dérangement au projet de venir ici le lundi; le lendemain elle envoya un page faire compliment à Mme de Chevreuse, et le lundi en arrivant elle monta dans l'appartement de Mme de Chevreuse, qui étoit dans son lit, et lui fit une visite de quelques moments. Le Roi, M. le Dauphin, ni Mesdames n'ont point envoyé à Mme de Chevreuse, parce que l'usage n'est point d'envoyer aux personnes qui sont à la campagne. La Reine se mit à table environ une demi-heure après son arrivée; toutes les dames eurent l'honneur de dîner avec elle, hors Mme de Villars et Mme de Châtillon, qui avoient demandé permission de ne point dî-

(1) Ce portrait n'existe plus à Dampierre.

(2) Elle est fille de Mme de Coëtlogon, dame d'honneur de Mme la Duchesse. (*Note du duc de Luynes.*)

ner. J'eus l'honneur de présenter les serviettes à la Reine et de la servir pendant presque tout le dîner; dans les moments qu'elle m'ordonna d'aller me reposer, Randel, mon écuyer, servit S. M. La Reine dîna et soupa dans le vestibule; un moment après que sa table fut servie, on en servit une autre pour M. de Tessé, M. de Saint-Cloud, M. de Suzy, chef de brigade, et M. de Saint-Padour, exempt, qui avoient suivi la Reine, et M. de Boisjulien, qui étoit ici depuis quelques jours. Il y eut une autre table pour les pages. Les gardes du corps étoient arrivés en deux détachements; le premier qui arriva quelques heures avant la Reine trouva à déjeuner en arrivant; on donna ensuite à dîner aux deux détachements arrivés, ce qui faisoit en tout vingt ou vingt-deux personnes, en comptant les brigadiers et sous-brigadiers. Il y avoit une table pour les valets de pied; il y en avoit une autre pour les cochers et postillons, une pour les garçons d'attelage et pour le maréchal; il y avoit outre cela un piqueur des écuries de la Reine qui mangea avec le concierge. Après le dîner la Reine entra dans son appartement, qui est celui à droite du salon; elle vint jouer à cavagnole jusqu'à six heures; elle alla ensuite dans un petit fauteuil au salut; elle étoit portée par les porteurs de Mme de Luynes. Après le salut, elle monta dans la chaloupe, et alla à l'île; elle y joua à cavagnole jusqu'à dix heures du soir; elle repassa l'eau, éclairée par deux de ses pages, et monta dans une calèche, et les pages montèrent avec des flambeaux dans une autre, qui marchoit devant elle; elle revint se mettre à table, où tout se passa de même comme à dîner; elle joua à cavagnole après souper, et repartit à deux heures après minuit.

Quand la Reine partit de Versailles pour venir ici, elle avoit reçu la visite de M. de Charolois, qui étoit venu lui apprendre la mort de Mme la Duchesse, arrivée la veille au soir. Elle est morte avec une grande douceur, une

grande patience, après de longues et cruelles souffrances, qu'elle a soutenues avec beaucoup de religion; elle avoit reçu ses sacrements et fait un testament en faveur de ses domestiques; elle étoit âgée de soixante-dix ans et quelques jours.

M. de Gesvres écrivit mardi à Mme de Luynes pour la prier de dire à la Reine que le Roi prendroit le deuil jeudi pour trois semaines, et en même temps pour demander à la Reine de vouloir bien le dispenser de lui en aller rendre compte, lui-même étant assez incommodé.

Du vendredi 28, *Versailles.* — Le dimanche 16 de ce mois, M. le comte de Charolois arriva à Choisy, immédiatement après la mort de Mme la Duchesse; le Roi étoit allé se promener à Chilly, à deux lieues de Choisy. C'est un gros château près du chemin d'Orléans, qui appartenoit à M. d'Effiât, qui a été depuis à M. de Mazarin, et est aujourd'hui à Mlle de Duras. On n'auroit pas pu juger à l'air de M. de Charolois qu'il eût perdu Mme sa mère. Le Roi parut sérieux; il le fut pendant tout le souper, se promena un moment après sur la terrasse, et se retira de bonne heure sans vouloir jouer. Mme de la Tournelle ne se mit point à table; elle pleura, et se retira aussi de fort bonne heure. Les autres dames jouèrent comme à l'ordinaire. Le lendemain le jeu recommença.

Le lundi matin, M. de Charolois vint ici faire part à la Reine de la même nouvelle; c'est le jour que la Reine vint à Dampierre.

Mme la Duchesse étoit morte, comme je viens de le dire, le dimanche au soir, après une longue maladie et de grandes souffrances; c'étoit toujours ce qu'elle avoit désiré et demandé à Dieu, qu'une maladie longue; elle a montré beaucoup de fermeté, de douceur et de religion. Sa maladie étoit une corruption générale du sang. Elle n'a pas laissé un sol de dettes; elle jouissoit d'environ 450,000 livres de rente; il n'étoit même rien dû à ses domestiques que le courant du mois. On lui a trouvé

530,000 livres d'argent comptant et huit cents actions (1). L'argent comptant doit être partagé, et l'est peut-être même dejà, entre les héritiers. Des 800 actions, Mme la Duchesse en donne deux cents à Mme la princesse de Conty, sa fille aînée, et ce, par forme de prélegs ; avec ce terme qui est dans le testament, on peut être légataire et héritier. Des six cents actions qui restent, il y en aura au moins quatre cents qui resteront en dépôt entre les mains de M. de Monthulé, exécuteur testamentaire onéraire (2). Les dividendes de ces quatre cents actions sont destinés à payer 50 ou 60,000 livres de rente viagère que Mme la Duchesse lègue par son testament. Le surplus des actions sera partagé entre les héritiers. M. le comte de Charolois est exécuteur testamentaire honoraire. J'oubliois de marquer que Mme la Duchesse donne aussi cinquante actions à Mme de la Guiche ; elle lui en avoit promis cent par son contract de mariage, desquelles il y en avoit déjà cinquante de données. Mme la Duchesse laisse à Mme de Coëtlogon, sa dame d'honneur, et à Mme la vicomtesse de Rochechouart, qui lui étoit attachée depuis bien des années, chacune 1,000 écus de pension. Mme de Coëtlogon avoit 2,000 écus d'appointements payés par le Roi ; c'étoit un arrangement que le feu Roi avoit fait pour les dames d'honneur de toutes ses filles. Mme de Rochechouart n'avoit que 1,000 écus d'appointements payés par Mme la Duchesse. Le nom de Mme de Rochechouart est aussi Rochechouart (3) ; elle est fille de M. le marquis de Jars, à la mort duquel elle et sa sœur eurent chacune une pension du Roi de 2,000 livres. Sa sœur est morte sans être mariée. Mme de Rochechouart est veuve, et a un fils et

(1) De la Compagnie des Indes.

(2) Qui a le soin et la charge d'une chose dont un autre a les honneurs.

(3) Julie-Sophie de Rochechouart, fille d'Alexandre de Rochechouart, marquis de Jars, avait épousé, en 1728, Bertrand, vicomte de Rochechouart, de la branche des seigneurs et barons du Bâtiment.

une fille; elle ni ses enfants n'ont aucun bien; elle n'a pour toute chose que les 2,000 livres ci-dessus du Roi et les 1,000 écus de Mme la Duchesse. La belle maison que Mme la Duchesse bâtit, il y a quelques années, sur le bord de la rivière, vis-à-vis le jardin des Tuileries, qu'on appelle le palais de Bourbon, auprès de laquelle est la maison de M. de Lassay, sera vraisemblablement démolie; elle reste à la succession, et personne des héritiers n'en veut, et il seroit difficile de la vendre (1). Il n'y a point encore de parti de pris sur les effets de Mme la Duchesse; on ignore s'ils seront vendus ou partagés en nature; ces effets ne laisseront pas que d'être considérables: l'article seul des diamants et des boîtes pourroit faire une somme d'argent s'ils étoient vendus. Mme la Duchesse n'avoit jamais vendu, ni donné, ni troqué une seule de de ses boîtes depuis qu'elle a commencé à en avoir.

Elle a été enterrée aux Carmelites; il n'y a point eu d'eau bénite en cérémonie; Mme la princesse de Conty seulement a été à l'enterrement avec Mme la duchesse d'Aiguillon. Il avoit été proposé que Mme d'Agénois y fût aussi; ç'auroit été une nouveauté, n'y ayant jamais qu'une duchesse avec la princesse du sang. Mme d'Aiguillon craignant qu'il ne se présentât quelques difficultés dans cette cérémonie, en parla à Mme la princesse de Conty, lui représentant combien il seroit désagréable pour elle d'essuyer des reproches des autres duchesses, et combien elle avoit lieu d'espérer que M. d'Aiguillon, devant la dignité de duc aux bontés et aux soins de Mme la princesse de Conty, il ne se passeroit rien en cette

(1) L'hôtel du palais Bourbon, bâti par ordre de Louise, duchesse de Bourbon, légitimée de France, fut commencé en 1722, sur les dessins de Giardini et achevé par Lassurance, Gabriel et Aubert. Il passa à la mort de la duchesse au prince de Condé, qui le louait en 1752 au comte de Kaunitz, ambassadeur d'Autriche. Le palais Bourbon, à la révolution, fut détruit et remplacé par le palais du Corps législatif. L'hôtel de la présidence du Corps législatif est l'ancien hôtel de Lassay, construit en 1722, par Lassurance.

occasion qui pût faire tort à cette dignité. Mme la princesse de Conty l'en assura, et en effet Mme d'Aiguillon a toujours marché à côté de Mme la princesse de Conty et au même rang, Mme la princesse de Conty passant seulement la première aux portes; elles ont reçu le goupillon de la même main, et il y a eu partout un traitement égal.

M. le duc de Charost, devant qui ce détail m'a été conté, me parla à cette occasion de ce qui lui étoit arrivé dans le temps de la contestation entre Mademoiselle et Mme d'Humières. Les ducs eurent alors sujet d'être mécontents de la manière dont elle avoit été traitée dans une cérémonie pareille à celle dont je viens de parler. C'étoit pendant la Régence. M. le duc de Charost descendit chez M. le duc d'Orléans pour lui parler de cette affaire. Dans cette conversation, M. le duc d'Orléans parla à M. de Charost des prérogatives des ducs, et entre autres des carreaux des duchesses qui étoient à côté de ceux des princesses du sang; il lui dit que ce fut au mariage de Mme la princesse de Conty, fille du Roi, que cet ancien usage fut changé. Mme la duchesse de Créquy, qui avoit été dame d'honneur de la Reine, avoit son carreau à côté de Mme la princesse de Conty, ainsi que cela s'étoit toujours pratiqué; le Roi se retourna du côté de Mme de Créquy, et lui ordonna de retirer son carreau en arrière. Ce même fait m'a été conté par Mme de Chevreuse, ma grande mère, dont le carreau étoit aussi, je crois, à côté de celui de Mme de Créquy.

Je rapporterai encore ici un fait qui m'a été conté par M. le duc de Saint-Aignan par rapport aux prérogatives des ducs. C'étoit à la naissance de M. le Dauphin, en 1729. Le Roi alla au *Te Deum* à Notre-Dame et ensuite à l'hôtel de ville. M. de Saint-Aignan eut l'honneur de suivre le Roi à toute cette cérémonie. Le Roi partit de Versailles dans ses carrosses avec les princes du sang et les principaux officiers de sa maison. Le carrosse qui suivoit celui du Roi n'étoit rempli que de gens titrés; ils y étoient même

rangés suivant leur rang d'ancienneté, de manière que M. le maréchal de Noailles étoit à la portière. Derrière ce carrosse, il y en avoit un troisième rempli de gens non titrés. A Notre-Dame, tous les gens titrés eurent des carreaux derrière le Roi, et à l'hôtel de ville M. de Saint-Aignan et M. de Richelieu, les deux plus anciens des ducs présents, eurent les deux premières places à droite et à gauche des princes du sang.

On me contoit il y a quelques jours un fait qui mérite de n'être pas oublié. A la mort de M. le Cardinal, le Roi écrivit de sa main à M. de Torcy pour lui demander son avis sur quelque affaire de négociation. La même chose est arrivée une seconde fois, et M. de Torcy fit à chaque fois une réponse détaillée à S. M. Ces deux faits sont certains; j'en appris un autre il y a quelques jours qui n'est pas de la même certitude, mais que je crois cependant vrai. M. Amelot ayant présenté au Roi un mémoire important sur les affaires étrangères, le Roi dit qu'on lui laissât le mémoire, et au bout de quelques jours il le rendit à M. Amelot avec des apostilles très-détaillées et très-raisonnées. M. Amelot montra ces apostilles à M. de Maurepas; ils cherchèrent l'un et l'autre qui le Roi pouvoit avoir consulté, et je ne crois pas qu'ils l'aient découvert. On pourroit juger une troisième lettre écrite à M. de Torcy, mais ce n'est qu'un soupçon.

J'ai oublié de marquer ci-dessus la présentation de Mme de Béringhen qui fut faite le 12 de ce mois. Mme de Béringhen étoit, comme l'on sait, Mme de Thémines. M. le Premier avoit prié Mme de Luynes de faire cette présentation. Mme de Vassé fut présentée en même temps. Mme de Béringhen peut avoir trente-huit ou quarante ans; elle n'est pas grande; elle est assez blanche, mais elle est laide. Mme de Vassé est Mlle de Pezé, fille unique de feu M. de Pezé et de la sœur de M. le Premier; elle est assez grande, bien faite et d'une figure assez agréable. M. de Vassé, son mari, est le seul qui reste des neveux de M. le Premier.

Comme il avoit deux frères aînés, il s'étoit fait chevalier de Malte et avoit la commanderie de Piéton, qui est une des meilleures de l'ordre. Comme il y a longtemps qu'il est question de ce mariage, et que tout étoit arrangé avant la mort de M. le Cardinal, S. Ém. avoit pris ses mesures à Malte pour que la commanderie de Piéton fût donnée à un des MM. de Fleury, son neveu; ce qui a été exécuté à l'occasion du mariage.

Le 25 de ce mois, les États de Bourgogne eurent la réponse à leurs cahiers. Cette réponse, suivant l'usage ordinaire, s'est faite dans la salle du conseil. Cette salle est ici en bas, entre la cour royale et la cour des princes; c'est là que se tient le conseil privé ou conseil des parties, où préside M. le chancelier. Il y a une table longue; au bout d'en haut est le fauteuil du Roi, brodé d'or et d'argent; personne ne se met dans ce fauteuil dans aucune circonstance; tout autour de la table sont des fauteuils de maroquin noir; le premier, à la droite du fauteuil du Roi, sur le retour de la table, est occupé par M. le chancelier; le second, vis-à-vis celui-ci et à la gauche du fauteuil du Roi, sur le retour, est occupé par le chef du conseil, ou en son absence par le plus ancien conseiller d'État, et ensuite alternativement les conseillers d'État suivant leur rang; les maîtres des requêtes debout derrière les fauteuils. Celui qui rapporte se place du côté du bras gauche du fauteuil du Roi, adressant la parole à M. le chancelier. Quant aux cahiers des États, on ne donne la réponse publiquement qu'après que tous les articles ont été bien pesés et examinés à loisir; alors le conseil s'assemble, comme je viens de le dire, et c'est toujours l'après-dînée. On sait qu'il n'y a que trois pays de grands États: Bretagne, Bourgogne et Languedoc. Les gouverneurs de ces trois provinces étoient M. le comte de Toulouse, M. le Duc et M. le duc du Maine. Lorsqu'ils se trouvoient ici à la présentation des cahiers, ils assistoient à la réponse; alors on ôtoit le fauteuil du Roi et l'on en met-

toit à la même place un de maroquin noir, pareil aux autres, dans lequel se mettoit le prince du sang comme gouverneur. Comme ce n'est qu'à ce titre et que ce ne peut être par aucun autre, feu M. le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne avant M. le comte de Toulouse, occupoit certainement la même place. M. le duc de Charost dit qu'il n'en doute point et qu'il l'a même sûrement vu, ayant été dans ce temps-là député de la noblesse de Bretagne; cependant il ne peut assurer ce fait, n'en ayant pas conservé la mémoire précise. D'ailleurs la séance est la même, excepté que le secrétaire d'État, dont la présence est nécessaire alors (1), et le contrôleur général y viennent prendre place et s'y mettent à leur rang de conseillers d'État. Si quelque autre secrétaire d'État que M. de Saint-Florentin est obligé de s'y trouver, il y prend sa place de conseiller d'État de même. La circonstance présente a fait naître une difficulté. M. de Saint-Aignan est gouverneur de Bourgogne jusqu'à ce que M. le prince de Condé ait dix-huit ans; il a sans contredit tous les droits du gouverneur, et a demandé en cette qualité à être assis dans le fauteuil de maroquin noir, à la place du Roi, pour assister à la réponse des cahiers. Comme on n'écrit rien dans ce pays-ci, personne n'a pu encore assurer l'exemple de M. le duc de Chaulnes qui décide; il ne s'est trouvé que celui de prince du sang; cependant il est constant que les princes du sang n'y sont que comme gouverneurs. Les représentations étant faites au Roi, S. M. a dit qu'elle ne trouveroit point mauvais que M. de Saint-Aignan jouisse des droits si on rapportoit des exemples. En attendant, voici ce qui se passa le 25 de ce mois à la réponse. On ôta le fauteuil du Roi, on en mit un de maroquin noir à la place, M. de Saint-Aignan se mit dans le fauteuil, vis-à-vis M. le chancelier et à la gauche du fauteuil du Roi;

(1) C'est M. de Saint-Florentin qui est secrétaire des trois provinces d'États. (*Note du duc de Luynes.*)

c'est la place qu'occupe le chef du conseil, ou le plus ancien conseiller d'État, comme je viens de le marquer. Le chef du conseil n'y assiste que lorsqu'il y a grande direction; la petite direction se tient chez lui, et M. le chancelier y préside. Il faut marquer en finissant cet article quelle est la forme de la réponse aux cahiers. Lorsque tout le monde a pris séance, le secrétaire d'État lit les demandes contenues dans les cahiers des États et la réponse faite au nom du Roi, article par article. Le contrôleur général, qui est ordinairement celui que ces affaires regardent davantage, dit quelques mots, s'il est nécessaire, pour l'éclaircissement des dites réponses. A chaque article M. le chancelier prend la voix; on peut juger que ce n'est qu'une forme; il les prend même toutes en même temps, et on opine du bonnet; le gouverneur écoute et ne dit rien, parce que toute cette cérémonie n'est que pure formalité. Lorsque la réponse est lue, l'on fait entrer les députés; l'évêque qui a harangué y est avec les autres députés. Lorsqu'ils entrent, M. le chancelier et les conseillers d'État ôtent leur chapeau et le remettent sur-le-champ; les députés demeurent debout et découverts. Le secrétaire d'État lit une seconde fois la réponse, en leur présence, après quoi chacun se retire.

M. le Dauphin fut mardi dernier à l'Opéra; il devoit y aller dès le mardi précédent, mais ce voyage a été retardé de huit jours à cause de la mort de Mme la Duchesse. C'est la première fois qu'il voit ce spectacle; il étoit dans la loge du Roi; on avoit retenu trois autres loges pour sa suite.

J'ai oublié de marquer ci-dessus que le dimanche 23 de ce mois j'appris à Dampierre que le Roi avoit donné la nomination de la France pour un chapeau de cardinal à M. l'archevêque de Bourges; il est fils de feu M. le comte de Roucy et frère du comte de Roye, lequel avoit épousé Mlle Huguet, dont il eut deux filles, qui sont Mmes les duchesses d'Ancenis et de Biron. J'appris le lendemain, en

arrivant ici, que M. l'archevêque de Bourges avoit été nommé par le Roi ambassadeur à Rome. Depuis le départ de M. de Saint-Aignan, M. le cardinal de Tencin étoit demeuré chargé des affaires de France en cette cour, et après lui M. l'abbé de Canillac en a été chargé. Quelques sujets de plaintes de l'abbé de Canillac contre le Pape ont apparemment donné occasion à nommer un ambassadeur. Outre l'ambassadeur, chaque couronne a toujours un cardinal protecteur, auquel on s'adresse dans les occasions pour agir de concert avec l'ambassadeur. Le Roi donne au cardinal protecteur 8,000 écus romains par an; l'écu romain est estimé 5 livres de notre monnoie.

M. le cardinal de Tencin et M. le duc de Saint-Aignan se sont brouillés ensemble pendant leur séjour à Rome, et actuellement ici ils ne se parlent point.

Mme de Flavacourt, la belle-mère, mourut lundi dernier; elle étoit Grancey, sœur du maréchal de Médavy et de Mme d'Hautefeuille. Son fils, M. de Flavacourt, brigadier des armées du Roi, est le mari de Mme de Flavacourt (Mailly) dame du palais, que l'on appelle *la Poule.* Mme de Flavacourt a fait un testament par lequel elle donne vingt actions et tout l'argent comptant qu'elle peut avoir à son petit-fils, qui a quatre ans; elle permet seulement qu'on vende les actions lorsqu'il sera question d'acheter un régiment ou autre emploi militaire; elle donne aussi à son petit-fils, et après lui à sa petite-fille et autres petits-enfants, deux rentes dont elle jouissoit, voulant cependant que la jouissance des dites rentes demeure à son fils; et après ses petits-enfants lesdites rentes retournent à son fils, s'il leur survit. Mme de Flavacourt, dame du palais, qui fut à Paris lundi, sur la nouvelle de l'état de sa belle-mère, qu'elle trouva morte en arrivant, fit hier ses révérences au Roi, à la Reine, etc., avec Mme de la Tournelle, sa sœur; elle demanda, suivant la règle, la permission de ne les point faire en mante.

Les princes et princesses firent leurs révérences lundi

dernier en manteaux et en mantes. Les princes étoient M. le prince de Condé, M. le comte de Charolois et M. le comte de la Marche (les autres ne sont point ici). Ils furent chez M. le Dauphin et chez Mesdames, et ils ne s'y assirent point; cela est à remarquer, parce qu'ils le prétendoient, comme je l'ai dit ci-dessus. Ils furent chez M. le Dauphin, à l'heure de son dîner, pendant qu'il étoit à table; il arriva même une petite circonstance qui peut mériter de n'être point oubliée. On porta la queue du manteau de M. le comte de la Marche jusque dans la chambre de M. le Dauphin et en sa présence. M. de Châtillon le remarqua, et s'en plaignit; on en fit des excuses, donnant pour raison que le grand manteau étrangloit M. le comte de la Marche et que c'étoit pour le soulager.

Les princesses étoient Mme la princesse de Conty, Mademoiselle, Mlle de Sens, Mlle de la Roche-sur-Yon et Mlle de Conty. Le Roi et la Reine, M. le Dauphin et Mesdames avoient été la veille chez elles; ils furent aussi chez Mme la comtesse de Toulouse; toutes étoient dans leur lit, hors Mme la princesse de Conty et Mlle de Sens, qui reçurent le Roi à la porte et le reconduisirent de même. Mme la comtesse de Toulouse vint ici aussi, à l'occasion de la mort de Mme la Duchesse, et reçut les visites du Roi, de la Reine, de M. le Dauphin et de Mesdames, dans son lit. Comme le Roi lui a permis, il y a longtemps, de ne point s'habiller en grand habit, elle n'alla point remercier avec le deuil; elle rend les visites en particulier.

J'ai marqué ci-dessus (1) que le P. Neuville présenta son oraison funèbre au Roi quelques jours après l'avoir prononcée. Cette circonstance a donné occasion à quelques difficultés qui ont été terminées avec toute la politesse possible. Le P. Neuville, homme simple et qui aime la retraite, auroit désiré pouvoir éviter de venir ici; il avoit

(1) 20 juin.

même consulté quelques personnes de ses amis, qui pour le dispenser du voyage lui avoient conseillé de s'adresser à M. le cardinal de Rohan. M. le cardinal de Rohan s'étoit chargé de présenter l'oraison funèbre; tout cela étoit arrangé avant qu'il l'eût prononcée. Le lendemain du service à Notre-Dame, le P. Neuville reçoit une lettre de M. de Mirepoix par laquelle il apprend que le Roi lui a accordé une pension de 1,200 livres et qu'il étoit nécessaire qu'il vînt remercier S. M. Le P. Neuville se détermine donc à faire le voyage, et croit ne pouvoir prendre un meilleur parti que d'arriver chez M. l'évêque de Mirepoix. M. de Mirepoix avoit déjà dit au Roi que le P. Neuville devoit venir le remercier; M. de Mirepoix dit au P. Neuville qu'il le mèneroit au lever du Roi, et sans faire attention aux droits des charges, comme je l'ai déjà marqué, il arrive au lever du Roi suivi du P. Neuville; il le laisse un moment dans l'antichambre; et comme il a les grandes entrées, il entre dans la chambre. Le Roi étoit encore dans son lit: le Roi lui demande aussitôt si le P. Neuville est là; M. de Mirepoix ayant répondu qu'il y étoit, S. M. ordonne qu'on le fasse entrer. Le P. Neuville entre donc, et fait son remercîment, sans avoir été chez M. de Gesvres et sans s'être adressé aux premiers valets de chambre, qui sont les seuls en droit de présenter dans la chambre du Roi, ou à leur défaut un autre valet de chambre. M. de Gesvres étoit incommodé ce jour-là, et ne se trouva point au lever du Roi; mais il sut ce qui s'étoit passé : il en parla le lendemain dans le cabinet du Roi; et le Roi arriva pendant la conversation. L'affaire ne pouvoit souffrir aucune difficulté. Il est vrai que M. le cardinal de Fleury présentoit sans toutes ces formalités; mais sa place et son âge le mettoient au-dessus des règles, et M. de Mirepoix n'a nulle prétention d'empiéter sur les droits de qui que ce soit. Étant donc instruit des plaintes de M. de Gesvres, il pria M. l'abbé de Marbeuf d'y monter et de lui faire mille excuses de ce qui s'étoit passé; M. de

Gesvres reçut ces excuses avec beaucoup de politesse et alla chez M. de Mirepoix, et depuis il n'a plus été question de cette affaire.

Il y en eut une autre quelques jours auparavant, à l'occasion du P. Perusseau. Le P. Perusseau, nouvellement arrivé dans ce pays-ci, et n'en connoissant aucun usage, crut qu'il n'avoit qu'à se trouver au lever du Roi et se mettre à genoux dans le balustre pendant la prière de S. M., sans avoir rendu aucun devoir à M. de Gesvres. M. de Gesvres le vit dans le balustre, et en fut choqué avec raison : son premier mouvement fut de lui faire dire par un huissier de sortir; il étoit en droit de ne le pas connoître; c'étoit la surveille de la Pentecôte. M. de Gesvres, toutes réflexions faites, crut que les circonstances rassemblées il valoit mieux ne pas user de son droit; mais il s'en est plaint, et le P. Perusseau a été lui faire des excuses. M. de Gesvres, de qui je tiens tout ce détail, m'a ajouté que si le P. Neuville n'étoit point venu ici, et que M. le cardinal de Rohan se fût chargé de présenter l'oraison funèbre, cette démarche n'auroit point été faite par M. le cardinal de Rohan sans en avoir fait auparavant une honnêteté à M. de Gesvres.

Le Roi a donné l'appartement de feu Mme la Duchesse à Mlle de la Roche-sur-Yon ; il l'a offert auparavant à Mademoiselle, qui a mieux aimé garder le sien. Cet appartement est en bas, dans la galerie des princes, au-dessous de Mesdames. L'appartement de Mlle de la Roche-sur-Yon a été donné à M. le cardinal de Tencin. Cela est déclaré de ce matin. Cet appartement est dans le pavillon qu'on appelle la Surintendance; c'est celui qu'avoit M. le maréchal de Berwick, au-dessus de celui de feu Mlle de Clermont, et qui est présentement à M. le maréchal de Noailles et à M. d'Ayen.

Le Roi a conservé à Mme la vicomtesse de Rochechouart, qui étoit attachée à Mme la Duchesse, un petit logement qu'elle avoit ici dans l'aile neuve, tout en haut dans les

combles ; il donne dans une petite galerie qui est entre l'appartement de M. le maréchal de Chaulnes ci-devant (et présentement à M. de Piequigny) et ce qu'on appelle la rue de Noailles, où sont les logements de Mmes de Boufflers, de Chalais et de Talleyrand.

Le Roi a bien voulu conserver ici à Mme d'Egmont le logement qu'elle avoit dans l'aile neuve; il est auprès de celui qu'avoit Mme de Mailly, en bas, dans une petite galerie où l'on monte de la galerie d'en bas de la chapelle par dix ou douze marches ; il est du même côté de celui de Mme de Mailly, et n'en est séparé que par un petit corridor.

Du dimanche 30. — Je viens de marquer que le Roi a donné à Mlle de la Roche-sur-Yon le logement de feu Mme la Duchesse. M. le Duc, père du dernier mort, avoit une partie de ce même logement. Le Roi, en le donnant à Mlle de la Roche-sur-Yon, en a retranché la première pièce d'entrée et l'antichambre des laquais; il compte en faire un petit appartement.

J'ai oublié de marquer ci-dessus que M. de Mirepoix ayant demandé au Roi un logement à Paris, où il est obligé d'aller plus souvent depuis qu'il est chargé de la feuille des bénéfices, le Roi lui a donné, il y a déjà longtemps, le logement aux Tuileries qu'avoit feu M. le maréchal de Villeroy. M. de Mirepoix y va une fois toutes les semaines.

Il y a quelques jours que le Roi travailla avec M. de Mirepoix pour des bénéfices à donner. Le jour de travail est le vendredi ; les voyages, les chasses, font quelquefois un dérangement ; par exemple le dernier travail étoit dimanche dernier. Il n'y a point encore eu d'évêché vacant depuis la mort de M. le Cardinal. Le Roi nomma à plusieurs abbayes et autres bénéfices ; le Roi donna beaucoup de pensions sur lesdits bénéfices. Entre autres abbayes étoient celle de Nogent et celle de Saint-Quentin, laquelle vaut 30,000 livres de rente. Le soir même à souper, le Roi demanda à M. de Gesvres s'il savoit le nom de l'ab-

baye qu'il venoit de donner à l'abbé de Montazet, l'un de ses aumôniers; M. de Gesvres dit qu'il le savoit bien, parce que c'est dans une de ses terres (1). M. de Gesvres prit de là occasion de dire au Roi qu'il seroit extrêmement curieux de savoir à qui S. M. avoit donné l'abbaye de Saint-Quentin ; le Roi lui dit qu'il n'en avoit pas la moindre idée, qu'il savoit bien qu'il l'avoit donnée; qu'elle étoit dans la feuille qu'il avoit signée, et qu'il avoit mis 17,000 livres de pension dessus. M. de Gesvres marqua son étonnement de ce que S. M. avoit oublié le nom de celui à qui elle venoit de donner depuis une heure une abbaye de 30,000 livres de rente. C'est l'abbé de Boulainvilliers, à qui elle a été donnée. Cet oubli peut faire juger que le Roi est peu affecté de ces sortes de grâces; il seroit à désirer qu'il le fût au moins de ce qui regarde ses négociations et les opérations de ses armées, mais l'on ne voit pas jusqu'à présent qu'il en soit plus touché.

Il arrive courrier sur courrier de Bavière. M. de Broglie abandonne successivement tous les postes (2), plusieurs avec perte, tant des Baravois que des François. Les dernières nouvelles étoient de Donauwerth. On le croit présentement sur le Necker, quoiqu'il ait eu ordre exprès de ne point quitter la Bavière s'il lui étoit possible. Tous ces différents malheurs ne paraissent point affliger le Roi à beaucoup près autant qu'il devroit l'être; on tient des conseils plus fréquents; mais personne n'ose rien dire sur M. de Broglie. On ne consulte aucun des maréchaux de

(1) C'est l'abbaye de Nogent. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Il avoit voulu se camper dans une île du Danube sous Ingolstadt, malgré les représentations de tous les officiers généraux; cette île est couverte par des bois, de manière qu'on ne pouvoit voir les mouvements de notre armée, mais nous pouvions aussi ignorer ceux des ennemis. M. de Seckendorf s'étoit opposé formellement à ce projet, et avoit refusé de venir camper avec ses troupes dans cette île. Cette aventure et plusieurs autres ont donné occasion à une lettre signée de plusieurs officiers qui a été envoyée ici pour se plaindre des fautes de M. de Broglie et du peu de cas qu'il faisoit des représentations. (*Note du duc de Luynes.*)

France qui sont ici; il est vrai que M. d'Argenson a parlé à M. de Puységur, mais comme dit lui-même M. de Puységur, on ne lui montre que la moitié du visage (ce sont ses termes). Pendant ce temps, l'Empereur a non-seulement été obligé d'abandonner Munich et de se retirer à Augsbourg, mais il est encore obligé de se retirer d'Augsbourg et de retourner à Francfort; et toute la Bavière, excepté deux places, est en proie aux Autrichiens (1).

M. de Grimberghen pria M. Amelot de demander audience au Roi pour lui jeudi dernier. Le Roi lui donna à six heures, l'écouta avec beaucoup d'attention, en présence de M. Amelot seulement, et lui répondit qu'il pouvoit assurer l'Empereur de toute son amitié et de la vivacité avec laquelle il soutiendroit ses intérêts. Lorsque M. Amelot eut dit au Roi le matin que M. de Grimberghen demandoit audience, le Roi ordonna aussitôt que l'on avertît les ministres pour le conseil; il ne devoit point y en avoir ce jour-là. M. le contrôleur général ne se trouva point à ce conseil; il étoit prié à dîner chez M. l'abbé de Broglie à son abbaye des Vaux-de-Cernay, à six lieues d'ici; Mme de Fulvy étoit de ce dîner; M. et Mme Amelot devoient en être; mais lorsque M. Amelot sut que M. de Grimberghen demandoit une audience, il fit revenir ses relais qui l'attendoient en chemin. M. de Châtillon étoit aussi du dîner des Vaux-de-Cernay, lequel fut extrêmement grand.

La passion du Roi pour Mme de la Tournelle continue avec la même violence; et Mme de la Tournelle même paroît avoir plus de goût pour le Roi qu'elle n'en avoit marqué jusqu'à présent. Le Roi est avec Mme de la Tournelle et Mme de Lauraguais tout le plus souvent qu'il peut; elles passent l'une et l'autre presque toute la journée dans leur chambre; et il ne paraît pas qu'il soit jamais ques-

(1) Voir pour toute cette guerre l'excellente *Histoire du comte de Saxe*, par d'Espagnac.

tion entre eux trois d'aucune affaire importante. Mme de Mailly n'auroit pas eu autant d'indifférence ; elle auroit sûrement parlé avec sa vivacité ordinaire au Roi sur les affaires importantes du moment présent. Au lieu de cela, celles que l'on traite dans le particulier des cabinets depuis quinze jours, c'est pour savoir si Mme de la Tournelle aura quatre chevaux où si elle en aura six. Elle veut avoir un attelage ; le Roi prétend que la dépense de six chevaux est trop considérable et lui en a fait le calcul, par lequel il a trouvé que cela lui coûteroit 5,000 livres à entretenir.

M. le comte de Charolois est encore venu ici aujourd'hui et a parlé au Roi ; on croit que c'est sur l'affaire du tabouret; il n'y a point encore de décision de donnée. Le Roi a été d'abord fort éloigné à écouter la demande des princes du sang; depuis il a été prêt à leur accorder cette distinction ; on croit que présentement il est revenu à son premier sentiment. On a consulté différentes personnes sur ce qui s'est pratiqué anciennement; les témoignages ne se rapportent pas. En dernier lieu, Mme de Cerbret, qui étoit ci-devant Mme de Mouchy, qui étoit fort attachée à Mme la duchesse de Berry, a mandé que les princes du sang avoient toujours été assis chez Mme la duchesse de Berry.

Le Roi a donné à M. le prince de Conty 36,000 livres d'augmentation sur le gouvernement de Poitou (1) ; les 36,000 livres ont été données sans que M. le prince de Conty ni Mme la princesse de Conty lui aient rien demandé ; c'est ce qui ajoute infiniment à cette grâce. Mme la princesse de Conty a remercié le Roi ce soir. On peut dire avec vérité que cette grâce est bien placée ; M. le prince de Conty n'est pas riche pour un prince du sang, et il a

(1) On en avoit retranché 45,000 livres à la mort de feu M. le prince de Conty. (*Note du duc de Luynes.*)

bien montré par sa conduite dans cette guerre qu'il étoit digne des bontés du Roi.

JUILLET.

Conversation de M. de Maillebois et de M. de Châtillon. — Anecdote sur le maréchal de Villars. — Pension à Mme de Flavacourt. — Présentation de M. de Hautefeuille. — Premières nouvelles de la bataille de Dettingen. — Voyage de Choisy. — Les ducs de Chartres et de Penthièvre nommés maréchaux de camp. — Audience du prince de Grimberghen. — Duel de M. d'Armentières avec un officier qui allait à la maraude déguisé. — L'Empereur abandonné par l'armée française déclare à l'Empire que ses troupes sont neutres. — Terre de Bizy. — Lettre du roi de Prusse au cardinal de Fleury après l'escalade de Prague. — Compagnies nouvelles de cavalerie. — Détails sur l'évacuation de la Bavière et sur la conduite du maréchal de Broglie. — Arrangement pour la compagnie des gendarmes de la garde. — Arrivée de la duchesse de Modène. — Promenade du Roi; Mmes de la Tournelle et de Lauraguais. Surnoms des trois sœurs, plaisanterie du Roi à ce sujet. — Mme de Ventadour; anecdote sur l'enfance du Régent; commencements de l'abbé Dubois. — Lettre du prince de Conty à la duchesse de Luynes. — M. de Coigny remplace M. de Broglie, qui est exilé. — Pensions à Mme et à Mlle de Vandeuil. — Mort de M. de Vatan. — Chevaux de Mme de la Tournelle. — M. de Meuse. — Nominations diverses. — Nouvelle position des armées. — Le maréchal de Coigny et son fils. — Auteurs et causes de la guerre de la succession d'Autriche. — Caractère du gouvernement; irrésolution des ministres; comment se décident les affaires. — M. Orry; son portrait et son administration. — Anecdote sur M. de Pontchartrain. — M. de Maurepas; son portrait, sa prodigieuse mémoire. — M. Amelot; son portrait. — M. d'Argenson; son portrait. — Le cardinal de Tencin; son portrait. — Le maréchal de Noailles; son portrait. — Portrait de la maréchale de Noailles la mère. — Importance de la maison de Noailles; origine de sa puissance et de sa faveur. — Le Roi; son caractère. — Particularités sur Mme de Mailly. — Portrait de Mme de la Tournelle; son caractère. — Mme de Lauraguais; son portrait. — Particularités sur les soupers et les dîners des cabinets. — Aventure singulière de Mme Adélaïde; son aversion pour les Anglais. — Mme Henriette; son caractère. — Prisonnier mené à la Bastille. — Morts diverses. — Note généalogique.

Du lundi, 1er juillet. — Avant-hier au soir M. le maréchal de Maillebois étoit chez le Roi; M. le Dauphin y vint suivi de M. de Châtillon. M. de Châtillon, comme l'on sait, est extrêmement ami de M. de Broglie et soutient hautement son parti en toutes occasions; pendant que le Roi

étoit dans sa garde-robe, M. de Châtillon s'avança auprès de M. le maréchal de Maillebois avec l'air un peu embarrassé, et lui demanda si M. le maréchal de Broglie pouvoit faire autrement que ce qu'il avoit fait : « Oui, monsieur, lui dit M. de Maillebois. — Mais il s'en faut beaucoup, lui dit M. de Châtillon, que l'armée de M. de Broglie ne soit aussi forte qu'on le croit. — Un fait certain, lui dit M. de Maillebois, et dont vous conviendrez vous-même, monsieur, c'est que lorsque l'armée de M. de Broglie étoit dans l'île du Danube, sous Ingolstadt, et qu'elle coucha au bivac, on compta les bataillons homme par homme, et ils se trouvèrent tous l'un portant l'autre à 250, les compagnies de grenadiers étant séparées; cela étant, on peut compter les bataillons à 300. Vous savez, monsieur, qu'il y a 66 bataillons dans cette armée; vous savez aussi que la cavalerie est complète, et qu'il a 18,000 chevaux; outre cela les troupes que M. de Ségur a menées montoient à 10,000 hommes; quand vous ne les mettriez qu'à 6 ou 7 actuellement et les troupes de l'Empereur à 8 ou 9,000 hommes, vous verriez, monsieur, que cela fait en tout plus de 50,000 hommes effectifs. » M. de Châtillon ne put s'empêcher d'en convenir en quelque manière, disant cependant qu'il doutoit que l'armée fût aussi forte, mais que l'armée de la reine de Hongrie étoit fort supérieure.

On ne peut s'empêcher de rappeler à l'occasion de la retraite de M. de Broglie ce qui arriva en 1703 à M. le maréchal de Villars. Il commandoit l'armée du Roi en Bavière; les troupes du Roi étoient jointes à celles de l'électeur; l'électeur donnoit plus d'occupations et d'embarras à M. de Villars que l'armée ennemie même; les mauvais conseils qu'il prenoit, les propositions singulières étoient une source continuelle de difficultés. Le prince Louis de Bade, à la tête de l'armée de l'Empereur, joint au général Styrum, avoit 20,000 hommes de plus que M. de Villars; M. de Villars fut

obligé de se retirer jusqu'à Donauwerth, et se trouvant pressé et presque enfermé, il envoya un courrier pour demander du secours ; M. le maréchal de Tallard eut ordre de marcher en Bavière à la tête de son armée. Dans cet intervalle, M. de Villars ayant trouvé le moyen de détacher le corps que commandoit le général Styrum d'avec l'armée, l'attaqua et le battit si bien (1) que le secours de M. de Tallard fut inutile et les affaires furent rétablies. On voit tout ce détail dans une lettre de M. de Villars au Roi, qui n'est point imprimée.

Feu Mme de Flavacourt (Grancey) avoit une pension du Roi, de 1,000 écus ; Mme de la Tournelle a demandé au Roi pour Mme de Flavacourt, sa sœur, cette pension, et le Roi la lui a accordée.

M. de Hautefeuille a été présenté aujourd'hui ; il a trente-cinq ou quarante ans ; il est marié en Normandie, et il ne sert point. Sa mère étoit sœur de feu Mme de Flavacourt ; son père étoit mestre de camp général des dragons ; il fut fait prisonnier de guerre étant maréchal de camp, je crois même lieutenant général. La charge de colonel général des dragons étant devenue vacante pendant que M. d'Hautefeuille étoit à l'armée, on s'adressa à Mme d'Hautefeuille, qui avoit la procuration générale de son mari, pour savoir s'il ne voudroit point acheter cette charge ; elle répondit que bien loin de vouloir l'acheter, il demandoit l'agrément de vendre la sienne ; M. d'Hautefeuille en fut au désespoir ; il quitta le service, et en mourut de chagrin.

Du lundi 8, *Versailles*. — Il y a aujourd'hui huit jours (c'étoit le 1er de ce mois) qu'il arriva le matin à Paris un courrier de M. le comte de Mortemart, venant de l'armée de M. le maréchal de Noailles ; il étoit chargé d'une lettre pour Mme la duchesse de Mortemart, sa grande mère, qui est fort âgée et qui est retirée à Saint-Denis depuis quel-

(1) A Hochstett.

ques années. Le temps d'aller à Saint-Denis et d'écrire plusieurs lettres en conséquence de la nouvelle que ce courrier apportoit fit que nous ne sûmes rien ici qu'à cinq heures du soir. Nous apprîmes alors, par une lettre de Mme la duchesse de Mortemart la grande mère et par une lettre qu'elle envoya de son petit-fils, qu'il y avoit eu une affaire sur le Mein, que M. le duc de Rochechouart y avoit été tué. La lettre de M. le comte de Mortemart ajoutoit seulement qu'il ne parloit pas du détail de l'affaire, mais que nous y avions beaucoup perdu, que M. le duc d'Harcourt et M. le comte de la Mothe étoient blessés, celui-ci fait prisonnier. Cette lettre avoit été écrite l'instant d'après l'action, où l'on ne savoit pas encore tous les détails. Le fait de M. de la Mothe s'est trouvé faux depuis. Ce courrier étoit envoyé en diligence, à cause de la charge de premier gentilhomme de la chambre qu'avoit M. le duc de Rochechouart, afin que l'on pût faire promptement les démarches nécessaires pour obtenir cette charge pour le fils unique de M. le duc de Rochechouart, qui a quatre ans. Le courrier de M. le comte de Mortemart étoit précédé par un autre, envoyé par M. de Luxembourg pour demander cette même charge, sans doute en cas que le Roi n'en disposât pas en faveur de la famille (1).

On peut juger de l'alarme que ces deux courriers mirent dans Paris et ici. Le Roi ni les ministres n'avoient aucune nouvelle, pas même le moindre soupçon de l'affaire ; les particuliers ne savoient rien, et on fut dans cet état violent jusqu'au lendemain mardi quatre heures après midi. Ce même jour lundi, Mme la duchesse de Mortemart (2),

(1) Mme la duchesse de Boufflers, fort amie de M. de Luxembourg, soutient qu'il n'a point été envoyé de courrier par M. de Luxembourg ; il est vrai qu'il n'en a point paru ici, parce qu'il n'avoit pas ordre d'y paroître, mais il passe pour constant qu'il en est venu un. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Elle est Nicolay ; elle avoit épousé en premières noces M. de Combourg, fils de M. de Coëtquen, et en secondes noces M. le duc de Mortemart, veuf de Mlle de Beauvilliers et père de M. de Rochechouart. (*Note du duc de Luynes.*)

belle-mère de M. le duc de Rochechouart et mère de Mme la duchesse de Rochechouart, arriva ici pour demander la charge pour son petit-fils. M. de Gesvres eut soin de prévenir le Roi, et S. M. ayant trouvé bon qu'elle eût l'honneur de le voir après son souper, Mme de Luynes et elles, qui ont toutes deux les entrées, allèrent attendre S. M. par de là le cabinet de glaces. Le Roi descendit de ses cabinets longtemps avant son coucher. Mme de Mortemart, fondant en larmes, voulut se jeter à ses genoux, il la releva; elle voulut lui baiser la main, il l'embrassa, et lui dit qu'il donnoit la charge à son petit-fils; il ajouta à cette grâce beaucoup de marques de bonté, disant : « Cela est trop juste, le père vient d'être tué pour mon service. » Il parla de la volonté extrême qu'avoit marquée M. le duc de Rochechouart, de la douleur où il avoit été jusqu'à ce que son régiment fût arrivé à l'armée; effectivement le régiment ne venoit que d'y arriver, et M. de Rochechouart s'y étoit rendu auparavant. Il avoit une très-mauvaise santé; il avoit été dangereusement malade dès le commencement de la campagne. M. le maréchal de Noailles l'avoit envoyé deux fois à Landau pour qu'il songeât à se guérir; il avoit encore la fièvre le jour de l'action; il fut blessé dans le commencement, et malgré sa blessure ne voulut point s'en aller. Toutes ces circonstances mettent une grande différence entre cette grâce-ci et celle qui a été refusée à M. de la Trémoïlle d'aujourd'hui, lorsque son père mourut de la petite vérole à Paris. D'ailleurs M. le duc de Mortemart est vivant, et quoiqu'il n'ait point gardé ni survivance ni exercice en la cédant, tout autre que lui dans le même cas auroit été en droit de redemander la charge ou au moins l'exercice; mais le Roi qui connoît le caractère singulier de son esprit, a de l'aversion personnelle contre lui. Le fils aîné de M. le duc de Mortemart avoit eu cette même charge; il s'appeloit le prince de Tonnay-Charente.

Tout Versailles passa la nuit dans une grande agitation.

Le Roi ne se coucha qu'à quatre heures ; M d'Argenson ne se coucha qu'après le coucher du Roi.

Le lendemain mardi étoit le jour que le Roi devoit partir pour Choisy ; il déclara qu'il ne partiroit point que le courrier ne fût arrivé, et envoya à Paris chercher le courrier de M. le comte de Mortemart pour l'amener ici pour qu'on pût le questionner.

Enfin, mardi, à quatre heures, arriva le courrier de M. de Noailles, qui n'étoit parti de l'armée que le dimanche, à trois heures du matin. Il rapporta deux lettres de M. le maréchal de Noailles, l'une pour le Roi, datée du 28, le lendemain de l'action ; l'autre du 29, pour M. d'Argenson. Nous apprîmes par ces lettres qu'il y avoit eu le 27, près le village de Dettingen, un combat entre les troupes du Roi et celles des alliés, de l'autre côté du Mein ; que nous avions repris après le combat notre même position en deçà du Mein, et que nous nous étions emparés du poste d'Aschaffenbourg. Une lettre particulière du comte de Noailles à M. de Meuse disoit qu'il se portoit bien, mais qu'il voudroit bien être blessé et que nous fussions restés maîtres du champ de bataille.

Du mardi 9. — Le mardi au soir, le Roi partit pour Choisy. Les dames de ce voyage étoient M[lle] de la Roche-sur-Yon, M[mes] de Boufflers et d'Antin et les trois sœurs. Nous n'y étions que dix ou douze hommes. Le Roi, en arrivant, parla beaucoup des nouvelles qu'il avoit eues du combat ; mais il n'avoit encore aucun détail des morts ni des blessés. Ce jour-là et les deux suivants il demandoit à ceux qui étoient à Choisy s'ils avoient des nouvelles particulières, et paroissoit curieux de les savoir.

Ce même mardi, le Roi dit à souper : « J'ai fait deux maréchaux de camp qui ne peuvent faire de peine à MM. les brigadiers (1) : c'est M. le duc de Chartres et M. de Pen-

(1) On sait que les princes du sang ne passent point par le grade de brigadier. (*Note du duc de Luynes.*)

thièvre. » Le Roi avoit travaillé avec M. d'Argenson avant que de partir. On dit qu'effectivement ils ont parfaitement bien fait l'un et l'autre dans le combat, M. le duc de Chartres avec une valeur allemande, ce sont les termes de M. le maréchal de Noailles, et M. le duc de Penthièvre avec son sang-froid ordinaire, au milieu du plus grand feu.

Du samedi 13, *à Versailles*. — Le mercredi 3, le Roi travailla avec M. de Maurepas à Choisy, et le jeudi avec M. d'Argenson; l'un et l'autre soupèrent avec le Roi le jour qu'ils y travaillèrent, et s'en retournèrent après souper. Le Roi revint ici le vendredi de bonne heure.

Le samedi au soir, nous eûmes enfin des lettres; il y avoit eu défense à la poste d'en laisser passer aucune. On trouvera à la fin de cette année une relation du combat de Dettingen, qui a été envoyée par M. le maréchal de Noailles à M. de la Billarderie, major des gardes. Je vis hier une lettre du même M. le maréchal de Noailles à M. de la Billarderie, par laquelle il assure que cette relation ne contient que la vérité, et que mylord Stairs (1) en convient lui-même. Par cette relation et par plusieurs autres que j'ai vues on ne peut pas douter que les dispositions de M. le maréchal de Noailles avant cette action n'aient été admirables, et que l'action même où il a montré toute la valeur possible n'eût eu le succès le plus heureux si ses ordres avoient été exécutés. Les postes qu'il avoit fait occuper sur le Mein coupoient presque entièrement les subsistances à l'armée des alliés; cette situation les avoit mis dans la nécessité de décamper; ils ne pouvoient remonter le Mein, n'ayant aucun magasin de ce côté-là; ils ne pouvoient le passer par leur gauche, puisque nous gardions les passages; par leur droite, ils avoient des montagnes et des défilés extrêmement difficiles, qu'ils ne pouvoient passer devant nous sans exposer leur arrière-

(1) Lord Stairs commandait l'armée anglaise à Dettingen.

garde à être entièrement écrasée. M. le maréchal de Noailles ayant occupé tout le terrain qui étoit entre le Mein et les bois et montagnes, ayant un ravin devant lui et des marais presque impraticables et s'étant emparé du village de Dettingen, où il avoit fait faire un pont aussitôt que les ennemis l'eurent abandonné, l'armée des alliés ne pouvoit venir à nous sans un désavantage si grand qu'elle y auroit vraisemblablement péri. Outre cela, M. de Vallière, lieutenant général d'artillerie, qui la commande dans cette armée sous les ordres de M. le maréchal de Noailles, avoit placé quatorze pièces de canon (1) sur une hauteur, le Mein entre deux, à deux cents toises de l'armée des ennemis, d'où il faisoit un si grand feu et si bien servi qu'il auroit détruit une grande partie de cette armée sans que nous eussions pour ainsi dire été obligés de tirer un seul coup de fusil; mais nos troupes, en passant le ravin malgré l'ordre du général et s'étant avancées sur la droite, se trouvèrent entre l'armée ennemie et notre artillerie, de manière qu'elles en empêchèrent l'effet; de sorte que pouvant attendre les ennemis avec un avantage considérable et eux se trouvant dans la nécessité ou de mourir de faim ou de marcher droit à nous, une vivacité mal placée et le manque de subordination ont fait que nous avons débouché en présence de l'armée ennemie par un pont d'un côté et un passage de l'autre qui se trouvoient sur le ravin, que nous avons trouvé de l'autre côté un terrain si étroit que les troupes n'ont pu s'y former, que nous n'avions que la moitié de notre armée et que nous avons avec cela attaqué l'armée entière des alliés, formée sur trois colonnes. On prétend que M. le duc d'Harcourt et M. le duc de Gramont vouloient tous deux qu'on attaquât, malgré les sages représentations de M. de Cherizy, lieutenant général et lieutenant des gardes du corps; et en conséquence le François, toujours avide de

(1) Je crois qu'il y en avoit quarante. (*Note du duc de Luynes.*)

bons mots, a appelé cette journée *la journée des bâtons rompus*. Il paroît cependant que M. le duc d'Harcourt est justifié et qu'il étoit revenu au sentiment de M. de Cherizy (1). La maison du Roi a le plus perdu et a fait des merveilles (2). La brigade d'Auvergne, le régiment Royal, les dragons, s'y sont extrêmement distingués. M. le maréchal de Noailles a bien voulu nommer mon fils entre le nombre des officiers généraux dont il a été content. Le comte de Chavigny, sous-lieutenant du régiment des gardes françoises, y a été tué; il venoit d'avoir l'agrément du régiment de Cambrésis, sur la démission de son cousin, M. de Pont-Chavigny, qui s'est retiré.

Les nouvelles de l'armée de M. de Broglie sont encore plus mauvaises qu'elles n'avoient été, puisque nous avons entièrement abandonné la Bavière. Le 23 juin, M. le maréchal de Broglie écrivit à l'Empereur, et lui manda qu'il partoit le 25 avec l'armée du Roi (3); il partit en effet le 26 ou le 27 de Donauwerth, son armée, séparée en cinq divisions, ayant près de 40,000 hommes effectifs et des subsistances dans Donauwerth pour jusqu'au 25 juillet; il en a fait emporter ce qu'il a pu, mais il a été obligé d'en faire jeter une grande quantité dans le Danube. Son armée est actuellement à Wimpfen, sur le

(1) Cet officier a fait des merveilles dans cette action, et ayant perdu son chapeau et sa perruque à la première charge a rechargé une seconde fois en cet état avec la même valeur. C'est à cette occasion que quelqu'un, parlant ces jours-ci de l'état où étoit M. de Cherizy, dit assez mal à propos : « Ce devoit être une bonne figure à voir. » La Reine étoit présente, et dit : « C'étoit une figure bien respectable. » (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Excepté toutefois le régiment des gardes françaises, qui lâcha pied honteusement; beaucoup de soldats se jetèrent dans le Mein pour se sauver à la nage, et par leur lâcheté firent donner aux gardes françaises le surnom de canards du Mein. Le régiment des gardes a toujours eu une mauvaise réputation. Nous trouvons dans une lettre de Racine à Boileau (Mons, 3 avril 1691) que les autres régiments méprisent fort les soldats des gardes, qu'ils appellent des Pierrots. Les grenadiers des gardes venaient d'échouer à l'attaque de l'un des ouvrages de Mons.

(3) L'empereur manda à M. de Broglie en réponse qu'il répondroit au Roi de la démarche qu'il faisoit. (*Note du duc de Luynes.*)

Necker, et l'Empereur a été obligé de prendre le parti de sortir d'Augsbourg et d'aller à Francfort, où il est arrivé le 28 du mois passé. M. de Lautrec, notre ambassadeur, a eu ses équipages pillés par les troupes légères de la reine de Hongrie dans cette marche, et a été insulté lui-même.

En conséquence de cet état des affaires de l'Empereur, M. de Grimberghen demanda audience au Roi il y a environ dix jours, en présence de M. Amelot; il parla au Roi avec beaucoup de respect, mais avec beaucoup de force, sur la conduite de M. de Broglie à l'égard de l'Empereur; il demanda même permission au Roi de lui lire le rescrit que l'Empereur lui avoit adressé, et par lequel il lui enjoignoit expressément de prendre les ordres de S. M. M. de Grimberghen, dans cette audience, ne laissa pas ignorer au Roi les grands sujets de plaintes de l'Empereur contre M. de Broglie, et lui ajouta même, à la fin de cette audience, que d'avoir écrit à l'Empereur qu'il partoit deux ou trois jours seulement avant son départ pouvoit s'appeler lui avoir donné son congé, et qu'un maître qui voudroit renvoyer un de ses domestiques en useroit peut-être avec plus de circonspection. Le Roi répondit qu'il n'avoit point donné ordre à M. de Broglie d'abandonner la Bavière, et renouvela à M. de Grimberghen les assurances de son amitié constante pour l'Empereur.

On assure que M. d'Armentières, qui est à l'armée de M. de Broglie, y avoit été blessé de la manière que je vais l'expliquer. Dans une marche, M. d'Armentières ayant aperçu plusieurs soldats et cavaliers qui s'amusoient à marauder dans une grange, y entra le fouet à la main, et en donnant quelques coups de fouet à droite et à gauche obligea ces maraudeurs à rejoindre leurs troupes; il se trouva que dans le nombre des maraudeurs il y avoit un officier qui ayant pris un manteau de cavalier ne pouvoit être reconnu. Cet officier avoit reçu un coup de fouet; il en demanda raison à M. d'Armentières; ils

se sont bien battus ; M. d'Armentières a reçu deux coups d'épée, dont je crois qu'il n'est pas encore guéri.

Il paroît certain que M. le maréchal de Broglie retourne à Strasbourg ; il doit même y être arrivé avec ordre d'y rester. Son frère, l'abbé de Broglie, est depuis dix ou douze jours retourné à son abbaye des Vaux de Cernay ; je ne sais pas précisément s'il a eu ordre de s'en aller, mais je crois qu'au moins ses amis lui en ont donné le conseil.

Mardi dernier, le Roi fut à la chasse du côté de Rambouillet, et y coucha pour y chasser le lendemain (1). Les trois sœurs étoient en calèche à cette chasse, avec M. de Bouillon, et couchèrent à Rambouillet.

M. le maréchal de Broglie avoit proposé à M. de Seckendorf de faire l'arrière-garde de son armée avec les troupes de l'Empereur. M. de Seckendorf a refusé cette proposition, comme on peut le croire, et l'Empereur, se voyant abandonné, a pris le parti de déclarer à l'Empire que ses troupes fussent regardées comme neutres et comme troupes de l'Empire, n'étant plus jointes avec celles de France. En conséquence, il les a fait mettre en quartier dans le cercle de Souabe et leur a fait prendre la cocarde verte, comme troupes de l'Empire.

Mardi dernier je fus à Bizy, chez le maréchal de Belle-Isle. C'est une maison qu'il acheta il y a quelques années de M. de Bouville ; elle est située à un quart de lieue de Vernon, et fait ainsi que Vernon partie du comté de Gisors. On sait que ce comté, qui est aujourd'hui érigé en duché, a été donné par le Roi en échange de la terre de Belle-Isle. Cet échange n'étoit pas encore absolument consommé lorsque M. de Belle-Isle acheta, en 1721, la terre

---

(1) Le Roi n'avoit mené personne de sa bouche ; ce fut M. du Gambord, gouverneur de Rambouillet, qui lui donna à souper et qui le servit à table. Le Roi envoya querir quatre de ses pages pour servir à table. (*Note du duc de Luynes.*)

de Bizy. Dès ce moment il résolut d'augmenter les revenus de cette terre et la beauté des jardins par une grande quantité de plants ; il commença par établir des pépinières considérables ; il fallut outre cela faire acquisition de beaucoup de terrain de différents particuliers. Lui et le chevalier son frère, qui agissent toujours de concert et par le même esprit, ont suivi constamment ce système, malgré les différentes occupations qu'ils ont eues dans cet intervalle de temps. Moyennant environ trois cent cinquante contrats d'acquisition, M. de Belle-Isle s'est fait un parc de 4,000 arpents, dont il ne reste plus qu'environ 500 à planter; il y en a 400 en jardin enfermé de murailles ; le surplus est enfermé par un fossé et une haie vive. Tout, hors les 500 arpents qui sont à planter, comme je viens de dire, est en bois taillis, avec des grands quinconces de pommiers, de châtaigniers, de noyers, etc., des étoiles, cloîtres et autres pièces de jardin ; presque toutes les routes plantées en ormes et des points de vue admirables. Il y a environ 70,000 ormes actuellement plantés en allées qui ont tous été tirés de ses pépinières. Le revenu du comté de Gisors, avec ce que M. de Belle-Isle y a joint, consiste en bois et en droits seigneuriaux. Ce comté vaut aujourd'hui 60 ou 70,000 livres de rente, et augmentera beaucoup dans quelques années ; car M. de Belle-Isle compte que son parc seul vaudra plus de 25,000 livres de rente dans dix ou douze ans. La maison de Bizy est vilaine, mais le projet n'est pas de la laisser subsister. Les avant-cours et les jardins sont alignés sur une nouvelle maison, qui sera bâtie par la suite. M. de Belle-Isle ne compte pas, à la vérité, faire jamais ce bâtiment ; il a fait seulement bâtir une magnifique basse-cour, qui sera achevée cette année.

Il m'a montré dans le voyage de Bizy la copie de la lettre que le roi de Prusse écrivit à feu M. le Cardinal peu de temps après l'escalade de Prague. J'ai cru que cette lettre pourroit être curieuse à garder.

Lettre du Roi de Prusse à M. le cardinal de Fleury.

Berlin, le 20 décembre 1741.

Monsieur mon cousin,

L'attachement pour la France, le zèle pour votre gloire et l'affection pour la gloire de la cause commune m'obligent aujourd'hui de vous écrire pour vous prier, par les motifs les plus pressants, de rendre M. de Belle-Isle à l'armée de Bohême, comme l'homme le plus capable du métier de la guerre, le plus conciliateur et le plus susceptible de la confiance des princes d'Allemagne que vous ayez actuellement. Vous ne sauriez croire (n'étant pas sur les lieux) quel poids M. de Belle-Isle donne aux affaires du Roi votre maître en Allemagne, tant par rapport à vos alliés (qui ont mis tous leur confiance en lui) que relativement à votre armée, chez qui le poids de la réputation de ce grand homme décide en partie du succès de vos entreprises.

Je le prendrai moi personnellement comme une marque des égards et de l'amitié que le Roi votre maître a pour moi, s'il continue le maréchal de Belle-Isle dans le poste qu'il lui a donné, et je vous le demande à vous personnellement comme la plus grande marque d'amitié que vous puissiez me donner.

Tout dépend dans le monde du choix des hommes capables que l'on emploie, et M. de Belle-Isle peut être compté dans son métier au rang des plus grands hommes. Je vous félicite, Monsieur, de tout mon cœur du succès de vos armes dans la surprise de Prague; mais surtout du chef-d'œuvre de votre sagacité opéré par le ministère de la Chétardie dans la dernière révolution de l'empire moscovite. Personne plus que moi ne sauroit prendre plus de part à ce qui arrive d'heureux à la France et de glorieux à votre ministère. Cela ne peut qu'augmenter l'estime et la considération particulière avec lesquelles je suis inviolablement,

Monsieur mon cousin,

Votre très-affectionné et fidèle ami et cousin,
FRÉDÉRIC.

Pour Dieu et pour votre gloire, délivrez-nous du maréchal de Broglie, et pour l'honneur des troupes françoises rendez-nous M. le maréchal de Belle-Isle.

M. d'Aubigné étoit à ce voyage de Bizy. Il reçut mardi au soir des lettres de ce pays-ci par lesquelles on lui conseilloit d'y revenir promptement ; en conséquence, il revint dès le lendemain. J'ai marqué ci-dessus qu'il avoit

été mal reçu à son retour de Bohême et tout le détail des fautes qu'on lui imputoit. La fausseté de toutes ces accusations ayant été démontrée clairement au Roi, le Roi, qui ne lui avoit point parlé depuis son retour, lui parla enfin hier matin; ce ne fut pas sans avoir montré auparavant un peu d'embarras. Il paroît que l'intention de S. M. est de l'employer cette année pour les nouvelles milices qu'on va lever.

Il parut il y a deux jours une ordonnance portant création de cent cinquante compagnies nouvelles de cavalerie, avec les mêmes arrangements qui furent faits l'année passée, et que j'ai marqués ci-dessus.

Du mardi 16, *Versailles.* — Dimanche dernier, 14 de ce mois, M. de Grimberghen eut à six heures audience du Roi : il étoit chargé de remettre une lettre de l'Empereur à S. M.; il fut environ un quart d'heure dans le cabinet du Roi avec M. Amelot; il exposa au Roi, d'une manière forte et pathétique, la situation où se trouve l'Empereur; et à la fin de l'audience il représenta encore au Roi combien il étoit nécessaire pour sa propre gloire qu'il voulût bien marquer son mécontentement du peu d'attention que M. le maréchal de Broglie avoit fait aux ordres qui lui avoient été envoyés.

M. de Grimberghen m'a répété encore aujourd'hui que non-seulement les quatre ministres lui avoient dit en différentes occasions, mais que le Roi lui-même l'avoit assuré que M. le maréchal n'avoit jamais eu ordre de quitter la Bavière, que même il avoit eu des ordres contraires; il m'a ajouté que l'Empereur avoit une lettre de M. de Broglie, écrite dans le temps que notre armée étoit encore sur l'Iser, par laquelle il assuroit S. M. Imp. qu'il prodigueroit son sang et sa vie pour lui garder les bords de l'Iser. Malgré ce zèle, on a vu qu'il n'a cessé de se retirer toujours devant l'armée ennemie, et en dernier lieu il n'a jamais voulu avoir aucun égard aux instances de l'Empereur, qui lui demandoit en grâce de conserver au

moins les bords du Lech, rivière considérable et difficile à passer. Ce qui paroîtra encore plus singulier, c'est qu'à Donauwerth on délivroit par jour 70,000 rations de pain, ce qui prouve qu'il falloit que son armée fût forte de plus de 40,000 hommes de troupes effectifs, ne pouvant y avoir plus de 30,000 hommes d'équipages. Il y avoit une si grande quantité de farine et de fourrages qu'il a été obligé d'en faire jeter dans le Danube après en avoir fait emporter tout ce qu'il a été possible ; et quoique M. de Seckendorf lui eût demandé avec instance de lui vendre ce qu'il ne pouvoit pas emmener, il a mieux aimé les faire jeter dans la rivière (1). Dans sa retraite, nous avons eu les malades de notre armée écharpés par les hussards et beaucoup d'équipages pris.

Enfin, le 8 au matin, M. de Broglie a reçu ordre du Roi de remettre le commandement de son armée à M. le comte de Saxe, sous les ordres de M. le maréchal de Noailles et de revenir à Strasbourg. On dit que cette lettre l'a un peu étonné. Les ministres veulent faire entendre qu'on ne le laissera pas longtemps à Strasbourg.

Il y a eu ces jours-ci une décision du Roi entre l'écuyer cavalcadour et le porte-manteau de la Reine, au sujet de la place dans le carrosse des écuyers. Les écuyers cavalcadours n'entroient point dans ce carrosse et alloient toujours à cheval. Du temps de Mme la Dauphine, feu M. le Duc avoit changé cet usage en donnant la place d'écuyer cavalcadour à feu M. de Farges, qui lui étoit attaché depuis longtemps ; à la mort de M. de Farges, la place ayant été donnée à son fils, et un de ses parents, nommé M. de Lissac, exerçant pour ce fils, il a été décidé que la place dans le carrosse appartenoit au porte-manteau, mais que dorénavant ils feroient preuves.

M. de Stainville, dont le père est envoyé du grand-

(1) Voy. au 9 août.

duc, est arrivé ces jours-ci de l'armée de M. de Noailles, où il faisoit la fonction d'aide major général de l'infanterie. Il vient ici pour aller joindre en Provence le régiment d'infanterie ci-devant d'Auroÿ, que le Roi lui a donné; il a de l'esprit et parle fort bien ; il étoit au combat de Dettingen, auprès de M. le maréchal de Noailles; il m'a conté que la disposition de notre armée étoit telle qu'elle est marquée dans les relations, et qu'il n'est pas douteux que c'est la vivacité de M. le duc de Gramont (1) qui a engagé l'affaire; mais qu'on ne peut pas dire qu'il ait été contre les ordres précis de M. le maréchal; que M. de Noailles ne lui avoit point défendu de passer le village, mais qu'il ne le lui avoit point ordonné ; que trop de confiance dans M. le duc de Gramont de la part de ce général est la cause de ce qui est arrivé; que M. de Noailles l'a bien senti puisqu'en revenant après l'affaire : « Trop de complaisance, dit-il, ce sont à peu près ses termes, a gâté tout ce que j'avois fait jusqu'à présent. » Il m'a ajouté que l'effroi étoit si grand parmi nos troupes, que lorsque M. le maréchal a voulu les remettre en bataille au bord du ravin, il ne lui avoit jamais été possible de les arrêter.

Du mercredi 17, *Versailles.* — On apprit par un courrier arrivé ici le 15 que l'armée de M. le maréchal de Noailles étoit partie le 12 du camp de Steinheim (2) pour revenir passer le Rhin à Worms, et que le prince Charles de Lorraine s'avançoit sur le Necker; ce qui faisoit juger que lorsque cette armée auroit joint celle des alliés et que les Hollandois auroient uni leurs forces avec ces deux armées, l'armée entière des alliés seroit d'environ 100,000 hommes. Les Hollandois devoient fournir 20,000 hommes; mais on croit qu'ils n'en donneront que 14,000, à cause d'un traité antérieur par lequel

---

(1) Neveu du maréchal de Noailles.

(2) A côté de Hanau, sur le Mein.

6,000 hommes de leurs troupes doivent garder les villes de la Barrière.

M. le prince de Rohan me dit il y a quelques jours l'arrangement qui a été fait pour la compagnie des gendarmes. Dans le cas d'une perte aussi considérable que celle que cette compagnie a faite au dernier combat, l'usage est que le Roi accorde une gratification. A la bataille de Ramillies, S. M. donna 32,000 livres pour les réparations en habillements, chevaux et équipages, et pour aider et secourir ceux qui y furent blessés. Dans le combat de Dettingen, il y a eu deux officiers de tués, MM. de Messay et de Wargemont. M. de Messay, guidon des gendarmes, avoit obtenu un brevet de 30,000 livres sur sa charge; cette charge est de 100,000 livres. Le Roi en a donné l'agrément à un M. de Valbelle, qui est jeune et qui est dans les mousquetaires, à qui l'on avoit déjà donné l'espérance, presque même la certitude, du premier guidon vacant dans cette compagnie. M. de Valbelle remet 100,000 livres au trésor royal. Sur cette somme, le Roi a ordonné qu'il seroit pris premièrement les 30,000 livres de brevet de retenue de M. de Messay, ensuite 32,000 livres qui seroient remises à M. le prince de Soubise pour les faire distribuer dans la compagnie, suivant les besoins de chacun. Les 38,000 livres restant demeurent au trésor royal jusqu'à ce qu'il ait plu au Roi d'en disposer. Le Roi fait quelquefois des grâces sur ces sommes; mais ce ne sera qu'après le retour de M. de Soubise et lorsqu'il aura travaillé avec le Roi. Dans cette occasion-ci, M. de Ségur, guidon des gendarmes, qui est de quartier auprès du Roi, a fait demander au Roi la permission de lui rendre compte de ce qui regardoit la compagnie, et c'est à ce travail que l'arrangement ci-dessus a été terminé. M. de Ségur a demandé aussi au Roi la permission d'aller remplacer ses camarades à l'armée, et le Roi l'a trouvé bon. Ce M. de Ségur est neveu ou cousin germain du lieutenant général. Il faut observer que la compagnie des gendarmes

ayant huit officiers inférieurs, il n'en va que six en campagne et deux restent auprès du Roi; au lieu que les chevau-légers, n'ayant que six officiers inférieurs, il n'en reste qu'un auprès du Roi. M. de Marcieux et M. de Ségur étoient ici de quartier pour les gendarmes; M. de Marcieux, qui est l'ancien, restera auprès du Roi.

Jeudi dernier, 11 de ce mois, le Roi quitta le deuil de Mme la Duchesse.

J'ai oublié de marquer ci-dessus la mort de M. l'archevêque de Bordeaux, arrivée il y a environ trois semaines; il étoit Maniban, frère du premier président de Toulouse.

Il y eut conseil d'État dimanche et lundi dernier; et en conséquence on a renvoyé aujourd'hui le courrier qu'avoit envoyé ici M. de Lautrec il y a environ quinze jours.

Mme la duchesse de Modène arriva avant-hier chez Mlle de la Roche-sur-Yon; elle est fort engraissée et marche très-mal, mais elle a un visage agréable; elle a loué une maison auprès du Val-de-Grâce; elle a amené avec elle sa fille, qui vient d'avoir dix-sept ans (1). On dit qu'elle n'est point jolie, mais qu'elle est grande, bien faite, qu'elle a le plus beau teint du monde, mais qu'elle est fort blonde. Mme de Modène vint ici hier voir le Roi et la Reine; elle fut traitée comme princesse du sang; mais comme elle n'a ici que le rang de princesse fille, Mme la princesse de Conty a sans contredit le pas devant elle. Mme la princesse de Conty étoit hier chez la Reine quand Mme de Modène y arriva; la Reine s'étant assise, Mme la princesse de Conty entra dans le salon de la Reine pour y attendre le moment du cavagnole et ne pas s'asseoir au-dessus de Mme de Modène. Mlle de la Roche-sur-Yon étoit avec Mme de Modène; elles entrèrent dans la chambre de la Reine, qui étoit encore dans son cabinet; et comme l'usage est pour une présentation ou révérence de ne

(1) Voy. au 2 août.

point entrer que la Reine n'ait appelé, elles ressortirent et entrèrent dans le grand cabinet jusqu'à ce que la Reine soit sortie et les ait fait avertir. Mme de Modène s'avança comme pour baiser le bas de la robe de la Reine; la Reine la salua; ensuite elle présenta à la Reine sa dame d'honneur, qui baisa le bas de la robe de la Reine.

J'ai encore oublié de marquer la mort de M. l'ancien évêque de Troyes; il étoit fort âgé, et en enfance depuis fort longtemps; il étoit Bossuet, neveu de M. l'évêque de Meaux du même nom; il étoit fort janséniste.

Lundi dernier, le Roi alla à six heures se promener ici dans les jardins; il y avoit longtemps qu'il ne s'y étoit promené; il fut presque dans tous les bosquets, où l'on fit jouer les eaux. Les trois sœurs étoient à cette promenade. Il y avoit des carrioles qui suivoient; Mmes de Flavacourt et de Lauraguais y montèrent; mais Mme de la Tournelle resta seule à pied avec le Roi. M. le Dauphin étoit à cette promenade; M. Orry, M. de Maurepas et M. d'Argenson y étoient aussi. Après la promenade, le Roi soupa dans ses cabinets avec ces trois dames.

De ces trois dames, celles qui ne quittent pas le Roi c'est Mme de la Tournelle et Mme de Lauraguais. Mme de Flavacourt, quoique fort bien avec ses deux sœurs, n'est point dans leur confidence. Mme de la Tournelle parle fort peu, surtout depuis qu'elle est maîtresse du Roi; Mme de Lauraguais parle volontiers et est fort gaie; c'est pour cela que M. de Meuse l'appelle en badinant *Madame la réjouie*. Pour Mme de la Tournelle, c'est une ancienne plaisanterie que de l'appeler *la Princesse*, comme d'appeler Mme de Flavacourt *la Poule*. On me contoit ces jours-ci que le Roi, passant dans Paris, je ne sais plus à quelle occasion, et ayant lu le nom d'une rue, dit devant ces dames : « Ce n'est pas ici une rue qui convient à *la Princesse*, mais elle pourroit bien convenir à Mme de Lauraguais.» Cette rue étoit la rue des Mauvaises

Paroles. Mme de Lauraguais ne trouva pas la plaisanterie trop bonne.

Du jeudi 18, *Versailles*. — Mme la duchesse de Ventadour, qui est à sa maison de Glatigny depuis environ un mois, y a été incommodée, et s'est tirée d'affaire malgré son grand âge; elle a encore toute sa présence d'esprit, et conte fort bien les faits anciens. Elle me disoit, il y a quelques jours, que feu M. le duc d'Orléans (qui a été régent du royaume), étant duc de Chartres et fort enfant, tomba malade si dangereusement que l'on désespéra absolument de sa vie; tous les médecins l'avoient abandonné. Mme la maréchale de Clérembault, sa gouvernante, étoit même sortie de sa chambre. Dans ces circonstances, Mme la maréchale de la Mothe, mère de Mme de Ventadour, y arriva, et étant entrée dans la chambre de M. le duc de Chartres avec un chirurgien de feu Monsieur, et voyant qu'on laissoit cet enfant sans aucun secours, elle prit sur elle de déterminer le chirurgien à le saigner; cette saignée, jointe aux autres remèdes que l'on fit sur-le-champ, sauva la vie à M. le duc de Chartres. On mit auprès de ce prince comme homme de confiance un M. de Saint-Laurent; il n'étoit point son gouverneur; mais Monsieur s'en rapportoit en tout entièrement à lui pour la conduite de son fils, et il paroît que M. de Saint-Laurent n'avoit accepté cet emploi qu'à la condition d'être le maître. Monsieur permit au petit abbé Dubois, que nous avons vu depuis cardinal et premier ministre, de venir assister à l'étude de M. le duc de Chartres; l'abbé Dubois venoit donc tous les jours de Paris à Saint-Cloud où étoit M. le duc de Chartres, s'en retournoit de même après l'étude. A la fin, il se résolut à demander qu'on voulût bien lui donner un petit logement à Saint-Cloud pour lui éviter une aussi grande fatigue tous les jours. M. de Saint-Laurent dit qu'il quitteroit l'éducation de M. le duc de Chartres et se retireroit si l'on accordoit un logement à l'abbé

Dubois ; il ne fut pas possible de le faire changer de sentiment, et les choses restèrent dans le même état ; enfin cependant, la persévérance de l'abbé Dubois surmonta toutes les difficultés ; car à la mort de M. de Saint-Laurent il fut fait précepteur de M. le duc de Chartres.

Mme de Luynes écrivit, il y a environ trois semaines, à M. le prince de Conty, en Bavière, sur la mort de Mme la Duchesse, sa grand'-mère ; elle a reçu aujourd'hui réponse à cette lettre. Cette réponse est extrêmement polie ; j'ai cru devoir en mettre ici la copie :

Madame.

Les marches que nous venons de faire ayant dérangé les postes, je n'ai reçu que très-tard la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à l'occasion de la perte que j'ai faite de madame la Duchesse ; quoique tardif par la même raison, je vous prie de vouloir bien recevoir mes sincères remercîments de la part que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde.

Beaucoup de bonne volonté, dont je me pique, ne mérite assurément pas les choses flatteuses que vous voulez bien me dire ; je n'ai que cela : heureux si l'on m'en sait gré. Je vous prie, Madame, de m'en savoir un peu du sincère attachement et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L.-F. DE BOURBON.

Me permettrez-vous, Madame, de faire ici mes remercîments à M. de Luynes, ainsi qu'à Mme de Chevreuse, à qui je présente mes respects.

Le Roi a travaillé cette après-dînée avec M. d'Argenson et M. le maréchal de Coigny ; on dit que M. de Coigny va commander à Strasbourg et que l'empereur insiste plus fort que jamais pour que M. de Broglie soit puni.

Du samedi 20, *Versailles.* — Hier matin, il fut public que M. de Coigny alloit commander à Strasbourg. Il me dit que le Roi en lui ordonnant d'y aller avoit ajouté qu'il lui donneroit une armée à commander le plus tôt qu'il seroit possible. On a envoyé un courrier à M. le maréchal de Broglie avec ordre d'aller à sa terre de Chambray. Ses

amis disent qu'il y a longtemps qu'il a besoin de repos et de prendre du lait. On m'a assuré que c'étoit le discours qu'avoit tenu ici son frère; et qu'en arrivant à son abbaye des Vaux de Cernay, il avoit dit que son frère, étant revenu à Strasbourg, il n'avoit plus besoin de sa présence ici, qu'il lui laissoit à la Cour quatre bons avocats, qui soutiendroient bien ses intérêts. Si ce discours est vrai, il est aisé de juger que c'est des quatre secrétaires d'État qu'il a voulu parler.

Mlle de Vandeuil remercia hier le Roi, dans la galerie, au retour de la messe; elle étoit avec un de ses cousins, qui est capitaine de cavalerie. M. de Vandeuil son père, qui étoit chef de brigade des gardes du corps, et son frère, qui étoit exempt, ont été tués tous deux au combat de Dettingen, et dans le même temps sa mère par un accident s'est démis la jambe. M. de Vandeuil, le chef de brigade, n'avoit point d'autre fils que celui qui a été tué auprès de lui. Le Roi a donné 1,200 livres à Mme de Vandeuil et pareille somme à sa fille. Il y a longtemps que MM. de Vandeuil servent dans les gardes du corps. Le père du chef de brigade étoit lieutenant des gardes du corps en 1688 et fort estimé; il eut l'honneur de suivre Monseigneur au siége de Philipsbourg; il avoit sous ses ordres M. le prince de Tingry, exempt des gardes du corps, fils du maréchal de Luxembourg, père de M. de Luxembourg d'aujourd'hui et frère de M. le maréchal de Montmorency.

On a su aujourd'hui que M. de Vatan, prévôt des marchands, est mort d'apoplexie; il étoit dans sa quatrième année d'exercice de cette charge. L'usage est que le prévôt des marchands exerce seulement pendant deux ans; ils peuvent être continués jusqu'à huit ans. M. Turgot, qui l'étoit avant M. de Vatan, a exercé pendant neuf ans, parce qu'il avoit fait une année d'exercice pour M. Lambert, son prédécesseur, qui tomba en apoplexie, et que cette année ne lui fut point comptée.

J'ai parlé ci-dessus du projet de Mme de la Tournelle

d'acheter des chevaux de carrosse; ce projet s'est enfin exécuté, et comme elle étoit dans l'embarras d'avoir des écuries pour mettre ses chevaux, le Roi a ordonné qu'on les mît dans les écuries de l'hôtel de Limoges, qui est à S. M., où il avoit permis que l'on mît les chevaux de Mme la Duchesse. Il a chargé M. de Croismare, le premier des écuyers de la petite écurie, d'y avoir l'œil, ainsi que sur les chevaux de Mme de Lauraguais, qui sont dans la même écurie. Cet ordre n'a point passé par M. le Premier.

M. de Meuse continue à être assez souvent tête à tête avec le Roi; mais cependant ces tête-à-tête sont beaucoup moins fréquents, le Roi étant le plus souvent qu'il peut avec Mme de la Tournelle, qu'il aime plus que jamais. Il paroît que cette passion du Roi est venue enfin à bout du cœur de Mme de la Tournelle et qu'elle aime présentement beaucoup le Roi. Dans cette situation, il est des moments où M. de Meuse quelquefois songe à sa terre de Sorcy, qui est en Lorraine et qu'il habitoit beaucoup avant ceci. Il me parloit ces jours-ci de cette terre, et me disoit qu'il y a trouvé une inscription très-ancienne, répétée en plusieurs endroits de la maison, et qui existe encore; elle est conçue à peu près dans ces termes: « Tout va si mal que tout ira bien. »

Du mardi 23, *Versailles*. — J'ai déjà marqué la mort de M. de Vatan. La place de prévôt des marchands, qu'il avoit, fut donnée hier à M. de Bernage de Saint-Maurice, intendant de Languedoc, dont le père avoit été aussi intendant de la même province. Cet arrangement s'est fait pour bien traiter M. de Bernage, qui le mérite, et d'ailleurs pour faire plaisir à M. le duc de Richelieu (1), gouverneur de Languedoc, qui ne s'accommodoit pas de M. de Bernage.

(1) Le Roi, avant que de nommer M. de Bernage à la prévôté des marchands disoit, il y a quelques jours, que ce seroit sans doute faire plaisir à M. de Richelieu; mais qu'il ne seroit pas aisé de trouver un intendant de Languedoc dont il pût s'accommoder, M. de Richelieu étant aussi jaloux qu'il l'est de tout ce qui peut diminuer son pouvoir et son autorité. (*Note du duc de Luynes.*)

M. de Vatan étoit aussi conseiller d'État. Cette place a été donnée aujourd'hui à M. de la Galaisière, intendant et chancelier de Lorraine, beau-frère de M. le contrôleur général.

Il y a quelques jours que M. de Cramail de Vaubourg mourut; il étoit fils de M. de Vaubourg, conseiller d'État, qui étoit frère de M. Desmaretz, contrôleur général. M. de Cramail étoit conseiller honoraire du Parlement. Le Roi a donné cette place à M. Ferriol d'Argental, frère de M. de Pont-de-Veyle et neveu de M. le cardinal de Tencin. Il y a six places de conseillers honoraires au Parlement auxquelles le Roi nomme. Il y a outre cela deux conseillers honoraires nés, qui sont l'archevêque de Paris et l'abbé de Cluny. Ces deux conseillers ne se trouvent point aux assemblées ; le premier parce qu'il est duc de Saint-Cloud, et par cette raison ne pourroit s'y trouver que comme duc; l'autre n'y assiste point depuis qu'il est cardinal (c'est M. le cardinal d'Auvergne); l'archevêque de Paris même ne prend point séance au Parlement comme duc de Saint-Cloud, parce que Saint-Cloud n'est qu'une pairie laïque; il ne pourroit être assis qu'au rang de cette pairie et par conséquent fort au-dessous des pairs ecclésiastiques.

L'intendance de Languedoc n'est pas encore donnée ; il est question pour cette place de M. Le Nain, intendant de Poitiers; cependant, le Roi l'a déjà offerte à M. le contrôleur général pour M. de Sauvigny, son neveu. Le contrôleur général a beaucoup remercié le Roi de cette marque de bonté, et a dit au Roi qu'il ne croyoit pas que cette place convînt à son neveu, qu'elle étoit trop difficile à bien remplir, qu'il supplioit le Roi de lui accorder huit jours pour y réfléchir. Il paroît que la famille de M. le contrôleur général craint effectivement que l'intendance de Languedoc ne fasse plus de tort que de bien à M. de Sauvigny; la réflexion de se trouver vis-à-vis M. de Richelieu, dans les circonstances présentes, suffit pour fonder ce raisonnement.

Nos armées sont présentement toutes deux en deçà du Rhin, quoique l'Empereur soit à Francfort et que celle des alliés soit restée sur le Mein aux environs de cette ville. On m'a assuré que M. de Noailles avoit non-seulement le commandement, comme on le sait, mais l'autorité entière sur ces deux armées, et que jusque dans la Flandre même M. d'Argenson ne feroit pas faire un mouvement à un escadron et à un bataillon sans avoir consulté M. de Noailles et sans qu'il l'approuvât.

M. le maréchal de Coigny est réellement très-peu satisfait d'aller commander à Strasbourg. Son caractère est sans contredit la plus grande valeur, mais elle est cependant accompagnée de timidité, s'il est permis de le dire, au moins d'embarras et d'irrésolution dans les cas les plus pressants. D'ailleurs M. le maréchal de Coigny a soixante-douze ou soixante-treize ans (1); il aime naturellement à jouir d'une vie douce et paisible; il a un nombre d'amis avec qui il est, tant à Paris qu'à sa maison d'Orly près Choisy; il ne peut pas prévoir retirer grand avantage de la commission qu'on vient de lui donner, et ne considère que le désagrément d'être séparé pendant un an au moins de la société qui est le plus de son goût.

M. de Coigny, son fils, qui commandoit les dragons dans l'armée de Bavière, est toujours aussi bien avec le Roi; il est assez grand, bien fait, d'une très-jolie figure, beaucoup de politesse, et s'est toujours conduit fort sagement par rapport aux circonstances présentes et passées, n'ayant jamais cherché à mériter la continuation des bontés du Roi par la protection d'aucune des maîtresses de S. M.; vivant bien avec elles, mais sans aucune liaison intime; d'ailleurs n'étant point entré dans aucun parti, ni pour M. de Broglie, ni pour M. de Belle-Isle, ni même

(1) Il est âgé de soixante-treize ans, étant né le 16 mars 1670. (*Note du duc de Luynes.*)

pour M. de Coigny, son père, auquel il est cependant fort attaché; et malgré le peu de disposition favorable qu'il y a dans l'esprit de M. le maréchal de Coigny, pour ne pas dire davantage, par rapport à M. de Belle-Isle, M. de Coigny le fils a toujours bien vécu avec M. de Belle-Isle, qui l'estime et en fait cas.

Pour M. le maréchal de Broglie (1), on ne sait ce que c'est que le parti qu'on a pris par rapport à lui. On lui ôte le commandement de l'armée et celui de Strasbourg; cela auroit l'air d'une disgrâce; on paroît cependant vouloir y donner une tournure différente : son âge et les fatigues ont dérangé sa santé; il a besoin d'aller dans ses terres prendre du lait pour se rétablir. S'il a eu ordre exprès de rester en Bavière et qu'il y ait contrevenu, est-il assez puni? Si c'est même une punition, ne faudroit-il pas dire que c'en est une? Si, au contraire, il a eu ordre explicite ou implicite de ramener l'armée, est-il coupable? et pourquoi le punir? Si l'on dit que c'est pour satisfaire l'Empereur qu'on lui a ôté les deux commandements, cette manière de punir peut-elle être une satisfaction, surtout après ce qui s'est passé? Si enfin M. de Broglie a eu un ordre conditionnel, comme il est assez vraisemblable, de rester autant qu'il le pourroit, ne seroit-il pas essentiel et pressé d'examiner s'il avoit tous les moyens de s'arrêter, tant par rapport au nombre des troupes que par rapport aux subsistances, par la position qu'il pouvoit prendre et par la force de l'armée qui lui étoit opposée. Croira-t-on jamais qu'ayant formé le dessein d'abandonner la Bavière, pour le seul plaisir d'amuser l'Empereur par des paroles et des négociations, on ait perdu successivement autant d'hommes et autant d'argent, au lieu de prendre tout d'un coup le parti de ramener les troupes, si l'on croyoit l'entreprise insoutenable.

Il est certain que le fond du projet, fait après la mort de

(1) Il est né le 11 janvier 1672. (*Note du duc de Luynes.*)

l'Empereur, étoit déjà tout arrangé avant que M. de Belle-Isle eût été nommé ambassadeur et avant même qu'on l'eût consulté sur rien. Les représentations du roi de Prusse, par rapport à la nécessité de profiter de l'extinction de la maison d'Autriche, avoient d'abord fait assez peu d'impression sur l'esprit de M. le Cardinal; les sollicitations des ministres l'avoient enfin déterminé à accepter les propositions du roi de Prusse, et le traité arriva ici le 27 décembre de Berlin, signé. M. de Belle-Isle n'avoit été nommé ambassadeur que le 16 du même mois. On sait d'ailleurs la lenteur qui a été mise dans toutes les opérations concertées avec le roi de Prusse, quoiqu'il eût donné l'exemple d'agir promptement et efficacement. Le surplus de ce qui s'est passé a été mis, au moins en partie, dans quelques endroits de ces mémoires. On peut seulement ajouter que l'avis de M. de Belle-Isle, dès le premier moment qu'il a été consulté, étoit qu'en embrassant le système général, on agît en même temps par négociation du côté du nord, par la même voie et par un secours donné à propos en Italie en faveur de l'Espagne, pendant que l'on porteroit 50,000 hommes en Allemagne pour agir de concert avec le roi de Prusse. On peut voir si ce système a été suivi. J'ajouterai encore ce que j'ai déjà marqué ci-dessus au moins en partie, que lorsqu'il fut question de nommer un général pour l'armée de Bavière, M. de Belle-Isle représenta l'impossibilité de vaquer aux deux emplois en même temps; on convint qu'il falloit un général; le Roi demanda à M. de Belle-Isle sur qui il falloit jeter les yeux; M. de Belle-Isle représenta à S. M. que de nommer quelqu'un ce seroit en quelque manière en répondre et se charger de l'événement, et en conséquence ne voulut jamais dire son avis. La liste à la main, on parcourut les différents noms. M. de Belle-Isle garda le même silence; enfin l'on se détermina à nommer un lieutenant général; il n'étoit question que de choisir entre M. de Montal et M. de Gassion. M. de Leuville se présenta, et s'of-

frit à M. le Cardinal, qui l'accepta sans avoir seulement consulté M. de Belle-Isle.

On pourroit dire par ce que l'on voit aujourd'hui ce que l'ambassadeur d'Espagne disoit, il n'y a pas longtemps, en mauvais françois : « Le Cardinal, il vit encore, il est un pou malade. » En effet, le même esprit d'incertitude et d'indécision subsiste ; la différence qu'il y a, c'est que le Cardinal rassembloit toute l'autorité du Roi et toute sa confiance, et que l'on pouvoit lui parler ; les représentations même, quelquefois, ébranloient son irrésolution. Présentement, l'autorité du Roi est divisée en quatre parties ; ils ne sont pas même entièrement d'accord ensemble, excepté sur un seul point, qui est celui d'écarter tout ce qui leur fait ombrage, et personne ne peut ni n'ose faire aucune représentation ; au moins ne peut-on jamais être sûr qu'elles parviennent au Roi. Chacun des ministres travaille séparément et rapporte les affaires de son département, mais aucun n'embrasse l'objet général, ou s'il l'embrasse n'ose pas en rendre compte, parce que ce seroit sortir de son district. Les affaires que l'on porte au conseil sont d'abord traitées dans un comité chez M. le cardinal de Tencin, où le Roi ne se trouve point, et par conséquent le Roi ne peut juger des différentes opinions, parce que tout est rapproché et même réuni avant que de lui être présenté.

De tous les ministres, celui qui a le plus de crédit sur l'esprit du Roi c'est M. Orry. M. Orry est assez grand, et le visage assez agréable ; il peut avoir environ cinquante ou cinquante-cinq ans ; le caractère d'esprit un peu dur ; fort occupé de maintenir l'ordre dans les finances ; il a même réussi jusqu'à présent, tout étant bien payé malgré les grandes dépenses extraordinaires. Il paroît un homme simple et uni, ne cherchant que le bien et l'avantage du Roi, et je crois qu'en effet c'est son principe ; mais il paroît qu'il est capable de prévention, et il n'est pas facile de l'en faire revenir. Il a été capitaine de cavalerie, et

par cette raison il croit avoir plus de connoissance qu'un autre sur ce qui regarde la guerre. Il a toujours été plus goûté du Cardinal qu'aucun autre par rapport à l'esprit d'économie et au talent de résister aux demandes indiscrètes et importunes. M. Orry a toujours paru n'avoir aucune ambition, regrettant sans cesse de ne pouvoir vivre dans sa terre de la Chapelle, près de Nogent, et toujours prêt à y aller avec plaisir. Soit que les témoignages avantageux rendus de lui au Roi par le Cardinal aient encore présentement leur effet, soit que ce soit le goût personnel du Roi, qui estime sa probité et qui s'accommode infiniment d'un caractère tel que je viens de le dépeindre, on ne peut douter que ce ne soit lui qui ait le plus de part à la faveur. D'ailleurs personne ne sait mieux faire sa cour que M. Orry, et d'une manière qui plaise davantage au Roi; il ne désire rien, il ne veut rien, ni pour lui ni pour sa famille. Lorsqu'il a été question de la place de conseiller d'État pour M. de la Galaisière, il a dit au Roi qu'il ne sollicitoit point cette grâce, qu'il sentoit bien qu'une marque d'honneur et de distinction dans la place qu'occupoit M. de la Galaisière pouvoit être utile aux intérêts de S. M.; mais qu'étant son beau-frère, il ne pouvoit point désirer pour lui aucune preuve des bontés de S. M., sans savoir auparavant s'il n'étoit revenu aucun sujet de plaintes au Roi contre M. de la Galaisière, de quelque espèce que ce pût être; qu'il savoit qu'on lui reprochoit trop de hauteur; que ce défaut seroit peut-être de dangereuse conséquence dans le dedans du royaume; qu'il le croyoit moins considérable dans la Lorraine, peut-être même de quelque utilité pour les intérêts du Roi. On peut voir par ce que j'ai marqué ci-dessus que la conduite de M. Orry a été de même par rapport à son neveu, M. de Sauvigny. Par-dessus tout cela, M. Orry a encore fait sa cour par son attention à faciliter au Roi les moyens de continuer doucement ses bâtiments de Choisy et de faire les différents changements et ajustements qu'il a jugé à pro-

pos de faire dans les logements à Versailles, Compiègne et Fontainebleau, par rapport à Mmes de Mailly et de la Tournelle.

On ne peut s'empêcher de rapporter à cette occasion la réponse que fit M. le chancelier de Pontchartrain à mylord Portland. M. de Pontchartrain avoit été contrôleur général, et mylord Portland, arrivant ici, le pria de lui donner quelque idée de la cour de France. « Vous avez déjà vu, lui dit M. de Ponchartrain, la grandeur et la magnificence dont le Roi est environné, l'empressement de tous ses sujets à lui faire leur cour et à obtenir le moindre de ses regards; hé bien, dit-il, ce prince, si grand et si majestueux, fait continuellement sa cour à son contrôleur général. »

M. de Maurepas est à peu près aussi grand, mais un peu plus jeune que M. le contrôleur général; il a environ quarante-six ans et un visage agréable; il y a vingt-huit ans qu'il est secrétaire d'État. C'est un caractère d'esprit très-différent de celui que je viens de dépeindre. On ne peut avoir plus d'esprit qu'en a M. de Maurepas, ni une mémoire plus heureuse. Les noms de tous les officiers de marine jusqu'à celui du dernier garde-marine, le détail des services de chacun et l'intrinsèque même de leurs mœurs et de leur conduite, lui est présent sans qu'aucune circonstance lui échappe. Il est aussi chargé du détail de ce qui regarde Paris; sa mémoire fournit encore à ce détail immense; elle s'étend même jusqu'à toutes les aventures particulières, intrigues, chansons, etc. (1). Quoiqu'il ait la réputation d'être peu propre pour l'amour (2), per-

(1) M. de Maurepas avait fait un recueil de toutes les chansons de 1666 à 1747; on le conserve à la Bibliothèque impériale, en 35 volumes petit in-folio.

(2) On fit à la fin de 1742 un rondeau sur M. de Maurepas, au moment de la grande faveur de M. de Richelieu.

« Le Maurepas est chancelant,
« Voilà ce que c'est que d'être impuissant.
« Il a beau faire l'important,

sonne n'a plus de galanterie dans l'esprit; on croiroit à le voir, dans des soupers particuliers et dans les conversations les plus galantes, qu'il n'y auroit que du frivole dans son caractère; cependant son esprit suffit à tout; il travaille beaucoup et avec facilité; il est au fait de la Cour plus que personne. Son esprit naturellement est celui de la plaisanterie (1); mais les affaires sérieuses n'en souffrent point. Ses vues sont étendues et son ambition très-éclairée. Si un premier projet pour une affaire ne réussit pas, il se sait retourner; il profite des temps et des moments favorables. Le Roi connoît tout le frivole qui est en lui, et en distingue néanmoins les talents utiles à son service. Il est encore secrétaire de la maison du Roi et de celle de la Reine, ce qui augmente beaucoup son crédit et sa considération à la Cour.

M. Amelot a peu de représentation; il est petit et bégaye assez en parlant; il a environ cinquante ans. La matière des négociations lui étoit absolument neuve quand on l'a choisi pour ministre des affaires étrangères; il s'étoit appliqué à la finance et aux belles-lettres, et a l'esprit fort orné. Il ne paroît pas jusqu'à présent qu'il ait acquis une grande considération parmi les étrangers, et je crois que l'on peut dire qu'il lui manque encore beaucoup de connoissances sur ces matières. Du vivant de M. le Cardinal, il ne faisoit que la fonction de premier commis, et trembloit à chaque pas; depuis qu'il est seul chargé de ce détail immense, il paroît craindre infiniment les lumières

« Bredouiller et rire,
« Lorgner et médire,
« Richelieu dit en le chassant :
« Voilà ce que c'est que d'être impuissant. »

Le journal de police, qui cite ce couplet, dit que le Roi le dansa à La Meutte. (*Journal de police*, décembre 1742, publié à la suite du *Journal de Barbier*, t. VIII, p. 209, édit. Louandre.)

(1) « Maurepas vient, l'ennui fuira,
« Il n'en est point qu'il ne guérisse. »

(*Recueil de chansons*, conservé au château de Dampierre.)

supérieures. On lui reproche aussi de n'être pas expéditif. Il est extrêmement lié avec M. de Maurepas, et fait peu de démarches sans le consulter. L'un et l'autre sont assez unis avec le contrôleur général; mais M. Amelot et M. de Maurepas le sont encore beaucoup davantage ensemble. La physionomie seule de M. Amelot annonce ce qu'il est. Il a de l'esprit, mais un esprit hésitant, incertain et peu capable d'aller au grand. On peut juger dans les circonstances présentes l'effet que doit produire un pareil caractère dans les négociations.

M. d'Argenson est grand, bien fait, une figure et un visage agréable, beaucoup d'esprit et l'esprit fort étendu, très-poli et d'une politesse noble et facile, d'un caractère propre à saisir tous les différents détails dont on auroit voulu le charger. Il a des sentiments élevés et est capable de grandes et vastes idées. Il est malheureusement arrivé dans le ministère dans des circonstances embarrassantes. Cette matière étoit neuve pour lui; il a fallu se mettre au fait et que l'expédition du courant n'en souffrît point. Quoiqu'il travaille avec grande facilité et que la dissipation ne prenne point sur son temps, il s'est trouvé un peu accablé par l'immensité de l'ouvrage; peut-être même a-t-il été obligé de se laisser un peu conduire jusqu'à ce qu'il fût en état de marcher seul. Le Roi goûte beaucoup la façon de travailler de M. d'Argenson, mais non pas cette espèce de travail; il faut souvent accorder des grâces et donner des décisions à tout moment. Ce sont deux points embarrassants pour le Roi. M. d'Argenson n'est lié que d'amitié et de politesse avec les trois ministres dont je viens de parler; celui qu'il voit le plus souvent et qui lui plaît davantage est M. le cardinal de Tencin. Il y a eu un moment quelque refroidissement entre eux; mais ils sont présentement plus unis que jamais.

M. le cardinal de Tencin est âgé d'environ soixante ans; il a un visage agréable, beaucoup de politesse et d'esprit; son caractère d'esprit est doux, insinuant, cherchant à

plaire à tous et ne négligeant aucun moyen d'y parvenir. Il donne à dîner deux fois par semaine, une fois aux ministres étrangers et une fois aux gens de la Cour; jamais à aucune femme. Il fait sa cour fort assidûment au Roi et à la Reine; il a une conversation aimable, un tour même de galanterie dans l'esprit; il a le jugement juste, et proteste hautement qu'il n'a aucune ambition, qu'il est plus que content de ce qu'il a, que tout son désir est de retourner à Lyon. Tous ceux qui le connoissoient avant d'aller à Rome ont peine à ajouter foi à ces discours. S'il a encore de l'ambition, c'est une ambition patiente, qui ne se rebute point des obstacles et des difficultés. Il voit et sent les maux présents; mais il a trop de politique dans l'esprit pour oser se commettre en les représentant trop fortement. D'ailleurs il a peu de crédit.

Du jeudi 25, *Versailles.* — Il faudroit connoître beaucoup plus à fond les ministres dont je viens de parler pour en faire des portraits qui pussent avoir quelque ressemblance; il faudroit vivre souvent avec eux et avoir eu plusieurs affaires de détail à traiter; ainsi ce que j'ai marqué ne peut être regardé que comme un léger crayon, dans lequel tout les traits sont adoucis. Quelque imparfaite que soit l'idée que l'on peut prendre d'eux sur ce qui est écrit ci-dessus, il faudroit en suivant le même plan dire un mot du caractère de M. le maréchal de Noailles, puisqu'il est ministre; mais je le connois fort peu et n'ai aucune sorte de liaison avec lui; et d'ailleurs le portrait seroit peut-être mieux fait au retour de la campagne. En rapprochant les idées des gens les plus capables de réflexions qui servent sous ses ordres, je n'en ferai donc ici qu'une peinture légère et à laquelle on pourra ajouter, si on le juge à propos.

M. le maréchal de Noailles a environ soixante-cinq ans (1); il est grand et a un visage agréable. Depuis plu-

(1) Il est né le 29 septembre 1678. (*Note du duc de Luynes.*)

sieurs années, il est dans la grande dévotion et mène une vie fort retirée, étant presque toujours enfermé chez lui. Il sait beaucoup; on prétend qu'il y a une infinité de matières qu'il a peu approfondies; mais il est d'usage à la Cour que les connoissances superficielles sont suffisantes pour donner le brillant de la conversation. M. de Noailles a beaucoup de badinage dans l'esprit; peut être y-a-t-il des gens qui appelleroient ce badinage du frivole; il est cependant capable de projets, on pourroit dire même de système singulier. Son caractère naturel est l'ambition, mais une ambition souple et capable de prendre toutes sortes de formes. Mme la maréchale de Noailles, sa mère, qui vit encore, quoique âgée de près de quatre-vingt-dix ans, est la femme la plus habile de notre siècle, la plus occupée de l'établissement de sa famille et de l'agrandissement de sa fortune; on peut ajouter encore, la plus heureuse dans toutes ses entreprises. Elle a eu un prodigieux nombre d'enfants, entre autres neuf filles et onze gendres; ce qu'elle a fait d'affaires avantageuses pour sa maison est inconcevable, et lorsqu'on lui donne des louanges sur des succès aussi flatteurs, elle dit avec de grands soupirs qu'elle en a manqué un grand nombre. Les alliances immenses de la maison de Noailles lui ont fait donner le nom de tribu; elle tient presque à tout ce qu'il y a de grands dans le royaume. Les charges de MM. de Noailles leur ont toujours conservé une grande considération dans ce pays-ci. Ils tiennent à la Reine par Mmes de Villars et d'Armagnac (1), et l'on peut dire que nulle maison n'a autant de branches de faveur de tous les côtés. La première origine de toutes ces grandes faveurs et de toutes ces grâces est le mariage du maréchal avec la nièce de Mme de Maintenon. Le maréchal de Noailles a l'esprit courtisan plus que personne de ce pays-ci; il fut fait chef du

(1) Toutes deux filles du maréchal de Noailles.

conseil des finances du temps de M. le duc d'Orléans, auprès duquel il fut en grand crédit pendant quelque temps; mais ce prince connoissoit le caractère de M. de Noailles, et il ne lui donnoit sa confiance qu'avec ménagement. M. le cardinal de Fleury n'étoit pas moins au fait de ce qui regardoit M. de Noailles, et a pendant quelque temps inspiré au Roi de la défiance de son caractère d'esprit. Il paroît cependant que ces sentiments avoient changé sur la fin de sa vie. L'entrée de M. de Noailles dans le conseil, peu après la mort de M. le Cardinal, en est une preuve. Dans ce que nous avons vu jusqu'à présent de cette campagne, tous les sentiments se réunissent à dire que M. de Noailles est infiniment capable de détail; il paroît que ses marches, ses campements, ses projets mêmes, lui font honneur; de la gaieté dans l'esprit, des propos convenables aux troupes; en dernier lieu l'affaire de Dettingen étoit le chef-d'œuvre de la science et de l'habileté du plus grand général; mais moins de complaisance pour son neveu et des ordres plus précis auroient prévenu le mauvais succès de cette affaire.

Du vendredi 26, *Versailles*. — Le Roi paroît jusqu'à présent peu frappé de la situation présente des affaires; on ne voit point qu'il cherche d'autre conseil que celui de ses ministres. Le caractère de notre maître est peut-être plus difficile à dépeindre qu'on ne se l'imagine; c'est un caractère caché, non-seulement impénétrable dans son secret, mais encore très-souvent dans les mouvements qui se passent dans son âme. Le tempérament du Roi n'est ni vif ni gai; il y auroit même plutôt de l'atrabilaire; un exercice violent et de la dissipation lui sont nécessaires. Il a assez souvent des moments de tristesse et d'une humeur qu'il faut connoître pour ne la pas choquer; aussi ceux qui l'approchent étudient-ils ces moments avec soin, et quand ils les aperçoivent remettent à un autre temps, s'il est possible, à prendre ses ordres. Ces moments d'humeur sont-ils passés, le caractère du Roi est beaucoup

d'aisance et de douceur dans la société. On a vu plusieurs fois ses domestiques inférieurs, quelquefois même les principaux, manquer son service; il attend ou il s'en passe sans montrer aucune impatience. A Choisy, à Rambouillet, il parle familièrement à ceux qui ont l'honneur de lui faire leur cour; on est souvent tenté d'oublier qu'il est le maître, et j'ai vu quelquefois même qu'on l'oublioit, et qu'il ne faisoit pas semblant de l'avoir remarqué. Au souper dans les cabinets, il est pour ainsi dire comme un simple particulier. Cette aisance dans la société paroît encore plus à Choisy que partout ailleurs; il y est presque comme un seigneur particulier qui fait avec plaisir les honneurs de son château. Le Roi aime les femmes, et cependant n'a nulle galanterie dans l'esprit; on ne peut même s'empêcher de convenir qu'il y a de la dureté dans son caractère. Le détail des maladies, des opérations, assez souvent de ce qui regarde l'anatomie, les questions sur les lieux où l'on compte se faire enterrer, sont malheureusement ses conversations trop ordinaires (1); les dames mêmes ne sont pas exemptes de ces questions. Il paroît toujours voir d'un coup d'œil assez noir les maladies dont on lui rend compte. Accoutumé de tous les temps à se rapporter entièrement à quelqu'un du gouvernement de son royaume, il n'a jamais marqué d'impatience de gouverner lui-même. On prétendoit même que M. le Cardinal avoit essayé plusieurs fois de l'engager à annoncer au moins les grâces à ceux à qui il les accordoit; mais ce qui paroîtra sans doute singulier, un fonds de timidité naturelle, un embarras, a toujours fait une partie du caractère de ce prince. Il est vrai, comme je l'ai déjà dit, qu'il est difficile à connoître, qu'il remarque souvent ce à quoi il a paru n'avoir point fait attention. Il y a des oc-

(1) Nous savons par une tradition de la cour de Louis XV, tradition incontestablement exacte, que c'était surtout aux vieillards et aux gens maladifs que le Roi se plaisait à parler de la mort, d'enterrement, etc.

casions où l'on ne peut assez louer les marques d'attention et de bonté qu'il veut bien donner. Les officiers de marine, je l'ai marqué dans le temps, en ont été comblés; il leur parloit, leur faisoit des questions dont ils étoient extrêmement flattés; il se trouve encore tous les jours des circonstances où il parle très à propos; dans d'autres, ceux qui lui sont attachés voient avec douleur que le moindre discours de sa part seroit une récompense pour ainsi dire, au moins une attention capable de contenter ceux qui l'ont bien servi, et qu'il ne peut s'y déterminer. On voit quelquefois qu'il a envie de parler; la timidité le retient, et les expressions semblent se refuser; on ne peut douter même qu'il n'ait dessein de dire quelque chose d'obligeant, et il finit quelquefois par une question frivole. Les réponses aux ambassadeurs et aux harangues de toute espèce ne peuvent presque jamais sortir de sa bouche. Il est flatté qu'on lui marque sa reconnoissance quand il accorde des grâces; on désireroit qu'il joignît à ces grâces celle de marquer qu'il est bien aise de les avoir faites, et l'on ne peut obtenir que d'être reçu avec un visage assez agréable. Les révérences de présentation, de congé, d'arrivée, demanderoient quelques discours obligeants : ils sont malheureusement très-rares; les dames mêmes ne sont pas mieux traitées dans ces occasions; il leur parle cependant presque toujours, mais c'est une conversation trop indifférente et qui n'a pas assez de rapport au sujet pour lequel on vient lui faire sa cour. On a vu, par ce que j'ai marqué ci-dessus à l'occasion de la charge donnée au fils de M. de Rochechouart, qu'il sait cependant donner des marques de bonté à propos. En général, le Roi parle très-bien quand il veut parler; il s'exprime en très-bons termes, et conte même agréablement. Les rites et cérémonies de l'Église, le détail du calendrier font un peu trop souvent le sujet de ses conversations; on ne peut concevoir jusqu'à quel point il est instruit sur ces matières; il l'est en même temps sur beau-

coup d'autres; il sait assez bien ce qui regarde l'histoire de France; il a lu assez, et lit encore. D'ailleurs tout ceux qui l'approchent en tous genres lui content une infinité de faits; et comme il a beaucoup de mémoire, tous ces faits lui sont présents; malheureusement il conte trop historiquement des faits qui sembleroient devoir l'affecter; mais la tranquillité d'esprit du feu Cardinal a peut-être servi à former un caractère à peu près semblable. Nous l'avons cependant vu quelquefois ébranlé, touché, affecté; peut-être l'est-il sans le paroître; mais il seroit à désirer qu'il le parût davantage. Pendant le règne de Mme de Mailly, elle déterminoit quelquefois le Roi à parler, ce n'étoit pas sans peine; mais enfin elle en est venue quelquefois à bout dans les occasions. Quand elle savoit quelqu'un affligé du silence du Roi, elle en étoit au désespoir et faisoit tout ce qui dépendoit d'elle pour obtenir quelques paroles, et se faisoit un grand plaisir d'y avoir réussi. Mais c'est que Mme de Mailly aimoit le Roi de bonne foi, et non-seulement sa personne, mais sa gloire; elle auroit désiré que tout le monde fût content du Roi, au moins ceux qui le servent bien. Elle étoit alors extrêmement vive et assez légère; elle parloit beaucoup; malgré tout cela, elle savoit garder un secret. Un autre contraste aussi singulier, c'est que, quoique capable de prendre successivement des impressions différentes, elle avoit beaucoup d'amis et étoit constante dans l'amitié. Son malheur étoit une humeur, passagère à la vérité, mais trop fréquente et trop forte. Ses deux sœurs, Mmes de la Tournelle et de Lauraguais, sont d'un caractère fort différent. Mme de la Tournelle s'est laissé séduire par la grandeur de la place qu'on lui offroit, sans avoir aucun goût pour le Roi personnellement, ayant même un autre attachement (1). Elle a été longtemps sans aimer

(1) M. d'Agénois.

le Roi; on dit et elle dit elle-même qu'elle l'aime présentement. D'ailleurs elle est fort paresseuse de corps et d'esprit; elle voit avec indifférence tous les événements, même ceux qui la regardent; elle désire d'être duchesse, mais elle le désire sans vivacité, et en parle rarement. Elle a peu d'esprit; et comme on lui a fait sentir les conséquences de ce qu'elle pourroit dire dans les circonstances présentes, elle parle extrêmement peu. Elle et sa sœur passent la journée dans un fauteuil; et hors sa semaine, quand Mme de Lauraguais sort, c'est souvent pour la première fois à huit ou neuf heures du soir. Mme de la Tournelle sort encore moins; elle dîne tous les jours chez elle. Dans les commencements, elle soupoit quelquefois dehors, quand il n'y avoit point de cabinets; présentement elle soupe toujours seule avec sa sœur; et hors quelques jours de grand couvert, où le Roi descend après souper un quart d'heure ou une demi-heure chez Mme la comtesse de Toulouse, qui vient ici exprès pour cela, le Roi remonte dans ses cabinets et de là chez Mme de la Tournelle tout le plus tôt qu'il lui est possible. Mme de la Tournelle a peu ou point d'humeur; son caractère naturel seroit assez tourné à la raillerie, mais elle parle si peu présentement que l'on s'en aperçoit moins. Pour Mme de Lauraguais, elle est brusque et parle beaucoup, mais elle ne cherche qu'à se divertir; il y a peu d'événements qui l'affectent, hors certaines gens à qui elle prend un intérêt particulier. Je ne la vois pas souvent; mais je crois qu'elle a quelquefois des moments d'humeur, fort passagers, parce que le fond de son caractère est la gaieté et de s'embarrasser peu de tous les événements. Beaucoup de paresse, un bon fauteuil, se réjouir de tout, même aux dépens des autres, sans être méchante, c'est à peu près son portrait.

Dans les commencements des cabinets, et même toujours depuis, les soupers, les dîners y étoient extrêmement longs; il s'y buvoit beaucoup de vin de Cham-

pagne ; le Roi même buvoit assez ; et quoiqu'il n'y parût pas tant qu'à quelques-uns de ses courtisans, cependant il ne laissoit pas que d'y paroître quelquefois. Depuis deux ou trois ans, cet usage est fort changé ; le Roi ne boit plus ; les repas sont encore assez longs, mais sans excès.

Mardi au soir, il y eut grand couvert. Mme de Modène vint ici pour le jeu de la Reine, et lorsque le Roi passa chez la Reine pour aller se mettre à table, elle l'attendit à l'entrée de la chambre de la Reine, et lui fit son remercîment de l'appartement qu'on vient de lui donner. C'est celui de M. le cardinal de Tencin, qu'il quitte, comme j'ai marqué ci-dessus, pour aller occuper celui de Mlle de la Roche-sur-Yon.

J'appris il y a deux jours une petite aventure de Mme Adélaïde, qui est assez singulière. En général Mme Adélaïde a une imagination vive et un caractère déterminé. Son instrument favori est le violon, et quoiqu'on n'ait pas cherché beaucoup à la perfectionner dans cet amusement, elle y a réussi d'une manière étonnante ; elle disoit il y a quelques années qu'elle ne savoit pas pourquoi on désiroit un duc d'Anjou, qu'il n'y avoit qu'à la prendre pour duc d'Anjou, qu'elle ne demandoit pas mieux. Elle aime extrêmement à entendre parler de nouvelles ; il y a environ un mois qu'ayant fait tout son arrangement, elle trouva le moyen, en jouant à cavagnole avec la Reine, de mettre (sans qu'on s'en aperçût) 14 louis dans sa poche sur l'argent qu'on lui donne pour jouer. Le lendemain, sur les sept heures du matin, elle se lève sans appeler personne et sans être entendue de la sous-gouvernante qui couche dans sa chambre, ni d'aucune femme ; elle met une robe et un jupon, passe dans un petit cabinet, où Mesdames se tiennent toute la journée, qui donne sur la galerie ; elle ouvre avec assez de peine la porte de ce cabinet (elle s'écorche même un peu les doigts), et sort dans la galerie. Une de ses femmes qui se trouva par hasard

dans la galerie fut dans la dernière surprise, et la ramena au plus tôt dans sa chambre. On lui demanda où elle avoit intention d'aller; elle dit qu'elle vouloit aller se mettre à la tête de l'armée de papa Roi, qu'elle battroit les ennemis et qu'elle amèneroit le roi d'Angleterre aux pieds de papa Roi. On lui demanda quel moyen elle avoit pour exécuter ce projet; elle répondit qu'elle connoissoit un homme à qui elle avoit obtenu une place à la Cour et qui iroit avec elle. Mesdames n'ont point encore jusqu'à présent monté à cheval; mais elles vont quelquefois se promener dans le parc de Clagny montées sur des ânes, et l'on a chargé un petit garçon de douze à quinze ans d'avoir soin des ânes. C'est là l'écuyer que Mme Adélaïde s'étoit imaginé de prendre pour faire le voyage avec elle. On lui représenta qu'une pareille entreprise déplairoit beaucoup au Roi; elle répondit que M. le prince de Conty avoit bien été à l'armée, et que papa Roi lui avoit bien pardonné, que pour elle elle obtiendroit bien plus aisément son pardon, parce qu'elle gagneroit une bataille et que M. le prince de Conty n'en n'avoit point encore gagné. Toute cette histoire fut rapportée à Mme de Tallard à son réveil; elle la trouva plaisante, elle la conta, ce qui a fait qu'elle s'est répandue dans Paris. On lui fit faire attention cependant que Mme Adélaïde sortie seule dans la galerie n'étoit pas une circonstance trop bonne à conter; depuis ce temps on n'en a plus rien dit, et Mme de Tallard ne la conta même au Roi que plusieurs jours après, et fort légèrement, lui disant qu'elle avoit grondé très-sérieusement Mme Adélaïde et qu'il étoit peut-être aussi bon que le Roi voulût bien ne lui en point parler, parce qu'il auroit sûrement de la peine à s'empêcher de rire d'un sujet aussi comique, et que cela feroit tort à la manière dont il étoit nécessaire de prendre cette affaire. En général Mme Adélaïde a une souveraine aversion pour les Anglois; elle disoit il y a quelque temps qu'elle avoit trouvé le secret de détruire

cette nation. On lui demanda quel pouvoit être un pareil moyen : « Je manderai, dit-elle, aux principaux, l'un après l'autre, de venir coucher avec moi; ils en seront sûrement fort honorés, et je les tuerai tous successivement ». Comme elle n'entendoit pas ce qu'elle disoit (1), on ne jugea pas à propos de le lui faire entendre davantage. On lui représenta seulement que c'étoit un sentiment bas et cruel que de surprendre et de faire mourir de la manière dont elle se le proposoit; qu'il y auroit plus de noblesse et de courage de se battre contre eux. « Cela est vrai, dit-elle; mais papa Roi a défendu les duels, et d'ailleurs cela intéresseroit ma conscience. »

Madame (2) est d'un caractère fort différent de celui de Mme Adélaïde; c'est un esprit sage, doux, modéré, qui ne paroît point avoir de passion; elle répond bien aux harangues, aux compliments, et dans toutes les occasions cherche à donner des marques d'attention et de bonté; d'ailleurs non-seulement elle est vertueuse, mais elle a beaucoup de piété.

Il passe pour constant dans Paris qu'il arriva il y a trois jours un homme en chaise de poste avec des gardes, et qu'il fut conduit à la Bastille; on le nomme même, et l'on dit que c'est à l'occasion de correspondances avec M. le prince Charles qui ont été découvertes et dont M. le comte de Saxe a rendu compte. Le fait n'est pas encore assez éclairci pour en dire davantage (3).

Le Roi partit mercredi dernier pour Choisy, d'où il ne

---

(1) Mme Adélaïde, née le 23 mars 1732, n'avait alors que onze ans et quatre mois.

(2) Madame ou Mme Henriette, née le 14 août 1727.

(3) On disait à Paris que M. de Beauvau de Craon, inspecteur de cavalerie, entretenait des intelligences avec le prince Charles, et que le comte de Saxe en avait été averti par un espion qu'on allait pendre et qui parla pour obtenir sa grâce. (Voy. le *Journal de Police* à la suite du *Journal de Barbier*, t. VIII, p. 331.)

reviendra que samedi 3 août. Les conseils d'État s'y tiendront et les ministres y travailleront comme ici. Il n'y a de dames à ce voyage que Mlle de la Roche-sur-Yon, les trois sœurs et Mme d'Antin.

Du dimanche 28, *Versailles.* — J'ai oublié de marquer ci-dessus la mort de M. l'évêque de Perpignan; il étoit Lanta.

J'ai oublié de parler aussi de la commanderie de M. le chevalier de Fleury; c'est celle de Piéton, une des plus considérables de l'ordre de Malte; c'étoit M. le chevalier de Vassé qui l'avoit, et comme les deux frères aînés de M. de Vassé étoient morts avant M. le Cardinal, et que l'on jugeoit bien que celui-ci quitteroit l'ordre pour se marier, M. le Cardinal avoit déjà pris toutes ses mesures avec le grand-maître pour faire avoir cette commanderie à son petit neveu.

On apprit il y a cinq ou six jours la mort de M. de la Briffe, lieutenant aux gardes; il avoit été blessé au combat de Dettingen, et il est mort de ses blessures.

On parloit il y a quelques jours de la parenté de M. de Fervaques avec Mme de Ventadour. On trouvera ici ce que j'en ai appris de Mme la duchesse d'Uzès (1).

---

(1) M. le maréchal de Souvré, gouverneur de Louis XIII, eut une fille qu'il maria à M. de Lansac de Luzignan. Mme de Lansac, étant déjà fort âgée (elle avoit soixante-quinze ans), fut faite gouvernante de Louis XIV; elle avoit une fille qui épousa M. le marquis de Toussy, de la maison de Prie; de ce mariage il vint deux filles; l'une s'appela Mlle de Prie et l'autre Mlle de Toussy.

M. de Bullion, surintendant des finances, avoit un fils nommé M. de Bonnelles, qu'il vouloit marier avec Mlle Seguier, fille du chancelier; le mariage étoit conclu, les articles signés (ils sont encore dans la famille de M. de Bonnelles avec les signatures rayées); ce fut le cardinal de Richelieu qui rompit ce mariage: il n'aimoit pas que les ministres prissent des alliances ensemble;

AOUT.

Voyage de Choisy. — Visite de la Reine à la duchesse d'Orléans. — Visite du Dauphin aux Invalides; particularités. — Menus plaisirs du Dauphin et de Mesdames. — Augmentation de la cavalerie. — Plan en relief de la ville de Lille. — Embarras du Roi pour prendre une décision. — Particularités sur le cardinal de Fleury et sur le Roi. — Affaire du faux *bon* du Roi. — Audience de l'ambassadeur d'Espagne. — Amusements et occupations du Roi. — Nombre des pots de fleurs de Trianon sous Louis XIV. — Singulière conduite du maréchal de Broglie à l'armée de Bavière. — Corps de troupes envoyé en Dauphiné. — Le Roi à Choisy, la Reine à Trianon. — Raisons de M. de Broglie pour la justification de sa retraite. — Deuil de l'abbesse de Farmoutiers. — Mort du maréchal de Puységur. — M. de la Suze. — Conduite de M. de Montemar en Italie; son inertie. — M. de Bauffremont. — Départ du maréchal de Coigny. — Souper donné par M. de Campo-Florido. — Mort de Mlle du Maine. — Maladie de Mme de la Tournelle. — Nouvelles d'Allemagne. — Mlle Rotissé de Romainville. — Projet d'accommodement entre l'Espagne et la Sardaigne. — Fête dans le bosquet du Dauphin. — Logements de Fontainebleau. — Nouvelles fortifications de Dunkerque. — Ministres qui dirigent les fortifications et détails sur les ingénieurs militaires. — Régiments donnés. — Audience des États de Languedoc. — Office de la Saint-Louis. — Le Roi à Choisy et la Reine à Trianon.

Du vendredi 2 août, Versailles. — M. de Maurepas alla jeudi 25 juillet à Choisy travailler avec le Roi, et soupa

---

il dit à M. de Bullion qu'il falloit faire un mariage plus considérable pour son fils. M. de Bullion lui représenta les engagements qu'il avoit pris avec M. Seguier : « Je m'en charge, lui dit le Cardinal, je dirai à M. le Chancelier qu'il faut qu'il fasse aussi de son côté un mariage plus avantageux du côté de la naissance. » Les conseils du cardinal de Richelieu étoient des ordres. Mme de Toussy, dont je viens de parler, l'avoit prié de vouloir bien l'aider à marier ses deux filles. Il fit épouser l'aînée, qui étoit Mlle de Prie, à M. de Bonnelles. Mlle de Prie étoit élevée à la campagne, et avoit extrêmement peu l'usage du monde; on prétend que quand son mariage fut conclu, on lui envoya des habits et tout ce qui étoit nécessaire pour son ajustement, entre autres des souliers brodés; on fut assez étonné de la voir arriver avec cette chaussure sur laquelle elle avoit fait mettre du papier pour conserver la broderie. Le chancelier Seguier ayant rompu le mariage de sa fille avec M. de Bonnelles la maria à M. le duc de Sully. Ce fut elle qui épousa en secondes noces M. le duc de Verneuil.

Il restoit encore à marier la seconde fille de M. de Toussy, qui s'appeloit Mlle de Toussy; elle étoit d'une grande beauté; on la fit venir à Paris après le mariage de sa sœur. M. le comte de la Mothe, qui étoit déjà fort âgé, en devint amoureux et l'épousa. M. de la Mothe, qui a été depuis maréchal de France et duc de Cardone, et qui avoit acquis beaucoup de gloire dans la

avec S. M. Vendredi, le Roi fut à la chasse dans la forêt de Senart; les dames furent à la chasse, et ont depuis été à toutes. Il y a deux calèches, dans l'une Mmes d'Antin et de Flavacourt, M. de Meuse et M. de la Fare; dans l'autre, Mmes de la Tournelle et de Lauraguais et M. de Bouillon. M. Amelot alla travailler le samedi avec le Roi, et y soupa. Dimanche, ce fut M. le contrôleur général qui travailla avec le Roi l'après-midi depuis une heure et demie jus-

---

guerre contre l'Espagne, est le père de Mme de Ventadour d'aujourd'hui; il étoit parent de M. des Noyers, secrétaire d'État; il étoit aussi parent de M. de Champigny, ambassadeur à Venise, et fut même son page pendant cette ambassade.

M. de Bonnelles eut deux fils, M. de Bullion et M. de Fervaques. M. de Fervaques mourut sans être marié, et laissa en mourant une terre de 13,300 livres de rente à Mme de Ventadour, pour qui il avoit beaucoup d'amitié. On jugea depuis que la donation de cette terre étoit insoutenable; mais, voulant cependant suivre l'intention du donateur, on adjugea à Mme de Ventadour une rente de pareille somme de 13,300 livres, qui lui est encore payée actuellement par la succession de M. de Fervaques.

M. de Bullion, prévôt de Paris, l'aîné des enfants de M. de Bonnelles, eut trois garçons et deux filles, qui sont tous cinq vivants; c'est M. de Fervaques, qui a épousé Mlle de Bellefonds (dont il a deux filles : Mme la duchesse d'Olonne et Mme de Laval), M. de Bonnelles et M. d'Eclimont, prévôt de Paris, qui ne sont mariés ni l'un ni l'autre; les deux filles sont Mme la duchesse d'Uzès, qui a deux garçons, dont l'aîné a épousé Mlle de la Rochefoucauld, et l'autre n'est pas marié; l'autre est Mme la princesse de Talmond, qui n'a qu'un fils, qui a épousé Mlle de Jablonowski, qui a un fils fort jeune.

M. le maréchal de la Mothe eut outre Mme de Ventadour deux autres filles, Mme la duchesse d'Aumont, qui étoit l'aînée, et qui fut la mère de M. le duc d'Humières d'aujourd'hui, et Mme la duchesse de la Ferté, qui étoit la troisième. Mme de la Ferté eut deux filles, Mme de Mirepoix, qui mourut sans enfants, et Mme la marquise de la Ferté, qui fit prendre son nom au marquis de la Carte en l'épousant; elle est encore vivante, et a épousé en secondes noces M. le marquis de Bouteville, qui avoit été page du Roi et qui a une figure fort agréable.

Mme de Ventadour n'eut qu'une fille, qui épousa en premières noces M. le prince de Turenne et en secondes noces M. le prince de Rohan d'aujourd'hui.

Pour rapprocher donc la parenté de Mme de Ventadour avec Mme d'Uzès, il faut remonter aux deux filles de M. de Toussy. L'aînée épouse M. de Bonnelles, grand-père de Mme d'Uzès, et la seconde M. de la Mothe, père de Mme de Ventadour.

La terre de Fervaques, qui est encore dans la maison de Bullion, vient de M. de Toussy-Prie. (*Note du duc de Luynes.*)

qu'à deux heures et demie; il retourna ensuite dîner à Bercy (1). Ce même jour, M. d'Argenson travailla avec le Roi après le salut; il soupa avec S. M., et alla ensuite coucher à Orly, chez M. le maréchal de Coigny. M. le cardinal de Tencin coucha aussi à Orly, et je crois aussi M. de Maurepas et M. Amelot. Le lendemain, lundi, ces quatre ministres se rendirent au lever du roi à Choisy; M. le contrôleur général s'y rendit de son côté, et il y eut conseil d'État après la messe. Après le conseil, le Roi alla à la chasse et les cinq ministres dînèrent à Choisy, dans la chambre de M. du Bordage. J'y fus le mercredi. Le Roi travailla ce jour-là avec M. Amelot environ une heure et demie; après le travail, le Roi alla tirer à pied dans la plaine. M. Amelot soupa et coucha à Choisy. Le jeudi, il y eut conseil d'État; les ministres n'avoient point été coucher la veille à Orly : M. le maréchal de Coigny n'y est plus; il part incessamment pour Strasbourg. M. le duc de Béthune travailla aussi samedi avec le Roi pour le détail de sa compagnie. Le bâton d'exempt de M. de la Rochejacquelin, qui a été tué à Dettingen, fut donné dans ce travail à M. de Nadaillac, capitaine de cavalerie.

Tous les jours qu'il n'y a pas eu de chasse, Mme de la Tournelle s'est baignée. Mme de Lauraguais a toujours été lui tenir compagnie pendant son bain, et excepté un seul jour que le Roi n'y a point été, tous les autres jours de bain il y a entré seul d'homme, et quelque temps après, il revenoit avec ceux qui le suivoient faire la conversation, la porte entr'ouverte; ensuite Mme de la Tournelle se met dans son lit, et elle y dîne; Mme de Lauraguais lui tient compagnie; le Roi y arrive avec tous ses courtisans, et assiste à ce dîner.

Le travail des ministres avec le Roi se fait dans le cabinet de S. M.; quelquefois, après le travail, le Roi passe dans sa garde-robe, et monte tout de suite, par un escalier

(1) Le château de Bercy existe encore, mais assez délabré.

dérobé, chez Mme de la Tournelle. Après y avoir demeuré quelque temps, il redescend par le même escalier, rentre dans son cabinet, où le ministre l'attend; et comme le Roi sort du cabinet suivi du ministre, on croit souvent que c'est la fin du travail.

Le Roi va à la chasse demain samedi, toujours à Senart, et revient tard ici pour faire médianoche dans ses cabinets.

Lundi et mardi dernier, la Reine fut dîner à Trianon avec des dames, et y passa toute la journée; elle ne revint que pour souper ici. Lundi étoit le jour ordinaire du concert; la musique fut à Trianon : elle fut exécutée comme elle l'a déjà été dans la chambre à coucher du grand appartement qui est à gauche en entrant. La Reine s'étoit promenée avant la musique, et après elle joua à cavagnole dans le grand cabinet qui donne sur le grand canal. Le mardi, promenade et jeu. M. le Dauphin et Mesdames y vinrent ces deux jours, le soir.

Le mercredi, la Reine alla à Chaillot voir Mme la duchesse d'Orléans; elle partit d'ici sur les cinq heures avec trois carrosses, sans compter celui des écuyers; elle mena douze dames avec elle. Mme la duchesse d'Orléans avoit Mme de Modène et huit dames. On avoit dit que Mlle de Modène, que Mme sa mère fait appeler Mme la marquise de Gualterio parce qu'elle est incognito, se trouveroit à Chaillot et passeroit pour la dame d'honneur de Mme sa mère; mais elle n'y étoit point. La Reine s'enferma environ une heure tête à tête avec Mme la duchesse d'Orléans; ensuite elle se promena, et après la promenade il y eut un grand souper dans le salon qui donne sur la rivière. A la table de la Reine, Mme la duchesse d'Orléans à sa droite, Mme de Modène à sa gauche; à la droite de Mme la duchesse d'Orléans, Mme de Luynes ayant à sa droite Mme la duchesse de Lorges. En tout il y avoit dix-sept dames à cette table; les six autres à deux petites tables. Avant que la Reine se mît à table, le premier maître d'hô-

tel de Mme la duchesse d'Orléans apporta à Mme de Luynes la serviette qui devoit être présentée à la Reine; Mme de Luynes la présenta à Mme la duchesse d'Orléans, qui la donna à la Reine et qui ne vouloit pas la rendre à Mme de Luynes; mais Mme de Luynes la reprit des mains de Mme la duchesse d'Orléans et la rendit au premier maître d'hôtel. M. le comte de la Marche, qui n'a pas encore neuf ans, servit la Reine un moment, ensuite le premier maître d'hôtel servit S. M.; c'est l'usage dans la maison de fille ou petite-fille de France où il y a un premier maître d'hôtel qu'il ait le droit de servir préférablement à tous autres. Après le souper, il y eut un grand cavagnole. Un orage et beaucoup d'éclairs ayant fait peur à la Reine, elle partit tard, et n'arriva ici qu'à quatre heures du matin. La garde ne l'avoit point attendue ; elle en avoit donné l'ordre en partant. Les jours de Trianon, la garde l'a attendue. Hier même qu'elle fut souper à Glatigny, chez Mme de Ventadour, et qu'elle ne revint qu'à dix heures et demie, la garde l'attendit. La garde attend toujours la Reine, à moins qu'elle ne le défende; pour le Roi, elle ne l'attend point, l'ayant défendu une fois pour toutes. J'ai déjà marqué cet usage.

Le jour que la Reine fut à Chaillot, le chef de brigade des gardes du corps, qui est auprès d'elle, lui demanda le matin s'il falloit envoyer un détachement des Cent-Suisses; la Reine décida qu'il en falloit envoyer un, et cet ordre fut exécuté.

Ce même jour, mercredi, M. le Dauphin fut aux Invalides. M. de Châtillon avoit écrit la veille au Roi, à Choisy, pour savoir si S. M. trouveroit bon que M. le Dauphin à son retour passât à Chaillot, où étoit la Reine; le Roi l'approuva, et manda en même temps à M. de Châtillon que M. d'Argenson l'instruiroit de deux grâces qu'il avoit accordées à deux officiers des Invalides, et qu'il souhaitoit que ce fût M. le Dauphin qui leur annonçât ces grâces.

Ces deux grâces sont une pension pour M. de la Cour-

neuve et une croix de Saint-Louis pour le major (1). M. de la Courneuve avoit le cordon rouge, mais sans aucune pension; le Roi lui en a donné une de 4,000 livres.

Il y eut une difficulté au sujet de ce voyage de M. le Dauphin. M. le chevalier de Grille, qui commande le détachement du régiment des gardes françoises qui est resté auprès du Roi, demanda s'il ne falloit pas envoyer aux Invalides une garde du régiment pour M. le Dauphin. M. de Châtillon représenta que cela lui paroissoit fort inutile, que même ce seroit donner un désagrément aux Invalides; mais il falloit un ordre du Roi. M. d'Argenson et M. le chevalier de Grille furent exprès à Choisy, et le Roi décida qu'il ne falloit point que le chevalier de Grille envoyât de garde. Il n'y avoit point non plus de gardes du corps à pied; il n'y avoit que ceux qui avoient suivi le carrosse de M. le Dauphin. M. le Dauphin, après avoir exécuté les ordres du Roi pour les officiers dont je viens de parler, entra dans l'église, vit l'infirmerie et les autres endroits dignes de curiosité. Comme la dispute sur la garde avoit retardé son départ et qu'il faisoit fort chaud, il ne monta point au dôme. Il fut accompagné partout par toute la garnison, composée d'officiers d'Invalides. Après avoir été cinq quarts d'heure aux Invalides, il entra dans Paris, et alla chez M. de Châtillon, où il y avoit un détachement des Cent-Suisses; il se promena dans le jardin et y soupa. Il y avoit à ce souper Mme de Châtillon, Mme la duchesse de Rohan, Mme de Puyguion et Mme de Til-

(1) Quoique le major des Invalides ait servi un grand nombre d'années, il avoit été placé aux Invalides sans avoir la croix de Saint-Louis. L'on regarde ordinairement comme la dernière récompense du militaire d'être placé aux Invalides, ce qui fait qu'il n'est point d'usage d'accorder aucune autre grâce à ceux qui y sont retirés que les avancements dans le corps même des Invalides, comme lieutenances, compagnies, et les détachements pour aller dans telle et telle garnison. Cependant, en faveur de M. le Dauphin, on a passé par-dessus la règle ordinaire. M. le Dauphin ne donna aucune gratification aux Invalides, sinon quatre louis au doyen des Invalides qui y est depuis l'âge de dix-huit ans. (*Note du duc de Luynes.*)

lières, et ceux qui avoient eu l'honneur de suivre M. le Dauphin. Au sortir du souper, M. le Dauphin trouva une illumination dans le jardin de M. de Châtillon, et entre autres des feux de toutes couleurs qui ont paru depuis peu à la Comédie-Italienne et que le public a fort approuvés. Au sortir de chez M. de Châtillon, qui demeure dans la rue Saint-Dominique, M. le Dauphin vint à Chaillot, où il arriva au moment que la Reine sortoit de table; il y fut une demi-heure, et remonta ensuite en carrosse; il arriva ici à une heure et demie.

M. de Châtillon me contoit hier toutes les circonstances de ce voyage; il me dit à la même occasion quelques autres détails qui regardent M. le Dauphin. Les menus plaisirs de M. le Dauphin sont réglés, suivant une ancienne étiquette, à 500 livres par mois, et sa garde-robe à 36,000 livres par an. Comme ces deux sommes ne sont pas suffisantes, surtout celle des menus plaisirs, le premier valet de chambre de M. le Dauphin fait le surplus de la dépense, sous les ordres de M. de Châtillon, à qui il présente tous les trois mois le compte détaillé. M. de Châtillon ne porte point ce compte au Roi, mais seulement de temps en temps lorsqu'il travaille avec le Roi. Pour ce qui regarde M. le Dauphin, il porte un ordre que le Roi signe pour qu'il lui soit remis par extraordinaire la somme dont il a besoin pour l'un ou pour l'autre article.

M. d'Argenson a dit aujourd'hui au Roi, à Choisy, que M. de Grimaldi étoit mort en Allemagne; il avoit une des principales places chez M. le prince de Dombes et avoit outre cela une brigade de carabiniers. Son frère est aumônier du Roi.

Du samedi 3. — Il y a déjà quelques jours que l'on sait que M. Le Nain, intendant de Poitiers, a été nommé à l'intendance de Languedoc.

J'ai marqué ci-dessus ce qui étoit réglé pour les menus plaisirs et pour la garde-robe de M. le Dauphin. La même règle ne s'observe pas pour Mesdames; il n'y a rien de

fixé pour elles. Mlle de Tallard demande l'argent dont elles ont besoin pendant le cours du quartier; elle en fait les avances pour les menus plaisirs, c'est-à-dire pour le jeu, et cet argent ne laisse pas que d'être considérable; car on a supputé, il y a environ quinze jours, que depuis un an elles perdoient environ 4,000 louis; elles ne jouent cependant qu'au cavagnole de la Reine.

Du dimanche 4, Versailles. — J'ai parlé ci-dessus des 152 compagnies nouvelles de cavalerie dont on a ordonné la levée depuis quelque temps; on a ordonné aussi une augmentation dans les dragons, de dix par compagnie.

On parle actuellement de former un nouveau régiment de dragons, que l'on dit être destiné à M. le chevalier de Grille, capitaine aux gardes et fort ami de Mme de la Tournelle; on prétendoit même que l'on vouloit créér en sa faveur une charge de commissaire général des dragons; mais comme le but principal de cet arrangement est de mettre M. le chevalier de Grille à portée de manger avec le Roi, ce qui ne peut être pendant qu'il restera dans le régiment des gardes, il est vraisemblable que la création de la charge ne paroîtra par nécessaire. Il avoit été question de former deux nouveaux régiments de dragons. M. de Guébriant, homme de condition de Bretagne et fort riche, dont le frère est président aux requêtes du palais, à Paris, et fort ami de M. de Gesvres, demande un régiment depuis longtemps, étant capitaine de cavalerie depuis vingt-quatre ans et ayant fait encore en dernier lieu la campagne de Bohême. M. de Guébriant, voyant qu'il ne pouvoit réussir à obtenir ledit régiment, s'étoit déterminé à donner sa démission et à quitter le service, et son frère le président avoit porté cette démission à M. d'Argenson. M. d'Argenson ne vouloit point la recevoir, et ne la prit enfin qu'en disant à M. le président de Guébriant qu'il croyoit que l'intention du Roi étoit de former deux nouveaux régiments de dragons, qu'il

alloit travailler avec S. M. ce jour-là même, et qu'il proposeroit M. de Guébriant pour l'un des dits régiments ; qu'en attendant il lui conseilloit de ne point parler de la démission. Quelque temps après, le Roi, à son lever, fit plusieurs questions à M. de Gesvres sur M. le président de Guébriant, et lui dit : « Son frère quitte le service. » M. de Gesvres, qui étoit dans le secret, répondit qu'il n'en croyoit rien ; le Roi répéta encore : « Il quitte le service. » M. de Gesvres prit cette occasion pour dire au Roi qu'il croyoit que S. M. voudroit bien le nommer à un des deux nouveaux régiments de dragons. « Cet arrangement est changé, dit le Roi, je ne fais plus qu'un régiment. » Le public prétend que ce régiment sera composé d'une compagnie qu'on tirera de chacun des anciens.

Le Roi revint hier de Choisy, à onze heures et demie du soir, avec les trois sœurs et Mme d'Antin, et fit médianoche dans ses cabinets.

Aujourd'hui, en allant à la messe et en revenant, il a vu un grand plan en relief de la ville et citadelle de Lille et des environs; la mesure sur laquelle il est fait est d'un pied pour 100 toises. Ce plan est fait par le Sr Nezot, ingénieur de Lille, fort estimé, qui a déjà fait plusieurs ouvrages dans ce même genre ; il travaille à celui-ci depuis trois ans. Il m'a dit que la dépense de ce plan montoit à environ 15,000 livres. Toutes les maisons de la ville et des environs sont marquées avec la dernière exactitude. Ce plan, dans trois ou quatre jours, sera porté aux galeries du Louvre. Il y a déja un plan de Lille, mais qui n'est pas exact; on dit que celui-ci l'est extrêmement.

Du lundi 5, *Versailles.* — Le jour que la Reine fut souper à Glatigny, Mesdames y soupèrent aussi, comme je l'ai déjà marqué. Mme de Tallard étoit avec elles, et outre cela une des deux sous-gouvernantes, suivant l'usage. Comme les sous-gouvernantes n'ont jamais mangé avec la Reine, pas même avec le Roi, la Reine dit à Mme de Tallard qu'elle fît en sorte que la sous-gouvernante re-

tournât à Versailles avant le souper; Mme de Tallard voulut faire quelques représentations, et la Reine persista, désirant seulement, par bonté, que cela se passât de la manière la moins marquée qu'il soit possible. La sous-gouvernante en effet ne parut plus. Mme de Tallard a depuis ce temps fait quelques nouvelles représentations à la Reine, qui lui a dit que c'étoit au Roi à décider, et qu'elle pouvoit lui en parler. Hier, avant le cavagnole, Mme de Tallard s'approcha de la Reine, et lui dit qu'elle avoit rendu compte au Roi de ce qui regarde les sous-gouvernantes, et qu'elle croyoit qu'il ne tiendroit qu'à la Reine qu'elles eussent l'honneur de manger avec elle quand S. M. le jugeroit à propos. La Reine lui dit qu'elle en parleroit au Roi. Mme de Tallard voulut entrer encore dans quelque explication; mais la Reine lui dit qu'il ne convenoit pas qu'elle fût informée des intentions du Roi par un tiers. En effet, la Reine en a parlé au Roi ce matin; le Roi a paru embarrassé, et sans rien décider a dit qu'il examineroit.

Cet embarras du Roi pour décider peut donner occasion de parler de ce que me disoit aujourd'hui M. l'abbé de Pomponne. M. l'abbé de Pomponne, fils et beau-frère de deux ministres éclairés, n'approuve pas la conduite du ministère présent, et en dit son sentiment fort naturellement; il parle de la même façon et encore plus fortement du ministère de M. le cardinal de Fleury. Quoique plus jeune que M. le cardinal de Fleury, il a beaucoup vécu avec lui. Dans sa jeunesse, M. l'abbé de Fleury passoit sa vie dans la maison de M. de Pomponne, et depuis chez M. de Torcy, et étoit fort aimable dans la société, et nullement un homme considérable ni important. Cette ancienne liaison avoit mis M. l'abbé de Pomponne à portée de parler librement et familièrement à M. le cardinal de Fleury, qui a toujours conservé des égards et des attentions pour lui. Quelque temps après la mort de M. le duc d'Orléans, M. l'évêque de Fréjus étant ministre, mais

M. le Duc gouvernant le royaume, M. de Fréjus remarquoit déjà avec douleur les fautes que faisoit M. le Duc et combien il se laissoit gouverner. La Cour étoit à Fontainebleau; M. l'abbé de Pomponne y étoit, avec la goutte. M. de Fréjus monta chez lui, et, ayant fait fermer la porte, il lui dit qu'il venoit le consulter par rapport à la situation dans laquelle il se trouvoit; qu'il voyoit le mal dans son entier et qu'il voyoit en même temps la difficulté du remède. M. l'abbé de Pomponne lui dit : « Avant que de prendre aucun parti décisif, vous avez trois réflexions à faire. Quelque grand que soit le mal, M. le Duc n'est pas encore assez décrédité pour que vous puissiez songer à aucun changement sans risquer d'être désapprouvé ; d'ailleurs êtes-vous assez sûr du cœur et de la confiance du Roi; enfin, connoissez-vous assez le caractère de son esprit et le jugez-vous capable de soutenir la détermination qu'il aura prise par vos conseils? Souvenez-vous, lui ajouta-t-il, de ce que vous me dîtes il y a deux ans: que vous trouviez dans le Roi la mémoire la plus heureuse, mais que vous n'étiez pas aussi content de l'étendue de son esprit, et encore beaucoup plus affligé de lui voir autant d'irrésolutions. C'est donc à vous à juger de ce que vous pouvez dans le moment présent, par toutes ces considérations. » Au retour à Versailles, M. de Pomponne alla voir M. de Fréjus, qui le reçut avec la même amitié et entra même avec lui dans des détails par rapport aux changements qu'il seroit peut-être nécessaire de faire. M. de Pomponne ne voulut point expliquer son sentiment sur lesdits changements, et lui dit seulement que quelque avantageusement qu'il pensât sur plusieurs points de M. Dodun, alors contrôleur général, il croyoit bien que les circonstances obligeroient peut-être à en mettre un autre à sa place, et que dans ce cas il ne voyoit personne qui y convînt mieux que M. des Fors, ce qui fut fort approuvé par M. de Fréjus. La retraite de M. de Fréjus à Issy et la manière dont le Roi le rappela donnèrent une

nouvelle occasion à M. l'abbé de Pomponne de lui parler. Il entra en grand détail avec lui, et le pressa extrêmement de se mettre à la tête des affaires. M. de Fréjus lui répondit : « Votre conseil a beaucoup d'inconvénients; je n'ai nulle connoissance des affaires étrangères, je n'en sais que ce que j'en ai entendu dire chez M. votre père et chez M. de Torcy. » M. l'abbé de Pomponne l'assura toujours qu'il trouveroit aisément les secours dont il auroit besoin. Je ne sais si ce fut dans cette conversation, ou dans une postérieure sur le même sujet, qu'il lui proposa de faire usage de M. de Torcy, dont il connoissoit la sagesse, la réputation et les lumières. « Je n'en ferai rien, répondit M. de Fréjus; M. de Torcy a une confiance absolue dans Mme de Torcy, et vous savez qu'elle ne m'aime pas. D'ailleurs, je connois les Colbert : ils sont hauts, vous le savez; M. de Torcy ne voudroit jamais travailler sous moi. »

La commission établie il y a déjà quelque temps pour examiner l'affaire criminelle à l'occasion du *bon* du Roi s'assembla hier pour la première fois; elle était composée de trois conseillers d'État (1) et de huit ou dix maîtres des requêtes. Voici le détail du jugement qui m'a été conté par l'un des maîtres des requêtes de cette commission, qui est M. de Morveau, fils de feu M. de Courson, conseiller d'État. Il y avoit huit personnes impliquées dans cette affaire : Mme la marquise de Listenay, sœur de Mme de Polignac et de feu Mme la duchesse de Mazarin, deux avocats, dont l'un nommé Bigorre et l'autre Maussaron; une femme nommée d'Hercassin, un vieil officier, âgé de soixante-quatorze ans, nommé Constant, une autre femme, nommée Tricotte, dite Saint-Bernard, un nommé du Terreau, qui étoit suisse de feu M. d'Angervilliers, un

(1) M. de Brou, M. L'Escalopier. J'ai oublié le nom du troisième. (*Note du duc de Luynes.*)

domestique nommé La Chapelle, qui avoit été mis en prison par rapport à cette affaire, et qui étant dans la prison a tué d'un coup de tison un homme qu'on avoit mis auprès de lui pour le garder. Le jugement fut prononcé hier. Mme de Listenay a été mise hors de cour : c'est le terme, et qui veut dire qu'il n'y avoit point de preuves suffisantes pour une condamnation. L'avocat Bigorre a été banni pour neuf ans à cinquante lieues de Paris. L'avocat Maussaron a été banni pour cinq ans aussi à cinquante lieues de Paris. La d'Hercassin, qui a été convaincue d'avoir fait le faux *bon* du Roi, a été condammée à faire amende honorable et à être pendue après avoir été appliquée à la question. En conséquence on lui a lu trois fois sa sentence; elle a été conduite à Notre-Dame et menée au pied de la potence; là, le Roi lui a envoyé grâce de la vie et a commué sa peine en une prison perpétuelle. Les lois n'ordonnent point une prison perpétuelle; elle n'est d'usage qu'en cas d'une commutation de peine. Le sieur Constant n'a eu qu'une injonction, c'est-à-dire il lui a été enjoint de mieux se conduire à l'avenir. La nommée Tricotte, dite Saint-Bernard, a été blâmée et déclarée infâme. Le nommé du Terreau a été entièrement déchargé de l'accusation. Le nommé La Chapelle a été appliqué à la question et condamné à être pendu; cette peine a été commuée en galères perpétuelles.

L'ambassadeur d'Espagne remit avant hier au Roi une lettre de madame Infante, et en même temps lui demanda un quart d'heure d'audience, quand il le jugeroit à propos, ayant des affaires particulières et importantes à lui communiquer. Hier matin, il se trouva chez le Roi au sortir de la messe; M. Amelot étoit aussi dans le cabinet; le Roi appela l'ambassadeur, et le fit entrer dans le cabinet des perruques, laissant M. Amelot dans celui du conseil. L'ambassadeur, après avoir demandé permission au Roi de lui parler avec liberté, lui représenta que son attachement pour la France et pour la personne de

S. M. ainsi que le zèle et la fidélité qu'il avoit pour le Roi son maître l'avoient déterminé également à demander au Roi la permission de l'instruire de plusieurs circonstances particulières, ajoutant que son intérêt même personnel l'avoit exigé, puisqu'il ne pouvoit être heureux et content que lorsque les deux branches de la maison de Bourbon vivroient dans l'union la plus intime. Il entra ensuite en matière. Il m'a dit qu'il avoit été fort content du Roi, et que le Roi lui avoit répondu même en détail sur plusieurs points.

Du vendredi 9, *Versailles.* — De toute cette semaine le Roi n'a point été et n'ira point à la chasse à courre, hors une chasse de daim qu'il fit avant-hier ici aux environs. Conseils, travail avec les ministres, chasses à tirer et soupers dans les cabinets tous les deux jours, tels ont été à peu près les amusements et occupations de S. M. Hier, il n'y eut point de chasse, et le Roi sortit un peu avant six heures en calèche avec Mmes de la Tournelle et de Lauraguais. Mme de la Tournelle, qui est de semaine, étoit en grand habit; elle se mit à côté du Roi, Mme de Lauraguais derrière, et trois hommes dont étoit M. le duc de Villeroy. Le Roi fut à Trianon, entra d'abord dans les jardins, où il se promena assez de temps. Mme de Lauraguais resta dans la maison, et Mme de la Tournelle suivit S. M. Le Roi se promena beaucoup dans le château, où l'on fait quelques réparations aux parquets, qui sont en mauvais état. De là, le Roi fit le tour du canal, vint aux potagers (1), où il entra en calèche, par la grille du côté de la pièce des Suisses. Il revint ensuite travailler avec M. de Maurepas jusqu'au grand couvert. J'oubliois de marquer que le Roi étant à Trianon, dans le petit jardin particulier qui est auprès de Trianon-sous-Bois, on parla des changements de fleurs que l'on faisoit dans ce jardin

(1) De Versailles.

et dans celui de l'autre côté du château, du temps de Louis XIV. Ces changements se faisoient avec des pots de grès que l'on mettoit en terre, et l'on formoit tous les jours de nouvelles décorations de fleurs. M. Gabriel dit au Roi qu'il y avoit eu jusqu'à 900,000 pots pour ces changements à Trianon.

M. de Vanolles, intendant de l'armée de Bavière, est revenu ici depuis quelques jours. Comme cette armée est actuellement sous les ordres de M. le maréchal de Noailles, elle n'a plus besoin d'un intendant particulier. M. de Vanolles retourne incessamment à son intendance ordinaire, qui est Besançon. Il me dit hier que la manière dont il a été reçu ici lui donne lieu de croire que l'on a été content de sa conduite; qu'il en a reçu les témoignages les plus flatteurs, verbalement et par écrit. Il m'ajouta que depuis le moment de son arrivée en Bavière, au mois d'avril, jusqu'à son retour, il n'avoit trouvé aucun changement ni aucun affoiblissement dans l'esprit de M. le maréchal de Broglie, mais une humeur insupportable, des discours tenus publiquement et continuellement qui avoient mis et entretenu un découragement général dans l'armée, et par-dessus tout une volonté déterminée de ramener l'armée en France. Il me dit encore qu'il ne croyoit point que M. de Broglie eût eu aucun ordre précis ni de rester, ni de s'en revenir, mais seulement un ordre conditionnel de rester autant qu'il pourroit; qu'avant d'arriver à Donauwerth, M. de Broglie lui ayant dit le dessein qu'il avoit de ramener l'armée dans ce lieu, il avoit dit à M. de Broglie qu'il comptoit y arriver plusieurs heures avant lui pour lui rendre compte plus en détail des subsistances de cette place. En effet, M. de Vanolles, étant arrivé plusieurs heures avant M. de Broglie, fit faire des états les plus détaillés, dont il envoya le lendemain un double à M. d'Argenson; il étoit prouvé par ces états qu'il y avoit à Donauwerth des subsistances pour quarante-trois jours pour l'armée; il

porta ces états à M. de Broglie à son arrivée. Le lendemain ou surlendemain M. de Broglie écrivit à l'Empereur pour lui donner avis de son départ; il marquoit dans sa lettre que M. l'intendant lui avoit dit qu'il n'y avoit que pour quinze jours de vivres. Après que la lettre fut partie, M. de Broglie en lut la copie à M. de Vanolles, qui crut devoir lui représenter devant plusieurs officiers généraux que les états qu'il lui avoit remis devoient l'avoir instruit qu'il y avoit des subsistances pour beaucoup plus longtemps. « Qu'est-ce que cela fait, Monsieur? lui dit-il, quelques jours de plus ou de moins, ce n'est pas un objet. » Ce fait de l'abondance des subsistances à Donauwerth étoit déjà prouvé ici au ministre par les états de M. de Vanolles; il l'étoit encore par ce qui s'étoit passé auparavant. Lorsqu'il avoit été question d'aller à Neubourg, M. le prince de Conty, sachant que l'intention de M. le maréchal de Broglie n'étoit pas d'y rester, et que le prétexte dont il se servoit étoit le défaut de subsistances, dit à M. de Vanolles qu'il ne tenoit qu'à lui de sauver l'État et l'armée, et qu'il ne s'agissoit pour cela que de trouver les moyens de faire subsister les troupes à Neubourg. M. de Vanolles répondit que rien n'étoit si facile, et qu'il trouveroit des subsistances pour autant de temps que l'on jugeroit à propos. M. le prince de Conty voulut entrer dans le détail des moyens dont il se serviroit; M. de Vanolles lui expliqua les différents endroits où il avoit des farines, lesquelles à la vérité auroient à remonter le Danube, ce qui, exigeant des escortes, dépendoit de la volonté de M. le Maréchal; mais que, dans le cas même qu'il se trouvât des inconvénients à faire usage de ces farines, nous avions des magasins considérables de toutes espèces à Donauwerth, et qu'il seroit extrêmement facile, avec deux cents chevaux des vivres qui existoient, de faire venir ces farines, n'y ayant que cinq lieues de distance. M. le prince de Conty désira que ce détail fût reporté à M. le maréchal de Broglie. M. de Broglie de-

manda à M. de Vanolles avec humeur pourquoi il ne lui avoit pas dit tout ce détail. M. de Vanolles répondit que comme M. le Maréchal ne lui avoit point du tout communiqué ses intentions, et qu'il lui avoit seulement demandé ce qu'il y avoit de subsistances dans Neubourg, sans paroître désirer savoir les moyens d'y en faire venir, qu'il n'étoit entré en aucun détail sur ce dernier article. « D'ailleurs, ajouta M. de Broglie, c'est une belle idée que de vouloir excéder de fatigue les chevaux des vivres, comme vous vous le proposez. » M. de Vanolles eut beau représenter qu'à cinq lieues de distance et avec deux cents chevaux, tout se pouvoit faire sans une fatigue outrée; que même y ayant des fours à Donauwerth, que le Roi y avoit fait construire en cas que l'on jugeât à propos d'y faire passer l'armée de M. le maréchal de Noailles, tout ce qui étoit nécessaire pour faire usage desdits fours s'y trouvant en même temps, il auroit des subsistances pour longtemps. « Cela est impossible, dit M. le maréchal; je ne veux crever les chevaux des vivres; d'ailleurs, quand il y en auroit encore pour plus longtemps, je veux ramener l'armée en France. »

Lorsque M. de Broglie reçut ordre de remettre, à Wimpfem, le commandement de l'armée à M. le comte de Saxe, sous les ordres de M. le maréchal de Noailles, M. de Vanolles alla prendre congé de lui; M. de Broglie le reçut tout au mieux, et marqua beaucoup de satisfaction de ses services. Après cela il lui dit : « Je pars sans avoir rien à me reprocher; j'ai agi comme un zélé serviteur du Roi et de la patrie, et je crois avoir rendu service à l'un et à l'autre. Je vois bien que l'Empereur est très-mécontent de moi; mais dans le fond cela m'est assez indifférent, il n'est pas mon maître. La seule chose qui m'afflige, ajouta-t-il, c'est qu'il me paroît par les lettres que je reçois que le Roi n'est pas satisfait de ma conduite. »

Le fait des farines refusées à M. de Seckendorf ne s'est pas absolument passé comme je l'ai marqué ci-dessus. Lorsqu'il fut question de partir de Donauwerth, M. de Broglie fut si pressé d'exécuter son projet, qu'il dit à M. de Vanolles de faire jeter en toute diligence 7,200 sacs de farine qui étoient en trois magasins différents à quelque distance de Donauwerth, et outre cela tout ce qui étoit dans Donauwerth. M. de Vanolles lui représenta qu'il étoit beaucoup dû par le Roi à l'Empereur pour les fourrages, tant bons que mauvais, fournis aux troupes de S. M., qu'il croyoit qu'il seroit de l'intérêt du Roi de donner à M. de Seckendorf en payement d'à-compte tout ce que l'on pourroit de farines, au lieu de les faire jeter. M. de Broglie reçut ces représentations avec humeur; il consentit cependant à la proposition, et en conséquence on proposa à M. de Seckendorf de prendre lesdites farines. M. de Seckendorf répondit qu'il en avoit plus qu'il ne lui en falloit. Aussitôt ce refus, M. de Vanolles envoya en toute diligence dans les trois magasins, avec ordre de jeter dans la rivière, sans perdre un moment; et en même temps il fit jeter aussi à Donauwerth tout ce qui se trouvoit de subsistances hors d'état d'être emporté. La précipitation avec laquelle cet ouvrage se fit y apporta beaucoup de trouble et de confusion; il n'y eut qu'une partie des sacs jetés dans le Danube; le reste fut jeté dans les rues et ramassé par les habitants ou les soldats, qui les vendoient. Le lendemain, M. de Piosasque, que nous avons vu ici, vint trouver M. le maréchal de Broglie, et lui proposa, de la part de M. de Seckendorf, de prendre une partie de ces farines; mais il n'étoit plus temps : celles de Donauwerth étoient dans le Danube ou dans la boue. Il demanda celles des trois magasins dont je viens de parler; M. de Vanolles remit à M. de Piosasque un ordre pour les lui faire délivrer; on y envoya des courriers, et on trouva que tout étoit déjà jeté.

Du lundi 12, *Versailles.* — Il y a déjà deux ou trois jours que M. Berryer, maître des requêtes, a été nommé à l'intendance de Poitiers pour y remplacer M. Le Nain, qui va en Languedoc.

Il a été enfin décidé qu'on enverroit quatorze bataillons en Dauphiné sous les ordres de M. le chevalier de Marcieux. Ce petit corps de troupes doit passer en Savoie et se joindre à l'armée de don Philippe. M. le chevalier Courten est employé comme maréchal de camp sous les ordres de M. de Marcieux.

J'ai oublié de marquer ci-dessus que M. de la Fare est employé comme lieutenant général dans l'armée que va commander M. le maréchal de Coigny; on fait actuellement l'état-major de cette armée.

M. Paris Duvernay est parti ces jours-ci pour l'Allemagne; il n'a, je crois, que la qualité de surintendant des vivres, mais il fera la charge d'intendant général des deux armées.

Le Roi est parti hier, après le salut, pour aller à Choisy jusqu'à mercredi. Il n'y a que quatre dames qui y soient allées avec le Roi, les trois sœurs et Mme d'Antin. Outre cela, Mlle de la Roche-sur-Yon et Mme de Boufflers y vont de Paris. La Reine a été aujourd'hui dîner à Trianon; elle en est revenue à neuf heures du soir. Mme de Beringhen, sœur de M. le Premier, mourut hier à Paris; elle étoit abbesse de Farmoutiers.

Du jeudi 15. — Ce qui fait jusqu'à présent que la Reine ne soupe point à Trianon, c'est une difficulté qui n'est point décidée par rapport aux bougies. La fruiterie prétend que c'est elle qui doit les fournir; le gouvernement, de son côté, prétend la même chose. Il y a encore une observation à faire par rapport à Trianon. La Reine dîne dans le salon où étoit autrefois la musique et dîne avec des dames; M. de Chalmazel, son premier maître d'hôtel, la sert; cela est dans la règle; cependant lundi dernier, que Mme la princesse de Conty y étoit et dînoit avec la

Reine, ce fut elle qui présenta la serviette à la Reine. Après le dîner, la Reine passe dans le petit appartement, et elle joue à cavagnole dans le grand appartement que l'on appelle de Monseigneur. La table du cavagnole est dans l'appartement qui donne sur le canal. Pendant le jeu, l'officier des gardes reste toujours derrière le fauteuil de la Reine; cependant s'il y a un ordre à donner pour ouvrir, fermer une porte, une fenêtre, etc., c'est à Mme de Luynes à qui la Reine adresse la parole. Lundi dernier, Mesdames partirent de Trianon avant la Reine; Mme de Luynes ne les reconduisit point, parce que ce n'étoit pas l'appartement de la Reine.

Le Roi revint hier au soir de Choisy; il n'y a point eu de conseil; mais le Roi y a travaillé comme à l'ordinaire. Il y a eu deux chasses de cerf, fort longues et fatigantes, où les dames ont été. Le Roi ramena hier les mêmes quatre dames avec lesquelles il étoit parti, et fit médianoche dans ses cabinets.

Aujourd'hui, jour de l'Assomption, il n'y a point eu de grande messe; le Roi et la Reine ont été à la messe comme à l'ordinaire. Cette après-dînée le Roi et la Reine entendront les vêpres en bas, et ensuite il y aura la procession pour le vœu de Louis XIII; la Reine y va. Toutes les dames ont des parasols sans distinction, comme à la dernière procession du Saint-Sacrement.

Le Roi devoit aller à La Meutte cette après-dînée et y rester jusqu'à demain après souper. Tout cet arrangement est changé, parce que Mme de la Tournelle a mal à la gorge et un peu de fièvre, et elle a été saignée.

Je vis, il y a quelques jours, un ami de M. le maréchal de Broglie qui a été le voir à sa terre de Chambray, et qui ne l'avoit point vu depuis son départ pour Strasbourg. Il dit qu'il l'a trouvé dans le même état où il étoit avant d'aller à Strasbourg, seulement un peu maigri, l'esprit aussi sain, la vue aussi bonne; il est un peu sourd, mais fort peu; il l'étoit avant que de partir. M. de

Broglie attend avec impatience son équipage de chasse, qui étoit à Strasbourg, pour recommencer à chasser comme à son ordinaire; il dit qu'il ne sait pas pourquoi le Roi lui a ordonné de quitter Strasbourg, qu'il croit n'avoir agi que comme un zélé serviteur du Roi, occupé de sa gloire et de ses intérêts, qu'il a cru ne pouvoir mieux prouver ces sentiments qu'en sauvant l'armée du Roi et la noblesse de France, et en évitant l'ignominie de passer sous le joug (ce sont ses termes), ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, puisqu'il étoit assuré qu'il alloit être coupé par l'armée du prince Charles s'il ne se fût retiré promptement. C'étoit effectivement ce que pensoient plusieurs officiers de cette armée. Cependant, dans le retour d'Ingolstadt à Donauwerth, on n'a trouvé aucun obstacle ni vu aucune troupe. M. de Broglie ajoute qu'il n'a point contrevenu aux ordres du Roi; pour le prouver, il lut à cet ami dont je viens de parler la lettre du ministre qu'il reçut à Ingolstadt; il étoit dit dans cette lettre que le Roi s'en rapportoit à sa prudence et à ses lumières sur le parti de ramener l'armée en France ou de rester; que cependant S. M., par rapport à l'état présent des négociations, désiroit que son armée pût rester en Bavière, mais que c'étoit à M. le maréchal de Broglie à examiner si cela étoit possible, et que, supposé qu'il prît le parti de revenir, il étoit nécessaire qu'il en donnât avis pour que l'on pût lui faire trouver des subsistances sur la route (1).

(1) Il semble, d'après l'ouvrage de d'Espagnac (*Hist. du comte de Saxe*), que le maréchal de Broglie n'ait pu faire autrement que de battre en retraite devant le prince Charles et d'évacuer la Bavière. Mais n'aurait-on pu manœuvrer avec plus d'habileté contre le prince Charles, au début de la campagne, et empêcher cet habile général de mettre l'armée française dans l'impossibilité de faire autre chose que de reculer? C'est sur ce point, il nous semble, que doivent porter les critiques adressées au maréchal de Broglie, bien plus que sur sa retraite, qui était nécessaire, mais qui était le résultat de fautes antérieures, dont il n'était pas, il faut le dire, seul coupable.

Du vendredi 16, *Versailles.* — J'ai marqué ci-dessus la mort de Mme l'abbesse de Farmoutiers; on en a pris le deuil: c'est un usage qui s'établit peu à peu.

Du samedi 17, *Versailles.* — M. le maréchal de Puységur mourut avant-hier; il étoit âgé d'environ soixante-quinze ou soixante-seize ans. C'est une grande perte; quoiqu'il ne fût plus à son âge en état de servir, ses conseils auroient pu être très-utiles; et il seroit à désirer qu'on les eût demandés et suivis.

M. de la Suze, fils de feu M. de Cany (Chamillart) et de Mme de Chalais, et grand-maréchal des logis de la Cour, est arrivé ici ce matin. Il est brigadier des armées du Roi, et servoit dans l'armée de Bavière; il a quitté cette armée à cause de sa mauvaise santé, ayant eu des hémorrhagies continuelles, dans lesquelles il dit avoir perdu vingt-quatre livres de sang. Le Roi l'a reçu avec toutes sortes de marques de bonté, et lui a dit qu'il louoit le zèle qui l'avoit déterminé à ne vouloir pas quitter l'armée pendant longtemps; mais qu'il trouvoit fort mauvais qu'il n'eût pas pris ce parti plus tôt, puisqu'il étoit nécessaire à sa santé.

Mme la duchesse de Modène est ici depuis deux jours; elle se loue fort des attentions et politesses que M. de Gages (1) a eues pour elle lorsqu'elle a passé à Rimini; mais elle se plaint beaucoup de la conduite de M. de Montemar, qui commandoit l'armée (2) avant M. de Gages. Le détail de cette conduite paroît presque incroyable. M. de Montemar a eu sous ses ordres jusqu'à 60,000 hommes, en comptant les troupes napolitaines; les troupes autrichiennes et piémontoises n'étoient pas, à beaucoup près, en si grand nombre; cependant M. de Montemar

---

(1) M. de Gages est Flamand, âgé d'environ soixante ans. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Espagnole.

n'a jamais rien osé entreprendre; à peine même M. de Castro-Pignano, général des Napolitains, pouvoit-il obtenir quelques conférences; il n'a tenu que deux conseils de guerre pendant tout le temps qu'il a été à la tête de l'armée; encore même lorsqu'il voyoit les avis se réunir pour quelque expédition, il disoit aux officiers qu'il étoit bien aise d'avoir leur sentiment, qu'il y feroit ses réflexions. M. de Gages lui ayant représenté qu'il y avoit un petit corps des Autrichiens posté d'une manière si désavantageuse que rien n'étoit plus aisé que de les enlever, et n'ayant demandé pour cette expédition que 7 à 8,000 hommes, pourvu que l'on se déterminât promptement, parce que douze heures de plus feroient manquer l'entreprise, M. de Montemar répondit qu'il examineroit; et au bout de trois jours il reparla à M. de Gages du projet qu'il lui avait proposé; M. de Gages lui répondit qu'il n'étoit plus temps. Les hussards autrichiens venoient impunément dans le camp de M. de Montemar piller tout ce qu'ils rencontroient, prenant même jusqu'au pain que l'on venoit de cuire pour le soldat. Enfin, un officier inférieur, lassé de ces insolences et se trouvant à la tête d'un petit détachement, repoussa les hussards, et même y fut blessé légèrement. Comme il avoit agi sans ordre, il vint en faire des excuses à M. de Montemar en lui rendant compte du succès de son expédition. M. de Montemar lui dit : « Vous êtes vif et jeune; vous avez besoin d'acquérir un peu de prudence ». Le jeune officier lui répondit que s'il avoit l'honneur de faire encore une campagne sous ses ordres, il espéroit acquérir la prudence qu'il lui désiroit. On remarquoit avec étonnement que lorsque M. de Montemar recevoit quelque trompette du roi de Sardaigne, il le faisoit entrer dans son cabinet, s'enfermoit avec lui, et dès le jour même ou le lendemain il prenoit le parti de décamper. Lorsque Modène fut assiégé, M. de Montemar en étoit averti; il n'étoit avec son armée qu'à cinq milles de cette ville; nulle

représentation ne put jamais le déterminer à marcher au secours, et pendant trois semaines que dura le siége, il ne fit aucun mouvement pour obliger les ennemis à le lever. Il étoit à douze milles de La Mirandole lorsqu'il fut averti que les ennemis se préparoient à y marcher; il ne voulut jamais s'avancer vers cette place, disant toujours qu'ils n'oseroient en faire le siége. On lui avoit dit qu'elle ne pouvoit tenir que pendant vingt-quatre heures; elle tint cependant durant trois jours; il se contenta de recommander qu'en cas de siége on ménageât les munitions de guerre plus qu'on n'avoit fait à Modène, et laissa prendre la place sans faire aucun mouvement. Cette conduite détermina enfin la cour d'Espagne à le rappeler et à donner ordre à M. de Gages, qui lui succéda, d'attaquer à quelque prix que ce fût, le roi d'Espagne disant qu'il aimoit mieux perdre son armée tout entière que de la voir dépérir (comme elle l'étoit de plus de moitié) sans rien faire et ses troupes méprisées par leur inaction. M. de Montemar, comme l'on sait, a été disgracié, exilé, et on lui a ôté toutes ses charges. Cependant c'étoit le général en qui la reine d'Espagne avoit le plus de confiance; et elle disoit en l'envoyant en Italie qu'elle avoit une vraie satisfaction de ce que l'Infant don Philippe apprendroit le métier de la guerre avec un aussi grand général. Mme de Modène ajoute encore que lorsque M. de Montemar étoit à la tête de 60,000 hommes en Italie, rien ne paraissoit s'opposer aux entreprises qu'il y pouvoit faire, les ennemis n'ayant pas plus de 12 à 15,000 hommes à lui opposer, et le pays étant dévoué aux Espagnols. On pourroit soupçonner d'un peu d'exagération les détails de Mme de Modène sur M. de Montemar; la perte des États de Modène, la vie errante qu'elle a été obligée de mener sont des raisons bien fortes pour la prévenir contre lui; mais la vérité en paroît justifiée par le traitement que la cour d'Espagne a fait à ce général et par le mécontentement particulier de la

reine d'Espagne, qui le protégeoit et qui présentement même ne veut pas entendre prononcer son nom.

Du dimanche 18, *Versailles*. — M. de Bauffremont, lieutenant général, eut hier une audience de S. M.; il demande avec instance d'être employé dans l'armée que commandera M. le maréchal de Coigny, et représente qu'ayant plusieurs terres en Alsace qui pourroient être exposées dans les circonstances présentes, ce seroit une grande consolation pour lui que d'être à portée de travailler à leur conservation en remplissant son devoir; on ne croit pas cependant qu'il soit employé.

M. le maréchal de Coigny a pris congé aujourd'hui; il part mardi pour Strasbourg. M. de Courten, frère du chevalier, a pris congé aussi aujourd'hui; il doit servir dans l'armée de M. le maréchal de Coigny.

M. de Vanolles a pris congé aussi; il part pour son intendance de Besançon.

Le Roi a signé aujourd'hui le contrat de mariage de M. le vicomte de Pons avec Mlle de Breteuil.

M. de Campoflorido donna hier un grand souper ici; il a loué une maison dans la rue des Bons-Enfants, qui avoit été bâtie par M. de Fortisson, pour loger le quartier de la compagnie des chevau-légers (1); il auroit même fort désiré n'avoir pas outre cela un loyer de maison à Paris; mais on lui a représenté que cela ne pouvoit s'accorder avec le caractère d'ambassadeur, et il loue actuellement l'hôtel de Conty, rue Neuve-Saint-Augustin. Ici, il n'a que le premier étage de la maison, le bas étant occupé par un baigneur. Il y a trois terrasses à cet appartement; il en avoit fait couvrir deux avec des planches, dont il avoit fait deux salles à manger; il y avoit deux tables servies en même temps; il y avoit vingt personnes à l'une, et dix-huit à l'autre; outre cela des pe-

(1) Voy. *Histoire anecdotique des rues, places et avenues de Versailles*, par J. A. Le Roi, 1854, in-8°, tome Ier, page 61.

tites tables et beaucoup de gens qui ne soupoient point. Il y eut deux cavagnoles et d'autres tables de jeu. Mme la princesse de Conty, Mlle de Conty, Mme de Modène et Mlle de la Roche-sur-Yon y étoient; tous les ministres hors M. le cardinal de Tencin, et tout ce qu'il y avoit de gens considérables ici. Les deux cours étoient éclairées; d'ailleurs ni musique, ni feux. Il n'y avoit point de ministre étranger, hors l'ambassadeur de l'Empereur, parce qu'il loge dans la même maison, et l'envoyé de Saxe, à cause de l'alliance de la cour de Pologne avec celle de Naples. Je ne compte pas dans les ministres étrangers l'ambassadeur du roi des Deux-Siciles qui étoit de droit à ce souper. Il y a eu deux objets pour ce repas : l'heureux accouchement de la reine des Deux-Siciles (quoiqu'il y ait déjà du temps, M. de Campoflorido n'avoit point donné de repas depuis); l'autre objet étoit la naissance de Mme Infante, qui est née le 14 de ce mois. On remarqua un fort beau service de porcelaine dont les deux tables furent servies; elle est aux armes de l'ambassadeur; il paroît fort considérable; et il y a même des cloches pour couvrir les plats. Comme le prince royal de Pologne, en allant voir sa sœur à Naples, passa à Venise, et qu'il y fut bien reçu par M. de Campoflorido, ce prince lui fit présent de ce service à cette occasion. Ce présent a même été augmenté depuis; M. l'ambassadeur ayant désiré quelques pièces de plus, avoit envoyé de l'argent à Dresde; mais le roi de Pologne, ayant su que c'étoit pour lui, ordonna qu'on lui renvoyât son argent et la porcelaine qu'il demandoit.

M. de Grimberghen doit avoir cette après-midi une audience du Roi.

Du mardi 20, *Versailles.* — Mlle du Maine mourut hier au soir, à Anet; elle étoit dans sa trente-sixième année; elle avoit monté à cheval, et se trouva mal à six heures du soir; on la mit dans son carrosse, où elle perdit connoissance; elle n'en eut point depuis ce moment-là.

Mme de la Tournelle est beaucoup mieux de sa fluxion; le bruit de Paris étoit qu'elle avoit la petite vérole, mais c'est sans aucun fondement.

Le Roi, qui fut hier à la chasse à Sénart, revint souper dans ses cabinets, c'est-à-dire il fit porter son souper dans la chambre de Mme de la Tournelle; elle étoit couchée sur une grande chaise; il n'y avoit à souper que Mme de Lauraguais, MM. de Meuse, d'Anville et d'Estissac; ce furent les femmes de chambre de Mme de la Tournelle et de Mme de Lauraguais qui servirent le Roi et tous ceux qui avoient l'honneur de souper avec lui.

On a eu des nouvelles d'Allemagne; le prince Charles continue à remonter le Rhin; son armée est de 35 à 40,000 hommes. M. le maréchal de Coigny part cette nuit pour aller à Strasbourg; son armée, qui est actuellement commandée par M. le comte de Saxe, est d'environ 30,000 hommes. M. de Coigny n'est point aux ordres de M. le maréchal de Noailles. M. le comte de Saxe marche actuellement de ce côté-ci du Rhin, vis-à-vis le prince Charles; il y a déjà quelques jours que l'on sait qu'à l'occasion de quelques pandours qui avoient passé le Rhin, le canon du vieux Brisach, qui est à la reine de Hongrie, tira sur le fort Mortier, qui appartient au Roi; le canon du fort Mortier ne put répondre, n'étant point en état.

Du jeudi 22, *Versailles.* — Le Roi a pris le deuil aujourd'hui de Mlle du Maine, et le portera onze jours. M. de Gesvres a fait faire l'habit noir du Roi. Dans les deuils, c'est toujours le premier gentilhomme de la chambre qui fait faire le premier habit.

Il y a déja quelques jours qu'une fille de la musique de la Reine, que l'on appelle Mlle Rotissé de Romainville, est entrée à l'Opéra; elle n'a point demandé l'agrément de la Reine, qui vraisemblablement l'auroit refusé; elle s'est adressée à M. de Maurepas, qui l'a renvoyée à M. de Gesvres, et le Roi a trouvé bon qu'elle entrât à l'Opéra, et a dit que cela n'empêcheroit pas qu'elle ne restât à la

musique. Il y a à la musique de la Reine des musiciens de l'Opéra; mais ceci est le premier exemple, au moins depuis longtemps, qu'une fille de la musique de la Reine soit entrée à l'Opéra.

L'on est toujours dans l'incertitude de savoir si le prince Charles entreprendra de passer le Rhin; il a déjà envoyé des billets en Alsace portant une taxe de tant par maison. Quelques habitants de cette province lui ont fait demander des sauve-garde; on a surpris et arrêté un prêtre chargé de cette commission.

J'ai parlé ci-dessus en détail sur ce qui regarde M. le maréchal de Broglie. Une circonstance qui mérite de n'être pas oubliée, c'est le style de la lettre écrite par M. d'Argenson à M. de Vanolles pour lui mander qu'il pouvoit revenir. On m'a assuré qu'elle commençoit par ces termes : « Le Roi ayant appris que son armée revenoit de Bavière, etc. »

On prétend que le projet d'accommodement entre le roi d'Espagne et le roi de Sardaigne n'est pas encore totalement rompu; il paroît cependant que le roi de Sardaigne n'a voulu jusqu'à présent écouter aucune des propositions des plus raisonnables faites par l'Espagne, et l'ambassadeur d'Espagne se plaint assez hautement de celui de Sardaigne. L'ambassadeur de Sardaigne vint ici lundi, et fut enfermé longtemps avec M. Amelot, et le mardi, qui étoit le jour des ambassadeurs, il ne parut point à la Cour. C'est une espèce de philosophe que le commandeur de Solar, ambassadeur de Sardaigne; il est haut et attaché à son sentiment, se faisant pour ainsi dire gloire d'avoir peu de complaisance dans la société; d'ailleurs il paroît avoir de l'esprit.

Du samedi 24, Versailles. — Avant hier jeudi, M. le Dauphin donna dans son bosquet (1) un petit feu d'arti-

(1) Ce bosquet, exécuté en 1736 sur les dessins de Gabriel, se trouvait dans la partie des jardins de Versailles qui porte aujourd'hui le nom de bosquet des

fice, sur les neuf heures du soir. C'est le feu de la Comédie-Italienne dont j'ai parlé ci-dessus que M. de Châtillon donna à M. le Dauphin dans son jardin le jour des Invalides. Cet amusement étoit destiné à la Reine, qui avoit paru désirer le voir; ce sont des soleils de différentes couleurs, qui doivent réussir fort bien sur le théâtre par la singularité d'y exécuter un feu d'artifice; mais cela est trop peu considérable pour un spectacle à donner dans un bosquet. Cela fut précédé d'une douzaine de fusées tirées l'une après l'autre; le tout ne dura pas une demi-heure. Le Roi, la Reine, M. le Dauphin, Mesdames, M[me] la princesse de Conty, Mademoiselle, M[lle] de la Roche-sur-Yon y étoient. On avoit mis deux fauteuils, des pliants et des banquettes sur la terrasse, devant le pavillon (1) de M. le Dauphin. Il y eut une petite illumination de deux pyramides de lampions autour du bosquet de M. le Dauphin, et des lampions autour du bassin. Tous les gens de la Cour entroient dans ce bosquet, sans billet; mais pour le reste on donnoit des billets de deux et trois places chacun. M. de Châtillon et M. de Villeroy en distribuèrent l'un et l'autre.

Aujourd'hui, jour de Saint-Barthélemy et veille de Saint-Louis, le Roi a été aux premières vêpres de Saint-Louis à la chapelle; il n'a point resté à complies. Demain il ira à la grande messe, aussi à la chapelle. La chapelle est dédiée à saint Louis.

Avant-hier, les logements de Fontainebleau furent entièrement décidés. M[me] de la Tournelle (2) a celui de M. de la Rochefoucauld, qui donne dans le jardin de Diane; M[me] de Lauraguais et M[me] de Flavacourt partageront entre

---

bains d'Apollon. Piganiol de la Force a donné dans la septième édition de la *Nouvelle Description des Châteaux et Parcs de Versailles et de Marly*, tome II, pages 187 et suivantes., la description de ce bosquet.

(1) Ce pavillon a été gravé par J. B. Scotin, dans l'édition de Piganiol que nous venons de citer.

(2) Voy. au 8 octobre.

elles le logement de feu M. le Cardinal. M. le cardinal de Tencin a l'appartement qu'avoit autrefois Mlle de la Roche-sur-Yon et qu'a eu depuis feu M. le duc de Rochechouart; Mme la princesse de Conty et Mlle de la Roche-sur-Yon restent dans leurs logements dans le bâtiment neuf de la cour du Cheval-Blanc. Entre ces deux logements, il y en a un troisième, que Mme la duchesse de Ruffec occupoit l'année dernière; il a été donné à Mlle de Conty. M. et Mme de Matignon ont le logement qu'avoit M. le maréchal de Chaulnes et depuis M. de Picquigny, sous la voûte, entre la cour du Cheval-Blanc et la cour des Fontaines; ce logement étoit celui de feu M. de Chevreuse. Mme de Picquigny a le logement, dans la cour des Fontaines, qu'avoit ci-devant Mme la maréchale d'Estrées et qu'a eu depuis Mme de Mailly; il n'y a que deux ou trois ans qu'on avoit accommodé ce logement pour Mme de Mailly. Le Roi a donné aussi un logement au bailli de Saint-Simon, à Fontainebleau, dans la cour ovale; il n'avoit point encore eu de logement à la Cour.

On travaille actuellement à de nouvelles fortifications à Dunkerque; c'est un retranchement que l'on fait sur le glacis de la place, et l'on va détruire le retranchement que l'on fit l'année passée; ce retranchement est regardé comme ne pouvant être d'aucun usage, parce qu'outre plusieurs défauts dans sa construction, il faut au moins 25,000 hommes pour le garder; il a cependant coûté 7 ou 800,000 livres; il a été fait par les ordres de M. le bailli de Givry, lieutenant général, et ceux de M. d'Aulnay, maréchal de camp; ces fonds sont pris sur l'extraordinaire des guerres et ne sont point faits ni par les ordres du ministre, ni de celui qui se mêle des fortifications; ce retranchement a été fait à la vérité par le directeur des fortifications de Flandre, mais sous les ordres des deux officiers généraux dont je viens de parler; le directeur en rendoit compte à M. d'Asfeldt, par honnêteté, ne dépendant point de lui en cette partie; et l'on m'a assuré que

M. d'Asfeldt avoit beaucoup désapprouvé cet ouvrage.

C'est M. d'Argenson qui est chargé de presque tout ce qui regarde les fortifications; il n'y a que les ouvrages qui regardent la mer, comme les digues, jetées, etc., qui soient du district de M. de Maurepas; par exemple, le nouveau retranchement que l'on fait présentement à Dunkerque se fait par les ordres de M. d'Argenson; c'est aussi M. d'Argenson qui nomme tous les ingénieurs, même dans les places maritimes.

Le nombre des ingénieurs doit être de 300, et les fonds destinés pour l'entretien de ce corps sont de 550,000 livres; mais ce nombre d'ingénieurs a été fort augmenté, et il y en a au moins 375. Les fonds destinés pour l'entretien et réparation des fortifications se règle tous les ans ; cette année il est encore reglé, comme du temps de M. d'Asfeldt, à 2,600,000 livres; l'année prochaine on fera une distraction d'une partie de cette somme pour les ouvrages dont M. de Maurepas sera chargé.

Le Roi travailla hier avec M. d'Argenson, et donna les trois régiments vacants. Le régiment de M. le marquis de Fleury, tué au combat de Dettingen, a été donné à M. de la Vieuville (1), capitaine dans le régiment de Noailles et parent de M. le maréchal de Noailles ; le régiment d'infanterie de Rochechouart qu'avoit M. de Rochechouart, tué à Dettingen, a été donné à M. de Laval, gendre de M. de Fervaques : ce régiment avoit été levé par M. le maréchal de Vivonne, et étoit toujours resté depuis dans la maison de Mortemart; ces deux régiments sont donnés sans qu'il en coûte rien à ceux à qui on les a accordés (2) ; le régiment de Cambrésis, dont l'agrément avoit été accordé à M. de Chavigny, sous-lieutenant dans les gardes françoises, tué

(1) M. de la Vieuville revint hier; il est blessé de deux coups de sabre, et à très-bien fait à Dettingen. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Et l'intention du Roi est de les donner dorénavant gratis à mesure qu'ils deviendront vacants à ceux qui obtiendront ces grâces. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 27 août.)

à Dettingen avant l'expédition de sa commission, a été donné à M. de la Châtre, fils de celui qui a été tué en Italie la dernière guerre; M. de la Châtre payera ce régiment sur le pied de la taxe, à M. de Pont-Chavigny, gendre de M. de la Fare. M. de Chavigny a quitté le service, et c'étoit sur sa démission que le régiment avoit été donné à M. le comte de Chavigny; celui-ci se trouvant revêtu de deux emplois, le Roi a décidé que n'ayant point encore reçu sa commission du régiment, il ne devoit perdre que la sous-lieutenance des gardes. Il y a eu seulement une circonstance particulière dans cette affaire, qui a fait quelque difficulté entre les deux familles de M. de Pont et de M. de Chavigny. Quoiqu'il fût décidé que M. de Pont-Chavigny quitteroit, quelque chose qui arrivât, cependant l'extrême désir de faire avoir ce régiment à son cousin, M. le comte de Chavigny, avoit fait différer de porter sa démission au bureau, suivant l'usage; elle avoit été remise à Mme de Luynes, et il avoit été proposé par M. de la Fare que son gendre pût trouver quelque avantage en cas que l'on pût obtenir l'agrément pour M. de Chavigny [*sic*]; en conséquence, il avoit été convenu entre Mmes de Pont et de Chavigny et leurs enfants que M. le comte de Chavigny donneroit 10,000 livres plus que la taxe; il étoit question de savoir si la commission étant accordée, mais point expédiée, les 10,000 livres étoient dues; Mme de Chavigny, mère de celui qui a été tué, a dit qu'elle payeroit sa part des 10,000 livres à proportion de ce qu'elle auroit dans la succession de son fils; que pour les héritiers de son fils, ils prendront tel parti qu'ils jugeront à propos. Il y a eu encore un quatrième régiment de donné dans le même temps; c'est le régiment de cavalerie de Chaillou, qui a été donné au fils de M. de Ségur, lieutenant général. M. de Chaillou est frère de M. Amelot, secrétaire d'État; il se retire.

Du lundi 26, *Versailles*. — Les États de Languedoc ont eu aujourd'hui audience; c'est M. de Becdelièvre, évêque

de Nîmes, qui a porté la parole. Il me paroît que ses harangues ont été approuvées ; j'ai entendu celle qu'il a faite à la Reine, qui étoit fort bien. Ils ont été présentés par M. le maréchal de Maillebois et M. le comte de Saint-Florentin, et conduits par le grand-maître des cérémonies, à l'ordinaire; M. de Maillebois, c'est comme lieutenant général de la province, en l'absence du gouverneur, qui est M. le prince de Dombes, qui en est gouverneur; M. le comte de Saint-Florentin a le département de la province. C'est M. le marquis d'Ambres qui est député de la noblesse cette année. Les députés des États vinrent ici hier; ils haranguèrent M. de Saint-Florentin, qui leur donna à dîner à tous : c'est l'usage. Aujourd'hui, M. de Maillebois a été harangué et a aussi donné à dîner à tous; il a emprunté l'appartement de M. le cardinal de Rohan. On a donné les eaux l'après-dînée aux députés : c'est encore l'usage. Demain, M. le duc de Charost sera harangué comme chef du conseil des finances et donnera à dîner à une partie des députés.

Hier, le Roi fut à tout l'office de l'après-dînée, à la chapelle, en haut, et soupa au grand couvert. M. le Dauphin et Mesdames soupèrent avec LL. MM. Les vingt-quatre violons jouèrent pendant le souper ; cela se pratique aussi tous les ans, de même que les tambours des gardes françoises et suisses battent pendant le dîner, ou bien lorsque le Roi ne dîne point, au retour de sa messe.

Hier, le Roi donna à Mme la duchesse de Ventadour l'appartement de feu Mlle du Maine, qui tient à celui de Mme la duchesse du Maine; il joint celui de feu Mme la Duchesse, présentement celui de Mlle de la Roche-sur-Yon; il est dans la galerie des princes, en bas, au-dessous de celui de Mesdames. Mme de Ventadour, depuis qu'elle a remis les fonctions de gouvernante à Mme de Tallard, loge dans les entre-sols au-dessus de l'antichambre de Mesdames.

Le Roi part demain, à onze heures et demie du matin, pour aller courre à Senart, et couche à Choisy; il y restera

jusqu'au jeudi 29 ou même jusqu'au vendredi 30. C'est la semaine de Mme de la Tournelle; comme elle a été malade, elle n'a pas paru chez la Reine. Elle et Mme de Lauraguais vont demain à Choisy avec le Roi, et Mme de Boufflers s'y rendra de Paris. Mme d'Antin et Mme de Flavacourt, qui sont toutes deux de semaine, ne s'y rendront que dimanche.

Du mercredi 28, *Versailles.* — La Reine fut hier dîner et passer la journée à Trianon; elle y est retournée dîner aujourd'hui, et y passera de même la journée. Mesdames y furent hier sur les six heures, et iront de même aujourd'hui. M. le Dauphin n'y fut point hier et n'ira point encore aujourd'hui, parce que M. de Châtillon est à Paris. M. le Dauphin ne monte jamais en carrosse en l'absence de M. de Châtillon. Il y a une difficulté par rapport à la place du fond; le sous-gouverneur de semaine prétend devoir remplacer le gouverneur partout, et par conséquent devoir en son absence être assis dans le fond à côté de M. le Dauphin; on a mieux aimé éviter les occasions que de décider la question, et heureusement la santé de M. de Châtillon lui a toujours permis de suivre M. le Dauphin lorsqu'il est sorti en carrosse.

SEPTEMBRE.

La Reine à Dampierre. — Le Roi travaille avec ses ministres. — Mort du prince de Lambesc. — Entrée de l'ambassadeur de Venise; privilége des princes lorrains d'accompagner les ambassadeurs à l'audience du Roi. — Mme de Grave monte dans les carrosses de la Reine. — Le prince Charles attaque l'Alsace. — Charité de M. de Maniban, archevêque de Bordeaux. — M. de Balincourt; sa belle conduite en Allemagne. — Bénéfices donnés. — Voyage de Fontainebleau. — Arrivée de M. Groolier, chambellan de l'Empereur. — Animal singulier envoyé au Roi. — Capitulation d'Egra. — Table du chambellan. — Arrivée de M. de Chavigny, ambassadeur en Portugal. — Détails sur la cour d'Espagne. — Détails sur le roi de Portugal. — Charge de premier valet de chambre de la Reine. — Départ du nonce Crescenti. — Capitulation d'Ingolstadt. — Le Roi à Villeroy. — Prétendue lettre écrite de Berlin.

Du jeudi 5 *septembre, Dampierre.* — La Reine vint ici lundi dernier; elle avoit désiré ne faire qu'un repas, s'étant trouvée incommodée d'en avoir fait plusieurs les autres voyages; elle mangea donc seulement un morceau à Versailles, et arriva ici un peu après quatre heures. Elle avoit dans son carrosse avec elle Mme la princesse de Conty, Mlle de Conty, Mme d'Argenson, Mme de Mérode et Mme de Grancey (1). Dans le second carrosse, il y avoit Mmes de Chalmazel et de Castries, Mme de Rupelmonde et Mme d'Ancenis. Dans le carrosse des écuyers, M. de Tessé, M. le bailli de Saint-Simon, le commandeur de Thianges, grand-veneur du roi de Pologne à Lunéville, qui étoit venu à Versailles de la part du roi de Pologne; outre cela, l'écuyer de main, l'écuyer cavalcadour et le porte-manteau; celui-ci, c'est en conséquence de la décision dont j'ai parlé ci-dessus qu'il monte dans les carrosses de la Reine, et par cette même raison il mangea à la table où j'étois avec tous ceux que je viens de nommer, M. l'archevêque de Rouen, qui étoit ici, les deux officiers des gardes. La Reine, après avoir resté un moment dans la maison, monta en chaloupe pour aller à l'île; elle y joua à cavagnole pendant une heure et demie; ensuite elle se rembarqua pour venir au château, et se mit à table avant sept heures. Mme la princesse de Conty ne voulut point, ni en se mettant à table, ni en en sortant, présenter la serviette à la Reine; j'eus l'honneur de la servir à table, de même qu'aux autres voyages, et même mes petits-enfants, qui étoient ici pour la première fois, lui présentèrent quelques assiettes. La Reine sortit de table sur les neuf heures, et trouva le fer à cheval et le parterre (2) éclairés avec des lampions; elle parut très-contente de cette illumination, et nous donna à Mme de Luynes et moi beaucoup de marques de bonté,

---

(1) C'étoit la première fois que Mme de Grancey montoit dans les carrosses de la Reine. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) C'est la partie du parc devant le château, du côté du midi.

avec toute la grâce qu'on pouvoit y ajouter. Après le souper, elle joua à cavagnole jusqu'à minuit et demi qu'elle partit. Outre les dames que la Reine avoit amenées il n'y avoit ici que Mmes de Luynes et de Chevreuse et Mme la duchesse d'Uzès douairière; elle embrassa Mme de Luynes et Mme d'Uzès, et parut regretter d'être obligée de s'en aller.

Du mardi 10, *Versailles.* — J'arrivai avant-hier de Dampierre. La veille de mon arrivée, le nouveau prévôt des marchands (1) parut ici pour la première fois, et vint faire ses harangues suivant l'usage.

Dimanche et lundi, il y a eu grand couvert. Dimanche, le Roi travailla avec M. Orry et avec M. d'Argenson. A huit heures et demie, M. Amelot, qui avoit reçu un paquet qui lui avoit été remis par l'ambassadeur d'Espagne, entra au travail, et y resta jusqu'au souper. Beaucoup de gens croient que le traité entre l'Espagne et la Sardaigne est fait; cependant on ne le dit point publiquement, et il paroît y avoir encore de l'incertitude.

Tous ces jours-ci le Roi a beaucoup travaillé avec ses ministres, et aujourd'hui il est parti avec les trois sœurs pour aller à Choisy; Mme d'Antin doit s'y rendre de Paris. Le Roi ira de Choisy, vendredi, à Fontainebleau. Les troupes de sa maison ne le prennent qu'à Choisy pour le conduire à Fontainebleau.

M. le prince de Lambesc mourut hier à deux heures; il laisse deux garçons, dont l'un est M. de Brionne et l'autre le chevalier de Lorraine, et une fille, qui est dans un couvent à Soissons.

Il fut décidé il y a deux jours que l'on enverroit à Anet faire des compliments à Mme la duchesse du Maine; le Roi y envoie M. le maréchal de Maillebois, comme maître de la garde-robe, et la Reine M. de Chalmazel, son premier

---

(1) Louis Basile de Bernage, conseiller d'État, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

maître d'hôtel. M. de Maillebois a eu permission du Roi de ne point venir lui rendre compte de cette commission ; il s'en va de là à Maillebois, qui est dans le voisinage. Il n'étoit pas d'usage d'envoyer faire des compliments dans les terres ou maisons de campagne, et cela fondé sur la difficulté de fixer des bornes par rapport à l'éloignement; dans cette occasion-ci, le Roi a fait tout ce qu'il a pu pour engager Mme la duchesse du Maine à revenir au moins à Sceaux, qui, étant son séjour ordinaire et fort près, est regardé comme Paris. Mme la duchesse du Maine n'ayant pas voulu sortir d'Anet ou de Sorel, qui est une terre dans le voisinage, le Roi s'est enfin déterminé à y envoyer.

Dimanche dernier, le nouvel ambassadeur de Venise (Cornaro) fit son entrée publique dans Paris, accompagné par M. le maréchal de Montmorency; c'est l'usage qu'un maréchal de France accompagne toujours les ambassadeurs à Paris; et à l'audience du Roi par un prince lorrain; il n'y a que les nonces qui soient accompagnés par un prince lorrain, même dans Paris. Aujourd'hui l'ambassadeur de Venise a eu son audience publique du Roi, ayant M. le prince Charles à sa droite et M. de Sainctot à sa gauche; il a eu l'honneur des armes suivant l'usage; il a été ensuite conduit à l'audience de la Reine, de M. le Dauphin et de Mesdames. Lorsqu'il est entré dans la cour du Roi, le carrosse de l'introducteur marchoit le premier; il étoit suivi par celui de M. le prince Charles avec la livrée du Roi; ensuite le carrosse du Roi, dans lequel étoit M. l'ambassadeur à droite dans le fond, et M. le prince Charles à sa gauche, l'introducteur sur le devant; ensuite le carrosse de la Reine suivi des quatre carrosses de l'ambassadeur, dont le premier à huit chevaux. Il paroît que ces carrosses n'ont pas été fort approuvés du public. En montant chez le Roi, l'usage est que toute la livrée de l'ambassadeur marche toujours avant celle du prince lorrain; on croyoit que par cette raison le prince Charles

auroit été suivi par des gens de sa livrée, au lieu des valets de pied qui ont accoutumé de le suivre ; mais il a été suivi par les valets de pied du Roi, excepté en montant à l'audience ; les valets de pied du Roi qui le servent n'ont pas monté à sa suite, il n'y a eu que ceux de l'ambassadeur.

Il a été décidé ces jours-ci que Mme de Grave monteroit dans les carrosses de la Reine. Elle est fille de M. de Laval, et seconde femme de M. de Grave. Cette grâce a fait quelque difficulté. M. de Grave a dit que Mme de Grave sa mère avoit monté dans les carrosses de la reine mère, et que si sa première femme, qui étoit Matignon, n'y avoit point monté, c'étoit qu'elle venoit peu à la Cour. Ces raisons et les titres qu'il a montrés ont déterminé en sa faveur. Depuis cette décision, Mme de Grave n'étant venue ici que depuis quelques jours, l'occasion ne s'est pas encore présentée de monter dans les carrosses de la Reine.

On a appris ces jours-ci d'Allemagne que le prince Charles ayant voulu faire passer un corps de troupes entre Brisach et Huningue, et n'ayant pu trouver qu'une partie des bateaux qui lui étoient nécessaires, il n'avoit pu passer qu'environ 3,000 hommes, dont partie de pandours et croates et le reste grenadiers ; qu'ils ont été culbutés sur-le-champ, et que presque tous ont été noyés, tués ou faits prisonniers. Un autre corps de l'armée du prince Charles, d'environ 12,000 hommes, ayant fait un pont sur un bras du Rhin, s'étoit campé dans une île appelée de Reignac ; il leur reste encore le petit bras du Rhin à passer, qui est guéable en beaucoup d'endroits. M. le maréchal de Coigny est vis-à-vis d'eux ; on attend avec impatience des nouvelles de ce qui arrivera.

Du mercredi 11, *Versailles.* — Le Roi travailla dimanche dernier à la feuille des bénéfices ; il y avoit travaillé aussi le dimanche d'auparavant. M. de Mirepoix lui avoit demandé un peu plus de temps qu'à l'ordinaire pour qu'il pût lui rendre compte en détail des sujets qui se présen-

toient et lui faire voir en même temps les témoignages par écrit en faveur de ceux qu'il avoit à proposer à S. M., M. de Mirepoix ajoutant qu'il étoit nécessaire que le Roi fût instruit par lui-même des mœurs et du caractère des évêques qu'il nommoit, et en cas qu'ils vinssent à changer de conduite par la suite, qu'il vît les témoignages sur lesquels on les lui avoit proposés. Le travail de dimanche fut d'environ cinq quarts d'heure, et le Roi entra dans tous les détails. On trouvera la liste ci-après. Un des principaux siéges à remplir étoit celui de Bordeaux; le mérite, la piété et les charités immenses de feu M. de Maniban rendoient le choix de son successeur encore plus difficile. Je crois devoir marquer ici ce que M. de Mirepoix m'a dit de ce prélat : « Que les pauvres de Bordeaux se sont cotisés pour lui faire faire un service aux Cordeliers de cette ville, disant qu'il étoit bien juste qu'ils implorassent la miséricorde de Dieu pour leur père. » Les Cordeliers, en conséquence, ont reçu l'argent et fait le service, après lequel ils ont rendu l'argent à chacun de ceux qui l'avoient donné.

M. le Dauphin part demain; il va dîner à Choisy et coucher à Fontainebleau. Mesdames ne partent que lundi.

Toutes les nouvelles d'Allemagne sont également à la louange de M. de Balincourt (1); il paroît que dans toutes les occasions où il a été chargé de quelque chose dans cette guerre, il s'en est acquitté avec la même distinction. Les détails que l'on apprend chaque jour font voir que l'avantage est plus considérable que ce qu'on en avoit dit d'abord.

Bénéfices donnés le 8 *septembre* 1743.

L'archevêché de Bordeaux, à M. l'évêque de Périgueux (2).

(1) C'est lui qui avait repoussé les 3,000 Autrichiens au passage du Rhin. Voy. p. 139.

(2) Macherot de Premeaux.

L'évêché de Périgueux, à l'abbé de Lussan, grand-vicaire de Saint-Omer.

Celui de Perpignan, à l'abbé de Gouy de Cardevac, grand-vicaire de Cambray. Il est parent de M. d'Havrincourt, dont le nom est Cardevac.

Celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à l'abbé de Lambert, grand-vicaire d'Aix.

Celui de Dijon, à l'abbé Bouhier, grand-vicaire de Dijon, frère du président, sur la démission de M. Bouhier, évêque de Dijon.

Abbayes d'hommes.

Saint-Lucien de Beauvais, à M. l'évêque de Viviers (1), frère de M. de Villeneuve, ancien ministre de France à la Porte; elle vaut 22,000 livres; il y a 12,000 livres de pension.

Préaux, à M. de Mâcon (de Valras), 17,000 livres; il rend Paimpont, qui en vaut 6,000.

Calers, à M. l'évêque d'Angoulême (Verdier).

Bitaine, à l'abbé de Tinseau, grand-vicaire de Besançon, 5 à 6,000 livres.

Paimpont, à l'abbé de Rais.

Abbayes de femmes.

Farmoutiers, à Mme Molé.

Saint-Sauveur d'Évreux, à Mme de la Rochefoucauld.

Bemont, diocèse de Langres, à Mme de Gaucourt.

Bugue, diocèse de Périgueux, à Mme de Saint-Aulaire.

Bondeville, diocèse de Rouen, à Mme d'Oigny.

Du dimanche 15, *Fontainebleau.* — Le Roi arriva avant-hier ici, et la Reine hier. Le Roi a été un peu incommodé à Choisy, d'une espèce d'effort dans le col qu'il s'étoit donné à la chasse deux jours auparavant; cette petite in-

---

(1) De Villeneuve.

commodité lui a fait garder le lit un jour seulement ; il monta hier à cheval, et a été à la chasse. C'étoit le mercredi que cette petite aventure arriva dans la forêt de Senart; le Roi revint de la chasse de très-bonne heure, souffrant assez considérablement; quelque peu dangereuse que fût cette incommodité, elle fut mandée sur-le-champ à plusieurs endroits; cependant la Reine n'en fut instruite que le lendemain jeudi, à midi. La Reine avoit été elle-même un peu incommodée; aussitôt qu'elle sut ce qui étoit arrivé au Roi, elle envoya M. de Saint-Cloud, son écuyer de quartier, savoir des nouvelles du Roi. M. de Saint-Cloud arriva à six heures à Choisy; le Roi le reçut fort gaiement, et lui dit que sans son arrivée il alloit envoyer savoir des nouvelles de la Reine. Le lendemain, la Reine écrivit au Roi encore par M. de Saint-Cloud pour recevoir ses ordres pour son départ; le Roi lui fit réponse sur-le-champ, et elle a paru contente de cette réponse.

Du samedi 21, *Fontainebleau.* — Il y a sept à huit jours que M. Groolier arriva à Paris de la part de l'Empereur, dont il est chambellan; il est François et neveu de M. l'abbé de Chevrier; il est chevalier de Malte et attaché depuis environ quatre ans au service de l'Empereur; il est jeune, vif, et paroît avoir de l'esprit; il est d'une taille médiocre, le visage maigre, la bouche et le nez assez grands. On ne dit point le sujet de son voyage, mais il y a lieu de croire que c'est pour quelques propositions qui demandent des détails. Il ne paroît se conduire ici que par M. de Grimberghen; il n'a point été présenté jusqu'à présent, et l'on ignore encore s'il aura ordre de voir le Roi.

Il y a déjà quelque temps que M. Barentin, intendant de La Rochelle, a envoyé au Roi un petit animal qui est fait comme une grosse fouine, mais la robe comme un tigre; il est fort privé. Le Roi l'a fait mettre dans son cabinet, et l'a apporté ici.

Il y a trois ou quatre jours que M. d'Hérouville, l'un

des fils du lieutenant général qui commandoit à Egra, arriva ici en poste pour rendre compte au Roi de la capitulation (1) pour la garnison d'Egra, qui a été faite prisonnière de guerre. M. d'Hérouville a un fils aîné d'un premier lit, qui fut fort blessé l'année passée en Bohême; celui-ci est l'aîné du second lit. La garnison d'Egra a soutenu le blocus jusqu'à ce que la faim les ait obligés à se rendre, et après s'être nourris de farine gâtée et après avoir mangé les chevaux, les chiens, les chats et même jusqu'aux rats. La garnison de cette place étoit de six bataillons, qui étoient tous environ de 450. On prétend qu'il n'auroit pas été impossible qu'ils eussent pénétré dans la Saxe, dont les limites ne sont éloignées d'Egra que de quelques lieues; mais il paroît que l'on a été ici très-content de la défense de M. d'Hérouville. Son fils a été reçu tout au mieux, et avant-hier le Roi, au grand couvert, lui parla pendant presque tout le souper, lui faisant beaucoup de questions sur les noms des officiers principaux qui étoient dans Egra, et sur tout ce qu'ils ont souffert pendant tout le blocus, qui a duré environ six mois. C'est M. de Kollowrath qui commandoit ce blocus.

Deux ou trois jours après l'arrivée du Roi ici, M. le comte de Charolois écrivit à M. de Saint-Hilaire, l'un des trois maîtres d'hôtel de quartier, que l'intention du Roi étoit que la table du chambellan fût tenue par l'un des dits maîtres d'hôtel. Cette table étoit anciennement celle effectivement du grand-chambellan; elle coûte au Roi plus de 80,000 livres. Feu M. de Bouillon demanda permission au Roi de ne plus tenir cette table, les absences qu'il étoit obligé de faire pour le service du Roi l'empêchant d'y être assidu. Le Roi lui accorda cette grâce, et lui donna outre cela 10 ou 12,000 francs de dédommagement. Il restoit cependant encore au grand-chambellan quelques droits sur la desserte de cette table, qui servoit à nourrir une

(1) Signée le 7 septembre.

partie de ses domestiques; le premier maître d'hôtel acheta de lui cette desserte. Depuis ce temps, le premier maître d'hôtel a toujours tenu la table; et comme feu MM. de Livry père et grand-père ne s'absentoient presque jamais de la Cour que pour quelques jours, pendant ces jours d'absence Mmes de Livry tenoient cette table; il est même arrivé que feu M. de Livry, le dernier mort, étant allé aux eaux pendant un mois, Mme de Livry tint la table. M. de Livry d'aujourd'hui ayant eu son régiment dans l'île de Rhé depuis le commencement de la guerre, il n'a été question d'aucun changement; mais son régiment ayant marché en campagne, il demanda au Roi, avant que de partir pour l'aller joindre, si S. M. trouveroit bon que la table du chambellan le suivît à l'armée. Le Roi chargea M. de Charolois de s'informer de ce qui étoit d'usage en pareille occasion, et sur le compte qui lui en fut rendu, décida qu'en l'absence de M. de Livry la table seroit tenue par l'un des maîtres d'hôtel ordinaires, et que la dépense s'en feroit seulement sur les fonds destinés à l'entretien de cette table sans aucun extraordinaire, comme il y en avoit tous les ans quand le premier maître d'hôtel l'a tenue. Aussitôt après cette décision, M. de Saint-Hilaire alla en rendre compte à M. de Livry, qui arrivoit de Paris, et accompagna cette démarche de toute la politesse imaginable. Mme de Livry a pris le parti de ne point paroître ici et de s'en retourner à Paris. Outre la table du chambellan, il y a celle du grand-maître, tenue par le contrôleur de la maison du Roi quand il le juge à propos.

M. de Chavigny, ambassadeur du Roi en Portugal, arriva ici avant-hier, et fut présenté hier matin; il a été reçu tout au mieux; on a grande raison d'être content de ses négociations, et le Roi lui parla beaucoup dans son cabinet. C'est sans contredit le ministre qui est le plus au fait des intérêts des princes, et il y a plus de dix-huit mois que son séjour en Portugal n'est d'aucune utilité

pour les intérêts du Roi. M. de Chavigny a passé par Madrid en revenant, et y a séjourné trois jours; il a été chargé par le roi et la reine d'Espagne de beaucoup de compliments pour le Roi, dont il s'acquitta hier; il y ajouta les assurances que lui donna le prince des Asturies de son attachement tendre et sincère, répétant les propres paroles de ce prince : que l'on ne devoit pas douter de ses sentiments, puisqu'il n'avoit pas une goutte de sang qui ne fût celui de Bourbon. J'ai déjà marqué ci-dessus cette même expression dont le prince des Asturies s'étoit servi en parlant à M. de Vaulgrenant. M. de Chavigny dit de l'infante Marie-Thérèse à peu près comme M. de Vaulgrenant, qu'elle est d'une figure fort agréable, cependant le visage un peu long, fort blonde, mais d'un blond non suspect, des dents trop négligées, d'une taille médiocre, et parfaitement bien élevée.

Le roi et la reine d'Espagne entendent tous les jours la messe à une heure trois quarts ou deux heures après midi. Immédiatement après, ils donnent audience aux ministres étrangers; cette audience dure environ un quart d'heure; après quoi elle est terminée, par le prétexte de les laisser aller dîner. Lorsque les ministres étrangers se retirent, M. l'évêque de Rennes reste encore trois quarts d'heure seul avec le Roi et la Reine. Il paroît qu'il a grand crédit sur leur esprit; d'ailleurs il est peu aimé à cette cour. Le roi et la reine d'Espagne entendent ordinairement de la musique, c'est-à-dire Farinelli, depuis une heure après minuit jusqu'à deux; ensuite ils soupent, et après le souper ils travaillent avec les ministres jusqu'à cinq ou six heures du matin. Le roi d'Espagne ne sort jamais de son lit ou de son fauteuil. M. de Chavigny paroît très-content du roi de Portugal (1), au

(1) Jean V, né en 1689, le 22 octobre; roi le 1er janvier 1707; marié le 28 octobre, à Marie-Anne d'Autriche, seconde fille de l'empereur Léopold, née le 7 septembre 1683; mort en 1750.

moins tel qu'il étoit avant la paralysie et les attaques d'épilepsie qu'il a depuis quelque temps. Il dit que c'est un prince qui a beaucoup d'esprit, qui est fort absolu, peu aimé, qui hait infiniment la maison d'Autriche, quoique la reine de Portugal soit autrichienne, fille de l'empereur Léopold. Le roi de Portugal a fort aimé à se divertir, et ce n'est que la force de son tempérament qui fait qu'il résiste à l'état où il est. C'est un prince qui a beaucoup d'argent, et qui le dépense à des fantaisies extraordinaires; il a, par exemple, bâti une maison immense pour 300 religieux Récollets, qui lui coûte 75 millions. Il a fondé une espèce de collégiale à laquelle il a voulu donner le titre de patriarcale; quarante des principaux bénéficiers de cette église sont vêtus comme les cardinaux à Rome; il lui en a coûté des sommes immenses pour obtenir ce privilége, et il vient tout à l'heure de donner 20 millions pour en faire un établissement solide. Au reste, le roi de Portugal ne hait ni n'aime la France, et redoute sur toutes choses la trop grande supériorité des Anglois. Il étoit peu content des premiers succès que nous avons eus au commencement de cette guerre et a été depuis affligé de nos malheurs.

J'ai marqué que la charge de premier valet de chambre de la Reine étoit sans fonction. Elle a été achetée par le nommé Baillon, horlogeur. Baillon a demandé les grandes entrées comme un droit de sa charge; on lui a dit qu'il avoit effectivement droit d'en jouir, parce que la fonction essentielle de cette charge étoit de servir la Reine dans sa chambre avant qu'on ait appelé aucune entrée; mais que, par conséquent, il ne devoit entrer chez la Reine que sans épée et sans chapeau. Baillon a représenté que la Roche de la Ménagerie, un de ses prédécesseurs dans cette charge, entroit toujours chez la Reine avec son épée et son chapeau; mais cette observation n'est pas fondée, parce que la Roche a une charge de valet de garde-robe, qui lui donne les grandes entrées chez la Reine.

Du lundi 23, *Fontainebleau.* — M. Crescenti, nonce du Pape, partit d'ici il y a cinq ou six jours pour retourner à Rome; il paroît qu'on le regrette fort; le Roi même lui a donné beaucoup de marques de bonté. Il n'est âgé que d'environ quarante ans, et il y a tout lieu de croire qu'il parviendra un jour au souverain pontificat; le Roi en est persuadé, et lui a prédit qu'il seroit élevé à cette dignité. Je fus témoin qu'à la veille de son départ, le Roi lui demanda de se souvenir de lui lorsqu'il seroit pape (1).

Il y a déjà quelques jours que l'on sait la capitulation de la garnison d'Ingolstadt; c'est M. de Granville, maréchal de camp, qui y commande. Il est dit dans la capitulation que la garnison sortira le 1er octobre si la place n'est point secourue, et qu'elle aura tous les honneurs de la guerre. L'Empereur est extrêmement mécontent de cette capitulation, étant résolu à quelque prix que ce fût de secourir cette place où sont toutes ses archives et qui est la principale de ses États (2). L'Empereur a encore une armée de 14 à 15,000 hommes sous les ordres de M. de Seckendorf. On assure ici de la part de l'Empereur que M. de Grandville avoit une lettre du Roi portant ordre précis et distinct de n'écouter aucune proposition avant le 1er octobre. La capitulation qui vient d'être faite met à portée les troupes de la reine de Hongrie de s'emparer des passages par où M. de Seckendorf auroit pu marcher au secours d'Ingolstadt. Quoiqu'on ne dise rien ici publiquement de cette capitulation, on ne laisse pas que d'entrevoir que l'on n'est pas content de M. de Grandville.

Samedi dernier, jour de Saint-Matthieu, le Roi ne fut point à vêpres; il ne fut qu'au salut. Aujourd'hui, le Roi est parti pour Villeroy; il va d'abord courre le cerf

---

(1) Le nonce Crescenti n'est point devenu pape.

(2) C'était la dernière ville de Bavière qui fût encore au pouvoir de l'électeur de Bavière, empereur d'Allemagne. Par la prise d'Ingolstadt, les Autrichiens devenaient maîtres de toute la Bavière.

ici dans la forêt. Il restera à Villeroy jusque après demain, qu'il reviendra ici en chassant dans la forêt. Les ministres ont profité de cette absence pour aller à la campagne; M. le contrôleur, chez lui à la Chapelle; M. Amelot, chez M. Trudaine; MM. de Saint-Florentin et de Maurepas, à Châteauneuf; M. le cardinal Tencin, à Brunoy, chez M. de Montmartel, avec M. de Chavigny. M. D'Argenson est resté seul ici avec la goutte.

Du jeudi 26, Versailles. — Il y a déjà quelques jours que l'on a appris la promotion des cardinaux; elle a été faite le 9. Notre nonce, qui vient de partir (M. Crescenti), a été fait cardinal, et, suivant l'ordinaire, le courrier qui lui apportoit cette nouvelle l'a trouvé en chemin. C'est à Lyon qu'il a reçu ce courrier, et aussitôt il a écrit au Roi et à la Reine pour leur en donner part. La promotion est de vingt-sept cardinaux, dont le Pape en garde trois *in petto*. Il y avoit longtemps qu'il ne s'étoit trouvé un si grand nombre de chapeaux vacants.

Le Roi revint hier de Villeroy. S. M. y arriva lundi à sept heures et demie, et se mit à table environ une heure après; on joua à cavagnole après souper; le Roi se retira à deux heures après minuit. Le lendemain le Roi fut chez toutes les dames, comme il fait à Choisy; ensuite il se mit à table pour déjeuner, après quoi il joua au papillon jusqu'à quatre heures, et alla se promener dans la maison et dans le parc. On soupa à neuf heures, et hier le Roi partit avec les dames à onze heures pour venir au rendez-vous de la chasse. M. le duc de Villeroy servit le Roi le mardi à dîner, et ne se mit point à table; aux autres repas il présenta la serviette au Roi, et se mit ensuite à table avec S. M. Le Roi étoit logé en bas à droite, et Mme de la Tournelle en haut au dessus de lui. Le Roi n'avoit point voulu que M. de Villeroy empruntât d'autre vaisselle que celle de S. M. La promenade fut aussi dans les calèches du Roi. Villeroy est une belle et grande maison, bien meublée, grand nombre de domestiques, tous à

M. de Villeroy, très-bonne chère et un service fort aisé.

Il court ici une prétendue lettre d'un officier, écrite de Berlin, portant que le roi de Prusse, qui donne quelquefois permission que l'on raisonne politique à sa table, ayant dit qu'il trouvoit bon que l'on parlât devant lui des affaires du temps, quelqu'un avoit entamé une des matières les plus délicates, qui est celle de la rupture de ce prince avec la France; que le roi de Prusse fut quelque temps sans rien dire, et qu'enfin, rompant le silence, il avoit dit qu'on ne devoit pas être étonné qu'il eût pris le parti de se séparer de la France; qu'il étoit impossible de traiter et d'avoir confiance au ministère de France tel qu'il étoit aujourd'hui; que M. Amelot n'étoit pas un homme, que c'étoit un commis qui ne méritoit ni estime ni considération; que le roi de France n'avoit qu'un seul ministre (1) et qu'un seul général d'armée (2) qui fussent dignes d'être employés; qu'on laissoit l'un sans crédit et sans considération, et l'autre dans ses terres sans lui donner aucun emploi; que M. de Broglie, en bonne justice, devroit avoir la tête sur un échafaud; que M. de Noailles étoit un fou; que pour MM. de Maillebois et de Coigny, il falloit au premier un cabaret et à l'autre une botte de foin.

OCTOBRE.

Démission du président le Pelletier. — Nouvelles de l'armée d'Alsace. — Appartement de Mme de la Tournelle à Fontainebleau. — Mademoiselle est en défaveur. — M. de Chavigny envoyé à Francfort. — Rupture des relations diplomatiques avec la Sardaigne. — Appartement de Mme d'Antin à Versailles. — *La belle semaine;* dames qui la composent. — Commencement de maison pour Mme de la Tournelle. — M. de Meuse. — Renouvellement des fermes. — Capitulation d'Ingolstadt. — Affaires d'Italie et d'Al-

(1) Le cardinal Tencin.

(2) Le maréchal de Belle-Isle.

lemagne. — Priviléges des princes du sang qui servent à l'armée. — Politique de la Hollande. — Pourquoi le roi de Prusse avait abandonné les Français. — Négociations souterraines du cardinal de Fleury. — Anecdotes sur le cardinal de Fleury. — Mme de la Tournelle créée duchesse de Châteauroux; détails sur la ville et la terre de Châteauroux. — Présentation de Mme de Châteauroux. — Présentation de M. Groolier. — Arrivée de M. de Senneterre, ambassadeur en Savoie. — Mariage du prince de Turenne. — Anecdote sur la duchesse de Bourgogne; son mot à M. de la Fare. — Affaire de la tour du Pont. — Note sur Mmes de la Vallière et de Fontanges. — Arrivée de M. de Montijo.

Du jeudi 3 *octobre, Fontainebleau.* — Il y a cinq ou six jours que l'on sait que M. le premier président le Pelletier a donné la démission de sa charge; il n'y a que sept ans qu'il est premier président, et il n'est âgé que de cinquante-trois ans. Feu M. le Pelletier, son père, qui avoit eu la même charge, ne l'exerça guère plus longtemps, et se retira à peu près au même âge. M. le Pelletier donne pour raison de sa retraite de ne plus entendre aussi facilement qu'à l'ordinaire; cette surdité ne paroît pourtant point du tout dans la conversation. Quelques gens croient que quelques affaires de famille l'ont plutôt engagé à prendre ce parti. Le Roi conserve à M. le Pelletier les 20,000 livres de pension qu'il avoit comme premier président. Le plus ancien des présidents à mortier est M. de Maupeou; cependant on croyoit que M. de Blancmesnil et M. le procureur général (Joly de Fleury) pourroient balancer le choix de S. M. M. le chancelier travailla hier seul avec le Roi, et l'on sut après le travail que la charge étoit donnée à M. de Maupeou. Cette charge n'a que 33 à 34,000 livres d'appointements, mais le Roi y joint toujours une pension. Il y a outre cela le travail de petits commissaires qui rapporte au premier président environ 13 à 14,000 livres. Les charges de présidents à mortier du parlement de Paris, qui se vendent 500,000 livres, ne raportent que 10,000 livres de revenu; celles de conseillers n'ont que 330 livres d'appointements, sur quoi ils payent 100 écus de capitation et le dixième. Il

est vrai que ceux qui travaillent de petit commissaire ont un revenu plus considérable.

L'on est toujours ici dans la même situation par rapport à nos armées. Le prince Charles, qui a environ 50,000 hommes, est sur les bords du Rhin entre Brisach et Huningue, avec un extrême désir de trouver les moyens de passer cette rivière. Il est toujours maître de l'île de Reignac. M. le maréchal de Coigny, dont l'armée n'est pas si considérable, est de ce côté-ci, vis à vis le prince Charles, observant avec attention tous ses mouvements. On croit impossible au prince Charles de réussir au passage du Rhin. M. le maréchal de Noailles, ayant voulu mettre Landau en état de défense, étoit resté avec son armée sur les bords de la Queïche, et s'y étoit retranché. Landau étant présentement pourvu de munitions et de subsistances et les fortifications en bon état, M. de Noailles a remonté jusque dans les lignes de Lauterbourg et de Weissembourg. Il vient d'envoyer 127 bataillons et 20 escadrons de son armée pour renforcer celle de M. de Coigny (1). Comme c'est du côté de la haute Alsace que l'on a sujet de craindre davantage, l'on ne peut assez louer M. le maréchal de Noailles de se priver d'une partie aussi considérable de ses troupes pour aller au plus grand bien; cependant il y a des gens ici qui critiquent cette conduite. Il lui reste actuellement 20 bataillons et 47 escadrons. La maison du Roi, qui étoit de son armée, est allée, par son ordre, joindre M. de Coigny.

Du mardi 8, *Fontainebleau.* — Je n'ai encore rien marqué de ce qui regarde les soupers du Roi depuis qu'il est ici; mais ces soupers sont comme à Versailles, et la vie qu'il y mène est absolument la même. Toujours comité chez M. le cardinal Tencin; les conseils à l'ordinaire; travail avec les ministres; chasse ordinairement trois fois dans une semaine, quatre dans l'autre, et soupers dans

(1) Voy. au 16 octobre.

les cabinets tous les jours de chasse; dîner avec Mme de la Tournelle, Mme de Lauraguais et M. de Meuse les jours que le Roi ne va point à la chasse. L'appartement (1) que le Roi a donné à Mme de la Tournelle, qu'avoit M. de la Rochefoucauld, est accommodé tout au mieux, sans magnificence, mais avec beaucoup de goût; l'entrée est par la cour ovale; il y a une porte de communication qui donne dans les cabinets du Roi; les fenêtres donnent sur le jardin de Diane, et comme les fenêtres de la galerie des Réformés donnent aussi sur ce jardin, il y a eu certains jours, ou plutôt certaines nuits, des heures pendant lesquelles les gardes avoient ordre de ne point laisser passer les allants et les venants par la galerie des Réformés : on faisoit passer par la terrasse découverte. Dans les soupers des cabinets, il n'y a d'hommes que M. d'Anville, M. d'Estissac, M. de Meuse et M. de Villeroy, lequel même n'y soupe jamais les jours maigres; de dames, les trois sœurs, quelquefois Mme d'Antin. Les trois sœurs ont été plusieurs fois à la chasse avec le Roi; pour Mme de Boufflers, elle ne va presque plus dans les cabinets ni à la chasse; Mme de Lauraguais et elle ne sont pas trop bien ensemble; Mlle de la Roche-sur-Yon y a soupé une seule fois jusqu'à présent; à l'égard de Mademoiselle, il n'en est plus question. Elle est ici avec une santé dont elle se plaint souvent, et l'air fort triste. On verra par ce que j'ai marqué ci-dessus qu'elle étoit de tous les voyages pendant le règne de Mme de Mailly, dont elle étoit fort amie. Mme de la Tournelle ne pense pas de même, et quoique Mademoiselle ait sa maison de Madrid, où elle a dépensé beaucoup, et qui la met dans le voisinage de la Meutte, qu'elle ait acheté depuis un an ou deux la seigneurie d'Athis, qui est à une lieue de Choisy, et que son appartement ici donne dans le jardin de Diane, à deux pas des cabinets,

(1) Voy. au 24 août 1743.

elle n'est plus ni des soupers ni des voyages. Le Roi n'a pas même été chez elle.

Les princesses sont toutes ici, et toutes donnent à souper, hors Mlle de Sens, au moins jusqu'à présent; et comme chacune veut avoir beaucoup de monde, et qu'il y a outre cela les tables ordinaires de la Cour, on est prié et retenu plusieurs jours en avance, et chacun pour ainsi dire enlève la compagnie aux autres. Les ministres donnent tous à diner, hors M. de Maurepas, qui ne fait que souper; sa maison n'est pas absolument une maison ouverte, il n'y a que ses amis qui y sont admis familièrement, mais il en a un assez grand nombre.

Depuis que M. de Chavigny est revenu de Portugal ici, il a eu plusieurs conversations avec M. Amelot, et enfin on s'est déterminé à l'envoyer à Francfort. M. le cardinal Tencin est extrêmement de ses amis, et connoît tout ce que vaut M. de Chavigny, qui sans contredit est un des plus habiles négociateurs dont le Roi puisse se servir, le plus au fait de toutes les cours, qui y a toujours été le mieux reçu, et celui qui particulièrement est le plus instruit de ce qui regarde l'Allemagne. Comme l'Empereur représente fortement et avec raison la situation où il se trouve, sans États et par conséquent sans subsistances, qu'il demande de nouveaux secours au delà des 100,000 écus par mois que la France lui donne, que le chevalier de Groolier n'est venu ici que pour presser ces nouveaux secours et répondre aux objections, s'il s'en présentoit quelques-unes; comme, d'un autre côté, le ministère dit n'avoir pas sujet d'être content de tout ce qu'a fait l'Empereur, il a été question d'éclaircir tous ces points différents et de prendre des arrangements stables et utiles, et dont l'exécution fût possible. Le cardinal Tencin a proposé de faire usage de M. de Chavigny, et cet avis a été accepté. Il y a trois ou quatre jours que M. Amelot mena M. de Chavigny dans le cabinet du Roi; le Roi lui fit beaucoup de questions sur le Portugal, et lui donna

ensuite ses ordres pour Francfort; il partit d'ici hier matin, et compte partir de Paris demain ou après demain et n'être qu'environ un mois ou six semaines dans son voyage.

M. le commandeur de Solar prit hier congé du Roi; il est rappelé, de même que notre ambassadeur, M. de Senneterre, qui étoit auprès du roi de Sardaigne. Ce prince, après avoir amusé l'Espagne par un projet de traité que l'on a cru prêt à conclure, a trouvé le moyen d'obtenir des conditions encore plus avantageuses de la cour de Vienne, et a conclu son traité avec elle.

Mme la duchesse d'Antin change d'appartement à Versailles; elle étoit, comme l'on sait, logée en haut auprès de l'appartement de Mme de Lauraguais. Dans cet étage, c'est-à-dire depuis l'escalier du gouvernement jusqu'à celui qui monte chez Mme d'Antin, et où il y a une porte qui donne dans les petits cabinets, il y avoit il y a deux ans sept personnes de logées : Bienvenu, garçon des appartements, ensuite M. et Mme d'Antin, MM. de Coigny et M. et Mme de Matignon. Quatre de ces appartements, qui sont ceux de M. et de Mme de Matignon et de MM. de Coigny, sont présentement occupés par Mme de la Tournelle, M. et Mme de Lauraguais. Le Roi, voulant augmenter l'appartement de ces dames, a proposé à Mme d'Antin de lui céder l'appartement de M. d'Antin, en échange duquel il lui donneroit celui de Bienvenu. M. Gabriel, chargé de raisonner sur cette affaire avec Mme d'Antin, lui ayant fait sentir que le Roi se trouveroit encore un peu plus gêné dans ses arrangements, Mme d'Antin a offert au Roi de lui céder encore le sien pourvu que le Roi voulût bien lui en donner un autre. Cette proposition a été acceptée avec plaisir, et le Roi a dit à Mme d'Antin qu'il ne vouloit pas qu'elle perdît à ce changement; qu'il lui donnoit pour elle seule l'appartement qu'avoient M. et Mme d'Aumont (1)

(1) Cet appartement, comme je l'ai déjà marqué, est celui qu'avoient feu

dans la galerie des princes, et outre cela pour M. d'Antin l'appartement joignant, qui est celui qu'avoit feu M. le maréchal d'Asfeldt, et qu'elle n'avoit qu'à dire comment elle vouloit qu'il fût accommodé; qu'il désiroit qu'elle fût contente. Cet arrangement a déjà donné occasion ici à quelques raisonnements, et l'on a dit que le Roi pouvoit bien avoir quelque dessein, en plaçant Mme d'Antin à portée de l'appartement que l'on destine à Mme la Dauphine, de lui donner la place de dame d'honneur de cette princesse.

Du dimanche 13, *Fontainebleau.* — La semaine dernière étoit ce que l'on appelle la belle semaine, c'est-à-dire celle de Mmes de la Tournelle, de Flavacourt, d'Antin et de Montauban. Mme de la Tournelle s'étant plainte que les places de la tribune de la chapelle n'étoient pas commodes, les bancs qui sont sur le derrière de cette tribune n'étant que de planches sans aucune garniture, les appuis de même, et les petites banquettes pour se mettre à genoux garnies seulement de cuir, en vingt-quatre heures tout a été changé; les bancs ont été garnis de coussins, les banquettes et les appuis garnis de même, en pluche cramoisie.

Il est fort question de faire une maison à Mme de la Tournelle, et elle en a même déjà un commencement; elle a pris le meilleur cuisinier que l'on a pu trouver; elle a un écuyer, six chevaux de carrosse, et on lui fait une berline. Elle paroît toujours vouloir ne se mêler de rien et se défier beaucoup des empressements nouveaux que l'on veut lui marquer; elle dit qu'elle fait grand cas de ceux qui étoient de ses amis avant tout ceci; qu'elle estime beaucoup ceux qui étoient amis de Mme de Mailly et qui le sont demeurés; mais que pour ceux qui ont voulu rechercher son amitié aux dépens de Mme de Mailly,

---

M. et Mme du Lude; j'ai aussi marqué que M. et Mme d'Aumont avoient celui de M. le cardinal de Fleury. (*Note du duc de Luynes.*)

qui lui en ont dit du mal croyant lui plaire, qu'elle ne peut prendre aucune confiance en eux puisqu'ils en feroient autant pour elle si elle se trouvoit dans la même situation.

Il paroît que M. de Meuse a moins que jamais de particuliers avec le Roi; Mme de la Tournelle ne l'aime point; elle prétend qu'il est toujours fort aimé de M. de Richelieu; mais malgré la grande amitié qu'elle a pour M. de Richelieu, il ne lui fait aucune impression en faveur de M. de Meuse. Celui-ci cependant est toujours bien traité par le Roi.

M. le contrôleur général vient d'avoir ses 100,000 écus ordinaires à cause du renouvellement des fermes. Il n'y a eu de changement dans les fermes que trois ou quatre qui étoient déjà sous-fermiers. Le Roi avoit résolu de retrancher des fermes un droit sur les draps et étoffes qui sortoient du Royaume, ce droit faisant grand tort au commerce; depuis le renouvellement des fermes, les fermiers généraux ont demandé, pour marquer leur zèle à souscrire aux volontés du Roi, que ce droit fût aboli dès le 1er de novembre prochain.

M. Brulart, major de Picardie, arriva hier; il vient d'Ingolstadt. La garnison de cette place en est sortie avec tous les honneurs de la guerre, au nombre d'environ 3,000 hommes. La capitulation porte que tous les prisonniers françois qui se trouvent en Bavière seront rendus, ce qui a été exécuté, et que les archives de l'Empereur qui étoient dans Ingolstadt seront portées où S. M. Impér. jugera à propos, et escortées par ses troupes. M. Brulart dit qu'Ingolstadt est la meilleure place de toute la Bavière, et pour ainsi dire la seule, mais que cependant elle est très-mauvaise.

Du mercredi 16. — Les nouvelles d'Italie d'avant-hier annoncent encore un petit avantage que les Espagnols joints à nos troupes ont remporté; ils ont emporté un poste qui se nomme la Tour du Pont ou du Pô, près de

la source du Pô (1). Les Piémontois, qui ont voulu le défendre, y ont été forcés; la perte de notre côté a été très-peu considérable; l'Infant y a montré beaucoup de valeur et de fermeté et a eu un de ses principaux officiers de blessé derrière lui. Cette nouvelle est venue au Roi par un courrier; l'ambassadeur d'Espagne n'en a point reçu. Il y a quelques jours que l'on parloit devant le Roi de M. le chevalier de Courten, qui commande les troupes françoises auxiliaires des Espagnols. Mme de la Tournelle étoit présente; elle prit la parole; elle dit qu'elle ne connoissoit point M. le chevalier de Courten, mais qu'elle en avoit entendu dire beaucoup de bien; le Roi répondit que cela étoit vrai, que c'étoit un très-bon officier.

Il est fort question de séparer incessamment l'armée de M. de Noailles, l'armée des alliés paroissant vouloir prendre incessamment le même parti. Les Hollandois n'ont fait d'autre ouvrage que de fournir des travailleurs pour combler et raser les ouvrages que M. le maréchal de Noailles avoit fait faire le long de la Queiche; cette résolution de M. de Noailles d'abandonner les ouvrages de la Queiche pour se retirer dans les lignes de Lauterbourg a donné occasion à beaucoup de propos ici, et qui se répètent à l'oreille à l'armée. En tout, le parti de Noailles semble diminuer de crédit en même temps que celui de M. de Coigny se fortifie. On prétend qu'il a fallu envoyer plusieurs ordres à M. de Noailles pour le détacher d'une partie de son armée pour augmenter celle de M. de Coigny. On trouve qu'il se produit peu, qu'il est trop particulier; on dit que son armée est abattue, découragée, triste, au lieu que la gaieté et la confiance règnent dans l'autre. Ce qui est certain, c'est que le Roi aime beaucoup M. de Coigny le fils, et qu'il désire à cause de lui faire le maréchal duc, et que du côté des Noailles ils n'ont d'autre soutien que Mme la comtesse de Toulouse.

(1) Voy. au 28 octobre 1743.

Dimanche 20, *Fontainebleau.* — La situation présente des affaires d'Italie est fort différente de celle que j'ai marquée ci-dessus. M. de la Mina, qui commande l'armée espagnole sous les ordres de l'Infant, et le chevalier Courten, qui commande les François, aussi sous les ordres de l'Infant, ne s'étoient avancés (1) qu'en conséquence des ordres précis de la reine d'Espagne à M. de la Mina. Cette princesse ne se rebute pas aisément par les difficultés qu'on lui oppose, et croit volontiers possible tout ce qu'elle désire; cependant les représentations qu'on lui a faites du risque que courroit l'Infant et son armée dans ce passage, beaucoup plutôt par la chute des neiges qui coupent la communication avec la Savoie, que par l'armée du roi de Sardaigne, enfin la difficulté d'emporter Château-Dauphin, qui défend l'entrée du Piémont (2) et l'impossibilité presque certaine de se rendre maître d'une place forte plus en avant, ne pouvant espérer de transporter du canon pour faire un siége, toutes ces raisons ont déterminé l'Espagne à mander à M. de la Mina de ramener l'armée en Savoie, en cas que les neiges commençassent à tomber. M. de la Mina, ayant vu la chute des neiges arriver, s'est déterminé à exécuter ces ordres; mais cette retraite ne s'est pas faite sans perte, tant du côté des Espagnols que du nôtre; les troupes françoises ont souffert considérablement, et en particulier le régiment de Beauce. M. le marquis de la Force, gendre de M. Amelot, a été blessé; M. de Livry a eu une contusion d'un boulet de canon; M. le chevalier de Faudoas, frère de M. le marquis de Faudoas, colonel d'Anjou, a eu une blessure considérable; le chevalier Courten a eu plusieurs coups dans ses habits; et enfin l'armée françoise et es-

(1) Voy. au 28 octobre.

(2) Château-Dauphin sur la Vraita ferme le col d'Agnello, qui va de Queyras à Château-Dauphin. C'est au col d'Agnello que François Ier avait passé les Alpes en 1515.

pagnole après une tentative est rentrée dans la Savoie.

Du côté de la haute et basse Alsace tout paroît entièrement fini pour cette année; l'armée des alliés est séparée; une partie retourne dans son pays; les Autrichiens vont dans le pays de Luxembourg, et les Anglois sur les bords de la mer. En conséquence, le Roi envoya il y a cinq ou six jours les lettres de remerciement pour les princes du sang; c'est l'usage ordinaire que de mettre le mot de remercié dans les lettres pour leur donner permission de revenir. L'usage est aussi que le premier prince du sang, qui est à l'armée, a le jour de son arrivée et le jour de son départ une garde du plus ancien régiment, même du régiment des gardes. C'est ce qui fait que les princes du sang, pour se mettre à portée de jouir successivement de cet honneur, s'arrangent ensemble de manière que le premier prince du sang arrive toujours le dernier à l'armée et en repart le premier.

On a envoyé aussi aux officiers généraux leur congé pour revenir.

Du côté de la haute Alsace, le prince Charles a senti l'impossibilité d'exécuter le passage du Rhin, malgré l'idée d'un meunier, qui lui avoit promis de construire une espèce de pont tournant sur le Rhin dont on pourroit faire usage avec un assez gros corps de troupes que l'on mettroit sur ce pont. Il en a coûté une somme assez considérable, que le meunier avoit demandée d'avance, après quoi il a disparu. Dans ces circonstances, le prince Charles a pris le parti de séparer son armée, et de l'envoyer en quartier d'hiver dans le Wurtemberg et dans la Bavière; il a fait démolir une partie des fortifications du Vieux-Brisach, au moins toutes celles dont nous aurions pu faire usage; il a fait brûler une digue qui arrêtoit les eaux du Rhin, pour assurer la sûreté de cette place par une inondation, et a fait mettre aussi le feu aux retranchements qu'il avoit fait construire dans l'île de Reignac.

M. le marquis de Gontaut, frère du duc de Biron, est arrivé aujourd'hui au lever du Roi; il a été blessé assez considérablement au combat de Dettingen, et a le bras droit en écharpe; on craint même qu'il ne demeure estropié d'un doigt.

L'ambassadeur de Hollande (1) étoit ce matin au lever du Roi; on sait que tout son désir a toujours été d'entretenir la paix entre la France et la République (2); la faction contraire a prévalu; elle lui a fait nommer un successeur, et a déterminé l'envoi des 14,000 hommes; cependant ce corps de troupes, après avoir été en marche pendant un temps considérable, n'est arrivé que dans le mois de septembre, et depuis ce temps s'est toujours tenu à portée de l'armée des alliés sans jamais la joindre. C'est à cette occasion que l'ambassadeur me disoit aujourd'hui que les gens sensés de la République avoient eu assez de crédit pour obtenir que les troupes envoyées au secours des alliés ne fissent que paroître sans rien entreprendre; il m'a ajouté qu'il étoit si satisfait de l'heureuse fin de campagne que les François avoient faite, en rendant inutiles tous les projets des Autrichiens et des alliés, qu'il étoit à tout moment tenté d'en faire un compliment au Roi; « mais, m'a-t-il dit en badinant, on me feroit couper la tête ».

Nous ne savons encore rien sur les négociations présentes; il paroît que le roi de Prusse est dans une assez grande liaison avec l'Empereur; mais comme il est impossible que les négociations se fassent avec un prince soutenu par nous, sans que nous y entrions, il y a toujours lieu d'appréhender que l'on n'ait beaucoup de peine à terminer de part et d'autre; l'expérience du passé nous

(1) M. Vanhoey.

(2) Le stathoudérat avait été aboli en 1702, à la mort de Guillaume III, et ne fut rétabli qu'en 1747, en faveur de Guillaume IV. Pendant cette période, la République fut gouvernée par les États-Généraux.

a fait juger avec raison que l'on devoit peu compter sur les paroles, même sur les traités, du roi de Prusse. Pour lui, j'ai déjà marqué l'opinion qu'il avoit du ministère de France ; il n'en avoit pas une meilleure du temps de feu M. le Cardinal, et il prétend que ce qui le détermina à se séparer de nous fut le projet de traité qu'il découvrit entre la reine de Hongrie et M. le Cardinal, dans lequel il n'étoit point question de lui, et que ce dernier trait, joint à l'aversion qu'il avoit toujours eue pour le maréchal de Broglie et les justes sujets qu'il croyoit avoir de s'en plaindre, avoient été plus que suffisants pour lui faire prendre son parti. L'Empereur, de son côté, est très-mal conseillé, et n'a, pour ainsi dire, pas un homme de tête auprès de lui ; d'ailleurs, quelque reconnoissance qu'il doive à la France, à qui il a l'obligation de sa dignité et des secours immenses en hommes et en argent qu'il en a reçus, il croit cependant avoir sujet de se plaindre non-seulement de la conduite de M. de Broglie à son égard, qui lui a fait perdre ses États, et du peu d'attention que l'on a fait à ses représentations continuelles ; mais outre cela il a entre ses mains une lettre de M. le Cardinal à la reine de Hongrie, par laquelle S. Em. offroit à cette princesse de traiter avec elle en abandonnant l'Empereur. Cette manière d'agir par des subtilités et des souterrains, et de vouloir contenter en même temps les deux partis, étoit fort ordinaire à M. le Cardinal, tant dans les grandes affaires que dans les petites.

M. de Gesvres me contoit il y a quelques jours deux faits dont il a eu connoissance, qui me paroissent bien propres à confirmer la vérité de ce que je viens de marquer. On sait que feu M. le Duc, premier ministre, partit pour Chantilly, un certain mardi de la Pentecôte, ayant reçu l'ordre du Roi par M. le duc de Charost, dans le temps que sa chaise étoit toute prête pour aller à Rambouillet trouver le Roi, qui y étoit arrivé quelques heures auparavant [*sic*]. La semaine précédente, le Roi avoit fait un

voyage à Rambouillet, du mardi au vendredi. M. le Cardinal avoit certainement formé dès lors le projet du renvoi de M. le Duc; il savoit en même temps que l'intention de M. le Duc étoit de proposer au Roi de faire pour la Pentecôte un certain nombre de chevaliers de l'Ordre. M. l'évêque de Fréjus devant succéder à M. le Duc dans la confiance du Roi, et cela dans deux ou trois jours, regarda comme une espèce de désagrément pour lui que M. le Duc, la surveille de sa disgrâce, fût le dispensateur des grâces du Roi, et désira de se réserver cet avantage. Cependant la promotion étoit tout arrangée : le Roi revenoit le vendredi au soir; le samedi M. le Duc travailloit avec lui, et les nouveaux chevaliers devoient être déclarés le dimanche matin au chapitre. Il falloit beaucoup de manéges pour mettre obstacle à une affaire aussi avancée, n'ayant point de raison essentielle qui pût justifier les obstacles qu'il y mettroit. M. de Fréjus savoit que M. le duc de Gesvres, qui n'avoit pas encore trente-cinq ans alors, désiroit cependant extrêmement d'être fait chevalier de l'Ordre. Il l'envoie prier de passer chez lui, le mardi devant la Pentecôte, le même jour que le Roi partoit pour Rambouillet, et lui dit qu'il sait son désir d'avoir le cordon de l'Ordre, et que, quoiqu'il n'ait pas encore l'âge, il seroit désagréable pour lui que le Roi en fît quelqu'un avant l'âge sans lui accorder la même grâce; qu'il est instruit que dans l'arrangement de la promotion que M. le Duc doit donner au Roi pour la Pentecôte, il y en a un qui n'a pas encore l'âge (1); qu'il a trop d'amitié pour lui pour ne lui pas donner cet avis, et qu'il lui conseille d'en aller sur-le-champ parler à M. le Duc. M. de Gesvres croit avoir toutes les obligations du monde à M. de Fréjus; il descend sur-le-champ chez M. le Duc, lui parle avec vivacité de la parole qu'il lui avoit

(1) C'étoit M. de Richelieu. (*Note du duc de Luynes.*)

donnée de n'en point faire avant l'âge sans songer à lui, lui ajoute qu'il sait qu'il en doit proposer au Roi pour la Pentecôte, dont un n'a pas encore l'âge. « Qui peut vous avoir si bien instruit? répond M. le Duc fort étonné; il n'y a que le Roi, M. de Fréjus et moi qui le sachions. » M. de Gesvres, sans entrer en éclaircissement de la voie par laquelle il avoit découvert ce mystère, insiste sur le fait qui l'intéressoit; il presse M. le Duc et l'embarrasse; enfin M. le Duc lui demande comme une marque d'amitié de lui faire le sacrifice de sa peine dans le moment présent, lui promettant cependant positivement que si le Roi en faisoit quelqu'un des grands-officiers de sa maison, il y seroit compris. M. le Duc ajoute qu'il peut porter cette parole de sa part à M. le duc de Tresmes et à M. le cardinal de Gesvres, et qu'il lui demande d'obtenir d'eux qu'ils ne fassent point de plaintes dans cette occasion; il donne rendez-vous à M. de Gesvres pour le samedi, pour qu'ils puissent parler ensemble à S. M. Le samedi, le Roi avoit commencé le travail une heure plus tôt qu'à l'ordinaire; M. de Gesvres fut obligé d'attendre la fin du travail; il entre chez le Roi, à qui il parle devant M. le Duc; les représentations respectueuses et pressantes qu'il fait à S. M. l'embarrassent; la promotion est remise; M. le Cardinal en fit une deux ans après.

La seconde occasion fut dans le temps de l'affaire de M. le duc de la Trémoïlle avec les princesses du sang. On sait que les concerts de la Reine s'exécutoient alors dans le grand appartement; la Reine étoit dans son fauteuil en représentation, et les princesses du sang auprès d'elle. Mlle du Maine s'étant mise trop près de la Reine, les deux paniers s'incommodoient; la Reine s'en plaignit. Cette aventure donna occasion à une décision qui fut que les princesses n'auroient plus leur pliant si près de la Reine, ni de niveau à son fauteuil; qu'elles le tourneroient un peu. Il étoit question de faire part des intentions du Roi aux princesses du sang. M. de la Tré-

moïlle, premier gentilhomme de la chambre, eut ordre verbal du Roi d'aller chez Mme la duchesse du Maine. Dans une occasion où les expressions étoient importantes à répéter, il balança beaucoup à s'acquitter de cette commission; M. de Gesvres le détermina cependant à y aller. M. de la Trémoïlle fut très-mal reçu, et cette aventure fit une scène. Mme la duchesse du Maine se plaignit à M. le Cardinal, et M. le Cardinal lui écrivit que M. de la Trémoïlle avoit changé quelque chose aux expressions du Roi ou avoit été au delà de ce qui lui avoit été prescrit. Pendant ce temps, M. le prince de Talmond, oncle de M. de la Trémoïlle, fort inquiet que l'on pût reprocher quelque chose à son neveu en cette occasion, écrit à M. le Cardinal; M. le Cardinal lui fait réponse, et lui mande qu'il n'y a rien du tout à reprocher à M. de la Trémoïlle, qu'il a exécuté très-exactement les ordres du Roi.

Du mardi 22, *Fontainebleau.* — Il y a trois ou quatre jours que le Roi donna à M. de la Rivière, sous-lieutenant des mousquetaires noirs, un cordon rouge. Mme de la Rivière fit hier ses remercîments à la Reine, suivant l'usage.

Les congés pour les officiers généraux de l'armée de Noailles sont partis ce matin. La campagne est entièrement finie dans les deux armées; la maison du Roi revient partie à Versailles, à Paris et aux environs.

Nous sûmes hier que le Roi avoit donné le duché de Châteauroux à Mme de la Tournelle; elle sera présentée aujourd'hui comme duchesse de Châteauroux; c'est Mme la duchesse de Lauraguais, sa sœur, qui la présente; Mme la maréchale de Duras et Mme la duchesse d'Aiguillon doivent se trouver à la présentation. Châteauroux ou Château-Raoul tire son nom de Raoul ou de Radulphe de Déols, qui fit bâtir le château et la ville sur la rivière d'Indre, et mourut l'an 952. On prétend qu'Ebbon, premier seigneur de Déols, dans le commencement du dixième siècle, sous le règne de Charles le Simple, y fonda un monastère

de bénédictins, l'an 917; qu'un de ses descendants, nommé Raoul ou Radulfe, ayant bâti un château dans le même lieu, donna Déols aux bénédictins; que cette abbaye devint très-riche, et subsista jusque sous Louis XIII; mais qu'en 1623 Henri prince de Condé (1), étant allé à Rome, obtint du pape Grégoire XV la suppression du monastère et la réunion de tous les biens à la terre et château de Châteauroux, qui portoit ce nom dès lors. Cette terre lui appartenoit et avoit été érigée de baronnie en duché-pairie en sa faveur. Le monastère de Déols s'appeloit vulgairement Bourg-Dieu. Châteauroux est à un quart de lieue de Déols, à sept lieues d'Issoudun et à quinze de Bourges. Il y a quatre paroisses, dont une est aussi collégiale; une autre n'est que succursale; il y aussi deux couvents, l'un de capucins, l'autre de cordeliers, et un de filles de Sainte-Marie. Le château est à une des extrémités de la ville, sur une hauteur. Il y a à Châteauroux une élection et une manufacture de draps très-considérable. Le terrain de ce lieu et des environs est fort stérile; il y a des forges pour la consommation des bois, des étangs, et des bruyères qui servent à la nourriture des bestiaux.

Dans le partage des biens de la maison de Condé, cette terre fut donnée à M. le comte de Clermont, qui la vendit au Roi peu de temps après. Elle vaut 85,000 livres de de rente. Elle fut donnée aussitôt par le Roi aux fermiers généraux. Dans le renouvellement des fermes qui vient d'être fait, ils continueront à jouir de cette terre, et payeront les 85,000 livres par an à Mme la duchesse de Châteauroux pendant le courant de leur bail. Mme de Châteauroux en jouit par brevet du Roi pour sa vie seulement; la terre

---

(1) M. le Prince fit alors tout ce qu'il put pour obtenir le consentement de l'archevêque de Bourges à cette suppression et réunion; l'archevêque répondit toujours que M. le Prince ayant l'autorité du Pape et celle du Roi se passeroit bien de la sienne, et persista dans son refus. (*Note du duc de Luynes.*)

demeure domaine du Roi, y ayant été réunie dès le moment de l'acquisition. Il y a actuellement une justice royale qui y a été établie aussitôt que le Roi en a été en possession. Cet arrangement ne coûte en quelque manière rien au Roi. Le renouvellement des fermes a été fait sur le même pied que lorsque les fermiers généraux jouissoient de Châteauroux; ainsi les revenus du Roi montent à la même somme, et les fermiers généraux payent en outre les 85,000 livres.

Le total des fermes générales monte à 91 millions; ce fait est très-certain; elles ne montoient qu'à environ 45 millions du temps du feu Roi; il est vrai qu'il y avoit beaucoup de parties qui étoient données à des traitants; toutes ces parties sont présentement réunies aux fermes générales.

Depuis que ceci est écrit, la présentation a été faite. Il y avoit huit dames, cinq assises, savoir Mmes de Lauraguais, de Châteauroux, Mme la maréchale de Duras, Mmes les duchesses d'Aiguillon et d'Agénois, et trois debout, Mmes de Flavacourt, de Maurepas et de Rubempré. La présentation s'est faite une demi-heure après le débotter. Le Roi a fait attendre ces dames environ un demi-quart d'heure; elles se sont assises dans la chambre du Roi; ensuite M. de Gesvres les a averties. Mme de Lauraguais est entrée la première (1) dans le cabinet; au bout d'un temps fort court, le Roi s'est levé. Elles ont été de là chez la Reine; là il n'a point été question de présentation, ni de baiser la robe (2), mais seulement de prendre le tabouret. La

(1) Mme de Châteauroux n'a point été saluée par le Roi; ce n'est point l'usage. Le Roi ne salue les dames que la première fois qu'elles lui sont présentées, ou bien dans le cas du départ pour un long voyage, ou du retour. Encore même ces saluts à l'occasion des voyages ne se pratiquent presque plus; mais pour le tabouret, le Roi n'a jamais salué. On sait même qu'autrefois le tabouret se prenoit au souper du Roi; je dois l'avoir marqué ci-dessus; la dame titrée se tenoit debout, et le Roi lui disoit : « Madame, assoyez-vous. »

(2) Baiser la robe se pratique lorsque le Roi salue; l'un est une suite de l'autre.

Reine s'est d'abord approchée de Mme de la Tournelle, et lui a dit : « Madame, je vous fais compliment sur la grâce que le Roi vous a accordée » ; ensuite elle s'est assise ; Mme de Lauraguais et Mme de Châteauroux se sont assises à la gauche de la Reine, Mme de Luynes à la droite, ensuite Mme de Duras, Mmes d'Aiguillon et d'Agénois. Les trois dames debout sont entrées ; il n'y avoit pas une seule dame du palais de la Reine ; c'étoit un quart d'heure avant la comédie ; la Reine s'est levée au bout de fort peu de temps, et elles sont allées chez M. le Dauphin et chez Mesdames.

Je croyois avoir marqué ci-dessus que Roi a donné une loge à la comédie à Mme de Châteauroux.

Du jeudi 24, Fontainebleau. — Hier, Mmes de Lauraguais et de Châteauroux firent leurs visites en grand habit à toutes les princesses; tout se passa dans le plus grand cerémonial, et suivant l'usage et la règle.

J'ai marqué ci-dessus que M. le chevalier de Groolier, chambellan de l'Empereur, est ici depuis longtemps ; il avoit toujours espéré d'avoir la permission de l'Empereur pour être présenté au Roi, et qu'il pourroit avoir une audience de S. M. M. Amelot en parla au Roi ; M. de Grimberghen dit que le Roi répondit : « S'y j'avois eu quelque distinction à accorder à ceux qui sont attachés à l'Empereur, je les aurois accordées au prince de Grimberghen avant qu'il eût caractère ; il sait bien cependant que jusqu'à ce moment il n'a point eu d'audience. » En conséquence de cette réponse, les choses sont demeurées au même état. M. Groolier a vu M. Amelot, et a été ici dans quelques maisons, mais assez peu ; cependant comme il part pour retourner à Francfort, le Roi a permis qu'il lui fût présenté par M. de Sainctot comme étranger. Ces présentations se font ordinairement dans la chambre, à la porte du cabinet. M. de Grimberghen étoit avec lui. Comme ils ont manqué le moment du lever du Roi et que le Roi partoit tout de suite pour la chasse, il n'a été

présenté que dans la galerie, le Roi passant pour la messe, et il a été présenté chez la Reine à la toilette.

Du vendredi 25. — Avant-hier, M. de Senneterre, ambassadeur du Roi à Turin, arriva ici. Il a rencontré M. de Solar auprès de Roanne; leur conversation fut fort courte. M. de Senneterre fit la révérence au Roi, à son lever, et fut fort bien reçu; le soir il fut au grand couvert; le Roi lui parla presque pendant tout le souper, et lui fit beaucoup de questions sur la cour de Sardaigne.

Je n'ai point encore parlé du mariage de M. le prince de Turenne, fils de M. de Bouillon. Il y a longtemps que l'on parle de ce mariage; c'étoit cependant un secret, qu'à la vérité M. de Bouillon avoit confié à plusieurs de ses amis. M. de Bouillon avoit grand désir de marier son fils avec Mlle d'Aremberg, fille de M. d'Aremberg, qui est au service de la reine de Hongrie; Mlle d'Aremberg est élevée en France. M. de Bouillon demanda donc l'agrément du Roi, depuis le commencement du voyage de Fontainebleau; le Roi lui dit qu'il ne pouvoit lui accorder cet agrément; que M. d'Aremberg s'étoit conduit avec trop de passion contre les François, et qu'une pareille alliance, surtout dans le temps de la guerre, ne convenoit pas à un des grands-officiers de sa maison; que l'on ne pourroit songer à cette affaire qu'après que la paix seroit faite. M. de Bouillon ayant grand désir de marier promptement son fils, quoiqu'il n'ait encore que seize à dix-sept ans, s'est déterminé à songer à Mme de Marsan, fille de M. le prince de Pons; elle est chanoinesse de Remiremont et a au moins vingt-cinq ans (1). Ainsi, sur le refus du Roi pour Mlle d'Aremberg, M. de Bouillon lui demanda son agrément pour Mme de Marsan; après quoi il s'en alla à Paris faire la demande à Mme la princesse de Pons. Ce mariage s'est traité sans faire presque

(1) Elle était née en 1718. C'est son titre de chanoinesse de Remiremont qui lui faisait porter le nom de Mme de Marsan.

attention au peu de bien de Mme de Marsan. M. le prince de Pons, qui étoit en campagne et avoit déjà donné son consentement par écrit, est revenu ces jours-ci ; le mariage doit se faire au commencement du mois prochain, à Paris, et le lendemain ils partiront pour Navarre.

En écrivant les circonstances de ce qui se passe chaque jour dans ce pays-ci, je n'ai pas cru devoir négliger de rapporter quelques faits de la cour de Louis XIV, lorsque je les ai appris. On m'en contoit un il y a quelques jours sur Mme la duchesse de Bourgogne. On sait que personne n'avoit plus que cette princesse le don de plaire quand elle vouloit, et même le ton de galanterie; une grande représentation, l'air noble, de beaux yeux, parlant avec agrément et cherchant à dire des choses obligeantes. Étant dans la galerie de Versailles, et passant pour aller à la chapelle, elle aperçut dans le nombre des courtisans M. de la Fare, père de M. le marquis de la Fare d'aujourd'hui, qui la regardoit avec grande attention et parloit tout bas à un de ses amis. Elle appelle aussitôt celui à qui la Fare venoit de parler, et lui dit qu'absolument elle vouloit savoir ce que la Fare lui avoit dit. L'un et l'autre furent très-embarrassés de la question; la Fare supplia Mme la duchesse de Bourgogne de vouloir bien lui permettre de ne pas satisfaire sa curiosité; enfin elle lui dit si absolument qu'elle le vouloit, qu'il fallut bien obéir. La Fare étoit un homme de plaisirs : « Je disois donc, Madame, lui dit-il, que si vous étiez une fille de l'Opéra, j'y mettrois jusqu'à mon dernier sol. » Quelque temps après Mme la duchesse de Bourgogne retrouva la Fare; elle l'appela, et lui dit : « La Fare, j'entre à l'Opéra la semaine prochaine. »

Du lundi 28, *Fontainebleau.* — M. le prince de Dombes est arrivé aujourd'hui, et a salué le Roi au retour de la messe.

Il y a eu conseil d'État hier et aujourd'hui. On attend ici M. de Montijo, ambassadeur d'Espagne à Francfort;

nous l'avons déjà vu ici en passant lorsqu'il alloit de Madrid à Francfort; on ne dit point le sujet de son voyage, mais l'on croit qu'il vient pour quelques négociations par rapport aux intérêts de l'Empereur.

Il paroît que l'arrangement est déjà tout fait pour donner l'année prochaine aux Espagnols 30,000 hommes de troupes auxiliaires, savoir, 26,000 d'infanterie et 4,000 de cavalerie ; cependant on ne dit point encore qui commandera cette armée.

L'entreprise qui vient d'être faite par les Espagnols de passer en Piémont ne paroît pas avoir disposé ici trop favorablement les esprits pour M. de la Mina. J'ai vu une lettre de cette armée, d'un officier très-instruit et très-exact, qui dit que c'est premièrement une grande difficulté de se concerter avec les Espagnols; qu'ils marchent avec une armée comme on marcheroit en voyageant et sans jamais vouloir dire leur projet. C'est ainsi qu'ils partirent du lieu appelé le Chanaz pour marcher au château de Pont, qui est marqué sur la carte la tour du Pont. Ils trouvèrent les ennemis dans un poste qu'ils ne connurent pas d'abord; les ennemis abandonnèrent le château et le village, qui étoit en avant, ce qui fit croire qu'ils avoient aussi abandonné leurs retranchements; mais on ne fut pas longtemps dans l'erreur. On apprit par des déserteurs qu'il leur étoit arrivé cinq bataillons de renfort et qu'ils attendoient du canon. Avant que de partir du Chanaz, M. de la Mina avoit détaché la brigade d'Anjou et 1,000 à 1,200 Espagnols aux ordres d'un maréchal de camp, pour prendre les hauteurs par la droite des ennemis et tâcher de la tourner. Cette entreprise fut jugée impraticable par la nature du terrain, de sorte que le détachement fut obligé de se replier sur la gauche de l'armée, et pour cet effet longea assez mal à propos le retranchement des ennemis, dont ils es-

(1) Voy. aux 18 et 20 octobre.

suyèrent un grand feu. Comme une partie de la brigade d'Anjou défiloit entre l'armée espagnole et celle des Piémontois, il fut résolu de faire avancer aussitôt les piquets françois les plus avancés pour favoriser la retraite de cette brigade. Cette manœuvre ne se fit pas sans une grande perte; il y eut 3 ou 400 hommes tant tués que blessés; enfin, sur le rapport du maréchal de camp qui conduisoit le détachement, M. de la Mina, voyant qu'il étoit impossible d'entamer la droite des ennemis et ayant jugé par lui-même qu'il n'étoit pas plus possible d'attaquer ni la gauche ni le centre, assembla le soir même chez l'Infant un conseil de guerre. Comme, dans la saison où l'on étoit, on pouvoit craindre avec raison qu'il ne tombât de la neige, qui rendroit la communication des subsistances impraticable, et que l'armée n'en avoit que pour un jour ou deux, il fut décidé unanimement qu'il n'y avoit point d'autre parti que de se retirer. Cependant M de la Mina séjourna encore un jour au château de Pont et un au Chanaz. Le commandant des troupes françoises lui fit plusieurs représentations, qui furent toutes inutiles. Ce ne fut que le 10 de ce mois que M. de la Mina prit le parti de revenir du château de Pont au Chanaz, où il avoit laissé son camp tendu. Les ennemis pendant ce temps, ayant reçu dix pièces de canon, en firent trois décharges, qui tuèrent une trentaine d'Espagnols et autant de François. Le 12, il tomba une si grande quantité de neige que la retraite des François par le col de Saint-Véran (1), et celle des Espagnols par celui d'Agnello (2) fut extrêmement difficile; il y périt beaucoup d'hommes, et beaucoup d'équipages perdus. Suivant cette lettre, qui est du 16, datée de Briançon, les François sont actuellement cantonnés entre cette ville et

(1) Saint-Véran-la-Ville, village des Hautes-Alpes, à six lieues trois quarts au sud-est de Briançon.

(2) Le duc de Luynes écrit le col de Lagnel ou Lagnerre.

Embrun, et les Espagnols sont retournés dans la Savoie.

On trouvera à la fin de ce livre (1) un état des troupes du Roi détaillé, telles qu'elles sont depuis les augmentations; il monte à 330,374 hommes, sans compter 36,000 hommes de milices levés en conséquence de l'ordonnance du mois de juillet dernier. Il y a une augmentation de 10 hommes par compagnie dans les gardes françoises, qui n'y est point mise; il faut d'un autre côté diminuer sur cet état environ 30,000 hommes, une grande partie des premières milices ayant été employées à recruter les troupes.

Samedi dernier, qui étoit jour de jeûne, le Roi soupoit dans ses cabinets. Mmes de la Tournelle et de Lauraguais allèrent à la comédie-italienne; le marquis de Gontaut étoit avec elles dans leur loge. Le Roi avoit apparemment impatience de souper, de sorte qu'il se mit à table à huit heures précises avec deux ou trois hommes seulement. La comédie ne finit qu'à huit heures trois quarts. Les deux sœurs arrivèrent avec le marquis de Gontaut dans la salle à manger des cabinets; elles furent fort étonnées et un peu embarrassées de trouver le souper aussi avancé; mais le Roi leur dit qu'il ne falloit point que personne se contraignît, et les fit mettre à table.

On apprit hier ici que Mlle de Plelo étoit morte de la petite vérole à Paris, âgée de sept ou huit ans; elle étoit sœur de Mme la duchesse d'Agénois, fille de feu M. de Plelo, notre ambassadeur à Copenhague; leur mère étoit sœur de Mme de la Vrillière, depuis duchesse de Mazarin.

Il n'est point encore décidé quelle forme on donnera à la grâce accordée à Mme de Châteauroux. On trouvera ci-après une note de ce qui s'est passé du temps de Mmes de la Vallière et de Fontanges.

(1) Voy. à la fin de l'année, aux appendices.

Le Roi, ayant donné à Mlle de la Vallière la terre de Vaujour et la baronnie de Saint-Christophe en Anjou, érigea l'une et l'autre en duché-pairie de France, sous le nom de la Vallière, par ses lettres du mois de mai 1667, pour en jouir par ladite demoiselle Françoise Louise de la Vallière, et, après son décès, par Marie-Anne, fille du Roi (1), déclarée légitime par lettres du mois de mars précédent, ses hoirs et descendants tant mâles que femelles nés en légitime mariage; et arrivant le décès de Marie Anne, fille du Roi, sans enfants devant sa mère, la propriété dudit duché sera conservée à Mlle de la Vallière sans qu'elle en puisse disposer; et à la mort de ladite demoiselle de la Vallière, ledit duché doit être réuni à la Couronne.

Aux termes de ces lettres, le duché de la Vallière devoit être réuni à la Couronne; mais Mme la princesse de Conty, en ayant fait don à M. le marquis de la Vallière, son cousin germain maternel, avec le consentement du Roi, par lettres du mois de mars 1688, M. de la Vallière a obtenu en 1723 de nouvelles lettres d'érection des mêmes terres en duché-pairie pour lui et ses enfants mâles.

Mme la princesse de Conty a été la première des enfants du Roi qui ait été légitimée. Elle étoit née à Vincennes, le 2 octobre 1666. M. le comte de Vermandois est né à Saint-Germain, le 2 octobre 1667; mais il y avoit eu un premier enfant, né à Paris le 27 décembre 1663, mort en 1663, et enterré à Saint-Eustache, qui n'a point été légitimé.

Mme de la Vallière s'est retirée aux Carmelites, où elle a pris le voile, le 2 juin 1674, y a fait profession le 4 juin 1675, et est morte le 6 juin 1710. On peut dire que le mois de juin a été pour la vie spirituelle de Mme de

(1) Depuis princesse de Conty.

la Vallière ce qu'a été le jour de Saint-Mathias pour les grands événements de la vie de Charles Quint.

Mme de Fontanges a été duchesse ; cela se voit dans les mémoires de la Fare. On trouve dans d'autres mémoires manuscrits qu'elle mourut pour avoir voulu partir de Fontainebleau le même jour que le Roi, quoiqu'elle fût en travail et prête d'accoucher. Sa faveur n'a duré qu'un moment, et cette passion du Roi se trouve placée entre Mme de Montespan et Mme de Maintenon, c'est-à-dire en 1680. Elle mourut à ce que l'on croit en 1681 (1); mais on ne voit pas qu'il y ait eu de lettres de duché pour elle.

Dans le temps de la mort de Mme de Fontanges, on soupçonna qu'elle avoit été empoisonnée par un nommé Ammonio, Italien et chimiste. Cet homme prétendoit avoir beaucoup de secrets différents ; il prétendit, par le commerce qu'il avoit conservé dans les pays étrangers, avoir découvert un buste de César très-authentique et qui ressembloit à Louis XIV. Comme il falloit, suivant son rapport, faire venir ce buste de loin et que les frais étoient considérables, il demanda des remises d'argent; l'argent lui fut donné, le buste arriva et fut placé dans la galerie de Versailles. Quelques années après, un sculpteur du faubourg Saint-Antoine présenta un placet au Roi par lequel il lui représenta qu'Ammonio lui avoit commandé un buste qu'il désigna; qu'il avoit fait prix avec lui à 100 écus, et qu'il ne pouvoit pas obtenir son payement. Ce buste étoit en bois; Ammonio l'avoit mis en terre, pendant longtemps, pour lui donner l'air d'antique. La friponnerie fut reconnue : Ammonio fut chassé, mais il trouva le moyen de revenir. C'est ce même chimiste qui prétendoit être sûr de faire un élixir capable de ranimer la plus grande vieillesse s'il pouvoit distiller un homme vivant; il demandoit pour cela qu'on lui li-

(1) Le 28 juin.

vrât un criminel condamné au plus grand supplice ; le Roi eut horreur d'une pareille proposition.

M. le duc de Chartres arriva hier matin ici.

M. de Montijo arriva ici avant-hier à minuit, et alla descendre chez l'ambassadeur d'Espagne. M. le comte de Besne, Espagnol, qui est ici, comme je l'ai déjà marqué, depuis longtemps, et qui est destiné à l'ambassade de Russie, a trouvé ici une maison pour M. de Montijo. Dès hier, M. de Montijo fit venir des ouvriers dans cette maison, ordonna qu'on changeât des cloisons, qu'on perçât des portes (en un mot on y travaille de tous côtés), disant qu'il aime mieux être dans l'embarras pendant deux jours que mal à son aise pendant quinze. Il a eu ce matin audience particulière du Roi, dans le cabinet; il n'y avoit que M. Amelot et lui ; l'ambassadeur d'Espagne même n'y a pas entré. L'audience a duré vingt-cinq minutes (1). Il a été de là chez la Reine, M. le Dauphin et Mesdames.

NOVEMBRE.

Les ministres étrangers ne sont pas logés dans les lieux que le Roi habite. — Titre de ministre plénipotentiaire. — Le Roi reçoit très-bien le duc de Gramont. — Nouveaux détails sur la bataille de Dettingen. — Office de la Toussaint. — Comment les puissances de l'Europe écrivent à la République de Venise. — Mariage du prince de Turenne. — Nouvelles de la Cour. — Mariage du duc de Chartres et de Mlle de Conty. — Compagnie des chevau-

---

(1) M. de Montijo dit être extrêmement content de cette audience, et que le Roi avoit l'air si peu pressé de la terminer, qu'ayant voulu deux ou trois fois faire la révérence pour se retirer, il avoit été obligé de rester parce que le Roi lui faisoit l'honneur de lui parler. Le Roi, de son côté, dit que M. de Montijo a toujours parlé pendant l'audience; en général, il ne paroît pas prévenu en sa faveur; il le regarde comme un homme fort haut et fort vif. Cette prévention est assez générale ici dans l'esprit des ministres; on répète, on augmente même les paroles de M. de Montijo, et l'on prétend qu'il affiche partout l'air de la plus grande magnificence. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 2 novembre 1743.)

légers. — Liste de Choisy. — Le Roi donne les premières entrées au duc de Richelieu. — Ordre pour le lever du Roi. — Mariage de M. de Charlus (Castries) et de Mlle de Fleury. — Rupture du mariage de M. de Guise; sa distraction. — La duchesse d'Orléans mécontente du mariage de son petit-fils. — Pierreries du duc d'Orléans. — Raisonnements sur l'affaire de Dettingen.

Du vendredi 1er novembre, Fontainebleau. — Mon fils et ma belle-fille logeant toujours ici dans ma maison à la ville, l'absence de M. de Chevreuse l'année passée et celle-ci a mis Mme de Chevreuse à portée de prêter à M. de Grimberghen l'appartement qu'elle occupe ordinairement dans ladite maison. Cet arrangement a été d'autant plus facile cette année que Mme d'Egmont, désirant conserver l'appartement qu'elle a depuis longtemps au château, cour du Cheval-Blanc, au-dessus de celui de Mesdames, a voulu que Mme de Chevreuse fît usage de ce logement avec l'agrément du Roi, afin que l'on ne fût point tenté de le donner à un autre. Lorsque le temps du retour de mon fils s'est approché, Mme de Chevreuse, désirant reprendre son logement ordinaire dans ma maison à la ville, il a été question de trouver un arrangement pour que M. de Grimberghen fût toujours logé; nous avions d'abord imaginé de l'établir dans l'appartement de Mme d'Egmont au château; cependant, comme il est réputé étranger, et que même cette année il a le caractère d'ambassadeur, je crus qu'il étoit plus prudent d'en dire un mot à M. Amelot. M. Amelot me répondit que M. le Cardinal n'avoit jamais voulu permettre qu'aucun ministre étranger fût logé dans le château. Mme de Luynes de son côté en fit parler directement au Roi, non pour lui demander une grâce, mais pour savoir seulement ce qui lui convenoit. Le Roi répondit de la manière la plus honnête pour M. de Grimberghen, disant que s'il avoit une exception à faire à la règle générale, ce seroit en sa faveur, mais qu'il s'étoit fait une loi de ne point donner de pareilles permissions. Effectivement

aucun ministre étranger n'est logé dans le château, dans les lieux que le Roi habite, pas même les ambassadeurs de famille. J'ai déjà marqué la différence de ceux-ci aux autres, c'est qu'à Fontainebleau et Compiègne, le Roi leur fait marquer des maisons, au lieu que les autres se logent comme ils veulent et à leurs dépens. Il y a cependant une observation à faire par rapport à Marly, que l'on trouvera aussi écrite ci-devant, c'est que les deux ambassadeurs d'Espagne et de Sicile y ont chacun un appartement. Outre cela, nous avons vu cette année M. le prince d'Ardore, ambassadeur de Naples, loger dans le château à Versailles dans un appartement qu'on lui avoit prêté.

Je crois avoir marqué ci-dessus que le titre de ministre plénipotentiaire convient également à tous ceux qui sont chargés des affaires d'un prince étranger; il peut être donné aux personnages les moins considérables et être accepté par ceux qui ont rempli les plus grandes places; cependant ce n'est qu'un titre, ce n'est point un caractère, et dans la règle même un ministre plénipotentiaire ne peut avoir audience particulière ni publique du Roi. Je crois que cette règle ne fut pas exécutée fort exactement du temps de M. Schmerling, qui resta ici quelque temps avec le titre de ministre plénipotentiaire du feu empereur Charles VI, et qui eut malgré cela une audience particulière du Roi. Mais une infraction à cette règle générale encore plus marquée, s'il est possible, fut ce qui arriva, il n'y a pas fort longtemps, à M. le prince de Cantimir, ministre ici de la czarine. M. de Cantimir avoit ordre de prendre ici la qualité d'ambassadeur et par conséquent de faire son entrée; par la même raison, M. de la Chétardie, honoré de la confiance du Roi auprès de la czarine, devoit prendre le même caractère et faire aussi son entrée. Cet arrangement ne plaisoit pas à feu M. le Cardinal; il falloit donner de l'argent, et c'est ce qu'il ne vouloit pas. Il parla donc à M. de Cantimir

pour tâcher d'obtenir qu'il prît un *mezzo-termine*. M. de Cantimir écrivit à sa cour; la czarine lui envoya des lettres comme ambassadeur et d'autres comme ministre plénipotentiaire. M. de Cantimir alla avec ces deux paquets chez M. le Cardinal, lui dit qu'il avoit reçu réponse et que la czarine lui permettoit de ne prendre que la qualité de ministre plénipotentiaire, mais qu'il avoit ordre en même temps de demander une audience au Roi. M. de Cantimir avoit déjà parlé de cette audience à M. de Verneuil, introducteur des ambassadeurs, qui lui répondit que cela ne se pouvoit pas, que ce n'étoit pas l'usage. M. le Cardinal lui fit la même difficulté. Alors M. de Cantimir lui dit que comme il ne pouvoit pas manquer d'exécuter l'ordre de demander une audience particulière et qu'il avoit aussi des lettres de créance en qualité d'ambassadeur, il seroit obligé de s'en servir. Cette alternative embarrassa beaucoup M. le Cardinal; il dit qu'il falloit chercher quelque expédient. Les inconvénients de la dépense que causeroit le titre d'ambassadeur donné à M. de la Chétardie lui parurent plus considérables que ceux de donner audience à M. de Cantimir, quoiqu'il ne fût que ministre plénipotentiaire; ainsi M. de Cantimir demeura sans caractère, comme il est encore aujourd'hui, et eut l'audience qu'il désiroit. M. de la Chétardie est retourné encore en Russie, toujours sans caractère.

Tous les princes du sang sont présentement ici, hors M. le prince de Conty, qui n'est point encore arrivé. M. le duc de Gramont arriva hier, ainsi que MM. d'Ayen, d'Aumont, de Richelieu et de Picquigny. Apparemment que M. le maréchal de Noailles craignoit que quelqu'un des officiers généraux n'arrivât ici avant les princes du sang, car mon fils me mande qu'il lui a dit de ne point paroître à la Cour avant le 6 de novembre (1). M. le duc de

(1) M. de Luxembourg, qui est arrivé aujourd'hui, dit que M. de Noailles

Gramont fit hier sa révérence au Roi dans le cabinet, et fut très-bien reçu ; le Roi lui parla beaucoup du régiment des gardes, et même de l'affaire de Dettingen. Je sais ce fait par quelqu'un qui étoit présent à la réception. Il me paroît que l'on tient ici les mêmes discours que l'on tenoit à l'armée sur le combat de Dettingen. Tous conviennent unanimement que M. de Gramont a eu un très-grand tort d'avoir outrepassé le village ; mais on fait en même temps deux réflexions qui sont importantes par rapport à lui et à M. le maréchal de Noailles : c'est qu'il n'a jamais reçu ordre positif de ne pas aller plus loin que ledit village. Un officier général très-véridique, et qui étoit à portée d'entendre la conversation, entendit M. de Gramont dire à M. le maréchal de Noailles : « Mon oncle, j'irai jusqu'à ce que je trouve les ennemis, » et M. de Noailles lui répondit : « Prenez garde de rien faire mal à propos. » Outre cela, quand M. de Noailles revint de l'autre côté du Mein retrouver M. de Gramont par delà le ravin, de ce moment jusqu'à celui de l'attaque il y eut plus d'une grosse heure d'intervalle, et l'on prétend que n'y ayant alors qu'un fort petit corps de troupes de passé, il eût été facile de retourner sur ses pas et prendre poste en deçà du ravin. Il est vrai que cette manœuvre auroit été humiliante pour nos François, et en particulier pour M. le duc de Gramont; mais une position unique comme celle que nous avions prise méritoit peut-être d'être conservée préférablement à tout, d'autant plus qu'il s'agissoit d'une affaire décisive en notre faveur et dans les circonstances du monde les plus importantes.

Le Roi travailla hier au soir avec M. d'Argenson. M. d'Hérouville, fils aîné d'un premier lit de celui qui commandoit à Egra, eut aussi l'honneur de travailler

---

l'avoit averti de même de ne pas paroître avant le 6 ; mais que sachant tout le monde arrivé il s'étoit déterminé à venir faire sa révérence. (*Note du duc de Luynes.*)

avec le Roi, en présence de M. d'Argenson, près d'une heure de temps. C'étoit pour rendre compte des places d'Alsace, ayant eu commission d'en aller faire la visite à la fin de cette campagne.

Du samedi 2. — Mercredi dernier 30 octobre, la Reine ne vit personne l'après-dînée, devant faire ses dévotions le lendemain; c'est son usage ordinaire. Le jeudi elle communia en haut dans la chapelle de la cour ovale; l'après-dînée elle ne vit encore personne, à cause de la veille de la Toussaint. Ces deux jours il n'y eut ni concert, ni comédie. Hier, jour de la Toussaint, grande messe comme à l'ordinaire; M. l'archevêque de Tours y officia; il avoit officié aussi aux premières vêpres la veille; ce fut Mme de l'Hôpital Sainte-Mesme qui quêta le matin et l'après-dînée; on ne quête point aux grandes vêpres. Elle est fille de M. Eynard, grand-maître des eaux et forêts de Touraine et femme d'un colonel de dragons. On l'appelle, en badinant, la jeune, pour la distinguer de Mme de l'Hôpital, notre ambassadrice à Naples, qui est fille de M. Boulogne. L'après-dînée il y eut sermon; c'est le prédicateur de l'Avent, qui est un jésuite. Je n'y étois pas, mais je sais que le sermon a été trouvé médiocre, et le compliment trop long et trop rempli de politique.

Du vendredi 8. — J'ai déjà marqué l'arrivée des princes du sang et des officiers généraux. M. le prince de Conty arriva avant-hier au soir et a été très-bien reçu. MM. de Luxembourg, de la Mothe, de Boufflers et autres, qui ont été nommés chevaliers de l'Ordre à la dernière promotion, ont eu, comme on sait, pendant la campagne, permission de porter le cordon, quoiqu'ils ne puissent être reçus qu'au 1er de janvier; ils continuent ici à porter le cordon, comme s'ils avoient été reçus. Depuis l'arrivée des militaires les soupers des cabinets sont beaucoup plus nombreux; MM. d'Ayen, de Soubise, de Picquigny, comte de Noailles et M. de Richelieu y sont presque toujours.

L'ambassadeur de Venise (Cornaro), qui est un homme d'esprit, et d'un esprit sage, me parloit il y a quelques jours des traitements différents que quelques puissances de l'Europe font à la République en lui écrivant. Anciennement le roi de Naples écrivoit au Doge : *Tanquam patri nobis colendissimo ;* présentement il le traite de sérénissime. L'Espagne lui écrit : *Al multo meo caro et amato amico,* le doge de Venise. La France : *Mes très-chers alliés et confidents la république de Venise* (1).

Du mardi 12, Fontainebleau. — Dimanche dernier, le contrat de mariage de M. le prince de Turenne, fils de M. de Bouillon, avec Mme de Marsan fut signé par le Roi.

---

(1) Voici les suscriptions en latin que met la république de Venise en écrivant à l'Empereur, aux rois de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Naples.

Imperatori.

Serenissimo et excellentissimo Domino...... divina favente clementia electo Romanorum imperatori semper augusto, Hungariæ, Bohemiæ, etc., regi........, Petrus Grimani, Dei gratia dux Venetiarum, etc., salutem et prosperorum successum incrementa.

Regi Francorum.

Serenissimo et christianissimo Domino...., Dei gratia Francorum, etc., Navariæ, etc., regi illustrissimo...... eadem gratia, dux Venetiarum, etc., salutem et commendationem.

Regi Hispaniarum.

Serenissimo et excellentissimo Domino..... Dei gratia Hispaniarum Portugalliæque, utriusque Siciliæ, Hyerusalem, etc., regi catholico illustrissimo...... eadem gratia, dux Venetiarum, etc., salutem et prosperorum successum incrementa.

Regi Angliæ.

Serenissimo et excellentissimo Domino...... Dei gratia regi Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ illustrissimo...... eadem gratia, dux Venetiarum, etc., salutem et sinceræ dilectionis affectum.

Regi utriusque Siciliæ.

Serenissimo et excellentissimo Domino Carolo utriusque Siciliæ, Hyerusalem, etc., etc., etc., regi illustrissimo...... eadem gratia, dux Venetiarum, etc., salutem et prosperorum successum incrementa. (*Note du duc de Luynes*).

M. de Bouillon étoit venu deux jours auparavant demander en forme l'agrément du Roi et en forme celui de la Reine; il dit à la Reine qu'il savoit qu'elle n'avoit pas paru contente de lui, croyant qu'il avoit été capable d'oublier de lui demander son agrément; mais que, comme il n'avoit point encore celui du Roi, qu'il étoit venu pour le lui demander et qu'il se mettoit à son devoir immédiatement après. Il est vrai que M. de Bouillon, comme je l'ai déjà marqué, avoit prévenu le Roi du projet de ce mariage pour savoir s'il seroit agréable à S. M.; mais ce n'est que dans ce voyage-ci qu'il est venu en demander l'agrément. M. de Turenne étoit avec lui et M. de Montbazon, son gendre. M. de Turenne est grand, bien fait, un visage agréable. Le mariage doit se faire à Paris avant la fin du voyage de Fontainebleau. M. de Creuilly et M. de Seignelay étoient à la signature du contrat; ils sont frères de mère de M. le prince de Pons (1).

MM. les présidents de Novion et de Blancménil vinrent aussi dimanche au lever du Roi, à la suite de M. le chancelier. M. de Novion, qui a tenu la chambre des vacations, à cause de la maladie de M. Talon, qui est très-considérable, venoit se présenter devant le Roi, suivant l'usage ordinaire, celui qui tient cette chambre venant toujours lorsqu'elle est finie pour en rendre compte au Roi; cela s'appelle ainsi; mais ce compte consiste à faire une révérence à S. M., dans la chambre, à la porte du cabinet, conduit par M. le chancelier, présenté par le premier gentilhomme de la chambre. M. de Blancménil venoit remercier à l'occasion d'une pension de 4,000 livres en augmentation d'une de 6,000 livres qu'il avoit déjà.

Je ne parle plus des arrivants, parce que tout est arrivé ou arrive journellement.

---

(1) Leur mère Catherine-Thérèse Goyon de Matignon, après la mort du marquis de Seignelay en 1690, s'étoit remariée en 1692 à Charles de Lorraine, comte de Marsan, père du prince de Pons.

Le nouvel archevêque de Bordeaux a fait sa révérence au Roi ce matin ; c'est M. l'abbé de Lussan (1); il avoit été nommé évêque de Périgueux, et M. de Périgueux à Bordeaux. Mais M. de Périgueux a refusé constamment de changer de siége ; il a une mauvaise santé et a représenté qu'il n'étoit pas en état de remplir les devoirs de cette place, et que, d'ailleurs, ses affaires ne lui permettoient pas de s'engager à payer de nouvelles bulles.

M. le duc d'Orléans est arrivé ici cette après-midi de Paris ; il a été descendre chez Mme la princesse de Conty pour lui faire la demande de Mlle de Conty pour M. le duc de Chartres. Aussitôt après l'agrément du Roi et la demande, la nouvelle de ce mariage a été publique ici.

Du samedi 16, Fontainebleau. — J'ai parlé ci-dessus du mariage de M. le duc de Chartres ; on peut dire que c'est l'ouvrage de Mme la princesse de Conty ; elle n'avoit d'autres vues et d'autre objet depuis qu'elle a pris Mlle de Conty auprès d'elle ; mais ce projet n'étoit pas sans obstacle ; de la part de M. le duc de Chartres, il ne paroissoit aucun empressement, et M. de Balleroy, son gouverneur, qui a tout pouvoir non-seulement sur son esprit, mais sur M. le duc d'Orléans, étoit bien éloigné de souhaiter ce mariage. Il craignoit que Mme la princesse de Conty ne

(1) Le Roi avoit jeté les yeux sur M. de Meaux (Fontenille) et encore sur un autre qui est je crois M. de Nîmes (Bec de lièvre) ; l'un et l'autre ont refusé. Sur ces différents refus, le Roi dit à M. de Mirepoix : « A qui donnerons-nous donc Bordeaux ? » Ce sont les termes dont il s'est servi, et lui parla de l'abbé de Lussan. M. de Mirepoix dit au Roi qu'il s'en informeroit encore plus exactement, et qu'il lui en rendroit compte. Le Roi, qui désiroit que cet arrangement fût fini, dit à M. de Mirepoix qu'aussitôt qu'il seroit instruit, qu'il l'en avertît. M. de Mirepoix étant venu à son lever quelques jours après, le Roi lui donna une heure pour travailler le même jour. L'usage ordinaire est de donner les archevêchés à ceux qui sont déjà évêques ; cependant il y a plusieurs exemples du contraire ; M. le cardinal de Gesvres a été fait archevêque de Bourges n'étant qu'abbé de Gesvres ; M. de Bourges d'aujourd'hui étoit abbé de Roye quand il a été nommé à cet archevêché ; les deux derniers archevêques d'Embrun (Tencin et Fouquet) n'étoient que prêtres quand ils ont été faits archevêques d'Embrun. (*Note du duc de Luynes.*)

prît un trop grand crédit dans la maison, et par conséquent que le sien ne diminuât. D'ailleurs, Mme la duchesse d'Orléans désiroit Mlle de Modène beaucoup plutôt que Mlle de Conty. Depuis l'arrivée de Mme de Modène, ce désir avoit fort augmenté; Mme d'Orléans avoit pris une passion plutôt qu'une amitié pour Mlle de Modène; elle vouloit l'avoir toujours auprès d'elle, et ne lui cachoit pas même assez combien elle souhaitoit ce mariage. Mme la princesse de Conty a cherché tous les moyens de ramener M. de Balleroy; elle a fait toutes sortes de politesses et d'amitié à Mme de la Cour, sa mère; elle lui a marqué à lui-même beaucoup d'attentions. D'ailleurs M. de Balleroy, sentant bien qu'il falloit que M. le duc de Chartres fût marié et que le choix ne pouvoit tomber que sur Mlle de Modène ou sur Mlle de Conty, s'est déterminé pour celle-ci, d'autant plus qu'il n'est nullement aimé de Mme la duchesse d'Orléans, et qu'il étoit encore plus dangereux pour lui que ce fussent Mme la duchesse d'Orléans et Mme de Modène qui gouvernassent M. le duc de Chartres. Outre tout ce que je viens de marquer, Mme la princesse de Conty s'est encore servie des moyens les plus propres à plaire à M. le duc d'Orléans par l'éducation qu'elle a donnée à Mlle de Conty, piété, régularité, et d'ailleurs ne la perdant pas de vue un seul moment. Cela est au point que lorsqu'elle soupe hors de chez elle, elle quitte la compagnie et même le jeu pour aller mener coucher Mlle de Conty à huit heures, et revient le moment d'après dans l'endroit où elle a soupé. Effectivement, on ne peut pas avoir un meilleur maintien que celui de Mlle de Conty; elle est avec Mme sa mère comme avec son amie, beaucoup de gaieté, et en même temps l'extérieur le plus sage et le plus modeste. M. le duc d'Orléans ne devoit point venir à Fontainebleau, et d'ailleurs n'alloit jamais chez Mme la princesse de Conty. Lorsqu'il y alla mardi, elle fit l'étonnée et le fut peut-être en effet, pouvant bien ne pas savoir le moment de la décision; elle demanda à M. le

duc d'Orléans par quel hasard il venoit chez elle; il répondit qu'il venoit lui demander une grâce. Ce fut le commencement de la conversation; ils s'assirent, et M. le duc d'Orléans lui ajouta qu'il venoit lui demander son agrément pour le mariage de M. le duc de Chartres. Comme il n'achevoit pas, Mme la princesse de Conty dit qu'elle fut un peu embarrassée; elle lui demanda fort sérieusement avec qui. Ce fut alors qu'il lui nomma Mlle de Conty. Cette proposition fut bien reçue, comme on le peut croire. M. le duc d'Orléans alla de là demander l'agrément du Roi. Ce même jour, Mme la princesse de Conty et Mlle de la Roche-sur-Yon devoient souper ici chez Mme la duchesse de Modène. Mlle de la Roche-sur-Yon et Mme de Modène ont toujours été intimes amies; mais Mme de Modène et Mme la princesse de Conty ne se voyoient point, au moins très-rarement; Mlle de la Roche-sur-Yon les avoit raccommodées assez pour les faire souper ensemble. Aussitôt que Mme la duchesse de Modène sut l'arrivée de M. le duc d'Orléans et ce qui s'étoit passé, elle manda à Mme la princesse de Conty qu'elle étoit bien fâchée de ne pouvoir lui donner à souper, que Mme d'Orléans avoit à lui parler et qu'elle partoit pour Paris. Effectivement, Mme d'Orléans (1), à qui M. son fils n'avoit rendu compte de cette affaire que lorsqu'elle fut arrêtée, avoit mandé à Mme de Modène qu'elle n'avoit pas la force d'annoncer cette mauvaise nouvelle à Mlle de Modène. Mme de Modène partit donc sans voir qui que ce soit, disant qu'elle reviendroit le surlendemain. Elle n'est pas encore revenue; on l'attend aujourd'hui.

Elle est arrivée ce soir; Mlle de la Roche-sur-Yon et Mme la princesse de Conty ont soupé chez Mme de Modène.

Le Roi a envoyé M. de Gesvres faire compliment à Paris à Mme la duchesse d'Orléans, et ici M. de Maillebois,

(1) Marie-Françoise de Bourbon, duchesse douairière d'Orléans, veuve du Régent.

le fils, à Mme la princesse de Conty. Dans ces cas, la règle est que la Reine envoie son premier écuyer où va le premier gentilhomme de la chambre, et son premier maître d'hôtel où va le maître de la garde-robe. J'ai écrit ci-dessus ce qui s'est passé pour M. Zeno, ambassadeur de Venise, et en dernier lieu à la mort de Mlle du Maine. M. le maréchal de Maillebois alla de la part du Roi à Anet, et M. de Chalmazel de la part de la Reine. La Reine a oublié ici d'envoyer chez Mme la princesse de Conty, et elle n'a envoyé qu'aujourd'hui M. de Tessé à Paris faire compliment à Mme la duchesse d'Orléans. Mme la princesse de Conty alla hier avec Mlle de Conty et Mlle de la Roche-sur-Yon remercier le Roi, et même la Reine, comme si elle avoit reçu le compliment; elles furent ensuite chez M. le Dauphin et chez Mesdames.

Du dimanche 17, *Fontainebleau.* — J'ai appris depuis ce que j'ai écrit hier, que M. de Tessé, premier écuyer de la Reine, étoit chargé d'aller faire compliment de la part de S. M., non-seulement à Mme la duchesse d'Orléans, mais aussi à M. le duc d'Orléans et à M. le prince de Conty. Dans la règle ordinaire, M. de Chalmazel auroit dû aller de la part de la Reine chez M. le duc d'Orléans et chez M. le prince de Conty; mais comme il est malade, M. de Tessé est chargé de ces compliments (1). En pareilles occasions, le chevalier d'honneur ne va jamais que chez des têtes couronnées; le premier écuyer est envoyé seulement aux fils de France, et le premier maître d'hôtel aux princes du sang.

Du mardi 19, *Fontainebleau.* — Le Roi qui ne devoit

(1) Ce dont il s'est acquitté avec beaucoup de regret, sentant bien que cette commission ne devoit pas le regarder. M. le duc d'Orléans même fut fort étonné de le voir et lui dit qu'il ne s'attendoit pas que ce fût lui qui vînt lui faire des compliments. En effet, dans le cas d'absence ou de maladie du premier maître d'hôtel, c'est le maître d'hôtel ordinaire qui le remplace dans ces occasions; de même que l'écuyer de quartier remplace le premier écuyer. (*Note du duc de Luynes.*)

partir que le 25 vient de dire, à son débotter, qu'il partiroit samedi prochain pour Choisy, où il restera jusqu'au vendredi suivant. S. M. a déclaré en même temps que le retour de Fontainebleau seroit censé un voyage différent de celui de Versailles. A Fontainebleau l'usage étoit que ceux qui venoient avec le Roi étoient obligés de s'en retourner avec lui ; il falloit demander permission quand il survenoit quelques affaires. Le Roi a décidé que ce seroit deux voyages différents.

M. le duc de Picquigny travailla il y a deux ou trois jours avec le Roi pour la compagnie des chevau-légers. S. M. a accordé sans aucune exception tout ce que demandoit M. de Picquigny pour la compagnie, et a bien voulu se prêter à des arrangements qui paroissent devoir contribuer beaucoup au rétablissement des affaires de ce corps et à la satisfaction de plusieurs officiers. Il a donc été réglé que cette troupe auroit des surtouts pour ménager l'uniforme, qui coûte considérablement, et ces surtouts, qui seront de drap rouge avec des boutonnières brodées en or (1) et un bouton d'argent, ne reviendront guère qu'à 50 écus. Les habits ne serviront que pour la campagne et les voyages du Roi ; on estime qu'ils coûteront environ 50 écus, ce qui monte à 25 ou 30,000 livres, au lieu de 200,000 livres que coûte le grand uniforme.

La cornette vacante par la mort de M. le Coigneux, tué à Dettingen, a été donnée à M. de Vérac. Il a fait aujourd'hui son remercîment. Il en paye le prix ordinaire, qui est de 130,000 livres. Le Roi a accordé sur cette somme 30,000 livres à la sœur de M. le Coigneux (2) et le surplus sera payé à la compagnie pour être distribué comme

---

(1) Pour M. de Picquigny et pour les autres officiers, jusqu'à la ceinture seulement ; de même en galon pour les brigadiers, sous-brigadiers et porte-étendards ; de même aussi pour les chevau-légers, à la différence du bordé. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Mlle le Coigneux est sœur de feu M. le Coigneux d'un second lit ; elle n'a que quatre ans. (*Note du duc de Luynes.*)

M. de Picquigny le jugera à propos. La destination de ces 100,000 livres sera employée à récompenser des officiers blessés, à payer les surtouts, à acquitter une petite partie des dettes de la compagnie du temps de feu M. de Fortisson, à rétablir ladite compagnie qui a beaucoup perdu à Dettingen et à donner des gratifications aux veuves et aux blessés.

Les dames de la suite de Mesdames vinrent hier chez la Reine en habit troussé. Mesdames sont parties aujourd'hui avec trois carrosses; il y a pour leur retour cent quarante-deux chevaux d'employés.

Du vendredi 22, Fontainebleau. — La liste de Choisy parut hier; il y a dix-huit hommes sans compter M. le duc d'Ayen; le capitaine des gardes, qui a le bâton, est le seul regardé comme de service à Choisy, et qui par cette raison n'est point mis sur la liste. MM. les ducs de Fleury et d'Aumont, premiers gentilshommes de la chambre, sont sur la liste. M. le duc de Gesvres ne va point à Choisy, quoiqu'il soit en année. M. le duc de Gramont, colonel des gardes françoises, n'est point regardé comme service, et est aussi sur la liste. M. de Picquigny, quoique commandant des chevau-légers est aussi sur la liste; M. de Coigny, le fils, comme gouverneur de Choisy n'est point sur la liste (1). On ne met jamais les dames sur cette liste; il y a à ce voyage-ci les trois sœurs et Mme d'Antin. Le départ du Roi demain est suivant l'usage ordinaire; les gendarmes le sortent d'ici, ensuite les mousquetaires gris, les noirs au troisième relais, et au quatrième les chevau-légers qui le conduisent à Choisy.

On sut hier au soir que le Roi a donné les premières entrées chez lui à M. le duc de Richelieu. On peut voir

(1) M. du Bordage n'est point sur la liste parce qu'il a un logement fixe à Choisy et qu'il fait les fonctions de gouverneur à la place de son neveu en son absence. (*Note du duc de Luynes.*)

par ce qui est écrit ci-dessus au sujet de l'affaire de Mme de Châteauroux, que M. de Richelieu étoit en droit de dire que le Roi lui avoit presque obligation ; au moins c'est ainsi que le public en pensoit.

La Reine permit hier aux dames qui la suivent dans ses carrosses de s'habiller dès aujourd'hui en manteau et jupe ; ainsi Mmes d'Antin, de Châteauroux et de Flavacourt, qui sont de semaine et qui cependant n'iront point demain avec la Reine, parce qu'elles restent pour aller avec le Roi à Choisy, sont aujourd'hui en grand habit.

Du jeudi 28, Versailles. — J'ai parlé il y a quelques années de ce qui s'est passé entre M. de Bouillon et M. de la Trémoille, son beau-frère, au sujet de l'ordre pour le lever du Roi. Cet ordre donné par le grand chambellan est d'autant plus extraordinaire que c'est la seule occasion où il commande dans la chambre du Roi, le commandement de la chambre ayant été distrait de la charge de grand chambellan et donné aux quatre premiers gentilshommes de la chambre, de sorte que le grand chambellan n'a conservé que l'honorifique du service. On me contoit hier ce qui arriva à feu M. de Bouillon, père de celui-ci. M. de Bouillon d'aujourd'hui s'appeloit alors M. de Château-Thierry; Monsieur son père voulut le présenter au Roi; M. de Villequier, père de M. d'Aumont d'aujourd'hui, étoit premier gentilhomme de la chambre en année. M. de Villequier n'étoit point chez le Roi lorsque M. de Bouillon et M. de Château-Thierry s'y trouvèrent; M. de Bouillon, qui étoit grand chambellan, présenta son fils; M. de Villequier le sut et s'en plaignit, disant qu'en son absence M. de Bouillon devoit s'adresser au premier valet de chambre. M. de Bouillon fut obligé de faire des excuses à M. de Villequier.

Un autre fait qui se passe tous les jours, que l'on me contoit aussi, mais que je n'avois pas remarqué, c'est que le premier valet de garde-robe chez le Roi, en l'absence de ses supérieurs, reçoit le service et ne le rend point.

Par exemple, si le premier valet de garde-robe se trouve seul à donner la chemise au Roi, un autre valet de garde-robe la lui présente et il la donne à S. M. ; si au contraire le grand chambellan ou le premier gentilhomme de la chambre, ou le grand maître, ou l'un des maîtres de la garde-robe, ou enfin un des princes du sang se trouvent chez le Roi, ce n'est point le premier valet de la garde-robe qui leur présente la chemise, c'est un des autres valets de garde-robe.

Il y a déjà quelques jours que Mme de Forcalquier est accouchée d'une fille. Mme de Fitz-James accoucha avant-hier d'un garçon.

Il y a déjà longtemps que M. l'archevêque d'Alby a donné part à la famille du mariage de M. de Charlus, son neveu, avec Mlle de Fleury, sœur de M. le duc de Fleury et petite-nièce de feu M. le Cardinal; cependant ce mariage n'étoit point encore public; l'on commence à en parler depuis quelques jours seulement. Mlle de Fleury a 20,000 livres de rente des bienfaits du Roi. J'ai déjà marqué ci-dessus, à la mort de M. le Cardinal, ce que le Roi avoit fait pour sa famille ; outre cela le Roi donne à M. de Charlus le gouvernement de Montpellier, qui vaut 22,000 livres de rente. C'est par cette raison et à l'occasion des entrées accordées à M. de Richelieu, il y a quelques jours, qu'il disoit, à ce que l'on m'a assuré, que l'on devoit juger de la valeur de la grâce que le Roi lui faisoit, puisqu'elle lui tenoit lieu de 22,000 livres de rente. C'est M. le contrôleur général qui a fait le mariage de Mlle de Fleury.

Du vendredi 29, Versailles. — J'ai appris ces jours-ci que le mariage de M. de Guise avec Mlle de Bouillon, sa nièce, étoit rompu. Il y a deux ans que ce mariage fut conclu; ils en reçurent même les compliments. Le Roi et la Reine y envoyèrent dans ce temps-là. Présentement c'est M. de Guise qui s'étant aperçu que Mlle de Bouillon est un peu bossue, a dit qu'il ne l'épouseroit point. On

peut être étonné qu'il ne s'en soit aperçu que dans ce moment; mais M. de Guise est l'homme du monde le plus distrait; on en rapporte une infinité d'exemples qui prouvent une distraction singulière et peu commune.

M. Mme et Mlle de Chalais sont arrivés ces jours-ci; ils viennent de Chalais en Périgord, où ils ont habité depuis vingt mois. M. de Chalais alla il y a deux jours saluer le Roi à Choisy, en ayant eu la permission. M. de Talleyrand, colonel du régiment de Normandie, y fut aussi avec permission. Il compte faire pendant le cours de cet hiver le mariage de son fils d'un premier lit avec Mlle de Chalais. La première femme de M. de Talleyrand étoit Théobon; la seconde, qui est dame du palais, est fille de Mme de Chalais et de M. de Cany, fils de M. de Chamillart; il en a aussi plusieurs enfants.

Le mariage de M. de Turenne avec Mme de Marsan fut fait avant-hier.

On compte que celui de M. le duc de Chartres avec Mlle de Conty se fera ici entre le 15 et le 20 du mois prochain. On attend le courrier qui est allé à Rome chercher les dispenses. Les évêques ont le pouvoir de les donner en pareil degré; mais c'est seulement pour les personnes pauvres.

La dame d'honneur de Mme la duchesse de Chartres est nommée; c'est Mme de Castellane (1), sœur de père et de

(1) M. le duc d'Orléans envoya dire à Mme de Castellane de venir chez lui; il lui proposa la place de dame d'honneur, qu'elle refusa, s'excusant sur sa mauvaise santé. M. le duc d'Orléans combattit ses raisons et lui marqua tout le désir qu'il avoit qu'elle acceptât. Alors Mme de Castellane lui demanda permission d'en parler à Mme la duchesse d'Orléans avant que de se déterminer, ne voulant prendre aucun parti sans l'agrément de S. A. R. M. le duc d'Orléans ne voulut jamais consentir à cette proposition. Mme de Castellane, par conséquent, étant déterminée à un refus absolu, M. le duc d'Orléans la pria de voir M. le duc de Chartres, à qui elle répondit de la même manière; enfin il fut convenu par accommodement que M. le duc de Chartres iroit parler à Mme la duchesse d'Orléans, ce qui fut exécuté. Mme la duchesse d'Orléans, qui n'est nullement contente de ce mariage, parut se mettre peu en peine de ce que l'on faisoit. Cela est au point que quoique tout le monde aille au

mère de M. Rouillé, et de mère seulement de M. de la Carte. Mme la duchesse de Chartres doit avoir deux dames (1); on m'a déjà nommé Mme de Montéclair, fille de M. de Montullé. M. de Montullé est chef du conseil de M. le prince de Conty. Il paroît par ce choix que quoique Mme la princesse de Conty dise qu'elle ne se mêle de rien, on a beaucoup d'égards pour ce qu'elle désire. On représenta il y a quelques jours à M. le duc d'Orléans, à l'occasion de ce mariage, qu'il étoit convenable d'envoyer une corbeille à Mlle de Conty. Il dit qu'il ne savoit ce que c'étoit qu'une corbeille; qu'il donneroit les diamants à son fils pour en faire ce qu'il jugeroit à propos; qu'il ne garderoit que ceux qu'il faut pour son Saint-Esprit, parce qu'on l'avoit assuré qu'il fallait qu'il en eût le jour de la noce; que d'ailleurs toutes ces breloques lui étoient inutiles. M. le duc d'Orléans a pour 5 millions de pierreries. M. le duc de Chartres les envoya à Mlle de Conty, et l'on compte que ce qu'elle en a pris vaut environ 3 millions (2). Il y a entreautrès un fort gros diamant sur le-

---

Palais-Royal, on ne parle point du mariage devant S. A. R. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Cet arrangement n'est pas encore absolument certain; on croit qu'il n'y aura qu'une dame de nommée présentement; et l'on ne dit pas positivement que ce sera Mme de Montéclair. Pour la seconde place, on croit qu'elle est gardée pour une fille de M. de Balleroy, qui doit se marier incessamment. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 3 décembre 1743.)

(2) L'estimation de 5 millions et de 3 millions est fort arbitraire. On disoit que Mme la Duchesse, qui mourut l'année passée, avoit pour 2 millions de pierreries, et il ne s'en est trouvé que pour 4 à 500,000 livres. Il est certain que Monsieur, frère de Louis XIV et grand-père de M. le duc d'Orléans d'aujourd'hui, avoit beaucoup de pierreries, parce qu'à la mort de la Reine mère, Anne d'Autriche, le feu Roi voulut faire le partage de la succession avec Monsieur; il lui donna tous les diamants, et prit pour lui toutes les perles. Cet objet étoit très-considérable; mais à la mort de Monsieur, il y eut un inventaire de fait, dans lequel il y eut beaucoup de pierreries de vendues; il est vrai que depuis ce temps il est rentré des pierreries dans la maison, à la mort de la reine d'Espagne, de Mlle de Beaujolais, et quelques-unes même, je crois, à la mort de Madame et de Mme la duchesse d'Orléans; mais il est bien difficile que le total fasse un objet de 5 millions.

Les pierreries que M. le duc de Chartres a envoyées à Mlle de Conty n'ont

quel il paroissoit une tache ; en l'examinant, on vit que cette tache ne venoit que d'un petit Amour que l'on avoit mis dessous.

Depuis le retour des militaires, on raisonne plus que jamais sur ce qui s'est passé pendant la campagne et principalement sur l'affaire de Dettingen. Il paroît, par les différents avis rapprochés, que l'on doit rendre la justice à M. le maréchal de Noailles qu'il a beaucoup de lumières et est capable de grands projets ; mais quelquefois de nouveaux projets succèdent aux premiers, d'où il suit de la variation et de l'inconstance dans les ordres. Il est d'ailleurs très-capable de détails et travaille beaucoup. On lui reproche de ne pas se produire assez dans le public. Il a été visiter en dernier lieu les places frontières, et entre autres Metz et Bitche ; il désapprouva d'abord les ouvrages que l'on fait à l'une et à l'autre place ; mais ayant bien voulu écouter les représentations, il convint qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, et a ordonné que l'on continuât.

A l'égard de l'affaire de Dettingen, il paroît clair et prouvé de plus en plus qu'une confiance aveugle en M. le duc de Gramont et la trop grande vivacité de celui-ci ont été la principale et peut-être l'unique cause de tout ce qui est arrivé. Lorsque M. le maréchal de Noailles prit le parti de marcher, il comptoit n'avoir affaire qu'à l'arrière-garde des ennemis, et lorsqu'il donna l'ordre à M. le duc de Gramont d'occuper le village de Dettingen, que les ennemis avoient abandonné, M. de Gramont lui dit : « Mon oncle, j'irai jusqu'à ce que je les trouve. » M. de Noailles lui répondit : « Au moins, ne hasardez rien imprudemment. » J'ai ouï dire à un officier général, qui à la vérité ne me l'a pas assuré positivement, que lorsque M. de Gramont étoit en marche pour passer le village

---

pas été acceptées comme présent. Mme la princesse de Conty a pris seulement ce qui étoit nécessaire pour parer Mlle sa fille. (*Note du duc de Luynes.*)

de Dettingen, il vint un aide-major des gardes, qu'on m'a nommé; lui dire qu'il croyoit être obligé de lui représenter les inconvénients qu'il y avoit d'aller plus en avant. M. de Gramont lui répondit qu'il savoit bien ce qu'il faisoit, qu'il n'avoit pas besoin de conseils. Quelque temps après il vint un ordre à M. de Gramont de M. le Maréchal de ne pas aller plus avant; M. de Gramont répondit qu'il le prenoit sur lui. Voilà un fait tel qu'on l'a conté à l'officier général qui étoit aussi à cette affaire, mais qui n'a pas été témoin de ce que je viens de marquer.

Les gens peu instruits ont aussi pensé que M. le Maréchal avoit fait une faute de ne pas faire attaquer les ennemis du côté d'Aschaffenbourg en même temps qu'il attaquoit du côté de Dettingen. Mais lorsque M. le Maréchal prit le parti de s'avancer sur le ravin, Aschaffenbourg n'étoit pas encore abandonné, au moins il n'en pouvoit pas savoir la nouvelle; on n'imaginoit pas même que les ennemis prissent le parti de se retirer d'un poste aussi facile à garder, et depuis la nouvelle de leur retraite d'Aschaffenbourg, il n'y eut pas assez de temps pour donner les ordres, mettre les troupes en mouvement et passer pour attaquer de ce côté, d'autant plus que les ennemis, qui prévoyoient cette attaque, y avoient laissé des troupes; on m'a dit même que c'étoit la maison du roi d'Angleterre.

J'ai déjà parlé ci-dessus en plusieurs endroits de M. le maréchal de Noailles. Une dernière observation que j'entendis faire l'autre jour à un homme sensé, c'est que les différentes vues et projets qui se présentent successivement à l'esprit de M. de Noailles l'occupent si entièrement, que la seconde idée efface presque totalement la première et la fait oublier.

DÉCEMBRE.

Le comte de Bavière nommé ambassadeur à Vienne. — Les maréchaux de Coigny et de Noailles. — Audience de MM. de Montijo et de Campo-Florido. — Présentation de la princesse de Turenne. — Nouvelles de la Cour. — Mort du duc d'Antin. — Gouvernement de Montpellier donné. — Mort du prince de Liége. — Détails sur les familles d'Antin et de la Rochefoucauld. — Présentation de Mme de Simiane. — Réception de chevaliers de Saint-Louis. — Question des carreaux et des voiles. — Fiançailles du duc de Chartres. — Mort de la princesse d'Yachi. — Mariage du duc de Chartres. — Mœurs et usages de la Cour. — Morts. — Charge de premier gentilhomme de la chambre; nombre de ceux qui la demandent. — Mariage de M. de Castries. — Établissement d'une bourse à Poissy pour les bouchers de Paris. — Procès dans la maison de Condé. — Fêtes de Noël. — Mme de Mailly; comment elle apprécie le caractère du Roi. — M. de Fénelon. — Le duc de Richelieu nommé premier gentilhomme de la chambre. — Présentation de MM. d'Harcourt. — Le duc de Chartres au Palais-Royal. — Mort de la comtesse de Brienne. — Logement du premier président du Parlement à Versailles. — Taxe des boues et lanternes.

Du mardi 3, *Versailles*. — M. le comte de Bavière a été nommé ces jours-ci ambassadeur du Roi auprès de l'Empereur; il est fils naturel du feu électeur de Bavière, et par conséquent frère de l'empereur Charles VII. Outre cela, il a épousé une fille naturelle de l'Empereur d'aujourd'hui. Il compte partir incessamment. M. de Lautrec revient; il ne paroît pas que l'Empereur en ait été content.

M. le maréchal de Coigny vient d'être transporté à Strasbourg, toujours fort incommodé et obligé de garder la sonde; on commence à dire qu'il pourroit bien revenir ici et que M. le comte de Saxe ira commander à Strasbourg.

On avoit cru que M. le maréchal de Noailles n'auroit peut-être point d'armée à commander l'année prochaine, mais ces discours sont sans fondement, et il paroît qu'il compte être employé. Avant-hier au soir il travailla avec le Roi pendant une heure et demie tête à tête; ce fut le Roi qui le fit appeler, après avoir travaillé une demi-heure avec M. l'évêque de Mirepoix.

Hier matin, le Roi, avant que de partir pour la chasse, donna audience à M. de Montijo et à M. de Campo-Florido, en présence seulement de M. Amelot. M. de Montijo, que je vis hier au soir, me parut fort content de la manière dont le Roi l'avoit écouté et lui avoit répondu.

On attend, le 8 ou le 10, le courrier qui est allé à Rome chercher la dispense pour le mariage de M. de Chartres et de Mlle de Conty. C'est M. Amelot qui a dépêché le courrier; c'est l'usage en pareil cas (1). Ce courrier s'est trouvé mal à Briare, en allant, et a été obligé de charger le maître de la poste d'en faire partir un autre. Le courrier a dû s'embarquer à Toulon, ce qui rend le jour de son retour incertain.

M. de Sauvigny vint ici il y a deux jours; il est intendant de Dauphiné et neveu de M. le contrôleur général. Il paroît qu'on est fort content de la manière dont il a fait fournir les subsistances, non-seulement à nos troupes, mais même aux Espagnols, à quoi il n'étoit point obligé, et qui se seroient trouvés dans un cas fort fâcheux sans sa prévoyance.

Mme de Marsan fit ses révérences il y a trois ou quatre jours; elle n'avoit point paru à la Cour depuis la mort de M. de Marsan; elle a attendu que les six mois et trois semaines fussent passés.

La musique de la chapelle n'a recommencé que samedi dernier; les concerts chez la Reine hier, et les comédies aujourd'hui.

Du samedi 7. — Mme la princesse de Turenne fut présentée hier par Mme la princesse de Pons, sa mère; elle ne prit point de tabouret, ayant été assise avant que d'être mariée. Il y avoit à la présentation Mme de Montbazon, sa belle-sœur (Mlle de Bouillon), Mme la duchesse de Rohan

---

(1) C'est le secrétaire d'État des affaires étrangères qui dépêche le courrier, et c'est le prince du sang qui paye les frais. (*Note du duc de Luynes.*)

(Châtillon), sa cousine germaine (1), et Mme de Randan (Poitiers), qui par les Duras est aussi fort proche. Elles furent chez la Reine immédiatement avant le cavagnole. Dans le nombre de ceux qui jouoient hier avec la Reine étoit M. de Razilly, capitaine aux gardes, qui étoit de garde, et qui jouoit avec son habit uniforme.

Il paroît qu'il n'est plus question du voyage de Marly. On parle d'un voyage du Roi l'année prochaine, et on dit qu'il pourroit bien aller à l'armée, mais ce sont encore des discours très-incertains.

Mme la marquise de Moussy mourut il y a quelques jours; elle étoit sœur de feu M. de Saumery, qui a été sous-gouverneur du Roi, et de M. le comte de Saumery, premier maître d'hôtel de M. le duc de Berry.

M. le duc d'Antin est à l'extrémité et sans aucune espérance; il meurt d'hydropisie; il a prodigieusement bu de vin et est entièrement blasé; il ne pouvoit presque plus boire que du vin très-fort ou de l'eau-de-vie.

Du mardi 10, *Versailles.* — Avant-hier, deuxième dimanche de l'Avent, il n'y eut point de sermon. Un prédicateur ne prêche jamais deux jours de suite à la Cour. Le sermon fut remis à hier jour de la Conception. Le prédicateur est le P. de Cugny, jésuite; il ne paroît pas que ses sermons réussissent fort bien; ils sont toujours regardés comme médiocres. Le Roi entendit les vêpres et le salut tout de suite en bas.

Hier, M. le duc d'Antin mourut sur les dix ou onze heures du matin; il avoit trente-six ans; il ne laisse qu'un fils et deux filles, dont l'aînée est religieuse à Fontevrault; son fils est dans sa dix-septième année. Le Roi lui donna hier le gouvernement d'Orléanois, qui avoit été donné à M. d'Antin à la mort de M. d'Antin, son grand-père. Cette grâce, qui est un objet d'environ 30,000 li-

---

(1) M. le duc de Rohan et Mme de Turenne sont enfants des deux sœurs. (*Note du duc de Luynes.*)

vres de rente, étoit bien nécessaire à cette maison, dont les affaires sont fort dérangées par les dettes considérables de feu M. le duc d'Antin, le grand-père, et par celles qui se trouveront dans la succession de celui-ci.

Avant-hier, M. de Charlus, que l'on appelle actuellement M. de Castries, et M. le duc de Fleury, remercièrent le Roi pour le gouvernement de Montpellier que le Roi a accordé à M. de Castries, à l'occasion de son mariage avec Mlle de Fleury. Cette grâce n'est publique que depuis peu de jours. Il faut que dès les premiers moments de la mort de feu M. de Castries, le frère aîné, M. le contrôleur général ait eu en vue le mariage de Mlle de Fleury et ait communiqué ses vues au Roi, car assez peu de temps après il y eut des propositions faites à M. de Charlus, mais si éloignées et si incertaines qu'elles ne pouvoient conduire à une détermination. Le Roi a toujours depuis différé à donner le gouvernement, et lorsque M. l'archevêque d'Alby, qui est l'oncle et comme le père de M. de Castries, a eu donné son consentement pour le mariage et que tout a été arrêté, le contrôleur général a achevé son ouvrage, et manda il y a cinq ou six jours que le Roi avoit donné le gouvernement.

On apprit hier la mort de M. le prince de Liége arrivée le 5 de ce mois. Il étoit Berghen, frère du prince de Berghen, lequel étoit gouverneur de Mons lorsque le Roi Louis XIV prit cette ville. L'évêque et prince de Liége est souverain; il jouit d'environ 100,000 écus de rente (1). Celui-ci avoit quatre-vingt-deux ans; il laisse beaucoup d'argent comptant; l'on m'avoit dit 3 millions de florins, mais cela ne va qu'à 4 millions en tout de notre monnaie (2), et il les donne aux pauvres par son testament. Il

(1) Outre cela toute sa maison est payée, ainsi que ses troupes et sa dépense. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) On a trouvé 800 patagons; et le patagon vaut 5 livres, monnoie de France. (*Note du duc de Luynes.*)

lègue seulement une somme de 1,000 pistoles (1), faisant 18,000 livres, à chacune de ses nièces. Mme de Grimberghen, femme de M. de Grimberghen, mon oncle, ambassadeur de l'Empereur, étoit parti pour Liége sur la nouvelle de sa maladie ; elle a appris sa mort en chemin. Elle a une sœur chanoinesse de Maubeuge (2).

Du jeudi 12. — Ce que j'ai marqué ci-dessus pour la valeur du gouvernement d'Orléanois n'est pas exact. Feu M. d'Antin le grand-père avoit le gouvernement d'Orléanois et la lieutenance générale d'Alsace. Les grâces qu'il avoit obtenues de M. le duc d'Orléans avoient augmenté le revenu du gouvernement jusqu'à 40,000 livres de rente, quoiqu'il n'en valût que 18,000. A la mort de M. d'Antin le grand-père, le Roi donna le gouvernement à son petit-fils, M. d'Antin qui vient de mourir, et la lieutenance générale à M. le marquis de Gondrin, fils de celui-ci (3). La lieutenance générale vaut 8,000 livres. Le gouvernement fut réduit à 18,000 livres; mais Mme la comtesse de Toulouse obtint du Roi des augmentations qui le portèrent jusqu'à 30. Aujourd'hui le Roi remet ce gouvernement à sa valeur naturelle de 18,000 livres, et M. le marquis de Gondrin, en obtenant cette grâce, re-

(1) M. le prince de Liége laisse à chacune de ses nièces 1,000 pistoles d'Espagne, ce qui fait environ 18,000 livres, et outre cela il veut que ce qui est dû de ses revenus jusqu'à sa mort soit partagé entre elles trois par égale portion. Il laisse en outre à Mme de Grimberghen une partie de sa vaisselle d'argent et les meubles d'une maison de campagne, et confirme par son testament le don qu'il lui avoit fait l'année passée d'un diamant de 20,000 livres.

(2) M. le prince de Liége avoit trois nièces, filles de M. le prince de Berghen, son frère : une, chanoinesse de Nivelle, qui mourut l'année passée; Mme de Grimberghen, qui s'appeloit Mlle de Montigny et qui étoit chanoinesse de Mons; et Mlle de Berghen, chanoinesse de Maubeuge. Il avoit outre cela des nièces, filles de ses sœurs; il lui en reste encore une qui s'appelle Mme de Raigecourt, dont le mari est Lorrain et maréchal de camp des armées du Roi. Mme la princesse de Croy est aussi sa petite-nièce. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) Ce fils est le seul qui reste des Pardaillan-Gondrin. (*Note du duc de Luynes.*)

met entre les mains du Roi la lieutenance générale d'Alsace ; ainsi ce n'est que 10,000 livres de rente d'augmentation qu'il aura dans son bien (1).

Les dettes de M. le duc d'Antin le grand-père montoient à 1,300,000 livres à sa mort. Dans le même temps, celles de M. d'Antin, qui vient de mourir et qui s'appeloit alors M. d'Épernon, montoient à 900,000 livres. Comme il n'avoit aucun ordre dans ses affaires et qu'il ne vouloit pas même qu'on cherchât à les arranger, il est vraisemblable que ces dettes sont fort augmentées. Il est vrai qu'il y a des effets considérables dans la succession. La question dont il s'agit présentement est de savoir si ces effets sont substitués. Il y a une ancienne substitution faite par M. de Montespan et une autre faite par son fils, M. d'Antin. Cette maison a 40,000 livres de rente en Gascogne, d'où ils sont originaires. Ces 40,000 livres de rente sont comprises certainement dans la substitution de M. de Montespan. Il y a outre cela la terre de Bellegarde en Gâtinois, qui est un objet d'environ 25,000 livres de rente; Petitbourg, près Corbeil, qui ne vaut que 4,000 livres de rente et qui n'est considérable que par le château que M. d'Antin le grand-père y avoit fait bâtir ; ce château est immense et solidement construit; il y a outre cela l'hôtel d'Antin à Paris, qui étoit ci-devant l'hôtel de Travers. Il y avoit considérablement de meubles à Petitbourg qui ont été vendus à la mort de M. d'Antin le grand-père, et qui ont servi à acquitter une partie des dettes. Il y a sur tout cela trois douaires à payer : celui de Mme la comtesse de Toulouse, celui de Mme la duchesse d'Antin, qui devient veuve dans ce moment, et celui de Mme de Forcalquier. M. de Montespan n'avoit eu qu'un fils qui étoit M. d'Antin, lequel étoit né avant la faveur de Mme de Montespan. M. d'Antin avoit eu trois fils : M. de Gondrin,

---

(1) Mme la duchesse d'Antin me dit hier que ce gouvernement ne valoit que 13,000 livres. (*Note du duc de Luynes*, datée du lundi 23 décembre 1743.)

premier mari de Mme la comtesse de Toulouse ; M. de Bellegarde, qui est mort sans enfants; et M. l'évêque de Langres. M. de Gondrin avoit eu deux garçons : M. d'Antin, qui vient de mourir, qui s'appeloit M. d'Épernon, et M. le marquis d'Antin. M. d'Antin, comme je viens de le dire, ne laisse qu'un fils et deux filles.

Mme de Montespan étoit Vivonne ; Mme d'Antin, sa belle-fille, étoit Montausier, sœur de M. le duc d'Uzès. Mme de Gondrin, aujourd'hui Mme la comtesse de Toulouse, est Noailles ; Mme d'Antin d'aujourd'hui est Luxembourg, et Mme la marquise d'Antin, présentement Mme de Forcalquier, est Canisi, de Normandie.

M. de Berchiny, ci-devant colonel de hussards, présentement maréchal de camp, a été fait inspecteur des hussards. C'étoient les inspecteurs de cavalerie qui voyoient les régiments de hussards; ils n'en seront plus chargés présentement. Le Roi a actuellement six régiments de hussards. L'un de ces régiments a été donné à M. de Polenitz, major de Berchiny.

Mme Ducasse mourut il y a quelques jours. Son mari, qui est mort il y a longtemps, étoit lieutenant général des armées navales et avoit servi avec distinction. Leur fille est Mme la marquise de Roye. M. le marquis de Roye-la Rochefoucauld, frère de feu M. le comte de Roucy, le marquis de Blanzac, et du marquis de la Rochefoucauld, est père de M. le duc d'Anville d'aujourd'hui, lieutenant général des galères. M. le comte de Roucy avoit eu un fils, qui étoit feu M. le comte de Roye, qui avoit épousé Mlle Huguet, de laquelle il a eu deux filles qui sont Mmes les duchesses d'Ancenis et de Biron. M. le comte de Roye avoit aussi un frère qui est M. l'archevêque de Bourges, qui a la nomination du Roi au cardinalat et qui est aussi nommé ambassadeur de France à Rome. M. de Blanzac (1),

(1) Lorsque M. de Blanzac épousa la fille de M. le maréchal de Rochefort,

de Mlle de Rochefort, n'a laissé qu'un fils, qui est M. le Comte de Marthon, présentement M. le duc d'Estissac, et deux filles : Mme de Donges et Mme la comtesse de Clermont-Tonnerre. M. le marquis de la Rochefoucauld, connu pendant longtemps sous le nom de chevalier de la Rochefoucauld, avoit épousé Mlle Proudre, dont il n'a eu qu'une fille, qui est Mme la comtesse de Midelbourg, belle-sœur de M. le maréchal d'Isenghien. M. d'Estissac et M. d'Anville ont épousé les deux filles de M. de la Rochefoucauld, lequel n'a point de garçon et n'en aura point vraisemblablement, à moins qu'il ne devînt veuf et qu'il ne se remariât, Mme de la Rochefoucauld, qui est Thoiras, étant hors d'état d'avoir des enfants. Tous les mâles de la branche aînée de cette maison étant morts, M. de la Rochefoucauld obtint du Roi, il y a déjà plusieurs années, une grâce bien considérable, c'est que le duché passeroit aux mâles de sa fille aînée. M. d'Anville et M. d'Estissac ont été faits ducs par brevets du Roi à l'occasion de leur mariage. Mme d'Anville, qui est l'aînée, accoucha il y a trois mois d'un garçon, et Mme d'Estissac accoucha aussi il y a quelques jours d'un garçon (1).

M. Ducasse avoit été envoyé par le roi Louis XIV pour commander une escadre espagnole. Le Roi d'Espagne fut si content de ses services qu'il cherchoit occasion de lui donner une récompense. M. Ducasse désiroit extrêmement d'être fait grand d'Espagne, mais sa naissance mettoit de grands obstacles à cette grâce; le Roi d'Espagne, voulant l'en dédommager, consentoit à donner la grandesse à M. le marquis de Roye, gendre de M. Ducasse; M. de Pontchartrain, alors secrétaire d'État de la marine, dont la première femme, mère de M. de Maurepas, étoit Roye la

---

elle étoit veuve de M. le marquis de Nangis; elle en avoit eu un fils qui est M. le maréchal de Nangis, mort l'année passée. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Le fils de Mme d'Estissac mourut avant-hier. (*Note du duc de Luynes, datée du 21 décembre 1743.*)

Rochefoucauld, désiroit extrêmement que M. le marquis de Roye, son beau-frère, eût la grandesse. M. Ducasse ne voulut jamais y consentir, et dans le désir d'obtenir cette dignité pour lui-même il retourna encore commander la flotte espagnole, quoiqu'il fût pour lors déjà malade, et il y mourut.

Hier, le courrier de M. Amelot arriva de Rome avec les dispenses pour le mariage de M. le duc de Chartres ; on l'attendoit dès le 8 de ce mois ; mais les deux premiers courriers se sont trouvés mal en chemin ; celui-ci est le troisième. Le Roi n'a point encore voulu décider du jour du mariage ; on attend que M. le duc d'Orléans soit venu ici, et on croit qu'il y viendra aujourd'hui. Les fiançailles se feront dans l'antichambre du Roi, qu'on appelle l'*OEil-de-bœuf*. Mme la princesse de Conty a envoyé prier pour les fiançailles. Le jour du mariage, il y aura grand appartement, musique dans la pièce aux deux tribunes ; et dans les deux pièces qui sont entre celle-là et la galerie, il y aura un lansquenet et un cavagnole. Le Roi jouera au lansquenet, et a déjà dit que l'on avertît des joueurs, et la Reine jouera au cavagnole. Les particuliers quitteront le deuil pour ces deux jours ; il n'y a que les deuils de père et de mère que l'on ne quitte point.

Mme la comtesse de la Mothe présenta hier Mme de Simiane qui est de ses parents ; elle est Sanzay, nièce de M. l'évêque de Nantes et sœur de M. de Sanzay, qui, après avoir voulu entrer à la Trappe, n'a pu soutenir la règle et a continué le service ; elle n'est point belle, elle n'a pas même un beau teint ; mais elle est grande, bien faite, et en tout une figure assez agréable. C'est elle qui est nommée pour être une des deux dames de Mme la duchesse de Chartres.

Du lundi 16, *Versailles*. — Hier dimanche le Roi signa après la messe le contrat de mariage de M. le marquis de Castries avec Mlle de Fleury. Le mariage devoit se faire jeudi prochain ; mais comme M. le contrôleur général y

est en quelque manière partie essentielle, puisque c'est lui qui a fait ce mariage, la noce est remise à dimanche. C'est parce que le Roi doit aller samedi à la Meutte pour jusqu'au mardi, et que M. le contrôleur général, qui veut donner le lendemain du mariage un dîner à la noce chez lui, a remis le mariage au temps de l'absence du Roi.

Immédiatement après que le Roi eut signé le contrat dans son cabinet, il passa dans sa chambre; il y avoit environ vingt-cinq officiers qui l'attendoient pour recevoir de sa main la croix de Saint-Louis. Ils étoient rangés en cercle, et au moment que le Roi sortit de son cabinet ils se mirent tous à genoux, suivant ce que leur dit M. Bernard (1), officier de l'ordre. Le Roi s'avança dans le milieu du cercle; tous les militaires levèrent la main droite, et M. Bernard lut le serment, d'une voix si tremblante qu'à peine put-il achever; aussitôt après le Roi mit l'épée à la main et fit la cérémonie ordinaire de l'accolade, après laquelle il remit à chaque nouveau chevalier une croix avec le ruban qu'un autre officier de l'ordre lui présentoit.

Dans l'instant que cette cérémonie fut achevée le Roi entra au conseil; il étoit plus d'une heure après midi. L'ordre étoit donné pour le sermon à trois heures et demie; mais le conseil n'ayant fini qu'à cette heure-là, le Roi dit qu'il n'iroit point au sermon. La Reine y alla seule; le fauteuil du Roi resta en place; on le dérangea seulement un peu pour mettre celui de la Reine dans le milieu, de sorte que M. le Dauphin étoit à droite du fauteuil du Roi; les deux gardes de la manche restèrent, et tout ce qui avoit été préparé, comme si le Roi y eût été.

Après le sermon la Reine monta à la tribune, à l'ordi-

---

(1) Bernard, maître des requêtes, surintendant des finances de la maison de la Reine, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Louis, officier grand'croix dudit ordre.

naire, pour y entendre le reste de l'office. Le Roi, qui avoit été dîner dans ses cabinets ou chez Mme de Châteauroux immédiatement après le conseil, reçut un peu avant le salut Mme de Rupelmonde, qui vint lui faire la révérence. Elle a passé dix-huit ou vingt mois en Auvergne, d'où elle arrive; elle fut chez le Roi avec Mme de Rupelmonde sa belle fille; elle vit le Roi dans son cabinet. En même temps M. le maréchal de Biron, M. le duc de Biron et M. le marquis de Gontaut entrèrent pour demander l'agrément du Roi pour le mariage de M. le marquis de Gontaut avec Mlle du Châtel. M. le marquis de Gontaut est le second des deux fils qui restent présentement à M. le maréchal de Biron, sans compter ceux qui sont dans l'église. M. de Gontaut a été blessé au combat de Dettingen et a encore le bras en écharpe. Mlle du Châtel a environ seize ans; on lui donne 30,000 livres de rente et 100,000 livres d'argent comptant, indépendamment de ce qu'on lui assure. M. du Châtel, son père, est maréchal de camp et très-estimé; il est fils de M. Crozat. Mme du Châtel est Gouffier; sa mère, Mme de Gouffier, sœur de M. de Grimberghen, de Mme de Saissac, etc., est encore vivante.

Il a déjà été question des carreaux pour la cérémonie de demain; le Roi a dit qu'il trouvoit bon qu'il y en eût pour quelques ducs outre ceux qui sont de service, et que l'on suivît ce qui s'est pratiqué au mariage de Madame. M. de Gesvres soutient fortement qu'au mariage de Madame il y avoit six ducs avec des carreaux, outre le service; je n'en ai écrit que quatre, et je ne crois pas qu'il y en eût davantage. Il y en aura demain à peu près un pareil nombre; cela auroit été arrangé sur-le-champ si les ducs étoient capables de convenir ensemble de quelque chose de certain, mais presque tous prétendent être du nombre de ceux qui auront des carreaux. Il y a aussi des sentiments opposés; M. le duc de Gramont, par exemple, dit qu'il n'en veut point avoir parce qu'il n'est

pas poli à des hommes d'avoir des carreaux devant des dames qui n'en ont point. Le Roi ne nomme point ceux qui en auront, et on ne peut même le presser de les nommer, puisque ce n'est pas un ordre qu'il donne d'avoir des carreaux, mais une permission qu'il donne de jouir d'un droit dont on est en possession depuis longtemps.

Il a été aussi question des voiles; M. de Gesvres en parla même au Roi; mais le Roi écoute sans vouloir décider. Aux fiançailles qui viennent d'être faites, Mme la princesse de Conty et toutes les dames titrées veuves avoient des voiles, et celles qui ne sont point titrées n'en avoient point. Par exemple, Mme la duchesse de Brissac, douairière, Mme la duchesse de Beauvilliers, Mme la duchesse d'Ancenis avoient des voiles; et même Mme la duchesse de Châteauroux, quoiqu'elle ait quitté le nom et les armes de son mari, en avoit un aussi; Mme la comtesse de Châteaurenaud, Mme de Bissy, Mme de Saujeon et Mme de Cambis, qui sont veuves et point titrées, n'en avoient point. Il n'y avoit que les seules dames d'honneur des princesses qui en eussent, parce qu'elles leur avoient apparemment dit d'en mettre.

Les fiançailles se sont faites comme celles de Madame que j'ai écrites dans le temps. Mme la princesse de Conty et Mlle de Conty ont été chez Mesdames. Mesdames sont venues chez la Reine; Mme la princesse de Conty suivoit, M. le duc de Chartres donnant la main à Mlle de Conty. L'antichambre du Roi, que l'on nomme *l'Œil-de-bœuf*, étoit réputée le cabinet de S. M.; cette pièce n'étoit pas assez grande pour la prodigieuse quantité d'hommes et de femmes. Les dames sont arrivées, partie par la galerie et partie par le côté de la salle des gardes. La table pour signer étoit dans le fond de la pièce, du côté de la chambre du Roi. Les dames se sont rangées à droite et à gauche. Les princes du sang et légitimés étoient chez le Roi et sont arrivés en même temps que S. M., devant lequel ils marchoient. La Reine est arrivée ensuite, et est

entrée par la galerie et par la porte de glace, donnant la main à son chevalier d'honneur et à son premier écuyer, suivie immédiatement de Madame et Mme Adélaïde; suivies de Mme la duchesse de Tallard, qui prétend ne devoir point les quitter comme gouvernante. Après Mme de Tallard, Mme la princesse de Conty suivie de Mme la duchesse de Modène qui n'a ici que son rang de princesse fille; elle étoit suivie par Mademoiselle, Mlle de Sens; ensuite Mlle de Conty, habillée d'une étoffe or et noir avec une mante de réseau d'or; Mlle de la Roche-sur-Yon portoit sa mante. M. le duc de Chartres donnoit la main à Mlle de Conty; il avoit un habit d'étoffe or et noir, c'est l'étiquette, et un manteau de réseau d'or. Mme de Luynes marchoit immédiatement après Mlle de la Roche-sur-Yon, suivie de Mme la duchesse de Villars, des dames du palais (1) et de plusieurs autres dames. M. le Dauphin et tous les princes du sang étoient rangés du côté du Roi, et Mmes les princesses à gauche, du côté de la Reine. Il y avoit avec le Roi M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le comte de Charolois, M. le comte de Clermont, M. le prince de Conty, M. le comte de la Marche, M. le prince de Dombes, M. le comte d'Eu, M. le duc de Penthièvre. On a commencé par les signatures. M. le duc de Chartres n'a signé qu'à son rang de prince du sang, et Mlle de Conty après Mlle de Sens, et tous les princes et princesses et les légitimés ont signé (2). Après les signatures, M. le cardinal de Rohan est entré par la chambre du Roi et a fait les fiançailles à l'ordinaire; cette cérémonie finie, la Reine est retournée dans son appartement par la galerie, suivie de Mesdames, des prin-

(1) Il ne manque des douze dames du palais que Mme de Fleury prête d'accoucher, Mme de Berwick, qui est en couches, et Mme d'Antin, qui vient de perdre son mari, comme je l'ai marqué ci-dessus. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Il s'est trouvé que la signature de M. le prince de Dombes a été la dernière dans la même page, et celle de M. le comte d'Eu la première de la page suivante. (*Note du duc de Luynes.*)

cesses et des dames, M. le duc de Chartres donnant toujours la main à Mlle de Conty; et lorsque toutes les dames ont été parties, le Roi est rentré chez lui avec tous les princes. Il y a eu environ une demi-heure d'intervalle entre les fiançailles et la comédie (1). La galerie étoit éclairée par des girandoles, il n'y avoit point de lustres; dans l'Œil-de-bœuf il y avoit trois lustres et beaucoup de girandoles sur des torchères. Comme le Roi a dit qu'il désiroit que cette cérémonie-ci ne fût pas aussi magnifique que celle qui a été faite pour Madame Infante, Mme de Luynes a donné l'ordre pour que dans l'antichambre de la Reine, au souper de demain, il n'y ait que sept lustres; il y en avoit neuf au mariage de Madame Infante.

J'oubliois de marquer que Mme la princesse de Conty a quitté le deuil aujourd'hui; elle ne devoit le quitter que demain (elle me l'avoit dit), parce que Mme la Duchesse étant morte le 16 juin, demain les six mois étoient entièrement passés, et comme le Roi avoit déclaré qu'il ne vouloit point qu'il y eût d'habits noirs à cette cérémonie-ci, elle avoit compté qu'il n'y auroit qu'elle et les princesses ses sœurs qui resteroient en deuil; mais le Roi lui fit dire, il y a deux jours, qu'il désiroit qu'elles quittassent le deuil et que même elles le pouvoient faire régulièrement, puisque aujourd'hui les six mois étoient finis.

J'ai oublié de marquer ces jours derniers que l'on a appris depuis peu la mort de Mme la princesse d'Yachi; elle étoit fille de Mme de la Châtre; elle étoit grosse de huit mois. Son mari, qui est fils de M. le prince de Cam-

(1) Suivant l'usage ordinaire, il n'y a point de comédie le lundi, et l'on avoit d'abord compté qu'il y auroit appartement après les fiançailles; mais le Roi, qui comptoit aller à la chasse, si la gelée ne l'en avoit point empêché, et souper dans ses cabinets, a voulu qu'il y ait comédie aujourd'hui; demain il y aura musique et appartement.

Quoique le Roi n'ait point été à la chasse, il soupe cependant dans ses cabinets. (*Note du duc de Luynes.*)

po-Florido, ambassadeur d'Espagne en France, ayant été nommé ambassadeur de Naples à Madrid, elle y avoit fait le voyage avec lui; elle s'est blessée, et a fait une fausse couche dont elle est morte.

Du mardi 17, *Versailles.* — Aujourd'hui s'est fait le mariage de M. le duc de Chartres. M. le duc de Chartres et Mlle de Conty ont été ce matin chez Mesdames avec Mme la princesse de Conty et les princesses, et toutes sont venues chez la Reine environ à midi. Le Roi, précédé des légitimés et des princes du sang (1) et de M. le Dauphin, a descendu à la chapelle par l'escalier des ambassadeurs; la Reine a descendu par le même escalier, suivie par Mesdames, qui l'étoient par Mme de Tallard; ensuite toutes les princesses, Mme de Luynes, Mme de Villars, et toutes les dames en grand habit. Le prie-Dieu du Roi étoit bien plus reculé qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire presque vis-à-vis le commencement des stalles des Missionnaires. M. le Dauphin, Madame et Mme Adélaïde sur le drap de pied, suivant la règle ordinaire, mais le carreau de M. le Dauphin un peu plus en avant; celui de Madame du côté du Roi, et celui de Mme Adélaïde du côté de la Reine; le carreau de M. le duc d'Orléans au bord du drap de pied, mais du côté gauche; et en conséquence de cet arrangement (2), les carreaux des princes et princesses entremêlés suivant leur rang; ainsi M. de Charolois à gauche (3), M. le comte de Clermont à droite; Mme la princesse de Conty à gauche, M. le prince de Conty à droite; M. le comte de la Marche à gauche, Mme de Modène à droite; Mlle de la Roche-sur-Yon à gauche, Mlle de Sens à droite;

(1) Tous les légitimés et princes du sang étoient comme hier, excepté M. le prince de Condé et M. le comte de Charolois. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Cet arrangement s'est fait parce que si le Roi s'étoit assis, M. le Dauphin auroit été à droite et Madame à gauche, Mme Adélaïde à droite de M. le Dauphin, et par conséquent M. le duc d'Orléans à gauche de Madame; tous les autres princes et princesses ainsi alternativement. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) M. le comte de Charolois étoit à gauche. (*Note du duc de Luynes.*)

et en seconde ligne, derrière les princes, M. le prince de Dombes à droite, M. le comte d'Eu à gauche, et M. le duc de Penthièvre à droite. Devant le prie-Dieu du Roi, à droite, M. l'évêque de Soissons en rochet et en camail, et ensuite les aumôniers du Roi; à gauche, du côté de la Reine, M. l'archevêque de Rouen, M. le cardinal Tencin, M. l'archevêque de Tours et M. l'archevêque de Bourges, plusieurs évêques, tous en rochet et camail, M. le duc de Chartres et Mlle de Conty chacun sur un carreau, sur la première marche qui ferme le sanctuaire et assez éloignés l'un de l'autre; M. le duc de Chartres avec un habit et un manteau court d'étoffes d'or, et Mlle de Conty avec un habit de brocart d'argent fort garni de réseau d'argent. Mmes de Luynes, de Tallard et de Villars, chacune à leur place derrière la Reine et Madame. Les dames du palais occupoient le banc à gauche du côté de la Reine; Mme de Boufflers étoit la première sur ce banc, après elle Mme de Montauban; vis à vis d'elle et du côté du Roi étoient toutes les dames, en grand habit (1).

Outre le service, il y avoit sept hommes titrés avec des carreaux en arrière, aux mêmes places à peu près qu'au mariage de Madame. M. le prince Charles étoit de ce nombre, mais il doit être regardé comme service, quoique son carreau fût à peu près à la même place que les autres; les six autres étoient M. le maréchal de Duras, M. le maréchal de Noailles, M. le duc de Luxembourg, M. le prince de Soubise, M. le duc de Tallard et M. le comte de Noailles. Un plus grand nombre auroit fait de l'embarras dans la chapelle.

Le poêle a été tenu par deux aumôniers du Roi;

(1) J'ai oublié de marquer ci-dessus que Mme la princesse de Conty a envoyé un gentilhomme ici et des billets à Paris pour prier de sa part presque tous les hommes et dames de la Cour pour se trouver aux fiançailles. M. le duc de Chartres a envoyé aussi, à ce qu'on m'a dit, mais chez peu de personnes, parce qu'il y a beaucoup moins de gens qui aient l'honneur de lui appartenir. (*Note du duc de Luynes.*)

M. l'abbé d'Andlau du côté de M. le duc de Chartres, et M. l'abbé de la Fare du côté de Mlle de Conty. C'est M. le cardinal de Rohan qui a fait le mariage, avant la messe à l'ordinaire, et M. l'abbé de Montazet, aumônier du Roi, qui a dit la messe. Après la messe, on a apporté les deux registres sur le prie-Dieu ; M. l'évêque de Soissons a présenté la plume au Roi, à la Reine, à M. le Dauphin et à Mesdames, et un des aumôniers du Roi l'a présentée ensuite à M. le duc d'Orléans, à M. et à Mme la duchesse de Chartres, à Mme la princesse de Conty et à M. le prince de Conty. Il n'y a point eu d'autres signatures ; celles même du Roi, de la Reine, de M. le Dauphin et de Mesdames ne sont que par honneur, et celle de M. le prince de Conty comme tenant lieu de père à Madame sa sœur.

Après la signature, le Roi, précédé de tous les princes et des légitimés, la Reine, suivie de Mesdames et de toutes les princesses, de Mmes de Luynes, de Villars et des dames du palais, sont sortis de la chapelle, ont remonté par le même escalier, et sont entrés par le cabinet du Roi, Mme de Tallard marchant toujours à la suite de Mesdames, et immédiatement après elle Mme la duchesse de Chartres. Mesdames ont embrassé Mme la duchesse de Chartres dans le cabinet de la Reine, ne voulant point qu'elle vînt les reconduire chez elles ; mais cela ne l'en a pas dispensée. M. le duc de Chartres a dîné chez Mme la princesse de Conty. Mme la duchesse de Chartres a trouvé en arrivant chez elle un grand nombre de corbeilles remplies de toutes sortes de rubans, de nœuds d'épée, de montres et tabatières, et autres bijoux d'or, pour donner. Il y avoit pour elle une montre et un étui de côté et 1,000 louis. M. Le duc d'Orléans a dit qu'il désiroit que Mme sa belle-fille eût de quoi donner, et que M. le duc de Chartres ne la laisseroit pas manquer de ce qu'elle pourroit désirer.

Du mercredi 18. — J'ai marqué ci-dessus l'estimation des diamants de M. le duc d'Orléans ; celle de 5 millions est celle que j'avois entendu dire ; elle n'a pas le moindre

fondement ; celle de 1,600,000 livres n'est pas exactement vraie. M. le duc d'Orléans dit, il y a deux jours, au Roi, qu'à la mort de M. le duc d'Orléans, régent, ce qui s'étoit trouvé de pierreries avoit été estimé un million (1), mais qu'il ne croyoit pas qu'elles valussent plus de 800,000 livres. Feu Madame en avoit eu beaucoup, mais elle les avoit vendues (2), et je crois qu'il ne s'en trouva que pour 20,000 francs à sa mort. S. A. R. en a encore beaucoup. M. le duc d'Orléans donne 400,000 livres de rente à M. le duc de Chartres en le mariant ; et il lui a dit outre cela qu'il désiroit qu'il prît dans sa maison tous les officiers dont il auroit besoin, qu'il continueroit à les payer ou qu'il augmenteroit ce qu'il avoit déjà donné à M. le duc de Chartres. En conséquence, M. le duc de Chartres a fait pour 80,000 livres d'augmentation par an dans sa maison, et M. le duc d'Orléans lui donne aussi par an cette somme par de là les 400,000 livres (3). Il a été réglé que Mme la duchesse de Chartres auroit 40,000 livres pour ses habits et menus plaisirs, et en outre un supplément ou augmentation de 20,000 livres tous les ans. On lui donne 30,000 livres de douaire et son habitation dans le château de Villers-Cotterets, en cas que M. le duc de Chartres meure avant M. le duc d'Orléans ; et supposé que M. le duc d'Orléans meure le premier, Mme la duchesse de Chartres aura 10,000 livres pour son habitation (4).

A l'égard des pierreries, M. le duc d'Orléans n'en garde

(1) Depuis cette estimation d'un million, M. le duc d'Orléans d'aujourd'hui a hérité des pierreries de la reine d'Espagne, sa sœur, ce qui forme encore un objet assez considérable. Il y a encore dans cette maison les pierreries de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans, et celles dont elle a hérité de Mlle de Beaujolois, sa fille. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) On prétend que c'étoit pour acheter des pierres gravées. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) C'est de M. de Balleroy que je sais ce détail. (*Note du duc de Luynes.*)

(4) Et outre cela 70,000 livres de préciput, qu'elle prendra en meubles. (*Note du duc de Luynes.*)

aucune pour lui; il n'avoit gardé que sa Toison pour le mariage, et il a donné tout le reste à M. le duc de Chartres. On lui a représenté qu'il falloit faire mettre ces pierreries dans le contrat de mariage, parce que sans cela elles feroient partie de la communauté comme acquêts, et que Mme la duchesse de Chartres devenant veuve en emporteroit la moitié; M. le duc d'Orléans a répondu qu'il ne vouloit pas qu'elles fussent mises dans le contrat et qu'il consentoit de faire ce présent à Mme la duchesse de Chartres.

Hier le Roi avoit donné l'heure à cinq heures pour l'appartement. M. le Dauphin, tous les princes et légitimés se rendirent chez S. M. Mme la duchesse de Chartres et toutes les princesses s'assemblèrent chez la Reine. On attendit quelques moments, parce que la musique n'étoit pas prête; elle commença à cinq heures un quart ou cinq heures et demie dans la pièce que l'on appelle de la musique, où sont les deux tribunes. On joua deux actes de *Roland* (1). Les fauteuils du Roi et de la Reine y étoient, mais il n'y eut que la Reine qui y assista. Mme la duchesse de Chartres y fut avec la Reine, Mme la princesse de Conty et plusieurs dames. Le Roi étoit déjà dans l'appartement quand la Reine arriva. Il y avoit une table de lansquenet dans la pièce du Trône (2), qui joint le salon de la Guerre, et une table de cavagnole avec plusieurs tables de piquet et de quadrille dans la pièce qui est entre celle du Trône et celle de la Musique (3). M. de Gesvres n'avoit fait garder par les huissiers que ces trois pièces, qui étoient fort bien éclairées. Il y avoit une si prodigieuse quantité d'hommes et de femmes que l'on y étoit mal à son aise et fort pressé (4). Le Roi n'alla

(1) Opéra de Quinault, mis en musique par Lulli.
(2) Le salon d'Apollon.
(3) Le salon de Mercure.
(4) Et comme l'on avoit eu la facilité de laisser entrer beaucoup de gens

pas plus loin que la pièce du Trône, et commença son lansquenet aussitôt que la Reine fut passée pour la musique. Il y avoit quatorze ou quinze coupeurs au lansquenet. M. le Dauphin, Madame et Mme Adélaïde y jouèrent avec le Roi, Mme de Modène, Mlle de Sens, Mme de Châteauroux, Mme la maréchale de Maillebois, Mme la duchesse de Tallard. Le jeu dura jusqu'à neuf heures. La Reine avoit quitté le cavagnole un moment auparavant; elle s'en alla chez elle. Fort peu de temps après, le Roi étant entré chez lui en ressortit presque aussitôt, et vint par la galerie chez la Reine avec M. le Dauphin et tous les princes du sang et légitimés. La table étoit mise dans l'antichambre de la Reine, et étoit en fer à cheval. M. le Dauphin présenta la serviette au Roi. Le Roi et la Reine étoient au milieu de la table, M. le Dauphin à la droite du Roi, Madame à la gauche de la Reine, Mme Adélaïde à la droite de M. le Dauphin, Mme la duchesse de Chartres à la gauche de Madame, Mme la princesse de Conty à la droite de Mme Adélaïde, Mme de Modène à la gauche de Mme la duchesse de Chartres, Mademoiselle à la droite de Mme la princesse de Conty, Mlle de Sens la dernière à gauche, Mlle de la Roche-sur-Yon la dernière à droite. C'étoient les

qui prétendent n'être point exclus, et à qui on pourroit le disputer, ce qui étoit arrivé de même aux fiançailles, la foule étoit excessive. Il y avoit beaucoup d'hommes que l'on ne connoissoit point, au moins qui n'étoient point dans le nombre des courtisans. On n'avoit point mis non plus de banquettes le matin dans les différentes pièces de l'appartement, comme à l'entrée de l'ambassadeur turc. Il est vrai qu'en tout les trois pièces étoient trop petites pour pareille cérémonie, et l'on dit même que l'intention du Roi est de faire usage du salon d'Hercule en pareille circonstance; mais il est vrai aussi qu'il n'y avoit pas assez d'ordre. La table de cavagnole de la Reine étoit trop petite; il n'y avoit pas le cavagnole que la Reine désiroit, il fallut en aller chercher un autre et que la Reine attendît. M. de Gesvres, ni aucun des premiers gentilshommes de la chambre ne se trouvèrent pour présenter les tableaux à la Reine; ce fut Mme la princesse de Conty qui les lui présenta et à Mme la duchesse de Chartres, et après cela chacun tira à sa fantaisie. Il auroit fallu une seconde table de cavagnole à cause du grand nombre de dames; après le concert, on en mit une dans la pièce de la musique, mais cela fut long et l'on attendit. (*Note du duc de Luynes.*)

gentilshommes ordinaires qui servoient. M. le comte de Charolois vit mettre le Roi à table, mais il ne fit aucune fonction. M. de Livry avoit le bâton. L'antichambre étoit éclairée de sept lustres, comme je l'ai déjà dit. Il y avoit eu une dispute la veille par rapport à cette antichambre : on prétendoit, le souper étant fourni par la bouche du Roi, que la pièce où l'on soupoit devoit être éclairée par le Roi, c'est-à-dire par la fruiterie de S. M. Les officiers de la Reine représentoient que cette pièce étant gardée par les huissiers de la Reine, comme à l'ordinaire, ce devoit être aussi aux dépens de la Reine qu'elle devoit être éclairée. Cette question pouvoit être agitée, parce qu'il y a eu de la variation dans des cas semblables; par exemple, au mariage de M. le prince de Conty, les menus plaisirs du Roi fournirent les bougies de l'antichambre de la Reine, tant celles des lustres que celles mêmes de la table, et cependant cette pièce étoit gardée par les huissiers de la Reine; au mariage de Madame, toutes les bougies furent fournies dans les lustres et sur la table aux dépens de la Reine. Dans cette occasion-ci, M. de Maurepas ayant rendu compte au Roi de la difficulté, le Roi décida que les bougies des lustres seroient fournies aux dépens de la Reine, et celles de la table et des buffets par la fruiterie du Roi.

Du jeudi 19. — Il s'éleva encore avant-hier une autre dispute que celle dont j'ai parlé ci-dessus. Mme Mercier, nourrice du Roi et première femme de chambre de la Reine, qui a les profits des bougies de la chambre de la Reine (1), prétendoit devoir avoir celui des bougies de l'antichambre; les huissiers vinrent faire leurs représen-

(1) Elle a aussi les deux tiers dans les profits des cartes, ce qui fait un revenu très-considérable; et son mari est contrôleur de la maison de la Reine; on a même réuni sur sa tête les deux charges de contrôleur, depuis la mort du nommé Chéron, valet de chambre de feu M. le Duc, qu'il y avoit placé à l'établissement de la maison. (*Note du duc de Luynes.*)

tations à Mme de Luynes ; elle en rendit compte à la Reine ; et il fut décidé que les huissiers auroient les profits des bougies des lustres ; à l'égard de celles de la table et du buffet, elles retournent à la fruiterie du Roi.

Immédiatement après le souper, M. le duc d'Orléans, M. le duc de Chartres et tous les princes du sang et légitimés étant venus prendre le Roi et la Reine, chez la Reine, l'on fut aussitôt chez M. le duc de Chartres ; M. le Dauphin et Mesdames ne suivirent point. Le Roi donna la chemise à M. le duc de Chartres ; ce fut M. de Clermont premier gentihomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, qui la présenta à M. le duc d'Orléans, et M. le duc d'Orléans au Roi. Toutes les princesses et toutes les dames étoient entrées chez Mme la duchesse de Chartres ; Mme de Castellane, dame d'honneur de Mme la duchesse de Chartres, présenta la chemise à Mme la princesse de Conty, Mme la princesse de Conty à la Reine et la Reine la donna à Mme la duchesse de Chartres. Cette cérémonie fut assez longue, parce qu'il fallut auparavant faire celle de la bénédiction du lit, suivant l'usage.

Le Roi, avant de souper, avoit déjà parlé de jouer au lansquenet après souper ; cependant il n'y avoit aucun ordre de donné. Au retour du coucher, le Roi s'arrêta dans la pièce où il avoit joué, et recommença son jeu. Il fallut remettre dans la pièce d'après une table de cavagnole pour la Reine, ce qui fut assez long ; enfin la Reine se mit aussi au jeu, et joua jusqu'à une heure et demie. Le cavagnole continua encore après que la Reine fut partie et dura jusqu'à deux heures et demie, ou environ. Pour le lansquenet, le Roi y joua jusqu'à quatre heures. Le fond du jeu étoit au louis ; mais il y avoit des pariers aux deux et aux quatre ; il y avoit environ une dixaine de coupeurs. Mme de Châteauroux étoit à la droite du Roi et Mme de Modène à la gauche. M. de Soubise gagna 7 ou 800 louis ; le Roi y perdit beaucoup, et parut cependant s'y amuser.

Hier, Mme la duchesse de Chartres reçut des visites depuis trois jusqu'à quatre heures ; elle étoit tout habillée sur son lit, suivant l'usage de pareille cérémonie. A quatre heures, le Roi sortit de chez lui, suivi ou plutôt précédé de M. le duc d'Orléans, de M. de Chartres et de tous les princes du sang et légitimés, et alla rendre visite à Mme la duchesse de Chartres ; il trouva à la porte de l'antichambre Mme la princesse de Conty et les quatre autres princesses. La visite fut fort courte ; le Roi ne s'assit point, les princesses et Mme de Castellane le reconduisirent jusqu'à la porte de l'antichambre, et les princes jusque chez lui. La visite du Roi fut suivie immédiatement de celle de la Reine. Les princesses n'allèrent point prendre la Reine chez elle ; elles l'attendirent de même à la porte de l'antichambre. La Reine s'assit un moment, et fut reconduite comme le Roi jusqu'à la porte de l'antichambre seulement. Immédiatement après, Mesdames vinrent faire leurs visites et s'assirent aussi un instant ; M. le Dauphin vint aussi un moment après, et ne s'assit point ; il fut reconduit comme le Roi.

Presque aussitôt que les visites furent finies, Mme la duchesse de Chartres se leva, et, suivie de Mme la princesse de Conty, de Mme de Modène, de Mademoiselle, de Mlle de Sens et de Mlle de la Roche-sur-Yon, elle alla remercier le Roi, la Reine, M. le Dauphin, Mesdames. Après quoi, les princesses étant retournées chez elles, Mme de Chartres et Mme la princesse de Conty allèrent chez les princes et légitimés faire leurs visites de remercîment. Étant entrés chez M. le duc de Penthièvre, elles y trouvèrent Mme la comtesse de Toulouse, qui venoit d'arriver, et elles entrèrent un moment chez elle.

Du vendredi 20. — On apprit, il y a deux jours, la nouvelle de la mort de M. le marquis de Boufflers-Remiancourt ; il étoit lieutenant général. Sa femme est la fille de feu M. le maréchal de Boufflers. Son fils aîné est attaché au roi de Pologne, et son second fils, qui n'avoit

que douze ou quatorze ans, a eu la cuisse coupée dans cette dernière campagne et en est mort. La femme de son fils aîné, qui est Craon, est attachée à la reine de Pologne.

Mme la duchesse de Duras accoucha avant-hier d'un garçon; elle est Coëtquen et belle-fille de M. le maréchal de Duras.

Les comédies continuent toujours ici, et dureront jusqu'à la semaine de la Passion exclusivement. Il y a une différence pour les jours entre ici et Fontainebleau; c'est que les comédiens Italiens jouent le samedi à Fontainebleau, parce qu'ils y demeurent, et ici le mercredi pour leur donner la facilité d'aller jouer à Paris. Les deux concerts sont ici le lundi et le samedi, et à Fontainebleau c'est le mercredi et le samedi. D'ailleurs le même usage; mardi et jeudi, les comédiens François; vendredi et dimanche, jeu. Outre cela, la Reine joue tous les jours après la musique, et même presque toujours après la comédie. Mesdames sont toujours au jeu de la Reine, hors le dimanche qu'elles descendent chez M. le Dauphin. Le Roi ne va jamais à la musique; il n'alloit presque jamais à la comédie; cependant, comme Mme de Châteauroux aime beaucoup la comédie, le Roi y va assez souvent depuis quelque temps; mais c'est incognito. Il y a au-dessous de la loge de la Reine une loge dont les deux côtés sont grillés; c'est là la place que le Roi prend pour voir et entendre sans être vu; on a accommodé cette loge pendant le voyage de Fontainebleau.

Du lundi 23. — Il y a eu ces jours-ci deux articles de réglés par rapport aux introducteurs des ambassadeurs; l'un par rapport à M. le Dauphin, l'autre par rapport à M. le cardinal Tencin. C'est l'introducteur qui va faire compliment aux ambassadeurs après leur entrée. M. de Châtillon croyoit que l'introducteur devoit y aller aussi de la part de M. le Dauphin; l'introducteur a prétendu ne devoir pas être chargé de cette commission, et le Roi

a décidé en sa faveur. A l'égard de M. le cardinal Tencin, il s'agissoit de la visite que S. Ém. doit rendre à M. l'ambassadeur de Venise, et dans laquelle il croyoit, comme cardinal, devoir être accompagné par l'introducteur. Les introducteurs ont représenté leurs raisons contraires à cette prétention, et le Roi a décidé qu'en qualité de cardinal il ne devoit pas être accompagné par l'introducteur, mais qu'il devoit l'être comme ministre.

Avant-hier après midi, on apprit ici la nouvelle de la mort du petit duc de Rochechouart, qui avait environ quatre ans (1); il lui prit des convulsions, et le samedi il mourut tout d'un coup; on ne lui a trouvé d'autre cause de mort que de l'eau dans la tête. Cette nouvelle fit un grand mouvement ici, à cause de la charge de premier gentilhomme de la chambre qu'il avoit eue à la mort de son père et qui devient vacante. M. de Saint-Aignan et M. le maréchal de Duras vinrent ici, et parlèrent au Roi immédiatement après le conseil. Le père et le frère de M. le duc de Saint-Aignan ont possédé cette charge, et elle devoit naturellement regarder M. de Saint-Aignan, si M. de Beauvilliers n'eût mieux aimé la faire passer sur la tête de son neveu et son gendre M. le duc de Mortemart. D'ailleurs M. le duc de Saint-Aignan a perdu par la mort de M. le duc de Berry une charge de premier gentilhomme de la chambre de ce prince; outre cela, il a servi longtemps et a été blessé. Depuis il a été ambassadeur quatre ans en Espagne et dix ans à Rome; il en est revenu ses affaires fort dérangées; il est vrai qu'il a eu pour l'en dédommager le gouvernement de Bourgogne, qui est un objet considérable, mais il ne l'a que pour un temps, et doit le rendre à M. le prince de Condé à l'âge de dix-huit ans.

Le Roi partit à cinq heures pour aller à la Meutte. On

(1) La famille n'a pas pris le deuil. (*Note du duc de Luynes*, datée du 28 décembre 1743.)

ne sait encore dans ce moment aucune décision sur la charge. On prétend qu'il y a un engagement par écrit du Roi à M. de Luxembourg pour la première charge vacante. Beaucoup de gens croient que le Roi désire beaucoup de la donner à M. de Richelieu. M. de Châtillon la demande aussi ; la fin de l'éducation, qui approche, le laisse sans charge, et M. le Dauphin devant être servi par un premier gentilhomme de la chambre du Roi, M. de Châtillon conserveroit par cette charge le droit de servir M. le Dauphin, au moins pendant un certain temps. J'ai oublié dans le nombre de ceux qui demandent cette charge M. de la Trémoille, qui la demande pour son fils et qui a fait des démarches pour cela ; M. le duc d'Orléans s'y intéresse beaucoup, comme l'on sait (1).

---

(1) Tout le monde jugeoit que si M. le duc de Mortemart avoit redemandé la charge pour lui, le Roi auroit bien voulu la lui rendre ; mais M. de Mortemart a des idées singulières, et il les suit toujours sans que personne puisse lui persuader le contraire. Il dit qu'il est mort, et ne veut faire aucune démarche.

Outre ceux qui sont nommés dans cet article et qui demandent la charge, on m'a nommé encore M. le duc de Boufflers ; on croit même M. le comte de Noailles, M. de Bouillon (mais c'est pour son neveu, le petit de la Trémoille) ; on nommoit aussi à Paris M. de Lauraguais.

M. de Saint-Aignan, avant de faire aucune démarche, demanda l'agrément de M. le duc de Mortemart; il parla ensuite à M. de Fleury, qui lui dit qu'il trouvoit ses raisons si bonnes, qu'il étoit prêt de se joindre à lui ; qu'il lui paroissoit même que M. de Gesvres et M. d'Aumont devoient en faire autant. En conséquence, M. de Fleury partit sur-le-champ de Paris, et vint ici parler à M. de Gesvres ; il n'eut pas de peine à le déterminer ; mais cela ne suffisoit pas ; il falloit le consentement de M. d'Aumont. M. d'Aumont savoit que M. le maréchal de Duras, son beau-père, étoit venu exprès de Paris pour parler au Roi et demander la charge ; cependant ce ne fut pas la raison dont il se servit pour refuser ; il dit qu'il lui paroissoit que ce n'étoit pas le cas de solliciter en corps les bontés du Roi ; que lorsqu'il s'agissoit de demander la place pour le fils d'un de leurs camarades, et que ce fils, par son âge, étoit hors d'état de faire le service, que les trois gentilshommes de la chambre pouvoient faire leurs représentations parce qu'ils offroient alors de faire à eux trois le service pour l'enfant ; mais, quelque bonnes que fussent les raisons de M. de Saint-Aignan, il pouvoit cependant en quelque manière être regardé comme un étranger, et que ce seroit en quelque manière paroître vouloir se choisir un camarade, gêner la volonté du Roi et lui manquer de respect que de lui

Par la mort du petit duc de Rochechouart, la grandesse qui avoit été donnée à feu Mme de Beauvilliers (Colbert), bisaïeule de cet enfant-ci, passe au fils aîné de M. de Saint Aignan, aux termes mêmes des lettres, et après lui au second fils dudit fils aîné. Cette grandesse est sur Buzançais, terre considérable en Berry.

Hier se fit le mariage de M. de Castries avec Mlle de Fleury; ce fut chez M. le duc de Fleury, qui loge sur le quai; sa maison est ce qu'on appeloit l'hôtel d'Hollande. Il y avoit vingt-quatre personnes à souper; le souper fut magnifique, fort bon et servi aussi promptement que si ç'avoit été un souper particulier. A minuit et demi, M. le curé de Saint-Sulpice dit la messe dans une chapelle dans la maison, et M. l'abbé de Fleury, l'aîné des deux abbés, fit le mariage. Mlle de Fleury est fort petite, fort laide, cependant rien de choquant dans le visage; on dit qu'elle est boiteuse, mais cela paroît peu.

J'ai oublié de marquer qu'avant-hier M. le premier président (1) vint ici avant le départ du Roi et eut audience de S. M., après le conseil; cette audience, qu'il avoit demandée, est à l'occasion de quatorze édits ou déclarations que le Roi a envoyés au Parlement pour y être enregistrés, entre lesquels il y en a un pour l'établissement d'une bourse à Poissy, qui servira à fournir aux bouchers de Paris l'argent pour payer sur-le-champ les bœufs qu'ils viennent acheter; de sorte que les marchands forains s'en retourneront toujours sûrement avec leur argent. Il est vrai que les bouchers n'auront pas la facilité d'apporter de l'argent au marché; il faudra nécessairement qu'ils en empruntent à la bourse, et ils paieront un droit à proportion du temps qu'ils demanderont pour rendre l'argent. Onze de ces édits ou déclarations ont été

---

faire des représentations en pareille occasion. Sur ces réflexions, M. de Gesvres et M. de Fleury n'ont pas jugé à propos de parler. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) René-Charles de Maupeou.

enregistrés sans faire aucune difficulté; pour les trois autres, le Parlement a jugé qu'ils méritoient qu'on en fît sentir les conséquences au Roi, et pour cet effet on avoit proposé de faire des remontrances; mais cet avis n'a point été suivi, et l'on se réduisit à dire qu'il seroit fait des représentations par M. le premier président, directement à S. M. (1). Le Roi parut y faire attention, et répondit avec beaucoup de bonté. M. le premier président, ayant à rendre compte de cette réponse à la Compagnie, supplia le Roi de vouloir bien permettre qu'elle lui fût donnée par écrit. On trouvera à la fin de cet article cette réponse telle qu'elle fut communiquée avant-hier au soir par M. le premier président aux commissaires du Parlement, et aujourd'hui aux chambres assemblées; en conséquence l'on a fait des changements aux trois édits ou déclarations pour les rendre moins onéreux au public.

RÉPONSE DU ROI.

Mon Parlement doit être bien sûr de la tendresse que j'ai pour mes peuples; je leur accorde avec plaisir tous les soulagements que la situation des affaires me rendent possibles en ce moment. Assurez mon Parlement que je suis content de sa conduite et que je compte sur son zèle et sur sa fidélité.

---

(1) Autres représentations verbales. M. le premier président apporta au Roi un mémoire parfaitement bien fait, contenant des observations sur tous les inconvénients qui pouvoient résulter des nouvelles impositions. Ce fut à la personne du Roi seule que le discours fut adressé et le mémoire remis. Le Roi y répondit dans les termes qui sont marqués ci-après, et le Parlement paroît aussi touché de la bonté du Roi que le Roi l'a été de la conduite du Parlement dans cette occasion. Non-seulement les représentations ont été bien reçues par S. M., mais il y a eu égard sur le champ et s'est relâché de 15 millions de droits qu'il avoit compté d'établir. Outre cela même, le Roi a diminué d'anciens impôts qui étoient mis sur des choses des plus utiles à la vie et dont le peuple fait le plus d'usage. Le parti des représentations fut fort débattu dans les chambres assemblées; ce n'étoit pas l'avis de M. Pucelle. M. l'abbé de Salaberry (*) a fait tout au mieux, et M. le premier président s'est conduit avec tout l'esprit et toute la sagesse possibles. (*Note du duc de Luynes.*)

(*) Conseiller clerc au Parlement, de même que M. Pucelle.

Il s'élève actuellement un nouveau procès dans la maison de Condé, entre M. le comte de Charolois et Mademoiselle. A la mort de Mme la Duchesse, il s'est trouvé huit cents actions dans sa succession; Mademoiselle a demandé que lesdites actions fussent comprises dans l'inventaire; cependant l'inventaire a été clos, dit-on, et il n'y est pas parlé des actions. Mademoiselle demande qu'elles y soient ajoutées et veut que le Parlement juge cette question, si c'en est une. Il y a lieu de croire que cette affaire aura des suites et pourra durer longtemps.

Du mardi 24, Versailles. — Le Roi a entendu aujourd'hui les premières vêpres en bas; c'est M. l'évêque d'Agen (Chabannes) qui officioit.

Du jeudi 26. — Le Roi entendit hier, en bas, la grande messe, le sermon et les vêpres; ce fut M. l'évêque d'Agen qui officia; Mme de Crillon (1) quêta. C'étoit hier le dernier sermon de l'Avent; le compliment du prédicateur fut une espèce d'instruction et de prière pour le Roi, dont il me parut que l'on étoit assez content.

M. le Dauphin et Mesdames furent à la messe de minuit. Le Roi l'entend toujours dans la tribune.

Aux grandes messes en haut et en bas, ainsi qu'au sermon, l'arrangement est tout différent pour les places de celui que j'ai marqué au mariage; les princesses sont toutes suivant leur rang du côté de la Reine, et les princes et légitimés du côté du Roi.

Mardi, veille de Noël, il n'y eut ni comédie, ni jeu; c'est l'usage. La Reine se retira dans ses cabinets après qu'elle fut rentrée de l'église.

Mardi, le Roi dîna à la Meutte et revint immédiatement après pour les premières vêpres; au retour de l'église, il travailla assez longtemps avec M. de Maurepas, sans lui dire un mot sur la charge vacante. M. de Maurepas

---

(1) Elle s'appelle Couvet. M. de Crillon est neveu de M. l'archevêque de Narbonne, ci-devant archevêque de Toulouse. (*Note du duc de Luynes.*)

enfin jugea à propos de lui en parler, et le Roi ne répondit rien. M. de Maurepas insista, et demanda ce qu'il devoit répondre à ceux qui lui en parloient à tout moment; le Roi lui dit qu'il n'avoit qu'à répondre qu'il n'en savoit rien. Ce silence et le temps que le Roi est à donner cette charge fait juger qu'il y a une lettre écrite soit par le Roi, soit par Mme de Châteauroux, à M. de Richelieu, à Montpellier, dont on attend la réponse.

M. de Maurepas paroît fort peiné, même piqué, de ce que le Roi ne lui a rien voulu dire par rapport à cette charge; cela est d'autant plus aisé à croire que ce ministre est brouillé avec M. de Richelieu, il y a longtemps, comme je l'ai déjà marqué.

Mme de Luynes vit, il y a quelques jours, à Paris, Mme de Mailly, qui persiste toujours dans la dévotion avec courage et même gaieté. Ses dettes ne sont pas encore payées, à beaucoup près; on a retranché aux créanciers une partie de ce qu'ils demandoient, et on a payé un à-compte d'un sixième tout au plus; on veut encore faire de nouveaux retranchements, et le projet est, à ce qu'il paroît, de payer des à-compte de temps en temps. Cet arrangement est présentement la seule chose qui fasse de la peine à Mme de Mailly. D'ailleurs elle a l'esprit et le cœur contents, et sent toute la satisfaction possible d'être délivrée d'une passion qui l'avoit aveuglée; elle compte bien présentement que cet aveuglement alloit au point qu'il l'empêchoit de sentir toute la dureté du caractère du Roi, quoiqu'elle ait pu le remarquer souvent et qu'elle l'éprouvât elle-même.

Il y a déjà quelques jours que M. de Fénelon (1) est arrivé à Paris. On dit, dans le public, que c'est pour ses affaires particulières, mais il n'y a que trop d'apparence qu'il ne retournera pas en Hollande. L'abbé de La Ville,

(1) Voir l'art. du 4 janvier 1744.

qui travaille sous lui depuis longtemps, est resté à sa place avec des lettres de créance, et y demeurera vraisemblablement jusqu'à ce que la guerre soit déclarée entièrement.

Du vendredi 27, *Versailles*. — On apprit hier, après le coucher du Roi, que la charge de premier gentilhomme de la chambre avoit été donnée à M. le duc de Richelieu, qui tient actuellement les états de Languedoc, à Montpellier. Le Roi avoit sûrement pris son parti immédiatement après la mort du petit duc de Rochechouart ; et ce qui fait que la grâce n'a point été déclarée pendant quelques jours, c'est que S. M. a voulu que M. de Richelieu n'en apprît la nouvelle que par le courrier qu'il lui a envoyé, et qui n'est parti que le 24.

Du samedi 28. — Tous ces jours-ci, qui ont toujours été fête depuis Noël, la Reine a toujours été à la grande messe à la chapelle, avec une seule dame du palais; c'est son usage depuis un ou deux ans, tous les dimanches et fêtes. Le Roi n'a été à la messe que comme à son ordinaire; jeudi même qu'il y eut salut, le Roi n'y fut point.

M. le duc d'Harcourt a présenté ces jours-ci son fils et son neveu. M. d'Harcourt n'a qu'un fils et trois filles; ces trois filles sont Mmes d'Hautefort, de Guerchy et de Croy, qui toutes trois ont des enfants. M. d'Harcourt a outre cela trois frères, M. l'abbé d'Harcourt, doyen du chapitre de Notre-Dame; M. le comte de Beuvron, à qui on avoit donné le sobriquet de l'appeler *la Guilerée*, et le comte d'Harcourt, qui s'appeloit avant son mariage le chevalier d'Harcourt. M. de Beuvron, qui avoit épousé Mlle de Saint-Aulaire, est veuf et a deux garçons; l'aîné s'appelle M. de Lislebonne, et lorsque son père a été fait maréchal de camp il lui a cédé son régiment de dragons. Le second est celui qui vient d'être présenté ; il est cadet dans les gardes du corps. Lui et le fils de M. d'Harcourt (1) ont été pré-

(1) M. d'Harcourt et M. de Beuvron ont été tous deux cadets dans les gardes du corps. (*Note du duc de Luynes.*)

sentés avec leur habit uniforme, qui est absolument pareil à celui des gardes du corps, excepté qu'ils ont un plumet. M. de Châtillon a fait difficulté sur l'habit uniforme, au moins pour jouer avec M. le Dauphin.

M. le comte de Noailles a été ce matin dire à M. de la Mothe, de la part du Roi, que S. M. lui donnoit l'appartement de feu M. le duc de Rochechouart, et que comme le Roi avoit besoin de l'appartement qu'il occupe présentement, il seroit bien aise qu'il s'arrangeât au plus tôt dans celui qu'il lui donne.

On vient d'apprendre dans le moment que Mme la princesse de Soubise, qui est à Paris, est accouchée d'une fille.

Du dimanche 29. — Aussitôt après la mort de Mme la princesse d'Yachi, dont j'ai parlé ci-dessus, le Roi envoya faire compliment à Mme la princesse de Campo-Florido et à Mme de Castel-dos-Rios, celle-ci comme grande d'Espagne. Ce fut l'introducteur des ambassadeurs qui fut chez Mme de Campo-Florido, et un gentilhomme ordinaire chez Mme de Castel-dos-Rios.

Les six nouveaux chevaliers seront reçus au premier jour de l'an; il ne paroît point qu'il soit question d'en faire d'autres.

J'ai oublié de parler du voyage de M. le duc de Chartres à Paris, le surlendemain de son mariage. Mme la duchesse d'Orléans reçut assez bien Mme la duchesse de Chartres; il est cependant aisé de voir qu'elle conserve le même sentiment de peine sur ce mariage; elle n'appelle point Mme la duchesse de Chartres ma fille, elle l'appelle ma belle-fille; elle ne lui a fait aucun présent. Il n'y eut ni souper ni feu de joie au Palais-Royal, seulement une petite illumination que firent les gens de la maison. M. le duc de Chartres soupa chez lui comme à l'ordinaire; il pensa même ne point souper, parce qu'on avoit fait son souper à Versailles, et qu'on l'avoit emporté dans un surtout, prêt à finir; on arrêta le surtout à la barrière, et il

y eut contestation sur le poids des viandes; c'étoit un jeudi; cependant tout arriva assez à temps. M. le Duc et Mme la duchesse de Chartres, le lendemain de leur arrivée, allèrent à l'Opéra. M. le duc de Chartres n'y avoit jamais été; il n'avoit eu permission jusqu'à ce moment que d'aller aux spectacles de la Cour.

Je pars pour Paris dans le moment, sur la nouvelle que Mme de Luynes a reçue ce matin de la mort de Mme la comtesse de Brienne, sa sœur. Elle étoit fille d'un premier lit de M. Brulart, et étoit beaucoup plus âgée que Mme de Luynes. M. son père n'avoit point voulu la marier qu'elle ne fût majeure; elle étoit mariée avant que Mme de Luynes vînt au monde. M. de Brienne, son mari, qui est mort depuis peu, étoit fils du secrétaire d'État. Mme de Brienne qui vient de mourir avoit deux fils: le cadet est mort; l'aîné, qui vit, a épousé Mlle de Vilatte, dont il a trois garçons. Cet article est déjà mis ci-dessus en détail.

Du mardi 31. — Je suis revenu aujourd'hui de Paris. Pendant le voyage que j'y ai fait, la Reine a envoyé un page, et Mesdames un écuyer (1), faire compliment à Mme de Luynes et à moi. Le Roi a envoyé ici au retour de Mme de Luynes un gentilhomme ordinaire lui faire compliment et à moi sur la mort de Mme de Brienne. Le gentilhomme a dit à Mme de Luynes qu'il avoit été nous chercher à Paris.

J'ai su à Paris que le Roi a donné ici un logement à M. le premier président; c'est celui qu'avoit feu M. le maréchal de Puységur, au-dessus de M. Amelot, dans la cour des ministres. Il n'étoit point d'usage que le premier président eût un logement, et je crois que c'est ici le premier exemple. Non-seulement le premier président est fort touché de cette distinction, mais le Parlement même l'a appris avec grand plaisir, parce que le premier prési-

(1) C'est M. du Saussoy, écuyer de Madame; ils vont alternativement, lui et M. de Vigny, écuyer de Mme Adélaïde. (*Note du duc de Luynes.*)

dent s'est aussi bien conduit par rapport à sa compagnie que par rapport au Roi.

J'ai appris aussi à Paris que le Roi avoit envoyé ce matin la déclaration pour la taxe des boues et lanternes, laquelle a été enregistrée. L'entretien des boues et lanternes montoit autrefois à 100,000 écus; les maisons avoient été taxées pour fournir cette somme. Les propriétaires avoient depuis racheté cette taxe; le Roi ayant touché ce remboursement, s'étoit chargé de l'entretien des boues et lanternes; cet entretien montant actuellement à 450,000 livres, à cause de l'augmentation de toutes les dépenses, le Roi, qui en faisoit la dépense, n'a pas jugé à propos de la payer, parce qu'il a besoin d'argent dans les circonstances présentes. C'est là l'objet de la déclaration ; les maisons seront taxées pour le total des 450,000 livres, et celles qui ont racheté la première taxe seront diminuées par proportion, en rapportant les quittances nécessaires, sur quoi le Roi même les fera aider de tous les papiers dont ils auront besoin.

Il n'y aura demain que six chevaliers de l'Ordre reçus, parce que M. de Lautrec est absent. C'est M. l'archevêque de Bourges qui doit officier, et M[me] de Castries douairière quêtera.

APPENDICE

A L'ANNÉE 1743.

I.

OFFICIERS GÉNÉRAUX EN BAVIÈRE

(1743).

Lieutenants généraux.

MM. Comte de Saxe.
Louvigny.
Prince de Conty.
D'Hérouville.
De Lutteaux.
Philippe.
Clermont-Gallerande.
Du Chayla.
Du Cayla.
Comte de Bavière.
Montesson.
Le Danois.
Comte de Coigny.
De Grandville.
Prince de Montauban.

Maréchaux de camp.

MM. De Brun.
De Refuge.
Béranger.
D'Argouges.
La Ravoye.
Duc de Bouteville.
Chazeron.
Caraman.
Châtelet-Laumont.
Rieux.
Prince de Pons.
De Brézé.
Langeron.
Clermont d'Amboise.
Maupeou.
Rambures.
Hautefort.
Rupelmonde.
Chevalier de la Luzerne.
Monclas.
Mauroy.
Duc de Brissac.
D'Armentières.
Marquis de Bissy.

État-major.

MM. De Sallières, maréchal général des logis de l'armée.
Comte de Revel.
Narbonne.
Modave.
Chauvelin.

II. ÉTAT DU CANTONNEMENT GÉNÉRAL DES TROUPES DE L'ARMÉE DE BAVIÈRE COMMANDÉE PAR M. DE BROGLIE.

QUARTIER GÉNÉRAL A DINGELFING SUR L'ISER.

MM. *les Maréchaux* **de BROGLIE** *et* **de MAILLEBOIS.**

Lieutenants généraux :

MM. De Louvigny.
D'Hérouville.
Lutteaux.
Philippe.
Burklay.
Clermont.
Du Chayla.
Vaudray.

Maréchaux de camp :

MM. De Brun.
Chazeron.
Caraman.
Du Châtelet.
Prince de Pons.
D'Estrées.
Moléges.
Clermont-d'Amboise.
Fontaine-Martel.
D'Hautefort.

ÉTAT-MAJOR

DE L'INFANTERIE.

Champigny, major général.
Bonac . . . . } aides.
Gayon . . . . }
Modène . . . }

DE L'ARMÉE.

Sallières, maréchal général.
Modave, aide.

DE LA CAVALERIE.

Mesplex, maréchal des logis.
Maillac. . . . } aides.
D'Audessan, }
Grimaldi. . . }

Brigadiers :	*Infanterie :*	bat.	
BELLEFONDS. . .	Champagne	3	5
	Artois.	I	
	Broglie.	1	
Chevalier DE LA LUZERNE.	Marsan.	3	5
	Périgord.	I	
	Guise.	I	

Brigadier :	*Dragons :*	esc.	
NICOLAI.	Nicolai.	4	8
	La Reine.	4	

Brigadier :	*Cavalerie :*	esc.	
MAUROY.	Dauphin.	3	6
	Bourbon.	3	

A FRONTENHAUSEN ET AUX ENVIRONS SUR LA VILS.

Lieutenant général : **M. le duc d'Harcourt.**

Maréchaux de camp : **MM. Putanges.**
Croissy.
Refuge.

ÉTAT-MAJOR.

Robert, aide de l'armée.
Tyrconnel, aide de la cavalerie.

Infanterie :

Dragons :

Brigadiers :	*Cavalerie :*		esc.
DU CHATELET. .	Gendarmerie. . . .	8	8
PUISIEUX	Commiss. général.	3	7
	Puisieux	2	
	Maugiron	2	
. . . .	Rohan	3	5
	Broglie.	2	
CRUSSOL.	Dauphin.	3	6
	Bourbon.	3	
FITZ-JAMES. . .	Dauphin étranger.	3	6
	Fitz-James	3	
NUGENT.	Bretagne.	3	6
	Beauvilliers. . . .	3	
CHEPY.	Saint-Simon. . . .	3	5
	Chepy	2	

II. ÉTAT DU CANTONNEMENT GÉNÉRAL DES TROUPES DE L'ARMÉE DE BAVIÈRE COMMANDÉE PAR M. DE BROGLIE.

QUARTIER GÉNÉRAL A DINGELFING SUR L'ISER.

MM. *les Maréchaux* **de BROGLIE** *et* **de MAILLEBOIS.**

Lieutenants généraux :

MM. De Louvigny.
D'Hérouville.
Lutteaux.
Philippe.
Burklay.
Clermont.
Du Chayla.
Vaudray.

Maréchaux de camp :

MM. De Brun.
Chazeron.
Caraman.
Du Châtelet.
Prince de Pons.
D'Estrées.
Molèges.
Clermont-d'Amboise.
Fontaine-Martel.
D'Hautefort.

ÉTAT-MAJOR

DE L'INFANTERIE.

Champigny, major général.
Bonac . . . . | **Gayon** . . . . | **Modène** . . . } aides.

DE L'ARMÉE.

Sallières, maréchal général.
Modave, aide.

DE LA CAVALERIE.

Mesplex, maréchal des logis.
Maillac. . . . | **D'Audessan**, | **Grimaldi**. . . } aides.

Brigadiers :	*Infanterie :*	bat.	
BELLEFONDS. . .	Champagne	3	5
	Artois.	1	
	Broglie.	1	
Chevalier DE LA LUZERNE.	Marsan.	3	5
	Périgord.	1	
	Guise.	1	

Brigadier :	*Dragons :*	esc.	
NICOLAI.	Nicolai.	4	8
	La Reine.	4	

Brigadier :	*Cavalerie :*	esc.	
MAUROY.	Dauphin.	3	6
	Bourbon.	3	

A FRONTENHAUSEN ET AUX ENVIRONS SUR LA VILS.

Lieutenant général : **M. le duc d'Harcourt.**

Maréchaux de camp : **MM. Putanges.**
Croissy.
Refuge.

ÉTAT-MAJOR.

Robert, aide de l'armée.
Tyrconnel, aide de la cavalerie.

Infanterie :

Dragons :

Brigadiers :	*Cavalerie* :		esc.
DU CHATELET. .	Gendarmerie. . . .	8	8
PUISIEUX	Commiss. général.	3	7
	Puisieux	2	
	Maugiron	2	
. . . .	Rohan	3	5
	Broglie.	2	
CRUSSOL.	Dauphin.	3	6
	Bourbon.	3	
FITZ-JAMES. . .	Dauphin étranger.	3	6
	Fitz-James	3	
NUGENT.	Bretagne.	3	6
	Beauvilliers. . . .	3	
CHEPY.	Saint-Simon. . . .	3	5
	Chepy	2	

A LANDAU ET ENVIRONS SUR L'ISER.

Lieutenant général : **M. de Montal.**

Maréchaux de camp : **MM. Prince de Montauban.** / **Pontchartrain.**

ÉTAT-MAJOR.

D'Ussé, aide de l'armée.
Bréauté, aide de l'infanterie.

Brigadiers :	*Infanterie :*	bat.		*Dragons :*	*Cavalerie :*	esc.	
L'AIGLE	Picardie	3	5		Berry	3	5
	Enghien	2			Barbançon	2	
BONNEVAL	Poitou	3	5				
	Beauvoisis	I					
	Royal-Comtois	I					

La division ci-dessus de M. de Montal vient finir vis-à-vis Reisbach sur la Vils, où commence celle de M. le prince de Conty.

A EGGENFELDEN ET ENVIRONS SUR LE ROT.

Lieutenants généraux : MM. le prince de **Conty**.
De Lautrec.

Maréchaux de camp : MM. **De Coigny**, commande à Pharkirken.
De Rieux.
Maupeou, commande à Rinpach, Reisbach, Armstorff.
Rambures.

ÉTAT-MAJOR.

Brulard, aide de l'armée.
Chauvelin, aide de l'infanterie.

Choiseul, maréchal de la cavalerie.
Latouche, aide.

Infanterie :

Brigadiers :	dans Eggenfelden.	bal.	
RUPELMONDE. / LA CLAVIÈRE.	Bourbonnois	3	7
	Royal	3	
	Brie	1	
	A Schonau.		
	Boulonnois	1	7
	A Armstorff.		
	La Marche	1	
	Agénois	1	
	A Simpach.		
	Bretagne	1	
	A Diepolskirken.		
	Saintonge	1	
	A Falkberg.		
	Angoumois	1	
	A Gern.		
	Biron	1	

Dragons :

Brigadiers :	à Pharkirken,	esc.	
FREMEUR.	Colonel général	4	8
	Vibray	4	
LA SUZE	Orléans	4	8
	La Suze	4	
	A Reisbach.		
	Harcourt	4	8
	Languedoc	4	

La compagnie franche de la Croix est à Trufflern.

Cavalerie :

Brigadier :	à Gern,	esc.	
COSSÉ	Royal-Piémont	3	6
	Conty	3	

PRÈS BRAUNAU ET ENVIRONS SUR L'INN.

Lieutenant général : **M. de Balincourt** à Langdorf.

Maréchaux de camp : **D'Argouges**, commandant à Tann. **Brézé.**

ÉTAT-MAJOR.

Narbonne, aide de l'armée.
Vilterque, aide de l'infanterie.

Dragons :

Brigadiers :	*Infanterie :*	bat.	
....	Montmorin.....	2	5
	Bourgogne.....	I	
	Guyenne......	I	
	Blaisois.......	I	
....	Lyonnois......	3	5
	Rouergue......	I	
	Provence......	I	

Brigadiers :	*Cavalerie :* à Tann.	esc.	
Duc d'Aumont.	Royal-Étranger...	3	8
	D'Aumont......	2	
	Condé........	3	
	Dans des villages.		
Rozen......	Royal-Roussillon.	3	6
	Rozen	3	

RÉSERVE A DECKENDORF.

Lieutenant général : **M. le comte de Saxe.**
Maréchal de camp : **M. de Langeron.**

ÉTAT-MAJOR.

D'Espagnac. } aides de l'infanterie.
Bernier. . . . }
Courtivron, aide de la cavalerie.

Infanterie :	bat.		*Dragons :*	*Cavalerie :*	esc.	
Noailles.	3	6	Compagnie franche de Romberg.	Beaucaire.	3	5
Duras.	1			Noailles.	2	
La Marck	2					
La Couronne. . . .	3	5				
Saxe	2					

A STADT-AM-HOF, FAUBOURG DE RATISBONNE.

Maréchal de camp : **M. de la Ravoye.**

Limousin.	2
Vermandois	1
Ponthieu.	1
Santerre	1

Les régiments de Normandie et de Médoc sont aux ordres de M. de Talleyrand à Platling sur l'Iser avec les compagnies franches de Saint-Ceny et du Moulin.

III.

LETTRE DU MARÉCHAL DE BELLE-ISLE

AU DUC DE LUYNES.

A Amberg, ce 10 janvier 1743.

C'est de tout mon cœur, Monsieur, que je vous fais mon compliment sur la pleine convalescence de Mme la duchesse de Chevreuse. Mme de Belle-Isle, qui a partagé toutes vos inquiétudes, m'a appris dès les premiers jours cette cruelle nouvelle, afin que je prisse, comme j'ai fait, toutes les précautions pour que M. votre fils n'en eût aucune connoissance. C'est avec une satisfaction infinie que je lui ai annoncé la petite vérole et la guérison à la fois, en lui remettant la lettre de Mme de Luynes. Voilà peut-être la seule circonstance où il est heureux d'être hors du commerce du monde et de ne point recevoir de lettres. Il est bon que cette triste situation soit finie. Je compte donc vous ramener bientôt M. de Chevreuse en bonne santé; il finira comme il a commencé, car il reconduira en France la division des dragons. Je ne saurois en vérité vous en dire assez de bien, et je sens que je l'aime chaque jour davantage. Il est également ridicule et nuisible au bien du service qu'il ne soit pas maréchal de camp depuis six mois; il a mérité de l'être deux ou trois fois pour une: est-ce là le cas d'attendre des promotions générales? Il ne devroit point y en avoir d'autres que celles d'avancer les sujets à mesure qu'ils se distinguent. Vous trouverez que je parle comme un militaire et que je suis devenu bien rouillé depuis que j'ai quitté la Cour; sur ce pied je ne veux point me dérouiller, et m'en tiendrai à dire la vérité. J'ai lieu de croire qu'il y en a beaucoup qui ne sont point encore parvenues à Versailles ou qui y ont été bien cachées. J'attends avec bien de l'impatience d'être à portée de pouvoir vous renouveler moi-même le sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le maréchal DE BELLE-ISLE.

Vous voulez bien me permettre d'assurer ici Mme de Luynes de mon attachement le plus tendre et le plus respectueux.

IV.

PORTRAIT DE M. LE CARDINAL DE FLEURY (1).

M. le cardinal de Fleury étoit fils d'un receveur des décimes (2) du diocèse de Glandève. Il étoit connu et fort aimé de M. le cardinal de Bonzy, grand aumônier de la Reine (3); il avoit une figure agréable. M. le cardinal de Bonzy lui procura un canonicat de l'église de Montpellier; peu de temps après il le fit venir à la Cour, où il lui fit acheter une charge d'aumônier de la Reine, qui se vendoit alors. Après la mort de la Reine, M. de Fleury obtint par la même protection une charge d'aumônier du Roi. Il étoit aimable dans la société, voyoit bonne compagnie, et y étoit d'autant mieux reçu que l'on étoit sûr de sa discrétion; de sorte qu'il étoit lié d'amitié également avec les gens même les plus brouillés ensemble. La compagnie des femmes étoit celle avec laquelle il étoit dans la plus grande liaison; il avoit la sorte d'esprit convenable pour cette compagnie, mais nullement l'esprit d'affaires. On lui faisoit confidence; de chaque société; il y entroit avec plaisir et curiosité, et n'en faisoit jamais mauvais usage. Ces talents agréables n'étoient pas ceux qui convenoient au Roi (4), et M. de Fleury, parvenu à être un des plus anciens aumôniers de S. M., n'avoit pu obtenir aucun évêché. Comme il étoit ami intime de Mme la maréchale de Noailles et de toute sa famille, elle engagea M. le cardinal de Noailles à en parler au P. de la Chaise et même au Roi. M. de Fleury avoit eu grande attention dans tous les temps de faire sa cour à ceux qu'il croyoit pouvoir lui rendre service; s'étant flatté que le crédit de M. l'abbé de Fénelon, depuis archevêque de Cambray, pourroit lui être de quelque utilité, il lui rendit des devoirs assidus. Il trouva même plusieurs fois moyen d'être de quelques soupers que M. de Fénelon donnoit alors; mais tout cet empressement lui fut inutile, il ne put jamais gagner la confiance ni même l'estime de M. de Fénelon. Il ne songea donc plus qu'à faire son chemin par M. de Noailles et par Mme de Caylus, nièce de Mme de Main-

(1) Nous ne connaissons pas l'auteur de ce travail. Il est daté du 12 juillet 1745.

(2) *Décimes* signifie ce que le clergé donne au Roi de ses biens ecclésiastiques pour les besoins de l'État. Le clergé consentait cet impôt pour dix ans, et le continuait quand le terme était expiré. Les receveurs des décimes étaient des officiers commis par le clergé pour recevoir ces deniers. (*Dict. de Trévoux.*)

(3) Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, morte en 1683.

(4) Louis XIV.

tenon, dont il étoit fort ami et qui parloit souvent avec vivacité à sa tante de la douleur où étoit M. de Fleury de n'obtenir aucune grâce du Roi. Il étoit encore en grande liaison et commerce de lettres avec M. de Valincourt, secrétaire de M. le comte de Toulouse, homme d'esprit et qui avoit beaucoup d'amis. Le P. de la Chaise avoit plusieurs fois parlé au Roi pour M. de Fleury, mais sans succès. M. de Fleury l'alla trouver un jour, et lui dit, les larmes aux yeux, qu'il étoit déshonoré sans ressource si le Roi n'avoit la bonté de songer à lui, qu'il se trouvoit le doyen des aumôniers de S. M., qu'il croyoit n'avoir point démérité, mais que le public ne pouvoit s'empêcher de penser autrement. Le P. de la Chaise, rebuté des refus qu'il avoit essuyés, ne voulut pas hasarder d'en parler, mais M. le cardinal de Noailles eut plus de courage, il parla au Roi; et enfin le Roi, fatigué de tant d'importunités, dit: « Eh bien, je lui donnerai un évêché, mais il aura le temps de s'y ennuyer. » D'autres prétendent que le Roi répondit à M. le cardinal de Noailles: « Vous le voulez, vous vous en repentirez. » Prédiction qui s'est accomplie, non pas dans le sens que le Roi entendoit.

Dans ce même temps, M. Daquin, frère du premier médecin, qui étoit évêque de Fréjus, donna sa démission au Roi; ce bénéfice, chargé de beaucoup de réparations, étoit une source presque certaine de procès avec le successeur. Le Roi crut les éviter en donnant cet évêché à l'abbé Daquin, neveu de celui qui venoit de quitter. S. M. venoit de nommer M. de Fleury évêque de Séez; mais l'abbé Daquin ayant trouvé dans l'esprit de son oncle des difficultés insurmontables, et se voyant obligé de plaider avec lui, aima mieux ne point accepter la grâce que le Roi venoit de lui faire. Le Roi, fort en colère contre l'ancien évêque de Fréjus, dit: « Je lui donnerai un homme qui saura bien lui tenir tête; » et sur cela nomma M. de Fleury évêque de Fréjus.

Le Roi n'étoit point revenu de ses préventions contre M. de Fleury; cependant le maréchal de Villeroy, qui étoit de ses amis intimes, et Mme de Maintenon, qui y prenoit intérêt depuis les fortes recommandations de Mme de Caylus, parloient souvent au Roi de M. de Fleury, de la manière la plus avantageuse. L'irruption de M. de Savoie en Provence donna quelque embarras aux amis de M. de Fleury. M. de Savoie fut reçu à Fréjus avec le plus grand empressement; il goûta le caractère et l'esprit de M. de Fleury, et fit ce qu'il put pour l'engager à s'attacher à lui. Quoique M. de Fleury eût refusé constamment les offres de ce prince, on blâma cependant à la Cour le zèle et l'attachement qu'il lui avoit montrés dans cette occasion, et si le ministère avoit voulu profiter de ces moments pour le perdre, l'ouvrage n'étoit pas difficile. M. de Fleury avoit conservé toujours depuis des sentiments

de reconnoissance pour M. le duc de Savoie, dont il a donné des marques au feu roi Victor, et depuis à son fils, dans des occasions importantes. Cependant une visite qu'il fit de son diocèse, et dont toutes les circonstances furent rapportées de la manière la plus favorable, et un mandement qu'il donna pour accepter la constitution *Unigenitus*, détermina le Roi à le choisir pour précepteur du Dauphin (1). Le Roi crut ne pouvoir mieux faire que de nommer à cette place celui que le maréchal de Villeroy désignoit comme le plus propre à concourir avec lui au bien de cette éducation. La douceur, l'insinuation, les grâces, qui faisoient le caractère de M. de Fleury, gagnèrent peu à peu la confiance du jeune Roi, et l'habitude que donne l'autorité de l'éducation sur un enfant fut un titre qui conduisit M. de Fleury à la première place dans le ministère; ce ne fut qu'après la mort de M. le duc d'Orléans, et après qu'il eut fait exiler son successeur, M. le Duc.

M. le duc d'Orléans, pendant tout le temps de sa régence, travailloit seul avec le Roi; mais M. le Duc ne put jamais obtenir cette même distinction, et M. de Fréjus fut toujours présent au travail. M. de Fréjus étoit dans la liaison la plus intime et depuis longues années avec Mme de Lévis et ensuite avec Mme de Dangeau. Il avoit eu aussi beaucoup d'amitié pour Mme de Chevreuse; mais Mme de Lévis, sa fille, étoit celle de toutes pour laquelle il a toujours conservé le plus d'estime, de goût et de confiance. Mmes de Lévis et de Dangeau ne venant plus à la Cour depuis la mort du Roi, M. de Fleury alloit dîner avec elles assez souvent, dans une maison de campagne à Vaugirard. Mme de Lévis avoit un esprit sage et éclairé, et un secret impénétrable, capable d'entrer dans les plus grandes et importantes affaires; elle ne donnoit aucun soupçon qu'elle en eût eu la moindre connoissance. Elle pensoit noblement, vivement et donnoit des conseils très-utiles. Mme de Dangeau avoit un esprit sage; elle étoit capable de secret, mais ses lumières étoient bornées; elle étoit toujours en tiers dans ces dîners particuliers, peut-être seulement pour éviter ce qu'on auroit pu dire d'un tête-à-tête si souvent répété. Mme de Lévis prétendoit que M. de Fleury faisoit tout ce qu'il lui étoit possible pour engager le Roi à parler davantage, qu'il le pressoit souvent d'annoncer ses grâces à ceux à qui il les accordoit. On prétendoit qu'à la mort de M. le duc d'Orléans il ne tint qu'à M. de Fleury d'empêcher M. le Duc d'être premier ministre et d'avoir cette place pour lui-même. Il est vrai que lorsque M. le Duc se présenta devant le Roi pour lui demander de le mettre à la tête des affaires, le Roi regarda M. de Fleury, et qu'une seule parole, peut-être même un seul coup d'œil, auroit fait échouer le projet de M. le Duc.

(1) Depuis Louis XV.

Reste à savoir si ce fut manque de volonté de M. de Fréjus, ou manque de courage; ce qui est certain, c'est qu'un homme considérable, ayant été lui proposer de former un conseil après la mort de M. le duc d'Orléans, un premier mouvement de vivacité fit répondre à M. de Fleury : « Que deviendrois-je donc? ces gens-là m'écraseroient. » Paroles dont il sentit l'indiscrétion et qu'il voulut essayer de raccommoder dans la suite de la conversation. L'habitude qu'il acquit aisément de décider souverainement de tout lui avoit fait prendre dans les dernières années le ton de maître. Il disoit: « Je ferai, Je donnerai, J'ai donné; » mais lorsqu'il se trouvoit dans le cas d'un refus embarrassant, il disoit : « J'en rendrai compte au Roi; » défaites, dont le frivole étoit si connu que ceux qui vouloient lui parler avec liberté lui en faisoient des reproches, dont il profitoit pour ne leur plus tenir le même langage. Sa retraite à Issy, pendant le ministère de M. le Duc, fut la suite d'une cabale de cour mal arrangée, et qui ne servit qu'à augmenter sa gloire et son crédit; son véritable triomphe fut la conduite de M. le Duc. Ce prince, dont les lumières étoient très-bornées, l'esprit peu juste et le caractère dur, fit tant de fautes par les mauvais conseils de la femme la plus haute, la plus frivole et la plus dangereuse qui fut jamais (1), qu'enfin le parti fut pris de l'exiler à Chantilly. Ce projet fut conduit avec le plus grand secret.

M. de Fleury, devenu de ce moment premier ministre, entra dans une carrière fort au-dessus de ses forces. Le caractère de M. de Fleury étoit, comme je viens de le dire, la douceur, la politesse, le ton de galanterie, la mémoire heureuse et remplie de faits, d'anecdotes curieuses, et qu'il contoit bien: il avoit l'esprit orné; mais ce qui fait un homme aimable dans le monde est bien éloigné de ce qu'il faut pour un premier ministre. Un ministre du temps de Louis XIV (2), et qui avoit avec grande raison la confiance de ce prince, m'a dit qu'il avoit beaucoup vécu avec M. de Fleury, mais qu'il ne lui avoit jamais parlé d'affaires sérieuses. Il avoit en effet trop peu d'élévation d'esprit pour y réussir, et n'employoit jamais que la moitié des moyens qui auroient été nécessaires. Il craignoit les lumières supérieures aux siennes. Quelques années avant sa mort, les conseils de ses amis, auxquels il se rendit peut-être, peut-être aussi le désir d'acquérir un peu de repos sans perdre rien de l'autorité suprême, qu'il vouloit conserver, le déterminèrent à jeter les yeux sur un homme capable de le soulager du travail le plus pénible, et dont il crut le caractère incapable de manquer à la reconnoissance qu'il lui devroit (3). Il le fit donc secrétaire d'État. Ce

(1) La marquise de Prie, sa maîtresse.
(2) Le marquis de Torcy.
(3) M. de Chauvelin.

nouveau ministre répondit parfaitement pendant les premiers temps aux idées que M. de Fleury s'étoit formées de lui. Il travailloit assidûment et avec facilité, et tout occupé de plaire à son bienfaiteur, il lui rendoit compte de tout exactement, lui laissant la gloire et l'honneur en entier des affaires auxquelles il avoit eu cependant la principale part, et ne craignant point d'essuyer des reproches et des désagréments qu'il auroit pu éviter aisément avec un peu moins de ménagement. Cette conduite séduisit M. de Fleury, et soit qu'il se laissât entraîner aux sollicitations adroites et souterraines du nouveau ministre, soit qu'il crût en effet faire le bien, en assurant la forme du gouvernement après lui, il adjoignit au principal ministère celui qu'il en croyoit digne. Ce fut là l'époque de la perte du nouvel adjoint. Il comptoit n'avoir que peu de temps, pour ainsi dire même peu de mois, à attendre l'exercice de la première charge. Il trouva les jours de M. de Fleury trop longs, et voulut s'élever de son vivant et à son insu. L'entreprise fut découverte; M. de Fleury le fit arrêter et envoyer en exil.

Lorsque M. de Fleury employoit des gens dont les talents pouvoient être réellement utiles, il les mettoit pour ainsi dire dans l'impossibilité d'exécuter l'entreprise dont il les avoit chargés. Cet esprit de jalousie le déterminoit à agir souvent dans les grandes affaires comme dans les petites, sans consulter personne. Il avoit une véritable intention de nommer de bons sujets pour remplir les premières places de l'Église; mais un bon prêtre est souvent un mauvais évêque. Il ne pouvoit les connoître par lui-même; demander conseil, ç'auroit été en quelque manière diminuer son autorité. Mme de Dangeau lui demanda un bénéfice de 2,000 livres pour un prêtre rempli de piété, mais qui n'étoit pas capable d'une grande élévation; il ne répondit rien, mais peu de temps après il le fit évêque. Il vouloit traiter par lui-même les négociations les plus importantes, et au lieu d'y employer cette bonne foi et cette droiture qui concilient les esprits en gagnant les cœurs, il se ménageoit souvent quelque négociation par-dessous main contraire à celle qu'il traitoit directement. Ses lettres à M. de Konigseck (1), qui ont été rendues publiques et imprimées, sont une preuve de cette duplicité dont il faisoit souvent usage. Il avoit l'esprit souple et faux lorsqu'il se trouvoit embarrassé. Je suis témoin d'une affaire qui se passa entre lui et deux autres personnes. Cette affaire étoit pour ainsi dire terminée, M. de Fleury y avoit consenti; il ne s'agissoit plus que d'en parler au Roi, ce qui n'étoit qu'une pure forme. En conséquence, M. de Fleury dit à l'un de ceux qui traitoient avec lui de mander au tiers que l'affaire étoit finie. Le lendemain il survint un incident qui fit échouer

(1) Elles sont reproduites dans l'Appendice à l'année 1742.

cette négociation ; sa lettre cependant avoit été écrite dans les propres termes prononcés par M. de Fréjus. Celui qui l'avoit écrite jugea qu'on pouvoit l'accuser de s'être avancé indiscrètement. Il alla trouver M. de Fréjus, et le pria d'écrire au tiers que ce qui lui avoit été mandé étoit entièrement conforme à la vérité. M. de Fréjus lui promit, et lui lut quelques jours après copie de la lettre qu'il avoit écrite en conséquence. Cette lettre disoit précisément ce qu'il falloit pour justifier celui qui avoit écrit la première ; mais dans l'originale, écrite de la main de M. de Fréjus et que j'ai lue, il n'y avoit pas un mot de la justification qu'il y avoit dans la copie. Un caractère aussi foible étoit aisé à effrayer. Les représentations du Parlement, même celles des avocats, les sollicitations d'un prince ou d'une princesse du sang qui lui prenoit quelquefois deux et trois heures de temps au milieu de ses plus grandes affaires, une réponse ferme et hardie, tout l'intimidoit. La difficulté qu'il avoit à se déterminer pour les grâces les moins considérables augmentoit les importunités et multiplioit par conséquent ses incertitudes. La crainte que l'on ne pût pénétrer dans ses idées lui faisoit souvent prendre le parti de ne pas faire la moindre question à un ministre ou à un homme principal qui revenoit d'une cour étrangère. On a loué sa modestie et son désintéressement. Il est vrai qu'il auroit pu avoir des revenus plus considérables que ceux dont il jouissoit ; il n'aimoit pas la dépense : celle qu'il faisoit pour lui étoit médiocre, et il désapprouvoit celle que faisoient les autres. Il donnoit tous les jours un assez mauvais dîner, et permettoit même que ceux qui étoient en familiarité avec lui en fissent des plaisanteries. Il a été longtemps sans rien faire pour sa famille. Un duché-pairie à son neveu, un gouvernement considérable, de grands biens, pourroient faire juger qu'il n'avoit pas toujours conservé ces vues désintéressées. Je ne parle point de la charge (1) ; il prétendoit qu'elle étoit venue du pur mouvement du Roi, et cela peut être. Le tempérament de M. de Fleury étoit doux et tranquille ; au milieu des plus grands sujets d'inquiétude, il dormoit sans aucune agitation ; lorsqu'il se plaisoit à la conversation de quelqu'un qui l'alloit voir, il sembloit qu'il n'eût rien à faire. Un bon mot, une plaisanterie, lui rendoient sa gaieté ordinaire ; il a conservé ce caractère jusqu'au dernier moment de sa vie. M. l'archevêque de Paris (2) et lui étoient à peu près du même âge ; M. de Paris avoit environ trois ans moins que lui ; ils avoient étudié ensemble. M. de Fleury prétendoit que M. l'abbé du Luc lui avoit volé un *Cicéron*, et c'étoit une source de badinage entre eux. M. de Fréjus étoit malade à Issy depuis long-

(1) De premier gentilhomme pour M. le duc de Fleury.

(2) Charles-Gaspar-Guillaume de Vintimille.

temps ; M. l'archevêque de Paris alla le voir deux ou trois jours avant sa mort ; il n'avoit presque plus la force de parler. M. de Paris s'approcha de lui, et prit un moment une tabatière d'or qui étoit auprès de son lit. L'idée du *Cicéron* vint à cet homme mourant ; il fait signe à un valet de chambre d'approcher, et lui dit d'une voix qu'on pouvoit à peine entendre : « Faites ce qu'il vous dira, mais prenez garde qu'il n'emporte quelque chose. » C'étoit ce même ton de plaisanterie qui avoit mis quelques années auparavant M. l'archevêque de Paris à portée de lui faire la réponse que l'on sait. Il lui demandoit avec empressement un régiment pour son petit-neveu, M. de Vintimille ; il lui représentoit qu'il étoit pressé d'obtenir cette grâce, qu'à son âge il ne pouvoit pas espérer de la solliciter longtemps. M. de Fleury lui répondit que s'il venoit à manquer, il auroit soin de son neveu ; ce fut sur cela que M. de Paris lui dit en le quittant : « Monseigneur, je me recommande à votre immortalité. » Une réponse que j'aurois dû placer ailleurs, et qui est une nouvelle preuve de la foiblesse du caractère de M. de Fleury, est celle qu'il fit à un homme considérable au sujet d'une affaire qui avoit un rapport immédiat aux affaires de l'Église. M. de Fleury refusoit constamment de consentir à ce qu'on lui proposoit. Cet homme lui dit : « Mais, Monseigneur, je ne vous demande que ce que vous avez signé vous-même en telle année. » — « Il est vrai, répondit M. de Fleury, que je l'avois signé, mais ce n'étoit que par complaisance, et ce ne fut jamais mon sentiment. » Au milieu de tous ces défauts, M. de Fleury avoit un véritable attachement pour la personne du Roi, un désir sincère de faire le bien et surtout le bien de la religion. Il savoit refuser sans dureté ; quoique les représentations souvent ne fissent point d'effet, cependant on étoit à portée de les faire. En un mot, ayant passé du frivole aux affaires les plus importantes, on peut dire qu'il a fait plus qu'on ne devoit espérer de lui.

Il étoit né en 1653, quelques-uns disent en 1650. Il mourut à Issy, au commencement de 1743.

V.

DIVERSES PIÈCES SUR LA BATAILLE DE CAMPO-SANTO.

1. *Relation, venant de Turin, de l'action qui s'est passée le 8 février 1743 entre les troupes espagnoles, les autrichiennes et les piémontoises combinées.*

Nous n'avons point encore de détail bien circonstancié de la bataille très-opiniâtre et sanglante qui s'est donnée le 8 de ce mois à Campo-

Santo, près du Panaro; cependant, comme je sais tout ce que le Roi y a appris par lettres et par trois officiers qui sont venus de l'armée, particulièrement par le commandant de Cumiane, qui après avoir été fait prisonnier à la fin de l'affaire a marché quelque temps avec les Espagnols au delà du Panaro et a été renvoyé sur sa parole, j'ai recueilli les faits suivants, sur la vérité desquels on peut compter.

M. de Gages (1) ayant reçu des ordres très-positifs de sa cour de faire quelque entreprise s'est déterminé à l'exécuter. Il a commencé à renvoyer ses hôpitaux de Bologne à Imola, et il a tenu deux jours la ville de Bologne bloquée, afin qu'il n'en sortît personne qui pût donner avis de sa marche. Il a mis ses troupes en mouvement, et a passé le Panaro le 3, à Campo-Santo, espérant de trouver nos troupes séparées et de pouvoir s'emparer de quelques quartiers et, s'il avoit pu, des magasins qui sont à Revere, jugeant qu'il auroit été impossible au maréchal de Traun de rassembler assez de troupes pour lui résister, et par conséquent qu'il nous auroit battus en détail, ou nous obliger de jeter nos troupes dans les places. Son armée étoit composée de 16 escadrons, c'est-à-dire 4 de carabiniers royaux et 4 régiments de cavalerie ou de dragons, 41 bataillons et quelques miquelets qui lui restent, avec 6 pièces de canon de campagne, ce qui fait le nombre de 1,800 chevaux et environ 13,000 hommes d'infanterie. Il a jeté les deux ponts sur le Panaro, vis-à-vis Campo-Santo. Le 5 et le 6, il s'est avancé vers Solara; ayant appris le 7 que le maréchal de Traun avoit déjà rassemblé un bon corps de troupes autrichiennes et piémontoises à Bastia et Bomporto, il a repris la route de Campo-Santo, et sur l'avis qu'il a reçu qu'on marchoit à lui, il s'y est posté, appuyant sa gauche audit village et étendant la première ligne le long des cassines qui sont dans la campagne, qu'il a farcies d'infanterie, postant toute sacavalerie sur sa droite à côté d'un grand fossé qui empêchoit qu'on ne pût la prendre en flanc; et au bout de ladite ligne il y avoit une grosse cassine garnie d'infanterie. La seconde ligne garnissoît une chaussée qui est le long du Panaro, sur laquelle on avoit placé l'artillerie, vis-à-vis le pont. On convient que sa disposition étoit très-bonne, et la résolution de l'attaquer dans un poste aussi fort a paru très-hardie aux ennemis. M. le maréchal de Traun, qui avoit été bien averti, n'a pas perdu un moment de temps pour rassembler autant de troupes qu'il a pu, et pendant le 5, le 6 et le 7, il a mis ensemble 16 bataillons autrichiens, 2 régiments de cavalerie et 600 hussards, 8 bataillons de nos troupes, c'est-à-dire deux de Savoie et deux de Piémont, deux de Diesbach, un de Schulembourg et un de Rebender; 4 escadrons du régiment de

(1) Le comte de Gages commandait l'armée espagnole.

Savoie-cavalerie, 4 de dragons de la Reine et 10 pièces de canon de campagne. 12 escadrons et 6 bataillons de nos troupes et 2 bataillons autrichiens n'ont pas eu le temps d'arriver, de façon que nous n'avions à Campo-Santo que 5,000 hommes de nos troupes et entre 8 et 9,000 des Autrichiens, étant plus foibles que les ennemis en infanterie et plus forts en cavalerie. M. le maréchal ayant reconnu, le 7 au soir, la position des ennemis, résolut de les attaquer le lendemain avec ce qu'il avoit; mais, prévoyant l'obstacle que lui feroient les cassines, qu'on ne pourroit abattre avec du petit canon, il ordonna que l'on fît venir de la Mirandole 6 pièces de seize livres de balles; elles marchèrent la dernière nuit et le matin du 8. En attendant, il mit son armée en bataille, faisant passer toute la cavalerie à la gauche, le terrain de la droite étant trop embarrassé. Dès que la grosse artillerie fut arrivée, il fit tirer sur les cassines, depuis deux heures jusqu'à quatre, que l'action commença par la cavalerie, qui fut obligée pour attaquer d'enfiler des allées et des chemins et d'essuyer le feu de la cassine qui fermoit la droite des ennemis, ce qui l'incommodoit beaucoup. Il n'y avoit pas assez de terrain pour étendre notre cavalerie; on n'a pas pu prendre les ennemis en flanc, à cause du grand fossé et des cassines qu'il coupoit. Le comte de Ciceri est accusé de s'être trop pressé d'avoir fait un mouvement, et surtout d'avoir mis les hussards devant lui, qui ont d'abord été culbutés par les carabiniers royaux et se sont jetés sur notre cavalerie, qu'ils ont mise, en désordre. Ainsi dans la première charge mêlée de la cavalerie, qui a été très-rude, nos gens ont été obligés de plier; c'est dans ce temps qu'elle a beaucoup souffert et que le régiment de Savoie a perdu ses timbales et étendards. Malgré ce malheur, la cavalerie, s'est remise, et après une heure de combat les ennemis ont reculé à leur tour. Le combat de l'infanterie n'a commencé qu'après que celui de la cavalerie a été fini, c'est-à-dire vers la nuit. Toute l'infanterie, soit l'autrichienne, soit la nôtre, a fait des prodiges, attendu la situation et la force des ennemis. Notre artillerie de campagne, commandée par le capitaine Franquin, a fait des merveilles, et s'est avancée si près des ennemis qu'avec son canon à cartouche il a détruit un bataillon des gardes espagnoles et en a mis quatre autres hors de combat. Le régiment de Diesbach, qu'on loue beaucoup, aussi bien que celui de Savoie, ont culbuté les gardes wallonnes, la baïonnette au bout du fusil, et les ont malmenées; et outre cela le régiment de Savoie a pris prisonniers dans une cassine un bataillon du régiment de Guadalaxara. Le clair de lune a fait durer le combat quatre heures dans la nuit. Les ennemis étant resserrés sur la chaussée, ils ont continué à tirer de cet endroit et à se replier pendant ce temps-là. Après quoi, ayant perdu quelques troupes de celles qui soutenoient leur retraite, ils ont mis le feu à leurs deux ponts et ont marché sur huit colonnes vers Crevenore;

ensuite ils se sont mis sur deux colonnes, prenant la route de Bologne. Le commandeur de Cumiane, qui a marché pendant quelques heures avec eux en plein jour, m'a assuré que tout ce qu'ils ont retiré ne va qu'à 10,000 hommes et qu'ils ont eu beaucoup d'officiers tués et blessés. Notre perte est assez forte du côté de la cavalerie; pour l'infanterie, elle a peu perdu; il n'y a pas plus de 400 hommes entre tués et blessés dans nos huit bataillons. L'infanterie autrichienne n'a pas souffert beaucoup; mais attendu la perte de la cavalerie nous ne laissons pas d'avoir environ 1,700 hommes entre tués et blessés. Le comte d'Apremont l'a été à la fin de l'affaire; le coup est entre le bas-ventre et la cuisse; la balle a percé et jusqu'à présent on espère que la blessure ne sera pas dangereuse. On loue infiniment le sang-froid, les précautions et la valeur du maréchal de Traun, qui a eu deux chevaux tués sous lui et un troisième blessé. Les généraux et les troupes de la reine de Hongrie sont infiniment contents des nôtres, et nous réciproquement. Je suis persuadé que le dit maréchal auroit serré les ennemis le 9, ayant été joint par nos deux régiments de Piémont-royal-cavalerie et Génevois-dragons; et comme cette affaire s'est passée pendant le quartier d'hiver et qu'on n'avoit ni ponts, ni amas de vivres pour soutenir l'armée, cela l'a obligé à s'arrêter sur le champ de bataille. Je ne doute pourtant pas que si M. de Gages s'arrête à Bologne il n'aille au plus tôt lui rendre visite.

P. S. Après vous avoir écrit la relation ci-dessus, le Roi vient d'en recevoir une de M. le maréchal de Traun, qui contient les particularités que je vais ajouter. Il a résolu d'attaquer, ayant su positivement que les ennemis vouloient repasser le Panaro, ce qu'il n'a pu exécuter que fort tard, n'étant pas possible de forcer les cassines sans le canon qu'il a fait venir. Il a fallu beaucoup de temps pour faire des ponts sur des fossés, et il n'a pas poussé les ennemis pendant la nuit, parce que la rivière étoit couverte par la chaussée et par le village de Campo-Santo, derrière lequel étoit leur pont, ce qui a favorisé leur retraite, qui a été assez précipitée, et sans laquelle ils auroient été attaqués le lendemain matin. Il y avoit un escadron de hussards derrière le centre de la seconde ligne et deux sur la droite de la première. Les déserteurs, qui viennent en nombre, assurent que les Espagnols ont eu 5,000 hommes entre tués et blessés, et environ 300 officiers; ils prétendent qu'il y avoit 13,000 hommes d'infanterie de leurs troupes. Le bataillon qui a été pris est de 400 hommes; et il est sûr que toutes les cassines en deçà du Panaro sont remplies de morts ou de blessés, et qu'il y en a beaucoup d'autres qu'ils ont emportés au delà de la rivière. Le comte Ciceri ayant mal reconnu son terrain s'est avisé de faire faire une contre-marche en présence de l'ennemi, qui a profité de sa faute, qui a causé le désordre dans la cavalerie. On n'a pas suivi les Espagnols au delà du Panaro,

comme les généraux l'auroient souhaité, parce qu'il n'y avoit nulle disposition pour le pain, ni pour les autres subsistances. Ils se sont retirés au delà du canal de Bologne, où ils se fortifient. M. le maréchal marque positivement au Roi que le canon n'a pu commencer à tirer qu'environ à une heure et demie après midi, le combat de la cavalerie à trois heures et demie, et celui de l'infanterie environ une heure après.

On apprend de l'armée qu'il y a environ 1,400 prisonniers espagnols, et que les détachements qui passent au delà du Panaro en amènent tous les jours.

On a appris, le 16, que le renfort que le maréchal de Traun attend étoit déjà arrivé dans le Mantouan, consistant en 6,000 recrues, 4 bataillons de vieilles troupes et 2 régiments de dragons et de hussards.

2. *Extrait d'une lettre de Venise, du* 13 *février* 1743.

Les Espagnols après avoir passé le Panaro et s'être emparé de Campo-Santo et de Finale ont continué leur marche en détachant 400 chevaux à Bondeno, d'où la garnison autrichienne s'est retirée à Rovere. Cette cavalerie, soutenue de quelques miquelets, s'est emparée d'un magasin de 2,000 sacs de farine et de froment, de l'habillement entier de deux régiments avec leurs armes, ustensiles et équipages, et avec ce butin s'est retiré à Campo-Santo, où l'armée espagnole resta toute la journée du 8 sous les armes en bataille, provoquant par trois fois le général autrichien de combattre, qui enfin s'y détermina la troisième fois après avoir été joint par les garnisons des places des environs.

Le combat commença à deux heures, jusqu'à trois heures, par une canonnade de part et d'autre, et le duc d'Arcos avec les carabiniers et les dragons de la Reine, enfonça la gauche des ennemis et renversa toute leur cavalerie. Après cette canonnade, le feu de la mousqueterie commença, et on en vint aux mains, ce qui dura jusqu'à deux heures de la nuit.

Les Espagnols se sont battus avec une telle valeur qu'ils ont forcé leurs ennemis à se retirer et à leur laisser le champ de bataille, avec quatre pièces de canon, deux enclouées, quatre étendards, deux drapeaux et quatre timballes. Ils ont fait prisonniers de guerre les lieutenants généraux Ciceri, Bayersberg et d'Apremont, qui ont été blessés, et ils ont permis aux deux premiers d'aller se faire panser à Modène. Il y a plusieurs officiers avec 900 soldats prisonniers de guerre.

L'action étoit si sanglante et si obstinée qu'on ne peut assez l'exprimer; il est resté 5,000 morts sur le champ de bataille. Les Autrichiens se sont retirés à Bomporto et autres lieux circonvoisins, et de la part des Espagnols on croit qu'il y en a eu 2,500 tant morts que blessés.

Le 9 au matin, M. de Gages a repassé le Panaro avec toute l'armée espagnole, l'artillerie et les convois marchant à San-Giovanni, où il est arrivé le soir.

On ne doute pas que les Autrichiens, malgré leur grande perte, ne publient partout qu'ils sont restés maîtres du champ de bataille, ce qui est très-faux puisque les Espagnols y sont restés toute la nuit du 8 au 9 et qu'ils s'en sont retirés avec la plus grande tranquillité et avec toute leur artillerie, parce qu'ils n'auroient pu s'y soutenir faute de subsistances et de place.

Les Espagnols n'ont perdu aucun officier général ; mais le brigadier duc d'Arcos, M. de Magdonnel, lieutenant général, et M. de Caravazal, maréchal de camp, ont été légèrement blessés.

3. *Relation de ce qui s'est passé de plus essentiel à la bataille de Campo-Santo, le 8 février, tirée des lettres de M. le maréchal de Traun, du 12 du même mois.*

Les Espagnols ayant passé le Panaro le 3, avec toutes leurs forces, croyant que les nôtres étoient dispersées, ils envoyèrent d'abord un gros détachement jusqu'à Bomporto pour nous reconnoître, et le comte de Gages s'avança, le 4, avec le reste de son armée vers Solara, qui n'est qu'à trois petits milles de Bomporto. Le détachement qui le devançoit ayant appris par un de nos déserteurs que partie des troupes du roi de Sardaigne étoient déjà jointes avec celles de la reine de Hongrie, il se retira en grande diligence vers son armée, qui sur cet avis reprit le chemin de Campo-Santo. Les généraux ayant déterminé de repasser le Panaro, dans le temps qu'ils faisoient leurs dispositions pour cette opération, le comte de Gages fut informé que notre armée étoit en marche pour le poursuivre, ce qui l'obligea d'envoyer ordre à son avant-garde de s'arrêter et à se mettre en posture de nous attendre. Le 8 du courant, notre armée n'étant plus qu'à un petit mille et demi éloignée de la sienne, qui étoit postée à Campo-Santo, nous nous en sommes approchés en ordre de bataille. L'infanterie formoit deux lignes. Le terrain à notre droite étoit si coupé et si rempli de fossés qu'on n'a pu y placer que quatre escadrons en forme de réserve, et trois cents hussards ; à la gauche, notre cavalerie formoit deux lignes, et au milieu de celles de l'infanterie il y avoit deux bataillons de Sclavons, l'un à droite, l'autre à gauche. Le reste de la cavalerie légère formoit une petite ligne ou réserve entre les deux d'infanterie. On avança vers l'ennemi dans cet ordre ; mais comme le pays est fort couvert et tout coupé par de grands fossés, on ne pouvoit marcher que très-lentement pour conserver l'ordre et surtout pour conduire la cavalerie, de façon qu'on n'arriva à portée de pouvoir charger que vers les quatre heures

après midi. Lorsque nous étions à la portée du fusil, l'ennemi fit un petit mouvement qui l'approcha de nous. Le feu de part et d'autre a été très-vif et violent, et il a duré plus de trois heures. La cavalerie de notre gauche ayant trouvé en front plusieurs cassines garnies avec des grenadiers et autre infanterie des ennemis soutenus par de la cavalerie, et s'étant engagée trop avant, elle fit un mouvement mal à propos, dont les ennemis profitèrent pour la prendre en flanc et derrière, ce qui obligea à reculer, la plus grande partie des officiers généraux et commandants des corps ayant été tués ou blessés. Le général Saint-Pierre, qui étoit resté seul à la tête de la cavalerie, la rallia, et l'ayant rassemblée il la ramena à six heures au combat. Malgré ce fâcheux accident, l'infanterie s'est toujours avancée avec beaucoup de fermeté et a fait reculer celle des ennemis. Les officiers, tant piémontois qu'autrichiens, se sont fort distingués par leur capacité et conduite, autant que les troupes par leur valeur, de façon que les troupes des deux nations s'étant comportées avec une louable émulation, les ennemis furent obligés de se retirer avec quelque confusion; mais comme cet avantage ne fut déclaré que vers les huit heures du soir, on ne put pas en profiter comme il auroit été possible de jour. Il n'étoit pas praticable de pouvoir observer la situation des Espagnols, ni de faire d'un autre côté les dispositions pour les poursuivre, ce qui fit juger pour le bien du service qu'il convenoit d'arrêter les troupes et de les tenir en bon ordre pour attendre le jour et achever ce qui avoit été si heureusement commencé. L'ennemi ne nous en donna pas le temps. Ayant appris par les habitants de Campo-Santo que dans le temps que la première ligne faisoit encore feu sur nous, la deuxième commençoit déjà à défiler sur les ponts du Panaro, il auroit été imprudent de risquer d'avancer, la nuit, dans un terrain inconnu, les ennemis ayant aussi l'avantage d'être couverts par une chaussée. Avant l'aube du jour du 9, toute leur armée avoit passé le Panaro avec une précipitation qui avoit l'air d'une fuite. Aussitôt qu'ils ont été de l'autre côté, ils ont brûlé ou enfoncé leurs ponts, ce qui a terminé l'action.

Nos officiers qui ont été faits prisonniers, et qu'on a relâchés sur leur parole, assurent que les officiers espagnols ont avoué qu'ils ont perdu 5,000 hommes, parmi lesquels il y a 300 officiers. Les cassines qu'ils occupoient ont été trouvées remplies de morts et de blessés. La perte de notre côté a été de 1,700 hommes. Le même soir de l'action, le baron de Chabot, lieutenant-colonel du régiment de Savoie-infanterie, fit prisonnier de guerre un bataillon du régiment de Guadalaxara avec tous les officiers et les drapeaux; et le jour suivant on chanta le *Te Deum* sur le champ de bataille avec triple décharge du canon et de la mousqueterie.

Les officiers généraux blessés parmi les Autrichiens sont les géné-

raux Bayersberg, Ciceri et Pertusati ; des Piémontois, le comte d'Apremont, qui a été blessé à la tête de l'infanterie, le brigadier Lastrum et le colonel de dragons M. Ballon, qui est mort. Le comte de Traun a eu deux chevaux tués sous lui et un troisième blessé.

On apprend de l'armée qu'il y a actuellement 1,400 prisonniers espagnols, et que les détachements qui passent au delà du Panaro en amènent tous les jours (1).

VI.

RELATION DE L'ACTION DE DETTINGEN,

DU 27 JUIN.

Au camp de Steinheim, le 2 juillet.

M. le maréchal de Noailles ayant été informé le 27 à une heure du matin que les ennemis décampoient et marchoient par leur droite, il se porta à Seligenstadt, où il avoit fait faire précédemment deux ponts sur le Mein, et après avoir observé la marche des ennemis, dont il ne paroissoit qu'une forte arrière-garde, il fit passer la rivière aux troupes qui étoient campées à Seligenstadt. En même temps il envoya ordre à M. de Montal de faire marcher toute la première ligne, tant d'infanterie que de cavalerie, par sa gauche, pour venir passer le Mein, la cavalerie à deux gués entre Kleinwelsheim et Seligenstadt, et l'infanterie au pont de Seligenstadt même. Il envoya en même temps ordre à M. de Valières de faire avancer en diligence l'artillerie sur le bord du Mein, pour battre en flanc et en écharpe tout ce qui paroissoit des ennemis. Pendant que ces différents ordres s'exécutoient, M. le maréchal avança avec les premières troupes qui avoient passé le Mein et dépassé le village de Grosswelsheim, qui est sur l'autre bord du Mein ; il alla jusqu'à celui de Dettingen, qui est un peu plus haut sur le même bord au delà ; et au pied de ce même village il passa un petit ruisseau qui vient de la montagne et qui traverse un marais assez étroit, mais impraticable, et sur lequel il n'y a que trois défilés, un par le village de Dettingen, l'autre par un

---

(1) Voici maintenant l'opinion et le récit du général Jomini sur cette affaire (*Traité des grandes Opérations militaires*, 4e édit. 1851, t. Ier, p. 85) : « Le comte de Gages s'avance de Foligno sur le Panaro, *qu'il traverse à gué*, et attaque le général Traun à Campo-Santo ; la victoire reste indécise, bien que le champ de bataille demeurât aux Espagnols ; une perte de 3,000 hommes et leur infériorité les décida à se retirer quelques jours après sur les États Romains, où les armées s'observèrent durant six mois entiers sans rien entreprendre. »

petit pont de bois à côté du village, et enfin un pont de pierre qui est beaucoup plus haut sur le ruisseau, et presque au pied de la montagne. En conséquence de cette situation du terrain, M. le maréchal ordonna que l'on remplît d'infanterie le village de Dettingen, qu'on mît le reste à mesure qu'elle arriveroit en bataille le long du marais et du ruisseau, et que toute la cavalerie se mît en bataille derrière l'infanterie, dans la plaine. Après avoir fait cette disposition, il repassa le Mein, au gué de Wilhems, pour aller reconnoître un mouvement qu'on disoit que les ennemis faisoient du côté d'Aschaffembourg, qu'ils avoient abandonné le matin et dont nous nous étions emparés tout de suite avec deux brigades d'infanterie et une de cavalerie, et en même temps pour voir l'effet de la batterie de M. de Valières, qui commençoit à tirer et à faire beaucoup d'effet. Dans cette position que M. le maréchal avoit amenée depuis si longtemps et qu'il avoit arrangée avec toute la prudence possible, les ennemis ne pouvoient échapper; ils se trouvoient serrés entre les montagnes, qui ne sont pas dans cet endroit à une demi-lieue du Mein, le Mein lui-même, Aschaffembourg dont nous nous étions emparés, et notre armée dans une position inattaquable; ils étoient de plus écrasés par la batterie de M. de Valières, qui les eût seule détruits jusqu'au dernier, lorsque M. le maréchal, en revenant, trouva que, contre ses ordres précis, on avoit fait passer le ruisseau aux premières troupes, en mettant le défilé derrière soi, et sans attendre le reste de l'armée qui approchoit, mais qui n'étoit pas encore arrivée. Quelque peine qu'il eût de voir qu'on l'engageoit malgré lui dans un terrain où il perdoit l'avantage de sa première position, il aima mieux faire attaquer les ennemis que de couvrir de honte les troupes du Roi en faisant une contre-marche qui auroit ajouté à l'infamie le danger de perdre presque tout ce qui étoit passé, dont la retraite auroit été assez difficile, n'ayant que trois défilés fort étroits à passer en présence d'un ennemi enhardi par cette démarche. Après un combat assez vif de deux ou trois heures, où la maison du Roi fit des prodiges de valeur et où la cavalerie en général fit fort bien, les ennemis ayant profité de l'avantage du terrain, qui étoit alors favorable pour eux, et étant sur quatre lignes d'infanterie au bord d'un bois, et la nôtre n'ayant point fait les efforts qu'on en attendoit, on reconnut qu'il étoit impossible de percer, de sorte que la retraite ayant été résolue, on la fit avec ordre. Nous revînmes camper dans notre camp, après avoir repassé le Mein aux gués et aux ponts, sans que les ennemis aient osé faire un pas pour nous suivre. Nous avons deux pièces de canon à eux, et ils n'en ont point à nous. La nuit ils se sont retirés, avec assez de précipitation, vers Hanau et ont laissé le champ de bataille couvert de leurs morts et d'une partie de leurs blessés, qu'ils n'ont pas pu tous emporter; nous en avons retiré 650, qui sont actuellement dans notre hôpital, où on en a

soin; nous en avons en tout environ 1,400 des nôtres. Ainsi la perte de notre côté ne va pas à 2,000 hommes, et la leur, de leur propre aveu, quoiqu'on n'en sache pas le nombre, est de beaucoup supérieure. Nous avons perdu beaucoup plus d'officiers à proportion que de soldats. Nous avons eu de tués M. le duc de Rochechouart, M. de Sabran, M. le marquis de Fleury, M. de Coëtlogon des mousquetaires noirs, M. de Coigneux des chevau-légers, MM. de Messé, de Wargemont des gendarmes, et plusieurs autres dont je n'ai pas encore la liste bien exacte. M. le duc d'Harcourt et M. de Beuvron ont été blessés assez considérablement. M. le duc de Chartres s'est distingué de la façon la plus brillante; tous les princes et officiers généraux ont montré beaucoup de valeur et de bonne volonté. Voilà le récit exact de ce qui s'est passé le 27. Depuis ce temps nous sommes restés à Seligenstadt jusqu'au 2, que nous sommes venus camper ici, vis-à-vis des ennemis, qui sont campés à Hanau. M. le comte d'Eu est blessé légèrement au pied.

VII. RÉCAPITULATION DES TROUPES

SUIVANT LES ORDONNANCES DE 1742 ET 1743.

Maison du roi		Gardes du corps		1,523	10,004
		Gendarmes		219	
		Chevau-légers		217	
		Mousquetaires		430	
		Grenadiers à cheval		170	
		Cent-Suisses		118	
		Gardes de la prévôté		109	
		Gardes françoises		4,749	
		Gardes suisses		2,414	
Gendarmerie	16	compagnies de gendarmes et chevau-légers		1,373	1,373
Infanterie	8	régiments de 4 bataillons	32 bataillons	23,192	129,573
	9	régiments de 3 bataillons	27	19,575	
	17	régiments de 2 bataillons	34	24,633	
	64	régiments de 1 bataillon	64	46,400	
	1	régiment Royal artillerie, de 5 bataillons	5	3,544	
	5	régiments irlandois, de 1 bataillon	5	3,636	
	2	régiments italiens, de 1 bataillon	2	1,278	
	1	régiment Royal allemand, de 3 bataillons	3	1,995	
	4	autres régiments allemands, de 2 bataillons	8	5,320	
A Reporter	111		180		140,950

Report.....	111 régiments....................................	180 bataillons.........................		140,950
Infanterie....................	8 régiments suisses, de 2 bataillons..................	16	11,200	17,959
	1 régiment grison, de 2 bataillons..................	2	1,433	
	1 régiment des gardes de Lorraine, de 1 bataillon....	1	678	
	121 régiments.	199 bataillons.		
	Augmentation suivant l'ordonnance du 16 décembre 1742, de 56 compagnies allemandes..		4,648	(147,533)
Cavalerie.................... *Nota.* L'augmentation de 152 compagnies, fixée par l'ordonnance du 1er juillet 1743, est vraisemblablement pour mettre tous les régiments de cavalerie à 4 escadrons. L'opération ci-contre est en conformité de cette ordonnance.............	53 régiments de 4 escadrons..........................	212 escadrons	33,184	41,459
	1 régiment Royal carabiniers, de 10 escadrons.......	10	1,561	
	2 régiments allemands, de 4 escadrons..............	8	1,240	
	1 régiment irlandois, de 4 escadrons...............	4	620	
	3 régiments de hussards, de 6 escadrons..........	18	2,910	
	60 régiments.	252 escadrons.		
	Augmentation suivant l'ordonnance ci-dessus de 3 compagnies de hussards.		1,944	
Dragons.....................	16 régiments de dragons, de 4 escadrons.............	64..................	12,906	12,906
Compagnies franches.........	Compagnies franches..		3,754	3,754
Invalides	144 compagnies d'invalides servant dans les places..........................		8,928	8,928
Milices......................	Suivant l'ordonnance du 20 novembre 1736................................		62,500	92,500
	Autre du 8 octobre 1742..		30,000	
	Autre du juillet 1743, pour recruter les régiments......................		mémoire	
	Plus 3 régiments de milices de Lorraine, de 3 bataillons chacun, levés par le roi de Pologne, que le Roi a pris à son service, suivant les ordonnances des 1er février 1742 et 12 avril 1743..		11,028	11,028
Hullans.....................	1 régiment levé par M. le comte de Saxe.......................................			500
	Total..			330,074

VIII.

MÉMOIRE DU DUC DE CHAULNES.

A Paris, ce 2 octobre 1743.

Sire,

L'écrit que j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté, contenant une conversation que j'ai celui d'avoir avec elle par lettres, ne pouvant l'avoir personnellement depuis longtemps, a été commencé il y a environ six mois, c'est-à-dire depuis la mort de M. le cardinal de Fleury, et fini peu de jours après. Je n'ai pu l'envoyer à Votre Majesté jusqu'à présent par différentes raisons qu'il est inutile de vous déduire ici; quoique je ne sois plus dans l'état d'une mort prochaine, dont il semble que j'aie rappelé, les mêmes raisons subsistent toujours. Je prends donc la liberté d'envoyer cette conversation à Votre Majesté; ainsi je la supplie très-humblement d'y faire l'attention convenable; je ne l'ai montré qu'à deux de mes amis, qui faute de connoître Votre Majesté le trouvoient trop fort, et craignoient par cette raison qu'il fît plus de mal que de bien; mais moi, qui la connois mieux qu'un autre, et qui sais combien elle est susceptible de la vérité même la plus désagréable, je passe par-dessus et je néglige cet avis en faveur de cette même vérité que Votre Majesté aime. Je conviendrai aisément que s'il étoit question d'une harangue à Votre Majesté, il faudroit mieux arranger ce discours qu'il ne l'est ici, et il seroit nécessaire surtout d'en ôter les proverbes triviaux qui s'y trouvent. Mais de quoi est-il question ici? D'une simple conversation, qui admettroit même jusqu'à des puérilités, et qui doit être forte, non en mots et en arrangement de phrases, mais en choses dont Votre Majesté fait bien plus de cas que de cet arrangement. Si vous goûtez cet essai, j'aurai l'honneur de présenter à Votre Majesté la suite de cet ouvrage, que je n'ai point encore mis sur le papier, et qui est encore tout entier dans ma tête.

J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect imaginable,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant, très-reconnoissant des bontés qu'elle a bien voulu avoir pour moi depuis sa plus tendre enfance jusqu'à présent, très-soumis et très-fidèle serviteur et sujet,

Le maréchal duc DE CHAULNES (1).

(1) Louis-Auguste d'Albert-d'Ailly, cinquième fils de Charles-Honoré, duc de Luynes et de Chevreuse, né le 22 décembre 1676, mort le 7 novembre 1744.

AVIS

Que M. le maréchal duc de Chaulnes prend la liberté de donner en mourant, et peu de jours après la mort de M. le cardinal de Fleury, au Roi, qui se prépare à gouverner son royaume.

Comme je me vois à la veille d'aller rendre compte à Dieu de mes actions, si ce n'est par la maladie qui m'accable à présent, du moins par l'âge avancé où je suis, lequel ne me permet plus d'espérer une longue vie, et comme cette indisposition qu'il a plu au Seigneur de m'envoyer depuis plusieurs mois ne me permet plus de m'exposer à répandre mon sang pour le service et pour la gloire de Votre Majesté, ainsi que je l'ai fait depuis l'âge de dix-sept ans, j'ai cru servir aussi utilement Votre Majesté et lui donner une preuve convaincante de mon inviolable attachement et de ma fidélité en prenant la liberté de lui présenter ici les réflexions qu'un long usage du métier de la guerre et la connoissance que j'ai des différentes parties du gouvernement peuvent me fournir.

Votre Majesté vient de se charger elle-même de l'administration de son royaume avec un applaudissement général de ses peuples; personne ne peut les gouverner avec tant de dignité, tant de sagesse et tant de prudence que vous; vous seul pouvez apporter des remèdes efficaces à plusieurs abus qui se sont ntroduits. Votre Majesté sait que ma famille s'est toujours signalée par sa fidélité inviolable à son service et à celui des rois ses prédécesseurs, et qu'en mon particulier j'ai été très-attaché à feu Monseigneur, votre grand-père, et encore plus étroitement à feu monseigneur le Dauphin, votre auguste père, lequel m'honoroit d'une bonté particulière, ayant eu l'honneur d'être élevé auprès de lui. La reconnoissance que je lui devois, mon devoir et ma charge qui m'approchoit de votre personne m'ont toujours attaché à Votre Majesté, et il ne m'a pas été difficile de présager dès votre enfance quelle seroit un jour la droiture de votre esprit, la générosité de votre cœur, la bonté de votre caractère, et je vous ai regardé dès lors comme devant être un des plus grands rois qui aient gouverné cette monarchie. Vous voilà dans le cas, Sire, de développer tous les talents que le ciel vous a départis et de faire seul le bonheur de vos peuples. Il ne dépendra que de vous de vous aider et même de vous rendre propres les lumières et l'expérience de vos fidèles sujets. Dès qu'ils pourront croire que vous recevez avec affabilité et avec bonté les avis qui ne tendent qu'à l'augmentation de votre gloire et au bien de votre royaume, chacun s'empressera de vous faire part du fruit de ses méditations et de vous exposer avec vérité et sans flatterie ce qu'il croira vous être le plus honorable et le plus avantageux. C'est l'étude que j'ai faite de votre ca-

ractère et de cet amour que je vous ai toujours connu pour la vérité qui m'engage, Sire, à vous présenter ces réflexions et à vous parler avec cette respectueuse liberté que mon âge, mon état (et si j'ose me servir de ce terme) ma tendresse pour vous m'inspirent.

Mais avant que de commencer, je ne puis m'empêcher de congratuler ici Votre Majesté sur la manière pleine de bonté dont elle a obligeamment parlé il y a quelques jours à M. le nonce du Pape, en lui faisant compliment d'elle-même sur la mort du cardinal Corradini, son ami. Cette façon d'agir sied à merveille à Votre Majesté; aussi cette nouvelle, qui fait connoître qu'elle est bien instruite de tout ce qui se passe dans les pays étrangers, ne peut manquer de lui donner partout une grande réputation.

La première partie de ce discours contiendra les abus à réformer; dans la seconde je proposerai à Votre Majesté les remèdes à ces maux et les réflexions qu'un long usage et l'expérience dans tout ce qui regarde ma profession de la guerre m'ont occasionné de faire.

Quoique les six derniers articles ne semblent pas regarder cette profession, cependant ils y sont si relatifs, que si Votre Majesté ne réforme au plus tôt ces abus, il lui sera impossible de mettre dans la suite des troupes en campagne.

PREMIÈRE PARTIE.

I. En méditant, Sire, sur l'état où Votre Majesté se trouve depuis la mort de M. le cardinal de Fleury, qui étoit si attaché à votre personne, qui n'a jamais manqué à son égard qu'en omettant ce qu'il devoit faire pour le bien et l'avantage de son royaume, dont il paroît en tout que les intentions étoient si pures, et que par cette raison elle avoit chargé du poids du gouvernement, j'ai pensé que cet habile ministre s'est quelquefois trompé dans ses opérations, tant parce qu'il a employé beaucoup plus de finesse qu'il n'en falloit avec les puissances étrangères, qui commençoient à n'avoir plus pour lui la même estime qu'elles avoient eue d'abord, que par l'esprit d'épargne qui se manifestoit dans toutes ses actions. En qualité de son ami, je le lui ai reproché cent fois. Je ne pouvois de son vivant porter ces reproches à Votre Majesté; d'autant plus que c'eût été me perdre inutilement dans son esprit, et me mettre hors de toute portée de rendre à Votre Majesté et à tout le royaume des services aussi essentiels que ceux que j'avois intérêt de rendre en temps et lieu. Il avoit bien encore quelques autres défauts; mais ces deux étoient très-considérables en lui. Je ne doute pas que Votre Majesté ne s'en soit aperçue elle-même, et que si malgré eux elle lui laissoit

les rênes du gouvernement, ce ne fût en considération, d'une part, de ses intentions, qui étoient excellentes, et de la longue habitude qu'il avoit acquise d'agir en votre nom ; et, d'autre part, de son grand âge, qui ne permettoit pas d'espérer qu'il fût aussi longtemps en place qu'il a été.

Il n'y a rien, Sire, de si important pour les hommes qui ont quelque chose à traiter ensemble, et surtout pour les souverains, que la bonne foi et la vérité les moins suspectes. C'est l'unique moyen établi de Dieu même, souverain juge des souverains les plus puissants et l'unique auteur de toute fidélité dans tous les engagements réciproques entre les hommes.

En effet, comment pourroit-on compter sur un homme, quelque grand qu'il soit, qu'on regardera comme capable de manquer à quelques-uns de ses engagements pour un intérêt momentané : car en pareil cas il ne peut en avoir d'autre espèce, et tout le monde sait qu'il n'en peut être à la longue de plus grand pour un souverain que la confiance que tous les hommes prennent en la vérité de ses traités.

L'avantage, Sire, de la réputation de véridique et de religieux observateur des paroles données est si grand pour tout homme, et surtout pour les souverains, qui doivent y être plus exacts à proportion de leur élévation sur tous les hommes, et surtout sur les autres souverains comme eux, quoique moins puissants qu'eux, qu'il n'y a rien qu'ils ne doivent faire pour acquérir ce bien précieux. La supériorité qu'ils peuvent avoir sur les autres, soit par leurs armes, soit par le nombre d'hommes dont ils peuvent les accabler, n'est rien en comparaison d'elle. C'est cette même réputation qui les rend maîtres du sort des peuples.

En effet, Sire, que Votre Majesté se représente un souverain poussant la discrétion jusqu'à la finesse, et qui emploie toute son astuce à tromper ceux avec lesquels il a à traiter : il est bien certain qu'il pourra y parvenir la première fois ; mais il doit se tenir pour dit que malgré son esprit ils manqueront de confiance en lui pour les traités subséquents que la nécessité de leurs affaires pourra les obliger de faire avec lui. Ils seront sans doute les premiers à lui manquer dans l'occasion, supposé que par le nombre d'ennemis qu'il pourra avoir sur les bras ils puissent obtenir quelque avantage sur lui : au lieu qu'un prince religieux pour sa parole leur imposera toujours toutes les fois qu'il traitera avec eux. Il est donc, Sire, d'une grande conséquence pour Votre Majesté de bien examiner dans votre conseil, comme je viens de le dire, tous les articles du traité qu'elle aura à faire, et même d'en bien faire peser tous les mots en votre présence, afin que vous ne vous engagiez point mal à propos dans des actes solennels qui porteroient un coup irréparable à votre réputation de droiture, si vos intérêts ou même ceux de l'État, qui souvent en sont inséparables, sembloient exiger que vous y

manquassiez. Et, par exemple, celui de la dernière pragmatique sanction impériale que Votre Majesté s'est engagée à soutenir, et que feu M. le Cardinal n'avoit pas, ce semble, assez examiné (quoiqu'il eût fait lui-même ce traité) quand il a engagé Votre Majesté dans la présente guerre, laquelle n'est pas bien légitime; car il étoit aisé de juger qu'il seroit insoutenable dans l'occasion, le feu empereur Charles VI y ayant manqué le premier. Mais il ne convient pas à Votre Majesté de signer un traité dans l'intention de ne le pas tenir. Un habile négociateur peut bien, et même doit souvent taire de certaines choses qui nuiroient à l'affaire dont il est chargé; mais rien ne peut excuser le manque de bonne foi qui résulte d'une parole donnée à intention de ne la pas tenir.

Il est vrai, Sire, que quand M. le Cardinal vous a engagé dans cette guerre, il ne pensoit pas qu'elle dût être aussi sérieuse, ni aussi coûteuse, ni aussi longue qu'elle paroît à présent devoir l'être. Ce ministre, par la crainte de la guerre, qu'il détestoit, a toujours à cet égard pris de si foibles mesures qu'il semble n'avoir jamais connu cet axiome trivial : *Si vis pacem para bellum;* mais il me suffit de vous marquer ici la nécessité où vous êtes de tenir tous vos engagements, si vous faites quelque cas de la réputation de véridique et de bon et sage prince.

II. Le second inconvénient considérable dans lequel M. le Cardinal est tombé, c'est son esprit d'épargne, surtout à l'égard des officiers de vos troupes. C'est l'affaire de Votre Majesté de rétablir la confiance que son zèle excessif pour vos intérêts avoit déjà presque entièrement détruite. Il est pourtant certain (et il devoit en être d'autant plus persuadé qu'il savoit fort bien que tout le monde pensoit de même sur son compte à cet égard; et je lui disois assez souvent; mais le moyen de changer, par de simples discours, la façon de penser d'un homme octogénaire, quoiqu'il convînt à merveille de la validité du principe), oui, Sire, il est très-certain qu'il n'en est pas des finances de Votre Majesté comme de nos biens particuliers; car pour nous nous n'avons ordinairement qu'une seule voie pour nous enrichir, qui est celle de l'épargne de nos revenus; mais pour Votre Majesté, ce n'est qu'en répandant libéralement vos richesses que vous pouvez les augmenter. Il me souvient à ce propos d'un discours du roi Auguste II de Pologne, père de celui-ci, au roi de Prusse, pareillement père de celui qui règne à présent. Votre Majesté sait quelle étoit l'étrange parcimonie de ce prince, lequel, au sortir du camp de Muhlberg, fut si frappé des surprenantes magnificences du roi de Pologne, qu'il lui demanda comment il pouvoit faire pour soutenir son Etat, en même temps que les dépenses qu'il lui avoit vu faire dans ce camp de paix. Le roi de Pologne pour toute réponse tira un écu de sa [bourse], qu'il donna devant lui à l'un de ses valets de pied; et il dit au roi de Prusse : « Vous voyez bien cet écu : si vous l'aviez, il iroit dans vos coffres avec

les autres que vous y avez déjà ; mais il seroit inutile pour la société, au lieu qu'avant la fin de la semaine il me reviendra accompagné d'un autre. » En quoi, Sire, ce sage roi ne se trompoit pas; car par le commerce, qui fleurissoit dans ses États, et par les entrées et autres subsides (qu'il avoit même trop légèrement imposés sur ses peuples), il étoit bien sûr de tirer d'eux de quoi faire les grandes dépenses qu'il faisoit. Je me souviens encore d'un autre exemple pendant la vie du feu Roi : le voici. MM. de Louvois et de Colbert étoient fort mal ensemble depuis longtemps. Le premier, secrétaire d'État au département de la guerre, comme Votre Majesté sait, ne crut point pouvoir mieux se venger du second, qui, comme elle sait encore, étoit contrôleur général des finances, qu'en disant au Roi dans son travail avec lui, en 1664, qu'un prince comme lui, au sortir de la guerre, ne devoit pas demeurer les bras croisés; mais qu'il étoit nécessaire qu'il fît quelques fêtes : car il savoit que c'étoit le moyen de plaire à un monarque aussi magnifique que l'étoit Louis XIV; et par le même moyen il croyoit déplaire beaucoup au ministre des finances, par l'embarras que cette nouvelle dépense non attendue lui causeroit dans un temps de paix, qui ne sembloit venu que pour lui fournir la facilité de réparer les finances de S. M., fort altérées par la dernière guerre que le royaume venoit de supporter. En effet cette proposition, quoique jetée en l'air par M. de Louvois, à la fin de son travail, fit impression sur l'esprit du Roi, qui cependant, en prince sage, répondit à ce ministre qu'au sortir de la guerre il ne pouvoit se résoudre à faire une si étrange proposition à Colbert, qui ne sauroit où prendre les 3 ou 400,000 livres que cela coûteroit d'extraordinaire. Cependant le feu Roi, qui avoit fort goûté cette proposition, laquelle lui trottoit dans la tête, dit le lendemain à M. de Colbert en travaillant avec lui : « Vous ne savez pas ce que Louvois me proposa hier : c'est de faire des fêtes ; mais comme cela me coûteroit environ 400,000 livres d'extraordinaire, je lui ai répondu que cela m'étoit impossible dans un temps où il me falloit songer à rétablir mes finances trop altérées par la guerre. » M. de Colbert se retournant tout d'un coup, prit sur-le-champ son parti avec dextérité, et répondit au Roi (en qui il connoissoit beaucoup de goût pour ces sortes de dépenses) : « Pourquoi non, Sire? Il paroît par la proposition de M. de Louvois que cet habile ministre est véritablement touché de la grandeur de V. M., qui ne peut mieux faire que de la marquer ainsi à son peuple et à toute l'Europe. » — « Mais, reprit le Roi, cela me coûtera bien cher dans un temps où je ne dois penser qu'à l'épargne. » M. de Colbert répondit au Roi que pourvu qu'il en tînt le cas secret pendant huit jours seulement, il croyoit pouvoir l'assurer du succès de cette affaire; mais qu'il ne convenoit pas à un si grand Roi de se borner en pareille occasion à une dépense de 400,000 livres. Le feu Roi, fort con-

tent de la façon dont M. de Colbert avoit approuvé sa proposition, lui promit et lui garda le secret pendant le temps requis. M. de Colbert ne fut pas plus tôt arrivé chez lui qu'il manda les fermiers généraux, et leur demanda le lendemain, à leur arrivée à Saint-Germain, où le Roi étoit, combien les entrées de Paris leur valoient depuis quelque temps. Les fermiers généraux, imbus du bruit public qui s'étoit répandu qu'ils gagnoient beaucoup sur ces entrées, sur lesquelles on prétendoit qu'ils faisoient de grands profits, ne doutant plus à ce discours du ministre qu'il ne leur retirât, au profit du Roi, ces entrées, qui étoient le principal de leur ferme, supposèrent qu'elles rapportoient fort au-dessous de leur véritable valeur. M. de Colbert, qui ne vouloit pas les empêcher de gagner quelque chose et qui sentoit bien qu'ils ne lui accusoient pas exactement la vérité, leur dit que l'intention du Roi étoit de retirer pour quelques mois ces entrées; mais que, comme ce grand prince ne vouloit pas qu'ils perdissent avec lui, il leur abandonnoit 1 million de profit, pendant trois mois, de plus qu'ils ne prétendoient qu'elles leur valoient, ce qu'ils n'osèrent refuser après s'être avancés comme ils avoient fait. Quand donc il fut convenu avec eux, il alla trouver le Roi, et lui dit qu'à présent il étoit sûr des fonds; mais qu'il lui demandoit le contraire de ce qu'il lui avoit demandé à son dernier travail, c'est-à-dire qu'il supplia S. M. non-seulement de ne pas garder le secret qu'il avoit exigé d'elle, mais même de publier partout ses intentions pour les fêtes en question. Il est aisé de juger avec quelle impatience le Roi attendoit cette décision, et combien il fut content de l'approbation de son ministre même des finances, pour une dépense extraordinaire sur laquelle il n'avoit pas compté. Le Roi donc, abrégeant le plus qu'il put son travail avec ce ministre, s'empressa d'aller répandre cette nouvelle, et M. de Colbert de son côté en donna part à tout le monde. Tous les ministres étrangers, dès qu'ils en furent informés, ne manquèrent pas d'en avertir leurs principaux. Cette nouvelle fut bientôt répandue par toutes les cours de l'Europe, ce qui attira à Paris quantité d'étrangers, de sorte que les entrées triplèrent de l'ordinaire, tant par rapport à la subsistance de cette affluence de monde que par la magnificence avec laquelle ils s'empressèrent de paroître en cette occasion. M. de Colbert cependant, voulant profiter de plus en plus du moyen qu'il avoit imaginé, supplia le Roi de retarder encore de quinze jours le terme qu'il avoit donné pour ces fameuses fêtes, en supposant que tout n'étoit pas encore prêt, quoiqu'il le fût en effet; ce qui lui réussit d'autant mieux, que les dépenses de tous ceux qui étoient venus de toutes les parties, tant du royaume que de toute l'Europe, y restèrent et augmentèrent de plus en plus les profits de S. M. Enfin ces fêtes célèbres furent exécutées, et l'on peut dire qu'il n'y en eut jamais de pareilles, par l'extrême ma-

gnificence qui y régnoit. Cependant quand elles furent finies, le Roi commença à craindre la présence de M. de Colbert ; il fallut néanmoins qu'il en courût le risque ; mais quel fut l'étonnement de S. M. quand, dans le premier travail de M. de Colbert avec elle, elle apprit de lui que loin que ces superbes fêtes lui eussent coûté quelque chose, elle avoit encore 2 millions de bon dans ses coffres. Ce qui fit fort la cour de M. de Colbert, par le même endroit par lequel M. de Louvois s'étoit flatté de l'embarrasser beaucoup, et peut-être même de le perdre absolument dans l'esprit du Roi.

III. Quant à la guerre, c'est une de vos plus grandes obligations envers vos sujets que de bien examiner avant de la commencer, si le motif en est légitime, sans quoi, Sire, vous vous rendrez responsable de tout le sang qui s'y répand, soit dans les actions, soit par les maladies, soit à l'occasion des fatigues, qui font périr nombre d'hommes. Car comme les sujets de Votre Majesté ne sont pas en droit d'examiner votre conduite et sont tenus de marcher sur le premier ordre de votre part, de même c'est à Dieu seul que vous êtes comptable de vos actions ; et l'examen rigoureux qu'il en fera au jour terrible de son jugement en sera d'autant plus à craindre pour vous. A l'égard de celle-ci, elle a déjà été très-coûteuse à Votre Majesté tant en hommes, qui font sa véritable richesse, qu'en argent ; ce qui ne peut manquer d'arriver toutes les fois que la guerre sera portée fort au delà de vos frontières. Il paroît en effet d'une première vue à ceux qui raisonnent comme je fais ici sans connoître le local, que si les armées de Votre Majesté s'étoient portées en force, vos ennemis n'auroient pu tenir un moment contre elles. Si la faute de diviser vos forces est aussi grande qu'elle paroît d'ici, je conviendrai aisément que ce ne peut être la vôtre, mais celle des généraux qui commandoient sur les lieux ; à moins qu'ils n'aient reçu des ordres de vous ou de votre part, ou bien que ce ne soit par le choix qui auroit été fait d'eux ; et comme vous êtes responsable de tous ceux qui ont été choisis par vos ordres ou sous votre autorité, il n'est pas douteux que Dieu ne vous demande un jour un compte sévère de cette partie de votre administration, puisqu'en ce cas c'est par le petit nombre de troupes qui ont été opposées à l'ennemi que cette guerre a été jusque ici moins avantageuse pour la nation, et même qu'au lieu d'être terminée d'abord comme elle sembloit devoir l'être, si on eût pu en user ainsi, elle durera peut-être encore longtemps.

Pour ce qui est de l'esprit d'épargne de feu M. le Cardinal, en ce qui regarde Votre Majesté, il est constant, et très-bien prouvé par le fait de ce ministre, qu'il n'a jamais rien pris sur les finances de Votre Majesté de ce qui lui étoit même si légitimement dû pour son administration, loin d'avoir thésaurisé aux dépens du royaume comme ses prédécesseurs. Cependant cet esprit d'épargne n'influera point sur Votre Majesté. Il

devenoit très-pernicieux à votre service par les conséquences, puisqu'il pouvoit détruire l'émulation dans vos troupes.

Les trois exemples que je vais citer à Votre Majesté, dont elle pourra se rappeler le premier, puisqu'il fut discuté en votre présence entre M. le Cardinal et moi, suffiroient seuls, s'ils étoient connus, pour dégoûter les officiers.

Le premier de ces exemples regardoit la veuve du plus ancien maréchal des logis des troupes de votre Maison. Il n'y avoit que huit ou dix ans qu'il étoit marié avec cette femme. M. le Cardinal se livrant un peu trop à son esprit d'épargne pour Votre Majesté, voulut étendre jusqu'à ce maréchal des logis le principe excellent qui lui avoit été inspiré pour les nouvelles et jeunes veuves d'officiers. Il me dit même quelques années auparavant (car il y avoit déjà plusieurs années que je le pressois d'en rendre compte à Votre Majesté, à laquelle j'avois pris la liberté de me référer sur cette affaire) que ce seroit perdre entièrement les troupes que d'approuver par des pensions données aux jeunes veuves des vieux officiers les mariages que ceux-ci contractent si souvent dans les garnisons avec des filles sans bien et sans naissance, qui ont trouvé le moyen de leur plaire et de les épouser. J'eus beau lui représenter que celui-ci n'étant nullement dans le même cas, il ne pouvoit tirer à conséquence pour aucun autre; que ce mariage n'étoit point l'effet de l'amour de cet officier, contracté, non en garnison, où n'ont jamais été les chevau-légers servant à la garde de Votre Majesté (si ce n'est quelquefois pendant les campagnes de la guerre de 1701 et en quartiers de fourrage), mais dans son propre pays avec l'agrément de tous les parents, tant d'un côté que d'autre; que cette veuve étoit d'une condition égale à celle de son mari; que l'un et l'autre avoient compté sur les bontés de Votre Majesté lors du décès de son mari, octogénaire, lequel avoit servi toujours dans la même compagnie plus de cinquante ans, et retiré depuis peu avec une pension d'autant plus considérable qu'il étoit le doyen de tous les maréchaux des logis de votre Maison, et même de tous les officiers de vos gardes du corps, sans exception d'aucun, soit chefs de brigade, soit même de tous les exempts et de tous les gardes du corps; qu'en pareil cas le feu Roi, plus délicat que lui pour tout ce qui avoit rapport au bien de son service, n'eût jamais refusé une pension, même plus considérable que l'ordinaire, à cette veuve; que d'ailleurs son mari, retiré seulement depuis quelques mois, n'avoit jamais joui de la pension de retraite; que de plus il laissoit sa veuve avec toute la vertu possible, mais sans aucun bien ni moyen de subsister; qu'elle avoit même marqué à la mort de son mari une vertu non commune, non-seulement en rendant (malgré sa pauvreté) à ses héritiers tout ce qu'il lui avoit donné lui-même de la main à la main, mais même qu'elle avoit indiqué des effets qui sans cela auroient été perdus pour eux; qu'ainsi elle étoit d'autant plus

digne des bontés de Votre Majesté qu'il ne pouvoit lui convenir de laisser périr dans la misère une demoiselle veuve d'un gentilhomme, doyen des maréchaux des logis des troupes de votre Maison, qui l'avoit servi un si grand nombre d'années, sans interruption et sans d'autre récompense que celle dont la mort l'a privé d'abord, sans qu'il en ait pu jouir un moment. Toutes ces raisons étoient trop fortes pour ne pas faire impression sur l'esprit de ce cardinal : aussi demeura-t-il sans réplique; mais il n'en fut que cela, et je n'en eusse jamais rien tiré pour cette veuve, si je n'avois eu attention de porter l'affaire devant Votre Majesté, et si elle n'eût eu la bonté de décider elle-même en faveur de cette veuve : et quand il vit que vous penchiez à lui donner de quoi subsister, tout ce qu'il put faire fut de diminuer la somme que je demandois, quoique réduit ma demande au plus petit pied qu'il fût possible. Car quoique j'eusse l'usage du feu Roi en pareil cas fut de donner jusqu'à 1,000 livres à la veuve d'un simple maréchal des logis, bien moins ancien que celui-ci dans son service, cependant connoissant la difficulté d'obtenir une pareille pension de Votre Majesté, en présence de M. le cardinal de Fleury, je ne songeai qu'à vous demander 500 livres, qui étoit la moindre pension qui jusque là eût été accordée aux veuves des simples maréchaux des logis. Mais je fus bien surpris quand je l'entendis se récrier sur cette somme, et prendre la parole pour dire que c'étoit trop encore, et qu'il ne falloit lui donner que 400 livres. J'eus beau représenter à Votre Majesté que ni elle ni le feu Roi son prédécesseur n'avoient jamais donné si peu aux veuves des maréchaux des logis de sa compagnie; et que cette somme étoit devenue très-modique, par la cherté des vivres et le surhaussement des espèces, pour la subsistance d'une personne, surtout comme celle-ci; il fallut en passer par là, et je me retirai ensuite. Cet exemple, Sire, qui s'est passé sous vos yeux, doit vous précautionner contre cet esprit d'épargne.

Votre Majesté peut se souvenir de ce qui est arrivé à la veuve d'un maréchal de camp de vos armées qui, avec ses deux enfants en bas âge, alla il y a quelques années, à la mort de son mari, prier M. le cardinal de Fleury de demander à Votre Majesté de quoi subsister et de quoi élever ses deux enfants; mais ce cardinal ne lui ayant offert ses bons offices auprès de vous que pour une pension de 1,000 livres, cette dame qui se sentoit, le voyant obstiné de la lui procurer aussi modique, le supplia de ne plus songer à elle, préférant de se passer de cette grâce de Votre Majesté ; car, malgré le besoin où elle étoit, elle avoit honte d'en recevoir une pareille, et elle l'assura qu'elle feroit de son mieux pour l'éducation de ses enfants, mais qu'elle ne vouloit pas s'attirer tous les confrères de feu son mari, en recevant une grâce si médiocre. M. le Cardinal, fort aise de cette résolution, ne lui donna rien, et ils se séparèrent ainsi.

Mais rien, Sire, n'est plus marqué en pareil cas que l'état où il a laissé la veuve d'un ancien lieutenant-colonel de vos troupes, homme de grande condition par lui-même, lequel est mort à Versailles, il y a deux ou trois ans, à la poursuite d'une petite pension pour subsister, après avoir mangé à votre service le peu de bien qu'il pouvoit avoir, et avoir été nombre de fois estropié à la guerre. Cette pauvre veuve de très-bon nom par elle-même, et à présent âgée, alla lors de la mort de son mari représenter à M. le cardinal de Fleury la misère où elle alloit tomber s'il ne la secouroit promptement. Elle ne put cependant obtenir de lui qu'une gratification extraordinaire de 400 livres une fois payée. Cette pauvre veuve, au désespoir de ce traitement, s'est retirée à Paris pour y vivre comme elle pourra. Enfin elle s'est logée dans un quatrième étage, où elle ne subsiste que par la charité des fidèles. Elle désiroit même de se mettre en service, si elle eût pu le trouver; mais son âge et ses infirmités ne lui ayant pas permis de trouver une condition, elle n'a d'autre ressource, dans son malheur, que la bonté de Votre Majesté. Je l'ai représenté vivement à feu M. le cardinal de Fleury, mais toujours inutilement; ce ministre se contentant de me dire qu'il proposeroit à Votre Majesté de tourner en pension la modique gratification qu'elle lui avoit donnée aussitôt après la mort de son mari; et j'ai pourtant lieu de croire qu'il ne l'a jamais fait; car je connois trop l'humanité de Votre Majesté pour penser qu'elle ait connoissance de ce fait tel qu'il est sans vouloir soulager cette pauvre veuve dans de pareilles circonstance. Si Votre Majesté se contente de tourner ces 400 livres en pension, cette femme sera encore obligée d'avoir recours à la charité des fidèles pour subvenir à ce qui lui manquera; car vous imaginez bien, Sire, qu'une pareille somme ne peut suffire aujourd'hui à l'entretien d'une personne de cette espèce : mais si Votre Majesté la lui accorde plus forte, elle pourra, sans autres secours, se tirer d'affaire. En tous cas, je puis vous assurer que vous n'aurez pas longtemps à la lui faire payer, attendu son âge et ses infirmités. Ce sont, Sire, les épargnes de cette espèce qui ont attiré à M. le cardinal de Fleury la réputation par lui si peu méritée de dureté, qu'il s'étoit acquise les dernières années de sa vie, quoiqu'en effet il y eût peu d'hommes moins durs que lui. Cependant, Sire, ce défaut tomboit à plomb sur vous, et dégoûtoit tellement toutes les troupes, qui sont accoutumées à croire voir la conduite de Votre Majesté dans tous les traitements qu'elles reçoivent de ses ministres, et qui pensent d'autant plus aisément qu'aucun d'eux n'oseroit rien faire que par son ordre, que la réputation de désintéressement de M. le cardinal de Fleury étoit plus répandue, et que tout le monde savoit que ce n'étoit pas pour lui qu'il thésaurisoit ainsi. Il est donc très-important pour elle de lâcher la main plus que ce cardinal n'a fait en votre nom, afin que vos sujets ne puissent penser

que vous participiez en aucune façon à cet esprit d'épargne, car il vaut encore mieux pour vous qu'ils pensent qu'il agissoit de son chef, ce qui peut aisément vous excuser, par la disproportion de son âge au vôtre, que s'ils vous accusoient de cet esprit si déshonorant pour vous, si peu propre à rétablir vos finances, au contraire si capable de faire perdre toute émulation à vos troupes et tout désir de remplir leur devoir en toute occasion, et surtout à la guerre.

IV. Il est nécessaire que je dise encore un mot à Votre Majesté sur les troupes et sur le désordre monstrueux qu'elles exercent. Il est constant, Sire, que la maraude qu'elles font est en partie cause de leur destruction. Car, comment des cavaliers, dragons ou soldats, qui, au sortir d'une longue et pénible marche, partiront en arrivant, et feront vingt lieues à pied la nuit poursuivis par les ennemis, et reviendront au camp, en partie seulement, leurs camarades ayant été tués ou pris, comment pourront-ils repartir avec leur troupe pour faire une longue marche? C'est pourtant ce qui ne s'est que trop vu en Allemagne cette année. Cette licence a été à tel point, qu'ils ont fait autant ou plus de désordres, dans les pays même que nous voulions conserver soigneusement, que les pandours et hussards autrichiens.

V. Il est encore un désordre monstrueux; c'est celui de la milice, qui par toute la France est en horreur: cela n'est pas étonnant parce qu'on leur a souvent manqué de parole.

VI. Le dernier abus à réformer, c'est celui des amnisties que Votre Majesté a ci-devant accordées à ses troupes. Aussi y a-t-il divers remèdes à apporter à ces deux derniers maux: je les expliquerai dans la seconde partie.

VII. Quant au commerce, il est de deux sortes, le commerce intérieur du royaume, comprenant l'industrie, les canaux, les chemins publics, tout ce qui y a rapport; et le commerce extérieur ou maritime. Vous pouvez encore connoître, Sire, par l'exemple de M. de Colbert, de quelle importance il peut être dans votre royaume (comme je l'expliquerai en son lieu dans la seconde partie): ainsi je n'en dirai pas davantage ici.

Il me suffira de vous faire remarquer en passant qu'une des plus grandes attentions que Votre Majesté doive avoir, c'est celle de l'encourager, et même de l'augmenter autant qu'il vous sera possible. La situation des pays de votre obéissance, entre les deux mers Océane et Méditerranée, est unique dans l'Europe, où d'excellents ports vous mettent en état de le soutenir avantageusement et de faire la loi à toute puissance étrangère qui prétendroit s'y opposer. Quand je parle des ports de France, je ne prétends point en exclure les rades de bonne tenue et bien protégées, lesquelles sont auprès de ces ports; car elles en sont l'âme, et sans elles ils deviendroient quasi inutiles.

VIII. Outre le négoce, sur lequel l'opinion des François a un grand pouvoir, il est encore un article où cette opinion influe d'une manière décisive : c'est la culture des terres. En effet, aucune condition n'est à présent aussi abjecte que celle des laboureurs, lesquels sont l'objet du mépris de presque tout le monde. Cependant ce sont eux qui nous nourrissent. C'étoit pour cette raison que l'on pensoit autrefois si favorablement chez les Romains; les dictateurs (qui étoient les chefs de la nation) se prenoient le plus souvent à la charrue, et y retournoient quand ils quittoient cet emploi. Il est impossible, Sire, que votre royaume soit jamais bien florissant, si vous n'élevez cette condition : et à coup sûr Votre Majesté accoutumée à donner le ton à toute l'Europe, ne manqueroit pas d'être bientôt suivie de toutes les nations chrétiennes de ce continent. Ce que je remarque en passant seulement, car il n'importe guère à Votre Majesté d'être imitée en cette occasion par les étrangers. Mais, pour y mieux réussir, il est nécessaire que vous soulagiez cette partie principale de vos sujets des impositions qui ont été mises sur eux. C'est ce que j'expliquerai dans le plan qui fera la seconde partie de cette conversation.

IX. Puisque j'en suis à l'article des subsides, je remarquerai en passant que Votre Majesté n'a accordé à son peuple, pendant vingt ans de paix, qu'une diminution de ces subsides, à l'occasion du dernier système, encore ne fût-ce que pour les arrérages passés, ce qui faisoit espérer alors, si ce système eût eu lieu, qu'en effet cette diminution auroit pu être continuée à l'avenir. Il est donc très-important pour Votre Majesté et pour son royaume, qu'elle le mette en état de se passer de ces subsides, qu'il est étonnant qu'une paix de plus de vingt ans n'ait pas produit d'elle-même, et au lieu de laquelle les sujets de Votre Majesté sont vexés chaque jour; ce qui fait un tort égal à Votre Majesté et à ses peuples : à Votre Majesté, qui ne règne que sur un petit nombre de pauvres gens qui ont beaucoup de peine à subsister : et à ses sujets, en les ruinant sans ressource, par la rigueur avec laquelle on lève sur eux les impositions, le plus souvent sans égard au temps le plus favorable pour eux pour les payer. Ce qui ne procède pas de la faute de M. le contrôleur général, qui bien loin d'autoriser ces vexations, les réprimeroit s'il en étoit instruit, mais de la cupidité de ceux qui en sous-ordre sont employés à la levée de ces deniers.

Il est bien certain qu'ils sont traités avec cette dureté sans que Votre Majesté en ait connoissance; mais aussi il ne l'est pas moins qu'ils le sont presque par tout le royaume avec une étrange barbarie. Mais, Sire, cette ignorance n'est pas pour vous une excuse légitime, car sur ce fait elle n'est rien moins qu'invincible; vous ne pouvez donc un jour vous justifier par là auprès du souverain Juge, quand vous comparoîtrez devant lui et quand il vous reprochera toutes les dépenses inutiles que

vous faites chaque jour, et pour lesquelles votre ministre des finances est obligé de fermer les yeux sur cette rigueur pour y pouvoir subvenir. Ce point est si important que si je croyois nécessaire de me servir de beaucoup de paroles pour vous l'inculquer, j'en ferois volontiers un juste volume, tant je trouverois de raisons pour vous convaincre de la nécessité où vous êtes de remédier au plus tôt à cet abus : car grâce à Dieu, vous êtes bon à vos sujets, et déterminé à procurer leur avantage, à quelque prix que ce soit.

X. C'est dans cette disposition où je sais que Votre Majesté est depuis longtemps que je prends la liberté de lui représenter encore un autre abus, non moins important à réformer ; c'est le défaut d'éducation de vos sujets. Il est constant que les pauvres gentilshommes, qui dans la noblesse constituent de beaucoup le plus grand nombre, n'instruisent leurs enfants qu'à attaquer et tuer s'ils le peuvent leur ennemi ou celui de leur famille, ce qui produit même le plus souvent des inimitiés irréconciliables entre elles par une interprétation maligne des pensées, des paroles, ou des démarches des uns ou des autres ; ce qui est terrible, et même souvent qui les rend ennemies pour toujours les unes des autres, quoique les mots qui ont donné lieu à la division, ou soient totalement inventés par ceux qui se plaisent à les imaginer, ou du moins le plus souvent dits très-innocemment. C'est ainsi, Sire, que ces petits gentilshommes se font souvent des ennemis de ceux qui ne songeoient pas à l'être. Mais ce n'est pas tout ; car outre cette damnable instruction, ils leur en donnent encore une autre, et leur apprennent seulement à aller à la chasse presque aussitôt qu'ils peuvent porter le fusil. Telle est l'unique occupation du gentilhomme de campagne.

XI. Quant aux paysans, ils n'apprennent rien à leurs enfants ; ils les laissent jouer pendant tout le jour avec leurs petits camarades, en telle sorte que ceux-ci ne savent pas le plus souvent s'il y a un Dieu, et moins encore, s'il est possible, ce qu'ils doivent à leur Roi, à leurs pères et à leurs mères ; et comme ils n'ont reçu aucun principe d'honneur, entièrement livrés à leur mauvais naturel, ils sont le plus souvent vindicatifs, attachés à un vil intérêt, voleurs, durs pour les autres, ivrognes, débauchés, et en un mot très-mal nés de toutes façons. Il est vrai que les plus riches paysans du royaume envoient ordinairement leurs enfants à l'école dans les villages où il y en a ; mais qu'apprennent-ils dans ces endroits ? Ce n'est ordinairement rien de ce qu'ils doivent à Dieu, au Roi et à l'Etat, à eux-mêmes et aux autres, mais seulement à lire et écrire, un peu de chicane, pour pouvoir un jour ou défendre injustement un bien qui ne leur appartient pas, ou attaquer sans raison légitime leurs voisins dans le temps qu'ils s'y attendent le moins. L'unique moyen de réparer ces défauts, c'est de leur donner

une meilleure éducation, comme je le proposerai à Votre Majesté dans la seconde partie de cet écrit.

XII. Il est encore une suite funeste de ce défaut d'éducation : ce sont les mendiants. En effet, l'on voit le plus souvent les valets de charrue quitter leur travail dans la campagne pour venir demander l'aumône aux passants, quand ils sont assez près des chemins. Ce qui les détermine à en user ainsi, c'est les profits immenses qu'ils font par cette étrange conduite, car tout leur travail de la semaine ne vaut pas un seul jour de cette surprenante façon d'agir.

Votre devoir, Sire, n'est donc précisément que de vous employer à la réformation de ces abus. Je sais que vous n'y pouvez travailler toujours, et qu'il faut un peu de relâche à votre esprit ; mais comme les monarques tels que vous ne manquent guère d'en prendre plus que moins, je n'aurai l'honneur de vous rien proposer à cet effet, certain que plusieurs personnes vous feront assez de semblables propositions. En quoi il vous sera aisé de reconnoître ceux qui vous seront assez attachés pour ne vous rien conseiller qui puisse tendre à faire de Votre Majesté un roi fainéant ; car il est fort aisé de vous y tromper, le naturel portant très-facilement un Roi, à qui rien ne manque de tout ce qu'il peut désirer, à la fainéantise ; par où vous pourrez connoître que le devoir d'un roi n'est pas de se reposer continuellement, mais bien plutôt de travailler efficacement à la réformation des abus de son royaume ; ce qui, comme vous voyez, Sire, est un ouvrage d'une grande étendue, lequel mérite toute l'attention de Votre Majesté. Et il est aisé de s'apercevoir de l'application qu'elle y donne, et de la juste préférence dont elle use dès à présent à cet égard sur toutes les occupations qui lui plaisent davantage.

Telle est, Sire, la fermeté inébranlable avec laquelle vous avez quitté ces jours passés la chasse, pour venir vous renfermer chez vous et travailler avec vos ministres. Continuez d'en user ainsi ; et votre réputation, qui a fait un progrès infini depuis la mort de M. le Cardinal, ira toujours d'autant plus en augmentant ; ce qui doit, Sire, vous persuader aisément qu'aucune de vos actions ne se perd, car vous êtes trop élevé pour n'être pas en vue à tout le monde.

XIII. Un autre abus important à réformer, c'est le défaut de mariages, ce qui diminue beaucoup les forces du royaume et par conséquent celles de Votre Majesté. Rien n'est plus important pour elle que d'y remédier au plus tôt. Il semble en effet qu'on ait pris à tâche de travailler à la destruction du royaume, en levant les subsides avec la rigueur dont j'ai parlé ci-dessus ; car c'est une des principales raisons qui empêchent les paysans de se marier. Les bas officiers des fermes de Votre Majesté cherchant continuellement l'occasion de maltraiter les pauvres paysans pour les obliger à se rédîmer de leurs vexations avec

de l'argent; de sorte que comme ils s'y prennent de toutes façons, *per fas et nefas*, ils leur imposent quelquefois des crimes qu'ils n'ont jamais commis, et qui sont même les plus éloignés de leurs pensées; y ayant quelques-uns de ces gens-là qui portent dans leurs poches du faux sel de contrebande pour le produire chez les pauvres paysans, qu'ils accusent calomnieusement, à la faveur de leurs procès-verbaux, de les en avoir trouvés garnis.

Tels sont, Sire, les principaux abus que vous avez à réformer : je dis les principaux, parce qu'il y en a encore beaucoup d'autres ; mais ce seroit trop entreprendre que de les attaquer tous à la fois. C'est ce que j'aurai l'honneur de représenter à Votre Majesté dans un autre écrit, suivant le sort de celui-ci, et si Dieu m'en donne le temps avant que de m'appeler à lui.

Voici, dans la seconde partie ci-jointe, les remèdes à ces maux.

SECONDE PARTIE.

I. Votre Majesté peut voir dans la première partie de cet écrit de quelle importance il est pour elle d'être fort exact à sa parole. Il est donc aujourd'hui question, Sire, qu'en prenant vous-même la conduite de l'État vous fassiez connoître à toute l'Europe et à tout le monde chrétien qu'à l'exemple de saint Louis, dont vous descendez, vous êtes parfaitement fidèle à tous vos traités, quoi qu'il puisse vous en coûter; et par conséquent vous devez bien peser dans votre conseil toutes les suites possibles de l'engagement que vous aurez à prendre pour déterminer un traité ; parce que, quand une fois vous l'aurez fait et signé, vous ne serez plus libre de vous en dégager. En quoi vous ne devez pas suivre le mauvais exemple des autres souverains, qui pour toute raison de leur défection à leurs traités les plus solennels sont quelquefois obligés d'avouer que ces traités se trouvent souvent contraires à l'intérêt tant de leur Etat que de leur personne même ; prétexte souvent faux et toujours peu propre à persuader qu'ils sont vrais, tant parce que les manifestes qui le portent ne paroissent qu'après coup, et que par cette raison ils ne sont presque jamais que la ressource d'une mauvaise cause. Je voudrois donc que tous les princes étrangers dissent qu'une telle chose est très-certaine, parce que Louis XV l'a dit, écrit ou signé. Telle a été la réputation des bons rois prédécesseurs de Votre Majesté, saint Louis, Charles le Sage, Louis XII et Henri IV. Ces quatre monarques, dont la réputation a mérité toute la confiance des autres princes de leur temps, n'ont jamais fait aucun traité sans se

regarder comme étroitement liés par eux ; et s'ils en ont fait quelques-uns moins avantageux qu'ils n'eussent désiré, ils se croyoient tellement engagés par leur parole, qu'ils se jugeoient obligés à la remplir exactement. C'est ainsi que je voudrois que Votre Majesté en usât en toutes les occasions pareilles ; et si elle ne l'a pas fait à l'égard de son accession à la dernière pragmatique sanction impériale, ce ne peut être qu'en vertu de la confiance qu'elle avoit pour son ministre, car il ne convient pas que Votre Majesté laisse voir à toute l'Europe une variation si peu convenable à tout homme, et surtout à un prince tel que vous. Je n'ai donc garde de vous proposer de vous dédire si aisément. Ainsi partons d'où nous sommes. Je prends seulement la liberté de dire à Votre Majesté de résister vivement à toutes les propositions de manquement de parole qui pourroient lui être faites, non par ses véritables serviteurs, mais par quelque ennemi de son honneur et de sa gloire, qui sous de belles apparences de dévouement pour elle ne chercheroit qu'à tendre un piége à sa vertu. En effet, Sire, les souverains dont je viens de parler ne peuvent avoir aucun aussi grand intérêt que celui-là, comme je vous l'ai expliqué ci-dessus, et certainement vous serez de mon avis, dès que vous y ferez réflexion. Comme je me suis assez étendu dans la première partie ci-dessus sur l'exactitude que Votre Majesté doit avoir à l'observation de ses traités avec les souverains, je n'en dirai pas davantage à présent. Cependant, comme je vous ai promis ci-dessus d'insérer ici le dixième article de la dernière pragmatique sanction impériale, confirmatif du sixième des articles préliminaires de la paix, daté du 3 octobre 1735, le voici :

Dixième article du traité passé à Vienne en Autriche entre le Roi, l'Empereur et l'Empire, le 18 octobre 1738.

« C'est pareillement par rapport aux choses statuées ci-dessus que Sa « sacrée Majesté royale très-chrétienne a pris (en la meilleure manière « qu'il soit possible, par le sixième des articles préliminaires, par rap-« port aux Etats en partie possédés déjà, et alors en partie à posséder, « en conformité des mêmes articles préliminaires, par Sa sacrée Majesté « Impériale) l'engagement de garantir la défense appelée vulgairement « *garantie de l'ordre de succéder dans la maison d'Autriche*, qui a « été le plus amplement expliqué par la pragmatique sanction publiée « le 19e jour d'avril de l'année 1713. Car ayant été exactement considéré « que la tranquillité publique ne pouvoit durer et subsister longtemps, et « qu'on ne pouvoit imaginer de moyen sûr pour conserver un équilibre « durable en Europe, que par la conservation du susdit ordre de succes-« sion contre toutes sortes d'entreprises futures, Sa sacrée Majesté royale « très-chrétienne, mue, tant par le désir ardent qu'elle a du maintien « de la tranquillité publique en Europe que par la considération des

« conditions de paix auxquelles Sa sacrée Majesté impériale a consenti « principalement par cette raison, s'est obligée de la manière la plus « forte à défendre le susdit ordre de succession; et afin qu'il ne puisse « naître dans la suite aucun doute sur l'effet de cette sûreté ou garantie :

« Sa susdite sacrée Majesté royale très-chrétienne s'engage, en vertu « du présent article, de mettre en exécution cette même sûreté, appelée « vulgairement *garantie*, toutes et quantes fois qu'il en sera besoin : « promettant pour elle, ses héritiers et successeurs, de la manière « la plus stable que faire se peut, qu'elle défendra de toutes ses forces, « maintiendra et, comme l'on dit, garantira contre qui que ce soit, « toutes les fois qu'il en sera besoin, cet ordre de succession que Sa « sacrée Majesté impériale a déclaré en forme de fidéicommis per- « pétuel, indivisible et inséparable, en faveur de la primogéniture, pour « tous les héritiers de Sa Majesté, de l'un et de l'autre sexe, par l'acte « solennel publié le 19e jour d'avril de l'année 1713, et ajouté à la fin « du présent traité, lequel acte a été porté dans les monuments publics, « pour avoir force de loi et de pragmatique sanction, valide à perpétuité, « et dont le Saint-Empire romain a promis la défense, ou vulgairement « la *garantie*, en vertu du Conclusum émané le 11 janvier 1732.

« Et comme, selon cette règle et ordre de succéder, dans les « cas où par les effets de la bonté divine il y aura des enfants mâles « descendant de Sa sacrée Majesté impériale, l'aîné de ses fils ou, « celui-ci étant mort, le premier né de cet aîné, et, n'y ayant aucune « lignée masculine de Sa sacrée Majesté impériale, l'aînée de ses filles « les sérénissimes archiduchesses d'Autriche, l'ordre et droit de primo- « géniture indivisible étant à jamais observé, doit lui succéder dans « tous les royaumes, provinces et Etats que Sa sacrée Majesté impériale « possède actuellement, sans qu'il y ait jamais lieu à aucune division ou « séparation, soit en faveur de ceux ou celles qui sont de la seconde, troi- « sième ou dernière ligne ou degré, ou autrement pour quelque cause « enfin que ce puisse être ; ce même ordre ou droit de primogéniture « devant pareillement subsister dans tous les autres cas et à perpétuité, « dans tous les temps et tous les âges, également ou dans la ligne mas- « culine de Sa sacrée Majesté impériale, si Dieu lui accordoit le bonheur « d'avoir une postérité masculine, ou, la ligne masculine étant éteinte, « dans la ligne féminine, ou enfin toutes et quantes fois qu'il pourroit « être question de la succession aux royaumes, provinces, États héré- « ditaires possédés actuellement par Sa sacrée Majesté impériale.

« C'est pourquoi Sa sacrée Majesté royale très-chrétienne pro- « met et s'oblige de défendre celui ou celle qui, suivant l'ordre « qui vient d'être rapporté, doit succéder aux royaumes, provinces « et États que Sa sacrée Majesté impériale possède actuellement, et « de les y maintenir à perpétuité, contre tous ceux quelconques qui

« tenteroient de troubler en aucune manière cette possession. »

II. Je n'ajouterai rien de plus ici à ce que j'ai dit dans le second article de la première partie, parce que Votre Majesté tirera aisément la conclusion si naturelle de cet article; ainsi je ne vous en parlerai pas davantage, me référant à ce que j'en ai dit alors. Vous y verrez de quelle conséquence il est pour vous de faire du bien aux hommes. C'est précisément le cas du proverbe trivial qui dit que : *Qui chapon mange, chapon lui vient.* Mais, Sire, vous ne sauriez, tout grand Roi que vous êtes, soutenir cette dépense, quand vous en ferez d'ailleurs d'inutiles; et ce ne peut être qu'aux dépens de celles-ci que vous vous mettrez en état de faire celle-la : mais vous en serez amplement dédommagé par la satisfaction, si grande pour un cœur comme le vôtre, de faire du bien à ceux qui ont besoin de vous.

III. Cet article est de la nature des premiers, car il porte sa réponse par lui-même, ainsi que Votre Majesté peut le voir dans le troisième article de la première partie. Non, Sire, comme j'ai dit dans le deuxième article de la première partie, il n'y a pour vous qu'une manière de vous enrichir, qui est de beaucoup donner. Par ce moyen Votre Majesté augmentera la somme d'argent qui roule dans le public : c'est l'unique qui puisse lui faire rentrer continuellement de gros fonds et la mettre en état de soutenir les dépenses extraordinaires d'une longue guerre.

Il n'y a point d'officier, Sire, qui ne sacrifie jusqu'à sa légitime pour votre service, dans l'espérance d'obtenir, quand il est obligé de se retirer, par les incommodités de l'âge ou de quelque blessure, une pension qui, sans même le faire subsister aussi avantageusement qu'auroit fait son bien de patrimoine, lui procurera cependant une ressource certaine pour la fin de sa vie. Songez, Sire, ce qu'il doit penser quand, après avoir dépensé tout son bien, surtout en des campagnes aussi fâcheuses que l'ont été ou même le seront encore celles d'Allemagne, il ne peut se flatter de trouver dans ses vieux jours une ressource, pour subsister, dans les bontés de Votre Majesté Je veux bien supposer que par une dépense folle il s'y sera ruiné beaucoup plus tôt qu'il n'auroit dû ; mais enfin il est constant qu'il le sera en effet, et en même temps que d'ailleurs il se sera rendu plus capable et plus utile au service de Votre Majesté. Quel peut donc être le point de vue de cet officier, s'il ne peut espérer d'être secouru pour lors par Votre Majesté? Je vous laisse à penser, Sire, si cette conduite étoit bien propre à le rassurer, et si vous devez vous flatter qu'il ait beaucoup d'émulation et d'envie de se faire casser les bras et les jambes pour votre service.

Je ne puis m'empêcher de congratuler ici Votre Majesté sur les propos décents qu'elle vient de tenir, tant à M. le prince de Conty qu'à MM. le comte de Saxe et de Larnage, ci-devant brigadier et nouveau maréchal de camp de cette dernière promotion; en témoignant à M. le

prince de Conty, qui en le saluant, à son retour, lui demanda pardon de n'avoir pas attendu ses ordres pour aller à la guerre, qu'elle lui pardonnoit volontiers, en considération de la manière dont il s'étoit comporté pendant cette campagne et l'assurant de votre amitié s'il continuoit à faire comme il a fait jusqu'à présent; en témoignant à M. le comte de Saxe une bonté singulière, lorsqu'il alla prendre congé de Votre Majesté, et lui promettant l'honneur de sa protection royale et de sa reconnoissance de ses services passés, pourvu qu'il continuât comme il a si bien commencé; et en appelant M. de Larnage à votre souper, pour lui marquer votre satisfaction de ses services, et en lui inspirant de travailler à devenir maréchal de France : à quoi cet officier ayant répondu qu'il étoit trop vieux pour espérer de parvenir jamais à ce grade, Votre Majesté lui répliqua que cette récompense étoit due aux grands services, qu'ainsi malgré son âge il devoit l'avoir en vue; que pour la conférer vous regardiez bien moins à l'âge et à l'ancienneté qu'au mérite personnel et à la nature des services qui vous étoient rendus. A ces trois différents discours, on ne peut trop louer, Sire, la bonté de Votre Majesté, l'envie qu'elle témoigne de plaire aux militaires et la précision de ses expressions; car les termes dont elle a usé en ces différentes occasions conviennent d'autant plus parfaitement, que la reconnoissance qu'elle a promise à M. le comte de Saxe, qui n'est pas né son sujet, étoit le terme propre dont elle devoit se servir à son égard et dont elle ne pouvoit décemment user envers les autres, et même avec M. le prince de Conty, qui, quoiqu'il ait l'honneur d'être de votre sang, en devoit être d'autant plus soumis à Votre Majesté, et sembloit par là même avoir fait une plus grande faute qu'un autre en quittant Votre Majesté sans sa permission, quoique pour votre service, dans lequel il s'est comporté néanmoins de façon à vous faire oublier le tort qu'il a eu, ainsi que vous le lui avez marqué. En un mot, Sire, vous avez témoigné en ces trois occasions différentes une grandeur, une noblesse et une précision d'expressions très-capables de faire connoître à tout le monde votre supériorité et de rendre l'émulation aux officiers militaires, laquelle ci-devant a été un peu négligée. Continuez donc, Sire, à parler et à agir ainsi; mais faites en sorte surtout que ces mêmes officiers puissent vous voir cette campagne à la guerre, car rien ne fera un effet plus favorable que l'exemple de Votre Majesté. C'est de quoi je voudrois être témoin; mais il y a bien plus d'apparence que j'irai dans le tombeau que de l'y suivre.

IV. Je dois proposer ici à Votre Majesté un remède à la maraude. Vous n'avez, Sire, qu'un moyen pour y réussir, mais il est infaillible; c'est celui de faire exécuter vos volontés avec une grande exactitude, car il est constant que Votre Majesté rend assez d'ordonnances. Mais comme votre conseil ne s'est mis en peine jusque ici que de les rendre

et non de les faire observer, il est arrivé jusqu'à présent que vos ordonnances ont toujours été très-négligées dans l'exécution, et que semblables à ce que les Jansénistes assurent qu'il arrive souvent aux bulles et décrets de Rome en Espagne, où ils sont reçus avec grande vénération et mis en lieu d'où ils ne sortent jamais, non pas même pour être exécutés et pour servir de règle de conduite, et qu'on n'y a aucun égard, vos ordonnances, Sire, surtout celles qui concernent la guerre, ne sont pas mieux traitées et rentrent même souvent sous le tapis du conseil de Votre Majesté qui les a rendues, ce qui a été jusque ici une triste suite de cet esprit de légèreté si ordinaire à notre nation. J'ai pris la liberté de faire voir à Votre Majesté les inconvénients dans le premier article de la première partie, en parlant (quoique sur une autre matière) de la nécessité de ne jamais contrevenir à ce que vous aurez signé. En effet, Sire, n'est-il pas honteux pour Votre Majesté de se dédire ainsi si souvent, et de détruire d'un trait de plume des actes solennels signés quelquefois peu de jours auparavant : car il vaudroit cent fois mieux pour vous de ne point rendre ces ordonnances que de manquer d'attention à les faire exécuter. Si Votre Majesté va cette année en campagne, elle ne pourra souffrir ce désordre affreux de la maraude ; car si elle n'y met ordre promptement, vos généraux ou vous-même ne sauriez compter sur vos troupes ; car, quoique le François soit toujours disposé à se battre, cependant il ne le peut faire quand il est absent pour la maraude, si ce n'est dans les actions préméditées auxquelles, à la différence de l'étranger, il se porte beaucoup plus volontiers encore qu'à cette maraude, faisant toujours plus de cas de l'honneur que du gain, et non dans les occasions qui se présentent assez souvent tout d'un coup à la guerre et qui quelquefois sont décisives. D'ailleurs quand ce mal va trop loin, vos généraux commencent à songer à y apporter du remède, mais c'est ordinairement trop tard ; car quand ce mal a été soutenu par l'impunité dans les commencements, toutes les exécutions qu'ils sont obligés d'ordonner sur la fin n'y remédient que fort imparfaitement, et ce ne peut être par cette rigueur, alors mal entendue, qu'ils peuvent l'arrêter, d'autant plus qu'il est certain qu'un peu de sévérité au commencement de la campagne en empêchera une bien plus grande dans son cours ; car nous avons souvent vu qu'elle étoit inutile (comme je viens de le dire). L'unique remède à cet abus est de punir les chefs des corps, lesquels en sont responsables, quand, en vertu de l'appel, qui se doit faire jusqu'à trois fois par jour en de certains temps critiques, ils ne rendent point compte au général de l'absence des soldats, cavaliers ou dragons qui leur manquent ; sauf à eux à punir les capitaines et officiers subalternes qui ne les en avertissent pas eux-mêmes, à quoi il convient de les autoriser. Si Votre Majesté étant à l'armée veut tenir la main à l'exécution de l'ordonnance qu'elle aura rendue à cette occasion,

18.

elle y réussira beaucoup plus tôt que tous ses généraux, parce qu'elle a beaucoup moins qu'eux à appréhender de la suite de cette sévérité; car l'esprit de cabale et d'intrigue les engage souvent à ménager trop les gens de la Cour ou ceux qui y tiennent, par la peur qu'ils ont qu'ils ne s'en ressentent et qu'ils ne leur nuisent dans l'occasion auprès de Votre Majesté. Or elle ne peut avoir cela à craindre; ainsi c'est elle seule qui peut par son autorité arrêter tout d'un coup le progrès de cet abus.

V. Pour ce qui est de la milice, voici les remèdes aux inconvénients marqués dans la première partie :

1° Il faut prendre une ferme résolution de ne jamais l'envoyer au loin, et il faut le lui promettre; ce qui, attendu la façon précédente d'agir, laissera longtemps encore un doute bien fondé sur la vérité de cette promesse; mais la bonne foi avec laquelle les ordres de Votre Majesté seront exécutés à l'avenir fera peu à peu changer cette manière de penser.

2° Il faut aussi ne jamais la faire servir aux recrues, si ce n'est volontairement, et enjoindre à vos officiers de ne faire les recrues que dans les villes pour ne point dépeupler les campagnes. La réflexion que je fais à la fin du numéro premier ci-dessus, doit être aussi appliquée en cet endroit.

3° Il convient encore d'augmenter les marques honorables qui caractériseront un milicien dans sa paroisse. Telle est, par exemple, la permission de porter l'épée toute sa vie, laquelle doit être interdite, tant dans toutes les villes du royaume que dans les campagnes, sous peine de prison, à tout ce qui n'est pas noble ou officier d'armée, ou gens autorisés par leurs emplois à la porter.

4° Il faudra donner, à l'ordinaire, le sol de paye à chaque milicien, comme Votre Majesté l'a réglé.

Il y a plusieurs autres sortes de distinctions qu'il faut avoir pour eux. Je me contenterai ici de vous indiquer, Sire, la nécessité qu'il y a d'effacer les mauvaises impressions qui ont été précédemment et justement prises contre Votre Majesté qui, bien loin de s'en douter, les ignoroit parfaitement.

VI. Le principal inconvénient de cette bonté excessive de Votre Majesté est la porte qu'elle ouvre à toutes les désertions imaginables. Un soldat en s'éveillant le matin n'a aucune idée du crime qu'il va commettre sans en sentir la conséquence : cependant l'exemple de quelques-uns de ses camarades, soit de l'armée où il sert, soit du même régiment dont il est, soit quelquefois de sa compagnie ou même de sa chambrée, lui fait impression et lui persuade aisément que ce malheureux, qui l'a précédé par sa désertion, a obtenu des ennemis tout ce qu'il s'est figuré qu'il en devoit obtenir, et qu'il est en effet aussi avantageusement pourvu de tout que le pourroient être ses propres officiers. C'est donc cet exemple funeste qui le détermine à se charger, malgré

les inconvénients qui lui en peuvent arriver, de ce crime épouvantable, et à le commettre sans nul remords, ne faisant même aucune réflexion sur ce qui arriveroit à son pays si tous les soldats de l'armée en faisoient autant que lui, et même regardant souvent sa nation comme étrangère à lui et ne s'y croyant lié et uni en aucune façon. C'est cependant, Sire, ce crime horrible que Votre Majesté semble approuver par ces ordonnances réitérées portant amnistie, en pardonnant trop aisément la désertion. L'unique remède à ce mal, c'est de bien faire exécuter toutes vos ordonnances, comme je l'ai dit en faisant sentir au commencement de la réponse au quatrième article ci-dessus l'inconvénient de la maraude; celles-ci surtout sont de si grande conséquence qu'il ne convient nullement à Votre Majesté d'en souffrir un moment l'inexécution. En effet, est-il un plus grand crime que celui de prendre parti contre son souverain et de s'engager à tuer, si l'on pouvoit, tous ceux avec qui on étoit le plus lié ci-devant et avec lesquels on n'avoit qu'un intérêt commun? Eh! qui peut, pour adoucir ce crime détestable aux yeux de Votre Majesté et des autres hommes, soutenir qu'il n'est pas si considérable que je le fais ici? Or, il est bon d'examiner (pour fermer la bouche à ceux même de mes camarades qui peuvent être d'un avis contraire au mien) que s'il est vrai qu'il y ait toujours eu des déserteurs dans les troupes, même chez les Grecs et les Romains (lesquels s'appeloient alors des transfuges), qui ordinairement se trouvoient en petit nombre, excepté sur la fin des empires (où l'on ne souffroit que ce que l'on ne pouvoit empêcher), il n'est pas moins vrai que c'est un commencement de révolte, lequel est même consommé par chaque déserteur autant qu'il lui est possible; et que ce n'est que dans la décadence de ces empires que des corps entiers ont pris ce parti. D'ailleurs quels sont ces inconvénients qu'on peut craindre, en les empêchant autant qu'il est possible? Il n'y en a que deux principaux, qui sont l'origine de tous les autres, savoir celui de perdre pour jamais des sujets qui, pour être infidèles, ne sont pas toujours les moindres de l'armée; et celui d'empêcher les soldats ennemis de venir dans votre armée. Quant au premier inconvénient, il est constant que, quoiqu'on perde quelquefois de bons sujets par la désertion, par là même ils deviennent fort au-dessous des moindres de l'armée; et que quand ils sauront que Votre Majesté ne veut plus les recevoir, il en désertera beaucoup moins, puisque la plupart du temps ce n'est que l'espérance de venir à la première amnistie, avec la liberté de s'engager dans un autre régiment, qui les porte à commettre ce crime horrible de désertion. Quant au second inconvénient, il est vrai qu'il affoiblit d'autant l'armée ennemie; mais qu'importe, quand même cela seroit vrai. Vos généraux et vos troupes, Sire, les battront toujours, en quelque nombre qu'ils puissent être, et je ne réponds pas même ici à la seconde partie de cet inconvénient, qui consiste dans le

renfort qu'ils peuvent donner à vos armées ; car il est certain que ces coureurs sont de très-mauvaises troupes, lesquels le plus souvent lâchent le pied dès que l'ennemi s'approche et y entraînent quelquefois vos meilleurs soldats. Cela est si vrai qu'il y a même plusieurs corps qui ne veulent point les admettre parmi eux. Quelle ressource peut-on attendre en effet de ceux qui courent ainsi d'un camp à l'autre, si ce n'est l'augmentation de la désertion, par l'impunité de ce crime affreux, lequel est si bien en usage présentement, qu'il gagne quelquefois même jusqu'aux officiers, qui pour un point d'honneur mal entendu le commettent impunément. Il est constant que les plus honnêtes gens de ceux-là ne désertent ainsi que dans l'intention de ne point servir contre Votre Majesté ; mais la crainte souvent de passer chez les ennemis pour gens sans cœur les engage quelquefois à porter les armes contre votre service ; auquel cas ils font un double mal, en quittant le service de Votre Majesté et en servant contre elle, qui ordinairement ne peut mais des raisons qui les ont engagés à passer chez l'ennemi, après s'être battus les uns contre les autres. D'ailleurs (Sire), les rois prédécesseurs de Votre Majesté ont toujours regardé ce crime comme très-grave, puisque les lois le punissent de mort. Or les inconvénients dont je viens de parler ne pourroient seuls engager Votre Majesté à une aussi grande punition si ce crime n'étoit pas déjà par lui-même digne de mort. Ainsi, je ne vois pas ce qui peut engager ceux que vous avez eu la bonté de consulter à oser lui proposer rien d'aussi pernicieux que le sont ces ordonnances d'amnistie. Passons donc à présent à l'article suivant.

VII. Quant au commerce intérieur, il doit mériter une attention particulière de Votre Majesté, puisqu'il comprend les manufactures, arts et métiers, et qu'il doit procurer l'abondance dans votre royaume. Mais je me réserve, Sire, de lui en parler dans un temps plus favorable. Il me suffit de vous parler maintenant du commerce maritime ou extérieur ; car c'est le seul que vous puissiez protéger aujourd'hui.

Afin donc de remédier aux abus qui se commettent dans ce commerce, et pour y réussir entièrement, il est nécessaire de changer la façon de penser du François. Je conviens que cela n'est pas aisé, mais qui le peut mieux que Votre Majesté ? Je dis même plus encore, elle seule le peut. En effet un régent, un premier ministre ne le peuvent pas ; et il n'y a qu'un jeune Roi, aussi despotique que vous l'êtes, et avec une espérance aussi bien fondée d'une longue vie et d'un long règne, qui doive l'entreprendre et qui doive compter sur un plein succès, car toute leur autorité n'est que précaire ; au lieu que la vôtre, Sire, réside dans votre seule personne sacrée. Afin donc d'y réussir, il est nécessaire que vous marquiez une grande estime pour tous les marchands en gros ; rien ne peut tant flatter le François, avide d'honneur, que de récompenser par des distinctions et des marques honorables ceux qui

auront fait et qui continueront à faire des voyages de long cours. Vous imiterez en cela les anciens Romains, qui, selon Tite-Live, décoroient du titre de chevalier romain, le plébéien qui avoit fait plusieurs voyages de cette espèce. Votre Majesté peut aussi donner ordre à M. le contrôleur général (s'il est nécessaire) de faire équiper quelques vaisseaux, au nom et pour le compte de Votre Majesté. Il est vrai que les lois le permettent à toutes personnes, gentilshommes et autres; cependant le goût et le génie de la nation ne se tournant pas de ce côté-là, il est nécessaire qu'un puissant coup d'aiguillon le presse de s'y porter; et quel exemple, Sire, autre que le vôtre peut opérer un tel effet? Le François a une telle vénération pour Votre Majésté, qu'il ne pourroit s'empêcher de l'imiter bientôt. Or ce seroit une très-fade plaisanterie que celle de dire que je propose à Votre Majesté de devenir négociant; car il faut toujours peser les choses proposées et en comparer la nature avec l'objet et la décence. Or il est certain que celui-ci est très-grand, puisqu'il y est question d'augmenter le commerce de votre royaume. Quant à la décence, il n'y a rien qui y contrevienne, il n'y a pas même de nouvelles lois à faire, et il n'y a qu'à faire exécuter celles qui subsistent actuellement. L'exemple même de quelques-uns des princes de l'Europe y est très-favorable. Voit-on, par exemple, que le roi d'Angleterre soit déshonoré par cet endroit? Mais en voilà assez sur l'article du commerce maritime.

VIII. Il est, Sire, très-important pour Votre Majesté de relever beaucoup la condition des laboureurs, comme je l'ai dit dans l'article huitième de la première partie. Ceci est encore fort supérieur au commerce; c'est ce que ne peut faire un premier ministre ni même un régent du royaume, par les raisons que je viens de dire et plusieurs autres que je vous prie de suppléer. Celles que j'ai alléguées étant suffisantes, il demeure constant qu'à cet égard il n'appartient qu'à Votre Majesté seule de changer l'opinion des hommes sur cet article, comme sur celui du commerce maritime. Il devient donc nécessaire pour cet effet de récompenser par des exemptions ceux de cette profession qui s'en seront rendus dignes par une longue suite de l'usage de cet art. En quoi même il convient plus qu'en toute autre chose de récompenser les services des pères morts dans cet emploi en la personne de leurs enfants, lorsqu'ils continuent la même profession. Je conviens que cela diminuera les finances de Votre Majesté, parce que ces malheureux en portent presque tout le poids; mais j'espère, d'une part, que les retranchements que vous ferez des dépenses superflues, et, de l'autre, que la nécessité de diminuer ces impositions, qui sont certainement contraires à la saine politique, à la justice et aux bonnes mœurs, vous détermineront bientôt à soulager vos peuples à cet égard, sauf (s'il est besoin) de charger un peu davantage ceux de vos sujets qui se croient exempts de toutes

impositions, soit en augmentant la capitation, soit de quelque façon que ce fût. Je voudrois pourtant que Votre Majesté en exemptât réellement tous ceux de ses sujets qui servent dans les armées; parce que comme le premier objet de ces impositions est leur entretien, il n'est pas juste que d'un côté ils fournissent à cet égard, quand de l'autre ils mangent leur bien à votre service. Or cet objet n'est pas fort considérable, et le retranchement que je prends la liberté de propôser à Votre Majesté peut la mettre à portée de l'exécuter.

IX. J'ai expliqué, dans la première partie ci-dessus, assez au long pour mériter l'attention de Votre Majesté, les inconvénients de la façon dont ces subsides sont levés; ainsi elle suppléera à ce qui peut y manquer. J'ajouterai seulement que quant à la partie qui en entre dans vos coffres, Votre Majesté peut connoître par l'exemple du feu roi de Pologne, cité dans le deuxième article de la première partie, de quelle conséquence il peut être, même pour votre intérêt personnel, d'ouvrir sa main bienfaisante envers ses sujets.

X. Pour ce qui est du dixième article concernant l'éducation, le remède en est difficile; mais il est trop important pour le négliger. L'unique moyen, Sire, d'attaquer ce pernicieux abus, c'est d'obliger tous les gentilshommes qui peuvent avoir au moins 500 livres de revenu, et qui auront de plus encore 100 livres aussi de revenu par chacun de leurs enfants, quel qu'en puisse être le nombre, lequel ils seront tenus de déclarer dans les huit premiers jours de leur naissance, de les obliger à fournir ces 100 livres pour l'entretien de ceux qui leur donneront une meilleure éducation. Il sera donc entretenu des maîtres dans les principales villes des provinces, aux dépens de toute la province, tant pour l'éducation de ces gentilshommes que pour l'éducation des enfants de ceux d'entre eux qui n'ont pas de quoi satisfaire au payement des 100 livres par enfant. C'est ce surplus, pour le payement de ces maîtres et pour l'entretien de ces enfants, qui sera payé par la province; et le gentilhomme qui aura plus de 500 livres de revenu, mais moins de 100 livres au delà, pour chacun de ses enfants, donnera cet excédant pour leur entretien; ce qui diminuera d'autant l'imposition sur la province. Si Votre Majesté veut faire l'attention convenable à la nécessité de l'éducation de la pauvre noblesse, je lui fournirai dans un autre mémoire les moyens simples et les détails pour y parvenir.

XI. Pour les paysans et autres roturiers, il est nécessaire de faire établir des écoles publiques partout où il n'y en a point, tant pour les garçons que pour les filles; à quoi Votre Majesté pourra obliger les seigneurs, qui devroient en avoir dans toutes leurs terres. Cependant pour les aider à ce nouvel établissement, qui ne laissera pas de diminuer leur revenu, il convient que Votre Majesté fasse payer par la province une bonne partie des sommes que coûteront ces nouveaux établissements;

excepté pour les seigneurs qui servent dans les armées, que je voudrois favoriser en entier en cette occasion, en les déchargeant de tout payement par rapport à ces nouveaux établissements, auxquels les paysans les plus aisés ne laisseront pas de contribuer. Je me réserve également de fournir à Votre Majesté des moyens faciles pour subvenir avec succès à cette éducation, sans qu'elle soit onéreuse à ses finances.

XII. L'abus des mendiants n'est pas le moindre que Votre Majesté ait à réformer. Mais quoiqu'il ait bientôt gagné tout votre peuple, par le gain, sans proportion avec le travail, que ces malheureux fainéants font, sans qu'il leur en coûte la plus petite peine, il est vrai néanmoins que la moindre fermeté, tant de votre part, que de celle de vos ministres, peut aisément y apporter le remède nécessaire. Il est question, Sire, d'établir, aux dépens de chaque province, des maisons de force où l'on conduise indifféremment tous ceux qui se livreront à ce pernicieux métier, lesquels y seront employés à travailler chacun au métier qui lui sera le plus propre, pour lequel il lui sera fourni tous les outils nécessaires; et leurs ouvrages seront vendus en déduction de leur entretien; et comme ils seront dans ces lieux pour le reste de leurs jours, l'esprit de liberté de l'homme ou même, si vous voulez, de libertinage (car dans ces endroits rien ne leur manquera) les empêchera de s'exposer à s'y faire conduire.

Mais une réformation préparatoire à celle-là, c'est celle d'un autre abus, non moins considérable à proportion, lequel existe dans la ville de Paris. C'est celui de la quantité prodigieuse de gens sans aveu qui y abondent continuellement, et principalement par la crainte de la milice. Les plus raisonnables, et souvent les mieux faits de ces gens-là, se font laquais, ce qui nuit également à l'endroit qu'ils quittent et à celui où ils sont; car, pour la campagne, ce sont autant de gens perdus pour la culture des terres; et pour la ville, ils ne servent qu'à l'affamer. Mais pour en venir à bout il faut commencer par empêcher rigoureusement le progrès et l'agrandissement de cette ville; si cela ne suffit pas par la suite, il faudra même la restreindre et en resserrer les limites. Surtout il est nécessaire d'en diminuer le luxe, car quoique dans ces derniers temps-ci cet abus ait trouvé nombre de partisans, qui soutiennent que cela est nécessaire dans un grand État comme celui-ci, tant pour le débit des marchandises du cru du pays, que pour la réputation dans les autres royaumes, et par plusieurs raisons importantes qu'ils allèguent, il est constant que cet abus est l'avant-coureur de la perte prochaine d'un Etat. Je prouverai incontestablement à Votre Majesté par la suite, s'il plaît à Dieu de me conserver encore quelque temps dans le monde, que cette diminution de luxe est nécessaire, et qu'une des raisons de cette nécessité est l'abus même que j'attaque ici. En effet, comme le luxe (et voilà un des plus grands incon-

vénients de cet abus) porte peu à peu chacun à n'être pas content de son état et à en sortir, il oblige les particuliers à prendre grand nombre de domestiques, qu'ils ne peuvent nourrir le plus souvent qu'aux dépens d'autrui (y ayant à présent dans cette grande ville plus de 40,000 hommes de livrée, qui, pour la plupart, étant les plus forts et les mieux faits, sont pour jamais perdus pour la campagne). En diminuant cette partie du luxe, Votre Majesté ôtera cette ressource aux mendiants.

Mais avant que de passer outre, il est nécessaire que j'explique ici à Votre Majesté quelle est la partie du luxe que je réformerois la dernière; c'est celle des maisons. Il est constant, par exemple, que tel ménage a besoin à présent, pour être bien logé, de plus du double de logement qu'il n'avoit autrefois. Quand je songe, Sire, que M., Mme et Mlle d'Épernon se trouvoient à la vérité un peu serrés, mais non dispensés de loger, dans le château de Fontainebleau, dans un appartement où ils n'avoient pour eux trois qu'une chambre, une antichambre et une garde-robe! Il est à observer que M. le duc d'Épernon étoit alors un des plus grands seigneurs de la Cour, et qu'il portoit son état plus haut qu'un autre. Cependant dans cette chambre unique, le mari couchoit avec sa femme, et l'on tiroit de dessous le lit une coulisse dans laquelle étoit le lit de la fille, qui par ce moyen couchoit auprès du lit de son père et de sa mère. Je conviens, Sire, que c'étoit dans la maison du Roi, où il est impossible qu'on soit aussi bien que chez soi, et que la vanité même du François lui fera toujours préférer ce logement chez Votre Majesté à toutes les commodités qu'il pourroit trouver chez lui-même; mais cette raison, toute décisive qu'elle est, n'empêche en aucune façon qu'on ne se croie mal logé même chez Votre Majesté si l'on n'a pas un des premiers appartements de votre palais. Mais à Paris cela est à présent fort différent. Pour moi, qui ai l'honneur de parler à Votre Majesté, je me trouve encore trop serré ici, d'où j'écris ceci, quoique j'aie quatorze pièces en mon logement, dont plusieurs sont de plain-pied, outre trois qui sont communes entre Mme de Chaulnes et moi. Mais, Sire, outre que cet abus se réformera peu à peu de lui-même, à la suite de ceux que Votre Majesté attaquera, il vaut mieux qu'il reste un des derniers à réformer, parce que tant qu'il subsistera, il empêchera l'agrandissement de la ville et la multiplication du terrain à bâtir, pourvu que Votre Majesté veuille bien donner ses ordres au plus tôt pour empêcher l'augmentation extérieure de cette ville.

Revenons donc à présent aux mendiants. L'unique moyen de s'en défaire est de les nourrir comme je viens de dire, en les faisant travailler chacun à proportion de sa force; et surtout de les bien garder pour le reste de leur vie; car c'est cette condition qui les empêchera le plus de faire le mauvais métier de mendiants, qui ne leur est inspiré que par l'esprit de paresse, de fainéantise et de facilité à l'exercer.

Je ne dis pas pourtant que, par un effet de bon conseil, il ne convienne au bout de quelque temps de faire une espèce de colonie des plus vigoureux et des plus forts de ces gens-là, pour les envoyer travailler à la culture des terres; car s'il y en a peu par la suite, il y en aura beaucoup d'abord jusqu'à ce qu'ils aient reconnu par eux-mêmes la rigidité avec laquelle on ne relâchera jamais aucun d'eux ; mais comme ils seront marqués, ils pourront aisément être repris, à la moindre faute considérable qu'ils feront.

XIII. Comme il n'est pas douteux que les forces de Votre Majesté, ainsi que je l'ai dit dans la première partie, dépendent absolument du nombre d'hommes qui lui sont subordonnés, il n'est rien de si important pour elle que de favoriser les mariages. C'est ce que M. de Colbert avoit si bien compris, quand au nom du feu Roi il avoit établi qu'il seroit donné une somme d'argent, ou même quelquefois une petite pension, à ses sujets pour les aider à entretenir un certain nombre d'enfants; ce qui, quand cela arrivoit aux simples paysans, faisoit un double effet dès que ces enfants étoient plus avancés en âge; car, comme la richesse de Votre Majesté consiste principalement dans le nombre de ses sujets, la principale aisance de ces paysans est pareillement le nombre de leurs enfants, quand une fois ils parviennent à l'âge d'être utiles à leur père. Ainsi c'étoit un profit pour eux que d'avoir grand nombre d'enfants, aussi bien que celui de la somme qui leur étoit donnée à cette occasion, ce qui encourageoit merveilleusement les mariages.

Il convient encore de leur donner quelque marque de distinction, comme peut être celle de quelque marque extérieure; mais il convient surtout de continuer le même usage ci-dessus cité de M. de Colbert.

Cependant comme il importe assez peu à Votre Majesté que cette multiplication d'hommes se fasse dans la noblesse ou dans la roture, pourvu qu'il y ait un certain nombre d'hommes proportionnel dans l'une et dans l'autre, qui en augmentant vos sujets augmente la puissance de Votre Majesté, cette sorte de grâce sera répandue indifféremment sur eux tous, en gardant néanmoins une proportion entre ceux qui doivent avoir les plus fortes, suivant l'état et la naissance de chacun d'eux.

Quant à la noblesse, il convient que par une loi nouvelle Votre Majesté défende que les filles aient aucune dot en immeubles. Par ce moyen, le bien restera dans les familles, lesquelles en seront d'autant plus en état de fournir aux dépenses nécessaires. Je n'en exclus pourtant les dernières filles des maisons nobles; car il est juste qu'elles héritent et qu'elles aient abondamment de quoi subsister; mais ce ne pourra être qu'aux dépens de la liberté de se choisir un mari, qu'elles seront tenues de prendre et qui leur sera indiqué ou par Votre Majesté ou de sa part. Il faudra bien peser tout ce qui concerne les mariages lorsqu'on rédigera cette loi.

Voilà, Sire, plusieurs des inconvénients du gouvernement présent; voici aussi ci-dessus une partie des remèdes qu'il convient d'opposer à ces maux. Votre Majesté peut voir la confiance que j'ai en sa vertu par la vérité qui règne dans cet écrit. Or on ne sauroit douter de mes bonnes intentions et de la sincérité de mes paroles; car avec un peu de foi, je n'ai garde d'offenser la souveraine vérité, si près de paroître devant elle, comme je le ferois sans doute si en ce moment je parlois à Votre Majesté contre ce que je pense. Continuez, Sire, à gouverner votre royaume comme vous avez commencé, et daignez savoir quelque gré à un fidèle sujet, proche du tombeau, des vérités qu'il prend la liberté de vous dire. C'est la plus grande et la dernière preuve que je puisse donner à V. M. de mon inviolable attachement pour elle, lequel, grâce à Dieu, ne s'est jamais démenti pendant tout le cours de ma vie.

ANNÉE 1744.

JANVIER.

Affaire du duc de Bouteville avec la duchesse de Modène. — Cérémonie des chevaliers de l'Ordre. — M. de Montijo. — Le prince de Conty déclaré général de l'armée d'Italie. — Le Roi à l'Opéra. — Voyage de Marly et nouvel habillement des dames. — Arrangements de l'armée d'Italie. — Mort d'Hyacinthe Rigaud. — Chute du chevalier de Saumery. — Voltaire. — Logement du duc de Chartres. — Anecdotes sur Mme de Montbazon et sur le maréchal de Créquy. — Mauvais effet de la présence du Roi à l'Opéra. — Madame et Mme Adélaïde. — Lettre de M. de Maurepas. — Concerts de la Reine. — Appartements de Marly. — Mariages. — Bal en masque chez Mesdames. — Bruits sur MM. Amelot et d'Argenson. — Détails sur le séjour de Marly. — Prétention de la princesse de Conty. — Coucher de la Reine. — Les *Salonistes* ou *polissons* de Marly; le bailly de Saint-Simon. — Incendies à Lunéville et en Bourbonnais. — Changements dans les intendances. — Le Roi ordonne à Mesdames de mettre du rouge. — Mariages. — Le chevalier de Grille. — Uniforme des officiers généraux. — Moncrif nommé lecteur de la Reine. — Manque d'égards du Roi envers la Reine imité par les courtisans. — Pertes du Roi et de Mme de Châteauroux au lansquenet. — Preuves de la faveur de Mme de Châteauroux. — Détail sur le salon de Marly. — Dîner de la Reine à Luciennes. — Élection du duc Théodore à l'évêché de Liége. — Mariage de M. de Coëtlogon avec Mlle Rivier.

Du mercredi 1er janvier, Versailles. — On parle beaucoup ici depuis cinq ou six jours d'une affaire de M. le duc de Bouteville avec Mme la duchesse de Modène. Le fait se conte de beaucoup de façons différentes; voici cependant celle qui paroît la plus vraie : Mme de Modène étoit à l'Opéra, il y a quelques jours, avec deux carrosses ; sa dame d'honneur, Mme de Levisani, étoit dans le second. Les gens de Mme de Modène n'ont point de livrée, ils ont des habits gris avec un bordé d'argent et des parements bleus. Ce jour-là, le cocher du second carrosse avoit une redingote grise. Les princes et princesses prétendent

avoir seuls le droit de faire entrer leurs carrosses dans le cul-de-sac de l'Opéra. Le second carrosse de Mme de Modène étoit avancé vis-à-vis la sortie du cul-de-sac, de manière qu'il fermoit le passage. M. de Bouteville étant sorti pria le cocher de Mme de Modène de reculer un pas pour qu'il pût passer entre deux carrosses ; le cocher n'en voulut rien faire. Sur cela M. de Bouteville prit la bride des chevaux pour les faire reculer; aussitôt le cocher de Mme de Modène donna deux ou trois coups de fouet, dont quelques-uns attrapèrent M. de Bouteville ou parurent au moins lui être destinés. M. de Bouteville mit l'épée à la main, et donna quelques coups de plat d'épée au cocher; le cocher donna encore quelques coups de fouet. On prétend que M. de Bouteville ne savoit point à qui appartenoit le carrosse. D'autres disent qu'il rentra à l'Opéra, alla parler à M. de Luxembourg, qui lui conseilla d'aller trouver Mme de Modène sur-le-champ, dans sa loge, pour lui faire ses plaintes; que M. de Bouteville répondit qu'il n'en feroit rien, que cela ne serviroit qu'à faire renvoyer le cocher, et que c'étoit ce qu'il ne vouloit pas. Mme de Modène prétend qu'elle attendit le lendemain M. de Bouteville une partie de la journée, comptant qu'il ne manqueroit pas de venir chez elle. N'entendant point parler de M. de Bouteville, elle écrivit à M. de Maurepas pour le prier de porter ses plaintes au Roi. M. de Bouteville vint aussitôt ici; il parla au Roi, lui conta son aventure; il parut que le Roi l'écoutoit avec bonté; on remarqua même que le Roi lui donna le bougeoir à son coucher. M. de Bouteville dit au Roi que si cette affaire lui étoit arrivée avec toute autre femme que Mme de Modène, il auroit été chez elle, et que par conséquent il croyoit que le Roi approuveroit qu'il y allât. Le Roi lui dit qu'il feroit fort bien. Dès le lendemain, M. de Bouteville ayant prié M. le maréchal de Montmorency de vouloir bien qu'ils y allassent ensemble, le suisse de Mme de Modène leur dit que sa maîtresse n'y étoit pas. M. le maréchal de Montmorency pria le

suisse de les écrire; le suisse répondit qu'il écriroit M. le maréchal de Montmorency, mais qu'il avoit ordre de ne point écrire M. de Bouteville. Cette réponse a été rapportée au Roi, et S. M. a fait dire à Mme de Modène qu'il désiroit qu'elle vît M. de Bouteville. En conséquence, M. de Bouteville y a retourné aujourd'hui.

Il n'y avoit ce matin à la cérémonie que trente-trois chevaliers de l'Ordre, sans compter le Roi et les quatre grands officiers; cela fait trente-sept sur cent. Au sortir du cabinet du Roi, on fait toujours l'appel des absents comme des présents. Il y avoit M. le Dauphin à droite, M. le duc de Chartres à gauche, M. le prince de Conty à droite, M. le prince de Dombes à gauche, M. le comte d'Eu à droite, M. le duc de Penthièvre à gauche. M. le comte de Charolois ne vient point aux cérémonies de l'Ordre parce qu'il est sujet à des étourdissements, et M. le comte de Clermont est malade. Outre les trente-sept qui étoient à la cérémonie, il y avoit ici M. le duc de Charost, M. le maréchal de Belle-Isle et M. le duc de Gesvres; mais M. le duc de Charost ne se trouve point aux cérémonies à cause de son grand âge et de sa foiblesse. M. le maréchal de Belle-Isle, à cause de sa sciatique, ne sauroit se relever seul quand il est à genoux. M. de Gesvres ayant des affaires pressées, a demandé au Roi permission de ne s'y point trouver. Il n'y avoit donc, outre les six princes que j'ai nommés et les quatre grands officiers, que vingt-et-un chevaliers, dont M. d'Harcourt étoit derrière le Roi et M. de Châtillon derrière M. le Dauphin; des dix-neuf autres il y en avoit dix à droite et neuf à gauche. Je compte dans les trente-sept les six novices; ils ont été reçus deux à deux. M. de Brissac et M. de Luxembourg, menés par M. le maréchal de Noailles et M. le maréchal de Duras; M. de Boufflers et M. de la Mothe par M. le duc de Béthune et par M. de Tessé; M. de Biron et M. de Coigny par M. le duc de Tallard et par M. le maréchal de Biron.

Du jeudi 2. — M. de Montijo est toujours ici ; il n'est pas encore question de son départ. Le nom de la maison de M. de Montijo est Portocarrero ; en lui, outre cela, sont réunies les deux maisons de Pacheco et d'Acunha. La femme de M. de Montijo est sa nièce, qui est cependant plus âgée que lui et est aussi de la maison de Portocarrero.

J'ai marqué ci-dessus que M. de Gesvres n'étoit point à la cérémonie d'hier à cause de quelques affaires; il m'a expliqué aujourd'hui qu'il ne se trouve jamais à la cérémonie du premier jour de l'an, parce que ce jour-là il est obligé, comme gouverneur de la ville de Paris, de présenter le corps de Ville.

Nous sûmes hier, après le travail du Roi, que M. le prince de Conty avoit été déclaré général de l'armée du Roi en Italie. On ne dit point encore quels sont les officiers qui commanderont sous lui.

Le Roi a entendu aujourd'hui la grande messe en bas; c'étoit une messe des morts, où a officié M. l'archevêque de Bourges. C'est l'usage de dire, le second jour de l'année, une messe des morts pour tous les chevaliers de l'Ordre morts dans l'année précédente. Le Roi compte ordinairement qu'il en meurt quatre par an. Cependant dans le cours de 1742 et 43 il n'est mort que de M. Nangis et M. de Puységur. Il y a actuellement dix places vacantes. Tous les jours de fête de l'Ordre, l'on remet à chacun des chevaliers une liste imprimée de tous les chevaliers qui sont vivants, à la fin de laquelle il y a une espèce de récapitulation qui distingue les prélats commandeurs, les chevaliers reçus, ceux qui sont admis et non reçus, et en bas de la page le nombre des places vacantes.

Du vendredi 3. — Le Roi ne fut point hier à la chasse et ne soupa point au grand couvert; il va aujourd'hui à l'Opéra, comme j'ai marqué ci-dessus, et revient souper dans ses cabinets. Il mène dans son carrosse Mesdames, Mme de Tallard, Mme de Luxembourg, Mme de Châteauroux

et Mme de Lauraguais. Le capitaine des gardes va dans le second carrosse. Le Roi n'a point voulu mener M. le Dauphin dans son carrosse sans M. de Châtillon, et M. de Châtillon ne peut pas aller avec Mesdames, n'y ayant nul homme que le Roi et M. le Dauphin qui puisse y aller, ou autres fils et petit-fils de France. M. le Dauphin ira dans ses carrosses.

Le Roi déclara hier au soir qu'il iroit à Marly le 14, et que les dames y seroient en robes abattues. L'usage avoit toujours été qu'elles y fussent en robe de chambre troussée, comme dans les voyages de cour; mais cette sorte d'habillement donnoit occasion à beaucoup de dépenses inutiles. Les dames vouloient avoir plusieurs habits pour chaque voyage de Marly, et ces sortes d'habits, qui étoient beaux et très-chers, ne leur étoient d'aucune utilité dans le reste de l'année, n'y ayant que celles qui avoient l'honneur de suivre la Reine dans les voyages qui puissent faire usage de ces habits, encore même n'est-il pas d'usage de porter des habits riches pour un voyage. D'ailleurs, le Roi a permis il y a longtemps aux dames, à Choisy et à la Meutte, de paroître devant lui en robe de chambre abattue. Toutes ces raisons ont déterminé S. M. à changer l'ancien usage, et c'est ici le premier exemple que les dames aient paru devant la Reine avec cette sorte d'habillement.

Marly et le nouvel habillement furent sus hier au soir. On savoit dès avant-hier que M. le Dauphin et Mesdames alloient aujourd'hui à l'Opéra. Hier matin la Reine fut chez le Roi, comme elle y va tous les jours, et y demeura près d'une heure. Le Roi ne lui dit pas un mot de ces différents arrangements, et elle ne les a appris que par le public.

On a su ce matin quelque commencement d'arrangements sur l'armée d'Italie (1). Il n'y aura pas de maré-

(1) On dit ici communément armée d'Italie, parce que l'on juge avec raison

chal de France sous M. le prince de Conty. M. de Maillebois, fils du maréchal, qui a déjà servi en Italie et dont on dit beaucoup de bien, sera maréchal général des logis de cette armée. Mylord Tyrconnel est nommé maréchal général des logis de la cavalerie, et M. Chauvelin, frère de l'intendant d'Amiens, sera maréchal général de l'infanterie.

Du samedi 4, Versailles. — Outre ce que j'ai marqué ci-dessus sur l'armée d'Italie ou de Dauphiné, nous sûmes encore hier cinq lieutenants généraux nommés pour cette armée. Le premier est M. de la Fare, M. du Cayla, M. de Ségur, M. de Lautrec, qui revient de Francfort, et M. de Danois. On ne sait point encore les maréchaux de camp. M. de Marcieux, lieutenant général qui commandoit en Dauphiné, ne servira point, étant hors d'état de monter à cheval.

Le Roi arriva hier à cinq heures un quart du soir à l'Opéra; il étoit dans une gondole. J'ai déjà marqué Mesdames (1), Mme de Tallard, Mme de Luxembourg, Mme de Châteauroux et Mme de Lauraguais; il y avoit outre cela Mme de Flavacourt. Dans la seconde voiture du Roi il y avoit sept hommes, entre autres M. le duc d'Ayen, qui avoit le bâton, M. le comte de Noailles et M. de Meuse. L'opéra commença sur-le-champ; il y avoit six loges de retenues pour le Roi et pour tous ceux qui avoient l'hon-

---

qu'elle est destinée à passer en Italie. Cependant le commandement donné à M. le prince de Conty et tous les arrangements faits depuis sont sous le nom d'armée de Dauphiné. Il est vrai que le Roi, après avoir déclaré M. le prince de Conty commandant l'armée de Dauphiné, se tourna vers M. de Montijo, et lui dit : « Voilà votre général; » mais cela prouve uniquement que l'armée de France est auxiliaire de celle d'Espagne. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Les deux dames de Mesdames, Mme d'Andlau et Mme de l'Hôpital, étoient dans un carrosse de suite de Mesdames, et deux sous-gouvernantes. Ordinairement il n'y a qu'une sous-gouvernante de semaine chez Mesdames, et c'étoit Mme de Villefort qui étoit de semaine; mais le Roi voulut que Mme de la Lande y fût; il la connoît dès son enfance, et ce fut une espèce de plaisanterie pour la mener à l'Opéra. (*Note du duc de Luynes.*)

neur de le suivre. M. le Dauphin étoit arrivé avant le Roi. S. M. revint ici à dix heures et demie, et soupa à minuit dans ses cabinets avec les trois sœurs seulement, car Mme de Luxembourg avoit eu permission de rester à Paris.

J'ai oublié de marquer que le fameux Rigaud, peintre, mourut il y a quelques jours, à Paris; il étoit extrêmement âgé.

M. le chevalier de Saumery, chef de brigade des gardes du corps, fit une chute de cheval au dernier voyage de Fontainebleau, à la suite de M. le Dauphin; il lui est survenu depuis une tumeur au bras qui a donné occasion à deux opérations, dont la dernière a été affreuse. M. de Saumery, en qualité de chef de brigade, étoit auprès de M. le Dauphin depuis le 1er janvier 1743. En temps de guerre le même chef de brigade sert toute l'année auprès de M. le Dauphin, au lieu que chez le Roi et chez la Reine le chef de brigade et l'exempt relèvent tous les huit jours. L'exempt de chez M. le Dauphin relève aussi tous les huit jours.

M. le maréchal de Noailles prit le bâton mercredi dernier, après la messe, suivant l'usage. Tous les officiers des gardes qui sont entrés de quartier dans ce même moment serviront toute l'année à cause de la guerre. Quand on dit officiers des gardes, cela s'entend des gardes du corps, et quand on dit officiers aux gardes, c'est le régiment des gardes françoises.

J'ai oublié de marquer ci-dessus que M. de Chavigny est arrivé depuis peu de jours de Francfort; il paroît fort content des dispositions de l'Empereur, mais fort peu satisfait de voir auprès de ce prince aussi peu de gens capables de lui donner de bons conseils.

M. de Fénelon est ici depuis plusieurs jours; je l'ai déjà marqué (26 décembre 1743). Il amena hier ici son fils, qui a eu le régiment de La Fère, lorsque M. de Bouzols a eu celui de Marsan. Ce jeune homme nous dit qu'il

avoit parlé à un commissaire qui est au fait des prisonniers françois qui sont dans les États de la reine de Hongrie, et qu'il y en avoit encore actuellement plus de quatorze mille.

M. le cardinal Tencin, qui vint chez Mme de Luynes hier, nous dit que tout décompte fait le Roi auroit cette année 210,000 hommes en campagne, indépendamment de ce qui est dans les places. On compte que l'armée des alliés en Flandre doit être de 60 à 70,000 hommes.

Voltaire vient d'arriver ici de Berlin; il dit que le roi de Prusse lui a offert une belle maison et 12,000 livres de pension s'il vouloit s'établir à Berlin, et que la reine douairière de Prusse avoit voulu qu'il mangeât avec elle et qu'elle lui avoit même dit qu'elle ne l'en prieroit plus puisqu'il n'avoit qu'à y venir quand il voudroit. Voltaire prétend que les reproches qn'on lui a faits sur ses écrits ne sont point fondés; qu'il est vrai qu'on lui a attribué des ouvrages qui peuvent mériter ces reproches, mais qu'il ne les a jamais composés; qu'à l'égard de ceux qui sont réellement de lui, il les soumet à tel examen qu'on jugera à propos.

Le Roi vient de partir pour Choisy, d'où il ne reviendra que vendredi. Il n'y a de dames à ce voyage que les trois sœurs, deux desquelles sont de semaine; ainsi il ne reste pour la soirée à la Reine, des dames du palais, que Mme de Montauban. Mme d'Antin n'a pas encore paru depuis la mort de son mari (1) et ne compte venir qu'après les six mois.

Depuis la mort de Mme de Brienne (2), arrivée samedi dernier, comme je l'ai marqué, la porte a toujours été fermée ici, et nous n'avons commencé à l'ouvrir et à jouer qu'hier au soir.

---

(1) Voy. l'article du 10 décembre 1743. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Jacqueline-Charlotte Brulart, comtesse de Brienne, morte le 28 décembre 1743, était sœur aînée de la duchesse de Luynes.

J'ai oublié de marquer que M. le duc d'Orléans a cédé à M. le duc de Chartres son logement à l'occasion de son mariage; le Roi lui a donné celui qu'avoit Mlle du Maine dans l'aile des princes; il avoit été donné à Mme de Ventadour, et elle n'a pas voulu en faire usage. On a joint à ce logement un petit logement qui avoit été fait dans partie de celui de Mme la Duchesse.

J'ai marqué ci-dessus que M. de Bouteville a été chez Mme la duchesse de Modène; elle le reçut, et l'affaire est terminée. M. de Bouteville lui dit qu'il venoit par ordre du Roi; Mme de Modène avoit désiré que cela se passât ainsi.

On me contoit ces jours-ci à cette occasion deux événements qui y ont quelque rapport. L'un est de la belle Montbazon. Elle avoit eu quelque contestation avec Mme la Princesse (Montmorency) (1); elle eut ordre du Roi d'aller lui faire des excuses. Le jour et l'heure étant donnés, Mme de Montbazon, qui avoit écrit sur son éventail les paroles précises qu'elle devoit dire, arriva chez Mme la Princesse suivie d'un cortége très-nombreux. Mme la Princesse de son côté avoit rassemblé beaucoup de monde chez elle. Mme de Montbazon lut ce qui étoit écrit sur son éventail. Mme la Princesse attendit qu'elle eût fini, et lui dit : « Madame, quand on me parle, on commence toujours par madame; recommencez. » Mme de Montbazon fut obligée de répéter les mêmes paroles. En sortant, elle fut suivie de tout ce qui étoit chez Mme la Princesse, laquelle resta presque seule.

L'autre fait est dans un genre différent. M. le maréchal de Créquy ayant trouvé dans son chemin un garde de M. le prince de Turenne dont il croyoit avoir sujet de

(1) C'étoit à l'occasion de Mme de Longueville; il y avoit eu des lettres interceptées qui avoient donné à Mme la Princesse beaucoup de sujet de se plaindre de Mme de Montbazon. (*Note du duc de Luynes.*) — Voy. les détails de cette affaire dans l'histoire de Mme de Longueville par M. Cousin.

se plaindre, le battit outrageusement. Le garde alla aussitôt en rendre compte à son maître. M. de Turenne envoya le lendemain un gentilhomme avec le garde chez M. de Créquy, et lui manda qu'il le lui envoyoit pour en faire telle justice qu'il jugeroit à propos, qu'il ne pouvoit pas douter qu'il ne fût très-coupable par la manière dont il l'avoit traité. M. de Créquy, qui avoit eu le temps de réfléchir sur sa vivacité, répondit : « Je ne serai jamais qu'un fou, et M. de Turenne sera toujours sage. »

J'ai oublié de marquer ci-dessus que le contrat de mariage de M. le marquis de Gontaut avec Mlle du Châtel fut signé ici mardi, veille du jour de l'an.

Mardi 7, *Versailles*. — Il paroît que le voyage du Roi à l'Opéra n'a pas réussi du tout dans Paris. Mme de Châteauroux et sa sœur étoient dans la loge à droite immédiatement à côté de celle du Roi; Mesdames étoient dans la même loge avec le Roi. Ce contraste a choqué le public; et ce qui a donné lieu à tenir encore plus de discours, c'est que ce voyage s'est fait précisément le jour de Sainte-Geneviève, pour laquelle l'on sait que tout Paris a grande dévotion.

Dans ce voyage Madame parla au Roi de celui de Marly; elle lui parut désirer d'y aller; le Roi lui répondit qu'il le souhaiteroit fort aussi, mais qu'il n'y avoit point de logement.

Ce même jour avant que de partir, le Roi travailla avec M. l'évêque de Mirepoix, et après ce travail, qui fut extrêmement court, il le fit rester à faire la conversation. Il lui demanda si M. le Dauphin paroissoit désirer d'aller à Marly; M. de Mirepoix lui répondit que M. le Dauphin seroit fort aise de suivre S. M. partout, mais que sentant la difficulté de loger toute sa suite il paroissoit avoir trouvé cet arrangement impossible et avoir pris son parti.

Le Roi monta en carrosse pour Choisy, sans avoir décidé si ses enfants iroient ou n'iroient point. Hier à six heures, qui est l'heure ordinaire du jeu de la Reine,

Mesdames, qui y viennent fort exactement, n'étant point arrivées, la Reine les envoya avertir; elles lui mandèrent qu'elles écrivoient au Roi et qu'elles viendroient dans le moment. La Reine fut étonnée du temps qu'elles prenoient pour écrire au Roi, ne sachant rien de plus. Mme d'Andlau arriva l'instant d'après pour commencer le jeu pour Mesdames, et dit à la Reine que le Roi venoit d'écrire à Madame pour lui mander qu'il la menoit à Marly. Il lui mande qu'il n'a qu'un petit logement à lui donner, et qu'il la laisse la maîtresse de faire ce qui lui conviendra et ce qu'elle aimera le mieux. Le Roi écrivit hier aussi en même temps à Mme de Tallard; il écrivit aussi à M. le Dauphin, et lui manda qu'il le menoit à Marly. Le Roi fut très-content de Madame dans le voyage de Paris, à ce que j'ai ouï dire; elle lui fit beaucoup d'amitié, et parut être à son aise avec lui.

On ne peut jusqu'à présent dire assez de bien de Madame (1); sa figure est noble, son visage ne déplaît point, et même est agréable quand elle a du rouge. D'ailleurs, une grande piété, un maintien très-convenable, beaucoup de douceur, de politesse, d'attention, parlant très à propos et d'une manière obligeante et convenable à chacun. Mme Adélaïde (2) n'a pas encore un caractère décidé; elle est vive, elle a de l'imagination; sa figure n'est pas à beaucoup près si bien que celle de Madame.

Du jeudi 9, Versailles. — Le changement d'habillement des dames que le Roi a ordonné pour le voyage de Marly a donné occasion aux femmes de chambre de la Reine de demander comment elles seroient habillées à ce voyage. A Versailles, Fontainebleau et Compiègne, elles sont habillées en grand habit comme les dames de la Cour, excepté qu'elles n'ont point de bas de robe traî-

(1) La seconde fille de Louis XV, Anne-Henriette, sœur jumelle de Madame Infante, née le 14 août 1727, portait le titre de Madame.

(2) Madame Adélaïde, troisième fille du Roi, était née le 23 mars 1732.

nant. La Reine croyoit qu'elles pourroient avoir le même habillement qui vient d'être réglé pour les dames; cependant, ne voulant pas décider, elle chargea M[me] de Luynes d'écrire à M. de Maurepas pour qu'il prît l'ordre du Roi. Voici la copie de la réponse de M. de Maurepas à M[me] de Luynes, en conséquence de laquelle M[me] de Luynes a dit aux femmes de chambre de la Reine l'intention de Leurs Majestés.

A Paris le 8 janvier 1744.

« J'ai rendu compte au Roi, Madame, de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ai reçu ses ordres sur l'habillement des femmes de la Reine pendant le Marly. S. M. désire qu'elles y soient en habit troussé, comme elles y ont été ci-devant, et ne croit pas pouvoir décider autrement tandis que les femmes de M[me] la duchesse d'Orléans et celles de M[me] la Duchesse sont toujours devant elles en habit troussé lorsque les dames y sont reçues en robe de chambre.

« J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« DE MAUREPAS. »

Le départ pour Marly, qui devoit être pour le mardi 14, est déjà différé au 15. On a averti les comédiens françois pour venir ici mardi. On sait qu'il n'y a point de comédie à Marly, mais musique trois fois la semaine.

Les concerts de la Reine s'exécutent ici dans le salon du bout de la galerie qui sert de grand cabinet à la Reine et où elle joue (1); à Compiègne, dans la pièce qui est avant le grand cabinet de la Reine; à Fontainebleau, dans l'antichambre de la Reine; et à Marly, dans un des salons qui est vis-à-vis celui qui sépare l'appartement du Roi et de la Reine. Il y avoit autrefois un billard dans ce salon de la musique. Il y a un facteur payé pour accorder les clavecins à Versailles, Compiègne et Fontainebleau, et qui suit partout; ce facteur est chargé aussi du clavecin de Mesdames; mais lorsque le concert s'exécute

(1) Le salon de la Paix.

ici dans le grand appartement, dans la pièce qu'on appelle des deux tribunes (1), ou bien à Marly, en un mot dans tout ce qui est censé être appartement du Roi, ce n'est plus le même facteur qui accorde le clavecin, c'en est un autre qui est payé pour cela.

Mesdames et Mme de Tallard seront logées à Marly dans le château en haut. On sait qu'il n'y a en bas que quatre appartements; le Roi et la Reine en occupent deux. Le troisième, qui est celui qu'occupoit M. le Cardinal, est pour M. le Dauphin; on vient d'y faire des entre-sols dans lesquels il y a un cabinet d'étude pour M. le Dauphin; les autres sont pour Mme de Châtillon; M. de Châtillon couche toujours dans la chambre de M. le Dauphin. Du temps du feu Roi, il n'y avoit point de mari et femme logés dans le corps du château.

Le quatrième appartement est moins grand que les trois autres, à cause de l'escalier qui occupe une partie de l'espace; c'étoit en dernier lieu celui de feu Mme la Duchesse. Le Roi a donné cet appartement à M. le maréchal de Noailles, qui est de quartier, et à Mme la duchesse de Villars, sa fille.

J'ai oublié de marquer ci-dessus une observation par rapport à l'officier des gardes qui est de service chez M. le Dauphin et chez Mesdames; c'est qu'il reste au sermon et à la comédie derrière M. le Dauphin et Mesdames, et que lorsqu'ils sont à table au grand couvert, l'officier n'est point derrière le fauteuil de M. le Dauphin ni de Mesdames, quoique le capitaine des gardes et le chef de brigade soient derrière LL. MM. et soient relevés par d'autres chefs de brigade et des exempts.

Du mercredi 15, *Versailles*. — Dimanche 12, M. le prince de Chalais et M. de Talleyrand, son gendre, demandèrent l'agrément du Roi pour le mariage de Mlle de Chalais avec

---

(1) Le salon de Mars.

le fils de M. de Talleyrand. J'ai déjà marqué ci-dessus ce que c'étoit que Mlle de Chalais et Mme de Talleyrand ; elles sont toutes deux filles de Mme de Chalais, de deux mariages différents. M. de Talleyrand est colonel du régiment de Normandie, et son fils y est capitaine; c'est ce fils qui épouse Mlle de Chalais ; il est grand, mais il n'est pas d'une jolie figure.

Ce même jour, M. de Puisieux et M. le comte d'Estrées demandèrent l'agrément du Roi pour le mariage de M. le comte d'Estrées avec Mlle de Puisieux. M. le comte d'Estrées s'appelle Courtenvaux ; il est second fils de feu M. de Courtenvaux, capitaine des Cent-Suisses. Son frère aîné est mort il y a longtemps, laissant de Mlle de Noailles, aujourd'hui Mme de Mancini, un fils qui s'est appelé longtemps M. de Montmirail, et qui a pris depuis le nom de Courtenvaux, lequel a de Mlle de Gontaut, qui est morte, un garçon et une fille. M. de Courtenvaux est par conséquent le neveu de M. le comte d'Estrées. M. le comte d'Estrées a porté longtemps le nom de Courtenvaux et ne le quitta que lorsqu'il épousa Mlle de Champagne, morte sans enfants, sœur de Mme de Choiseul. M. de Puisieux est fils de M. de Sillery; il a épousé Mlle de Souvré, dont il n'a que cette fille.

Lundi dernier, il y eut bal en masque chez Mesdames. Ce jour-là Mesdames dînèrent chez elles, entre trois et quatre heures ; le dîner fut fait et servi par les officiers de Mme de Tallard, excepté que ce furent des garçons de la chambre de Mesdames qui servirent à table avec les valets de chambre de Mme de Tallard. Comme ce dîner étoit dans l'appartement de Mesdames, il fallut que les dames qui eurent l'honneur de dîner avec elles fussent habillées en grand habit. Immédiatement après le dîner, il y eut un lansquenet chez Mesdames, où elles jouèrent toutes deux ; le lansquenet fut même assez beau. Il y eut aussi une table de cavagnole. Le jeu dura environ depuis cinq heures jusqu'à huit heures. Mesdames s'habillèrent

en habit de masque avec des plumes sur la tête, et vinrent au jeu de la Reine la prier de vouloir bien venir à leur bal. Le bal ne commença qu'à onze heures. On dansoit dans les deux pièces qui sont au bout de l'appartement de Mesdames et qui touchent à celle du milieu de la galerie. Dans la pièce d'avant ces deux-là, qui étoit celle où Mesdames avoient joué, il y avoit une table de cavagnole où l'on commença à jouer à deux heures et demie après minuit, mais ce furent ceux et celles seulement qui ne voulurent pas danser. Les deux pièces d'avant celle-là servirent pour la collation et les rafraîchissements. Il falloit être masqué pour entrer au bal, et se démasquer à la porte. Quand plusieurs personnes y alloient ensemble, un seul se démasquoit et répondoit des autres. Outre cela il y entra beaucoup de gens avec leurs habits ordinaires, ministres, ambassadeurs, ministres étrangers et gens connus, tant seigneurs que gens de la maison du Roi, de la Reine, de M. le Dauphin et de Mesdames, de sorte qu'il y avoit beaucoup de monde et trop peu de place pour danser commodément. Les instruments qui jouoient étoient de la musique du Roi, auxquels on avoit joint des joueurs de violon qu'on avoit fait venir de la ville. Il y avoit deux quadrilles, l'un d'Allemands et d'Allemandes, l'autre habillé à ce que l'on appelle en marmottes. Les habits du premier quadrille étoient assez jolis. Il étoit composé, en femmes, de Mme la duchesse de Chartres, Mme d'Andlau, Mme de la Guiche (1) et de Mme de Simiane; les hommes étoient M. le duc de Chartres, M. le duc de Fitz-James, M. de Samzay, M. le viconte de Rohan (2). Le quadrille en marmottes étoit composé, en femmes, de Mmes de Cas-

(1) Elle est fille de Mme de Nesle et bâtarde de M. le Duc; elle est grande, bien faite et assez jolie; son mari est neveu de M. de Lassay. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) C'est celui qui étoit abbé et qui a pris le nom de vicomte de Rohan après la mort de son frère. (*Note du duc de Luynes.*)

tries la veuve (1), de Mlle de Tresnel (2), Mme de l'Hôpital Sainte-Mesme (fille de M. Eynard) et Mme de Belzunce (fille de Mme d'Heudicourt et veuve de M. de Belzunce Castelmoron, qui avoit la charge de grand-louvetier). Les hommes étoient M. le comte de Montmorency, second fils de M. le maréchal de Montmorency, M. le comte de Brionne (3), M. de Tresnel et M. le comte de Matignon, frère de M. de Monaco et second fils de M. le duc de Valentinois.

Il y avoit outre cela une mascarade de quatre personnes habillées en aveugles; Mme de Flavacourt étoit de ce nombre (4). Le Roi y vint environ à une heure, habillé en chauve-souris. Il y avoit encore six autres personnes avec lui, masquées de même; il en vint outre cela un septième, de sorte que le Roi, qui ne se démasqua point, ne put être reconnu. On savoit qu'il étoit du nombre des huit; et par cette raison Madame et Mme Adélaïde prirent

(1) De Chalmazel. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Mme de Tresnel, sa mère, est fille de feu M. le Blanc, secrétaire d'État. Feu M. de Tresnel, son père, étoit colonel du régiment d'Orléans; et M. de Tresnel, son grand-père, étoit sous-lieutenant des gendarmes de la garde. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) Lorrain, qui avoit épousé la seconde fille de M. le duc de Gramont. (*Note du duc de Luynes.*)

(4) Les trois autres étoient Mme de Vaubecourt, M. d'Agénois et M. de Crussol. Ces quatre aveugles n'osèrent pas se démasquer. Mme de Flavacourt avoit dit au Roi qu'elle n'iroit point au bal; le Roi sut cependant qu'elle y étoit, et en parut piqué. Je lui entendis même dire qu'elle avoit bien fait de ne se point démasquer, qu'il lui avoit annoncé que s'il la reconnoissoit il la feroit sortir du bal et qu'il lui auroit tenu parole. En effet, le Roi en général est choqué quand on ne lui parle pas vrai. Outre cela, il y avoit une raison particulière pour cette mascarade que l'on a trouvé un peu hasardée pour Mme de Flavacourt, c'est que M. d'Agénois en étoit, et, comme je l'ai marqué ci-dessus, M. d'Agénois étoit fort amoureux de Mme de Châteauroux, et Mme de Châteauroux l'aimoit aussi; elle n'en a pas même fait un mystère au Roi dans le commencement de sa faveur. Outre cela, on dit que la passion de M. d'Agénois n'est point éteinte, et s'est même renouvelée avec la plus grande vivacité. Pour Mme de Flavacourt, elle aime beaucoup M. d'Agénois, mais c'est d'une amitié de sympathie et fondée même en raison, au moins à en croire l'opinion publique, et qui n'est point de nature à faire jamais tort à la réputation de Mme de Flavacourt. (*Note du duc de Luynes.*)

plusieurs chauve-souris à danser, espérant que ce seroit le Roi ; mais il dansa peu : il resta cependant au bal jusqu'à cinq heures et demie. Mme de Châteauroux et Mme de Lauraguais y étoient en domino, mais elles ôtèrent leurs masques. M. de Boufflers y étoit en avocat. Mesdames restèrent jusqu'à la fin du bal; M. le Dauphin s'en alla à deux heures ou deux heures et demie.

Du jeudi 16, *Marly*. — Il s'est répandu ces jours-ci, à Versailles, plusieurs bruits sur M. Amelot et même sur M. d'Argenson. L'on prétend que dans le comité de lundi dernier il y eut des contestations assez vives, et que M. le cardinal de Tencin et M. le maréchal de Noailles furent les seuls du même avis. On dit qu'il y a beaucoup de plaintes contre M. Amelot, et l'on ajoute qu'il doit y avoir de grands changements dans ce voyage-ci.

Le Roi arriva hier ici sur les cinq heures ; la Reine y étoit arrivée une demi-heure auparavant. Le Roi monta d'abord dans ses petits appartements, et ne vint au salon que sur les sept heures et demie; il joua une partie de quadrille avec M. de Soubise, M. de la Vallière et M. de Courson. La Reine joua à cavagnole. LL. MM. se mirent à table à neuf heures. Le Roi avoit ordonné qu'on augmentât la table, et en effet elle étoit beaucoup plus grande qu'à l'ordinaire ; il y avoit dix-huit dames, le Roi et la Reine, M. le Dauphin à la droite du Roi, Madame à gauche de la Reine, Mme Adélaïde à la droite de M. le Dauphin, Mme la duchesse de Chartres à la gauche de Madame, Mme la princesse de Conty à la droite de Mme Adélaïde, Mme de Modène à la gauche de Mme la duchesse de Chartres, Mademoiselle à la droite de Mme la princesse de Conty, Mlle de Sens à la gauche de Mme de Modène, Mlle de la Roche-sur-Yon à la droite de Mademoiselle, ayant Mme de Tallard à sa droite, Mme de Luynes à la gauche de Mlle de Sens, Mme de Castellane, dame d'honneur de Mme la duchesse de Chartres, Mme de Boufflers, Mme de Luxembourg et les trois sœurs. J'ai déjà marqué au dernier voyage de

Marly qu'il n'y a qu'une des dames d'honneur des princesses (1) qui soit mise sur la liste chaque jour. J'ai marqué aussi que c'est le premier gentilhomme de la chambre qui fait la liste du souper et la donne au Roi et à la Reine; et M. le comte de Noailles, comme gouverneur, présente les cartes au Roi pour jouer, et les tableaux à la Reine; il travaille avec le Roi pour la liste de Marly; et ordonne pour tout ce qui regarde les appartements. Il y a toujours dans le salon un officier des gardes (2) derrière le fauteuil de la Reine pendant le jeu, de même que pendant le souper.

Après le souper le Roi et la Reine passent chacun dans leur appartement, et reviennent environ un quart d'heure après au salon. Dès que le Roi fut rentré au salon il commença le lansquenet. M. le Dauphin et Mesdames restèrent un moment au salon, et se retirèrent ensuite. Mme de Châteauroux coupoit au lansquenet et étoit à la droite du Roi (3), Mme de Modène et Mlle de Sens coupoient aussi. M. de Courson, M. Hesse et M. Oels, gros joueurs, coupoient; ils ont eté mis sur la liste à cause du lansquenet. Il y avoit hier un joueur nouveau à la Cour, qui

(1) La dame d'honneur de Mme la princesse de Conty ne vient point ici. Mme la princesse de Conty n'est point sur la liste; elle demeure à sa maison de Luciennes; elle vient tous les jours au salon à six heures, et retourne seulement coucher à Luciennes. Mlle de la Roche-sur-Yon demeure aussi à Luciennes; Mme la comtesse de Toulouse habite aussi sa maison de Luciennes, mais elles ne vont point à Marly. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) L'officier des gardes de M. le Dauphin et celui de Mesdames demeurent aussi derrière eux dans le salon, même pendant le jeu, hors les temps où ils jouent avec le Roi ou la Reine. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) Ce que je marque de ce jour est arrivé jusqu'à présent tous les jours de même : quadrille du Roi avant le souper, table de cavagnole de la Reine au milieu du salon, seconde table de cavagnole pour M. le Dauphin et Mesdames proche le salon du billard, du côté de l'escalier. Après le souper, la table du milieu sert pour le lansquenet du Roi; la Reine joue à cavagnole sur la même table et à la même place qui est occupée par M. le Dauphin avant souper. Il y a eu tous ces jours-ci encore une seconde table de cavagnole, après souper, pour un certain nombre d'hommes et de femmes qui n'avoient pu trouver de place à celui de la Reine. (*Note du duc de Luynes.*)

joua avec le Roi; c'est M. de Chalabre, qui joue très-gros jeu et qui vient d'avoir depuis peu un bâton d'exempt des gardes du corps, compagnie de Noailles. Il n'avoit point d'abord été sur la liste, mais il a été ajouté depuis; il n'est pas de service.

J'ai appris aujourd'hui une circonstance qui mérite d'être remarquée. Il y a quelques jours à Versailles, Mme la princesse de Conty, entrant chez la Reine, faisoit porter sa robe dans le cabinet qui précède la chambre de la Reine. L'huissier du cabinet lui représenta que cela étoit contre la règle; Mme la princesse de Conty répondit qu'elle en avoit le droit; l'huissier crut devoir lui dire que cela ne s'étoit jamais pratiqué de cette manière, et que si elle en avoit le droit il n'y auroit donc nulle différence d'elle à Mesdames. Mme la princesse de Conty entra aussitôt après chez la Reine, et lui conta ce que l'huissier lui avoit dit sans omettre aucune parole; elle ne fit pas attention apparemment qu'en rapportant l'observation de l'huissier elle se condamnoit elle-même; la Reine répondit avec douceur et bonté qu'elle ne croyoit pas que ce fût l'usage.

Hier, pendant le lansquenet, la Reine joua à cavagnole dans la place ordinaire où elle se met quand elle n'est pas à la table du milieu, c'est-à-dire auprès de la porte du salon du billard, entre cette porte et la cheminée; elle joua jusqu'à minuit et demi; alors elle alla se coucher. Toutes les princesses, hors celles qui jouoient avec le Roi, Mme de Luynes et quelques-unes des dames du palais de semaine et les dames d'honneur des princesses furent au coucher de la Reine. Il y eut une question à l'occasion des dames d'honneur des princesses : on prétendoit qu'il ne devoit y avoir au coucher de la Reine que celles qui avoient les entrées (1), et il fut décidé qu'on laisseroit en-

(1) Cette question fut faite à M. de la Mothe, qui dit qu'il n'en savoit rien; elle fut proposée à la Reine, qui dit qu'il n'y avoit qu'à laisser entrer; cepen-

trer toutes les dames, quoiqu'elles n'eussent point les entrées.

Il vaquoit une place d'aumônier de quartier de la Reine, par la retraite de M. l'abbé de Pontac; il s'est retiré à la Trappe. Elle vient d'être donnée à M. l'abbé de Salignac, qui est de même nom et de même maison que M. le marquis de Fénelon et feu M. l'archevêque de Cambray. MM. de Salignac sont des cadets de la maison de Fénelon. M. le marquis de Fénelon et feu M. l'archevèque de Cambray n'étoient aussi que de la branche cadette de cette maison.

Du dimanche 19, *Marly.* — M. de Chavigny a pris congé aujourd'hui. Il part dans cette semaine pour Francfort; on croit même qu'il ira à Berlin. Il fait revenir une partie de ses équipages de Portugal.

Du lundi 20, *Marly.* — On trouvera à la fin de ce livre la liste du voyage de Marly. Il y en a outre cela une que je n'ai point fait copier, que l'on appelle des Salonistes, ou par plaisanterie des Polissons, qui ont la permission de venir au salon et n'ont point de logement. De ceux-là, les uns viennent de Paris, les autres vont coucher à Versailles. Le bailli de Saint-Simon, qui est du nombre des Salonistes, et qui s'est dévoué au cavagnole de la Reine, de manière que la Reine l'appelle son bailli en plaisantant, a loué un logement chez un suisse ici auprès de la chapelle, et se trouve par conséquent habitant de Marly; il n'a point demandé de permission, et cela est ignoré.

M. l'archevêque de Rouen, qui est sur la liste, y est comme grand aumônier de la Reine, et fait son service ici comme à Versailles. D'ailleurs, il n'y a point d'aumônier de quartier pour la Reine, et c'est l'aumônier de quartier

---

dant, il ne s'est présenté depuis que celles qui ont les entrées. Plusieurs princesses y ont été depuis sans leurs dames d'honneur. (*Note du duc de Luynes*, datée du 28 janvier 1744.)

du Roi qui remplace ici M. l'archevêque de Rouen et qui reçoit l'ordre de lui.

Il y a aussi quelque changement de fait sur ce qui est mis sur la liste pour les logements. M. et Mme de Mérode, par exemple, ne sont point ici, et on a donné leur logement. On avoit donné deux appartements pour les quatre femmes de chambre de la Reine et la coiffeuse; et comme elles se sont plaint, on leur a donné outre cela une garde-robe du cinquième pavillon des bains.

Le logement de M. le Dauphin au château est fort bien accommodé; la pièce qui est auprès du billard et qui faisoit la chambre de feu M. le Cardinal, en dernier lieu, a été retranchée, et fait une fort jolie chambre à coucher avec une niche, et est destinée à M. le Dauphin quand il sera marié; c'est là où il y a un lit pour M. de Châtillon, en cas qu'il soit incommodé et qu'il ne puisse pas coucher chez M. le Dauphin. Au-dessus de celle-là, il y a des entresols où couche Mme de Châtillon; la pièce d'après n'est point changée; la pièce suivante, où M. le Cardinal mangeoit, a été aussi retranchée. M. le Dauphin mange en bas, et au-dessus il y a un cabinet d'étude dont il ne fait point d'usage, et qui sert à M. de Châtillon. Il y a aussi une garde-robe qui sert au premier valet de chambre de M. le Dauphin, de même qu'il y en a une de l'autre côté qui sert à une femme de chambre de Mme de Châtillon.

Tous les dimanches à Versailles, il y a un petit bal chez M. le Dauphin ou chez Mesdames. Hier, ce même bal fut ici, dans un des petits salons du côté de la chapelle. Le Roi y fut quelques moments avant son quadrille, et la Reine quitta son jeu pour y aller.

Du mardi 21. — Le lansquenet a toujours été jusqu'à présent fort gros et fort rempli. M. le duc de Chartres y gagna plus de 900 louis le premier jour; l'on y perd ou l'on y gagne assez ordinairement 4 ou 500 louis, et le Roi a demandé une table plus grande, la table ordinaire ne pouvant suffire à cause du grand nombre de coupeurs.

Hier, jour de musique, le Roi commença le lansquenet à six heures en même temps que la musique, et il y eut avant souper douze réjouissances de suite de manquées.

La musique, comme j'ai déjà dit ci-dessus, s'exécute toujours dans le salon du billard; c'est le premier gentilhomme de la chambre qui donne l'ordre pour la musique; il le prend de la Reine, et non pas du Roi.

On a appris ces jours-ci qu'il y avoit eu un incendie fort considérable à Lunéville; toute l'aile où étoit logé M. de la Galaisière a été brûlée, ses meubles et ses livres; il y a eu aussi un autre incendie en Bourbonnois; le château de Pouligny a été entièrement brûlé; c'est cette terre qui fut érigée en duché, lorsque M. de Lévis fut fait duc; elle appartient aujourd'hui à M. de Castries.

Il y a un changement dans les intendances; cela ne se dit pas publiquement, mais paroît certain. M. de la Grandville, intendant de Strasbourg est rappelé; l'on envoie à sa place M. de Vanolles, intendant de Besançon: M. de Vanolles est remplacé à Besançon par M. Megret-Serilly, intendant de Pau; M. de Serilly est remplacé à Pau par M. de la Bauve, maître des requêtes et intendant du commerce, qui est gendre de M. Boulogne et beau-frère de Mme de l'Hôpital.

On verra dans la liste de Marly qu'il n'y a qu'une des sous-gouvernantes de Mesdames et une des dames de compagnie. Cependant Mmes d'Andlau et de l'Hôpital y sont toutes deux; il est vrai que cela ne fait point de logement de plus, elles couchent toutes deux dans la même chambre.

J'ai oublié de marquer que dès le premier jour de Marly le Roi a ordonné que Mesdames missent du rouge pendant tout le voyage; on ne peut croire la différence en bien que le rouge fait au visage de Madame.

M. de Picquigny est allé aujourd'hui à Paris pour ne revenir que demain; il a demandé congé au Roi, c'est la

règle et l'usage quand on découche. M. de Bouillon y va aussi aujourd'hui pour quatre ou cinq jours; il n'a point demandé de congé, et il m'a dit que les trois charges de grand-maître, de grand-écuyer et de grand-chambellan, qui sont charges de la Couronne, sont dans l'usage de ne point demander de congé; il prétend même que cela s'est pratiqué ainsi de tous les temps.

Du samedi 25. — Avant-hier, M. de Villars vint ici avec M. le marquis d'Egmont pour demander l'agrément du Roi pour le mariage de M. le marquis d'Egmont avec Mlle de Villars. Il y a fort longtemps que le public faisoit ce mariage; il paroissoit d'abord que ce n'étoit point l'intention de Mme d'Egmont, et ce n'est que depuis peu que ses dispositions ont changé. Mme d'Egmont n'a eu que quatre enfants, une fille et trois garçons; Mme de Chevreuse est l'aînée des quatre enfants, M. le marquis d'Egmont, l'aîné des garçons; il est colonel de cavalerie; le second, qui n'étoit point dans le service, est mort à Naples, comme je l'ai marqué ci-dessus; et le troisième est capitaine de dragons dans le régiment Mestre-de-camp. M. d'Egmont est grand d'Espagne par la mort de M. son père. Mlle de Villars a vingt ou vingt-et-un ans; elle est fort petite, d'ailleurs bien faite et d'une figure qui n'est point désagréable; elle est fille unique, et il n'y a pas d'apparence que M. et Mme de Villars aient d'autres enfants; s'ils n'en ont point, elle hérite d'une grandesse et d'un bien très-considérable, et quand même ils auroient des enfants, Mlle de Villars aura sûrement environ 70,000 livres de rente.

Hier M. de Matignon vint ici pour demander au Roi l'agrément du mariage de Mlle de Matignon avec M. de Tresnel. J'ai parlé de M. de Tresnel ci-dessus à l'occasion du bal. Mlle de Matignon est seconde fille de M. le marquis de Matignon; elle est sœur de Mme de Fitz-James. M. le marquis de Matignon et M. le comte de Matignon, son frère aîné, sont fils du maréchal de Matignon. Mme la

marquise de Matignon est nièce de Mme la duchesse de Noirmoustier; elle s'appeloit Mlle Braine.

Il est fort question encore d'un autre mariage, pour lequel on n'a pas jusqu'à présent demandé l'agrément du Roi; c'est celui de M. de la Chastre avec Mlle de Tresnel. M. de la Chastre est fils de M. de la Chastre tué en Italie, et de Mlle de Nicolaï. Son grand-père avoit épousé une fille aînée de M. de Lavardin, sœur de père de Mme la maréchale de Chaulnes et de Mme de Beringhen la douairière.

On sut hier au soir ici que le Roi a donné à M. le chevalier de Grille la compagnie des grenadiers à cheval; on ne dit point encore l'arrangement fait avec M. de Creil. Le chevalier de Grille est fort ami de Mme la duchesse de Châteauroux, et depuis longtemps.

Du dimanche 26, *Marly*. — J'ai su, depuis ce qui est marqué ci-dessus, l'arrangement qui a été fait par rapport aux grenadiers à cheval. Il n'y en a eu aucun entre M. de Creil et le chevalier de Grille; celui-ci m'a dit même qu'il ne connoissoit pas M. de Creil. Le Roi a voulu donner en cette occasion une marque de bonté particulière au chevalier de Grille par rapport à Mme de Châteauroux; S. M. donne le gouvernement de Thionville à M. de Creil le père, et à son fils le nouveau régiment de dragons dont on parle depuis longtemps et dont on ignoroit la destination. Le Roi n'avoit que seize régiments de dragons, de seize compagnies chacun; il les réduit tous à quinze compagnies chacun, les dites compagnies de cinquante dragons, ce qui formera cinq escadrons par régiment, chaque escadron de trois compagnies, lequel étant de cent cinquante dragons sera toujours en état de servir à cent vingt ou cent trente à cheval, parce que les détachements, les malades en hommes et en chevaux font une diminution inévitable et journalière. Le seizième régiment, qu'on avoit dit d'abord être destiné à faire un commissaire général des dragons, sera, comme les autres

régiments, formé d'une compagnie de chacun des dits régiments.

M. d'Argenson travailla hier avec le Roi, et il fut décidé dans ce travail que les officiers généraux auroient un uniforme et qu'ils ne porteront point d'autre habit pendant la campagne; c'est un habit bleu avec les parements de même. Les maréchaux de camp auront seulement un bordé d'or en broderie. Les lieutenants généraux auront le même bordé d'or en broderie, et outre cela un galon aussi en broderie à la poche et à la manche.

L'ambassadeur d'Espagne vient de me montrer tout à l'heure la lettre que le Roi d'Espagne écrit à M. de la Mina pour lui ordonner d'obéir en tout à M. le prince de Conty, qui commandera l'armée espagnole comme la françoise sous les ordres de l'Infant.

M. de Chalais est venu ici avec MM. de Talleyrand père et fils, et a fait signer le contract de mariage de sa fille; c'est M. de Maurepas qui a fait signer le Roi, M. le Dauphin et Mesdames; et pour la Reine, M. de Balagny, secrétaire de ses commandements. Comme M. de Balagny n'étoit pas ici hier, on agita la question qui en son absence auroit présenté la plume à la Reine. Mme de Luynes la lui a présentée dans d'autres occasions semblables, et cela se seroit passé de même.

Le Roi vient de créer une nouvelle charge ou plutôt une nouvelle commission dans la maison de la Reine (c'est celle de lecteur de la chambre et du cabinet de la Reine) en faveur de M. de Moncrif. M. de Moncrif est un homme d'esprit, qui a composé plusieurs ouvrages; il est de l'Académie françoise; il est fort ami de Mme de Villars et de M. d'Argenson; il se trouve tous les soirs chez Mme de Villars, et la Reine y va passer toutes les soirées, hors pendant le voyage de Marly. Elle sort dès qu'elle a soupé, suivie seulement par une de ses dames et incognito, sans aucune représentation; elle monte chez Mme de Villars, qui loge dans la galerie des princes à Ver-

sailles, et à Fontainebleau dans un appartement qui donne sur la cour ovale, et qui est encore plus près de celui de la Reine; la dame du palais qui la suit va souper, une autre vient prendre sa place, et ne quitte point la Reine jusqu'à ce qu'elle soit endormie.

Le Roi soupa hier dans ses cabinets, comme il a fait plusieurs fois depuis qu'il est à Marly, et comme il fait à Versailles. Ces jours-là, la table est comme à l'ordinaire, la Reine seule dans un fauteuil, M. le Dauphin à sa droite, Madame à sa gauche, et ainsi de suite, comme je l'ai déjà marqué. Il n'y a de dames ici qui soupent dans les cabinets que les trois sœurs. La Reine étoit entrée dans le salon hier avant le Roi, et pour commencer son cavagnole, attendit debout que le Roi se fût mis au lansquenet. Le Roi arriva suivi de Mme de Châteauroux et des deux autres sœurs; il commença son jeu sans s'approcher de la Reine. Quelquefois quand le Roi joue au piquet, la Reine s'approche de la table, mais le Roi ne paroît pas faire grande attention à elle, et regarde Mme de Châteauroux, qui est ordinairement auprès de la table où est le Roi.

J'ai marqué, à l'occasion du voyage de Marly, que le Roi avoit permis que les dames y fussent en robes abattues; c'est effectivement ainsi que l'on appelle leur habillement pour ce voyage; ce ne sont point des robes ouvertes par devant, elles sont fermées et on ne voit point de jupes. Les dames ont fait, ce voyage-ci, une assez grande dépense en habits, et le lansquenet continue à être fort gros. Le Roi perd beaucoup, on dit même qu'il doit à plusieurs personnes (1).

La Reine remarqua avec raison, il y a quelques jours, qu'il y avoit des hommes qui avoient l'indiscrétion de

(1) Il a envoyé querir son mois de dépenses au trésor royal, qui est 50,000 livres, et a payé. Mme de Châteauroux a aussi perdu beaucoup, et ne coupe plus. (*Note du duc de Luynes*, datée du 28 janvier 1744.)

s'asseoir fort près d'elle et de manière à en être vus fort aisément; elle en dit un mot et n'en a pas voulu parler depuis, quoique cela se soit encore répété, parce qu'elle a su qu'on avoit été choqué de cette observation. Il est pourtant certain que nul homme n'a le droit de s'asseoir devant la Reine hors M. le Dauphin; pour les cardinaux, ils ne viennent pas dans le salon; il n'y a que quand on joue ou que l'on fait semblant de jouer ou de parier.

Mme de Châteauroux a paru ces jours-ci dans le salon avec un collier de perles; il a été acheté de Mme la princesse de Conty, fille du Roi; il y a une perle longue au milieu. Il ne fait point partie des diamants de la Couronne; on l'estime 100,000 livres. C'est un présent du Roi. Le duché, la charge de M. de Richelieu, celle de M. de Grille et le collier peuvent bien être regardés comme des preuves d'une faveur et d'un crédit distingués.

On sait qu'il y a dans le haut du salon de Marly quatre balcons; ils sont fermés, et c'est le Sr Lemoine qui en a la clef. Lemoine est chargé du salon de Marly, et a pour cela 2,000 francs d'appointements; son oncle avoit cette même place et l'a exercée pendant longtemps. C'est lui qui en l'absence de M. le comte de Noailles présente les cartes au Roi et les tableaux à la Reine. Lorsque la liste du souper est faite et vue par le Roi et la Reine, il avertit dans le salon les dames qui sont du souper; autrefois on les avertissoit chez elles et de meilleure heure. Il a soin qu'il n'entre dans le salon que ceux qui ont droit d'y entrer. Quoiqu'il faille la permission du Sr Lemoine pour entrer dans les balcons d'en haut, la curiosité fait souvent demander cette permission à des gens qui désirent voir le salon, dont le coup d'œil est assez beau de cette position. Il y a quelques jours que Mme de Châteauroux demanda au contrôleur de Marly de lui faire faire une clef de ces balcons; il l'a fait faire, et la lui porta hier; le contrôleur lui-même n'a pas cette clef.

Du lundi 27, Marly. — On apprit hier que le duc

Théodore, frère de l'Empereur, avoit été élu prince et évêque de Liége; c'est un bon prince, qui a peu d'esprit, mais qui est fort attaché à son frère et à la France, fort différent en cela de leur frère l'électeur de Cologne.

L'ambassadeur d'Espagne présenta hier soir au Roi la lettre du roi d'Espagne à M. de la Mina; le Roi lui dit de la remettre à M. le prince de Conty.

Notre flotte n'est pas encore en mer, et celle d'Espagne qui doit s'y joindre n'est pas prête jusqu'à présent. La flotte angloise commandée par l'amiral Matthews seroit plus forte que les deux nôtres si elle recevoit le renfort qu'elle attend d'Angleterre, et qui n'a pu la joindre encore, à cause des vents contraires. On disoit que l'amiral Matthews avoit douze vaisseaux de trois ponts; M. de Maurepas m'a dit ce matin qu'il n'en avoit que neuf.

Du mardi 28, *Marly*. — La Reine alla dîner hier à Luciennes, chez Mme la comtesse de Toulouse. Il n'y avoit chez Mme la comtesse de Toulouse que Mme la duchesse de la Vallière la mère et Mlle de Noailles. La Reine y mena Mmes de Luynes, de Villars, de Gramont, de Châtillon, d'Ancenis et de Saint-Florentin. Mme d'Ancenis est de semaine. Mlle de Noailles dîna avec la Reine. Les filles ont l'honneur de manger avec la Reine, mais elles ne montent point dans ses carrosses. Il est vrai que Mlle de Noailles n'a point été présentée et n'auroit pu manger avec la Reine en lieu public. M. de Penthièvre servit la Reine, et après lui son capitaine des gardes (M. de Saint-Pern). M. de Penthièvre alla dîner avec M. de la Mothe, M. le grand-prieur et M. le duc d'Antin. Il y avoit une autre table, pour les officiers des gardes. La Reine revint pour la musique. Il y a concert ici trois fois la semaine, le lundi, le mercredi et le samedi.

La Reine a été voir ce matin Mme la duchesse de Chartres, qui est incommodée depuis quelques jours.

Du samedi 31, *Marly*. — Le Roi fut hier à la chasse à Saint-Germain; c'est le lieu où il court le plus ordinaire-

ment pendant l'hiver; il y va encore demain, et reviendra de là tout de suite à Versailles. Mesdames furent hier à la chasse du Roi; elles allèrent, avant que de partir, entendre la messe en habit de chasse à la petite chapelle de Saint-Louis; elles avoient deux calèches, une pour elles avec Mmes de Tallard et de Châteauroux, dans l'autre Mme de la Lande, l'une des sous-gouvernantes, Mmes de l'Hôpital et d'Andlau, qui sont attachées à Mesdames, et Mme de Sourches. Le Roi paroît aimer toujours beaucoup Madame; sa figure, qui est fort bien avec du rouge, comme je l'ai déjà dit, sa vertu et sa politesse inspirent les mêmes sentiments à tous ceux qui la connoissent.

J'ai marqué ci-dessus l'élection du prince de Liége (1).

(1) Les circonstances de l'élection ont été mandées de Liége telles qu'elles sont marquées ci à côté, cependant elles ne sont pas vraies.

Il y a à Liége quarante-deux chanoines capitulaires, dont la moitié étoit pour le parti de la reine de Hongrie. M. de Sade, notre envoyé à Cologne, étant allé à Liége et y étant arrivé dans le même temps que le ministre de la reine de Hongrie, se logea au Mouton. Le grand-doyen du chapitre, qui est entièrement dévoué au parti autrichien, sachant l'arrivée du ministre de cette princesse, lui envoya un de ses aumôniers lui rendre compte en détail du nombre des voix et de l'état où étoit l'affaire; cet aumônier alla au Mouton, et demanda M. l'envoyé; on le fit entrer chez M. de Sade. Il n'y avoit point d'autre envoyé dans ce cabaret, celui de la reine de Hongrie logeait dans un autre. L'aumônier, après bien des compliments, remit à M. de Sade un paquet de cartes géographiques qui étoient destinées à l'envoyé autrichien, et croyant toujours parler à cet envoyé lui fit un grand détail des différents mouvements que M. le grand-doyen s'étoit donnés pour le parti de la Reine et des espérances qu'il avoit pour le succès de cette affaire. M. de Sade n'eut garde de le détromper de l'erreur où il étoit; il lui fit même plusieurs questions pour en tirer des instructions plus amples. Après cette conversation, l'aumônier étant allé rendre compte au grand-doyen, et ayant dit qu'il venoit du Mouton, fut fort grondé, et eut ordre d'aller redemander le paquet. Comme ce paquet n'étoit d'aucune utilité à M. de Sade, il ne fit aucune difficulté de le rendre; mais le détail qu'il avoit entendu lui ayant fait connoître que le nombre de voix étoit égal de part et d'autre, il dépêcha tout de suite un courrier à l'électeur de Cologne pour lui représenter la nécessité indispensable de sa présence. L'électeur de Cologne étoit dans ce moment-là extrêmement incommodé d'hémorrhoïdes qui le mettoient hors d'état de sortir; cependant, les circonstances le déterminèrent à se mettre en chemin, au risque de tout ce qui pourroit lui arriver. Ses incommodités augmentèrent pendant le voyage, et ne l'empêchèrent pas cependant d'arriver. Son arrivée donnant une voix de plus au parti Bavarois,

Quoique cette élection ait été annoncée pour avoir été unanime, le prince Théodore n'a cependant eu que trois voix de plus que le parti contraire. Le grand-doyen du chapitre étoit de la faction autrichienne, et cette faction étoit très-considérable. M. de Grimberghem, occupé des intérêts de l'Empereur, sachant la disposition des esprits et que M. le comte de la Marck, qui a été ambassadeur de France en Espagne, étoit dans ses terres à sept ou huit lieues de Liége, l'engagea à faire un voyage à Liége, jugeant que sa présence pourroit y être d'une grande utilité. M. le comte de la Marck étant arrivé à Liége fut fort surpris, une demi-heure après son arrivée, de voir entrer chez lui un ecclésiastique avec une lettre et un bouquet de fleurs d'oranges de la part de M. le grand-doyen. Ce bouquet étoit composé en partie de fleurs vraies et en partie de fausses. L'ecclésiastique qui l'avoit apporté étant allé rendre compte de sa commission, le grand-doyen le gronda d'avoir porté ce bouquet à M. le comte de la Marck. Il lui dit que ce n'étoit pas là l'ordre qu'il lui avoit donné, et qu'il n'avoit qu'à aller sur-le-champ redemander le bouquet en disant que c'étoit une méprise. L'ecclésiastique revint donc aussitôt chez M. le comte de la Marck, qui avoit eu le temps vraisemblablement d'examiner le bouquet, et qui répondit qu'il étoit trop flatté de la bonté et de l'attention de M. le grand-doyen pour rendre le pré-

---

le parti Autrichien sentit l'inutilité de tout ce qu'il pouvoit faire, et voulant se donner au moins la bonne grâce et le mérite d'avoir concouru à l'élection du prince Théodore, ils se réunirent au parti des Bavarois, et il fut effectivement élu unanimement.

Le prince de Liége est déjà évêque de Freising et de Ratisbonne, mais la multiplicité des évêchés est commune en Allemagne. C'est, comme je l'ai dit, un bon homme. Pour le mieux peindre encore, c'est ce qu'on appelle un bon gentilhomme, qui a peu d'esprit, mais du jugement, aimant beaucoup sa maison et capable de fermeté. L'électeur de Cologne au contraire est un prince qui n'a point d'opinion à lui. Successivement gouverné par trois ou quatre favoris, il pense, voit et agit suivant la fantaisie et l'opinion de celui qui le gouverne, et malheureusement pour lui ses favoris sont aisés à séduire. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 1er mars 1744.)

sent qu'il lui avoit envoyé. Ce bouquet en effet étoit digne d'attention. Dans les boutons de fleurs d'orange faux étoient grand nómbre de petits billets contenant les noms de ceux dont les voix étoient assurées pour le parti de la reine de Hongrie. M le comte de la Marck, ayant senti la nécessité pressante de faire un effort pour regagner un nombre de voix suffisant, et instruit que quelques-uns de ceux dont il avoit vu les noms étoient du diocèse de Cologne, écrivit sur-le-champ à l'électeur de Cologne, lui demandant en grâce de partir sur-le-champ, et lui faisant sentir que sa présence étoit de la plus grande nécessité pour les intérêts de l'Empereur. L'électeur de Cologne en effet partit aussitôt, et agissant de concert avec M. le comte de la Marck, ils déterminèrent les esprits de manière que le parti de l'Empereur se trouva l'emporter de trois voix. Ce détail de circonstances a été su par une lettre écrite à M. de Morey.

M. de Coëtlogon est venu ce matin faire signer son contrat de mariage avec Mlle Rivier. M. de Coëtlogon est colonel d'un des régiments de M. le duc de Penthièvre; il est frère de celui qui fut tué l'année passée à Dettingen et qui étoit officier des mousquetaires noirs. Mlle Rivier est fille de M. Rivier, grand-maître des eaux et forêts du Soissonnois, neveu du fameux Rivier qui avoit fait une fortune si considérable. M. Rivier, dont la fille se marie, a épousé une sœur de M. de la Rivière, sous-lieutenant des mousquetaires noirs; son oncle, M. Rivier, avoit donné 30,000 livres de rente à son neveu en le mariant, et avoit outre cela à sa mort 80,000 livres de rente. M. Rivier donne à sa fille près de 400,000 livres valant 16 à 17,000 livres de rente, et l'on dit que son fils aura bien 60,000 livres de rente.

FÉVRIER.

Pertes du Roi à Marly. — Retour du Roi à Versailles. — La Reine soupe chez le cardinal de Rohan et chez le duc de Luynes. — Usage pour les comédies à la Cour. — Mort de M. de Bissy. — Régiment de M. Grassin. — M. de Lowendal. — Sacre de l'évêque de Dijon. — Mariage du comte d'Egmont. — Le maréchal de Noailles ; sa mémoire et ses souvenirs de jeunesse. — Mariage de M. de Cossé. — Présentations. — Le Roi va au bal masqué donné par les maîtres à danser de Versailles. — Gouvernement du Louvre donné. — Incendies à Brest et à Strasbourg ; soupçons sur les Anglais et la maison d'Autriche. — Bal à la Cour. — Rupture du mariage du prince de Tingry avec Mlle de Noailles. — Lettre du Roi au maréchal de Noailles. — Le prince de Galles. — Nouvelles des flottes. — Mort du comte de Kevenhuller. — Le Roi soupe chez la Reine avec Mme de Châteauroux. — Signature de contrats de mariage. — Fortifications de Bitche. — Premières entrées données à MM. de Soubise et de Luxembourg. — M. de Chavigny. — Mort du bailli de Conflans. — Mariage de Mlle de Boufflers. — Anecdote sur le cardinal de Tencin. — Régiments donnés. — Traitement des mousquetaires. — Le Roi passe le carnaval à la Meutte. — La Reine soupe chez la duchesse de Luynes et chez Mme de Villars. — Bal chez le Dauphin. — Fausse nouvelle de la mort de la czarine. — Le comte de Bène. — Respect du Roi pour la religion. — Nouveau régiment de dragons. — Départ de plusieurs officiers généraux. — Sermon du premier dimanche de Carême. — Présentations. — Retraite de plusieurs colonels. — Habillement des dames à la comédie. — Affaires d'Angleterre. — Affaire du baptême du fils de M. de Lautrec. — Nouveaux inspecteurs des fortifications. — Nouvelles de la flotte de Toulon.

Du samedi 1er février, Versailles. — La Reine est partie de Marly immédiatement après la messe. Le Roi étoit allé à la chasse à Saint-Germain, d'où il revient changer d'habit à Marly et y reprendre Mmes de Châteauroux et de Lauraguais pour les ramener ici. Il est certain que le Roi a beaucoup perdu à Marly et qu'il a envoyé querir de l'argent au trésor royal. Cet argent est sur l'extraordinaire et est indépendant de ce que le Roi touche tous les mois. Tous les premiers jours des mois, le trésorier apporte au Roi deux bourses de 1,000 louis chacune, il les met sur la table du conseil, et, suivant l'usage, le Roi met la main sur l'une et sur l'autre bourse ; cela est de règle. Ensuite le premier valet de chambre prend les deux bourses, et les serre.

J'ai oublié de marquer que Mme la duchesse de Fleury, qui garde sa chambre depuis neuf mois, accoucha, le 28 de janvier, d'une fille.

J'ai oublié aussi de parler de la mort de Mme de Neri; c'est celle à qui M. le prince de Monaco, fils aîné de M. le duc de Valentinois, étoit extrêmement attaché. Cet attachement a fait rompre le mariage de M. de Monaco avec Mlle de Bouillon, aujourd'hui Mme de Montbazon, et l'a brouillé avec son père.

Du dimanche 2, Versailles. — Le Roi en arrivant hier ici soupa chez Mme de Châteauroux; il n'y avoit point d'autres dames que Mme de Lauraguais; Mme de Flavacourt soupa ce jour-là chez elle. Ses deux sœurs ne l'aiment pas beaucoup. Mme de Châteauroux a déjà donné deux ou trois fois à souper au Roi, et outre cela quelques médianoches. Le Roi avant le souper descendit chez Mme la comtesse de Toulouse, qui étoit venue ici exprès pour le voir.

Ce matin il n'y a point eu de promotion. M. de Maurepas en avoit parlé au Roi il y a quelques jours: le Roi ne répondit rien d'abord; M. de Maurepas insista, et demanda au Roi ce qu'il devoit répondre à ceux qui lui en parleroient. Le Roi dit : « Je n'en ai point fait au premier jour de l'an : il n'y avoit que dix places de vacantes, est-il mort quelqu'un depuis? »

Mme de Chalais présente aujourd'hui sa fille, qui est mariée depuis peu de jours, et que l'on appelle Mme la comtesse de Périgord; c'est le nom que M. de Talleyrand a fait prendre à son fils; il a fallu pour cela une permission du Roi.

Du mardi 4, Versailles. — J'ai oublié de marquer que samedi, jour que la Reine arriva de Marly, quoique ce fût jour de musique, il n'y en eut point.

Avant-hier, jour de la Purification, il y eut sermon. C'est le P. Ponce, jésuite, qui prêcha; c'est lui qui doit prêcher le Carême, suivant l'usage. Il a déjà prêché un

Avent ici il y a quatre ans. Son sermon me parut utile et son compliment assez bien.

Ce même jour, le Roi entendit la grande messe et les vêpres en bas. C'étoit Mme de Flavacourt qui quêtoit à la messe et à vêpres.

Immédiatement après le salut, le Roi partit pour Choisy avec les trois sœurs.

Hier la Reine, qui avoit donné l'ordre pour son souper, à l'ordinaire, étant rentrée dans sa chambre après son jeu, renvoya son souper, et s'en alla souper chez M. le cardinal de Rohan. C'étoit une partie arrangée dès la veille, mais qu'elle avoit voulu être secrète; elle mangea dans la chambre de M. le cardinal de Rohan avec Mme la princesse de Rohan, Mme de Marsan et Mme de Boufflers. Il y avoit une autre table, pour les hommes, dans le cabinet où M. le cardinal de Rohan mange ordinairement.

Du mercredi 5, *Versailles*. — La Reine fut hier à la comédie, après laquelle elle joua comme à l'ordinaire, et après le jeu elle nous fit l'honneur de venir souper dans cet appartement. Il n'y avoit de dames à table avec la Reine que Mmes de Boufflers, de Mérode et de Fitz-James, qui sont de semaine, Mme la princesse de Rohan, Mme de Marsan, Mme de Luynes et Mme de Saint-Florentin. Il y avoit une seconde table, pour les hommes, dans la chambre à coucher de Mme de Luynes. M. l'archevêque de Rouen, M. le comte de la Mothe, M. d'Argenson le fils, M. l'abbé d'Alègre, M. le bailli de Saint-Simon, M. de Moncrif et moi y étions. Je servis la Reine au commencement et à la fin du souper; et comme elle voulut absolument me renvoyer, elle fut servie le reste du souper par M. de Vézanne, major des chevau-légers. Après le souper, la Reine joua à cavagnole jusqu'à près de deux heures. La Reine ne voit personne aujourd'hui, et fait ses dévotions demain. Aujourd'hui est le jour de la comédie italienne, et demain les comédiens françois. La Reine dit dès hier qu'elle n'i-

roit à la comédie ni aujourd'hui ni demain ; en conséquence de cet arrangement on demandoit s'il y auroit comédie, la Reine n'y allant point. On dit que quoique le feu Roi n'allât point à la comédie dans les dernières années de sa vie, il y en avoit toujours à la Cour. Je demandai hier à l'intendant des Menus quels ordres avoient été donnés ; il me dit que lorsque les comédiens étoient établis à Fontainebleau ils jouoient toujours, quoique le Roi ni la Reine n'y fussent point, ni même M. le Dauphin, ni Mesdames, et qu'en leur absence c'étoit la première princesse du sang dont on prenoit l'ordre pour la comédie ; mais qu'à Versailles, comme il falloit à chaque fois un ordre exprès pour les faire venir de Paris, cet ordre n'étoit donné que pour le Roi, la Reine ou M. le Dauphin ; qu'ainsi, sachant que la Reine n'y alloit point, il avoit été demander à M. le Dauphin s'il vouloit les comédiens, et que M. le Dauphin n'en voulant point, il n'y auroit point de comédie. Mme la duchesse de Chartres, qui est la seule princesse qui soit ici, avoit compté y aller, et le désiroit fort ; quoiqu'elle ait pris médecine, elle s'étoit arrangée pour être en état de sortir à l'heure de la comédie.

On apprit hier la mort de M. de Bissy le père ; il étoit dans sa quatre-vingt-seizième année. Il est mort en Bourgogne. Ils étoient plusieurs frères. Celui-ci étoit père de M. de Bissy qui a épousé Mlle Chauvelin, et dont le fils est commissaire de la cavalerie ; un autre frère, mort il y a quelques années, étoit père de feu M. de Bissy qu'on appeloit le collatéral, et qui avoit épousé Mlle de Langeron, dont il avoit eu deux fils, qui sont dans le service. Un autre frère étoit feu M. le cardinal de Bissy ; et il y en a encore un autre vivant, qui est M. l'abbé de Bissy. Il y a aussi un commandeur de Bissy, frère de l'abbé ; en tout, ils ont été quatorze enfants.

Depuis la mort de Mme de Neri, dont j'ai parlé ci-dessus, M. de Valentinois s'est raccommodé avec son fils. On a su positivement que M. de Monaco n'étoit point marié, mais

qu'il avoit promis d'épouser Mme de Neri à vingt-cinq ans. Le premier jour d'après cette mort, M. de Valentinois avoit trop montré sa joie et sa satisfaction ; mais présentement il agit avec toute la douceur et l'amitié possible à l'égard de son fils.

J'ai toujours oublié de parler du régiment de M. Grassin : c'est un régiment qui vient d'être levé ; il est de 1,200 hommes, dont 900 à pied et 300 à cheval ; les fantassins seront habillés comme des pandours.

On lève aussi actuellement un nouveau régiment allemand ; c'est M. de Lowendal qui s'est chargé de le lever et qui le commandera ; il étoit au service de Russie, et passe à celui de France en qualité de lieutenant général.

J'ai oublié de parler ci-dessus du nouvel évêque de Dijon (Bouhier) ; il a été sacré il y a eu dimanche huit jours, par M. le cardinal de Tencin, à la paroisse Notre-Dame, à Versailles.

Du Vendredi 7, *Versailles.* — Le Roi revient aujourd'hui de Choisy, et doit tenir conseil de dépêches (1) en arrivant. On a joué à Choisy un fort gros lansquenet.

Mardi se fit le mariage de M. le comte d'Egmont. Le souper fut chez Mme la maréchale de Villars, le mercredi chez Mme d'Egmont, et le jeudi chez Mme de Chevreuse. Il y avoit à chacun de ces soupers dix-neuf ou vingt personnes à table, sans compter celles qui ne soupoient pas. M. le maréchal de Noailles, qui étoit du nombre de ceux-ci, étoit de très-bonne humeur. Il sait beaucoup de choses, il a de l'esprit et une mémoire fort heureuse. Avant-hier il parloit avec Mme la maréchale de Duras des divertissements de leur jeunesse, et entre autres d'une petite fête que Mme de Maintenon donnoit en 1699, chez elle à Versailles au feu Roi ; c'étoit une fête de village. M. le Dauphin

---

(1) Le conseil de dépêches n'a été tenu que le samedi matin. (*Note du duc de Luynes.*)

et Mme la duchesse de Bourgogne étoient le marié et la mariée, et M. de Noailles étoit le bailli du village. En cette qualité, obligé de haranguer le Roi, il dit qu'il croyoit se ressouvenir encore à peu près de sa harangue, et en effet il la répéta sur-le-champ presque tout entière.

Il parla aussi d'une autre mascarade, où ils étoient quatorze, représentant les douze figures des cartes à jouer, et les deux autres étoient le cartier et la cartière. Mme la duchesse de Sully (Coislin), nièce de Mme du Lude, représentoit la dame de pique, et M. de Noailles le valet de la même couleur. De là étoit venue la plaisanterie qui a duré bien longtemps, c'est que Mme de Sully appeloit M. de Noailles son valet, toutes les fois qu'elle le voyoit.

Du dimanche 9, *Versailles.* — J'ai oublié de parler du mariage de M. de Cossé, frère de M. le duc de Brissac (1) et de M. l'évêque de Condom. M. de Cossé doit épouser ces jours-ci Mlle Hocquart, fille du fermier général, à qui l'on donne 17 ou 18,000 livres de rente et 100,000 francs d'argent comptant. Mlle Hocquart pourroit être plus riche si son père n'avoit pas actuellement huit enfants. Feu M. le duc de Brissac, l'aîné de tous ceux-ci, avoit épousé Mlle Pécoil, qui est vivante. Ils sont tous fils de M. le duc de Brissac, mort en 1709, âgé de quarante-et-un ans, qui avoit épousé, en 1692, Mlle Béchameil, fille de M. de Nointel, et d'une Colbert.

Il y a aujourd'hui cinq présentations, c'est-à-dire trois nouvelles mariées et deux veuves qui font leurs révérences. Les mariées sont Mme d'Egmont, présentée par Mme sa belle-mère, Mme de Tresnel-Matignon, présentée aussi par sa belle-mère, et Mme la comtesse d'Estrées, présentée par Mme la maréchale d'Estrées. Mme la comtesse d'Estrées est assez grande, bien faite et a un fort bon maintien;

---

(1) M. le duc de Brissac d'aujourd'hui, frère de M. de Cossé, a épousé la fille de M. de Sauroy. (*Note du duc de Luynes.*)

elle n'est point belle à beaucoup près, cependant elle ne déplaît point. Les deux veuves sont Mme la duchesse de Rochechouart et Mme de Sabran, dont les maris ont été tués à l'affaire de Dettingen; elles viennent faire leurs révérences après les six mois et trois semaines expirés.

Du lundi 10, *Versailles.* — Hier dimanche il n'y eut point de grand couvert, quoiqu'il y en ait presque toujours ces jours-là. Le Roi soupa chez Mme de Châteauroux avec Mme de Lauraguais seulement et quelques hommes. Après le souper le Roi fut au bal.

Lès maîtres à danser de Versailles ont obtenu permission de M. le comte de Noailles de donner un bal public comme celui de l'Opéra; l'on paye un petit écu pour y entrer. Les femmes y sont reçues sans payer; mais il y en va fort peu. C'est à ce bal que le Roi fut hier avec les deux sœurs, avec lesquelles il avoit soupé; c'est un bal en masque. Il n'y resta pas fort longtemps.

Ce soir il soupe dans ses cabinets, et ira ensuite au bal de Mesdames; c'est un bal en masque, comme le dernier dont j'ai parlé.

Le gouvernement du Louvre étoit vacant, par la mort de M. de Nyert; le Roi l'a donné à M. Bachelier, l'un de ses premiers valets de chambre. Bachelier avoit depuis longtemps la lieutenance de roi de Versailles, et y commandoit en l'absence de M. le comte de Noailles. La lieutenance de roi est supprimée, et comme le gouvernement du Louvre ne vaut que 1,000 écus, le Roi conserve à Bachelier 4,000 livres des appointements de la lieutenance de roi, et outre cela le même droit qu'il avoit d'être chauffé et éclairé et avoir du gibier, et en l'absence de M. le comte de Noailles ce sera le Sr Lebel qui y commandera.

Les dames qui firent leurs révérences hier, nouvelles mariées et veuves, ont été ce matin à la toilette de la Reine : c'est l'usage.

J'ai oublié de parler de l'incendie arrivé à Brest les derniers jours du mois passé; quoiqu'il n'y ait point eu de bois de brûlés, les toiles, goudron et beaucoup d'autres choses nécessaires pour la marine font une perte de plus de 3 millions (1).

J'ai parlé ci-dessus des lettres de don du duché de Châ-

---

(1) On est fort persuadé ici que le feu a été mis par un Anglois ou par quelqu'un gagné par les Anglois. On eut le même soupçon l'année passée, aussi à Brest, où il y eut gens soupçonnés d'avoir voulu mettre le feu, comme j'ai dû le marquer dans le temps.

L'incendie arrivé il y a peu de temps à Strasbourg, qui a consumé un magasin, a donné lieu de soupçonner le parti autrichien d'en être l'auteur. On ne peut croire cependant que la reine de Hongrie soit capable de donner de pareils ordres, puisque c'est agir contre toutes les lois de la guerre et même de la bonne foi; mais il est certain que les conseils de la maison d'Autriche sont suspects depuis longtemps. La mort de la reine d'Espagne, fille de Monsieur, celle du prince électoral de Bavière, sont des faits qu'on ne peut oublier et qui ont donné lieu à tenir des discours peu honorables à la maison d'Autriche. M. le marquis de Bissy, lieutenant général, père du commissaire général de la cavalerie, me contoit aujourd'hui un fait qui confirme l'opinion où l'on est depuis longtemps sur la maison d'Autriche, par rapport à de semblables projets. Il servoit alors en Italie dans l'armée de France; c'étoit en 1702. Le roi d'Espagne vint prendre le commandement de l'armée, que M. de Vendôme commanda sous ses ordres. C'étoit le prince Eugène qui commandoit l'armée autrichienne. On eut ici quelque soupçon que l'on en vouloit à la vie du roi d'Espagne; et quoique le Roi n'ajoutât pas foi absolument à de pareils bruits, cependant il manda à M. de Vendôme de choisir cinq ou six officiers des plus sages et des plus sûrs pour accompagner le roi d'Espagne partout et ne le quitter jamais d'un moment. M. de Vendôme exécuta cet ordre aussitôt, et parla assez librement et assez publiquement des raisons sur lesquelles cet ordre étoit fondé, de sorte que le prince Eugène fut bientôt après instruit des propos qui avoient été tenus; il en parut offensé, et envoya à M. de Vendôme un trompette avec un mémoire. Il étoit dit dans ce mémoire que le prince Eugène avoit appris avec étonnement les précautions que l'on prenoit pour la conservation de M. le duc d'Anjou et les propos injurieux qui avoient été tenus à ce sujet. M. de Vendôme fit réponse aussitôt par un autre mémoire, portant que le roi Très-Chrétien et S. M. Catholique étoient bien éloignés d'ajouter foi à tous les discours qui avoient été tenus, qu'ils jugeoient avec raison que M. le prince Eugène, né en France, et d'une maison alliée à la maison de Bourbon, étoit incapable d'un pareil procédé, *quand même il en auroit reçu l'ordre de sa cour.* (*Addition du duc de Luynes*, datée du 5 mars 1744.)

teauroux à Mme de la Tournelle ; on en trouvera la copie à la fin de ce livre (1).

Du mardi 11, *Versailles.* — Les trois sœurs soupèrent hier dans les cabinets et furent au bal avec le Roi. Il n'y avoit point eu de dîner chez Mesdames comme le jour du dernier bal, ni de jeu l'après-dînée.

Le bal commença à onze heures passées et finit à plus de cinq heures du matin. Il n'y a point eu de mascarades remarquables. Il y avoit encore un quadrille de Mme la duchesse de Chartres, mais habillé d'une autre façon que le dernier bal. A la place de Mme de la Guiche, c'étoit Mme de Fitz-James. Le Roi changea de mascarade pendant le bal. Mme de Châteauroux étoit chaussée avec des souliers plats, de manière qu'on la prit à la taille pour M. d'Aumont.

Du mercredi 12, *Versailles.* — Il y a déjà plusieurs jours que l'on sait que le mariage de M. le prince de Tingry avec Mlle de Noailles est rompu. Il avoit été fort question de ce mariage. M. de Tingry est aimé et estimé de tous ceux qui le connoissent. M. le maréchal de Noailles désiroit beaucoup de l'avoir pour son gendre ; Mlle de Noailles trouvoit que nul mariage ne lui convenoit mieux; M. de Tingry étoit fort content, et de la personne et du bien, disant qu'il ne voyoit rien de mieux pour lui qu'une fille comme Mlle de Noailles avec des alentours aussi agréables et 25,000 livres de rente qu'on lui donnoit. M. le maréchal de Montmorency le souhaitoit aussi; cependant, il y a eu quelque humeur qui a dérangé des dispositions aussi favorables de toutes parts. Tous ceux que je viens de nommer sont dans les regrets, et l'on dit que c'est présentement M. le prince de Beauvau dont il est question pour Mlle de Noailles. M. de Beauvau n'a pas plus de rang que M. de Tingry ; il est vrai qu'il en aura un

(1) Voir aux pièces justificatives.

sûrement, parce que son père est grand d'Espagne, mais ce rang ne viendra qu'après la mort de M. de Craon. M. le maréchal de Noailles avoit fort désiré en faisant le mariage obtenir un rang pour M. de Tingry, d'autant plus qu'il y en a beauçoup d'exemples; il en avoit écrit au Roi. Le Roi lui fit une réponse assez longue, très-bien écrite et remplie de beaucoup de bontés. Je mets ici les termes de cette lettre tels qu'ils ont été répétés à Mme de Luynes. Une partie n'est pas mot à mot, mais renferme le même sens; ce qui est presque mot à mot est souligné :

« *Le prince de Tingry est susceptible de toutes grâces, et vous les méritez toutes;* mais j'ai résolu de n'en plus donner de cette espèce à l'occasion des mariages, *ni même de permettre que les pères cédassent leurs duchés.* La dernière que j'ai accordée a été à M. d'Agénois; je ne pus résister aux *instances du Cardinal, qui le voulut pour la petite-fille de Mme de Mazarin. Laissons les morts en paix.* Mais il se pourra retrouver des occasions où ces mêmes grâces seront méritées, et je les accorderai avec plaisir à la naissance et aux mérites de deux personnes que j'aime et que j'estime autant que vous. »

On apprit hier ici une nouvelle qui fait grand bruit, quoiqu'elle puisse être très-peu importante; c'est que le prince de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre, qu'on appelle le prétendant et qui est à Rome, sous le prétexte d'une partie de chasse, est parti de Rome incognito ayant obtenu tous les passe-ports nécessaires sous le nom de marquis de Pinelli. Il est dans sa vingt-quatrième année. Il est parti seul avec un domestique; on n'est pas absolument sûr s'il s'est embarqué ou s'il a passé par terre. On a eu nouvelles qu'il s'étoit embarqué à Gênes; on le croit à Antibes, où l'on dit qu'il veut servir volontaire dans les troupes de l'infant don Philippe. Cette nouvelle donnera occasion sûrement à de grands mouvements en Angleterre, où le parti des Jacobites est assez considérable.

Notre flotte de Brest doit être en mer; il ne paroît pas que l'on ait intention qu'elle joigne celle de Toulon, mais

seulement qu'elle croise dans la Manche pour donner de l'inquiétude à l'Angleterre.

On attend à tout moment des nouvelles de Toulon. Notre armée navale, qui est de trente-et-un vaisseaux, doit avoir mis à la voile au plus tard avant-hier; si le vent est favorable et qu'elle ait ordre, comme on le croit, de marcher à la flotte angloise commandée par l'amiral Matthews, elle en est si près qu'elle peut la trouver et la combattre le jour même de son départ.

On a su ces jours-ci que le feld-maréchal comte de Kevenhuller est mort à Vienne; c'est une grande perte pour la reine de Hongrie; c'est un de ses généraux en qui elle avoit le plus de confiance.

En faveur du mariage de Mlle de Villars avec M. le comte d'Egmont, le Roi a donné les grandes entrées chez la Reine à l'un et à l'autre, parce que Mme d'Egmont est fille de sa dame d'atours.

Du jeudi 13, *Versailles.* — C'étoit hier jour de comédie italienne. La Reine, qui avoit pris médecine, n'y alla point; malgré cela il y eut comédie. M. le Dauphin y étoit. Après la comédie, le jeu à l'ordinaire, et après le jeu le Roi soupa dans la chambre de la Reine; Mme de Luynes servit LL. MM. La Reine, comme je l'ai dit ci-dessus, va tous les matins chez le Roi. Hier elle n'y fut point, à cause de sa médecine; elle le fit dire au Roi, et lui fit demander en même temps l'ordre pour le soir, afin de s'habiller en grand habit s'il y avoit grand couvert. Le Roi lui manda que cela pourroit la fatiguer un jour de médecine, et qu'il souperoit avec elle dans sa chambre. Il n'y avoit au souper que Mme de Chateauroux, qui est de semaine, et Mme de Talmond, qui a les entrées, car il n'entre au souper de la Reine dans sa chambre que ceux qui ont les entrées, au lieu qu'aux dîners tout le monde y entre comme au grand couvert. Je l'ai déjà marqué ci-dessus. La Reine étoit fatiguée de sa médecine, et ne parut pas de trop bonne humeur : cela a été remarqué.

Aujourd'hui il y a eu deux signatures de contrat, l'une est pour le mariage de Mlle de Goësbriant avec M. de Saint-Tropez, l'autre est pour le mariage de M. de la Châtre avec Mlle des Ursins (1). Mlle de Goësbriant est la quatrième et dernière fille de M. de Goësbriant. M. de Goësbriant, lieutenant général et gouverneur d'Aire, qui est fort âgé et qui vit encore, avoit épousé la fille de M. Desmaretz, contrôleur général; il en avoit eu un fils, qui épousa Mlle de Châtillon, fille de Mme de Châtillon du Palais-Royal. Il est veuf depuis plusieurs années, et il lui est resté quatre filles. L'une a épousé le fils de M. de Sauroy, qui s'appelle M. du Terrail; une autre a épousé M. d'Hierne, fils de M. le marquis de Vissec; une autre est religieuse; celle-ci est la seule qui restât à marier. M. de Saint-Tropez est homme de condition, de Dauphiné; il a trente ans, et est capitaine de cavalerie; son père a 30,000 livres de rente.

M. de Bombelles a fait aujourd'hui sa révérence au Roi; il arrive d'Alsace. C'est lui qui a été auprès de M. le duc d'Orléans; il commande présentement à Bitche près de Landau. Cette place, qui est de la dernière conséquence comme frontière de la Lorraine allemande et étant le centre de huit chemins qui y aboutissent, avoit été fort négligée. M. le maréchal de Belle-Isle l'a fait réparer avec soin. L'année passée, M. le maréchal de Noailles vouloit faire cesser les ouvrages auxquels on travailloit, croyant que c'étoit une dépense inutile, il en avoit même donné l'ordre; mais on lui représenta que cette place étoit plus importante qu'il ne pensoit, et l'on ne voulut point exécuter ses ordres qu'il n'eût vu par lui-même la situation de la place; il y alla donc, et ayant reconnu que les représentations étoient fondées, il ordonna de continuer les ouvrages. Le Roi parla hier de cette place à son souper;

---

(1) C'est la fille de Mme de Tresnel. (*Note du duc de Luynes.*)

il dit qu'on avoit cru peu nécessaire de la fortifier, que depuis l'on avoit reconnu combien elle étoit importante ; et adressant la parole au maréchal de Maillebois, il lui demanda si cela n'étoit pas vrai. M. de Maillebois, lui dit que c'étoit un poste de la plus grande conséquence. Le Roi dans cette conversation ne prononça pas le nom de M. de Belle-Isle.

On a su ce matin que le Roi avoit donné les premières entrées à M. de Soubise et à M. de Luxembourg. Ils en ont aujourd'hui remercié la Reine, suivant l'usage. M. de Soubise avoit déjà l'entrée de la chambre et même celle du cabinet, comme commandant les gendarmes ; c'est ce qu'on appelle l'entrée des quatorze. Il est fort ami de Mme de Châteauroux et depuis longtemps ; c'est vraisemblablement à sa prière qu'il a obtenu cette grâce. Pour M. de Luxembourg, c'est apparemment un dédommagement pour la charge de premier gentilhomme de la chambre. Tout le monde croyoit qu'il auroit celle qui a été donnée à M. le duc de Richelieu, et qu'il avoit même pris quelques engagements du temps de Mme de Mailly et lorsque le Roi donna la charge de M. de la Trémoille à M. de Fleury.

Notre escadre de Brest est en mer ; on en a des nouvelles.

M. de Chavigny est à Francfort. L'on dit qu'il a tous les pouvoirs nécessaires. C'est sans contredit un des ministres le plus au fait des affaires étrangères et surtout pour ce qui regarde l'Allemagne. Il a un frère qui est conseiller au parlement de Besançon, qui a beaucoup d'esprit, qui a même travaillé à des négociations avec lui. Ils ne sont pas de la maison de Chavigny, quoiqu'ils en aient pris le nom ; leur père s'appeloit Chevignard, et étoit chirurgien de la ville de Beaune en Bourgogne. Ils avoient un oncle du même nom, qui étoit trésorier de France et qui les amena tous deux à Paris sous le nom de Chavigny ; il les présenta à feu M. de Soubise, père de

M. le prince de Rohan d'aujourd'hui. M. de Soubise les reçut avec distinction comme étant des Chavigny-le-Roy ; ils parurent en convenir ou au moins ne le nièrent pas. Ce M. Chevignard, leur oncle, trésorier de France, avoit un petit bien enclavé dans la terre de la Borde appartenant à Mme de Luynes; il la pria de vouloir bien permettre que ce bien fût érigé en fief; Mme de Luynes, qui étoit alors marquise de Charost, y consentit, et par reconnoissance il fit appeler ce fief Charosdon, nom qu'il porte encore. Je connois M. de Chavigny, l'ambassadeur, beaucoup plus que son frère; il faut lui rendre la justice qui lui est due : outre les talents supérieurs pour les négociations, il ne m'a pas paru avoir oublié sa naissance. Je l'ai entendu en parler simplement, et d'une manière très-convenable, étant très-content et très-honoré des grâces qu'il a reçues.

Du vendredi 14, Versailles. — Hier il y eut comédie. La Reine y fut à l'ordinaire, et le Roi y alla incognito, comme il y a déjà été plusieurs fois.

M. de Richelieu arriva pendant la comédie, environ au second acte, et entra dans la loge où étoit le Roi, à qui il donna un billet, que le Roi lut sur-le-champ.

Avant-hier au soir, on apprit la mort du bailli de Conflans; il étoit frère de M. le marquis d'Armentières et de feu M. de Conflans. M. d'Armentières, dont la veuve vit encore, a laissé un fils, qui est aujourd'hui maréchal de camp, qui a épousé Mlle d'Aubigny, riche héritière, qui lui a apporté la belle terre de Chanteloup en Touraine. Mme d'Armentières a outre cela une fille qui a épousé M. de Faudoas-Rochechouart. MM. d'Armentières et de Conflans avoient épousé les deux sœurs, filles de Mme de Jussac. Mme de Conflans a un garçon et une fille; le garçon est en Espagne, la fille a épousé M. de Maulde. On trouvera ci-dessus dans ces Mémoires (1) la grande af-

---

(1) Tome Ier, page 212.

faire de M. de Conflans avec M. le grand-prieur. Le grand-prieur, qui étoit fort jeune, fort dissipé, fort livré à ses plaisirs, est depuis quelque temps dans la plus grande et la plus solide piété. Comme il ne voyoit point le bailli de Conflans depuis leur affaire, quelqu'un parut avoir remarqué que cette conduite, fort convenable aux yeux des hommes, ne l'étoit pas dans les vues de la religion. On en parla au grand-prieur, qui dit sur-le-champ qu'il ne demandoit pas mieux que de voir M. de Conflans. Ils se virent en effet, dans une maison tierce ; ils se raccommodèrent avec toute la sincérité possible, sans parler de rien. Depuis, le grand-prieur fut chez M. le bailli de Conflans, à qui il fit toutes sortes d'honnêtetés, et ils se sont toujours vus depuis ce moment avec grand plaisir. Le bailli de Conflans avoit environ 60,000 livres de rente, et entre autres une commanderie, valant environ 10,000 livres de rente, à Pézenas en Languedoc ; elle est du nombre de celles dont le grand-maître dispose à sa volonté et qu'on appelle magistrales. On croit qu'elle sera donnée au bailli de Tencin, qui est à Rome et qui est neveu du cardinal de Tencin. Le bailli de Conflans étoit un homme de fort bonne compagnie, fort instruit, poli avec l'air cependant un peu brusque, des sentiments dignes d'un Romain. Il étoit manchot depuis plusieurs années. C'est une grande perte pour sa famille et pour ses amis ; il vivoit honorablement, aimoit ses neveux et ses nièces comme ses enfants et les aidoit en tout ce qui dépendoit de lui.

Il y a deux jours qu'il s'est fait un mariage à Paris ; c'est celui de M[lle] de Boufflers-Remiancourt avec M. d'Aubarède, fils de M. de Roquépine et neveu de l'abbé de Roquépine que tout le monde connoît. M[lle] de Boufflers est la sœur du petit de Boufflers qui fut tué l'année dernière à Dettingen (1), et de M. de Boufflers qui a épousé

(1) Il y fut blessé, eut la cuisse coupée, et mourut de ses blessures. (*Note du duc de Luynes.*)

Mlle de Craon. Leur père, qui vient de mourir, étoit lieutenant général; sa veuve est fille de M. le maréchal de Boufflers, sœur de M. le duc de Boufflers.

M. le duc de Richelieu a pris aujourd'hui les entrées de la charge de premier gentilhomme de la chambre, et il a prêté serment avant que le Roi allât à la messe. Il servit hier le Roi à son coucher, et ce matin au lever.

Du dimanche 16, *Versailles*. — J'ai appris ces jours-ci une anecdote du temps où M. le cardinal Tencin obtint le chapeau de cardinal. Il étoit alors archevêque d'Embrun, ayant grand nombre d'amis à Rome. Il avoit formé le projet d'obtenir un chapeau par les sollicitations du roi d'Angleterre, qu'on appelle le prétendant, et qui est à Rome. Étant assuré du consentement du roi d'Angleterre, il vint ici; il y trouva M. le cardinal de Fleury dans des dispositions peu favorables à son égard; il prit le parti d'aller à Embrun; il y reçut des nouvelles de Rome; le roi d'Angleterre lui marquoit qu'il pensoit toujours de la même façon à son égard, mais qu'il se trouvoit dans un grand embarras, parce que M. le cardinal de Polignac, chargé des affaires de France à Rome, bien éloigné d'être dans les mêmes sentiments, sollicitoit en faveur d'un autre; le roi d'Angleterre ajoutoit qu'il ne pouvoit donner sa nomination qu'à un sujet approuvé par la France, mais qu'il vouloit s'assurer des dispositions de cette cour en demandant à M. le cardinal de Polignac quels étoient ses ordres. M. de Tencin, en conséquence, écrivit ici à M. le cardinal de Rohan et à M. le cardinal de Bissy pour les prier de parler à M. le cardinal de Fleury et de lui représenter qu'il n'avoit d'autre volonté que de faire celle qui seroit plus agréable au Roi; qu'il lui paroissoit par les démarches de M. le cardinal de Polignac, que le Roi s'opposoit aux bontés dont le roi d'Angleterre l'avoit flatté; que si cela étoit vrai il n'y songeroit plus et remercieroit le roi d'Angleterre; qu'il lui étoit bien important, avant que de s'y déterminer, de savoir précisément si le

Roi avoit envoyé à M. le cardinal de Polignac ordre de demander la nomination du roi d'Angleterre pour un autre. MM. de Rohan et de Bissy parlèrent à M. le cardinal de Fleury chacun de leur côté; il leur répondit que le Roi n'avoit envoyé aucun ordre à M. le cardinal de Polignac, et que son intention n'étoit point de s'opposer à la bonne volonté du roi d'Angleterre pour M. l'archevêque d'Embrun. On auroit pu croire par cette réponse l'affaire de M. d'Embrun dans la situation la plus favorable; cependant, les nouvelles qu'il reçut du roi d'Angleterre furent fort différentes. Ce prince lui manda qu'il étoit au désespoir de n'avoir pas pu suivre son inclination et le désir qu'il avoit de lui faire plaisir; qu'il avoit exigé de M. le cardinal de Polignac qu'il lui montrât l'ordre du Roi, qu'il l'avoit vu et lu, et ne pouvoit douter que l'intention du Roi ne fût absolument contraire à la sienne dans cette occasion, mais qu'au moins il auroit la satisfaction de ne donner sa voix à aucun François. En effet, il la donna à un Italien, et ce ne fut qu'à une seconde nomination que M. le cardinal Tencin a eu le chapeau. Tout ce détail fut raconté à Mme de Luynes par M. le cardinal Tencin il y a quelques jours.

Du lundi 17, *Versailles.* — Vendredi au soir, M. d'Argenson, qui est malade depuis longtemps de la goutte et de la fièvre, se fit porter chez le Roi pour travailler, et nous sûmes dès le soir même que le Roi avoit donné le régiment de dragons de M. le chevalier de Mailly à M. le comte d'Egmont, et le régiment de cavalerie qu'il avoit a été en même temps donné à M. de Bisache, son frère. Ce régiment de dragons étoit Condé, auparavant Goësbriant et anciennement Fimarcon. On trouvera, dans les articles des 10 février et 3 mai 1740 de ces Mémoires, que M. le Duc l'avoit acheté de M. de Goësbriant, qu'il en avoit donné le commandement à M. d'Argence, et qu'à la mort de M. le Duc on l'avoit ôté à M. d'Argence pour le donner à M. le chevalier de Mailly, capitaine de dra-

gons, dont la compagnie fut donnée à M. d'Argence, auquel on conserva les appointements de mestre de camp avec permission de ne point servir dans cette compagnie. Tout cet arrangement se fit à la sollicitation de Mme de Mailly. La mauvaise santé de M. le chevalier de Mailly le déterminant à quitter, M. d'Egmont a eu le plus grand désir du monde de pouvoir obtenir l'agrément pour ce régiment. Mme d'Egmont, sa mère, a d'autant plus approuvé ce projet qu'elle avoit par ce moyen l'espérance d'obtenir pour son second fils, qui n'a que seize à dix-sept ans, le régiment de cavalerie qu'avoit M. le comte d'Egmont. Depuis le mariage, elle a communiqué ce projet à M. le maréchal de Noailles, qui l'a saisi et a sollicité vivement pour l'une et l'autre grâce. Le prix des régiments de dragons est de 40,000 écus; cependant comme celui-ci a été donné pour rien à M. le chevalier de Mailly, le Roi n'a pas voulu qu'il le vendît cette somme. M. d'Egmont lui donnera seulement 77,500 livres, de sorte qu'il n'aura coûté à MM. d'Egmont que 100,000 livres pour avoir deux régiments, l'un de dragons, l'autre de cavalerie. C'est en quelque manière comme si le Roi avoit dit : « Je taxe le régiment de Mailly à 100,000 livres; pour le payement de cette somme, vous me remettrez votre régiment de cavalerie, qui est de 22,500 livres et 77,500 livres en argent, » et qu'ensuite le Roi ait donné, comme par gratification, 77,500 livres à M. de Mailly et le régiment de cavalerie à M. de Bisache. Celui-ci portoit le nom d'Egmont et le conserve; ainsi il y aura Egmont-dragons et Egmont-cavalerie. M. de Bisache étoit depuis environ un an capitaine dans le régiment de dragons Mestre-de-camp général, et a fait la fin de la dernière campagne.

Du mardi gras 18, *Versailles*. — M. de Jumilhac, qui étoit ici avant-hier, me dit que les mousquetaires avoient ordre d'être prêts pour le 1er de mars; c'est le même ordre pour toute la maison du Roi. Je lui fit plusieurs questions sur le traitement qu'avoient eu les mous-

quetaires. J'ai marqué ci-dessus que les gendarmes avoient eu 32,000 livres de gratification à l'occasion de l'affaire de Dettingen, les dites 32,000 livres à la disposition de M. le prince de Soubise. Les chevau-légers ont eu aussi une gratification ; j'en ai parlé. Cette gratification étoit plus forte, à cause du débet considérable de feu M. de Fortisson, premier aide-major de cette compagnie, qui s'est trouvé redevoir beaucoup à la compagnie ; et comme il a laissé peu de bien, on a été obligé de faire des accommodements désavantageux ; cependant ce que l'on a tiré de cette dette par le moyen desdits accommodements, les bontés du Roi, les soins de M. le duc de Picquigny, ceux de M. de Vézanne, nouvel aide-major de cette troupe, qui a fait un travail immense pour éclaircir et mettre en règle tous les comptes de M. de Fortisson et qui a trouvé le moyen d'avoir des ressources pour de l'argent afin d'apaiser les créanciers les plus pressés et que la troupe n'en manquât point en campagne, toutes ces différentes circonstances ont commencé à rétablir cette troupe malgré la guerre. Il est vrai qu'on a fait un arrangement, avec l'agrément du Roi, qui est de ne point remplir pendant un temps quinze ou vingt places de chevau-légers en paye, et de faire faire leur service par des surnuméraires, dont il y a toujours grand nombre dans cette troupe. Cela fait le même effet pour les surnuméraires pendant la guerre, parce qu'alors le Roi en paye un certain nombre d'extraordinaire.

Pour les mousquetaires, chaque compagnie n'a eu que 12,000 livres de gratification ; les gris et les noirs ont été traités également, quoique les noirs aient beaucoup plus souffert à Dettingen. M. de Jumilhac me dit que M. de Montboissier et lui avoient cherché sur les registres de leurs compagnies quel étoit l'ancien usage pour les gratifications, et qu'ils avoient trouvé que le feu Roi ne donnoit à chaque mousquetaire blessé que 70 livres de gratification ; que, quoique cette somme leur eût paru trop peu

considérable, ils n'avoient pas cru devoir l'augmenter beaucoup, aimant mieux donner de la main à la main sur la gratification du Roi à ceux des dits mousquetaires blessés qu'ils sauroient être dans un plus grand besoin; d'autant plus que dans le nombre il y en a plusieurs qui n'ont nullement besoin de secours et qui ne désirent et ne reçoivent cette somme que comme une marque de distinction et une preuve de la bonté du Roi. Ils ont donc taxé la gratification pour chaque mousquetaire blessé à 100 livres. A l'égard des chevaux, la gratification est réglée de tout temps à 100 écus.

Avant-hier dimanche, le Roi après la messe travailla avec M. d'Argenson; ce travail fut assez long. Il partit immédiatement après, c'est-à-dire à trois heures, pour la Meutte, avec les trois sœurs. Il n'y a rien de nouveau à la Meutte que beaucoup de jeux, où M. de Richelieu, qui est en bonheur, comme on peut s'en douter, a gagné beaucoup. Hier le Roi courut le daim dans Boulogne. Aujourd'hui il revient ici souper dans ses cabinets. Après souper, il ira à un grand bal en masque chez M. le Dauphin.

La Reine fut hier aux prières de quarante heures à la paroisse; elle y retourne aujourd'hui; il n'y aura point de comédie aujourd'hui quoique ce soit mardi.

Du mercredi des Cendres 19, *Versailles*. — Dimanche et lundi derniers, la Reine ne soupa point chez elle, mais ce fut un grand mystère que les deux parties de souper qu'elle fit ces deux jours-là. La Reine se fit un amusement de ce secret, car dans le fond il n'y avoit rien de moins mystérieux. J'avois pris la liberté de lui demander le samedi si elle ne sortiroit point de chez elle les jours gras; elle me dit en plaisantant qu'elle ne vouloit rien répondre. Le dimanche en revenant du salut, elle dit à Mme de Luynes qu'elle lui demandoit à souper, mais qu'elle lui recommandoit de ne m'en point parler; cela fut exécuté à la lettre, car je n'en savois encore rien à neuf heures du soir. Heureusement, M. l'archevêque de Rouen avoit

dit un mot à Mme de Luynes dès le matin, et l'on s'étoit préparé à tout hasard. Le souper de la Reine étoit tout prêt chez elle à l'ordinaire; elle le renvoya, et vint ici à neuf heures et demie; elle soupa avec Mme la princesse de Conty, Mme la princesse de Rohan, Mme la duchesse d'Ancenis, qui est de semaine, et Mme de Luynes. J'eus l'honneur de servir la Reine au commencement et à la fin du souper; elle ne voulut pas que je la servisse davantage, et ce fut Randel, mon écuyer, qui la servit le reste du temps. Il y avoit une autre table dans la chambre de Mme de Luynes, pour les hommes. Danguy et Charpentier, fameux pour la vielle et la musette, s'étant trouvés ici par hasard, jouèrent devant la Reine presque pendant tout le souper; la Reine parut s'en amuser beaucoup, et étant entrée après le souper dans le cabinet de Mme de Luynes, elle leur fit danser un menuet et dansa avec Mme la princesse de Conty, ne voulant être vue de personne; cependant elle dansa aussi avec M. de la Mothe, et ayant passé dans la salle où elle avoit soupé, elle y dansa plusieurs menuets avec M. de la Mothe, M. le duc de Lorges, M. le bailli de Saint-Simon. Elle fit danser aussi Mme la princesse de Conty et Mme de Rohan. La Reine danse assez passablement; pour Mme la princesse de Conty, elle danse encore avec beaucoup de grâce et de légèreté. Ce bal de hasard ne dura pas longtemps; on remit la table de cavagnole, et la Reine y joua jusqu'à deux heures. Mme de Saint-Florentin étoit venue ici avec la Reine, mais elle ne se mit point à table, et s'en alla immédiatement après le souper.

Le lundi le souper fut encore bien plus secret que le dimanche. La Reine alla souper chez Mme de Villars, mais elle ne dit ce secret à personne; elle renvoya son souper comme la veille, et le souper fut tout à fait en particulier.

Hier la Reine soupa chez elle, comme à l'ordinaire. Après souper elle descendit au bal, chez M. le Dauphin, sans être masquée, et de la même manière qu'elle avoit

été au bal chez Mesdames. Il y avoit chez M. le Dauphin trois pièces destinées pour danser (et dans chaque pièce il y avoit des violons), le cabinet d'avant la chambre, la chambre, dont on avoit ôté les lits, et le grand cabinet. La collation étoit dans le cabinet qui est après la salle des gardes. Depuis onze heures jusqu'à minuit il y eut des viandes froides; on les emporta toutes, et on rapporta à la place des pâtés de poisson, qui ont resté toute la nuit, avec des rafraîchissements. On dansa jusqu'à quatre heures dans la chambre et dans le grand cabinet de M. le Dauphin. On avoit mis le lit de M. le Dauphin dans son cabinet d'étude, avec celui de M. de Châtillon. M. le Dauphin alla se coucher à quatre heures ou quatre heures et demie, et la danse cessa dans le grand cabinet; l'on commença à danser dans la pièce avant la chambre. Le bal a duré jusqu'à près de sept heures. Il y avoit deux quadrilles, celui de M. le Dauphin en pèlerin et celui de Mme de Chartres en naïade.

Le Roi revint de la Meutte sur les huit heures, avec les trois sœurs; il n'y a point eu d'autres dames à ce voyage. Il y a eu beaucoup de jeux; le Roi n'a joué qu'au lansquenet et au piquet, et Mme de Châteauroux à cavagnole; il y avoit en tout une vingtaine d'hommes. Le Roi soupa hier dans ses cabinets, et après le souper il descendit au bal, où il est demeuré fort longtemps.

On débitoit hier ici une nouvelle affreuse, qui heureusement ne paroît point fondée. On disoit que la czarine avoit été assassinée et M. de la Chétardie, notre ambassadeur dans cette cour, et qu'on avoit même surpris un homme qui vouloit empoisonner l'empereur et le prince royal ou impérial.

M. le comte de Bêne, qui est ici depuis longtemps et dont j'ai parlé ci-dessus, m'a dit aujourd'hui qu'il partoit dans quinze jours pour aller à Francfort remplacer M. de Montijo, mais qu'il ne prendroit que la qualité de ministre plénipotentiaire.

J'ai parlé ci-dessus du respect que le Roi conserve pour la religion, quoiqu'il soit bien éloigné dans ce moment de la pratiquer exactement. On m'en citoit hier un exemple. Dans les nouvelles contredanses, il y en a une que l'on a appelée fort mal à propos *la Confession*. Quelqu'un qui est très-bien avec le Roi tint un fort mauvais propos, à la Meutte, au sujet de cette contredanse. Le Roi, bien loin d'y entrer, garda un profond silence, et marqua même que ce discours lui déplaisoit.

Du jeudi 20, *Versailles*. — Hier mercredi des Cendres, quoique ce fût le jour de la comédie italienne il n'y en eut point. Le Roi descendit en bas pour prendre des cendres; il ne fut à la messe qu'à une heure. La Reine entendit la messe, et prit des cendres dans la chapelle de la Vierge en haut. L'après-dînée elle joua à cavagnole, à six heures, comme à l'ordinaire.

Le Roi soupa dans sa chambre, à huit heures; il paroît que son dessein est de faire comme le Carême dernier, qui est de ne souper au grand couvert que le dimanche, à cause que la Reine fait collation le soir. Le Roi travailla avant son souper avec M. Amelot, et après son souper avec M. d'Argenson. Aujourd'hui il est allé courre le cerf à Saint-Germain.

Du samedi 22, *Versailles*. — J'ai oublié de parler ci-dessus d'un régiment nouveau de dragons, qui sera le dix-septième. C'est la province de Languedoc qui forme ce régiment; il est tiré des garde-côtes de cette province; il n'est pas encore décidé absolument quel nom il portera. Il y a déjà un des quinze anciens régiments de dragons qui porte le nom de Languedoc; on croit que celui-ci portera le nom de second Languedoc. Ce régiment a été donné à M. de Fronsac, fils de M. le duc de Richelieu, lequel n'est âgé que de six ans. On croyoit qu'étant fourni par la province, il seroit aussi commandé par un des principaux de la noblesse; mais le crédit de M. le duc de Richelieu l'a emporté sur toute autre considération, et

M. de Nogaret a obtenu une commission de mestre de camp pour commander le dit régiment pendant que M. de Fronsac est hors d'état de servir. Vraisemblablement M. de Nogaret restera colonel en second du dit régiment, en quoi le Roi déroge aux ordonnances qu'il avoit faites, il y a quelque temps, pour ôter le commandement des régiments aux mestres de camp incorporés. Ce régiment a donné beaucoup de sujets de plainte à M. le prince de Dombes contre M. de Richelieu. M. le prince de Dombes, comme gouverneur de Languedoc, prétendoit devoir être consulté, et tout cet arrangement s'est fait sans lui. M. de Richelieu a prétendu apparemment que lorsqu'il y a un commandant pour le Roi dans une province, le gouverneur n'y a plus d'autorité, et qu'il n'en a même réellement que lorsqu'il réside.

Le Roi soupa hier à son petit couvert dans sa chambre, et M. de Richelieu le servit à table pour la première fois.

On sait depuis trois ou quatre jours qu'il y a plusieurs officiers généraux et particuliers qui ont eu ordre de partir sur-le-champ pour la Flandre; ils partent sans prendre congé. Il paroît certain que c'est à Dunkerque qu'ils vont, et l'on croit qu'il est fort question d'une expédition en Angleterre et d'y transporter des troupes. C'est M. le comte de Saxe qui doit commander ces troupes; il est parti ces jours-ci aussi sans prendre congé. Le fils du prétendant est effectivement arrivé à Antibes, mais on a eu nouvelles qu'il en étoit parti, et on ne dit pas où il est.

Du lundi 24, Versailles. — Hier, premier dimanche de Carême, le Roi donna l'ordre pour le sermon à quatre heures et demie; il le dit à la Reine, qui avoit été le matin chez lui à l'ordinaire, et lui ajouta qu'elle pouvoit faire dire les vêpres avant le sermon. En conséquence, la Reine donna l'ordre pour trois heures un quart pour les vêpres. Le Roi étant informé de l'heure des vêpres dit qu'on l'a-

vertit à la dernière oraison. Les vêpres ayant fini à quatre heures, le Roi alla aussitôt à la chapelle, et le sermon commença qu'il n'étoit pas quatre heures et un quart. M. le Dauphin et Mesdames, qui comptoient sur quatre heures et demie, ne purent point être au sermon. M. le Dauphin prit le parti de l'entendre d'une travée d'en haut, vis-à-vis la chaire, et l'entendit presque toujours à genoux. M. l'évêque de Mirepoix, son précepteur, se mit à genoux à cette même travée, à deux places de distance de M. le Dauphin. M. le cardinal de Tencin étant arrivé quelques moments après se mit à genoux à l'autre bout de cette travée, à gauche. M. de Châtillon n'étoit point alors avec M. le Dauphin; il n'arriva qu'environ un bon quart d'heure après; il dit à M. l'évêque de Mirepoix et à M. le cardinal de Tencin qu'ils ne devoient être là ni l'un ni l'autre; il avoit raison en effet. J'étois présent, et M. le Dauphin me fit signe de me mettre à genoux; mais je ne crus pas convenable de lui obéir dans cette occasion (1).

Du mercredi 26. — Hier, M. le prince de Grimberghen présenta au Roi M. le comte de Seefeld, qui s'en va ambassadeur plénipotentiaire de l'empereur à Madrid. Il est de même nom et de même maison que M. le maréchal de Torring.

Hier aussi, M. de Van-Eyck fut présenté par M. de Verneuil à LL. MM. en qualité de ministre du nouveau prince de Liége. Le baron d'Orion, qui étoit ici ministre du feu prince de Liége, et qui a beaucoup contribué à l'élection du prince Théodore, reste à Liége avec la principale confiance de ce prince. M. de Valecq-Van-Eyck est wallon; il a été au service d'Espagne, où il demanda un régiment;

(1) Je m'y étois mis quelque moment entre M. de Mirepoix et M. le cardinal Tencin, croyant qu'avec de pareils exemples on ne couroit aucun risque; mais je me relevai aussitôt, et ne voulus pas m'y remettre, quoique M. le Dauphin par bonté fit signe à M. de Mirepoix de me dire que je pouvois m'y mettre. (*Note du duc de Luynes.*)

on ne voulut pas lui donner, ce qui le détermina à quitter. Il est extrêmement grand et fort maigre; c'est un gros joueur, qui est en France depuis deux ou trois ans.

Mme de Cossé a été présentée ces jours-ci par Mme la duchesse de Brissac, sa belle-sœur; elle est très-grande et bien faite; elle n'a que seize ou dix-sept ans, mais elle paroît beaucoup plus âgée. M. le duc de Brissac n'a pas voulu consentir à ce mariage, de sorte que Mme de Brissac la jeune n'étoit point à la présentation où il y avoit, Mme de Boufflers et Mme de Maillebois. Les Brissac sont alliés à la maison des Villeroy; Mme de Maillebois, c'est par les Colbert.

Hier, fête de saint Mathias, il n'y eut point de sermon. Le Roi soupa à huit heures dans sa chambre. Le sermon a été aujourd'hui. Le Roi étoit à la chasse du daim; son carreau et son fauteuil étoient dans leurs places à la chapelle; cependant il avoit dit à la Reine de faire commencer le sermon quand elle le jugeroit à propos. Le prédicateur n'a point fait de compliment à la Reine, n'ayant point été averti assez à temps.

J'ai marqué ci-dessus ce qui arriva dimanche dernier à la chapelle où M. de Mirepoix se mit à la même travée que M. le Dauphin, et que M. de Châtillon, qui n'y étoit pas dans le premier moment, le trouva mauvais avec raison et le dit à M. de Mirepoix. On me contoit à cette occasion que M. le Dauphin étant allé au manége, à la grande écurie, dans ses carrosses, comme il y va deux ou trois fois la semaine, et M. de Châtillon avec lui, pendant le temps du manége M. de Châtillon sortit et prit un des carrosses de M. le Dauphin avec lequel il se fit mener à sa maison de la ville voir son fils, qui est malade. Cela fut rapporté à M. le Premier, qui ne voulut pas en parler à M. de Châtillon directement, mais qui lui en fit parler par un des écuyers de la petite écurie qui est attaché à M. le Dauphin. M. de Châtillon répondit que c'étoit son

droit, et en conséquence il y est retourné encore une autre fois depuis.

Il y a plusieurs colonels qui sont déterminés à quitter. M. de Livry, premier maître d'hôtel, est de ce nombre. Les uns disent que c'est par rapport à sa santé, d'autres croient que les difficultés faites l'année passée par M. de Charolois à Mme de Livry, pour tenir la table en l'absence de M. de Livry, ont part à la retraite de M. de Livry. On nomme aussi M. de Vogué, et l'on disoit M. de Talmond; mais cela ne se confirme pas jusqu'à présent.

M. de Talmond vient d'acheter depuis peu de jours la jolie maison de Mme de Mazarin, faubourg Saint-Germain; cette maison avoit coûté 300 ou 360,000 livres à Mme de Mazarin, et elle y avoit fait de la dépense pour au moins autant; et M. de Talmond l'achète 100,000 écus et 1,800 livres de rente viagère; on lui laisse toutes les glaces et les meubles d'été et tous les bois de chaises et fauteuils. On dit que pour cette acquisition le roi de Pologne lui donne 100,000 livres ou même 50,000 écus.

Hier, jour de fête, il n'y eut point de comédie; c'est l'usage. Aujourd'hui il y a comédie italienne. Il y a quelque temps que les dames firent demander à la Reine de quelle manière elle vouloit qu'elles fussent habillées à la comédie, non pas à sa suite, mais dans les loges. L'usage ordinaire étoit d'y être en habit troussé ou au moins qui en eût l'apparence. Sur une robe abattue l'on mettoit une troussure postiche, ce que les dames appellent *un cul*. La permission donnée aux dames par le Roi, le dernier voyage de Marly, d'y être en robe abattue a donné occasion à la question. C'est Mme de Luynes qui fut chargée de la faire. La Reine répondit qu'elle le demanderoit au Roi; elle dit il y a trois ou quatre jours à Mme de Luynes qu'elle en avoit parlé au Roi, et que sa volonté étoit que les dames pussent aller en robe à la comédie, pourvu qu'elles eussent une mantille.

Tous les yeux et toutes les réflexions sont tournés pré-

sentement du côté de l'Angleterre. Le parti des mécontents y est si considérable qu'il a paru propre à déterminer une révolution. Il paroît qu'il y a déjà longtemps que notre ministère est ici occupé de cette idée (1) ; et soit qu'elle ait été donnée par le cardinal Aquaviva, protecteur d'Espagne à Rome, soit qu'elle lui ait été fournie d'ici par quelqu'un de nos ministres, entre autres M. le cardinal de Tencin, à qui l'on en attribue tout l'honneur, il paroît certain qu'elle est traitée depuis longtemps entre le cardinal Aquaviva et M. de Maurepas. L'escadre armée à Toulon n'est vraisemblablement qu'un prétexte pour tenir en bride la flotte de l'amiral Matthews. L'on ignore toujours où est le fils du prétendant, et l'on n'a dans ce moment-ci aucune nouvelle d'Angleterre.

Il n'y a encore rien de décidé pour le baptême du fils de M. de Lautrec. Mme de Lautrec, sa femme, fille de feu Mme la princesse de Léon, étoit grosse quand il partit pour Francfort; il obtint de l'Empereur, pendant son séjour, que si sa femme accouchoit d'un garçon il seroit tenu par S. M. Impériale ; le cas étant arrivé, l'Empereur manda à M. de Grimberghen ses intentions, qui étoient qu'il tiendroit cet enfant en son nom avec Mme la duchesse d'Orléans. M. de Grimberghen sut quelque temps après que l'on disoit dans Paris que Mme la duchesse d'Orléans, se servant du prétexte de sa santé, devoit faire tenir cet enfant par Mme la duchesse de Lorges, sa dame d'honneur ; en conséquence il demanda les ordres de l'Empereur.

(1) Ce projet fut formé au mois de juillet 1743 par Mme de Mézières et par un seigneur écossois, et il ne fut su d'abord que par M. Amelot et par M. de Maurepas qui travaillèrent seuls sur cette affaire avec le Roi. Le Roi dit à M. Amelot de le communiquer à M. d'Argenson à la fin du voyage de Fontainebleau ; et au commencement de Marly, le Roi en parla lui-même à M. le maréchal de Noailles, qui fit un grand cri au premier exposé, et dit au Roi les raisons fortes et solides qui s'y opposoient. Apparemment que ces raisons ne furent point goûtées, car le Roi fut environ trois semaines sans lui en reparler ; enfin huit ou dix jours après le retour de Marly, S. M. permit à M. de Noailles d'en parler à M. le cardinal Tencin. (*Note du duc de Luynes.*)

L'Empereur répondit que si telle étoit l'intention de Mme d'Orléans, M. de Grimberghen, en qualité d'ambassadeur, ne pouvoit y aller en personne, mais qu'il nommât un homme de condition pour y aller au nom de l'Empereur. Soit que les discours tenus sur Mme de Lorges n'eussent pas de fondement ou que Mme la duchesse d'Orléans eût changé de résolution, elle fit dire à M. de Grimberghen qu'elle ne savoit sur quoi pouvoient être fondés de pareils propos; que son intention étoit que, ne pouvant aller à l'église, ce fût Mme la duchesse de Chartres, sa petite-fille, qui tînt l'enfant en son nom. Sur cela M. de Grimberghen prend de nouveau les ordres de S. M. Impériale. La réponse de ce prince fut que dès que ce devoit être Mme la duchesse de Chartres, il falloit que M. de Grimberghen tînt l'enfant avec elle. Cette affaire en est actuellement dans ces termes; cependant la difficulté du cérémonial pourra bien rompre tous les projets.

Du vendredi 28, *Versailles.* — J'ai toujours oublié de parler des nouveaux inspecteurs des fortifications. On prétendoit d'abord qu'il y en auroit six, et le public en comprenoit dans ce nombre quelques-uns qui auroient dû leur choix plutôt à la faveur qu'à leurs talents. Il n'y en a que quatre, qui sont: M. de Maillebois le fils, M. de Claye d'Hérouville, M. Quenault, brigadier des armées du Roi, et M. d'Aunay qui a eu le régiment de Vexin, qui est actuellement maréchal de camp, qui a été élevé dans le régiment du Roi et qui est petit-fils de M. de Vauban. L'objet de M. d'Argenson dans cet arrangement a été d'empêcher les abus trop usités dans ce qui concerne les fortifications, et de remédier s'il étoit possible aux inconvénients arrivés pendant l'administration de M. d'Asfeld. En choisissant pour cela les quatre officiers dont je viens de parler, son intention a été qu'ils eussent chacun leur département, dans lequel ils visiteroient au moins une fois tous les ans toutes les places, et s'en feroient rendre compte dans le plus grand détail par les directeurs des

fortifications et ingénieurs, tant par rapport à l'état actuel des dites fortifications que sur les réparations les plus nécessaires et les plus urgentes, sur les ouvrages à construire de nouveau, et principalement sur les marchés à faire pour les dites dépenses. Cet article est un de ceux sur lequel on a cru reconnoître qu'il y avoit eu plus d'abus; et comme les tournées à faire pour les dites inspections sont une occasion indispensable de dépense à ceux qui en sont chargés, M. d'Argenson a compté répartir à peu près entre les quatre nouveaux inspecteurs les appointements qu'avoit feu M. d'Asfeld en qualité de directeur général des fortifications, et qui montoient à 22 ou 23,000 livres.

Il vint hier un courrier de Toulon par lequel on apprit que samedi notre flotte, sous les ordres de M. de Court, avoit enfin mis à la voile ; que son départ avoit été retardé par l'accident d'un de nos vaisseaux qui s'étoit ouvert et dont on avoit aussitôt réparti l'équipage sur tous les autres; que M. de Court avoit trouvé le même jour la flotte angloise entre le cap Sicié et l'île Porquerolles; qu'on avoit entendu un grand bruit de canon jusqu'à six heures du soir; que le combat avoit commencé par notre arrière-garde, à cause du vent contraire; que le vent avoit changé dans la nuit; qu'on comptoit que le combat recommenceroit le lendemain; que l'on avoit vu deux ou trois vaisseaux en feu, que l'on croit anglois. L'on attend à tout moment des nouvelles, et l'on regarde comme une bonne marque de n'en avoir point eu jusqu'à ce moment.

Au milieu des affaires considérables dont M. de Grimberghen est occupé pour l'Empereur son maître, il y en a une d'un genre fort différent qui lui a donné occasion de faire des questions et des recherches dont il n'a pas été satisfait.

Pendant que M. de Lautrec a été ambassadeur de France à la cour de Francfort, il supplia l'Empereur de vouloir bien lui faire l'honneur de tenir sur les fonts de baptême l'enfant dont Mme de Lautrec étoit prête d'accoucher, au cas que ce fût un garçon. L'Empereur le lui

ayant promis, il pria Mme la duchesse d'Orléans, du consentement de ce prince, de vouloir bien en être la marraine. Tout cet arrangement fut fait sans que M. de Grimberghen en entendît parler. Mme de Lautrec étant accouchée d'un garçon, l'on en vint faire part à M. de Grimberghen et l'instruire en même temps de la parole donnée par l'Empereur. M. de Grimberghen sut que l'on disoit au Palais-Royal que Mme la duchesse d'Orléans, n'étant pas en état par sa santé de tenir cet enfant, le feroit tenir par Mme la duchesse de Lorges, sa dame d'honneur, et que l'on comptoit que ce seroit M. le prince de Grimberghen qui auroit la procuration de l'Empereur pour cette cérémonie. M. de Grimberghen, n'ayant reçu aucuns ordres, répondit qu'il auroit l'honneur d'en écrire à S. M. Impériale; il le fit en effet, et lui rendit compte de ce qu'il avoit entendu dire; il lui représenta en même temps quels étoient les usages de la cour de France, et le peu de convenance qu'il lui paroissoit qu'un ambassadeur chargé de la procuration de S. M. Impériale représentât dans cette occasion avec la dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans. Il ajoutoit à ces représentations l'expédient qu'il imaginoit le plus à propos dans de pareilles circonstances, qui étoit que l'Empereur lui permît de nommer un grand seigneur françois qui tiendroit l'enfant avec Mme la duchesse de Lorges et à qui S. M. Impériale enverroit sa procuration. La réponse de l'Empereur fut telle que le prince de Grimberghen pouvoit la désirer. Son expédient fut approuvé, et l'Empereur lui permit de jeter les yeux sur qui il jugeroit à propos. Cette réponse n'étoit pas encore arrivée lorsque la même personne qui l'avoit prévenu sur la promesse faite à M. de Lautrec et qui lui avoit fait entendre que ce seroit sur Mme la duchesse de Lorges que S. A. R. jetteroit les yeux, vint lui parler un langage fort différent, et lui dit que Mme la duchesse d'Orléans avoit su le bruit qui s'étoit répandu; qu'elle en étoit d'autant plus étonnée que ce n'avoit jamais été son

projet; qu'effectivement sa santé ne lui permettoit pas d'aller à l'église, mais qu'elle comptoit que ce seroit Mme la duchesse de Chartres, sa petite-fille, qui tiendroit l'enfant en son nom. En conséquence de cet éclaircissement, M. de Grimberghen écrivit de nouveau à l'Empereur, et lui manda qu'il ne voyoit plus d'inconvénient de suivre le premier arrangement et qu'il attendoit les ordres de S. M. Impériale. L'Empereur lui répondit qu'il pouvoit faire la cérémonie en son nom, et de ce moment M. de Grimberghen demanda ici ce qui étoit d'usage en pareille occasion pour le baptême. Il est arrivé souvent, et on en trouvera même plusieurs exemples dans ces Mémoires, que le Roi a tenu sur les fonts de baptême des enfants d'ambassadeurs ou de particuliers à qui il a voulu faire cet honneur, mais ces cérémonies se sont toujours faites dans la chapelle; le Roi y étoit en personne, et elles n'ont par conséquent aucun rapport à celle dont il s'agit. Les choses sont encore dans cet état présentement. Je marquerai ce qui se passera sur cette cérémonie.

MARS.

Présentations. — Affaires de l'Océan et de la Méditerranée. — Présentation de M. de Lowendal. — Mariage du duc de Penthièvre. — Mme de Châteauroux jalouse de sa sœur. — Régiment du Perche. — Épisode d'un voyage du Dauphin à Paris. — Usage pour le pain bénit. — M. de Séchelles intendant de l'armée de Flandre. — Mort du président Talon. — Mémoire des Ducs. — Départ du prince de Conty. — Gouvernement donné. — Banqueroute des notaires Laideguive et Bapteste et du caissier de M. de Penthièvre. — Nouvelles des flottes de la Méditerranée et de l'Océan. — Indisposition du Roi. — Entrée refusée à M. de la Mothe. — M. de Muy. — Retraite de Mme de Castellane. — Le duc de Chartres. — Nouvelles des flottes; M. de Court. — M. de Pontchartrain. — M. de Belle-Isle. — Mort de Mme de Bacqueville et de M. du Bordage. — Audience de M. Tempi. — Mémoires des pairs de France et des princes du sang. — Anecdotes sur le Roi, le Régent et le cardinal de Fleury. — Audience de congé de l'envoyé de Suède. — Présentation des comtes de Holstein et de Fougger. — Trait de courage du chevalier de Mézières. — Mort de Mlles de la Trémoïlle et de Chevreuse. — Vols au château de Versailles. — Régiment donné. —

Pâques de la Reine. — Déclaration de guerre contre le roi d'Angleterre. — Mariage de Mlle de Noailles avec le comte de la Marck. — Revenus des duchés de Modène, de Parme et de Milan.

Du mardi 3 *mars, Versailles.* — Avant-hier dimanche, il y eut quatre présentations de nouvelles mariées : Mme de Gontaut (du Châtel), présentée par Mme de Biron, sa belle-sœur; Mme de Gontaut est grande, belle, un visage assez agréable; elle n'a pas bonne grâce jusqu'à présent, et se tient mal. Mme de Coëtlogon (Rivier), présentée par Mme de Coëtlogon (du Revest), qui étoit dame d'honneur de feu Mme la Duchesse. Ces deux MM. de Coëtlogon ne sont pas fort proches parents, mais ils sont de la même famille. Celui qui vient de se marier étoit frère de celui qui a été tué à Dettingen l'année dernière. Mme de Coëtlogon, la dernière mariée, est grande, mais point jolie; elle ressemble un peu à Mme la comtesse de Lorges. La troisième nouvelle mariée est Mme de la Châtre, présentée par Mme sa belle-mère (qui est Nicolaï); la mère est Mme de Tresnel; elle est petite, un visage assez agréable. La quatrième mariée est Mme de Roquépine, présentée par Mme la duchesse de Boufflers, sa tante; Mme de Roquépine est Boufflers-Remiancourt. Comme je l'ai marqué ci-dessus, son mari s'appeloit d'Aubarède, et a pris en se mariant le nom de Roquépine, qui est celui de son père.

Dimanche, les vêpres se dirent avant le sermon; il n'y eut que la Reine qui y alla; le Roi n'y alla pas. Le Roi entendit le sermon, et resta en bas pour le salut, immédiatement après. Le soir grand couvert, comme le dimanche d'auparavant.

Ce jour-là le soir, il arriva un courrier dont on ne parla point. Le lendemain lundi, M. de Maurepas vint chez le Roi avant la messe, et fut au moins un demi-quart d'heure tête à tête avec S. M. Le Roi étant passé pour la messe, M. de Maurepas resta à raisonner avec plusieurs des ministres. Le Roi partit pour la chasse, et après avoir pris un cerf en fit attaquer un second, mais il n'y resta point;

il revint, paroissant avoir à travailler. Effectivement, dès qu'il fut arrivé il y eut conseil d'État. Le souper dans les cabinets devoit être à sept heures et demie, mais il fut retardé par la durée du conseil. Il paroît que ce sont les affaires de l'Océan, et non de la Méditerranée, qui ont été la matière de ces délibérations, et que l'on souhaiteroit fort que le départ de Rome du fils du prétendant n'eût pas été aussi prompt, ou au moins aussi public. Quoique l'on ne parle point de la matière que l'on a traitée, on craint que la révolution que l'on avoit espérée en Angleterre ne soit pas aussi prête à éclater.

D'ailleurs, on ne sait encore rien de bien positif du côté de la Méditerranée. On a appris aujourd'hui, par le retour de deux tartanes arrivées à Toulon, qu'il y avoit eu samedi 22 un combat très-vif entre quelques vaisseaux espagnols et quelques anglois; que les Espagnols y ont fait tout au mieux et que les Anglois y ont perdu considérablement. M. de Court n'a pas pu prendre part à ce premier combat, à cause des vents contraires, mais on sait qu'il suit la flotte angloise.

J'ai parlé ci-dessus de l'affaire de M. de Richelieu avec M. le prince de Dombes au sujet du nouveau régiment de dragons fourni par la province de Languedoc. Il y a eu un arrangement de fait depuis peu, et il a été décidé que M. l'archevêque de Narbonne, comme président des états de la province, nommeroit à tous les emplois du dit régiment.

Du mercredi 4. — M. de Lowendal fut présenté au Roi il y a quelques jours par M. d'Argenson. C'est un homme de quarante-cinq à cinquante ans, grand et d'une belle figure; il est danois; il a été au service de Prusse et à celui de Russie. Il entre au service de France, où le Roi lui donne le grade de lieutenant général; il désiroit en avoir un plus considérable, mais il n'y en a aucun entre celui de lieutenant général et de maréchal de France. Il lève un régiment pour le service de France; il n'y a

qu'une partie de ce régiment qui soit arrivée dans le royaume; une autre partie est en chemin et l'autre en Pologne (1).

On parle beaucoup du mariage de M. le duc de Penthièvre avec Mlle de Modène. Il paroît que cette affaire est fort avancée, et l'on est persuadé que les légitimés se donnent de grands mouvements pour obtenir que les enfants de M. le duc de Penthièvre aient un rang de princes du sang ou au moins un intermédiaire; en conséquence, les princes du sang ont déjà parlé au Roi, et suivent cette affaire avec grande vivacité. M. le prince de Conty en a parlé aujourd'hui; et comme il part, il charge en son absence M. le comte de Clermont de faire les représentations les plus fortes au Roi. D'un autre côté, les Ducs comptent aussi faire des représentations. Il y a même un mémoire de fait; je l'ai vu ce matin; c'est M. de Richelieu qui l'a fait faire; il est très-fort et assez bien écrit. On compte qu'il sera signé d'un assez grand nombre de ducs et ensuite présenté au Roi.

Depuis le commencement du Carême, le Roi a soupé plusieurs fois dans ses cabinets. Mme de Flavacourt n'a été d'aucun de ces soupers. Le dernier bal où elle mena M. d'Agénois, comme j'ai marqué ci-dessus, a beaucoup déplu au Roi; on s'est servi vraisemblablement de cette raison pour l'éloigner de ces soupers; il y a cependant lieu de croire que Mme de Châteauroux a outre cela une raison particulière, et qu'elle est jalouse de sa sœur; ce n'est peut-être pas sans fondement, quoique Mme de Flavacourt ne donne aucun lieu à cette jalousie.

Du jeudi 5, *Versailles*. — Il y a longtemps que l'on sait que M. de Livry veut quitter le service. Voici l'ar-

---

(1) Il a épousé la sœur du prince Lubomirski; cette femme a trois maris actuellement vivants, et l'on prétend même qu'il lui est arrivé de se trouver à souper avec tous les trois. M. de Lowendal est le troisième. (*Note du duc de Luynes.*)

rangement qui a été fait pour son régiment, qui est Perche. C'est le roi de Pologne qui paye à M. de Livry le prix de ce régiment, et le régiment est incorporé dans celui des gardes de Lorraine, créé il y a sept ou huit ans et commandé par M. le prince de Beauvau (Craon). Ce régiment n'étoit que d'un bataillon; le régiment du Perche fera le second bataillon. Le régiment s'appellera toujours gardes de Lorraine, et prend le rang du régiment du Perche. On croit qu'il sera augmenté d'un bataillon, peut-être même de deux.

On a reçu aujourd'hui des nouvelles de Marseille, mais on n'a rien appris du tout de notre flotte. On sait seulement qu'il n'est pas vrai, comme on l'avoit dit, qu'il soit revenu aux îles d'Hyères un vaisseau anglois en mauvais état; que c'étoit un brûlot de la flotte angloise, qui y étoit resté n'étant pas en état de partir, et qui est parti depuis pour aller joindre l'escadre de l'amiral Matthews.

Non-seulement je marque ici ce qui se passe journellement à la Cour, mais j'y ajoute volontiers les faits anciens que j'apprends. M. de Gesvres m'en contoit un, arrivé il y a deux ans ou environ, lorsque M. le Dauphin alla au Cours et aux Tuileries. M. de Châtillon, comme l'on sait, avoit envoyé devant M. de Saint-Sauveur, écuyer de la petite écurie attaché à M. le Dauphin, pour défendre que l'on ouvrît le Cours jusqu'à l'arrivée de M. le Dauphin. M. de Châtillon n'avoit point le droit de donner cet ordre. M. de Gesvres (1) arriva à l'entrée du Cours, pour recevoir M. le Dauphin, avec trois carrosses à deux chevaux, et en arrivant il prit sur lui de faire ouvrir les barrières, voyant que plusieurs carrosses s'en retournoient; il le dit à M. de Châtillon, qui parut ne le point trouver mauvais. A la porte du Cours, M. le Dauphin monta en calèche; il en avoit trois; M. de Gesvres fit passer son carrosse immédiatement après la calèche de M. le Dauphin, coupant

(1) Gouverneur de Paris.

les deux calèches de la suite. Il m'a dit qu'il avoit pris sur cela l'ordre du Roi avant que de partir, et que le Roi l'avoit approuvé. Les deux carrosses de suite de M. de Gesvres marchèrent après les calèches de suite de M. le Dauphin.

M. de Gesvres me conta aussi ce qui se passa lorsque M. le Dauphin fut à l'Opéra. Le roi parut désirer que M. de Gesvres s'y trouvât; M. de Gesvres demanda à S. M. quelle place il désiroit qu'il occupât, voulant bien céder à M. de Châtillon la place à droite de l'officier des gardes derrière le fauteuil de M. le Dauphin, qui est la place qu'occupoit le grand-chambellan derrière le Roi, mais croyant devoir être assis sur le tabouret à gauche de l'officier des gardes. Le Roi approuva cet arrangement, et cela fut ainsi exécuté.

M. l'archevêque de Rouen, grand-aumônier de la Reine, me contoit il y a quelques jours un autre fait, par rapport au pain bénit. L'usage est, comme on sait, qu'à la messe du Roi le dimanche il y a toujours du pain bénit, même à la chapelle. Le grand-aumônier du Roi présente le pain bénit au Roi, même à la Reine si elle est à la messe du Roi; il le présente ensuite aux fils, filles, petits-fils et petites-filles de France, et c'est l'aumônier de quartier qui le présente ensuite aux princes et princesses du sang; cela s'est toujours pratiqué de même à Marly. On sait aussi, comme je l'ai dit ci-dessus, que l'usage n'est point qu'il aille aucun aumônier de la Reine à Marly. L'origine de cet usage vient apparemment de ce que la feue Reine étoit morte quand le Roi commença d'aller à Marly, et que le Roi n'y mena point ceux de Mme la Dauphine. Cependant le grand-aumônier ou le premier aumônier de la Reine y ont toujours été quand ils se sont fait écrire. M. l'archevêque de Rouen y a été plusieurs fois étant premier aumônier. Le fait dont je viens de parler arriva à M. le cardinal de Fleury, alors évêque de Fréjus et grand-aumônier de la Reine. M. le Duc étoit alors premier mi-

nistre, et se trouva à la messe de la Reine, un dimanche, dans la chapelle de Marly. M. l'évêque de Fréjus y étoit seul auprès de la Reine ; on lui apporta le pain bénit, qu'il présenta à la Reine; il n'y avoit point d'aumônier de quartier pour l'aller présenter à M. le Duc. M. de Fréjus se trouva embarrassé, cependant il se détermina à l'aller porter à M. le Duc; mais peu de temps après il fut décidé qu'il n'y auroit plus de pain bénit à Marly.

M. de Séchelles vient d'être nommé intendant de l'armée de Flandre. M. Chauvelin, qui l'étoit l'année passée, a eu 2,000 livres d'augmentation de pension ; il en avoit déjà 6,000. Il me paroît que le choix de M. de Séchelles est extrêmement approuvé.

M. le président Talon est mort ces jours-ci ; il y avoit bien longtemps qu'il étoit malade. Sa veuve, qui est assez jeune, est nièce de M. Chauvelin, ci-devant garde des sceaux, fille de son frère aîné, qui étoit avocat général. Il laisse deux enfants : une fille qui a treize ans et un garçon qui en a huit. M. Talon avoit 4,000 livres de pension du Roi; le Roi a augmenté cette pension de 1,000 livres, en faveur des deux enfants, laissant la liberté à la veuve de mettre la pension entière sur la tête de celui des deux qu'elle jugera à propos, en le mariant. MM. de Bissy, Chauvelin et Molé sont venus aujourd'hui remercier le Roi. M. de Bissy est oncle de Mme Talon par Mme de Bissy, sœur de M. le garde des sceaux. M. Chauvelin est frère de Mme Talon, et M. Molé est cousin germain de M. Talon. Le grand-père de M. Talon étoit président à mortier; son père avoit pris un parti différent; il étoit dans le service, et a servi longtemps; il s'appeloit du Boulay, et commandoit le régiment de Vermandois; il avoit épousé une sœur de M. de Champlâtreux, frère de M. le président Molé.

J'ai marqué ci-dessus que M. de Vanolles étoit intendant de Strasbourg. M. de la Grandville, qui l'étoit auparavant, a eu 4,000 livres de pension et la promesse du premier régiment vacant pour son fils.

J'ai parlé du mariage de M. de Penthièvre et du mémoire de MM. les Ducs. On trouvera la copie de ce mémoire à la fin de ce volume (1). On a jugé à propos d'y parler des parasols comme d'une décision du Roi contraire aux prérogatives des Ducs. Mme de Châteauroux soutient fort qu'elle n'a eu aucune part à cette décision ; elle dit qu'elle ne pouvoit désirer aucune distinction des droits des Ducs, puisqu'elle étoit sûre dès lors d'être duchesse, et elle m'a ajouté qu'elle avoit seulement proposé au Roi de permettre les parasols uniquement pour les dames qui étoient obligées de suivre la Reine par leurs charges. Mais on ne peut comprendre sur quoi est fondée la décision faite par le Roi, puisque la distinction d'un parasol ou plus orné, ou d'une différente couleur, n'est pas plus marquée que les housses aux carrosses et aux chaises des dames titrées et aux porteurs avec la livrée, et qu'il est bien aisé de mettre des distinctions marquées entre le parasol de la Reine, ceux de Mesdames, ceux des princesses, ceux des femmes titrées et ceux des femmes non titrées. On a parlé au Roi de cette décision, et il a répondu, à ce que m'a dit M. de Gesvres, que personne ne s'en étoit plaint; il fut même étonné que M. de Richelieu, qui étoit à l'armée et dont il recevoit souvent des lettres, ne lui eût pas écrit sur cette affaire.

On parle de la cène dans ce mémoire. Il est singulier qu'après la décision formelle prise par le Roi à l'occasion de Mme de Gontaut et de Mme de Rupelmonde la même règle ne se soit pas pratiquée à la cène du Roi, d'autant plus que cette décision a eu depuis son entière exécution à la cène de la Reine.

On a aussi parlé de l'adoration de la Croix. C'est encore un droit qui a été ôté aux Ducs, il y a longtemps à la vérité, c'est-à-dire dont ils n'ont pu faire usage, ayant eu permission de ne s'y point trouver. Le feu Roi même étoit

(1) Voir aux pièces justificatives.

si exact sur cet arrangement que lorsque dans ses capitaines des gardes il y en avoit un qui n'étoit point duc, quoiqu'il ne fût point en quartier, il permettoit que le bâton lui fût remis pour cette cérémonie.

Il y a encore un article sur lequel on auroit pu faire des représentations s'il en étoit temps ; c'est sur celui du chapeau aux audiences publiques. On sait que les grands d'Espagne se couvrent devant le roi d'Espagne ; et quoiqu'ils jouissent en France des mêmes honneurs que les Ducs, et que les Ducs jouissent en Espagne des mêmes honneurs que les grands, ni les uns ni les autres en France ne se couvrent devant le Roi. Les princes lorrains, MM. de Rohan et de Bouillon jouissent de cette prérogative. Ce qui est incroyable, c'est que ce fut M. de Créquy, duc et pair, qui demanda et obtint cette distinction pour M. de la Trémoille, son gendre, grand-père de feu M. de la Trémoille.

M. le prince de Conty prit congé hier. Il part demain vendredi. Il y a eu plusieurs petites difficultés par rapport au cérémonial entre lui et l'Infant, et aux honneurs militaires à lui rendre par les troupes espagnoles. Je crois que M. le prince de Conty a ordre sur tout cela de fermer les yeux et de passer, pour le bien de la paix et l'union, tout ce qui ne sera pas essentiel. M. le prince de Conty avoit une prétention qui n'aura pas vraisemblablement été réglée en sa faveur ; c'étoit par rapport à ses gardes : il désiroit qu'ils eussent rang dans la cavalerie, fondé sur l'exemple de M. le prince de Condé. Mais on lui a représenté que M. le prince de Condé avoit une compagnie de gendarmerie, portant son nom, qu'il avoit formée lorsqu'il quitta le service de France ; cette compagnie fut cassée, et M. le prince de Condé continua par charité à leur faire donner une subsistance. Lorsqu'il rentra dans son devoir, il prit ceux qui restoient encore desdits gendarmes auprès de lui, et les attacha à sa personne en qualité de gardes. Les gouverneurs de provinces et les commandants

des armées ayant droit d'en avoir, alors il demanda et obtint que ces gardes eussent rang dans la cavalerie. Le rang qu'ils avoient eu dans la gendarmerie fut la raison qui détermina à leur en accorder un inférieur.

Du mercredi 11, *Versailles.* — Mme la comtesse de Bavière prit congé dimanche; ce fut Mme de Luynes qui la mena chez le Roi, chez la Reine, chez M. le Dauphin et chez Mesdames.

Il y a déjà quelques jours que les officiers généraux sont nommés, mais on n'en donne point de liste; on dit seulement à chacun sa destination. Il paroît jusqu'à présent qu'il n'est question que de trois armées : celle de M. le prince de Conty, dont tous les officiers sont partis; celle d'Alsace, sous les ordres de M. le maréchal de Coigny, et celle de Flandre, qui sera commandée par M. le maréchal de Noailles. On croit cependant qu'il y en aura une quatrième, sur la Moselle, commandée par M. le comte de Saxe et M. le comte de Clermont sous ses ordres.

On sait d'hier que le Roi a donné le gouvernement du château de Joux et de la ville et château de Pontarlier à M. de Bissy, commissaire général de la cavalerie. Ce gouvernement, qui vaut 6,000 livres de rente, étoit vacant par la mort de M. de Biarnais, qui avoit plus de cent ans. L'occasion de cette grâce est la banqueroute du Sr Laideguive, notaire, qui a emporté 28,000 livres à M. de Bissy. Ce notaire, connu depuis longtemps sous le nom de Laideguive le fripon, faisoit, malgré ce titre, beaucoup d'affaires dans ce pays-ci, et a emporté beaucoup d'argent à différents particuliers.

Cette banqueroute avoit été précédée de celle du nommé Bapteste, aussi notaire, qui est devenu fou; et l'on a appris aujourd'hui que le caissier de M. le duc de Penthièvre a fait aussi banqueroute. M. de Penthièvre ne sait point combien ce caissier lui a emporté d'argent, parce qu'il y a six ans que son trésorier n'a rendu de compte, ce qui paroît incroyable dans une maison qui

paroît aussi bien réglée que l'étoit celle de M. le comte de Toulouse.

Hier mardi, M. le comte de Bène, conduit par M. le prince de Campo-Florido et par l'introducteur des ambassadeurs (M. de Verneuil), prit congé; il part pour Francfort.

On attendoit depuis longtemps, comme je l'ai déjà marqué, des nouvelles de notre flotte de la Méditerranée. Dimanche dernier l'on reçut une lettre de Barcelone, venue par Lyon, qui donna beaucoup d'espérance d'un succès heureux. On trouvera cette lettre, à la fin de ce livre(1); mais lundi il arriva un courrier de M. de Rennes avec une lettre de M. de Court. On trouvera aussi à la fin de ce livre un extrait de cette lettre, fait en forme de relation chez M. de Maurepas. Il paroît que l'avantage, s'il y en a eu, a été bien peu considérable pour nous. On n'a point reçu depuis aucune autre nouvelle.

Les nouvelles de l'Océan sont encore plus mauvaises. Nous avons une escadre commandée par M. de Roquefeuille, lequel s'est embarqué à Brest, et une autre par M. du Barail, partie de Rochefort. L'on n'a aucune nouvelle de celle de M. de Roquefeuille, ni même d'une partie des vaisseaux qui composoient celle de M. du Barail. Une partie seulement de cette dernière est arrivée à la rade de Dunkerque, et l'on avoit embarqué plusieurs régiments malgré le mauvais temps ; mais la mer est devenue si grosse, qu'on a été obligé de les débarquer aussitôt. Deux ou trois cents soldats ont pensé périr dans ce débarquement; il n'y en a pourtant eu que douze ou quatorze de noyés. Il paroît d'ailleurs que l'on se flattoit d'une révolution en Angleterre, et que cette espérance est fort diminuée, pour ne pas dire entièrement perdue.

Le Roi devoit partir aujourd'hui pour Choisy après le

(1) Voir aux pièces justificatives.

sermon, mais il s'est trouvé mal cette nuit; il se sentoit incommodé dès avant-hier; malgré cela, il fut hier à la chasse par un très-vilain temps et soupa dans ses cabinets comme à son ordinaire. Cette nuit il a eu un mouvement de fièvre, qui subsiste encore actuellement; cependant il a tenu conseil d'État ce matin comme à l'ordinaire.

Il n'y a encore rien de décidé pour M. le prince de Grimberghen au sujet du baptême du fils de M. de Lautrec, dont j'ai parlé ci-dessus. On ne trouve en France nuls exemples qui puissent avoir rapport à cette cérémonie. Lorsque le Roi a fait tenir des cloches et des enfants en son nom et en celui de la Reine, ils ont été tenus par un premier gentilhomme de la chambre. M. de Gesvres m'a dit avoir tenu une cloche à Poissy, au nom du Roi, avec Mme de Mazarin au nom de la Reine; ils furent l'une et l'autre dans un carrosse du Roi à six chevaux, avec un seul valet de pied derrière. L'abbesse leur donna un grand dîner; et il n'y eut aucun cérémonial. M. de Gesvres a aussi tenu un enfant à Versailles, de la même manière, avec Mme de Béthune; il y fut dans un carrosse à deux chevaux, avec un seul valet de pied derrière, suivi par le carrosse de M. de Gesvres et par celui de Mme la duchesse de Béthune. Les frais d'usage en pareille occasion furent pris sur la cassette du Roi, M. le cardinal de Rohan disant qu'il n'avoit point de fonds sur les aumônes pour de pareilles dépenses. Dans ces circonstances, M. de Grimberghen doit demander de nouveaux ordres à l'Empereur.

Du jeudi 12, Versailles. — L'incommodité du Roi ne paroît avoir aucune suite; il n'a point été saigné, et il ne s'agit que de quelques jours de diète. Hier la Reine y fut au sortir de la comédie, précédée par M. le Dauphin et suivie par Mme de Modène et Mlle de la Roche-sur-Yon; elle entra dans le cabinet de glaces, et y attendit près d'une demi-heure. M. de la Mothe, son chevalier d'honneur, lui donnoit la main. Au bout d'une demi-heure on ouvrit la porte de la chambre, et la Reine y entra; Mme de

Modène, Mlle de la Roche-sur-Yon, Mme de Luynes et Mme de Villars y entrèrent avec elle. Les dames du palais restèrent dans le cabinet de glaces. M. le Dauphin entra en même temps, suivi de M. de Châtillon et de M. le chevalier de Créquy, son sous-gouverneur. C'étoit le moment de la grande entrée. M. de la Mothe voulut entrer, croyant en avoir le droit, puisqu'il donnoit la main à la Reine ; M. de Gesvres lui dit qu'il ne devoit pas être dans la chambre dans ce moment ; M. de la Mothe revint dans le cabinet de glaces, et ne rentra qu'avec les dames du palais. La Reine parut peinée de ce que l'on avoit refusé d'entrer chez le Roi à M. de la Mothe ; d'autant plus que M. de la Mothe lui représenta qu'il ne demandoit rien pour lui personnellement, mais qu'il croyoit qu'ayant l'honneur de lui donner la main dans un moment de représentation, il ne croyoit pas devoir être traité différemment de M. de Châtillon et de M. de Créquy, qui entroient avec M. le Dauphin. La Reine a parlé aujourd'hui de cette affaire à M. de la Mothe, et paroît ne la plus prendre aussi vivement ; elle souhaiteroit même qu'il laissât tomber cette difficulté : elle lui a dit qu'elle avoit déjà été agitée du temps de feu M. de Nangis ; que quelquefois on l'avoit laissé entrer, et que dans d'autres occasions il avoit été refusé ; que cela dépendoit de la fantaisie du premier gentilhomme de la chambre. M. de la Mothe m'a dit cependant qu'au dernier voyage de Marly il étoit entré chez le Roi avec la Reine, le Roi étant encore dans son lit ; que l'huissier même ayant voulu lui faire quelque difficulté, M. de Fleury dit à l'huissier de le laisser entrer. M. de la Mothe prétend outre cela que l'exemple de M. de Nangis, qui n'étoit point aimé de M. le Cardinal, ne doit point l'empêcher de demander une décision. Il paroît en effet que l'usage n'est pas absolument uniforme sur les entrées chez le Roi. Il fut décidé au dernier voyage de Marly, à ce que j'ai appris hier, que les dames du palais entreroient chez le Roi à la suite de la Reine ; et hier elles restèrent dans le cabinet

de glaces, comme je l'ai marqué, et n'entrèrent qu'avec les entrées de la chambre.

Du lundi 16, *Versailles.* — La santé du Roi est presque entièrement rétablie ; hier il tint conseil à l'ordinaire, après avoir été à la messe à la chapelle. Il n'alla ni au sermon ni au salut ; il n'y eut point de grand couvert, et le Roi mangea en particulier dans ses cabinets ou chez Mme de Châteauroux. Il a rompu le carême à l'occasion de cette incommodité-ci, mais il compte aller demain à la chasse.

M. de Muy demanda avant-hier l'agrément du Roi pour le mariage de son fils avec Mlle d'Hennin. M. de Muy est sous-gouverneur de M. le Dauphin ; il est provençal, et étoit fort connu de M. le Cardinal, lequel étant évêque de Fréjus voyoit fort souvent M. et Mme de Muy. Mme de Muy a été longtemps sous-gouvernante de Mesdames, et s'est retirée depuis quelques années. Ils ont deux garçons, tous deux dans la gendarmerie. L'aîné, qui se marie, est capitaine de gendarmerie et a environ trente ans. Mlle d'Hennin est Chimay ; c'est un grand et beau nom ; elle a environ seize ans. Sa mère a épousé en secondes noces M. de Maillé, frère de Mme de Sade et fils de Mme de Carman, qui étoit dame d'honneur de feu Mme la Duchesse (Hesse-Rheinfelds). Mlle d'Hennin n'a actuellement que 5 ou 6,000 livres de rente ; mais on dit qu'elle en a 26 d'assurées. M. de Muy le père, comme je l'ai dit ailleurs, est aussi chargé des économats.

Mme de Castellane, dame d'honneur de Mme la duchesse de Chartres, s'est retirée, et Mme de Simiane a été mise à sa place. Mme de Castellane avoit été attachée à feu Mme la duchesse d'Orléans (Bade-Baden), et à la mort de cette princesse avoit conservé en pension ses 4,000 livres d'appointements. Elle ne vouloit point accepter la place de dame d'honneur de Mme la duchesse de Chartres, à cause de sa mauvaise santé, et elle ne s'y est déterminée que sur les instances, même les prières, de M. le duc d'Orléans. Elle avoit eu 4,000 francs d'augmentation lorsqu'elle a

été faite dame d'honneur; M. le duc d'Orléans lui laisse les 8,000 livres, dont même il fait contrat de constitution, de sorte que ces 8,000 livres deviennent rente perpétuelle et un fonds pour ses enfants. On prétend qu'elle n'a point plu à M. et à Mme de Chartres, et particulièrement à M. de Balleroy, qui a tout crédit et tout pouvoir dans cette maison; et qu'éprouvant tous les jours qu'on faisoit fort peu de cas d'elle, et qu'on ne lui donnoit aucune marque d'attention, des raisons aussi bien fondées l'ont obligée à se retirer. Mme de Simiane, qui avoit 4,000 livres comme dame de compagnie, aura présentement 8,000 livres, comme les avoit Mme de Castellane. Elle n'a que trente ans; c'est être bien jeune pour une dame d'honneur (1).

On disoit que Mme de Simiane seroit remplacée par une fille de M. de Balleroy, qui devoit épouser M. de Sanzay, frère de Mme de Simiane; jusqu'à présent la famille de M. de Balleroy assure que cette nouvelle n'est pas vraie, et M. de Sanzay, à qui j'en ai parlé, m'en paroît extrêmement éloigné. La passion de M. et de Mme la duchesse de Chartres l'un pour l'autre continue avec la même vivacité; ils ne peuvent se quitter, et se parlent sans cesse : il n'y a qu'à désirer que cela dure. Le public cependant n'a pas jusqu'à présent le même enthousiasme pour M. le duc de Chartres; on se plaint de ses inattentions et de ses distractions continuelles. Dans la dernière campagne, les officiers qui ont admiré sa valeur et son sang-froid au combat de Dettingen n'ont pas été également contents à beaucoup près de la manière dont il les recevoit. Il s'est fait estimer, mais il ne s'est pas fait aimer.

---

(1) Lorsque Madame eut appris la nouvelle de la retraite de Mme de Castellane, elle dit que si elle avoit été à la place de Mme la duchesse de Chartres, elle auroit été fort aise d'avoir Mme de Simiane auprès d'elle, et de partager avec elle ses plaisirs et ses amusements, mais qu'elle auroit eu beaucoup de peine à se séparer d'une personne aussi sage et aussi sensée que Mme de Castellane. Cette réflexion est digne d'une personne aussi sage et aussi sensée que l'est Madame. (*Note du duc de Luynes.*)

M. de Rottembourg est ici depuis quelques jours; il est toujours au service du roi de Prusse. Le public le disoit chargé de quelques négociations de la part de ce prince, mais il est venu ici pour ses affaires particulières; il paroit bien guéri de la blèssure qu'il reçut à la bataille de Molwitz; il a l'ordre du roi de Prusse.

Les nouvelles de nos escadres de la Méditerranée et de l'Océan sont toujours très-mauvaises, et nos ministres paroissent fort mécontents de la conduite de M. de Court. On l'accuse d'avoir perdu inutilement vingt-quatre heures qui étoient de grande importance, pour répartir l'équipage du vaisseau *Le Léopard,* qui n'étoit pas en état de suivre. On lui reproche aussi de n'avoir pas exécuté assez exactement les ordres qu'il avoit d'attaquer les Anglois le plus vivement qu'il seroit possible, et de n'avoir donné qu'un secours beaucoup trop foible à la flotte espagnole. Les Espagnols, quoiqu'il ait fait leur éloge dans sa petite relation, se plaignent hautement de lui, et Paris s'en plaint encore plus vivement. Mais on ne peut décider jusqu'à ce qu'on ait entendu les raisons de M. de Court pour sa justification. Il a mandé au Roi que son projet étoit de revenir à Toulon incessamment.

Les dernières nouvelles de Brest disent que M. de Roquefeuille s'est avancé jusqu'à la hauteur de l'île de Wight avec un fort petit nombre de vaisseaux, y attendant l'escadre de M. du Barail; mais qu'ayant appris que la flotte de l'amiral Norris s'avançoit à lui, il avoit pris le parti de se retirer très-promptement. Il est déjà arrivé quelques-uns de ses vaisseaux à Brest, mais il y en a encore plusieurs dont on n'a point de nouvelles.

La Reine fut seule hier au sermon, comme je l'ai déjà marqué. Mercredi dernier elle y étoit encore seule, et le prédicateur lui fit un compliment. C'est l'usage pour la première fois que S. M. est seule au sermon; ce cas étoit déjà arrivé une fois ce Carême, mais il n'avoit pas été prévu.

Il paroît que le départ des officiers pour la Flandre est un peu retardé. J'ai vu aujourd'hui un ministre instruit, qui m'a dit que l'état des troupes du Roi cette année, tant pour les armées que pour les garnisons, étoit de deux cent vingt-six bataillons, sans compter vingt-huit autres bataillons, dont une partie sont prisonniers de guerre, et les autres peu en état de servir; et outre cela trois cent cinquante-neuf escadrons.

On avoit cru que le Roi pourroit faire quelque voyage cette semaine; il ne paroît pas qu'il en soit question; il doit seulement aller le mercredi 25 à la Meutte, et faire le 26 sa revue des gardes françoises dans la plaine des Sablons.

M. le comte de Pontchartrain, frère de M. de Maurepas, a été fait ces jours-ci inspecteur de cavalerie. M. de Vaudray, lieutenant général, avoit cette inspection; on lui a proposé un arrangement pour faire avoir cette place à M. de Pontchartrain; il n'y a consenti qu'en gardant les mêmes appointements, qui sont de 8,000 livres, c'est-à-dire la moitié des appointements (4,000 livres) sur les appointements, et 4,000 livres que lui fait M. le comte de Pontchartrain le père.

On commence à parler d'envoyer M. le maréchal de Belle-Isle commander à Metz. Quoique sa santé soit beaucoup meilleure, il n'est pas encore en état de monter à cheval. Il offrit plusieurs fois l'année passée d'aller à Metz, si on le jugeoit à propos, et on ne lui répondit jamais autre chose sinon qu'il falloit songer à sa santé. Peut-être n'est-on point fâché de le tenir éloigné de ce pays-ci, pour que le Roi ne soit point à portée de lui demander ses conseils dans les circonstances qui pourroient arriver.

Du mardi 17, *Versailles.* — On apprit avant-hier la mort de Mme de Bacqueville; elle avoit environ cinquante ans; elle étoit fille d'un frère du père de M. le duc de Châtillon, gouverneur de M. le Dauphin. Elle avoit depuis longtemps une mauvaise santé, et étoit malgré cela d'une gourmandise excessive; elle est morte de la suite d'une colique.

J'ai appris aujourd'hui que M. du Bordage est tombé dans un état qui fait craindre beaucoup pour sa vie. Il n'est point malade, et cependant il paroît en grand danger. On regarde son état comme défaillance de nature ; il sort cependant encore ; il va chez Mme de Montbazon, à laquelle il est attaché depuis un grand nombre d'années ; il demeure au coin du feu, ne parlant à personne et sans vouloir qu'on lui parle de sa santé. Il aimoit extrêmement le jeu, et toutes sortes de jeux, et les jouoit très-bien ; il ne veut plus jouer à rien. Il n'est âgé que d'environ soixante-dix ou douze ans.

M. Tempi a eu aujourd'hui audience du Roi et de la Reine; il étoit nonce à Bruxelles; il s'en va en Portugal en cette même qualité ; et en passant par la France il a voulu faire sa cour au Roi. Il a été présenté par M. de Verneuil; c'étoit une audience particulière. La Reine étoit debout auprès de la table qui est entre les deux fenêtres de sa chambre. M. Tempi a fait un compliment fort court en françois.

On commence à croire qu'il y a quelques vaisseaux anglois revenus aux îles d'Hyères, quoiqu'on ne le sache pas encore précisément. M. d'Ardore (1) m'a dit ce matin que voilà deux ordinaires de suite qu'on ne reçoit point de nouvelles d'Italie. Il m'a ajouté que les troupes napolitaines montoient au moins à 20,000 hommes d'infanterie et 3,000 chevaux.

Du vendredi 20, *Versailles.* — On apprit hier matin la mort de M. du Bordage ; il mourut la nuit d'avant-hier à hier ; il avoit, à ce que l'on dit, de l'eau dans la poitrine.

Hier matin, il y eut comité et ensuite conseil d'État. On ne s'attendoit ni à l'un ni à l'autre, de manière même que le Roi ayant annoncé qu'il n'y auroit point de conseil, ni hier ni aujourd'hui, M. le contrôleur général étoit

---

(1) Le prince d'Ardore, ambassadeur du roi des Deux-Siciles.

allé à Paris et ne se trouva point au conseil. Ce fut M. Amelot qui demanda ce conseil extraordinaire.

Une partie des officiers généraux qui étoient allés à Dunkerque pour l'embarquement est revenue. Il est certain présentement que M. le maréchal de Belle-Isle va commander à Metz. On croit que M. le duc d'Harcourt sera sous ses ordres et commandera un corps de troupes; mais il n'y a encore rien de décidé, au moins qui soit public. On croit que tous les officiers généraux, tant pour l'Alsace que pour la Flandre, seront partis au 20 d'avril.

Il y a deux ou trois jours que M. de la Rochefoucauld et M. de Gesvres donnèrent le mémoire des pairs de France au sujet des honneurs que Mme la comtesse de Toulouse demande pour les enfants à naître de M. le duc de Penthièvre. Les princes du sang, c'est-à-dire M. le comte de Clermont et M. le prince de Conty, ont donné aussi leur mémoire. C'est le même qu'ils firent il y a un an pour la même affaire, dont il est question, comme l'on sait, depuis longtemps. Ce mémoire n'est point signé, et celui des pairs ne l'est aussi de qui que ce soit. Le Roi a paru désirer qu'il n'y eût point de signatures, voulant seulement être instruit des raisons. Il y avoit eu un premier mémoire, que l'on trouvera copié à la fin de ce livre; mais il étoit mal fait et peu convenable à donner. M. de la Rochefoucauld se chargea d'en faire faire un : c'est ce dernier qui a été présenté au Roi. M. de la Rochefoucauld, la veille, le remit à M. de Gesvres, qui le fit lire à plusieurs Ducs qui se trouvèrent ici. Ce mémoire avoit été communiqué auparavant à Mme de Châteauroux, qui apparemment l'avoit fait lire au Roi. Je ne mettrai point encore ici la copie de ce mémoire, parce qu'il n'a pas encore été possible d'en avoir une. J'ai copié seulement le premier article et les deux qui sont à la fin. Le premier de ces deux articles est un compliment pour M. le duc de Penthièvre, qui a paru convenable par rapport à la réputation qu'il s'est déjà acquise. Les voici :

Sire,

Les pairs de France, instruits des mouvements que se donnent les princes légitimés pour obtenir en faveur des enfants à naître de M. le duc de Penthièvre un rang distingué de celui de toute la noblesse de votre royaume et intermédiaire entre les princes de votre sang et eux, ne peuvent se dispenser d'exposer leurs droits à V. M., et ils le font encore avec d'autant plus de confiance qu'il leur suffira de lui rappeler ses propres décisions, le droit public et ancien de ce royaume établi et confirmé par les édits et déclarations des mois de juillet 1717, août 1718, 26 août de la même année et 26 avril 1723...

Les pairs de France sont sensiblement affligés d'être contraints d'exposer à V. M. des vérités désagréables à M. le duc de Penthièvre. Si le mérite personnel, la valeur, les services dans un âge si peu avancé décidoient de la préséance, bien loin de s'opposer à ses désirs, ils se feroient un devoir de les seconder. Mais le mérite qui gagne les sentiments et l'estime n'a point de rang et ne donne point de droit où la naissance manque; le rang n'est réglé, suivant les anciennes lois du royaume et suivant celle de V. M., que par celui de l'érection des pairies.

Ils espèrent que dans un temps où la noblesse de votre royaume répand son sang et prodigue ses biens pour le service de V. M., elle voudra bien la maintenir dans ses droits en lui conservant ses honneurs, le plus fort aiguillon d'un cœur françois. C'est le moyen de redoubler encore, s'il se peut, sa reconnoissance et son zèle.

Du mardi 24, *Versailles*. — Je continuerai, comme j'ai fait ci-devant, à rapporter les faits anciens qui viennent à ma connoissance. En voici deux que M. de Gesvres me conta il y a quelques jours.

A la majorité du Roi, le cardinal Dubois, fort attaché, comme l'on sait, à M. le duc d'Orléans, désiroit qu'il conservât quelque partie de l'autorité qu'il venoit d'avoir comme régent; il crut que ce qui regardoit la finance par rapport aux signatures fatigueroit le Roi et l'ennuiroit, et que S. M. pour se délivrer de cet embarras diroit à M. le duc d'Orléans de continuer à signer comme il avoit fait pendant sa minorité. Ce projet, quelque secret qu'il pût être, fut apparemment su de quelqu'un, qui en avertit le Roi. Ce qui est certain, c'est que le jour choisi pour cet arrangement M. le duc d'Orléans fit apporter

au Roi une prodigieuse quantité de papiers à signer ; le Roi ayant déjà fait plusieurs signatures vit qu'il lui en restoit encore un grand nombre à faire : il dit qu'il n'y avoit qu'à continuer à lui présenter des papiers à signer, que cela ne l'ennuyoit point du tout, qu'au contraire il s'en amusoit. Cette réponse fit évanouir tout le projet.

Le second fait est postérieur à celui-ci. M. le duc d'Orléans vouloit travailler seul avec le Roi. M. le cardinal de Fleury, seulement alors évêque de Fréjus, auroit fort souhaité être en tiers à ce travail, et le Roi le désiroit aussi ; mais il falloit pour cela qu'il lui dît de rester quand M. le duc d'Orléans arriveroit, ou qu'il l'envoyât appeler. On conseilla à M. de Fréjus d'attendre le moment que M. le duc d'Orléans entreroit dans le cabinet ; il ne voulut pas prendre ce parti, disant que si le Roi n'avoit pas la force de l'envoyer avertir, il n'auroit pas la force de le retenir ; il s'en alla donc chez lui. M. de Gesvres étoit dans le cabinet lorsque M. le duc d'Orléans arriva pour travailler. Aussitôt qu'il fut entré, le Roi dit à M. de Gesvres : « Petit Gesvres (1), M. de Fréjus. » Le duc d'Orléans prit la parole, et dit à l'huissier du cabinet (2) de ne le point avertir ; ensuite il dit à M. de Gesvres : « Monsieur, faites passer. » Le Roi rougit, et ne dit pas un mot, et M. le duc d'Orléans travailla seul comme à l'ordinaire.

Un troisième fait, qui ne m'a point été conté par M. de Gesvres, mais que je sais d'ailleurs, c'est ce qui est arrivé en dernier lieu au sujet du traité conclu entre la reine de Hongrie et le roi de Sardaigne. La reine d'Espagne, qui est, comme l'on sait, la maîtresse du gouvernement espa-

---

(1) C'est un mot de plaisanterie qui, subsiste depuis longtemps. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) C'est toujours l'huissier du cabinet qui va avertir pour le conseil et pour le travail. (*Note du duc de Luynes.*)

gnol et qui a fort à cœur d'établir l'infant don Philippe en Italie, croyant pouvoir compter que M. le cardinal de Fleury l'aideroit de bonne foi dans l'exécution de ce projet, lui envoya trois plans différents d'un traité à faire avec le roi de Sardaigne, afin qu'il fût à portée de demander plus ou moins, suivant que les conjonctures le permettroient. Le Cardinal envoya les trois projets au roi de Sardaigne en même temps. Le courrier qui les portoit fut arrêté, et les paquets furent envoyés à Madrid, où ils sont encore. Il y avoit entre autres une lettre de M. le Cardinal, où l'on prétend qu'il se moquoit un peu des idées qui passoient par la tête de la reine d'Espagne.

Du samedi 28, *Versailles.* — Mardi 24, M. d'Eckblad, envoyé de Suède, eut son audience de congé. Cette cour lui a nommé un successeur. C'étoit une audience publique. La Reine le reçut dans le grand cabinet avant sa chambre. Mme la maréchale de Maillebois y étoit debout, ayant un carreau devant elle, suivant la règle. Mme de Luynes étant incommodée ne put s'y trouver, et Mme de Villars étoit à sa place, à la droite de la Reine. Si Mme de Luynes y avoit été, Mme de Villars auroit été à sa place ordinaire, à la gauche de la Reine. Mme la duchesse de Châteauroux étoit la première des dames titrées à la droite, et Mme de Soubise la première à la gauche. Mme la princesse de Montauban y étoit, et plusieurs autres femmes titrées. Au-dessus de Mme de Châteauroux, et dans le même rang, étoit un tabouret vide, destiné pour M. le cardinal de Tencin, qui étoit à l'audience, mais qui ne s'y assit point. Du temps de M. le cardinal de Fleury, qui assistoit presque toujours à toutes ces audiences, j'ai toujours vu que son tabouret n'étoit point au rang de ceux des dames, mais à côté de celui de la dame d'honneur et à sa droite. Il est vrai que M. le cardinal de Fleury étoit de la maison de la Reine, étant son grand-aumonier; mais cette charge ne donne point séance aux audiences; et d'ailleurs à la chapelle quoique M. de Tencin ne soit point attaché à la Reine, il

occupe auprès du prie-Dieu la même place de M. le cardinal de Fleury.

M. d'Eckblad étoit en cheveux longs ; il étoit conduit par M. de Verneuil seulement. La Reine ne se leva point; c'est l'usage.

Le mémoire donné par les Ducs, dont j'ai parlé ci-dessus, à l'occasion de M. de Penthièvre fait beaucoup de bruit. Le Roi a remis ce mémoire et celui des princes du sang à M. le chancelier, pour vérifier apparemment les déclarations qui y sont rapportées et lui en rendre compte. Il paroît certain que les légitimés, inquiets de la décision de cette affaire, ont voulu mettre en avant quelques propositions d'accommodement. J'ai vu une espèce de projet dans lequel ils exposent que le Roi pouvoit donner par une déclaration expresse le rang de prince du sang, ou au moins celui intermédiaire, jusqu'à la huitième génération, aux enfants de M. de Dombes, de M. d'Eu et de M. de Penthièvre, et donner aux Ducs une espèce de dédommagement en permettant aux Ducs de jouir des distinctions dont ils ont déjà joui, comme de servir le Roi à la cène et d'aller à l'adoration de la Croix. Il ne paroît pas qu'il y ait encore rien de décidé sur cette affaire.

Il y a quelques jours (c'est le 24) que M. de Grimberghen présenta ici deux officiers allemands (1) au service de l'Empereur. L'un est M. le comte de Holstein, colonel d'infanterie, qui est assez petit et qui paroît avoir ving-cinq ou trente ans ; il est bâtard de l'Empereur, et d'une autre mère que celle de Mme la comtesse de Bavière ; il a été reconnu. L'autre est M. le comte de Fougger, major du régiment des Gardes-à-pied-infanterie, qui est plus grand et qui est aussi assez jeune. Ce régiment est commandé par M. de Grimberghen.

(1) Ces officiers ayant été faits prisonniers à Braunau, et n'étant pas encore échangés, ont profité de ce temps pour venir en France. (*Note du duc de Luynes.*)

On a eu ces jours-ci des nouvelles de notre flotte et de celle d'Espagne. M. de Court a mandé qu'il avoit écrit à l'amiral Navarro pour savoir s'il seroit bientôt en état de sortir avec son escadre, et que l'amiral lui avoit répondu qu'il sortiroit sur-le-champ avec ce qu'il auroit. En conséquence, l'escadre espagnole étoit venue à Carthagène, où nos deux flottes étoient réunies, et l'on n'étoit pas hors d'espérance de pouvoir faire usage du *Philippe-Real*. Il paroit certain que les Anglois ont perdu trois vaisseaux. On n'a aucune nouvelle de leur flotte; on les croit à Port-Mahon.

Du côté de l'Océan, notre escadre est rentrée tout entière à Brest, à la réserve d'une frégate, dont on n'a aucune nouvelle. A l'arrivée du vaisseau de M. de Roquefeuille, on apprit que cet officier étoit mort, le 9, d'apoplexie ou plutôt d'une goutte remontée, à laquelle il étoit fort sujet. Il avoit quatre-vingts ans; il étoit fort estimé; il laisse deux enfants, tous deux dans la marine.

J'ai appris il y a quelques jours un fait qui mérite d'être rapporté. M. le chevalier de Mézières, frère de Mme de Montauban, étoit allé à Dunkerque avec M. le comte de Saxe pour s'embarquer en cas que l'expédition d'Angleterre pût avoir lieu; il est extrêmement lié d'amitié avec M. de Listenay, colonel d'infanterie, fils de M. de Beauffremont, lequel étoit embarqué avec son régiment. L'horrible tempête qu'il fit le 7 et le 8 ayant obligé les bâtiments de transport, où les troupes étoient embarquées, de se déterminer à aller échouer sur la côte plus ou moins avant, à proportion de ce qu'ils prenoient plus ou moins d'eau, plusieurs officiers et soldats se jetèrent à la mer, et c'est là où il y a eu onze soldats qui ont péri. On avoit d'abord dit quatorze. Comme M. le chevalier de Mézières étoit à se promener à cheval sur le bord de la mer, on vint lui dire que M. de Listenay étoit échoué et étoit en danger de périr. Toute cette scène se passoit à la vue de la côte, et fort près; la mer se retiroit, mais étoit extrêmement grosse;

malgré cela, M. de Mézières y fit entrer son cheval assez avant vers l'endroit où il croyoit trouver M. de Listenay; et quoique les vagues lui passassent par-dessus la tête et lui eussent emporté son chapeau, il resta jusqu'à ce qu'il eût saisi un homme qu'il croyoit son ami. La vague le lui enleva; il le ressaisit de nouveau, et le ramena à terre; c'étoit un soldat. Il en sauva de cette manière plusieurs et deux ou trois officiers. M. de Listenay n'a couru aucun risque.

Il y a environ sept ou huit jours que Mme de la Trémoille perdit sa fille (1); il ne lui reste plus qu'un fils.

Ma petite-fille mourut aussi mercredi au soir 25 de ce mois; elle venoit d'avoir cinq ans; elle avoit été longtemps malade après avoir été sevrée, et même hors de presque toute espérance; cependant elle étoit revenue en assez bonne santé. Il y avoit trois mois qu'elle étoit malade de cette rechute-ci.

Le Roi fit jeudi dernier dans la plaine des Sablons la revue des gardes françoises et suisses, à l'ordinaire, par un froid et un vent abominables.

Avant-hier au soir, la Reine fit l'honneur à Mme de Luynes de la venir voir; elle lui dit qu'elle avoit voulu lui envoyer faire ses compliments, mais elle vint elle-même. Mesdames m'ont fait l'honneur d'y envoyer un écuyer.

Il paroît que le départ des officiers généraux et même le mouvement des troupes pour la Flandre sont retardés.

M. le maréchal de Coigny paroît toujours compter être en état de commander l'armée; on doute fort cependant qu'il puisse monter à cheval; il souffre toujours, et continue de rendre beaucoup de pus par les urines. On crut même il y a quelques jours être obligé de lui remettre la sonde.

J'ai oublié de marquer ci-dessus que l'on vola, il y a quelques jours dans l'appartement de M. d'Aumont qui

(1) Elle étoit âgée d'environ quatre ans. (*Note du duc de Luynes.*)

est celui de M. le cardinal de Fleury; on prit des flambeaux d'argent et plusieurs habits. Tout ce vol fut retrouvé il y a huit ou dix jours dans une masure au bas de la butte de Picardie; mais on n'a point connoissance des voleurs. On vola à peu près dans le même temps des bouts de galon à des rideaux de la chambre du Trône et de celle d'après.

J'ai oublié aussi de marquer que l'on a su depuis quelques jours qu'il y a eu un des vaisseaux de l'amiral Norris, dans la Manche, qui a péri.

M. de Fournaise, colonel du régiment du Roi-cavalerie, s'est retiré, et le Roi a donné ce régiment à M. de Castries, beau-frère de M. le duc de Fleury et fils de feu M. de Castries, chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans. M. de Castries étoit depuis plusieurs années dans le régiment du Roi.

A propos de chevalier d'honneur, j'appris hier une circonstance par rapport à feu M. le maréchal de Nangis. Au mariage du Roi, lorsque la maison de la Reine l'alla trouver à Strasbourg, ce fut Mlle de Clermont qui, en qualité de surintendante, présenta les principaux officiers et dames de cette maison; le premier qui fut présenté fut M. de Nangis. Mme la maréchale de Boufflers ne voulut jamais être présentée avant lui, disant que c'étoit son droit.

Du lundi 30, *Versailles.* — Hier, dimanche des Rameaux, la Reine, M. le Dauphin et Mesdames furent à la grande messe à la chapelle. Mme la duchesse de Chartres et Mme la princesse de Conty y furent à la suite de la Reine. Un écuyer portoit la robe de Mme la duchesse de Chartres dans la galerie, suivant l'usage nouvellement établi et dont j'ai parlé ci-dessus; celle de Mme la princesse de Conty n'étoit portée par personne; apparemment que son écuyer ne s'y trouva point. L'après-dînée le Roi entendit le sermon, les vêpres et le salut tout de suite en bas. Les vêpres furent chantées par les musiciens de la chapelle.

Ce fut Mme de Sourches qui quêta le matin et l'après-dînée.

Hier la Reine ne vit personne; elle se confessa, et a fait ses pâques ce matin; elle n'a fait avertir personne, pour la suivre à la paroisse, que les dames du palais qui sont ici. Mme la duchesse de Chartres et Mme la princesse de Conty ont suivi la Reine, et ont tenu la nappe de communion. Mme de Luynes étant incommodée n'a pu suivre la Reine; Mme de Villars y a été et, comptoit, s'il n'y avoit point eu de princesses, tenir la nappe avec Mme d'Ancenis, et en ce cas donner la droite à Mme d'Ancenis, comme son ancienne de duché, parce que c'est le duché qui donne le droit en pareille cérémonie, et par conséquent l'ancienneté donne la préséance.

La Reine ne jouera point de toute la semaine; elle fit de même l'année dernière.

La frégate *La Vénus*, qui avoit été séparée par la tempête dans l'Océan, et que l'on croyoit perdue, est revenue sans aucun dommage, après avoir beaucoup souffert.

J'ai oublié de marquer ci-dessus que M. le duc de Penthièvre est en exercice de la charge de grand-veneur et du gouvernement de Bretagne depuis le 1er de mars. C'est M. le duc d'Orléans qui étoit chargé du gouvernement, et M. le princes de Dombes de la charge de grand-veneur.

Il y a déjà quelque temps que l'on parle d'un manifeste contre le roi d'Angleterre. Ce manifeste a été rendu public aujourd'hui; c'est une ordonnance du Roi portant déclaration de guerre contre le roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, par terre et par mer; et en conséquence il y a des imprimés signés par M. de Maurepas, et d'autres par M. d'Argenson (1). On trouvera à la fin de ce livre copie de cette déclaration (2).

(1) Comme la déclaration est par mer et par terre, et qu'elle doit être envoyée dans tout le royaume, chaque secrétaire d'État en a signé une copie et est chargé d'envoyer les exemplaires imprimés dans son département. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Voir aux pièces justificatives.

Du mardi 31, *Versailles.* — J'appris hier que le mariage de Mlle de Noailles avec M. le comte de la Marck est conclu. M. le comte Louis de la Marck est fils de M. le comte de la Marck lieutenant général des armées du Roi et ci-devant ambassadeur en Espagne; il a environ quarante ans. Il est veuf; il avoit épousé Mlle de Bienassis, dont il a une fille en âge d'être mariée et qui est une héritière. Mlle de Bienassis étoit fille de Mme de Montesson. M. de Montesson, lieutenant général des armées du Roi et lieutenant des gardes du corps, que l'on appeloit autrefois le chevalier de Montesson, et qui est marié il y a trois ou quatre ans, a un frère aîné lequel a épousé la veuve de M. de Bienassis, mère de feu Mme la comtesse de la Marck.

On ne sait point encore la décision du Roi par rapport au mariage de M. le duc de Penthièvre. Mme la duchesse de Modène est souvent ici, vraisemblablement pour cette affaire. M. le duc de Modène, qui avoit quitté l'armée espagnole et étoit allé à Venise pendant l'hiver, ayant appris que M. de Gages, qui commande cette armée, pourroit bien être attaqué par le prince de Lobkowitz, a pris le parti d'aller joindre les Espagnols, et ayant pris un nom emprunté il a passé au travers des postes des ennemis. Les revenus du duché de Modène sont entièrement saisis par les Autrichiens, qui sont maîtres de tout l'État. On estime que ces revenus peuvent monter à 130,000 pistoles d'Espagne par an;

Ceux du duché de Parme montent à environ 160,000 pistoles d'Espagne;

Ceux du duché de Milan à 7 ou 8 millions, et ceux du roi de Sardaigne, comme duc de Savoie (1), à environ 18 millions. Le royaume de Sardaigne (2) n'est point compté dans ces revenus, mais il peut être regardé comme de nulle valeur.

(1) C'est-à-dire des États de terre ferme.

(2) C'est-à-dire l'île de Sardaigne.

L'état que tenoit M. de Modène avant la guerre étoit assez considérable ; des gardes du corps, des suisses, deux ou trois bataillons de troupes ; Mme la duchesse de Modène, une cour assez nombreuse ; presque tous les jours dix-huit ou vingt dames ; deux tables tous les jours ; trois ou quatre maisons de campagne, dont il y en a une (1), peinte par un peintre françois nommé Boulanger (1), extrêmement estimé. Outre ces maisons de campagne, l'ancien palais des ducs de Modène à Reggio est fort beau, et celui qu'il habite à Modène est encore plus considérable. Je sais tout ce détail de M. le cardinal de Rohan, qui a passé plusieurs jours à Modène et qui est fort ami de Mme la duchesse de Modène.

AVRIL.

Cène du Roi et de la Reine. — Le comte de Tarlo tué en duel par M. de Poniatowski. — Prétention de la princesse de Conty. — Le comte de Saxe nommé maréchal de France. — Indisposition de Madame. — Revue des mousquetaires; régiment donné. — Préparatifs du départ du Roi pour l'armée. — Murmures sur la nomination du maréchal de Saxe. — L'oculiste Gendron. — Mort de M. de Coëtenfao. — Solitude à Versailles pendant le séjour du Roi à Choisy. — Détail sur la compagnie des grenadiers à cheval. — Logement du dentiste Capron aux Tuileries. — Famille de la Marck. — Retard du départ des princes du sang. — Souper de la Reine chez le duc de Luynes. — Bruits sur la maison de la future Dauphine. — Nouveau logement de M. de Richelieu. — Affaire du duc de Chevreuse. — Suite de l'affaire du baptême du fils de M. de Lautrec. — Lettre de l'Empereur au duc de Chevreuse. — Départ de M. de Fénelon. — Présentation de Mme de la Marck. — La Reine écrit au Roi pour lui demander de le suivre à la frontière. — Mort de M. de Valjouan-Daguesseau. — Accident à la chasse du loup. — Mort de M. de Coëtlogon. — Procès du cardinal d'Auvergne. — Compagnie des gardes du prince de Conty. — Difficultés sur lesquelles le Roi ne décide pas. — Mystère des préparatifs du départ du Roi et des opérations militaires. — Maison de la future Dauphine. — Vais-

---

(1) Le château de Sassolo.

(2) Jean Boulanger, né à Troyes en 1606, mort en 1660 à Modène, fut un peintre de mérite. Voy. *Les artistes français à l'étranger*, par L. Dussieux, 1 vol. in-8°, 1856, p. 295.

selle de la duchesse de Bourgogne payée par M. de Villacerf et non remboursée. — La Reine ne peut faire nommer Mme de Saulx dame du palais de la Dauphine. — Appartement du duc de Chartres. — Nouvelles de l'armée d'Italie. — Destitution de M. Amelot. — Superstition du vendredi. — Anecdote sur le duc de Charost et Louis XIV. — Préparatifs du départ du Roi.

Du jeudi saint 2 avril, Versailles. — Le contrat de mariage de Mlle de Noailles avec M. le comte de la Marck a été signé aujourd'hui.

Hier, le Roi soupa dans sa chambre, à son petit couvert, à six heures, après les ténèbres. Il étoit servi par M. le duc de Fleury, qui est en année. La nuit étant venue pendant son souper, ce fut M. de Livry à qui le Roi demanda des bougies pour mettre sur la table; on apporta les girandoles, et on les donna à M. de Fleury, qui les mit sur la table. J'étois présent au souper.

Aujourd'hui le service comme à l'ordinaire. C'est Mme la princesse de Soubise qui a quêté. C'est un capucin (1) qui a prêché à la cène du Roi, et un grand-vicaire de Rouen (2) à celle de la Reine. A la cène du Roi, M. de Charolois y étoit en fonctions comme grand maître. M. le Dauphin, M. le duc de Chartres, M. le prince de Dombes, M. le comte d'Eu et M. le duc de Penthièvre portoient des plats. Ensuite après eux M. le comte de Buron, ensuite les maîtres d'hôtel du Roi, et après eux MM. de Sourches et de Croissy. Il avoit été question de proposer au Roi que les Ducs eussent à sa cène le même honneur qu'il a accordé aux Duchesses à la cène de la Reine, qui est d'y servir à leur rang de duchés; mais cette proposition ou n'a point été faite, ou n'a point été acceptée.

Du vendredi saint 3, Versailles. — La cène de la Reine hier fut comme à l'ordinaire, excepté que la Reine comptant qu'il n'y avoit que treize portions, et par conséquent

(1) Le P. Hyacinthe, capucin du couvent de la rue Saint-Honoré.
(2) L'abbé de Saint-Hilaire.

qu'il ne falloit que ce nombre de dames, en avoit oublié deux. Madame portoit le pain, Mme Adélaïde le vin. Immédiatement après elles, Mme la duchesse de Chartres, Mme la duchesse de Lauraguais, Mme la duchesse d'Ancenis, Mme la duchesse de Fitz-James, Mme la duchesse de Boufflers, Mme la duchesse de Châteauroux, ensuite Mmes de Flavacourt, de Castries, de Talleyrand, de Périgord et d'Andlau. Mme la duchesse de Chartres et Mme de Lauraguais portoient chacune deux plats; et la Reine, qui vint le soir ici voir Mme de Luynes, me dit que c'étoit un oubli de sa part, car il y avoit ici plusieurs dames qu'elle auroit pu faire avertir.

Le fils unique de Mme de Rupelmonde mourut hier matin, à Versailles, d'une fluxion de poitrine, après trois jours de maladie. Il avoit quatre ans. Mme de Rupelmonde eut permission de la Reine de ne point aller à la cène, et Mme de Lauraguais fut avertie pour la remplacer. Mme de Fleury eut aussi permission de ne s'y point trouver, à à cause de sa santé et parce qu'elle relève de couches.

Le Roi envoya il y a quelques jours un gentilhomme ordinaire ici nous faire compliment, à Mme de Luynes et à moi, sur la mort de ma petite-fille. M. le Dauphin et Mesdames y envoyèrent un écuyer.

Madame et Mme Adélaïde ont chacune un écuyer du Roi qui est attaché à leur service. Ces deux écuyers marchent alternativement pour aller faire compliment de la part de Mesdames. Lorsque l'un des deux est absent pour cette raison, ou pour maladie ou affaires, il est remplacé par un des écuyers du Roi en quartier.

Aujourd'hui le sermon de la Passion à l'ordinaire, l'office et l'adoration de la Croix. M. le cardinal de Rohan, qui étoit au sermon, n'est point resté pour l'adoration de la Croix, ne pouvant aisément se mettre à genoux. M. le cardinal de Tencin y a été immédiatement après tout le clergé. Ensuite le Roi accompagné de M. le Dauphin, puis la Reine accompagnée de Madame, qui portoit les of-

frandes pour les présenter à LL. MM. Après le Roi et la Reine, M. le Dauphin, Mesdames, M. le duc de Chartres et Mme de Chartres, M. le prince de Dombes, M. le comte d'Eu, M. de Penthièvre.

J'ai parlé ci-dessus du mémoire des Ducs; on m'envoya hier copie de ce mémoire; on le trouvera à la fin de ce livre (1).

Du samedi saint 4, Versailles. — On apprit il y a quelques jours que M. le comte de Tarlo, que nous avons vu ici, a été tué dans un combat particulier contre le fils aîné de M. de Poniatowski. M. le comte Tarlo a un oncle qui est palatin de Sandomir. On s'attendoit depuis longtemps au combat; c'est à l'occasion d'une ancienne discussion entre leurs maisons. M. de Tarlo pouvoit avoir trente-deux ou trente-trois ans. M. de Poniatowski a été blessé très-dangereusement dans ce combat. J'ai parlé ci-dessus de M. de Poniatowski, son père, qui a fait ici plusieurs voyages pour les affaires du roi de Pologne.

M. le Dauphin et Mesdames ont fait aujourd'hui leurs pâques. Le Roi et la Reine ont entendu l'office à la chapelle, et le Roi est ensuite allé à la chasse.

J'ai parlé ci-dessus, de la prétention de Mme la princesse de Conty de se faire porter la robe dans le cabinet de la Reine. J'ai marqué la réponse de la Reine telle que je la sus alors. J'en ai été mieux informé depuis. La Reine a dit à Mme de Luynes qu'elle avoit eu envie de rire au récit que lui fit Mme la princesse de Conty; qu'elle lui avoit demandé si ç'avoit toujours été l'usage, et que Mme la princesse de Conty lui ayant répondu, avec décision et assurance, que depuis qu'elle étoit en France cela s'étoit toujours pratiqué ainsi, la Reine avoit répondu : « Aparemment que l'huissier du cabinet est nouveau, et ne sait pas les usages. » On peut bien juger que Mme la princesse de

(1) Voir aux pièces justificatives.

Conty a répété ce propos avec soin et a continué depuis à se faire porter la robe. Mme la duchesse de Chartres se la fait porter aussi. L'huissier du cabinet en est venu rendre compte à Mme de Luynes et lui demander ce qu'il devoit faire. Mme de Luynes a demandé les ordres de la Reine. La Reine a répondu à Mme de Luynes d'en parler à M. de Maurepas pour qu'il prenne l'ordre du Roi.

Jeudi dernier, M. l'évêque de Lavaur fit l'absoute à la chapelle.

Du lundi de Pâques 6, *Versailles.* — Avant-hier samedi, le Roi alla à la chasse, et la Reine fut à vêpres et à complies chantées par la musique de la chapelle ; le *Regina Cœli* et l'*O filii et filiæ* chantés par la musique à l'ordinaire.

Hier, jour de Pâques, le Roi entendit la grande messe, le sermon et les vêpres en bas. Ce fut M. de Lavaur (Malézieux) qui officia. Mme la princesse de Rohan quêta. C'est le jour du compliment du prédicateur. Le sermon fut assez médiocre; mais le compliment fut assez bon. Le Roi sortit après les vêpres, et revint au salut, à la tribune, à six heures.

Aujourd'hui et demain le Roi ne va point à la grande messe; la Reine y va, mais en particulier, comme elle fait toutes les fêtes et tous les dimanches. Le Roi va à vêpres dans la tribune.

Il n'y a encore rien de décidé pour M. le duc de Penthièvre. Le Roi a dit seulement qu'il falloit remettre le mariage jusque après la campagne; mais il paroît qu'il a été assez frappé du mémoire des Ducs; cependant on croit qu'il se déterminera à donner le rang intermédiaire, mais qu'il donnera aux Ducs un dédommagement, en leur rendant quelques-unes des prérogatives dont ils ont joui.

Du mardi de Pâques 7, *Versailles.* — Il fut déclaré hier que M. le comte de Saxe est maréchal de France, avec la différence des autres maréchaux de France, qui est indispensable parce qu'il est protestant, comme, par exemple,

de ne pouvoir avoir séance aux lits de justice ni au tribunal des maréchaux de France. On l'appellera le maréchal Maurice. Je ne sais point encore si le Roi le traitera de : Mon cousin (1) ; c'est un honneur qu'il accorde à certaines dignités, comme aux ducs-pairs et maréchaux de France. Il l'a accordé aussi à certaines maisons; MM. de Rieux sont du nombre, comme ayant l'honneur d'appartenir à la maison royale. M. le chevalier de Rieux, qui est aujourd'hui maréchal de camp, resta longtemps dans les mousquetaires jusqu'à ce que cette question fut décidée, et obtint enfin ce qu'il demandoit.

Du mercredi 8. — Le jour de Pâques, M. le Dauphin, Madame et Mme Adélaïde soupèrent au grand couvert. Mme Adélaïde se trouva incommodée dès ce jour là; elle eut la fièvre le lendemain et encore hier. Le Roi alla la voir hier après les vêpres, s'y assit, et y resta plus d'une demi-heure. Mme de Châteauroux y étoit arrivée avant le Roi, et n'en sortit qu'après lui. Le Roi y fut de très-bonne humeur, et fit la conversation avec Madame, qu'il aime beaucoup. Madame dit aussi qu'il n'y a personne avec qui elle soit plus à son aise qu'avec le Roi.

Hier le Roi fit la revue des mousquetaires dans la grande place qui est entre la cour des ministres et les écuries. Les autres années, comme je l'ai marqué, cette revue s'est faite dans la cour du château, et le Roi y étoit à pied. Hier S. M. monta à cheval, et les mousquetaires ne mirent point pied à terre et ne firent point l'exercice. Comme il y en avoit beaucoup de nouveaux, qui n'ont pas eu le temps d'apprendre bien l'exercice, MM. les commandants avoient demandé au Roi d'avoir la bonté de ne les voir qu'à che-

---

(1) Le Roi le traitera de : Mon cousin; ainsi il sera en tout comme les maréchaux de France, hors les deux articles qui sont marqués. Cet arrangement fait pour M. le comte de Saxe est nouveau. Il a dit à cette occasion que, s'il avoit changé de religion dans le moment présent on auroit pu croire que c'étoit pour obtenir le bâton de maréchal de France, mais qu'il se feroit instruire volontiers. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 8 avril 1744.)

val. Après que les mousquetaires gris eurent défilé devant le Roi, le Roi dit à M. de Jumilhac, leur commandant, de faire venir M. le comte d'Esterre, qui est mousquetaire, qu'il avoit à lui parler. M. le comte d'Esterre est un jeune homme de vingt ans, fils de M. le prince de Robecque et de Mlle du Bellay, qui est morte il y a longtemps. Le Roi dit à M. le comte d'Esterre : « Je vous donne le régiment de Limousin. » On peut juger de l'embarras de M. le comte d'Esterre quand on lui dit que le Roi vouloit lui parler, et de sa joie en apprenant de sa bouche une nouvelle aussi agréable. C'étoit M. le duc de Nivernois qui avoit le régiment de Limousin ; sa grande volonté l'a soutenu jusqu'à présent dans le service, malgré le très-mauvais état de sa santé ; il est fort maigre naturellement, mais sa maigreur est augmentée jusqu'à l'excès ; et voyant qu'il étoit absolument hors d'état de servir, il s'est déterminé à donner sa démission, et a demandé pour toute grâce que le Roi voulût bien donner le régiment de Limousin à un homme de condition.

Le Roi est parti ce matin pour la chasse ; il va de là à Choisy pour jusqu'à mardi prochain. Les dames de ce voyage sont Mlle de la Roche-sur-Yon, Mme d'Egmont douairière, Mmes de Châteauroux et de Lauraguais. Mme de Flavacourt n'est point du voyage.

Du vendredi 10, *Versailles.* — Depuis que le Roi est à Choisy nous ne savons ici aucune nouvelle, mais on parle toujours beaucoup de son départ pour l'armée. Tous les officiers généraux de Flandre prennent congé successivement et ont ordre de se rendre le 20 dans différentes villes de la Flandre. Le Roi dit il y a quelques jours à M. d'Ayen qu'il pouvoit ne partir que le 27. On croit que ce sera M. d'Ayen qui accompagnera le Roi, et que S. M. partira le 29. Le départ, à ce que l'on dit, sera déclaré le 26. Le Roi ne mènera aucun des officiers de sa bouche, il sera servi par ceux de M. le maréchal de Noailles ou par l'extraordinaire qu'il prend pour sa bouche à Choisy. Ce

qui est certain, c'est que l'on a arrêté plusieurs officiers de bouche, à qui l'on a promis des gages considérables à compter du 1er mars dernier. On ne leur a point dit pour qui c'étoit. M. d'Argenson fait aussi de son côté une grande augmentation de linge de table et de vaisselle.

Il paroît que le projet est, par la disposition de nos troupes, de mettre les ennemis dans l'incertitude de la place que nous voudrons attaquer, afin de les obliger par là à diviser leurs forces en mettant de fortes garnisons dans plusieurs en même temps; l'on juge que c'est à Mons ou à Menin que nous nous attachons, peut-être même Tournay.

La nouvelle dignité de M. le comte de Saxe excite des murmures, d'autant plus qu'il a huit de ses anciens tous en état de servir et servant actuellement. L'on demande ce qu'il a fait pour obtenir une pareille grâce, préférablement à tant d'autres, et l'on ajoute que sa première campagne dans le service de France a été au siége de Philipsbourg. Il est certain cependant que M. le comte de Saxe a des talents supérieurs pour la guerre en beaucoup de genres. M. le maréchal de Broglie en avoit fait de grands éloges; depuis ce temps ces mêmes éloges ont été renouvelés par M. le maréchal de Noailles, et l'on craignoit que M. le comte de Saxe ne quittât le service de France. On assure même qu'il avoit déclaré ne pouvoir plus y rester si on ne lui donnoit une armée à commander. Cette armée, qu'on lui a formée, sera celle d'observation, pendant que celle de M. de Noailles fera les entreprises.

La veille du départ du Roi, M. de Maurepas vint dire à Mme de Luynes qu'il avoit rendu compte au Roi de la distinction que prétendent les princesses du sang, et que le Roi avoit répondu que cette distinction ne leur étoit pas due et qu'il ne falloit pas le souffrir. M. de Maurepas alla sur-le-champ dire à la Reine les intentions du Roi. Mme de Luynes prit l'après-dînée les ordres de la Reine, et les donna le lendemain à l'huissier.

M. de Maurepas dit aussi à Mme de Luynes que S. M. lui avoit parlé de ce que les princesses faisoient porter leur robe dans la galerie derrière la Reine, qu'il le trouvoit mauvais, mais qu'il ne lui avoit point donné d'ordre précis sur cet article.

Du samedi 11, *Versailles*. — J'appris hier la mort de Gendron (1), fameux oculiste; il étoit fort âgé, et s'étoit retiré depuis très-longtemps à une maison de campagne qu'il avoit à Auteuil, qui étoit celle du fameux Boileau Despréaux. Gendron étoit devenu de fort mauvaise humeur, et on avoit beaucoup de peine à le voir. Il étoit fort dévoué au parti janséniste. Quoique son principal talent fût la maladie des yeux, il étoit aussi médecin, et plusieurs personnes avoient confiance en lui; il avoit beaucoup de remèdes. Ce qui avoit principalement contribué à le faire connoître pour la médecine étoit la maison de Charost; il avoit conduit et fait vivre pendant près de quinze ans Mme la duchesse de Charost, seconde femme de M. le duc de Charost, dans une maladie singulière provenant d'une suite de couches qui l'avoient réduite à ne pouvoir voir aucune sorte de lumière dans sa chambre, ni à entendre le moindre bruit, quelque peu considérable qu'il fût. Cette Mme de Charost étoit Lameth, mère de M. le comte de Charost, qui mourut jeune et qui étoit né en 1695. La première femme de M. le duc de Charost étoit Melun, dont il eut M. le marquis de Charost, premier mari de Mme de Luynes, et M. le duc de Béthune d'aujourd'hui.

J'ai appris aujourd'hui la mort de M. de Coëtenfao; il est mort presque subitement en six heures de temps. Il avoit épousé Mlle Duplessis-Bellière, dont il n'a point d'enfants. C'est une riche veuve, ayant hérité il y a déjà

(1) On l'avoit dit mort; on a appris aujourd'hui qu'il n'avoit pas seulement été malade et qu'il se porte bien. (*Note du duc de Luynes*, datée du 15 avril 1744.)

quelques années de tout le bien de son frère, qui avoit épousé la fille de M. le maréchal de Chaulnes, dont il avoit eu des enfants qui sont morts. M. de Coëtenfao avoit été aide major de la gendarmerie en 1709, et major en 1719 jusqu'en 1724, que cette charge fut supprimée. Il étoit brigadier des armées du Roi. Il avoit un frère aîné qui étoit lieutenant général des armées du Roi et qui avoit été sous-lieutenant des chevau-légers de la garde.

Nous n'avons encore aucune nouvelle de Choisy; la solitude est fort grande ici. Mme Adélaïde continue d'être incommodée et Madame a une fluxion sur l'œil. La Reine y va tous les jours après dîner; avant-hier elle y joua à cavagnole. Hier à six heures elle dit à Mme de Luynes qu'elle viendroit souper chez elle. A neuf heures, après son jeu, elle renvoya son souper, qui étoit prêt comme à l'ordinaire; elle donna l'ordre pour le lendemain, comme elle fait tous les soirs, au chef de brigade, qui est chez elle et à la chambre, et vint chez moi à neuf heures et demie; elle y soupa, et après souper elle y joua jusqu'à près de deux heures.

Du mardi 14, Versailles. — J'ai vu aujourd'hui M. de la Billarderie, major des gardes du corps. Il a été à la fin de la semaine sainte faire un voyage à Troyes en Champagne par ordre du Roi, et sur une lettre de S. M. et une de M. d'Argenson, pour examiner les chevaux de la compagnie des grenadiers à cheval. Il y avoit une dispute entre M. de Creil, qui quitte cette compagnie, et M. le chevalier de Grille, à qui le Roi l'a donnée. M. de Creil a touché tout le profit du quartier d'hiver qui monte à 30 ou 35,000 livres, et ayant mis vingt-sept chevaux dans cette compagnie il prétendoit qu'elle étoit en état de servir. M. de Grille, au contraire, soutenoit qu'elle ne pouvoit pas entrer en campagne comme elle étoit. Ils ont demandé d'un commun accord M. de la Billarderie pour juger cette contestation. M. de la Billarderie a trouvé premièrement dans la compagnie trente ou

quarante chevaux qui ont depuis dix jusqu'à dix-huit ans; il les a laissés, parce que le temps presse pour entrer en campagne; il en a trouvé vingt-quatre autres absolument hors d'état de servir; et dans les vingt-sept mis par M. de Creil, six qu'il faut absolument remplacer. Pour ceux-ci, M. de Creil dit pour ses raisons que ces vingt-sept ont été livrés sous les yeux et du consentement de M. de Grille, et que c'est à lui à les faire reprendre au marchand. Cet article est une question de fait que le major n'a pu décider; mais soit trente, soit vingt-quatre, il a jugé que chaque cheval devoit être payé par M. de Creil sur le pied de 400 livres, sauf à lui, M. de Creil, à vendre le plus qu'il pourra les vingt-quatre ou les trente dont il faut se défaire.

La compagnie des grenadiers à cheval est de 150. Le Roi paye aux capitaines en temps de guerre 185 places d'ustensiles à 10 sols pièce, sur quoi le capitaine en donne treize à quelques officiers inférieurs; c'est 172 qui lui restent, c'est-à-dire 86 livres par jour qui tournent à son profit. Cela joint aux appointements et aux profits d'hiver fait un objet de 25 à 30,000 livres au moins. Lorsqu'il y a quelques chevaux tués à la guerre, le Roi les paye 200 livres, comme il paye 300 livres ceux des gardes du corps.

Je n'appris qu'hier que Capron a un logement aux Tuileries; il y a déjà longtemps qu'il l'a. Ce logement donne sur le Pont-Royal et est au-dessus de celui qu'avoit autrefois M. le cardinal de Rohan. Voici à quel sujet il a eu le dit logement. C'est lui qui a soin des dents du Roi; il prétendit devoir avoir à ce titre 1,200 livres pour son logement. M. le cardinal de Fleury, qui cherchoit à diminuer les dépenses inutiles, retrancha la moitié des 1,200. Capron ayant éprouvé même quelques difficultés pour le payement des 600 livres, et sachant que le logement en question étoit vacant, demanda ce logement pour tout dédommagement de ce qu'on lui avoit laissé et

de ce qu'il prétendoit, et l'obtint à cette condition.

MM. les comtes de la Marck père et fils sont ici avec Mme la comtesse de la Marck, qui doit être présentée demain. M. le comte Louis de la Marck jouit d'environ 30,000 livres de rente. Sa mère étoit Rohan-Chabot, sœur de M. le prince de Léon et de Mme de Berghes. Elle avoit apporté en mariage la terre de Warbes, qui vaut 8,000 livres de rente. Cette terre, qui est devenue propre à M. le comte Louis, a été hypothéquée pour douaire à Mlle de Bienassis, sa première femme; de sorte que cette terre, dont M. le comte Louis de la Marck n'a la jouissance que sa vie durant, revient nécessairement à Mlle de la Marck, sa fille du premier lit, qui a aujourd'hui treize ans. Mlle de la Marck a outre cela 15,000 livres de rente actuellement et 20,000 livres de rente, qui ne peuvent manquer de lui revenir à la mort de sa grande mère, qui est Mme de Montesson, laquelle n'a point d'autres enfants. M. le comte Louis de la Marck, outre la terre de Warbes, a son régiment, qui vaut 14 ou 15,000 livres et 5 ou 6,000 livres de rente sur la Ville. M. le comte de la Marck, son père, a plusieurs terres en Alsace, qui vaudroient 100,000 livres de rente à quelqu'un qui y demeureroit, et qui n'en valent que 40,000 dans ce pays-ci. Il a outre cela les appointements du gouvernement de Cambray, dont le Roi a donné l'agrément à son fils; il a encore 6,000 livres de pension sur l'archevêché de Cambray, comme chevalier de Saint-Lazare. Cette pension lui fut donnée par M. le duc d'Orléans, pour lui tenir lieu d'une pension de 12,000 livres, qui lui avoit été retranchée.

Je n'ai point encore parlé de la figure de Mme la comtesse de la Marck; elle est grande et assez grasse; elle n'est point du tout jolie, cependant sa figure ne déplaît point; elle se tient mal, et a l'air un peu matérielle; mais elle paroît avoir de la gaieté, de la douceur, de la piété, et en tout un caractère fort aimable; elle joue du clavecin supérieurement et comme les plus grands maîtres.

Il paroît que le départ des princes du sang, qui devoit être le 20, est retardé de quelques jours; cependant M. le maréchal de Noailles m'a dit qu'il comptoit être le 22 à Douay. Mme la comtesse de Toulouse devoit aller en Picardie, et y demeurer pendant la campagne dans sa terre d'Albert, ou même s'avancer vers la frontière et s'établir dans une abbaye. Cet arrangement est changé; on dit que c'est par rapport aux affaires de M. le duc de Penthièvre, qui demandent sa présence. On estime que la banqueroute que lui a faite son trésorier lui coûtera au moins 200,000 écus.

Le Roi revient aujourd'hui de Choisy. Pendant toute son absence la Reine a soupé une fois chez moi, et joua à cavagnole après souper; c'étoit le vendredi. Le samedi elle y vint après souper, et y passa la soirée à faire la conversation avec Mme de Luynes et moi. Hier et avant-hier, elle soupa dans son grand cabinet, avec Mmes de Montauban et de Flavacourt, qui sont les seules de cette semaine. Avant-hier, elle alla chez Mme la duchesse de Villars après souper, comme elle fait presque tous les jours, et hier elle alla chez M. le cardinal de Rohan.

Tout Paris veut que la maison de Mme la Dauphine ait été déclarée par le Roi à Choisy, et cela n'est pas vrai; cependant l'on en donne des listes. Dans les unes c'est Mme la maréchale de Berwick, dans d'autres c'est Mme la maréchale de Duras qui sont dames d'honneur. Les uns disent Mme de Matignon dame d'atours, les autres Mme d'Antin. On nomme aussi huit dames du palais, et on dit qu'on pourroit bien en ajouter une neuvième. Mme de Lauraguais est certaine. On nomme Mme d'Egmont la belle-fille, Mme la duchesse de Rochechouart (d'autres disent la vicomtesse de Rochechouart), Mme de Lesparre, Mme de Forcalquier, etc.

Du vendredi 17, *Versailles.* — Il paroît certain que M. de Richelieu change d'appartement. Le Roi lui en donne un qui est auprès de celui de Mme de Châteauroux,

et qui faisoit le logement du nommé Bienvenu, garçon du garde-meuble, auquel on a ajouté une partie de celui de Mme d'Antin.

Je n'ai point encore parlé d'une affaire qui a été tentée sans succès par rapport à mon fils. Il est pourtant nécessaire d'en mettre ici un mot.

Mon fils ayant été informé que M. de Montboissier, commandant la seconde compagnie des mousquetaires, consentiroit volontiers à vendre et désiroit même que ce fût mon fils qui achetât préférablement à tout autre, il m'en parla et nous raisonnâmes ensemble sur les moyens de faire réussir cette affaire. Mon fils ne vouloit point se défaire de la charge de mestre de camp général des dragons, et il paraissoit fort difficile de posséder ces deux charges en même temps; cependant ces deux services ne sont nullement incompatibles, puisque le commandant des mousquetaires reste toujours de service auprès de la personne du Roi, et par conséquent, lorsque le Roi ne va point en campagne, n'exerce le service de sa charge qu'à Paris et à la Cour. D'ailleurs il est employé souvent comme officier général suivant le grade qu'il a. Cependant M. de Jumilhac et M. de Montboissier n'ont point été employés l'année passée ni celle-ci comme officiers généraux. M. de Jumilhac est maréchal de camp et M. de Montboissier lieutenant général. D'un autre côté, le mestre de camp général n'a de fonctions qu'à l'armée. Dans l'espérance donc que cette difficulté pourroit ne point faire d'obstacles, mon fils, après avoir écouté différentes propositions de M. de Montboissier, termina enfin avec lui sur le pied de 350,000 livres et 2,000 livres de pension viagère. Le Roi ne parut faire aucune difficulté sur les deux charges; il s'arrêta seulement sur un point qu'il regarda comme un obstacle insurmontable, qui est l'usage de ces deux compagnies, différent des gendarmes et des chevau-légers, en ce que les officiers subalternes montent au commandement de ces deux compagnies, et qu'ache-

tant la charge sur ce pied et dans cette espérance, un usage nouveau feroit grand tort à la charge. Le Roi ajouta encore, mais par un conseil rempli de bonté, que ces charges n'avoient jamais été possédées par des gens titrés. Ainsi l'affaire a manqué, et les paroles ont été rendues à M. de Montboissier. Ces charges valent 17 à 18,000 livres de rente. Entre autres articles, il y en a deux, qui font partie des revenus, qui méritent d'être expliqués. L'un est les soubrevestes, l'autre les chevaux de tambours. Quoique les mousquetaires gris aient un bordé et des boutonnières d'or, et les mousquetaires noirs le même uniforme en argent, les soubrevestes des deux compagnies sont absolument pareilles; elles sont de drap bleu, bordées d'argent avec une croix d'or au milieu. C'est le Roi qui fournit les soubrevestes, et l'on en donne de nouvelles tous les six ou sept ans. C'est aussi le Roi qui nourrit les dix chevaux de tambours qu'il y a dans chaque compagnie, c'est-à-dire qui donne par jour aux tambours 30 sols pour nourrir leurs chevaux. Il étoit d'usage anciennement que lorsque l'on fournissoit des soubrevestes neuves, les anciennes étoient reportées au garde-meuble du Roi, et lorsqu'il mouroit quelque cheval de tambour, le commandant en rendoit compte au Roi, qui donnoit ordre qu'il fût remplacé. Ce détail de chevaux de tambours morts ou hors d'état de servir ennuyoit le Roi; il dit à MM. les commandants de faire un arrangement pour qu'il n'en entendît plus parler. En conséquence ils représentèrent à S. M. que les soubrevestes qui étoient reportées dans le garde meuble ne devoient pas faire un avantage considérable pour les intérêts du Roi, et que peut-être même les profits en étoient-ils abandonnés aux officiers du garde meuble; que si le Roi vouloit bien leur permettre de faire tel usage qu'ils pourroient de ces vieilles soubrevestes, ils se chargeroient de remettre les chevaux de tambours qui pourroient manquer, et qu'il ne seroit plus question d'en

importuner S. M. Le Roi y consentit, et cet arrangement a toujours subsisté depuis. Les commandants donnent des gages fixes aux tambours, et se chargent de nourrir leurs chevaux ; ils les remplacent quand ils meurent, et en font usage dans le courant de l'année, d'autant plus facilement que ces chevaux ne servent pour la compagnie que lorsqu'elle va en campagne ou dans les temps de révue pour les promenades à cheval. On estime que les 200 soubrevestes se vendent 15 ou 16,000 livres tous les six ou sept ans (1).

Du dimanche 19, *Versailles.* — J'ai parlé ci-dessus de la promesse faite par l'Empereur à M. de Lautrec de tenir son fils sur les fonts de baptême avec Mme la duchesse d'Orléans. Cette cérémonie, comme je l'ai dit, devoit se faire par M. de Grimberghen au nom de l'Empereur, et par Mme la duchesse de Chartres au nom de Mme la duchesse d'Orléans. En conséquence, M. de Grimberghen avoit fait préparer les carrosses et la livrée pour le jour du baptême; il s'est rencontré tant de difficultés pour le cérémonial et une impossibilité si absolue de trouver des exemples semblables, que l'on s'est déterminé à un *mezzo-termine*. M. de Grimberghen a proposé à l'Empereur que mon fils, qui a eu l'honneur de faire sa cour à S. M. Impériale à Francfort, eût celui d'être chargé de sa procuration pour cette cérémonie, moyennant quoi Mme la duchesse d'Orléans donneroit la sienne à Mme de Lorges, sa dame d'honneur, ce qui éviteroit tout embarras. L'Empereur a fort approuvé cet arrangement, et en conséquence a écrit à mon fils la lettre dont copie sera à la fin de cet article. M. de Grimberghen a montré cette lettre à M. Amelot et celle qu'il a reçue de l'Empereur; M. Amelot en a rendu compte au Roi, qui a approuvé cet

(1) On trouvera à la fin de ce livre le mémoire qui fut donné à mon fils par le major des mousquetaires et qui contient l'estimation des revenus de la charge. (*Note du duc de Luynes.*)

arrangement. Quoique mon fils ait pris congé, le Roi me fit l'honneur de me dire il y a quelques jours qu'il falloit qu'il retardât son départ ; il entra ensuite dans le détail de cette affaire, dont il parla tout haut chez la Reine. Au sortir du souper, je pris la liberté de lui dire que je savois que l'on avoit cherché des exemples, que l'on n'avoit pu en trouver aucun d'enfants tenus dans les pays étrangers au nom de S. M.; il me dit qu'il se souvenoit bien qu'un fils du roi de Sardaigne d'aujourd'hui et un fils de l'Empereur régnant, lesquels sont morts tous deux, avoient été tenus en son nom, mais qu'il ne savoit plus qui avoit été chargé de sa procuration, qu'il ne lui en restoit d'autre idée sinon qu'il avoit donné les gratifications ordinaires. La cérémonie se fera mardi ou mercredi. Mon fils se servira des carrosses et de la livrée de M. de Grimberghen, qui est la mienne.

COPIE DE LA LETTRE DE L'EMPEREUR A M. LE DUC DE CHEVREUSE.

Mon cher Duc, ayant bien voulu marquer au comte de Lautrec mon estime en donnant mon nom au fils que la comtesse sa femme a mis au monde, j'ai cru que je ne pouvois jeter les yeux sur personne qui pût mieux remplir cette sainte cérémonie que sur vous, et que vous répondriez avec d'autant plus de plaisir à mon choix que vous connoissez depuis longtemps mes sentiments pour vous. Comme je suis persuadé que le Roi ne vous en refusera pas la permission, je vous autorise par cette lettre et de faire dans cette occasion tout ce qui convient, m'en remettant au reste à ce que vous concerterez à cet égard avec le prince de Grimberghen, mon ambassadeur. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cher Duc, en sa sainte et digne garde.

A Francfort, le 4 avril 1744.

Mercredi dernier, M. de Fénelon parut ici en uniforme de lieutenant général. Mme de Luynes lui demanda s'il prenoit congé; il dit qu'il ne prenoit pas congé encore, mais qu'il a pris ses arrangements pour ne pas retourner à Paris et qu'il partiroit d'ici. C'étoit à l'heure de la

messe de la Reine et avant le conseil. A quatre heures il vint chez Mme de Luynes, ayant l'air fort pressé. Il lui dit qu'il étoit bien embarrassé; qu'il étoit obligé de partir sur-le-champ, ayant reçu les ordres du Roi, et de sa bouche, au sortir du conseil; qu'il ne pouvoit pas différer d'un moment, et qu'il lui sembloit cependant nécessaire qu'il prît congé de la Reine, d'autant plus que la Reine l'avoit vu le matin et pourroit être surprise qu'il fût parti sans prendre congé d'elle. Quatre heures est le temps que la Reine est enfermée dans ses cabinets; elle n'est visible qu'à six heures, et c'étoit jour de musique, pendant laquelle on ne prend pas ordinairement congé. M. de Fénelon eut beaucoup de peine à se rendre à toutes ces raisons; cependant ayant à voir encore M. Amelot, il remplit insensiblement les deux heures qu'il y avoit à passer, et ayant manqué même le moment d'avant la musique, Mme de Luynes demanda à la Reine qu'il pût prendre congé pendant la musique. Il partit aussitôt après pour aller coucher à Saint-Denis, disant qu'il s'en alloit à Douay; mais personne n'a ajouté foi à ce discours. On sait qu'il est allé en Hollande faire apparemment quelque dernière proposition à la République, dont les troupes sont actuellement dans toutes les places les plus considérables des Pays-Bas.

Le même jour mercredi, Mme la comtesse de la Marck fut présentée ici par Mme la princesse de Berghes, tante de son mari. Mme la maréchale d'Estrées, sa tante à elle, étoit à la présentation; mais c'est toujours la personne la plus proche du côté du mari qui présente. Mme de la Marck avoit du rouge, et son visage est assez agréable.

On parle toujours du départ du Roi, et l'on dit même que c'est de demain en huit; cependant le mystère continue. Les ambassadeurs veulent suivre S. M. Il paroît assez difficile de les en empêcher, cependant il n'y a encore rien de décidé.

Il y a quelques jours, comme je l'ai marqué, que la

Reine vint ici après souper, et se trouvant entre Mme de Luynes et moi, la conversation tomba sur le départ du Roi, qui occupe tout le monde. Je pris la liberté de lui demander si elle ne désireroit pas d'aller sur la frontière; elle me dit qu'elle le souhaitoit extrêmement. J'ajoutai : « Cela étant, Madame, pourquoi Votre Majesté ne le dit-elle pas au Roi? » Elle me parut embarrassée d'avoir à parler au Roi, et croire en même temps que le Roi de son côté seroit embarrassé de l'écouter et encore plus de lui répondre. Enfin elle ne trouva point d'autre expédient que de le lui écrire. C'étoit pendant le voyage de Choisy. Nous crûmes, Mme de Luynes et moi, qu'elle prendroit ce temps pour envoyer sa lettre; mais elle nous répondit toujours que cela feroit une nouvelle de voir arriver une lettre d'elle à Choisy, qu'elle aimoit mieux écrire quand le Roi seroit ici; qu'elle étoit dans cet usage; que quoiqu'elle vît le Roi presque tous les matins à son petit lever, il y avoit toujours tant de monde qu'elle ne pouvoit lui parler en particulier. Jeudi matin effectivement, après avoir été quelque temps chez le Roi et étant [au moment] de s'en aller, elle lui remit elle-même sa lettre, mais avec beaucoup d'embarras, et s'en alla immédiatement après. Je n'ai point vu cette lettre, mais j'ai ouï dire qu'elle lui offroit de le suivre sur la frontière, de quelle manière il voudroit, et qu'elle ne lui demandoit point de réponse. Vraisemblablement ce dernier article sera le seul qui lui sera accordé.

Jeudi au soir, M. de Valjouan-Daguesseau, frère de M. le chancelier, mourut à Paris; il est mort presque subitement, après avoir été longtemps entre les mains de Sigogne, médecin-chimiste fort connu dans Paris, qui après avoir été soldat aux gardes a eu vraisemblablement plusieurs secrets qu'il débite avec enthousiasme, et cet enthousiasme se communique à tous ceux qu'il traite.

Il y a déjà quelques jours que l'équipage de la louveterie étant allé chasser aux environs d'ici, un des pi-

queurs, nommé Schevestre, dont le frère est piqueur de la vénerie, proposa à un de ses amis, domestique de Mme d'Heudicourt, d'aller se promener à cette chasse avec un fusil. Ce domestique eut beaucoup de peine à y consentir; il se détermina enfin, et s'embusqua à pied pour attendre le loup; il le tira en effet et le blessa, et du même coup il donna dans la tête de Schevestre, qui étoit à cheval, et le tua tout roide. C'étoit pendant le voyage de Choisy. Le Roi lui accorda sa grâce sur-le-champ.

M. de Coëtlogon, qui avoit été attaché à M. le comte de Clermont et dont la femme a été dame d'honneur de Mme la Duchesse, mourut subitement à Paris il y a trois ou quatre jours. Il n'a qu'une fille, qui est Mme de Sabran, dont le mari a été tué à Dettingen; il a aussi un fils, dont Mme de Coëtlogon accoucha il y a environ deux ans.

Avant-hier vendredi, le grand procès de M. le cardinal d'Auvergne, comme abbé de Cluny, contre M. l'évêque de Mâcon, fut jugé au conseil de dépêches. Il y fut appelé cinq conseillers d'État. C'est au sujet de juridiction presque épiscopale que les religieux prétendent avoir non-seulement dans leur maison, mais même dans l'étendue du lieu de Cluny. Ils avoient déjà perdu par le laps de temps une partie de la jouissance de ce droit; ils se fondoient sur des bulles des papes qui n'ont point été reçues en France; ils ont été entièrement condamnés. Le clergé étoit intervenu contre eux.

Du vendredi 24, Versailles. — J'ai toujours oublié de parler de la compagnie des gardes de M. le prince de Conty. J'ai bien marqué ci-dessus que M. le prince de Conty avoit désiré en avoir, à l'exemple de M. le prince de Condé, et les raisons qui paroissoient s'opposer à ce projet; mais comme Mme de Châteauroux est fort amie de M. le prince de Conty, son crédit a levé tous les obstacles, et cette compagnie a été formée telle que M. le prince de Conty la désiroit. Elle est composée de cinquante gentils-

hommes, avec des habits jaunes galonnés d'argent, des bandoulières bleues galonnées d'argent, bien équipés et bien montés. Le capitaine, qui a été page de M. le prince de Conty, a commission de mestre de camp; le lieutenant, commission de lieutenant-colonel; et le cornette, commission de capitaine; les gardes ont rang de lieutenant comme les gardes du corps. Leur paye est de 18 sols par jour; leurs chevaux sont nourris et entretenus. La revue de cette compagnie a été faite il y a quelques jours chez Mme la princesse de Conty, à Paris, par M. d'Argenson, et la compagnie est partie pour aller joindre M. le prince de Conty en Provence.

M. de Gesvres vint ici il y a quelques jours, et comme il sait beaucoup d'anecdotes, j'écris volontiers celles que j'apprends de lui. Il me conta qu'il y avoit souvent des occasions de difficultés sur lesquelles le Roi ne décidoit pas; que, par exemple, le chapitre de Melun faisoit tous les ans une députation à Fontainebleau pour demander que M. le Dauphin leur fît l'honneur de venir prendre séance dans le chapitre revêtus d'aumusses, suivant l'ancien privilége du dit chapitre; et tous les ans cette cérémonie est différée.

Il est d'usage que le jour d'une fête, qui je crois est celle de saint Louis, qu'il se fasse un salut dans la paroisse de Saint-Leu. Le Roi envoie un gentilhomme ordinaire représenter pour lui à ce salut, et cela s'est pratiqué plusieurs années de suite pendant que le Roi étoit à Paris. Depuis, les sollicitations de la paroisse de Saint-Leu ont été renouvelées, et il n'y a jamais eu aucune décision.

On parle plus que jamais du départ du Roi, et il paroît n'être plus douteux. Mardi dernier, M. de Verneuil, introducteur des ambassadeurs, lui demanda quel jour S. M. voudroit donner audience à M. de Bernstorff, nouvel envoyé de Danemark. La réponse fut que ce ne pouvoit être qu'après les Rogations. Comme ç'auroit été naturellement pour mardi prochain, on a jugé que le départ seroit apparemment pour lundi ou pour mardi. Ce qui

paroît inconcevable, c'est qu'il n'y a aucun ordre, ni à la grande ni à la petite écurie, et que tous les chevaux que le Roi monte sont encore ici. M. le prince Charles vient ici tous les matins pour recevoir les ordres du Roi, et on ne lui parle de rien. On dit comme sûr qu'il y a des berlines de poste faites pour le voyage du Roi ; qu'il doit courre avec quatre berlines et six chaises de poste, et on n'en a rien dit à M. le Premier. Le Roi n'a pas envoyé à l'armée un des chevaux qu'il ait coutume de monter ; il est vrai que l'on a prêté à M. le maréchal de Noailles et à M. le duc d'Ayen des chevaux de la grande et de la petite écurie; mais le Roi ne monte jamais ceux de la petite, et les autres ne sont point du nombre de ceux que le Roi monte. Le quartier des gardes du corps, gendarmes, chevau-légers et mousquetaires, qui reste toujours ici pour la garde du Roi et qui a coutume de l'accompagner partout, n'a aucun ordre. Les officiers ont été trouver M. d'Argenson, qui répond qu'il ne sait rien.

Dimanche 26, *Versailles.* — Cependant aujourd'hui M. d'Argenson a dit à un officier des gendarmes que si le Roi alloit en campagne, sûrement un détachement de sa garde suivroit. Dans cette incertitude, on se prépare toujours, et l'on a écrit dans les provinces aux chevau-légers, absents par congé et qui sont de quartier de se rendre ici promptement avec un petit équipage. Les ambassadeurs se préparent aussi à suivre le Roi, principalement ceux d'Espagne et de Naples. M. de Grimberghen, ambassadeur de l'Empereur, dit il y a quelques jours aux ministres que comme il n'étoit envoyé que pour être auprès de la personne du Roi, il ne le quitteroit point, quelque part qu'il allât ; qu'il en avoit les ordres positifs de l'Empereur ; qu'il ne les prioit point de demander l'agrément du Roi, parce qu'il ne pouvoit s'empêcher d'obéir à son maître ; que d'ailleurs M. le comte de Bavière, ambassadeur de France à Francfort, étoit un exemple décisif, puisque non-seulement il suivoit l'Empereur à l'armée, mais qu'il avoit

même été réglé qu'il prendroit jour en qualité de lieutenant général. Pour M. de Grimberghen, qui est feld-maréchal, il ne demande aucune distinction militaire, mais il fait son équipage.

Il y avoit longtemps que M. le prince Charles et M. le Premier étoient presque brouillés, au moins un grand froid entre eux, à l'occasion d'une dispute de charges. Cette affaire-ci, leur étant commune à tous deux, leur a donné occasion de se réunir et de se parler. Ils sont fort mécontents l'un et l'autre que le Roi n'ait pas eu assez de confiance en eux pour leur communiquer ses ordres, qu'ils auroient fait exécuter aussi secrètement et de la manière qui lui auroit convenu. M. de la Rochefoucauld est aussi fort blessé de ce que l'on dit que le Roi a fait faire des habits pour la guerre, et qu'il n'a entendu parler de rien. Voilà ce qu'ils disent assez publiquement, et d'un air de vérité. Après cela, peut-être ont-ils des ordres, et que leur peine, leurs inquiétudes et les mouvements qu'ils se donnent pour découvrir quelque chose ne sont que des moyens pour mieux garder le secret.

Il paroît aujourd'hui que le départ du Roi, que l'on croyoit être pour demain lundi, mardi, ou mercredi tout au plus tard, est retardé. Il est arrivé ces jours-ci un courrier de M. le maréchal de Noailles qui donna occasion à une longue conversation entre le Roi et M. d'Argenson le matin; et quoique l'on ne dise rien, l'on juge que ce courrier étoit pour avertir le Roi que le terrain étoit si mou qu'il n'y avoit pas moyen de camper.

Un secret plus important encore, et qui est parfaitement gardé, c'est celui de l'entreprise que l'on veut faire. Les places de la Barrière qui doivent être gardées par les Hollandois, en vertu des traités (1), sont au nombre de cinq : Ypres, Menin, Tournay, Furnes et Namur. Indé-

(1) De Ryswyck (1697) et d'Utrecht (1713).

pendamment de ces cinq places, les Hollandois ont mis garnison dans plusieurs places appartenant à la reine de Hongrie. L'on ignore absolument laquelle de ces places le Roi veut assiéger. L'on a jugé que le départ de M. de Fénelon étoit pour déterminer les Hollandois à prendre un parti décisif, et l'on attendoit à tout moment de ses nouvelles; mais on apprit il y a trois jours qu'il est resté sur la frontière et que l'on n'a pas voulu lui donner de passe-port.

Il y a quelques jours qu'à l'occasion du voyage du Roi pour la guerre, et de l'ignorance où l'on est pour ce qui sera réglé pour les ministres, on raisonnoit ici sur ce qui s'étoit passé en pareil cas du temps du feu Roi. Louis XIV a fait entre autres campagnes celle de 1690, qui fut celle de Mons, la seconde qui fut celle de Namur, en 1691, et la troisième celle de Gemblours. A celle de Mons, M. de Louvois, ministre de la guerre, M. de Croissy, ministre des affaires étrangères, et M. de Châteauneuf suivirent le Roi; M. le chancelier Boucherat et M. de Pontchartrain restèrent à Paris. En 1691, M. de Croissy, M. de Pomponne et M. de Barbezieux suivirent le Roi; M. de Pontchartrain, M. Boucherat et M. le Pelletier restèrent. A la campagne de Gemblours, M. de Torcy, faisant la charge de M. de Croissy, son père, M. de Châteauneuf et M. de Barbezieux suivirent le Roi; M. Boucherat, M. de Pontchartrain et M. le Pelletier restèrent. C'est de M. l'abbé de Pomponne que je sais ce détail. Il a beaucoup de mémoire, et tout cela s'est passé de son temps.

L'on parle depuis longtemps de la maison de Mme la Dauphine. Le Roi a voulu en faire l'arrangement avant son départ pour l'armée. Différentes circonstances ont apparemment retardé la décision de cette affaire, car on a été plusieurs jours sans rien savoir. Pendant ce temps-là l'on faisoit des listes dans Paris. On y nommoit pour dame d'honneur, les uns Mme d'Egmont, les autres Mme la

maréchale de Duras; pour chevalier d'honneur, M. de Coigny; pour dame d'atours, Mme de Bouzols, d'autres Mme de Matignon; pour dame de la suite ou du palais de Mme la Dauphine, Mme de Lauraguais (pour celle-là, elle l'est depuis longtemps, et en touche même les appointements), Mme de Caumont, Mme de Rochechouart, Mmes de Rohan et de Lesparre (mais on dit qu'elles ont refusé toutes deux), Mme de Bellefonds, Mme de Rubempré, Mme de Pons, Mme la vicomtesse de Rochechouart. Qui que ce soit ne nommoit Mme de Châtillon pour dame d'honneur, ce qui est assez singulier, puisqu'il est tout naturel qu'elle y soit placée. La décision de tout l'arrangement n'a commencé à être publique que le mercredi 22. Nous sûmes ce jour-là que c'est M. le duc de Richelieu qui est nommé pour aller en Espagne faire la demande de l'Infante. Le Roi n'avoit point encore demandé à M. le Dauphin son consentement pour son mariage, il ne lui en parla que le jeudi 23. Le vendredi 24, le Roi à son lever appela M. de Châtillon, et lui dit qu'il faisoit Mme de Châtillon dame d'honneur de Mme la Dauphine, et Mme de Châteauroux surintendante. Cet établissement d'une surintendante de Mme la Dauphine est nouveau; aucune jusqu'à présent n'en a eu; et il est d'autant plus à remarquer, que c'est dans le temps que la Reine n'en a point. Il est bien vrai que Mme de Montespan a été surintendante, mais c'étoit de la Reine.

Le vendredi au soir, le Roi travailla avec M. de Maurepas; il avoit annoncé que ce seroit pour la maison de Mme la Dauphine; le travail fut fort long, et cependant lorsqu'il fut fini l'on ne sut autre chose sinon que M. de Rubempré étoit nommé premier écuyer. Mme de Rubempré fit sa révérence et son remercîment, au grand couvert, et M. de Rubempré le lendemain. L'attente de cet événement avoit attiré ici une grande quantité de dames; il y en avoit ce jour-là trente-quatre en grand habit chez la Reine. Hier, samedi matin, le Roi dit à M. de Chalais, dans son cabinet, qu'il donnoit à Mme de Périgord, sa fille,

la place de dame du palais de la Reine, vacante par la nouvelle charge de Mme de Châteauroux. M. de Chalais avoit demandé à parler au Roi; il désiroit pour sa fille une place chez Mme la Dauphine; M. de Maurepas en avoit parlé assez fortement au Roi, et croyoit que S. M. donneroit au moins l'option à M. de Chalais.

Ce même jour, on sut le matin que Mme de Caumont et Mme de Tessé étoient nommées dames de Mme la Dauphine. Je ne parle point de Mme de Lauraguais, parce qu'elle est nommée depuis longtemps, comme je l'ai marqué.

L'après-dînée, Mme de Faudoas vint ici me dire qu'elle avoit reçu un billet de Mme de Châteauroux, et qu'elle étoit nommée dame de Mme la Dauphine. Le billet de Mme de Châteauroux étoit à peu près dans ces termes : « Ne soyez point inquiète, madame, le Roi vous a nommée dame du palais de Mme la Dauphine. Je vous en fais mon compliment. » Cette expression de dame du palais est remarquable, puisqu'il semble qu'il ne devroit point y avoir d'autre palais que celui de la Reine. Le soir, nous sûmes que Mme de Pons étoit aussi nommée ; elle est fille de M. Lallemand de Betz, en qui Mme de Châteauroux a beaucoup de confiance. On avoit su quelques heures auparavant Mme de Champagne, fille de Mme de Douges et nièce de M. d'Estissac; on sut aussi M. de Mirepoix, premier aumônier, et M. de Saint-Cyr, aumônier ordinaire, M. le chevalier de Créquy, premier maître d'hôtel. Sa charge n'est pas sur le même pied que celle de la Reine; il aura les 19,000 livres d'appointements et une table, mais point de charges à vendre ; au lieu que le premier maître d'hôtel de la Reine en a 180 qu'il vend à son profit. Le Roi fait faire à ses frais la vaisselle nécessaire pour Mme la Dauphine. La vaisselle de feu Mme de Bourgogne, depuis dauphine, avoit coûté 200,000 livres à M. de Villacerf, lorsqu'il fut fait premier maître d'hôtel; cette somme ne lui a jamais été remboursée, et a été perdue pour sa famille.

On sut aussi que le premier médecin est Bouillac; il étoit déjà premier médecin de M. le Dauphin et de Mesdames, et il aura les deux charges. Le médecin ordinaire est Delavigne, qui étoit médecin du commun de la Reine.

Il y aura deux contrôleurs de la maison; l'un est de droit, c'est toujours le mari de la nourrice de M. le Dauphin. Il s'appelle Dufour. La nourrice sera première femme de chambre, c'est encore l'usage; elle est actuellement femme de chambre de la Reine, mais ce n'est qu'en attendant. L'autre contrôleur est Binet, qui a été premier valet de garde-robe chez le Roi; il est présentement premier valet de chambre de M. le Dauphin. Il reste encore à nommer deux ou trois dames, car on dit qu'il y en aura neuf, la dame d'atours et le chevalier d'honneur.

Une circonstance qui mérite d'être remarquée, c'est ce qui arriva hier par rapport à Mme de Périgord. La Reine désiroit depuis longtemps que Mme de Saulx pût obtenir une place de dame du palais; elle est d'une jolie figure et d'un caractère aimable; elle est fille du marquis de Tessé et par conséquent nièce du premier écuyer de la Reine; son mari est neveu de M. l'archevêque de Rouen, grand-aumônier de la Reine. Par toutes ces raisons, la Reine croyoit être en droit de solliciter cette grâce et de pouvoir l'espérer; elle se détermina donc hier matin à en parler elle-même au Roi. Le Roi ne lui répondit rien; c'étoit à son petit lever; et environ une heure après, la Reine apprit à sa toilette par Mme de Talleyrand que le Roi avoit nommé Mme de Périgord.

Du lundi 27, Versailles. — J'ai toujours oublié de parler du changement d'appartement de M. le duc de Chartres. M. et Mme la duchesse de Chartres logeoient dans l'appartement qu'avoient occupé M. et Mme la duchesse du Maine, dans l'aile neuve. M. le duc de Chartres ayant demandé quelques changements dans cet appartement pour y avoir plus de commodité, le Roi lui a proposé de changer avec

M[me] la duchesse du Maine. Ce changement s'est fait de concert avec M. le duc d'Orléans, qui logeoit dans l'aile des princes, dans ce qui faisoit l'appartement de M. le duc du Maine. M[me] la duchesse du Maine reprend son ancien appartement.

J'appris hier qu'il fut décidé que M. de Châtillon demeureroit sa vie durant premier gentilhomme de la chambre de M. le Dauphin et maître de sa garde-robe; cela s'est fait à l'exemple de ce qui a été pratiqué pour M. de Montausier, à qui le Roi avoit accordé la même grâce. M. de Châtillon en a rapporté la preuve tirée de la chambre des comptes.

Tout le monde est fort occupé ici du départ du Roi; on croit que ce sera demain au soir ou mercredi matin. On l'a toujours regardé comme certain, et cependant il n'est point encore déclaré; aucun des grands-officiers n'a même eu d'ordre, ni pour les chevaux, ni pour les carrosses, ni pour les habits. Hier au soir, pour la première fois, le Roi parla à M. le Premier. On juge que c'est pour les arrangements. Il est parti ce matin des relais de la petite écurie pour aller à Cambray; ils doivent s'y trouver jeudi. Il est parti aussi un détachement des gardes du corps. Les officiers des gardes du corps sont avertis de se tenir prêts; on leur donnera des ordres cachetés, qu'ils n'ouvriront qu'en chemin. Le Roi a cependant été à la chasse aujourd'hui, du côté de Rambouillet, comme à son ordinaire. M. de la Luzerne, chef de brigade, qui ne devoit naturellement entrer chez la Reine que dimanche prochain, y entra hier: le Roi avoit décidé cet arrangement; et M. de Montmort, autre chef de brigade, qui devoit entrer chez la Reine, a ordre d'être prêt à partir. Lui et M. de la Billarderie, le fils, qui est exempt, ne doivent ouvrir leurs paquets qu'à Saint-Denis.

Il arriva il y a quelques jours un courrier de M. le prince de Conty par lequel on apprit qu'il avoit formé le projet d'attaquer le 15 les retranchements des enne-

mis (1) par six endroits tout à la fois, mais qu'un orage terrible, qui a duré très-longtemps, ayant grossi la rivière du Paillon, qui devint un torrent, et rendu les chemins impraticables, en avoit empêché l'exécution. Il arriva hier matin un autre courrier, par lequel on apprit que le 19 il fit attaquer une partie des retranchements, séparée du reste. Elle a été emportée; nous y avons fait environ 1,000 prisonniers et pris onze drapeaux. On attend un courrier pour un plus grand détail; on sait seulement que M. de Malause y a été tué, que M. de Rannes, neveu de M. le lieutenant civil, a eu le bras cassé, et que M. de Suze, fils naturel du feu roi de Sardaigne et frère de Mme de Carignan, qui étoit commandant de Villefranche, avoit été fait prisonnier dans ces retranchements.

Du mardi 28. — Il arriva hier au soir un courrier dépêché par l'Infant au Roi, avec le détail de ce qui s'est passé près de Nice; et aujourd'hui M. de Choiseul est arrivé, conduit au lever du Roi par M. d'Argenson. Il est entré au petit lever; il a rendu compte au Roi de ce qui s'est passé le 19 et de ce qui est arrivé depuis. Outre M. de Suze, nous avons pris 72 officiers; le nombre des prisonniers est de plus de 1,100. M. de Malause n'est point mort, mais il a deux coups de fusil dans la tête. M. de Saulx, neveu de M. l'archevêque de Rouen, a eu une forte contusion au bras, mais que l'on ne regarde pas comme dangereuse; M. de Stainville y a aussi été blessé légèrement. M. le marquis de Mirepoix, ayant été détaché avec 7 à 800 hommes pour enlever un poste des ennemis, se trouva seul en avant avec huit grenadiers seulement, le reste n'ayant pu joindre à cause de la difficulté des chemins, qui ne sont que des défilés; malgré ce petit nombre, il somma le commandant de se rendre, disant qu'il les feroit tous passer au fil de l'épée s'ils le refusoient. Ce com-

(1) Au fort de Montalban et à Villefranche, dans le comté de Nice.

mandant, qui avoit environ cent hommes avec lui, fit mine de vouloir se défendre; M. de Mirepoix le tua, et dans le moment tout mit les armes bas. Nous avons eu quelques officiers faits prisonniers, tant de nos troupes que de celles d'Espagne. Cette action a déterminé le roi de Sardaigne à abandonner entièrement les retranchements; il a laissé seulement quelques troupes dans Montalban et dans la citadelle de Villefranche. M. le prince de Conty ne paroît pas en peine d'être bientôt maître de l'un et de l'autre. On paroît fort content du compte que M. de Choiseul a rendu au Roi de cette affaire. Ce M. de Choiseul est celui que l'on appelle *le Merle,* qui a épousé Mlle de Champagne, sœur de Mme la comtesse d'Estrées.

Il arriva hier au soir un courrier de M. le maréchal de Noailles, qui mande que tout est inondé en Flandre. Le Roi l'a dit à son lever; il paroît certain que le départ du Roi est retardé sur cette nouvelle. Le départ du détachement des gardes qui devoit être hier avoit déjà été remis à aujourd'hui; il a été remis jusqu'à nouvel ordre.

La grande nouvelle d'hier est le remercîment de M. Amelot. On ne s'en doutoit nullement dimanche; Mme Amelot joua même ce jour-là chez la Reine. M. de Maurepas eut beaucoup de monde à souper; Mademoiselle y étoit; et comme il étoit au fruit, quelqu'un vint lui parler tout bas; il ne sortit point de table dans le même instant, mais dès que le souper fut fini il s'en alla, et à minuit et demi il n'étoit pas rentré. On a su aujourd'hui que c'étoit de la part du Roi qu'on lui avoit parlé, qu'il avoit été sur-le-champ chez le Roi et que S. M. lui avoit donné ordre d'aller demander à M. Amelot sa démission. M. de Maurepas en effet alla sur-le-champ chez M. Amelot, qui étoit encore à table; il le fit avertir, et lui déclara les ordres du Roi. M. Amelot et Mme Amelot sont partis ce matin. Le Roi laisse à M. Amelot 20,000 livres de pension qu'il avoit comme ministre, et donne 12,000 livres de

pension à Mme Amelot, lesquels sont reversibles sur la tête de ses deux enfants. Mme de la Force (1) n'a point de part à cette grâce, ayant déjà une pension du Roi.

Du 29 avril. — Dimanche dernier, le Roi travailla avec M. le cardinal de Rohan; c'étoit, à ce que l'on m'a assuré, pour une commission dont il est chargé depuis longtemps, qui est pour la suppression de plusieurs communautés religieuses. S. M. travailla ensuite avec M. l'évêque de Mirepoix; après M. de Mirepoix avec M. le Premier, et après lui avec M. d'Argenson.

Le départ du Roi, dont le jour est toujours incertain, a attiré beaucoup de monde ici. La maison de Mme la Dauphine y a fait rester beaucoup de dames qui demandoient ou pour elles ou pour d'autres. On compta dimanche dernier cinquante-quatre dames chez la Reine.

Il y a quelques jours que le Roi parloit à son souper de la prévention où sont quelques dames que c'est un jour malheureux que le vendredi, et qui pour cette raison évitent de se mettre en voyage ce jour-là. Il ajouta que cette idée avoit gagné jusque dans le corps de la marine, que les marins évitoient de mettre à la voile le vendredi, et que comme le moment du vent est bien important à ne pas manquer, on avoit été obligé de rendre une ordonnance où il leur est marqué de partir le vendredi de préférence à un autre jour.

Il y a trois ou quatre jours que l'on sait que M. le duc d'Anville s'en va à Marseille, faire les fonctions de sa charge de lieutenant général des galères. Nous avons actuellement trois ou quatre galères armées.

Le Roi travailla hier avec M. de Maurepas. On ne sut rien le soir, mais l'on a su ce matin que Mme de Lauraguais étoit dame d'atours de Mme la Dauphine. Elle étoit nommée depuis longtemps dame de Mme la Dauphine,

(1) Fille de M. Amelot.

comme je l'ai déjà marqué. Le Roi nomme pour la remplacer Mme la duchesse de Rohan, fille de M. le duc de Châtillon. Il manquoit encore deux dames; nous avons appris ce matin que c'étoit Mme la comtesse du Roure, fille de M. le maréchal de Biron, et Mme la marquise de Bellefonds, nièce de M. de Richelieu. Elle est fille de M. du Châtelet, gouverneur de Vincennes, et d'une sœur de M. de Richelieu.

On sait depuis quelques jours que M. de Fénelon a eu enfin des passe-ports; on a eu de ses nouvelles de La Haye. Il a présenté aux États Généraux un mémoire fort détaillé sur les circonstances présentes. Si je peux avoir copie de ce mémoire, on le trouvera à la fin de ce livre (1).

Du jeudi 30, *Versailles*. — Le départ du Roi devient certain de plus en plus; c'est sûrement pour samedi, ou pour lundi au plus tard. M. le duc de Charost me disoit aujourd'hui que le Roi lui a fait des questions le matin sur ce qui s'est passé dans les campagnes du feu Roi. C'est à une de ces campagnes que le grand-père de M. le duc de Charost d'aujourd'hui, étant capitaine des gardes et suivant le Roi à la tranchée, où il ne faisoit pas bon et où il y eut plusieurs personnes de tuées fort près du Roi, dit: « Il est bien imprudent d'avoir amené le Roi ici, mais puisque le vin est tiré il faut le boire; » en même temps il ôta au Roi le chapeau qu'il avoit sur sa tête, donna le sien à S. M. et mit sur sa tête le chapeau du Roi, sur lequel il y avoit un bouquet de plumes, en disant au Roi : « Sire, qu'avez-vous à faire de ce bouquet de plumes sur la tête? Voulez-vous vous faire tirer au blanc? Pour moi, il n'importe; ce qui pourra en arriver ne fera jamais un grand événement. »

Il y a deux ou trois jours aussi que le Roi, avant d'avoir

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 11.

nommé Mme du Roure pour dame de Mme la Dauphine, demanda à M. de Charost ce que c'étoit que MM. du Roure, si c'étoit des gens de grande condition.

Il paroît arrangé que M. le Premier ira dans le carrosse du Roi; c'est le droit du premier écuyer. Le grand-écuyer même n'a point de place marquée dans le carrosse du Roi; seulement, dans les occasions où le Roi va à deux chevaux en représentation, le grand-écuyer monte de droit avant le premier écuyer. La place du premier écuyer est si bien une place fixe dans le carrosse, que feu M. le Premier, père de celui-ci, lorsqu'il avoit suivi le Roi à quelques voyages, faisoit quelquefois attendre le carrosse de S. M. pour le remener chez lui; et quoiqu'il se trouvât seul pour lors dans le carrosse, il se mettoit sur le devant disant: C'est ma place, personne ne peut me la disputer.

M. d'Argenson dit hier à l'officier qui commande les Cent-Suisses qu'il falloit songer à faire habiller la compagnie, et de lui remettre un mémoire de ce qui regarde cette compagnie. L'usage est que pour suivre le Roi en campagne les Cent-Suisses sont habillés avec des surtouts bleus, bordés d'or.

On ne sait point du tout encore l'arrangement que le Roi a pris pour ce qui se passera pendant son absence; on sait seulement que M. de Maurepas doit profiter de ce temps pour aller visiter les ports de mer, et que M. le cardinal Tencin doit aussi aller pendant ce temps à son archevêché de Lyon. Ainsi, il ne restera ici de ministre que M. le contrôleur général.

Quoique le chevalier d'honneur ne soit point encore déclaré, on croit que cette place est destinée à M. le marquis de Mirepoix, et que pour mettre Mme de Mirepoix à portée d'être ici d'une façon plus agréable et plus convenable, il est question d'obtenir une grandesse pour M. de Mirepoix; que l'on y travaille de ce côté-ci, et que l'infant don Philippe doit aussi écrire à Madrid pour lui obtenir

cette grâce. En effet M. de Mirepoix est bien digne des grâces du Roi, et il paroît qu'il a bien mérité celles d'Espagne par la façon dont il s'est conduit à l'affaire de Montalban ou de Villefranche. On sait d'ailleurs que Mme de Mirepoix ayant été assise pendant qu'elle étoit Mme de Lixin, elle ne pourroit guère rester ici si son mari n'étoit pas titré (1).

MAI.

Retraite de Mme de Villefort. — Les duchesses de Beauvilliers et de Brissac nommées dames de Mesdames. — Départ du Roi pour la Flandre; froideur pour la Reine. — Détails sur la suite du Roi. — Anecdotes sur les fortifications de Dunkerque et de Saverne. — Arrangements pendant l'absence du Roi. — Conquête du comté de Nice. — Le Roi à Péronne. — La Reine reçoit les ambassadeurs. — Mmes de Châteauroux et de Lauraguais. — Le Roi à Valenciennes. — Dépenses de la maison de la Reine. — La Reine soupe chez la duchesse de Luynes. — Service des Cent-Suisses à l'armée. — Mot du Dauphin à la Reine. — Mort de Fagon, conseiller d'État, et de M. de Goësbriant. — Prières de quarante heures. — Régiment donné. — Mort du chevalier de Béthune. — Le P. Pérusseau. — M. de Conflans. — Détails sur le roi et la reine d'Espagne et sur leur façon de vivre. — Mort de M. de Saint-Chaumont. — Détails sur la formation de la maison de la Dauphine. — Le conseil des ministres tenu à Paris. — Mariage de la duchesse de Rochechouart. — Mécontentement de M. de Brissac. — Les ambassadeurs étrangers convoqués à Arras. — La Reine à la paroisse Notre-Dame. — M. de Maurepas. — Le cardinal de Tencin. — Correspondance de la Reine avec le Roi. — Mmes de Moldes et de Vaubecourt. — *Te Deum* pour les succès du prince de Conty. — Logement de l'évêque de Mirepoix. — Charges de la maison de la Dauphine vendues. — Mort du prince de Cantimir. — Voyage de la princesse de Conty et de la duchesse de Chartres en Flandre. — Places de M. Fagon données. — M. de Bissy nommé chevalier de l'Ordre. — Promotion pour l'armée du prince de Conty. — Investissement de Menin. — Occupation de Courtray. — Le président Hénault; son abrégé de l'histoire de France; son caractère. — Service de la Pentecôte. — Retraite de M. de Varennes. — Départ de la princesse de Conty et de la duchesse de Chartres; la Reine ne les salue pas. — Lettre du Roi à Mme de Ventadour.

---

(1) Les gens titrés sont les ducs et les grands d'Espagne. (Voy. au t II, p. 174, de ces Mémoires.)

Du dimanche 3 Mai, Versailles. — J'ai marqué ci-dessus que Mme de Muy, sous-gouvernante de Mesdames, s'est retirée il y a longtemps, conservant ses mêmes appointements. Elles étoient trois [sous-gouvernantes] : Mme de Muy, Mme de Villefort et Mme de la Lande. Mme de Villefort, qui a soixante-seize ans, quoiqu'elle ne les paroisse pas, obtint l'agrément du Roi, il y a quelques jours, pour se retirer; le Roi la traite de même que Mme de Muy. Le mari de Mme de Villefort était major de Maubeuge, et ce fut pendant le siége de Mons, que le feu Roi fit en 1691, que Mme de Maintenon fit connoissance avec Mme de Villefort, chez qui elle logeoit; elle étoit alors fort jolie, et il est aisé encore de le voir. Il ne reste plus actuellement que Mme de la Lande, et l'on croit qu'elle se retirera bientôt. Le Roi a jugé à propos de donner à Mesdames deux dames de plus, et a voulu qu'elles fussent titrées. Le Roi en travaillant hier avec M. de Maurepas donna ces deux places à Mme la duchesse de Beauvilliers et à Mme la duchesse de Brissac; ce n'est point la douairière, qui est Pecoil, c'est Mme de Brissac, qui est Sauroy, dont le mari est maréchal de camp et qui a acquis une grande réputation par sa valeur dans cette guerre-ci. C'est de lui de qui feu M. le Cardinal disoit qu'il entroit dans des escadrons comme dans du beurre; ce sont ses propres paroles. Mme de Beauvilliers est fille de M. de Creil, intendant de Metz; elle est veuve et sans enfants; son mari, fils aîné de M. le duc de Saint-Aignan, mourut il y a quelques années. Le Roi croyoit que Mme de Beauvilliers n'accepteroit point cette place, parce qu'elle ne s'est point présentée pour en avoir une chez Mme la Dauphine, et il dit à Mme de Tallard de savoir si cela conviendroit à Mme de Beauvilliers, ajoutant qu'outre cette grâce il lui donnoit l'assurance d'être dame d'honneur de Madame lorsqu'on en mettroit une auprès d'elle. En effet, le désir de Mme de Beauvilliers n'étoit que d'être attachée à la Reine. Elle est fort jeune, mais elle a infiniment de

vertu et de piété. Le Roi avoit proposé que cette assurance fût donnée par un écrit séparé du brevet, mais M. de Maurepas la fera mettre dans le brevet même. Le brevet de Mme de Brissac est totalement différent; c'est un brevet simple.

Le Roi est parti cette nuit pour la Flandre, à trois heures un quart. Quoique le départ n'ait jamais été déclaré publiquement, depuis plusieurs jours on a appris chaque jour de nouveaux détails sur les arrangements. M. le prince Charles a eu à la fin des ordres; il suit le Roi, à l'armée. M. le Premier, M. de Bouillon, M. de la Rochefoucauld marchent aussi. M. l'évêque de Soissons a demandé et obtenu du Roi la permission de le suivre comme premier aumônier. Les deux aumôniers de quartier marchent et le P. Pérusseau, confesseur du Roi. M. le cardinal de Rohan, qui s'étoit présenté pour aller à la suite du Roi, et qui en avoit parlé à M. d'Argenson, n'a reçu aucun ordre. Il marche aussi un détachement de la garde-robe et de la chambre du Roi, qui est nommé par M. le duc de Gesvres. M. de Gesvres a dit au Roi qu'il ne se présentoit point pour le suivre, à cause de sa mauvaise santé. M. le maréchal de Maillebois avoit grande envie de suivre le Roi comme maître de la garde-robe ou comme maréchal de France; M. le maréchal de Duras le vouloit aussi, mais le Roi n'a pas jugé à propos de leur permettre. J'avois demandé aussi avec instance, deux fois verbalement et une fois par lettre, d'avoir l'honneur de le suivre comme volontaire; il a toujours reçu mes prières avec bonté, et m'a fait dire que ce ne pouvoit pas être pour cette année parce qu'il y avoit trop de monde, mais qu'il me mèneroit en campagne l'année prochaine s'il y alloit. M. d'Estissac, M. de Forcalquier, M. de la Vallière ont aussi été refusés; M. le duc de Fitz-James, dont le régiment va en Bretagne, a eu permission de suivre le Roi comme volontaire. Il marche un détachement de la bouche du Roi sous les ordres d'un contrôleur, qui est M. de Beauchesne, frère de M. de Mon-

dragon et neveu de M. de Coulanges, et M. Félix aussi contrôleur; M. de Livry ne marche point. Quoique le Roi lui parle en quelques occasions, on croit qu'il lui est resté une impression de peine contre lui depuis qu'il a quitté le service. Le Roi demanda il y a quelques jours à M. de Béthune un état des officiers des gardes du corps; il y en avoit déjà quelques-uns qui avoient des ordres cachetés. Le Roi a travaillé depuis avec M. de Béthune; il ne laisse ici que M. de Narbonne, chef de brigade, auprès de la Reine. Sa femme est petite-nièce de feu M. le Cardinal et sœur de M. le duc de Fleury. Il laisse aussi un exempt (1) auprès de la Reine, un chef de brigade (2) et un exempt (3) auprès de M. le Dauphin, et un exempt (4) auprès de Mesdames.

Il y a déjà plusieurs jours que les officiers commandants des gendarmes et des cheveau-légers et les capitaines lieutenants des deux compagnies de mousquetaires ont ordre de se tenir prêts à marcher. Depuis, on leur a délivré des routes où le jour du départ étoit en blanc. Hier ils prirent l'ordre du Roi, qui leur dit de s'arranger de manière à ne se point faire d'embarras réciproquement dans la route. Sur cela ils ont consulté ensemble le jour de leur départ. Le guet du Roi marche en entier, à la réserve de soixante gardes, qu'on laisse ici pour la Reine, M. le Dauphin et Mesdames. Tous les Cent-Suisses marchent; on en laisse seulement seize ici.

Le Roi travailla hier avec M. l'évêque de Mirepoix; c'est dans ce travail que l'abbaye de Saint-Pierre de Reims,

---

(1) M. du Fretoy. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) M. de Vogné. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) M. de Menou. (*Note du duc de Luynes.*)

(4) M. de Manière. Il sort du corps. Le Roi avoit d'abord mis M. de Menou auprès de Mesdames; mais comme cet officier est seul, M. de Béthune lui représenta que la santé de M. de Menou étoit mauvaise, ce qui détermina le Roi à le mettre auprès de M. le Dauphin, où il y a un chef de brigade. (*Note du duc de Luynes.*)

vacante depuis peu, fut donnée à une la Rochefoucauld, religieuse dans la même maison et sœur de M. le duc d'Anville.

Le Roi soupa au grand couvert hier comme à l'ordinaire; il y avoit un monde prodigieux; il ne fut nullement question de voyage pendant tout le souper, ni après. Il entra chez la Reine au sortir de table, comme à l'ordinaire, fit un petit quart d'heure de conversation indifférente, et sortit de chez elle sans lui rien dire. Mme de Luynes le reconduisit, et lui dit qu'elle faisoit bien des vœux pour sa santé et pour sa gloire. Il rentra chez lui, et donna l'ordre pour son coucher à une heure et demie. A une heure et demie effectivement, il vint dans sa chambre comme pour se coucher, mais il ne fit que changer d'habit. Lorsqu'il rentra dans son cabinet, M. l'évêque de Soissons y étoit; il fit la conversation avec lui pendant quelque temps, et sortit ensuite dans la galerie, d'où il alla avec M. de Soissons à la chapelle, dans la tribune, sans qu'il y ait personne d'averti pour le suivre (1); il fut encore un petit quart d'heure à faire sa prière, après quoi il revint chez lui. Son carrosse étoit dans la cour, au pied de la cour de marbre, à l'ordinaire; il y monta avec M. le Premier, M. le duc d'Ayen et M. de Meuse. Il est allé entendre la messe à la Meutte, d'où il doit aller coucher à Péronne. Il emmène deux officiers des gardes avec lui. Il n'y avoit qu'un seul carrosse. Le Roi va par Chantilly, et regagne la route de Flandre à Pont-Sainte-Maxence.

Après être rentré chez lui, il envoya querir M. le Dauphin, et lui parla en présence de M. de Châtillon avec beaucoup de tendresse. Il n'envoya point avertir Mesdames, mais il écrivit une lettre à Madame, qu'elle a reçue ce matin; il lui mande qu'il avoit été tenté de les envoyer

(1) M. de Béthune y étoit. (*Note du duc de Luynes.*)

querir, mais qu'il n'avoit pu s'y résoudre, craignant un attendrissement réciproque; que pour les consoler il leur donnoit deux dames de plus; qu'il écriroit alternativement à M. le Dauphin, à Madame et à Mme Adélaïde, et qu'il désiroit fort de recevoir de leurs nouvelles. Il écrivit aussi une lettre à Mme de Ventadour à l'occasion d'une pension de 2,000 écus qu'elle lui avoit demandée pour Mme de Mazarin, sa petite-fille, à prendre sur les pensions qu'elle touche du Roi. On trouvera la copie de cette lettre à la fin de ce livre (1).

On savoit il y a plusieurs jours qu'il y avoit plusieurs lettres d'écrites; il y a une de ces lettres (2) qui est pour M. l'archevêque de Paris, où il lui mande de faire faire des prières de quarante heures; cette lettre sera imprimée suivant l'usage à la tête du mandement qui paroîtra demain ou après. Il y a des lettres aussi pour tous les évêques et archevêques; mais ces lettres ne sont point de la main du Roi, au lieu que celles pour la Reine, pour Madame et pour Mme de Ventadour sont de la main de S. M. Le Roi parla aussi hier à M. de Saint-Florentin; il lui dit : « Vous allez avoir bien de l'ouvrage, car vous serez chargé des départements de vos confrères pendant leur absence; je suis persuadé que vous vous en acquitterez bien. » On a jugé par cet arrangement provisionnel que le département des provinces dont M. Amelot étoit chargé pourroit bien être réparti entre les trois autres secrétaires d'État, et que la place de ministre des affaires étrangères sera donnée à M. de Richelieu. On ne croit pas que M. le maréchal de Noailles songe à cette place; on croit que son projet est d'avoir celle de surintendant des finances. On sait que pendant la Régence il a

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 12.

(2) Cette lettre particulière du Roi n'a pas été imprimée à la suite du mandement, mais seulement celle du secrétaire d'État, suivant le protocole. (*Note du duc de Luynes.*)

été chef du conseil des finances ; et comme le public fait toujours des arrangements suivant les idées dont il est prévenu, on estime que ce sera M. de Montmartel, s'il y consent, ou M. Lallemand de Betz qui sera chargé des finances sous M. le maréchal de Noailles, M. le contrôleur général étant dans le dessein de se retirer. On m'a assuré même aujourd'hui qu'il avoit dit au Roi qu'il trouvoit l'ouvrage présentement au-dessus de ses forces, et qu'il avoit besoin de repos.

Je viens de marquer que le Roi avoit écrit à la Reine ; j'oubliois de parler de cette lettre ; je ne l'ai point vue, mais la Reine en a dit à peu près le contenu à Mme de Luynes. C'est une réponse à celle que la Reine remit au Roi il y a quelques jours, comme je l'ai marqué ci-dessus. Le Roi marque qu'il est bien fâché que les circonstances ne lui permettent pas de faire avancer la Reine sur la frontière, à cause de la trop grande dépense ; qu'il compte qu'elle demeurera à Versailles et qu'elle fera tel usage de Trianon qu'elle jugera à propos.

Du lundi 4, Versailles. — M. de Verneuil, secrétaire du cabinet, qui a la plume, marche à la suite de S. M. Je n'ai point marqué que M. de la Billarderie, major des gardes du corps, marche aussi, mais c'est une chose de règle dès que le Roi marche et qu'il est suivi par tout le guet.

Le Roi a fait dire à M. le cardinal de Rohan par M. de Maurepas qu'il désiroit avoir un détachement de sa chapelle ; ce détachement comprend les deux aumôniers, deux chapelains, deux clercs de chapelle et un sommier de chapelle.

L'arrangement jusqu'à présent est que les quartiers iront relever en Flandre, tant de la chapelle que de la bouche, de la chambre, de la garde-robe, etc., et que M. le duc de Villeroy, qui entre de quartier au 1er juillet, ira trouver le Roi et prendre le bâton. C'est actuellement M. le duc d'Ayen qui a le bâton ; son quartier cependant

est fini au 1er avril; mais comme M. le duc de Béthune, qui entre de quartier au 1er avril, est par ses incommodités hors d'état de monter à cheval et même de faire de grandes courses à pied, il ne suit le Roi que dans le château ou bien aux processions, en un mot dans toutes les occasions où il n'y a point de fatigue; et pour les chasses ou les voyages, les autres capitaines des gardes ont partagé le quartier à eux trois. M. d'Ayen fait le premier mois, M. de Villeroy le second, M. d'Harcourt le troisième.

Samedi, quoique ce fût jour de concert, la Reine ne voulut point qu'il y en eût; elle crut que la veille et pour ainsi dire le jour du départ du Roi il étoit plus convenable qu'il n'y eût point de musique, quoique ce départ ne fût point annoncé publiquement. Il n'y aura point de musique jusqu'aux prières des quarante heures, ni pendant le temps qu'elles dureront; ainsi il n'y en a point eu aujourd'hui. La Reine prit le prétexte samedi d'aller à la promenade, et ensuite elle joua à cavagnole comme à l'ordinaire; elle y joua aussi hier. Ce matin elle a envoyé demander à M. le cardinal de Rohan s'il ne croyoit pas convenable que l'on chantât à la fin de la messe de la Reine le *Domine salvum fac Regem*, comme après celle du Roi. M. le cardinal de Rohan m'a dit qu'il approuvoit fort cet arrangement, et on l'a chanté aujourd'hui pour la première fois. Il est vrai que pendant les courtes absences du Roi à la Meutte et à Choisy on n'étoit point dans l'usage de chanter cette prière à la messe de la Reine, mais ceci est un cas différent.

On prévoit dès à présent une difficulté par rapport au service du jour de la Pentecôte. Il n'y aura point d'office de l'ordre du Saint-Esprit : cela n'est pas douteux, puisque le Roi n'y est pas; mais l'usage est que toutes les grandes fêtes, la veille les premières vêpres, le jour la grande messe et les vêpres, sont chantées par ce qu'on appelle la chapelle du Roi. Cela s'est pratiqué même le Roi n'y étant pas, mais il étoit dans le même lieu, malade.

La Reine a une chapelle, non pas pour chanter l'office; d'ailleurs c'est la musique du Roi qu'il a laissée ici pour la Reine; cependant outre la présence de la Reine, celle de M. le Dauphin est encore une raison pour que les choses soient comme à l'ordinaire. Je marquerai dans le temps ce qui aura été décidé.

On me contoit aujourd'hui une particularité de l'esprit d'épargne de feu M. le cardinal de Fleury. On travailla, comme l'on sait, il y a quelques années à des retranchements autour de Dunkerque; cet ouvrage a coûté au Roi 500,000 livres, sans compter ce qu'il en a coûté au pays; on avoit proposé à feu M. le Cardinal qu'il employât cet argent à fortifier Dunkerque ou au moins à faire une double enceinte plus près de la ville. Il falloit pour cela acheter plusieurs maisons qui auroient pu coûter 30 ou 40,000 livres. M. le Cardinal trouva cette dépense considérable, et se détermina aux retranchements. On a senti depuis l'inutilité de cette dépense, d'autant plus qu'il falloit 25,000 hommes pour les garder et qu'ils étoient à 1,200 toises de la place; on s'est donc déterminé depuis deux ans à les abondonner, et l'on a fait une double enceinte autour de la place.

M. le cardinal de Rohan me contoit un fait à peu près semblable par rapport à la citadelle de Saverne; mais il est plus ancien. Il n'y avoit point de citadelle à Saverne; feu M. le maréchal de Marsin proposa d'en faire une. En conséquence, on y travailla, et on la posta de manière qu'elle étoit commandée par une montagne fort voisine, qu'elle ne voyoit point la gorge par où l'on arrive à Saverne, et que l'on pouvoit entrer dans la ville sans être incommodé par le feu de la citadelle. On en étoit même à couvert quand on étoit dans Saverne. Cet ouvrage coûta 800,000 livres au Roi, sans compter ce qu'il en coûta au pays. Quelque temps après qu'elle fut construite, à l'occasion de quelque réjouissance ou du passage d'un maréchal de France, on voulut tirer le canon,

la citadelle écroula; il fallut songer à la réparer. Les habitants de la province s'adressèrent à M. le cardinal de Rohan, en dernier lieu, pour le prier de faire leurs représentations; elles furent fort bien reçues, et le fonds de 8,000 livres par an qui étoit destiné pour les réparations a été employé par M. d'Argenson à des ouvrages plus utiles. Saverne est une ville fermée de murailles, qui n'est bonne que contre un coup de main et qui n'est point faite pour soutenir un siége.

Du mardi 5, *Versailles.* — J'ai oublié de parler de l'arrangement des conseils. Le conseil d'État suit le Roi; il le tiendra comme il jugera à propos. M. de Maurepas, qui s'en va en Provence, M. le cardinal de Tencin, qui va à Lyon, et M. le contrôleur général, qui reste ici manqueront à ce conseil; il y a encore une quatrième place vacante jusqu'à présent, qui est celle du ministre d'État des affaires étrangères. Le conseil de finances et le conseil de dépêches sont réunis; ils se tiendront en même temps chez M. le chancelier à Paris; ainsi les conseillers du conseil de finances entreront au conseil de dépêches. M. de Saint-Florentin y rapportera seul toutes les affaires concernant les dépêches, et M. le contrôleur général les affaires de finances. Il faut remarquer que les conseils se tenant chez M. le chancelier, c'est comme si c'étoit chez le Roi, parce que l'hôtel de la chancellerie appartient au Roi.

J'ai oublié de parler de M. de la Carte; il est colonel d'un des régiments de M. le prince de Conty. Il arriva ici samedi dernier avec la nouvelle que les cent hommes qui étoient dans Montalban et les trois ou quatre cents qui étoient dans la citadelle de Villefranche se sont rendus prisonniers de guerre. Il ne reste présentement plus rien du comté de Nice au roi de Sardaigne. Son armée est à Oneille, à dix-huit lieues de Villefranche, mais il paroît impossible de pénétrer par ce côté-là. Le chemin qui y conduit est fort étroit, au travers des montagnes, et une

partie est coupée à pic sur la mer. Jusqu'à présent la flotte angloise, qui est revenue aux îles d'Hyères et qui est de trente-deux ou trente-trois vaisseaux, dont plusieurs à trois ponts, nous empêche entièrement d'agir par mer, notre flotte n'étant que de vingt ou vingt-deux vaisseaux et beaucoup plus petits que ceux des Anglois. La flotte espagnole ne nous a point joints encore; cependant, le seul parti qu'il y auroit à prendre pour pénétrer en Italie seroit le transport par mer. Cette situation donne lieu plus que jamais de réfléchir sur le mauvais succès du combat naval de M. de Court, d'autant plus que beaucoup de gens sensés paroissent croire que s'il avoit combattu avec toutes ses forces, la flotte angloise étoit détruite. Peut-être que l'affaire plus éclaircie qu'elle n'est présentement le justifiera entièrement de ce qu'on lui impute. Ce qui est certain, c'est qu'il a quitté le commandement de la flotte et qu'il a ordre de se retirer à sa campagne. C'est M. de Gabaret qui commande présentement la flotte de Toulon, qui y est revenue il y a déjà quelque temps.

Du mercredi 6. — Dimanche dernier, la Reine envoya un page en poste à Péronne avec une lettre pour le Roi et pour savoir de ses nouvelles. Le page trouva le Roi le lundi matin à onze heures à Péronne, prêt à partir pour Valenciennes; le Roi dit au page que la Reine l'avoit prévenu, qu'il comptoit envoyer ici; qu'il se portoit bien, qu'il n'avoit pas le temps de lui écrire dans le moment, ayant beaucoup d'affaires, mais qu'il lui feroit réponse. Le page revint le lundi au soir, mais comme il étoit tard il ne rendit réponse à la Reine qu'hier matin.

Hier mardi tous les ambassadeurs, envoyés et ministres des cours étrangères vinrent ici faire leur cour à la Reine; ils avoient été avertis par l'introducteur des ambassadeurs. L'ambassadeur même de Hollande y étoit et M. de Stainville, ministre du Grand-Duc. Ils mangèrent chez M. de Chalmazel, qui avoit ordre de la Reine

de les prier tous sans exception. Il n'y avoit que M. de Grimberghen et M. Chambrier (1) qui n'y fussent point, parce qu'ils étoient tous deux incommodés.

On reçut hier le mandement de M. l'archevêque; on en trouvera un extrait à la fin de ce livre (2).

Les ambassadeurs et ministres ont reçu une lettre circulaire du Roi pour leur faire savoir qu'il trouve très-bon qu'ils aient l'honneur de le suivre; il leur marque qu'il leur fera donner des logements dans une ville à portée de lui, mais qu'il n'a pas encore décidé quelle seroit cette ville; il leur a fait dire outre cela que jusqu'à ce qu'il y ait un secrétaire d'État des affaires étrangères de nommé, ils n'avoient qu'à s'adresser à M. de Verneuil lorsqu'ils auroient quelque audience à lui demander. M. de Verneuil suit le Roi, comme je l'ai marqué plus haut, en qualité de secrétaire du cabinet ayant la plume.

Depuis le départ du Roi, Mme la duchesse de Châteauroux et Mme de Lauraguais ont toujours resté ici jusqu'à hier; elles vinrent le lundi faire leur cour à la Reine; elles se promenèrent ensuite toutes deux seules dans le jardin; elles vinrent hier voir Mme de Luynes, et partirent immédiatement après pour aller à Plaisance chez M. de Montmartel. Elles ne disent point combien elles y resteront de temps; elles ne paroissent ni affligées ni inquiètes.

Extrait d'une lettre qui m'a été écrite de Valenciennes, le 4 mai 1744, par le secrétaire de mon fils, et que je viens de recevoir.

Mgr le duc de Chevreuse ne pouvant écrire à Votre Grâce, parce qu'il soupe chez le Roi avec beaucoup d'autres officiers généraux, me charge de vous mander, Monseigneur, que le Roi est arrivé ici aujourd'hui, à quatre heures, aux acclamations de toute la ville. Il a

(1) Le baron de Chambrier était ministre plénipotentiaire du roi de Prusse.

(2) Voir aux pièces justificatives, n° 15.

parlé très-gracieusement à tous les officiers généraux qui étoient allés au-devant de lui; il loge à l'Intendance. Il a nommé pour ses aides de camp MM. les ducs de Picquigny, de Richelieu, d'Ayen, de Luxembourg, d'Aumont, de Boufflers, M. le prince de Soubise et M. de Meuse, et il a donné les entrées à M. de Boufflers pour tout le temps qu'il sera dans son gouvernement.

Du jeudi 7. — J'ai déjà marqué ci-dessus qu'il n'y eut point de concert samedi chez la Reine, veille du départ du Roi; il n'y en eut point non plus lundi; il ne recommença qu'hier.

La Reine donna hier ordre à M. de Saint-Cloud, écuyer de quartier, d'aller savoir des nouvelles du Roi à Valenciennes. M. de Saint-Cloud est parti ce matin.

Le sieur Antoine, porte-arquebuse du Roi, est arrivé ce matin de Valenciennes. Il y laissa avant-hier le Roi en très-bonne santé. Il est venu en même temps une lettre de M. le maréchal de Noailles à Mme la duchesse de Villars, contenant tout ce que le Roi a fait depuis son départ de Versailles. On en trouvera la copie à la fin de ce livre (1).

Outre les nouvelles contenues dans la lettre du secrétaire de mon fils et dans le bulletin de M. le maréchal de Noailles, nous avons su que le Roi a donné à M. le maréchal de Noailles les grandes entrées, c'est-à-dire celles des premiers gentilshommes de la chambre. Le sieur Antoine est venu ici de Valenciennes pour aller tout de suite à Besançon. Ce sont les porte-arquebuse du Roi qui sont chargés de la fourniture des cuirasses et des pistolets pour le Roi, M. le prince Charles, M. le Premier et les pages de la grande et de la petite écurie. Il y a à la suite du Roi douze pages de la grande et douze pages de la petite écurie. Le sieur Antoine, en venant ici, a trouvé en chemin les chevaux de la grande écurie destinés pour le Roi; il m'a dit qu'en attendant l'arrivée

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 22.

de ses chevaux le Roi avoit monté à cheval et s'étoit servi de deux chevaux de la grande écurie que M. le prince Charles avoit prêtés à M. le maréchal de Noailles. M. de Buthler, écuyer de la grande écurie, étoit arrivé en poste, et a suivi le Roi. La bouche du Roi n'étoit point encore arrivée quand le sieur Antoine est parti. Il m'a dit que le Roi étoit servi par les officiers de M. le maréchal de Noailles, qu'il mangeoit le matin avec cinq ou six personnes, servi par M. le duc d'Ayen, et le soir il a une table de vingt-cinq à trente couverts, à laquelle les princes et les officiers généraux ont l'honneur de manger.

La Reine soupe tous les jours avec des dames. Hier il n'y avoit que deux dames de semaine, Mme de Montauban et Mme de Flavacourt, et outre cela Mme de Luynes et Mme de Faudoas. Elle ne sortit point de chez elle après souper; elle m'envoya dire d'y aller; elle passa dans ses cabinets, où ces dames et moi eûmes l'honneur de la suivre; elle joua de la vielle et fit la conversation jusqu'à une heure après minuit.

On dit que nos troupes sont parfaitement belles. On a fait un arrangement qui les a très-bien raccommodées, c'est que l'on a pris des anciens miliciens que l'on a incorporés, et l'on a remplacé ces miliciens par des recrues que l'on avoit faites cette année.

Du vendredi 8. — On eut encore hier des nouvelles du Roi. Celles venues par le sieur Antoine étoient du 5 au matin, et celles-ci sont du 5 au soir. Le Roi avoit été entendre la messe aux Carmes à Valenciennes, et l'après-dînée avoit fait le tour des fortifications de la place en dehors. A cinq heures il rentra pour travailler, et le travail dura jusqu'à huit.

Le guet des chevau-légers et celui des gendarmes partent demain; celui des gardes du corps partit hier. Les Cent-Suisses partiront lundi. La cassette du Roi et la garde-robe partiront la semaine prochaine; le déta-

chement de la bouche du Roi n'a point encore d'ordre de M. le comte de Charolois. On croit cependant que ce détachement partira vers la fin du mois. Il y a un détachement des gardes de la prévôté qui part ces jours-ci pour aller joindre le Roi; ce détachement est de vingt-quatre, à ce qu'on m'a dit. Il marche aussi un petit détachement des gardes de la porte, qui ne sera que de six.

Il y a quelque temps qu'en raisonnant sur la dépense de la maison de la Reine on prétendoit que cette dépense alloit à 13,000 livres par jour. Mme de Luynes en parla à M. de Maurepas, qui lui dit que cette idée étoit extrêmement outrée, que le fonds destiné pour la maison de la Reine n'étoit que d'un million par an, dans lequel tout étoit compris, excepté les dames du palais; qu'à la vérité il y avoit pour 7 ou 800,000 livres d'extraordinaire tous les ans.

La Reine hier, après le salut, joua comme à l'ordinaire. Sa table pour souper avec des dames étoit prête dans le grand cabinet suivant l'usage; nous avons été jusqu'à la fin de son jeu, Mme de Luynes et moi, et étions rentrés ici comptant avoir au plus cinq ou six personnes à souper. Mme de Luynes même se déshabilloit lorsque la Reine entra tout d'un coup, et dit qu'elle venoit nous demander à souper. On la servit une demi-heure après. Il y avoit à sa table Mme de Montauban, Mme du Vigean, fille de M. de Dreux, Mme de Talleyrand, Mme de Flavacourt, Mme de Périgord, Mme de Faudoas, et Mme de Luynes. Nous étions dans une autre petite chambre, M. de Courson, M. d'Estrehan, M. de Sourches et moi. J'eus l'honneur de servir la Reine au commencement et à la fin du souper, comme à l'ordinaire, et comme elle ne voulut pas que je restasse pendant tout le souper, Randel, mon écuyer, la servit le reste du temps. Après le souper, la Reine joua de la vielle pendant quelque temps, ensuite à cavagnole jusqu'à une heure et demie après minuit. On doit la justice à la Reine que

dans toutes ces occasions elle ajoute beaucoup de grâces aux marques de bonté qu'elle donne; elle est naturellement gaie, et avec beaucoup de vertu et de sagesse; on voit qu'en tout elle désire de plaire.

Je marquerai dans la suite ce qui aura été réglé à l'armée pour le service des Cent Suisses; j'ai appris aujourd'hui que le jour d'une bataille ils ont le droit d'être au centre du régiment des gardes suisses; mais le cas n'est jamais arrivé. J'ai déjà écrit qu'ils marchent en campagne avec des surtouts bleus bordés d'or. A l'égard de leurs armes, ils portent un fusil et une baïonnette; ils emportent aussi un certain nombre de hallebardes pour faire leur service ordinaire en dedans des lieux que le Roi habite.

M. le Dauphin vient tous les jours voir la Reine à la fin de son jeu quand il ne l'a point vue dans la journée; la Reine lui fait beaucoup d'amitié. M. le Dauphin lui disoit l'autre jour : « Vous ne pouvez être fâchée, maman, que je sois affligé de rester avec vous; je ne sais effectivement pourquoi le Roi m'a laissé; le petit de Montauban, qui est petit et foible, y est bien allé, et moi, qui suis grand et fort, j'aurois bien pu y aller. » Le petit de Montauban est fils de Mme la princesse de Montauban et un des courtisans de M. le Dauphin.

Du samedi 9. — Il a été décidé que l'office se feroit le jour de la Pentecôte ici, comme si le Roi y étoit; on en a trouvé un exemple. Pendant un voyage de Compiègne, le jour de l'Assomption, le Roi entendit la grande messe chantée par l'évêque de Soissons, et la Reine qui étoit restée à Versailles y entendit la grande messe chantée par les musiciens de la chapelle.

M. Fagon, conseiller d'État, mourut la nuit d'avant-hier à hier; c'est une perte : il étoit extrêmement instruit de tout ce qui regarde les finances, et j'ai ouï dire qu'il auroit été contrôleur général s'il avoit voulu l'être. Il aimoit les arts et la musique. Il étoit fils de feu M. Fa-

gon, premier médecin du Roi. Il avoit été taillé il y avoit deux ou trois jours; son père fut taillé au même âge, et même plus vieux, et vécut plusieurs années après.

J'ai appris aujourd'hui la mort de M. de Goësbriant le père; il étoit âgé de quatre-vingt-six ans; il est mort dans ses terres en Bretagne. Il avoit, il n'y a pas encore bien longtemps, 70,000 livres en fonds de terre; mais ses affaires sont extrêmement dérangées, quoiqu'il jouît outre cela de 30 à 35,000 livres de rente de bienfaits du Roi, y compris le gouvernement de Verdun. Il avoit épousé en premières noces la sœur de M. Desmaretz, et en secondes noces, comme je l'ai marqué il y a quelques années, Mlle de Sully; il n'a point d'enfants de la seconde.

Les prières de quarante heures commencent ici demain. La Reine ira à la grande messe à la paroisse. Elle avoit grand désir d'aller à Notre-Dame à Paris; mais le Roi ne l'a pas voulu, disant que puisqu'il n'avoit pas pu y aller lui-même, il n'étoit pas convenable que la Reine y allât.

Il paroît décidé qu'on va travailler dans l'appartement qu'occupoit M. Amelot et y faire plusieurs appartements. Cet arrangement fait juger que ce que l'on a dit de la suppression de la charge du quatrième secrétaire d'État pourroit bien être fondé.

Je ne mets point ici de détail sur les opérations de la campagne en Flandre; je me contenterai de faire copier les bulletins que mon fils m'envoie et ceux que je recevrai d'ailleurs, quand je les croirai dignes de curiosité.

On a appris aujourd'hui par des nouvelles de Valenciennes, du 7, que le Roi avoit donné le régiment d'Agénois, vacant par la mort de M. de Malause, à M. le marquis de Monteynard, capitaine au régiment royal des vaisseaux et aide maréchal général des logis de l'armée commandée par M. le prince de Conty.

Du dimanche 10, *Versailles.* — J'ai toujours oublié de marquer que M. de Joyeuse est parti il y a longtemps

pour aller par ordre du Roi commander en Champagne; il est lieutenant général de cette province, et c'est en cette qualité qu'il est chargé de veiller à sa sûreté.

M. le chevalier de Béthune, qui étoit attaché à M. le duc d'Orléans, mourut il y a huit ou dix jours. M. le duc d'Orléans, à la prière de M. le duc de Charost, a donné cette place à M. de Béthune, guidon de gendarmerie. C'est un très-bon sujet, qui sert très-bien et avec beaucoup d'application.

J'ai encore oublié d'écrire que le P. Pérusseau, confesseur du Roi, est allé en Flandre; le Roi a voulu qu'il le suivît et qu'il arrivât presque en même temps que lui. Comme le P. Pérusseau confesse M. le Dauphin et Mesdames, on l'avoit prié de vouloir bien le laisser ici au moins jusqu'à l'Ascension; le Roi n'a jamais voulu y consentir. Ce sera le P. Segaud, aussi fameux prédicateur, qui en l'absence du P. Pérusseau confessera M. le Dauphin et Mesdames.

Le Roi parla il y a quelques jours, à la table, à M. le duc de Brissac de la place qu'il a donnée auprès de Mesdames à Mme la duchesse de Brissac. On m'a assuré que M. de Brissac n'avoit pas répondu un mot, qu'il disoit assez hautement que cette place ne lui convenoit point du tout; qu'il avoit même été trouver M. le maréchal de Noailles, qu'il lui en avoit parlé fort vivement, disant qu'il vouloit vivre avec sa femme, qu'il ne se soucioit point qu'elle demeurât ici, et qu'il le prioit de vouloir bien le dire au Roi. M. le maréchal de Noailles refusa de se charger de cette commission; M. le duc de Brissac dit qu'il le diroit lui-même; M. de Noailles lui conseilla d'y faire encore ses réflexions.

Du lundi 11, Versailles. — J'ai toujours oublié de marquer la mort de la palatine de Russie (1); il y a un

(1) Jeanne-Marie de Béthune-Chabris, veuve de Jean Jablonowski, palatin de Russie.

mois ou six semaines qu'on en a la nouvelle. C'étoit la mère de Mme la princesse de Talmond et de Mme la duchesse Ossolinska.

J'ai oublié aussi d'écrire la mort du petit de Rupelmonde ; il étoit âgé de quatre ans et fils unique ; sa mère, comme l'on sait, est fille de M. le duc de Gramont ; son père est fils unique de Mme de Rupelmonde, ci-devant dame du palais de la Reine, qui a cédé sa place à sa belle-fille, il y a déjà plusieurs années.

Je crois n'avoir point parlé non plus de M. de Conflans ; il est fils de Mme de Conflans et neveu de Mme d'Armentières. M. d'Armentières et M. de Conflans avoient épousé les deux filles de M. de Jussac ; ils sont morts tous deux il y a longtemps. Mme de Conflans, qui est aveugle depuis plusieurs années, a eu M. de Conflans et Mme de Moldes. M. de Conflans a servi en France ; quelques raisons l'ont obligé de quitter le service et de passer dans celui d'Espagne ; il se maria l'année passée avec une personne d'une naissance médiocre, attachée à la reine d'Espagne et qu'elle aime extrêmement. En faveur de ce mariage, il a obtenu un bâton d'exempt des gardes du corps du roi d'Espagne, place beaucoup plus considérable en Espagne qu'elle ne l'est ici. L'arrangement de ses affaires, qui n'étoient pas en bon état, l'ayant mis dans la nécessité de venir faire un voyage en France, pour rendre ce voyage plus agréable pour lui, on l'a chargé du portrait de la petite Infante (1), âgée de deux ans, petite-fille du Roi ; il remit ce portrait au Roi il y a environ un mois. Il nous a fait ici plusieurs détails sur la façon de vivre du roi, de la reine d'Espagne et de la famille royale, qui sont bien singuliers par rapport à nos usages. Le roi et la reine d'Espagne ne se quittent ni jour ni nuit. Le roi d'Espagne dort fort peu ; il se lève à

(1) Marie-Élisabeth-Louise-Antoinette, fille de l'infant don Philippe, née le 31 décembre 1741.

midi, après quoi il donne audience aux ministres étrangers, en présence de la Reine, depuis une heure jusqu'à deux; mais tous les étrangers, hors l'ambassadeur de France, y restent peu. Notre ambassadeur y est très-bien traité et demeure lontemps en conversation avec LL. MM. A deux heures, le roi et la reine d'Espagne entendent la messe; le roi d'Espagne, toujours dans un fauteuil, ne se met point à genoux, pas même à l'élévation. Ils dînent ensemble, sur les cinq ou six heures du soir, après quoi la Reine se couche. Le Roi reste pendant ce temps-là dans sa chambre, et se fait lire. La Reine se réveille sur les dix ou onze heures; elle avoit déjà fait une toilette le matin, elle en fait une autre vers le minuit. Après sa toilette, commence la musique vers une heure ou environ, et elle dure une heure. C'est toujours le fameux Farinelli, que nous avons vu ici et qui chante toujours aussi à peu près les mêmes airs. Après la musique, les ministres viennent travailler avec le Roi, c'est-à-dire vers les deux ou trois heures après minuit, et toujours en présence de la Reine. Ce travail dure jusqu'à cinq heures environ. Alors le Roi et la Reine soupent, et ils se couchent vers les sept heures du matin. Le prince et la princesse des Asturies (1), les Infants et Infantes (2) ne mangent jamais avec le Roi et la Reine dans aucune occasion; ils mangent tous séparément, le prince et la princesse des Asturies ensemble, l'Infant

---

(1) *Don Ferdinand*, né le 23 septembre 1713, — marié le 19 janvier 1729, à *Marie-Madeleine-Josèphe-Thérèse-Barbe*, fille du roi de Portugal, née le 4 décembre 1711.

(2) Les Infants et Infantes sont:

1° *Don Philippe*, né le 15 mars 1720, — marié à *Louise-Élisabeth de France*, 1[ère] fille de Louis XV. — Leur fille est *Marie-Élisabeth-Louise-Antoinette* (voir p. 426, note 1[ere]).

2° *Don Louis-Antoine-Jacques*, né le 25 juillet 1727, archevêque de Tolède et de Séville et cardinal;

3° *Marie-Anne-Victoire*, née le 31 mars 1718, — mariée en 1729 au prince du Brésil, fils du roi de Portugal;

4° *Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaelle*, née le 11 juin 1726;

5° *Marie-Antoinette-Ferdinande*, née le 17 novembre 1729.

don Philippe et Madame Infante ensemble. Les Infants et les Infantes ne se voient jamais que chez la Reine; ils vont à ses deux toilettes. Le roi d'Espagne est servi à table toujours par les dames du palais de la Reine, qui le servent un genou en terre.

Il y a quelques jours que M. de Saint-Chaumont mourut; il étoit la Vieuville et avoit épousé une fille de M. de Gruyn, du trésor royal, sœur de Mme de Cambis.

J'appris il y a deux jours quelques détails de ce qui s'est passé sur la maison de Mme la Dauphine. M. de Richelieu alla chez Mme la duchesse d'Aiguillon, un ou deux jours après qu'il fut déclaré qu'il iroit faire la demande de l'Infante. Mme d'Aiguillon en avoit déjà appris la nouvelle par le public, et n'en étoit pas trop contente. Elle lui parla cependant du désir qu'elle avoit que Mme d'Agénois, sa belle-fille, pût être attachée à Mme la Dauphine, et le pria de solliciter cette grâce. M. de Richelieu lui répondit en badinant que la nièce de deux ministres [1] n'avoit pas besoin d'aucune protection; que pour lui il n'avoit que deux parentes pour lesquelles il avoit demandé : l'une Mme de Bellefonds, sa nièce, l'autre Mme de Faudoas. M. de Richelieu avoit une grand'mère Rochechouart-Faudoas; outre cela, M. de Faudoas, beau-père de Mme de Faudoas, rendit à M. de Richelieu, il y a deux ou trois ans, tous les services qui dépendoient de lui en Languedoc, où il habite.

Une autre circonstance, c'est au sujet de Mme du Roure. Mme de Châteauroux ne la connoissoit point du tout, mais elle est fort liée d'amitié avec le marquis de Gontaut, son frère; elle pressa beaucoup le marquis de Gontaut d'accepter une place chez Mme la Dauphine, qu'il refusa constamment, disant qu'il aimoit trop sa liberté, et qu'outre cela cet arrangement ne pouvoit convenir à la famille

(1) Mme d'Agénois est Plelo, nièce par sa mère de MM. de Maurepas et de Saint-Florentin. (*Note du duc de Luynes.*)

dans laquelle il venoit d'entrer par son mariage. Sur cela Mme de Châteauroux lui demanda s'il n'avoit pas quelques parents à qui il seroit bien aise de faire plaisir ; il lui nomma Mme du Roure, sa sœur, qui a peu de bien. Mme de Châteauroux lui demanda pourquoi il ne lui en avoit pas parlé plus tôt, ajoutant qu'il étoit trop tard, que toutes les places de la maison de Mme la Dauphine étoient remplies. Le Roi lui tint ce même discours le soir même ou le lendemain ; mais tout cela n'étoit qu'une plaisanterie, et Mme du Roure fut nommée peu de temps après.

Samedi dernier se tint à Paris le premier conseil de dépêches et finances à la chancellerie. J'ai déjà marqué que le Roi a réglé que pendant son absence ces deux conseils seroient réunis. Il avoit été question d'ôter le fauteuil du Roi, et il y avoit eu quelques difficultés sur la séance ; mais il a été convenu que le fauteuil du Roi resteroit seul au bout de la table. M. le cardinal de Tencin a eu la première place à droite, sur le retour de la table ; M. le chancelier à gauche, vis-à-vis ; M. le duc de Charost à la droite de M. le cardinal Tencin, les quatre autres alternativement suivant leur rang, M. de Maurepas, M. le contrôleur général, M. de Saint-Florentin, M. d'Ormesson. M. le chancelier prit les voix ; ainsi il a la présidence et M. le cardinal Tencin la préséance.

Il y a quelques jours que Mme la duchesse de Rochechouart, veuve de M. de Rochechouart tué à Dettingen, nous vint faire part, à Mme de Luynes et à moi, de la conclusion de son mariage avec M. le comte de Brionne, fils de M. le prince de Lambesc et petit-neveu de M. le prince Charles. Ce mariage, qui ne doit se faire qu'après la campagne, devoit être tenu secret jusque là, mais le secret n'a pas été bien observé, et présentement tout le monde en parle. Il y a plus de six mois que M. le prince Charles, ayant ce projet, le confia au Roi, avant même que de savoir si Mme de Rochechouart y consentiroit, et le Roi lui dit qu'il faisoit fort bien ; et c'est par cette raison certaine-

ment que Mme de Rochechouart n'a pas eu de place auprès de Mme la Dauphine. On ne dit point encore ce qui arrivera par rapport à la charge de grand-écuyer, mais il y a lieu de croire qu'il y a des arrangements de pris pour que cette place soit donnée, ou au moins la survivance, à M. le comte de Brionne en faveur du mariage. M. de Brionne jouit aujourd'hui de 50,000 livres de rente, indépendamment de la charge, et Mme de Rochechouart a 46,000 livres de rente actuellement, toutes charges déduites. M. de Brionne, comme l'on sait, avoit épousé en premières noces la fille de M. le duc de Gramont, dont il n'a point eu d'enfants.

Du mercredi 13, *Versailles.* — J'ai déjà parlé du mécontentement de M. de Brissac sur la place qu'a sa femme auprès de Mesdames. Cette affaire n'est point encore absolument arrangée; Mme de Brissac a cependant commencé sa semaine dimanche dernier, après avoir été présentée à la Reine par Madame, quelques jours auparavant. Mme de Brissac dit pour ses raisons d'avoir accepté cette place, que M. de Brissac lui avoit permis d'en demander une chez Mme la Dauphine, et que dans cette occasion-ci on ne lui a donné que trois heures pour se déterminer à accepter ou refuser; que par conséquent elle n'a pu consulter M. de Brissac sur cette affaire. M. de Brissac convient, à ce qu'on m'a dit, d'avoir consenti à la placer chez Mme la Dauphine, mais il dit que c'est par complaisance, et que, comme il ne vouloit point s'en mêler en aucune manière, il comptoit bien que ce projet ne réussiroit pas. Il y a quelques jours que Mme de Tallard parla en particulier à la Reine un moment, et Mme de Brissac eut immédiatement après une audience de la Reine. Madame parle avec beaucoup de bonté, mais avec sa sagesse ordinaire, de Mme de Brissac; elle dit qu'elle la connoît peu jusqu'à présent, mais que tout ce qu'elle en voit lui plaît.

J'appris il y a quelques jours que le régiment de dragons de M. de la Suze, qui étoit à l'armée de M. le comte

de Saxe, étoit revenu à celle de M. le maréchal de Noailles. M. de la Suze, comme grand-maréchal des logis de la maison du Roi, ne doit point être séparé de S. M.

M. d'Aubigné, le fils, se marie avec Mlle de Boufflers-Remiancourt, sœur de Mme de Roquépine; et en faveur du mariage son père se démet du gouvernement de Saumur, dont le Roi donne l'agrément au fils. Le Roi se réserve seulement 6,000 livres sur ledit gouvernement, pour en disposer en faveur de qui il jugera à propos.

Tous les ambassadeurs et ministres des cours étrangères furent avertis, il y a quelques jours, qu'ils pouvoient se rendre à la ville d'Arras, où le Roi leur feroit marquer des logements en attendant. Il étoit dit dans l'ordre d'avertir nommément M. Chambrier, ce mot de *nommément* y étoit. On croit que le Roi désire la présence de ce ministre plus que celle d'aucun autre, et l'on juge que le roi de Prusse pourroit bien venir trouver le Roi en Flandre.

On y attend toujours l'ambassadeur extraordinaire de Hollande; on n'a point de nouvelles qu'il y soit encore arrivé.

Dimanche, lundi et mardi derniers, furent les prières des quarante heures à la paroisse Notre-Dame. La Reine fut le dimanche à la grande messe et au prône; elle se plaça dans les stalles à droite en entrant, où le Roi se met le jour de la Fête-Dieu; elle entendit le prône dans un fauteuil, vis-à-vis de la chaire. M. l'archevêque de Rouen, M. l'abbé de Fleury, l'aumônier ordinaire et l'aumônier de quartier étoient en habit court. Il n'est point censé que la Reine soit en grand cérémonial, à moins qu'elle ne soit sur un prie-Dieu avec le drap de pied. L'après-dînée, la Reine fut à vêpres et au salut. M. le Dauphin et Mesdames y furent aussi, et se placèrent dans les stalles à la suite de la Reine. Mme de Luynes, Mme de Villars avoient chacune leur carreau et un pliant, au-dessous et du côté de la Reine. Mme de Tallard y étoit aussi avec un carreau

et un pliant. M. de Châtillon étoit dans une des petites stalles des enfants de chœur, au-dessous de M. le Dauphin.

Hier et avant hier la Reine retourna à vêpres et au salut à la paroisse; M. le Dauphin et Mesdames n'y furent point. Hier les prières des quarante heures finirent par une procession autour de l'église, à laquelle la Reine assista. Dimanche, lundi et mardi prochains, elles seront à Saint-Louis; le dimanche, lundi et mardi de la Pentecôte à la chapelle, et le dimanche de la Trinité et les deux jours suivants aux Récollets.

Depuis le départ du Roi jusqu'à présent, il y a presque toujours eu assez de dames qui sont venues faire leur cour à la Reine. Hier mardi, tous les ambassadeurs et ministres étrangers vinrent ici prendre congé de la Reine; ils partent incessamment pour se rendre à Arras; il n'y a que l'ambassadeur de Hollande et M. de Stainville, envoyé du Grand-Duc, qui n'iront point, comme l'on peut aisément juger. M. le chancelier vint aussi hier voir la Reine [ainsi que] M. le contrôleur général et M. de Maurepas. M. de Maurepas part ces jours-ci pour les côtes de Provence. On prétend qu'il est assez fâché de s'être engagé à ce voyage; il l'avoit proposé au Roi dans l'espérance d'obtenir de S. M. la permission de le suivre à l'armée; le Roi lui dit qu'il lui rendroit réponse dans trois jours, et au bout de ce terme la réponse fut qu'il pouvoit y aller.

Je sus hier une autre petite anecdote de M. le cardinal de Tencin, qui est aussi ici pour faire sa cour à la Reine. J'ai marqué ci-dessus que l'on parloit beaucoup du voyage de M. le cardinal Tencin à Lyon; il prétend que l'on avoit fait courre ce bruit exprès, et que pour l'y déterminer encore plus sûrement, le lendemain du départ du Roi, ayant envoyé chez M. de Maurepas pour quelque affaire, M. de Maurepas dit à l'homme de M. le cardinal Tencin qu'il n'y avoit encore rien de réglé pour les conseils, et que le Roi n'avoit laissé aucun ordre sur cet article. Cepen-

dant l'arrangement étoit fait par ordonnance du Roi, dressé par M. de Maurepas. Quand on a vu que M. le cardinal de Tencin ne se pressoit pas de partir pour Lyon, il a fallu en venir à une négociation pour la préséance au conseil. M. le cardinal de Tencin dit que ses confrères le désapprouveroient peut-être de céder la présidence à M. le chancelier; mais au moins que pour la préséance, rien ne lui feroit céder, et que, pour la mieux marquer, il demandoit que le fauteuil du Roi restât. M. de Tencin a su depuis que le Roi avoit approuvé sa conduite.

J'oubliois de marquer qu'hier mardi et le mardi d'auparavant, tous les ambassadeurs et ministres étrangers avoient dîné chez la Reine à la table de M. de Chalmazel. Il avoit eu ordre précis de la Reine de les prier tous. Nous avions compté Mme de Luynes et moi d'en avoir quelques-uns à dîner chez nous, mais il nous parut que ce seroit faire une peine réelle à M. de Chalmazel.

Nous avons appris aujourd'hui que le mariage de M. de Chabot avec Mlle Stafford, sœur de milord Stafford, est conclu; il y a longtemps qu'on en parle. M. de Chabot (1) est venu ce soir demander l'agrément de la Reine; il donne à Mlle Stafford 2,000 écus de douaire.

Du jeudi 14, Versailles. — J'ai marqué que le Roi, avant son départ, avoit envoyé querir M. le Dauphin et lui avoit parlé en présence de M. de Châtillon. Au sortir de cette conversation, M. de Châtillon répéta devant quelques personnes les paroles du Roi. En conséquence on les écrivit et on les a montrées depuis à M. de Châtillon qui les a trouvées très-conformes à ce qu'il avoit entendu.

Il y a déjà quelques jours que la Reine, qui écrit au Roi très-régulièrement et qui ne veut rien faire que conformément à ses ordres et à ses volontés, lui demanda dans une de ses lettres ce qu'il jugeoit à propos qu'elle

(1) Frère de feu M. le prince de Léon, fort riche et fort arrangé. (*Note du duc de Luynes.*)

fit par rapport aux grands couverts, si elle y mangeroit quelques fois avec M. le Dauphin et Mesdames. Le Roi lui répondit qu'elle feroit bien d'y manger de temps en temps, mais rarement, comme il le faisoit lui-même.

Mme de Moldes, fille de Mme de Conflans, dont le mari est Flamand, d'une des bonnes maisons de Flandre, après les grandes maisons, mais qui a de grandes alliances, désire de manger avec la Reine et de monter dans ses carrosses. Mme de Vaubecourt, fille de M. le maréchal de Puységur, demande aussi d'avoir le même honneur. Quoique son mari porte le nom de Vaubecourt, le nom de sa maison est Nettancourt. C'est une maison, suivant Moréri, très-ancienne et une des meilleures de Champagne : Nettancourt, lieu d'où elle tire son nom, est situé à quatre lieues de Bar-le-Duc. Le plus ancien de cette maison qui soit connu est Gilles, seigneur de Nettancourt, en 1242, lequel avec son frère rendit hommage, l'an 1256, de la seigneurie de Nettancourt à Thibault, roi de Navarre et comte de Champagne. La Reine chargea Mme de Luynes d'écrire à M. le duc de Fleury pour qu'il demandât les ordres du Roi. Mme de Luynes, en conséquence des ordres de la Reine, a mandé à M. de Fleury ce qu'elle avoit vu dans Moréri sur MM. de Vaubecourt et ce qu'elle avoit entendu dire de MM. de Moldes, dont il étoit à portée de s'informer sur les lieux.

Du vendredi 15, *Versailles.* — On chante demain le *Te Deum* à Notre-Dame à Paris pour les avantages remportés par M. le prince de Conty près de Villefranche. Quoique nous ne soyons que troupes auxiliaires, la cour d'Espagne a paru désirer que nous marquassions notre joie. Le *Te Deum* sera donc chanté en grande cérémonie. L'usage ordinaire en pareil cas, est que le même jour qu'on chante le *Te Deum* à Notre-Dame on le chante ici à la chapelle. M. le cardinal de Rohan, qui est ici depuis hier, a rendu compte à la Reine de cet usage et lui a dit que cela se faisoit sans aucune cérémonie, que le *Te Deum*

seroit le motet de la messe de S. M., à la fin de laquelle le prêtre chanteroit l'oraison. Il devoit y avoir aussi un feu de joie à Paris; on avoit même commencé à y travailler, mais cette détermination a été changée et on a défait l'ouvrage.

On sait d'hier que M. d'Argouges, frère de M. le lieutenant civil, qui servoit en qualité de maréchal de camp dans l'armée de M. le prince de Conty, vient d'être fait lieutenant général. M. de Rannes, colonel dans cette même armée, qui a été blessé à l'affaire de Villefranche, est fait brigadier. On croit aussi que M. Bérenger, qui sert en Flandre, sera lieutenant général; il avoit déjà eu la certitude de l'être, et la commission même dans sa poche, si l'affaire d'Angleterre avoit réussi; et c'est un officier très-bon et très-estimé. On croit aussi que M. le marquis de Mirepoix sera lieutenant général; il est bien digne de toutes les grâces que le Roi voudra lui accorder.

M. le cardinal de Rohan a parlé aujourd'hui à la Reine sur l'arrangement par rapport à l'office le jour de la Pentecôte, et lui a dit que la veille, les premières vêpres, et le jour, l'office, seroient chantés par la chapelle du Roi, qu'il en avoit donné l'ordre. Il y aura aussi sermon comme à l'ordinaire. M. le cardinal de Rohan a encore demandé à la Reine si elle ne souhaitoit pas que ce fût un évêque qui officiât; la Reine paroissoit un peu balancer à décider sur cet article. M. le cardinal de Rohan, de qui je sais ce détail, lui a encore dit que si elle ne le souhaitoit pas, au moins elle voudroit bien le permettre; qu'il y avoit ici un évêque fort connu de M. l'évêque de Mirepoix, qui est M. l'archevêque de Bordeaux, qui désiroit d'officier devant S. M.; qu'il convenoit seulement, pour que les choses fussent en règle, qu'il en fût invité par son premier aumônier. En conséquence M. le cardinal de Rohan a parlé à M. l'abbé de Fleury. M. l'archevêque de Rouen partit mardi pour aller dans son diocèse.

Nous sûmes hier que le Roi a donné un autre logement à M. l'évêque de Mirepoix. Il logeoit depuis quelques années presque au-dessus de la Reine, entre le logement qu'avoit feu M. le maréchal de Nangis et qu'occupe présentement M. l'archevêque de Rouen, et celui de M. le duc de Fleury. L'escalier est fort haut et fort incommode. M. de Mirepoix reçut hier une lettre de M. le comte de Noailles, par laquelle il lui mandoit que le Roi lui donnoit le logement de feu M. Fagon. Ce logement est dans ce qu'on appelle la surintendance, en allant chez M. le contrôleur général; il est grand et assez commode.

Du samedi 16, *Versailles.* — Le *Te Deum* a été chanté aujourd'hui à la messe de la Reine, suivant l'usage ordinaire; c'est un chantre de la chapelle du Roi, en surplis et étole, qui a entonné le *Te Deum*, qui a ensuite été continué par la musique. La Reine a été ce matin faire ses dévotions aux Récollets, à cause de Saint-Jean Népomucène. Mme la princesse de Conty et Mme la duchesse de Chartres sont ici d'hier au soir et n'ont point été à la communion de la Reine; c'est Mme de Luynes qui a servi S. M.; c'est M. l'abbé de Fleury, premier aumônier de la Reine, qui lui a donné la communion. La Reine a retourné à midi et demi à la messe dans sa niche ordinaire. Mme la princesse de Conty a suivi la Reine à la messe; Mesdames étoient à la tribune ordinaire; M. le Dauphin n'a point été au *Te Deum.*

Nous ne savons encore ici qu'imparfaitement la promotion qui vient d'être faite; j'ai déjà marqué M. d'Argouges, lieutenant général, M. de Choiseul, maréchal de camp, M. de la Carte et M. de Rannes, brigadiers. Nous avons su depuis : M. de Mirepoix, lieutenant général, M. de Maillebois le fils et M. Chauvelin, maréchaux de camp.

Les dernières nouvelles de M. le prince de Conty sont de Nice.

Toutes les charges de la maison de Mme la Dauphine sont présentement presque toutes remplies. Il y en a plusieurs

qui ont été vendues. Celle de trésorier l'a été 200,000 livres à M. Chalu, qui a été trésorier de l'armée de M. de Maillebois et dont on a été fort content. Les deux de secrétaires des commandements sont vendues ou le seront incessamment; elles valent 50,000 écus chacune. Il y a encore celle de maître d'hôtel de Mme la Dauphine; c'est le sieur Mercier, fils de la nourrice du Roi, qui l'a achetée 80,000 livres, il y a encore celles de contrôleur de quartier et de maître d'hôtel de quartier. On compte que le principal de ces charges montera à 6 ou 700,000 livres et sera suffisant pour payer la vaisselle, carrosses et équipages, et peut-être même la livrée. M. de Chalmazel me disoit ce matin que la vaisselle de la Reine ne coûtoit guère que 240 ou 250,000 livres; il me disoit aussi que ses appointements étoient au plus de 18,000 livres; que le dixième et autres droits prélevés, il lui en restoit environ 15,000; mais, comme j'ai marqué ci-dessus, toutes les charges à vendre font un objet considérable, mais elles ne seront point vendues chez Mme la Dauphine.

Le détachement de la bouche ne part qu'aujourd'hui pour aller joindre S. M. en Flandre.

L'on a donné aux sommiers de la bouche des petits uniformes bleus avec un petit galon d'argent sur toutes les coutures (1). Ces sommiers, qui sont au nombre de dix ou douze au moins, sont chargés de porter à cheval derrière eux une cantine pour les haltes du Roi.

Du dimanche 17, *Versailles.* — Mme de Luynes reçut hier la réponse de M. le duc de Fleury à la lettre qu'elle lui avoit écrite; il lui mande qu'il a rendu compte au Roi des ordres de la Reine, et que le Roi trouve bon que Mmes de Vaubecourt et de Moldes ayent l'honneur de monter dans les carrosses de la Reine et de manger avec S. M.

---

(1) J'ai su depuis que tous les officiers de la bouche avoient les mêmes uniformes bleus, avec un galon d'or plus ou moins grand suivant leur grade. (*Note du duc de Luynes,* datée du 24 mai 1744.)

M. le prince de Cantimir, ambassadeur de Russie, qui est ici depuis plusieurs années, mourut à Paris il y a environ un mois, après une longue maladie. Huit ou dix jours avant sa mort, il avoit écrit à l'impératrice de Russie; il lui mandoit qu'elle devoit songer à envoyer un autre ambassadeur en France, parce qu'il sentoit qu'il mourroit bientôt; il ajouta qu'il croyoit être obligé de l'informer de la manière dont ses ambassadeurs sont regardés et traités en cette cour; que depuis qu'il étoit malade, il n'avoit reçu aucune marque d'attention, ni du Roi, ni d'aucun de ses ministres, ni de qui que ce soit de la Cour.

Cette lettre fut envoyée à la czarine avant la disgrâce de M. Amelot, et l'on croit qu'elle y a beaucoup contribué.

La Reine a été aujourd'hui à la paroisse Saint-Louis, à dix heures un quart; elle avoit averti M. le curé de ne pas l'attendre pour le prône ni l'eau bénite; elle a entendu la messe dans la niche de Mme de Villars, qui est dans la grande tribune au-dessus du chœur. M. le Dauphin ni Mesdames n'y étoient pas. La Reine ne retourne point cette après-midi à Saint-Louis à cause du vilain temps.

J'ai marqué que M. le Dauphin ne fut point hier au *Te Deum;* il n'y a point eu d'autre raison que parce qu'il ne l'a point su.

On parle beaucoup ici du voyage de Mme la princesse de Conty en Flandre avec Mme la duchesse de Chartres; ce voyage est certain, quoiqu'elles n'en conviennent encore ni l'une ni l'autre. M. le duc d'Orléans y a consenti. Depuis, il y avoit eu cependant quelque changement; mais on a trouvé moyen de l'y déterminer une seconde fois; on lui a fait même un scrupule de ne point désirer ce voyage, lui représentant que M. le duc de Chartres est fort jeune et fort amoureux, ajoutant à ces considérations celle du désir qu'il a d'avoir de petits enfants. Mme la princesse de Conty de son côté, indépendamment de ce qui

regarde sa fille, paroît désirer d'être à portée du Roi pour avoir plus souvent des nouvelles de M. le prince de Conty et même pour pouvoir prendre dans les occasions les ordres de S. M. Elle demanda hier une audience à la Reine, elle lui fit part du projet de son voyage, elle lui en expliqua les motifs et lui demanda son agrément. La Reine, qui n'approuve pas trop ce voyage, lui répondit honnêtement, lui disant que cela ne la regardoit en aucune manière et qu'elle n'avoit besoin d'aucun agrément. Dans cette conversation, Mme la princesse de Conty dit encore à la Reine qu'elle savoit bien les discours que l'on tenoit dans le public; mais qu'ils n'avoient aucun fondement; que l'on disoit qu'elle menoit avec elle Mmes de Châteauroux et de Lauraguais; qu'il n'y avoit eu aucune proposition faite de sa part, ni de celle de ces dames, ni rien de concerté ensemble. Mme la princesse de Conty ajouta encore à la Reine qu'elle savoit aussi tous les propos qui s'étoient tenus sur la place de surintendante de S. M.; que l'on prétendoit qu'elle avoit demandé cette place, qu'elle n'avoit fait aucune démarche, et que quand même elle auroit eu envie d'en faire, elle ne s'y seroit point déterminée sans savoir ce qui pouvoit convenir à la Reine. La Reine répondit assez froidement à ce discours. Mme la duchesse de Chartres, qui est ici depuis trois jours avec Mme la princesse de Conty, fut hier matin à Paris voir M. le duc d'Orléans et revint sur-le-champ. L'amour de M. le duc de Chartres pour elle subsiste, en effet, plus vivement que jamais; il lui écrit tous les jours régulièrement, sans compter les lettres extraordinaires quand il vient des courriers. Elle paroît aussi aimer beaucoup M. le duc de Chartres, et c'est la seule passion que l'on remarque en elle.

Mme de Brissac finit hier sa semaine, et Mme de Beauvilliers a commencé la sienne aujourd'hui. On me dit hier que c'est à l'occasion d'une somme de 60,000 livres, dont M. de Brissac eut besoin avant son départ, que voulant engager Mme de Brissac à signer pour l'emprunt de cette

somme, elle exigea pour condition qu'il lui permettroit de demander une place chez Mme la Dauphine, et qu'il y consentit. On m'a ajouté cependant que M. de Brissac nioit d'avoir donné ce consentement. Ce qui est certain, c'est qu'il lui a mandé que le Roi trouvoit bon qu'elle portât sa démission à M. de Maurepas; en conséquence, Mme de Brissac a été chez M. de Maurepas, qui lui a dit qu'il n'avoit point d'ordre du Roi de recevoir cette démission.

Du mardi 19. — J'ai marqué ci-dessus que l'on alloit faire des logements dans l'appartement qu'occupoit M. Amelot. Cela n'est point vrai; M. Gabriel n'a reçu encore aucun ordre.

On eut hier des nouvelles de l'armée de Flandre, du 16. Le Roi a donné audience à l'ambassadeur extraordinaire de Hollande. On trouvera à la fin de ce livre le discours de cet ambassadeur et la réponse de S. M. (1).

On parle toujours du siége de Menin; cependant gens sensés paroissent encore en douter.

Nous apprîmes hier l'arrangement fait pour les places qu'avoit feu M. Fagon. Il jouissoit, à ce que l'on m'a dit, d'environ 50,000 écus de bienfaits du Roi. M. d'Argenson, chancelier de M. le duc d'Orléans et frère du ministre, a eu la place de conseiller au Conseil Royal; M. Trudaine, intendant des finances, a été fait conseiller d'État; M. Boulogne, premier commis des finances, a été fait intendant des finances. Cette même grâce avoit été accordée à M. le Rebours; il aura 200,000 livres de finance à payer; mais la charge d'intendant des finances vaut 30,000 livres de rente, et il demeure chargé du même détail qu'il a eu jusqu'à présent. M. de Fulvy, frère du contrôleur général, a le département des cinq grosses fermes. M. de Villeneuve, conseiller d'État, qui a été ambassadeur à Constantinople, a le bureau du commerce.

(1) Voir aux pièces justificatives, nos 16 et 17.

J'appris hier aussi la grâce que le Roi a accordée à M. de Bissy le fils, qui commande la cavalerie de l'armée de M. le prince de Conty; il l'a fait chevalier de l'Ordre. Le Roi a fait une promotion dans l'armée de M. le prince de Conty. J'en ai déjà marqué une grande partie; on la trouvera à la fin de cet article (1); les lieutenants généraux et les maréchaux de camp y sont suivant le rang de leur ancienneté. Le Roi a déclaré que cette promotion ne seroit entièrement arrêtée qu'à la fin de la campagne, afin que si d'autres officiers se rendoient dignes de pareilles grâces pendant le courant de la campagne, ils puissent prendre rang suivant leur ancienneté. Le Roi tint chapitre de l'Ordre à Lille peu de jours après, et déclara que, n'ayant pu comprendre M. de Bissy dans cette promotion, il le faisoit chevalier de l'Ordre, et qu'il décideroit dans le premier chapître s'il lui donneroit dispense d'âge ou s'il lui permettroit seulement de porter le cordon. M. de Bissy n'a pas encore trente ans et n'est maréchal de camp que de l'année dernière; il a fort bien fait à l'affaire de Villefranche et il y fit même prisonnier M. de Suze. Il a le courage, la volonté et la capacité même pour faire toujours bien; cependant on a fait des observations sur cette grâce, et on la regarde d'autant plus flatteuse pour M. de Bissy qu'elle est singulière, d'autant plus qu'à l'affaire de Villefranche il étoit sous les ordres d'un lieu-

(1) *Promotion pour l'armée de M. le prince de Conty.*

MM. d'Argouges Du Châtel De Mirepoix	Lieutenants généraux.
Du Vigier De Choiseul De Maillebois	Maréchaux de camp.
Chauvelin De Rannes De Crussole Du Barail De la Carte	Brigadiers.

tenant général espagnol, et que MM. Dubourg, de Goësbriant et autres qui ont acquis une grande réputation dans des occasions particulières n'ont été décorés de cet ordre qu'étant lieutenants généraux et dans des âges fort différents; que d'ailleurs les actions où ils s'étoient distingués étoient sans comparaison beaucoup plus éclatantes pour eux.

Il est certain présentement que M[me] la princesse de Conty va en Flandre avec M[me] la duchesse de Chartres; elles mènent chacune leur dame d'honneur. M. le duc d'Orléans, à ce qu'on m'a assuré, n'a consenti à ce voyage qu'à condition qu'elles n'y mèneroient aucune autre dame. Le public avoit toujours cru que ce seroit une occasion favorable pour que M[mes] de Châteauroux et de Lauraguais puissent aller en Flandre.

La Reine continue à souper tous les jours gras avec des dames; elle en avoit hier dix à souper; elle joue à cavagnole avant et après souper.

On apprit hier par les nouvelles du 18 que Menin étoit investi. M. le maréchal de Noailles avoit été auparavant reconnoître la place de fort près, sans que l'on tirât un seul coup de canon. On dit que la garnison de cette place n'est que de 1,500 hommes, tous Hollandois, et qu'il y a fort peu de munitions et peu d'artillerie. On mande en même temps que l'armée du Roi a une artillerie formidable et des munitions en abondance.

On sait aussi que M. de Wassenaer a eu une conférence de deux heures avec M. le maréchal de Noailles et M. d'Argenson. C'est un homme de grande condition. L'on me mande qu'il paroît avoir beaucoup d'esprit et de politesse; il avoit l'air fort tremblant à l'audience qu'il a eue du Roi. Il est aisé de croire qu'une cour aussi nombreuse, remplie d'officiers généraux et particuliers, est un spectacle imposant pour un étranger.

Du dimanche de la Pentecôte 24. — Les dernières nouvelles de Flandre sont que Menin est investi, que nous

nous sommes emparés de Courtray, où il n'y avoit point de garnison, et qu'il a ouvert ses portes; nous y avons été reçus avec grande joie par les habitants. La garnison de Menin n'est que de 1,500 hommes, tous Hollandois; ils ont peu d'artillerie et de munitions, assez de blé et presque point de farine. M. le maréchal de Noailles a été reconnoître la place de fort près, sans qu'on ait tiré un seul coup de canon; les sentinelles mêmes ont dit qu'à moins qu'on ne s'approchât trop près à un certain point, ils ne tireroient point; il paroît que les Hollandois ne veulent point commencer les hostilités les premiers. L'on a travaillé tous ces jours-ci aux lignes de circonvallation; mais il a toujours plu, ce qui retarde beaucoup l'ouvrage. Le quartier du Roi sera à Warwick; il devoit s'y rendre avant-hier et y aller à cheval.

Les troupes de la maison du Roi qui étoient restées ici pour la garde de S. M. sont arrivées à l'armée et y ont joint leurs corps. On continue à mander que le Roi parle beaucoup aux officiers et se fait extrêmement aimer.

L'ambassadeur extraordinaire de Hollande est toujours à Lille; c'est M. de Fénelon qui est chargé d'avoir soin de lui, ce qui fait dire qu'ils ont de longues et fréquentes conférences ensemble.

Il y eut hier premières vêpres comme à l'ordinaire; ce fut M. l'archevêque de Bordeaux qui officia. Il officie encore aujourd'hui à la grande messe et à vêpres qui seront chantées par la musique de la chapelle à l'ordinaire, comme si le Roi y étoit, la Reine en bas en représentation et en grand habit, M. le Dauphin et Mesdames sur le drap de pied. C'est M. l'abbé de Fleury, comme premier aumônier et en l'absence de M. l'archevêque de Rouen, qui a présenté le pain bénit à la Reine, à M. le Dauphin et à Mesdames. La Reine a été à l'offrande suivie de M. le Dauphin seulement. L'usage est que le prélat officiant est dans un fauteuil, le dos à l'autel, la mitre sur la tête, et donne sa bague à baiser; mais aujourd'hui, M. de Bordeaux étoit

debout et sans mitre, parce que le Saint-Sacrement est exposé à cause des prières des quarante heures. C'est Mme de Flavacourt qui quête.

Il court ici et à Paris depuis plusieurs jours la nouvelle d'un courrier de M. le prince de Conty dont on ne sait point de détail; on dit seulement qu'elles sont favorables. Il est certain que le courrier est arrivé (1).

Il paroît depuis quelques jours un livre grand in-12, sans nom d'auteur, intitulé *Histoire de France*. Ce livre contient tous les événements depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV, et les dates justes des guerres, batailles, traités et de tous les événements remarquables, les femmes et les enfants de nos rois, légitimes ou naturels, les princes contemporains, les ministres, les guerriers, les hommes illustres et la date de leur mort. Cet ouvrage, qui est le fruit d'un travail immense, a été composé par M. le président Hénault, l'un des quarante de l'Académie françoise. M. le président Hénault, qui a toujours vécu dans la très-bonne compagnie, et qui a toujours paru se livrer beaucoup aux plaisirs de la société, a cependant infiniment lu, et ayant toujours eu pour objet de travailler à ce qui regarde le droit public et l'histoire depuis grand nombre d'années, il a fait continuellement des extraits qui sont le fondement de l'ouvrage qu'il vient de donner. C'est l'homme du monde qui sait le plus dans presque tous les genres, au moins dans les genres agréables et utiles à la société. La galanterie, les grâces dans l'esprit, les charmes de sa conversation, le talent de paroître s'occuper avec plaisir, même avec passion de ce qu'il sait, plaire à ses amis, celui de savoir choisir dans une histoire les faits intéressants et les plus dignes de curiosité, de

(1) Cette nouvelle n'est pas vraie; c'est un courrier de renvoi qui y a donné occasion. M. le prince de Conty a pris quelques petits postes en avant, mais de ces avantages on ne peut rien conclure de décisif; il faudroit que la flotte de Toulon pût nous joindre, et c'est ce qu'elle ne fait point jusqu'à présent. (*Note du duc de Luynes*, datée du 25 mai.)

beaucoup dire en peu de paroles, l'élégance, l'éloquence, les traits, les portraits, c'est le caractère de M. le président Hénault, et il sera aisé d'en juger par son livre. Il jouit d'un revenu considérable; il a une jolie maison, qu'il a achetée depuis peu d'années dans la rue Saint-Honoré; il donne à souper très-souvent, fait fort bonne chère (1), a grand nombre d'amis et vit avec tout ce qu'il y a de plus considérable et de plus aimable en hommes et en femmes (2).

---

(1) On connaît l'épître de Voltaire qui commence ainsi :

> Hénault, fameux par vos soupers
> Et par votre Chronologie....

(2) Il nous a paru curieux de rapprocher du portrait du président Hénault tracé par le duc de Luynes, celui qu'en a fait la marquise du Deffand, sa maîtresse.

« Toutes les qualités de M. le président Hénault, et même tous ses défauts, sont à l'avantage de la société; sa vanité lui donne un extrême désir de plaire; sa facilité lui concilie tous les différents caractères, et sa foiblesse semble n'ôter à ses vertus que ce qu'elles ont de rude et de sauvage dans les autres.

« Ses sentiments sont fins et délicats, mais son esprit vient trop souvent à leur secours pour les expliquer et les démêler; et comme rarement le cœur a besoin d'interprète, on seroit tenté quelquefois de croire qu'il ne fait que penser ce qu'il s'imagine sentir. Il paroît démentir M. de la Rochefoucauld, et il lui feroit peut-être dire aujourd'hui que le cœur est souvent la dupe de l'esprit.

« Tout concourt à le rendre l'homme du monde le plus aimable; il plaît aux uns par ses bonnes qualités, et à beaucoup d'autres par ses défauts. Il est impétueux dans toutes ses actions, dans ses disputes, dans ses approbations; il paroît vivement affecté des objets qu'il voit et des sujets qu'il traite; mais il passe si subitement de la plus grande véhémence à la plus grande indifférence, qu'il est aisé de démêler que si son âme s'émeut aisément, elle est bien rarement affectée : cette impétuosité, qui seroit un défaut en tout autre, est presque une bonne qualité en lui; elle donne à toutes ses actions un air de sentiment et de passion qui plaît infiniment au commun du monde; chacun croit lui inspirer un intérêt fort vif, et il a acquis autant d'amis par cette qualité que par celles qui sont vraiment aimables et estimables en lui. On peut lui reprocher d'être trop sensible à cette sorte de succès; on voudroit que son empressement pour plaire fût moins général et plus soumis à son discernement.

« Il est exempt des passions qui troublent le plus la paix de l'âme; l'ambition, l'intérêt lui sont inconnus; ce sont des passions plus douces qui l'agi-

Du lundi 25, *Versailles*. — Hier tout se passa à la chapelle comme je l'ai déjà marqué. Le sermon commença à quatre heures. Le prédicateur, qui est un prêtre séculier, s'appelle Frotteau (1); il n'a point de voix, et on a peine à l'entendre; c'est dommage, car son sermon étoit fort bon. Il fit un compliment à la Reine qui me parut bon aussi; peut-être seulement un peu trop long. Après le salut, la Reine alla se promener avec M. le Dauphin et Mesdames et revint ensuite jouer; elle se mit à table à neuf heures ou environ dans son antichambre, c'étoit grand couvert; le fauteuil de la Reine seul au milieu de la table, ce qui faisoit qu'il y avoit beaucoup de places pour les dames debout et pour les hommes. M. le Dauphin au bout de la table à droite, Mme Adélaïde à sa droite, Madame seule au bout à gauche (2). Derrière M. le Dauphin, un des officiers

---

tent; son humeur est naturellement gaie et égale, et si elle souffre quelque altération, c'est par des causes étrangères, et dont le principe n'est pas en lui.

« Il joint à beaucoup d'esprit toute la grâce, la facilité et la finesse imaginables; il est de la meilleure compagnie du monde; sa plaisanterie est vive et douce; sa conversation est remplie de traits ingénieux et agréables, qui jamais ne dégénèrent en jeux de mots ni en épigrammes qui puissent embarrasser personne. Il se plaît à démêler dans toutes sortes de genres les beautés et les finesses qui échappent au commun du monde; la chaleur avec laquelle il les fait valoir fait quelquefois penser qu'il les préfère à ce qui est universellement trouvé beau, mais ce ne sont point des préférences qu'il accorde, ce sont des découvertes qu'il fait, qui flattent la délicatesse de son goût et qui exercent la finesse de son esprit.

« Il ne manque d'aucun talent; il traite également bien toutes sortes de sujets; le sérieux, l'agréable, tout est de son ressort. Enfin M. le président Hénault est un des hommes du monde qui réunit le plus de différentes parties, et dont l'agrément et l'esprit sont le plus généralement reconnus. »

(*Correspondance inédite de Madame du Deffand*; 2 vol. in-8°, Paris, 1809, t. II, p. 171.)

(1) La *Gazette* le nomme Forto.

(2) Mme de Tallard étoit à la suite de Mesdames, et Mme de Luynes à la suite de la Reine. Mme de Tallard demanda à Mme de Luynes de quel côté elle vouloit se mettre; Mme de Luynes répondit que cela lui étoit égal et demanda même à Mme de Tallard quel étoit son usage. Mme de Tallard dit qu'elle se mettoit ordinairement derrière Mme Adélaïde, comme la plus jeune. Cet arrangement fut suivi. Mme de Luynes auroit bien pu aussi se mettre à la droite,

des gardes qui lui sont attachés; celui de Mesdames derrière Madame; M. de Châtillon derrière M. le Dauphin, ou en sa place un des sous-gouverneurs; Mme de Tallard derrière Madame. Il n'y eut rien après le souper qu'un moment de conversation dans la chambre de la Reine.

J'oubliois une circonstance sur la chapelle. Les Cent-Suisses y étoient rangés comme quand le Roi y est, mais sans tambours, parce que la compagnie avec ses tambours est auprès du Roi. Ordinairement à la messe de la Reine, lorsqu'elle l'entend en haut, on ne met de gardes du corps qu'aux trois premières travées de chaque côté. Il y a quelques années même que ce n'étoit qu'aux deux premières de chaque côté. Hier la Reine étant en bas, il y avoit des gardes aux cinq travées de chaque côté.

Il y avoit beaucoup de dames hier chez la Reine, et la Cour étoit plus remplie qu'elle ne l'est quelquefois quand le Roi y est.

M. Chambrier et M. de Rottembourg vinrent hier prendre congé de la Reine. Le premier va à Arras, qui est la ville d'assemblée que le Roi a donnée aux ministres étrangers, et M. de Rottembourg s'en retourne en Prusse.

On trouvera à la fin de ce livre une lettre que l'on dit être de M. de Court, écrite à M. l'évêque de Rennes pour servir de justification sur ce qui s'est passé au combat naval du 22 février (1). Cette lettre a toute l'apparence de vérité, cependant Mme de Maurepas nous dit hier que M. de Maurepas n'en avoit nulle connoissance et qu'il la croyoit faite à Toulon.

Mme de Brissac vint ici avant-hier au soir seulement pour demander à Mesdames permission de ne point servir sa

---

mais en ce cas elle auroit été derrière Mme de Châtillon ou le sous-gouverneur, qui furent toujours derrière M. le Dauphin; ainsi elle passa à gauche, et il fallut même qu'elle priât l'officier des gardes qui étoit derrière Madame, de se tenir un peu de côté, sans quoi il auroit été devant elle. (*Note du duc de Luynes*, datée du 29 mai.)

(1) Voir aux pièces justificatives.

semaine, ce qui prouve que M. de Brissac n'a point encore donné son consentement. On prétendoit cependant que M. de Brissac avoit cédé aux conseils de ses amis et avoit changé de sentiment.

L'on trouvera [à la fin de cette année] copie de la réponse du roi de Prusse à milord Hindfort, ministre du roi d'Angleterre à Berlin, au sujet des secours que le roi d'Angleterre a fait demander à S. M. Prussienne (1).

Du vendredi 29, *Versailles.* — J'appris il y a quelques jours que M. de Varennes, lieutenant colonel du régiment des gardes françoises, s'est retiré; le Roi lui a donné le gouvernement du château d'If en Provence qu'avoit M. d'Audiffret; ce gouvernement vaut 11 à 12,000 livres de rente. M. de Chabannes, major de ce régiment, monte à la lieutenance colonelle; M. de Vaudreuil, capitaine au même régiment a été fait major, et M. le comte d'Aster, fils de M. le duc de Gramont, a la survivance de la majorité avec l'agrément de vendre sa compagnie, qu'il vend 80,000 livres.

Mardi dernier, Mme la princesse de Conty vint ici avec Mme la duchesse de Chartres pour prendre congé de la Reine; elles ont dû partir ce matin à quatre heures; elles vont droit à Lille. La Reine ne les salua ni l'une ni l'autre.

Le Roi a entendu l'office le jour de la Pentecôte comme il a coutume de l'entendre ici. Tout Paris veut depuis longtemps qu'il se soit confessé, mais il n'en a pas été question.

On trouvera à la fin du livre une lettre écrite par M. le maréchal de Noailles à M. de Beaumont, officier des gardes du corps, par laquelle il lui ordonne les arrêts (2); M. de Saint-Jal a aussi été envoyé aux arrêts; l'un et l'autre pour n'avoir pas rendu compte au Roi d'un mousquetaire et

(1) Voir aux pièces justificatives.
(2) Voir aux pièces justificatives, n° 35.

d'un chevau-léger qui avoient répondu mal aux ordres qu'ils leur donnoient, l'un comme brigadier, l'autre comme maréchal de camp. On demanda même à M. de Saint-Jal s'il ne reconnoîtroit point le chevau-léger; il dit que non, qu'il avoit oublié son visage et qu'il auroit peur de se tromper. Le Roi a voulu donner cet exemple de sévérité pour faire voir aux officiers supérieurs qu'ils doivent faire respecter leur grade et que c'est à eux à répondre de ceux qui sont sous leurs ordres.

On trouvera à la fin de ce livre un extrait de deux ou trois lettres de l'armée, du 26. On trouvera aussi la distribution des quartiers des officiers généraux et l'ordre dans lequel ils doivent monter la tranchée.

Du samedi 30, *Versailles.* — J'appris avant-hier que le Roi a eu la bonté de donner les entrées de la chambre à mon fils. Mon fils mande que c'est en qualité de mestre de camp général des dragons qu'il a obtenu cet honneur.

J'appris aussi hier que le Roi a donné les mêmes entrées à M. le comte de Tresmes, frère de M. le duc de Gesvres.

L'ambassadeur d'Espagne a eu permission d'aller joindre le Roi à l'armée, et a eu l'honneur de manger avec le Roi, sans aucune distinction de place, comme simple particulier.

Mme de Ventadour reçut hier une lettre du Roi par laquelle il lui marque qu'il n'a eu jusqu'à présent à combattre que le mauvais temps et les mauvais chemins; qu'il a été reconnoître Menin; que les Hollandois ne tirent pas un seul coup, mais qu'il faudra bien qu'ils se décident entre ci et dimanche.

On apprend d'ailleurs par les nouvelles du 27 que M. le maréchal de Noailles et M. d'Argenson ont été à Lille conférer avec M. de Wassenaer; que l'on ne disoit point encore ce qui s'y étoit passé, mais que le bruit de l'armée étoit qu'il s'agissoit de propositions pacifiques et qu'elles paroissoient avoir été acceptées. La conduite que l'on a tenue jusqu'à présent pour le siége de Menin feroit juger

que ces bruits ne sont pas sans fondement, et que l'on pourroit bien avoir écouté la première proposition, que l'on dit avoir été faite par M. de Wassenaer, de remettre cette place après l'expiration du temps que l'on jugeroit nécessaire pour prendre cette place, à condition que l'on ne feroit jusqu'à ce moment aucun acte d'hostilité, et afin qu'il eût le temps de recevoir des ordres précis des États-Généraux. Ce qui est certain, c'est qu'il y a près de huit jours que l'on attend à tout moment des nouvelles de l'ouverture de la tranchée et que l'on dit toujours qu'elle est retardée par les pluies et les mauvais chemins.

Mme de Brissac revint ici hier pour suivre Mesdames pendant les deux derniers jours de cette semaine, qui naturellement étoit la sienne. M. de Brissac lui a mandé de suivre Mesdames jusqu'à ce que le Roi lui fasse demander sa démission; ce que l'on espère être une manière de tourner cette affaire conforme à ses désirs.

JUIN.

M. d'Ormesson d'Amboisle intendant des finances. — Raisonnements sur la nomination de M. de Bissy. — La Reine aux Récollets. — L'abbé Nollet. — Le comte de Matignon. — Détails sur les intendants des finances, les conseillers d'État, les conseillers au conseil royal, les secrétaires d'État et ministres. — M. de la Grandville. — Mandements des archevêques et évêques. — Difficulté faite à la maréchale de Nangis. — La Reine à la paroisse Saint-Louis. — Contributions levées par le maréchal de Saxe. — Mariage de M. de Prie. — Mmes de Cambis et de la Rivière. — Prise de Menin. — Réponse d'un vieux soldat au Roi. — Départ de Mmes de Châteauroux et de Lauraguais. — La Reine passe par Paris pour se rendre à la Madeleine de Tresnel. — M. et Mme de Brissac. — Retard du *Te Deum* pour la prise de Menin. — Le Roi et Mme de Châteauroux à Lille. — Prise du vaisseau anglais *Le Cumberland*. — Promotion d'officiers généraux. — M. de Wassenaer. — Mme de Sabran. — La Reine à Saint-Cyr. — Nouvelles de Lille. — Souper de la Reine à Sèvres; souper de ses dames commandé au cabaret. — *La craie* et *le pour* aux ambassadeurs à Arras. — Siége d'Ypres. — La Reine à Trianon. — Caractère du Dauphin. — Lettres du Roi pour le *Te Deum*. — Audience du nonce Dorini. — Mariage de M. du Fretoy. — Capitulation d'Ypres et investissement de Furnes. — Mort de M. de Beauvau.

Du lundi 1er juin. — Il y a deux jours que j'appris que M. d'Ormesson d'Amboisle, fils aîné de M. d'Ormesson, conseiller d'État du conseil royal, a obtenu la séance au conseil des parties (ou privé) en qualité d'intendant des finances. Le Roi lui avoit déjà accordé une place d'intendant des finances, mais il ne devoit prendre séance que lorsque M. son père jugeroit à propos de se retirer. La circonstance de M. Boulogne qui vient d'être fait intendant des finances a déterminé M. d'Ormesson à demander cette grâce, afin que son fils ne perdît pas un rang.

On mande de Flandre que la grâce accordée à M. de Bissy a donné lieu à beaucoup de raisonnements. On de que MM. les ducs d'Ayen et d'Aumont en sont peu satisfaits; et en général on est étonné d'une grâce aussi distinguée, d'autant plus, comme je l'ai déjà marqué, que l'on regarda en 1709 la même grâce comme une juste récompense accordée à M. le comte du Bourg pour avoir sauvé la haute Alsace, lorsque, détaché par M. le maréchal d'Harcourt, il battit à Ottmersheim M. de Mercy, qui, après avoir traversé le canton de Bâle, avoit passé le Rhin vis-à-vis Neubourg, entre Huningue et Brisach. On prétend que le Roi vouloit faire M. de Bissy lieutenant général, comme ayant fait tout au mieux à l'affaire de Montalban et ayant fait prisonnier M. de Suze, mais que M. d'Argenson représenta à S. M. qu'à l'âge de M. de Bissy cette grâce pourroit être un sujet de jalousie et même de représentation de la part de plusieurs officiers généraux, et que le Roi voulant cependant absolument récompenser M. de Bissy se détermina à le faire chevalier de l'Ordre. On ajoute que M. d'Argenson désire depuis longtemps pouvoir acheter pour son fils la charge de commissaire général de la cavalerie, qu'il en avoit déjà fait la proposition à M. de Bissy, qui lui dit qu'il ne vouloit point absolument y consentir, désirant extrêmement être chevalier de l'Ordre, comme M. de Clermont l'a été par cette même charge. On imagine que cette manœuvre, si elle

est vraie, ne sera pas ignorée par le Roi, et que M. d'Argenson pourra trouver plus d'obstacles qu'il ne pense à son projet.

On trouvera toujours à la fin de ce livre le bulletin de l'armée de Flandre (1); la tranchée est enfin ouverte du 28, et les ennemis n'ont commencé à tirer que le 29 au matin.

Hier dimanche, la Reine alla entendre la messe aux Récollets, où sont les prières des quarante heures; elle se mit dans la petite niche à droite, entre la chaire et le sanctuaire; elle y fut en chaise à porteurs, par l'escalier du grand commun. Aussi la garde n'entra point dans la cour. A son retour cependant la garde y étoit, parce qu'elle relevoit. La Reine dîna ensuite seule au grand couvert dans son antichambre; son dessein étoit de souper seulement au grand couvert, mais elle remit le grand couvert au dîner pour pouvoir souper avec des dames, comme elle fait tous les jours gras. L'après-dînée, elle ne retourna point aux Récollets, et entendit les vêpres et le salut à la chapelle, à l'ordinaire. M. le Dauphin et Mesdames furent aux Récollets.

La Reine a été ce matin, après la messe, chez M. l'abbé Nollet, dans le cabinet des médailles, et cette après-dînée à vêpres et au salut aux Récollets. Il y a déjà plusieurs jours que M. l'abbé Nollet a fini les leçons et expériences de physique qu'il est venu faire ici et qui avoient commencé ce carême. Depuis ce temps il a toujours resté ici. Mesdames y ont été quelquefois; et en dernier lieu, M. l'abbé Nollet ayant fait voir à Madame une chambre noire où les objets se peignent sur une feuille de papier, Madame, après y avoir regardé, dit à M. l'abbé Nollet qu'il avoit oublié sa tabatière dans la chambre noire; c'étoit une tabatière d'or dont elle lui faisoit présent. M. l'abbé Nollet a eu 100 pistoles de pension sur la cas-

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 39 et suivants.

sette de M. le Dauphin, dont on lui a payé la première année d'avance; il a eu, outre cela 1,000 écus de gratification. Il est sous-diacre; il est de l'Académie des Sciences, et est en grande réputation pour les expériences de physique. Il a été à Berlin et à Turin, et a fait un assez long séjour dans l'une et l'autre de ces cours. Il a un très-grand nombre de machines différentes pour démontrer d'une manière sensible; et ces machines sont faites avec goût et intelligence. C'est dans le cabinet, au-dessus de la voûte qui est entre la chapelle et la cour du château qu'il fait lesdites expériences. Ce cabinet, qui est fort orné, s'appelle toujours le cabinet des médailles, parce que c'étoit dans ce lieu qu'étoient les médailles et pierres gravées du Roi. On les a portées à Paris presque toutes depuis quelques années; il n'y a que les pierres gravées qui soient restées ici dans un des cabinets du Roi, en bas près de la petite galerie.

M. de Valentinois est venu ici aujourd'hui, avec M. le comte de Matignon, son second fils, qu'il a présenté à la Reine. M. le comte de Matignon arrive de Flandre, et en est parti la veille ou la surveille de l'ouverture de la tranchée. Il s'en va joindre le régiment de Forez, que le Roi lui a donné et qui est sur le Rhin. Ce régiment étoit commandé par M. le chevalier de Meuse, qui a obtenu le régiment Dauphin-infanterie, qu'avoit M. de Maillebois le fils, lequel a été fait maréchal de camp.

Du mardi 2, *Versailles*. — Aujourd'hui mardi, il est venu encore plusieurs étrangers, même l'ambassadeur de Hollande; celui de Venise est parti et est allé à Arras; on m'a dit que l'ambassadeur de Malte étoit allé présenter les faucons au Roi à l'ordinaire.

Les ambassadeurs d'Espagne et de Naples sont à l'armée; M. le prince de Grimberghen, ambassadeur de l'Empereur, est à Comines près de Warwick, qui est le quartier du Roi. On me mande qu'il a eu l'honneur de manger avec S. M.

J'ai appris aujourd'hui quelques circonstances par rapport à M. d'Ormesson et au conseil. Lorsque M. d'Ormesson maria son fils aîné, M. d'Amboisle, qui a actuellement trente-quatre ans, il demanda à lui remettre sa place d'intendant des finances; ajoutant lui-même pour condition de garder séance sa vie durant, et que son fils ne l'auroit qu'après sa mort. Depuis, M. d'Ormesson avoit demandé à M. le contrôleur général son agrément pour se retirer et à remettre sa place à son fils; M. le contrôleur général ne voulut point y consentir. M. Boulogne ayant été fait intendant des finances; à la mort de M. Fagon, écrivit à M. d'Ormesson pour lui demander ce qu'il devoit faire dans la circonstance où il se trouvoit, ne sachant s'il devoit prendre séance avant M. d'Amboisle, et le priant de vouloir bien faire en sorte qu'il ne prît sa séance qu'après lui. M. d'Ormesson, extrêmement touché de cette politesse, en alla parler à M. le contrôleur général et à M. le chancelier; l'un et l'autre en écrivirent au Roi, et c'est en conséquence que le Roi a accordé à M. d'Amboisle de prendre séance dès à présent. Il y a six intendants des finances; tous ont rang de conseiller d'État et en ont même le titre dans les provisions de leur charge; mais la différence d'eux aux conseillers d'État, c'est que, quoiqu'ils aient séance au conseil privé ou des parties, ils y entrent sans robe, seulement avec un manteau, et qu'ils n'en ont pas les appointements. Les charges d'intendants des finances valent 25,000 livres par an d'appointements fixes; et outre cela il y a plusieurs droits qui sont sans aucune difficulté et plus ou moins considérables, suivant les départements. Les uns ont aux environs de 5,000 livres par an, les autres environ 10,000. Il est vrai que ces charges ne s'acquièrent qu'à titre de finance (et cette finance est réglée à 200,000 livres) et ne peuvent être vendues davantage. Les conseillers d'État sont au nombre de trente, trois d'église, trois d'épée et vingt-quatre de

robe. Des vingt-quatre de robe, il y en a douze qu'on appelle ordinaires; leurs appointements ne sont que de 1,500 livres. Outre cela, les douze qui sont ordinaires ont 100 écus par mois pour leur nourriture et sont payés toute l'année. Les douze qui ne sont point ordinaires ont les mêmes 1,500 livres d'appointements, les mêmes 100 écus par mois, mais ils ne sont payés que pendant six mois. L'origine de cet arrangement est qu'autrefois il y avoit effectivement douze conseillers d'État qui ne servoient que six mois, de manière que des présidents ou procureurs généraux d'autres parlements du royaume obtenoient de ces places et venoient servir leur semestre à la suite du Roi. Tous les conseillers d'État sont commensaux de la maison du Roi, et c'est à ce titre qu'ils ont leur nourriture en argent, à raison de 100 écus par mois. Les places de conseillers ordinaires ne s'obtiennent que par ancienneté; le plus ancien des douze de semestre devient ordinaire lorsqu'il en meurt quelqu'un de ceux-ci. Ainsi, le premier pas à faire pour arriver au conseil, c'est d'être d'abord maître des requêtes. Les conseillers d'État et intendants des finances sont assis dans des fauteuils au conseil privé ou des parties, qui se tient toutes les semaines dans le lieu où est le Roi. Le fauteuil du Roi est toujours au bout de la table et reste vide. M. le chancelier est à la droite du fauteuil et préside; les maîtres des requêtes sont debout derrière, et celui qui rapporte est auprès du fauteuil du Roi, vis-à-vis M. le chancelier. C'est dans le nombre des maîtres des requêtes que le Roi choisit les intendants des provinces et les intendants des finances, et il y en a même de ceux-ci qui ont été intendants de provinces. Les intendants des provinces et les intendants des finances deviennent par la suite conseillers d'État; c'est une grâce qui leur est accordée pour récompense de service. Ordinairement les intendants des finances sollicitent cette grâce cinq ou six ans après qu'ils ont exercé leurs char-

ges et ne l'obtiennent que plusieurs années après. La charge de conseiller d'État est un caractère indélébile. M. Orry ne l'étoit point quand il fut fait contrôleur général, et à la seconde place qui se trouva vacante depuis, il vint la demander à M. le chancelier; on peut juger qu'elle lui fut accordée aisément. Outre ces places, il y a les deux places de conseillers au conseil royal; ces deux places valent chacune 15 à 16,000 livres de rente. Il y a encore celles de secrétaires d'État et celles de ministres. Les places de secrétaires d'État sont charges et valent 70,000 livres de rente. Celle de ministre n'est jointe à celle de secrétaire d'État que quand le Roi le veut; pour être ministre il ne faut qu'un ordre du Roi qui envoie un huissier du cabinet avertir pour le conseil. Cette seule forme donne 20,000 livres d'appointements. Lesdites 20,000 livres et le caractère de ministre restent même à ceux qui sont disgraciés; il faudroit qu'il y eût des accusations bien graves contre eux pour qu'ils ne les conservassent point. Feu M. de Pomponne les avoit conservés dans le temps de sa disgrâce, en 1679; feu M. le Pelletier les avoit conservés aussi. M. de Torcy en jouit encore aujourd'hui, et c'est par cette même raison que le Roi les a conservés à M. Amelot.

J'ajouterai encore une circonstance par rapport à M. Amelot, que j'ai apprise aujourd'hui. M. Amelot, qui s'étoit toujours occupé des mathématiques et des belles-lettres, ne songeoit nullement à la place de secrétaire d'État; il étoit fort estimé dans les finances, et son ambition se bornoit à devenir conseiller d'État et ensuite peut-être conseiller au conseil royal. M. Amelot est pauvre et n'a que 3,000 livres de son bien et 18,000 livres de rente du bien de Mme Amelot. Il est vrai que le père de M. Amelot vit encore, et qu'il lui viendra par sa mort 14 ou 15,000 livres de rente; mais on suppute qu'une partie de cette succession est déjà mangée par avance, ayant été obligé premièrement de payer 27,000 livres tous les ans

pour l'intérêt de l'argent de sa charge, et outre cela de manger de son fonds au moins 30,000 livres tous les ans pendant les sept ans qu'il a été en place. Lorsque la disgrâce de M. Chauvelin fut résolue, M. le cardinal chercha pour le remplacer quelqu'un dont le nom fût connu dans les pays étrangers; rien n'étoit mieux pour remplir cette idée qu'un homme qui avoit eu un ambassadeur dans sa famille. M. le Cardinal jeta les yeux sur deux personnes, M. Amelot et un autre, qu'on n'a pas voulu me nommer, et qui, à ce que l'on m'a dit, ne l'a jamais su. M. Amelot représenta qu'il ne s'étoit jamais appliqué à cette sorte d'étude, mais on lui dit que le Roi le vouloit.

Du mercredi 3, Versailles. — J'ai oublié de marquer que le Roi a donné la croix de Saint-Louis à M. le duc de Chartres.

M. de la Grandville a été fait chancelier chef du conseil de M. le duc d'Orléans. Cette charge, qui est d'un revenu très-considérable, avoit été possédée en dernier lieu par M. d'Argenson l'aîné, qui n'a pu la conserver, ayant été fait, comme je l'ai marqué, conseiller du conseil royal. Immédiatement avant lui c'étoit son frère cadet, qui ne quitta cette place que lorsqu'il fut fait secrétaire d'État et ministre.

Tous les archevêques et évêques de France ont reçu une lettre circulaire du Roi quelques jours après son départ pour l'armée, au sujet des prières publiques, et en conséquence chacun de ces prélats a fait un mandement pour ordonner lesdites prières. On trouvera à la fin de ce livre celui de M. le cardinal Tencin et celui de mon frère (1).

Du jeudi 4, Fête-Dieu, à Versailles. — Mme de Luynes me dit hier que Mme la maréchale de Nangis, qui est

(1) Voir nos 20 et 21 des pièces justificatives.

venue ici ces jours derniers, lui avoit parlé du refus fait par l'huissier de l'antichambre de la Reine de laisser entrer ses laquais dans ladite antichambre. Mme de Luynes en parla d'abord à l'huissier, qui lui répondit qu'il croyoit que, suivant la règle exacte, la dame d'honneur, la dame d'atours et le chevalier d'honneur n'avoient droit que de faire entrer chacun un seul laquais dans l'antichambre de la Reine; que cependant tous les laquais de la dame d'honneur, de la dame d'atours et du chevalier d'honneur y entroient, et que même ceux des maris ou des femmes, portant la même livrée, y étoient quelquefois reçus; mais que Mme la maréchale de Nangis étant veuve n'étoit pas dans le cas de demander cette distinction. Mme de Luynes a rendu compte du tout à la Reine, qui a répondu qu'il falloit laisser jouir Mme la maréchale de Nangis des mêmes priviléges dont elle jouiroit si son mari vivoit.

La Reine est sortie ce matin à dix heures pour aller à la grande paroisse. Elle avoit deux carrosses du corps sans compter celui des écuyers; ils étoient tous à huit chevaux. Il n'y a que le Roi qui va ces jours-là à deux chevaux à la paroisse. La Reine s'est mise dans les stalles à droite, avec un drap de pied. Elle étoit en grand habit, à cause de la procession. M. le Dauphin et Mesdames étoient aussi dans les stalles immédiatement après la Reine; ils étoient sur le tapis de pied, qui s'étendoit jusque là. La procession a commencé vers les dix heures, et s'est faite à l'ordinaire. La Reine avoit un grand parasol porté par un de ses valets de pied; Mesdames avoient chacune un valet de pied du Roi qui leur portoit un parasol. La Reine avoit sa robe portée par un page, et Mesdames avoient la leur portée par des pages du Roi. Lorsque la Reine se sert d'un petit parasol, c'est son premier écuyer qui le porte; et lorsqu'elle se sert du grand, c'est un valet de pied. Toutes les dames avoient des parasols comme elles l'ont jugé à propos; il y en

avoit un grand nombre de cramoisi et une frange d'or; Mme de Périgord en avoit un de cette espèce; Mme de Montauban en avoit un pareil à ceux de Mesdames, que Mme de Tallard lui avoit prêté; Mme de Villars en avoit un de taffetas vert, sans aucune frange, qu'elle portoit elle-même; quelques-unes de ces dames les portoient elles-mêmes; les autres les faisoient porter par leurs gens. Il n'y a, comme l'on sait, qu'un reposoir, où le Saint-Sacrement entre en venant et en retournant. M. le Dauphin s'est mis à genoux (1) à ce reposoir, à droite de la Reine et à même hauteur, par inattention; Mesdames étoient derrière la Reine (2). Presque toutes les dames titrées avoient des carreaux; Mme de Villars n'en avoit point fait porter, par esprit de dévotion; d'autres n'en avoient point fait porter. Une circonstance que j'oubliois, c'est que les dames titrées avoient leur robe portée par un de leurs gens, et que les dames non titrées n'avoient personne qui portât la leur; elles l'avoient seulement attachée (3). M. le Dauphin et Mesdames étoient arrivés à la

---

(1) Cette circonstance ne mérite point d'être observée; je l'ai remarquée aujourd'hui au même reposoir, où je suis arrivé avant la procession. M. le Dauphin marche devant la Reine, suivant l'usage, et suit immédiatement le Saint-Sacrement. Ainsi il se met à genoux dans le reposoir avant la Reine; et comme il n'y a ni prie-Dieu, ni drap de pied qui marque précisément la place de la Reine, M. le Dauphin ne peut pas observer sa place avec autant d'exactitude que Madame, qui marche immédiatement derrière la Reine.

Aujourd'hui la Reine a été à la procession; il n'y a rien à observer. La procession ne va que jusqu'au reposoir, ayant fait auparavant le tour de la moitié de la place et l'autre moitié en revenant. Il n'y avoit que Madame à la procession, Mme Adélaïde étoit restée à l'église avec Mme de Tallard. (*Note du duc de Luynes*, datée du 11 juin 1744.)

(2) Il faut remarquer que les places ne sont pas observées avec la même régularité dans un reposoir où il n'y a ni prie-Dieu ni tapis de pied. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) Cette circonstance ne mérite pas grande attention. J'y ai pris garde aujourd'hui plus particulièrement, et j'ai remarqué qu'il y avoit des dames titrées et autres qui avoient leurs robes attachées, ainsi qu'il y en avoit des unes et des autres qui se la faisoient porter. Mme d'Andlau et Mme de Rupelmonde, par exemple, avoient la leur portée par leurs gens. (*Note du duc de Luynes*, datée du 11 juin.)

paroisse avant la Reine. La grande messe a été chantée au retour de la procession, et a été finie à une heure. Au retour, après le carrosse des écuyers de la Reine et le carrosse du corps où étoit la Reine, marchoit immédiatement celui de M. le Dauphin, derrière M. le Dauphin, celui de Mesdames, ensuite le second carrosse du corps de la Reine. M. le Dauphin, ni Mesdames n'avoient point de second carrosse.

On mande de l'armée de M. le comte de Saxe qu'il a établi des contributions assez avant dans le pays ennemi, et que voyant qu'on différoit à les payer, il est parti avec un détachement considérable qui a répandu la terreur dans tout le pays et a déterminé le payement desdites contributions.

On compte apprendre dans deux ou trois jours la prise de Menin.

Du vendredi 5, *Versailles*. — J'appris il y a deux jours un mariage qui se fera incessamment; c'est celui de M. de Prie avec Mlle de Castéja, qui est cousine de Mme de Lalande et qui demeure toujours ici avec elle; elle est sœur de M. de Castéja, qui a été ambassadeur de Suède; c'est une fille très-sensée, fort amie de Mme de Ventadour, chez qui elle passe sa vie; elle paroît avoir environ cinquante ans; elle a 100,000 francs de bien, mais par ses épargnes elle a doublé son fonds. On dit que M. de Prie lui fait des avantages considérables par le contrat de mariage, et cela est aisé à croire. M. de Prie a au moins soixante-quinze ans; il est veuf depuis longtemps. Sa première femme a été assez connue; elle étoit, comme on l'a su, la maîtresse de M. le Duc et le gouvernoit entièrement; c'est elle qui a fait le mariage de la Reine. M. de Prie jouit d'un revenu considérable; on assure cependant qu'il a sur cela assez peu de bien libre; il a toujours été fort grand mangeur, et étoit dans l'habitude de donner tous les jours à dîner, hors un seul jour de la semaine, qu'il passoit sans manger; son estomac est venu

en si mauvais état qu'on ne croyoit pas qu'il pût vivre; on prétendoit même qu'il avoit eu une attaque d'apoplexie; ce qui est certain, c'est que sa tête étoit fort affoiblie, et qu'il déraisonnoit. C'étoit à l'occasion de M. de Prie que Mme de Ventadour, écrivant à Madame à Fontainebleau, l'année passée, de Glatigny près Clagny, où elle a une petite maison et où elle passe une partie de l'été, lui mandoit : « Je passe ici ma vie avec gens qui radottent, et, ce qui vous surprendra, c'est que ce n'est pas moi. L'autre jour, ajoutoit-elle, Mme de Visé (1) et M. de Prie étoient au coin du feu chez moi; j'entendis tout d'un coup M. de Prie qui disoit à Mme de Visé : « Ne trouvez-vous pas que le feu Roi se porte bien encore pour son âge (2)? »

On apprend par les nouvelles du 2 que M. le comte de Clermont, qui commande l'attaque à droite, est maître de l'ouvrage à cornes près de Hallewin (3).

On mande de l'armée de M. de Saxe qu'il a fait un détachement, sous les ordres de M. de Lutteaux, pour enlever un convoi qui vient de Gand par le canal de Bruges.

La Reine chargea il y a quelques jours Mme de Luynes d'écrire à M. de Fleury pour qu'il demandât au Roi s'il trouvoit bon que Mme de la Rivière et Mme de Cambis eussent l'honneur de manger avec elle et de monter dans ses carrosses. Mme de Luynes ajouta dans sa lettre qu'elle ne croyoit pas qu'il dût y avoir la moindre difficulté pour toutes les dames que le Roi avoit nommées pour être auprès de Mme la Dauphine; elle lui marquoit aussi par rapport à Mme de Cambis que cette grâce avoit été refusée dans le temps que feu M. de Cambis étoit officier des gardes du

(1) Veuve d'un capitaine aux gardes, fort âgée et fort amie de Mme de Ventadour et qui passe sa vie chez elle. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) On dit que la tête de M. de Prie est présentement bien remise. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) Un des faubourgs de Menin.

corps, mais qu'ayant été ambassadeur en Angleterre (où il est mort) et fait chevalier de l'Ordre, et ayant eu permission de se retirer des gardes du corps, il lui paroissoit que les circonstances étoient fort différentes. Mme de Luynes a reçu aujourd'hui la réponse de M. de Fleury; il lui marque qu'il a rendu compte au Roi, et que S. M. approuve que Mmes de Cambis et de la Rivière (1) aient cet honneur; il ajoute qu'il n'y a aucune difficulté pour les dames de Mme la Dauphine.

Du mercredi 10, *Versailles*. — Il y a plusieurs jours que je n'ai écrit; ainsi, je suis obligé de rappeler des nouvelles déjà anciennes.

Vendredi 5 de ce mois, la Reine joua à cavagnole comme à l'ordinaire; son jeu étant fini, comme elle étoit prête à se mettre à table dans sa chambre (2), il arriva un courrier. La Reine passa dans ses cabinets, où elle le fit entrer; il remit une lettre à S. M.; quelque temps après elle revint dans sa chambre, où nous l'attendions tous. Elle nous dit : « Menin est pris. » Elle nous lut même quelques lignes où il étoit marqué que le gouverneur avoit arboré le drapeau blanc, le 4 au matin, et que dans le moment que le courrier étoit parti l'on dressoit la capitulation. Cette lettre étoit venue par un courrier dépêché par la cour de Madrid; il avoit été chargé de cette lettre pour la Reine, et en passant à Paris il avoit dépêché un courrier pour la porter à Versailles. La Reine envoya aussitôt M. de Chalmazel chez M. le Dauphin et chez Mesdames pour leur faire part de cette nouvelle; elle parut dans un si grand saisissement de joie qu'à peine put-elle manger. Une ou deux heures après, il arriva un page du Roi dépêché exprès pour apporter la même nouvelle à la Reine,

(1) Son mari est sous-lieutenant des mousquetaires noirs. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) La Reine ne soupe point avec des dames les jours maigres, comme je l'ai déjà marqué. (*Note du duc de Luynes.*)

à M. le Dauphin et à Mesdames. On trouvera des détails dans les bulletins que je fais copier à la fin de ce livre. En tout, il paroît que la place s'est très-mal défendue. Il y a toujours des gens qui croient que la raison de cette défense molle et foible est une convention secrète avec les Hollandois; il se pourroit faire aussi que ce fût l'effet de nos bombes, dont on ne pouvoit se mettre à couvert dans la place. Le Roi y fit son entrée dimanche dernier, et ce même jour la garnison sortit, passant entre deux haies de nos troupes, suivant l'usage. L'on m'a dit aujourd'hui que dans cette occasion, le Roi ayant remarqué un soldat de son armée qui avoit des cheveux blancs, il le fit appeler et lui demanda quel âge il avoit; le soldat lui répondit : « Sire, j'ai quatre-vingt-dix ans; j'avois demandé les Invalides, mais ayant appris que vous veniez vous mettre à la tête de votre armée, j'ai voulu vous sacrifier le peu de temps qui me reste à vivre. » Le Roi tira sur-le-champ dix louis de sa poche, et ne voulut point que personne les remît au soldat; il les lui donna de sa main.

Depuis le départ du Roi, Mmes de Châteauroux et de Lauraguais (1) ont toujours resté à Plaisance, comme je l'ai déjà marqué; elles n'étoient point venues ici. Elles y vinrent dimanche après midi; elles arrivèrent chez la Reine un peu après que le jeu fut commencé; elles s'assirent assez loin de la Reine. La Reine ayant quitté le jeu pour passer dans sa garde-robe dit à ces deux dames de souper avec elle; elle leur parla à l'une et à l'autre pendant le souper et les traita très-bien; elles jouèrent après souper au jeu de la Reine, et repartirent ensuite pour retourner coucher à Plaisance. Elles partirent la nuit d'avant-hier à hier de Plaisance, pour aller à Lille, où le Roi est actuellement et y demeurera jusqu'à l'ouverture de la tranchée devant Ypres. On peut juger aisément que Mme de Châ-

---

(1) M. le marquis de Gontaut étoit avec elle. (*Note du duc de Luynes.*)

teauroux ne parla point de son voyage de Flandre à la Reine (1), et quoique tout le monde le sût, cependant elle ne l'avoua pas. Elles sont parties dans une gondole à six places avec Mme du Roure et leurs trois femmes de chambre. On m'a dit qu'elles devoient trouver des relais partout jusqu'à Lille.

La Reine projetoit depuis longtemps d'aller souper chez Mme la duchesse d'Orléans à la Madeleine de Tresnel; mais elle ne vouloit point y aller pendant que le siége de Menin dureroit. Lorsqu'elle fut instruite que cette place étoit prise, elle fit dire à S. A. R. qu'elle iroit hier mardi. Elle avoit fait avertir en même temps M. le duc de Gesvres et M. le prévôt des marchands qu'elle passeroit au travers de Paris. La Reine, en effet, partit hier à cinq heures un quart; M. le duc de Gesvres, M. le prévôt des marchands et M. le lieutenant de police l'attendoient à la porte Saint-Honoré, où ils lui présentèrent leurs respects. La Reine marchoit à quatre carrosses, en comptant celui des écuyers; elle avoit mené quinze dames avec elle; elle suivit la rue Saint-Honoré, toujours au pas, deux valets de pied à pied à côté de chaque carrosse; elle passa par la rue de la Ferronnerie, celle des Lombards, etc., jusqu'à la porte Saint-Antoine. Toutes les rues étoient arrosées et bordées des troupes de la Ville. Il y eut beaucoup de cris de *Vive la Reine* et de *Vive le Roi*. Il étoit plus de sept heures quand S. M. arriva à la Madeleine de Tresnel. Mme la duchesse d'Orléans avoit avec elle Mme la duchesse de Modène et Mlle de Modène, sa fille, qu'elle fait appeler Mme la marquise de Gualterio, qui n'avoit jamais été présentée à la Reine et qui cependant a soupé avec S. M. Il y avoit outre cela Mme de Lorges, Mme de Courcillon, Mme de

(1) Mme de Châteauroux avoit l'air assez embarrassée pendant le jeu et pendant le souper; pour Mme de Lauraguais, elle ne s'embarrasse pas si aisément. La Reine leur parla à toutes deux, et fit très-bien. On ne peut assez louer toutes les attentions qu'elle a pour tous les hommes et femmes qui viennent ici lui faire leur cour. (*Note du duc de Luynes.*)

Clermont, Mme de Tonnerre, Mme d'Armentières, Mme de Pauly (1), Mme de Levisany et Mme de Poitiers. La Reine, après avoir été quelque temps dans l'appartement de Mme la duchesse d'Orléans, passa dans un cabinet où on lui apporta des glaces; la serviette fut donnée à Mme de Luynes, qui la présenta à S. A. R.; la Reine proposa à Mme la duchesse d'Orléans d'en prendre, mais elle le refusa, à cause de sa santé; ensuite la Reine alla par des corridors fort longs et fort étroits à la tribune de Mme la duchesse d'Orléans qui donne sur l'église de La Madeleine; il y avoit deux autres tribunes pour les dames. Après le salut, Mme la duchesse d'Orléans supplia la Reine de vouloir bien faire l'honneur aux religieuses d'entrer dans la maison, et en même temps de vouloir bien lui défendre d'avoir l'honneur de l'y suivre, ne pouvant se résoudre d'y entrer depuis la mort de Mme l'abbesse de Chelles, sa fille, qui est enterrée dans cette maison. Mme d'Orléans rentra donc dans son appartement, et la Reine descendit et entra dans le couvent. Elle alla d'abord à l'église, où elle trouva un prie-Dieu et un tapis de pied; les religieuses chantèrent le *Te Deum*, après lequel la Reine entra dans le jardin du couvent et de là dans celui de Mme la duchesse d'Orléans. La promenade ne fut pas extrêmement longue; la Reine remonta en haut, et commença un cavagnole, où elle ne joua qu'environ un quart d'heure, parce qu'on vint l'avertir que le souper étoit servi. La Reine se mit à table. On oublia d'apporter à Mme de Luynes la serviette pour la présenter à Mme la duchesse d'Orléans. La Reine fut servie à table par M. de Laval, chevalier d'honneur de S. A. R.;

(1) Mme de Pauly s'appelle Durfort; elle étoit attachée à la feue reine d'Espagne (Orléans) et étoit une de ses dames, ayant eu permission de porter le nom de Madame, et s'appeloit Mme de Durfort. Mme la duchesse d'Orléans, qui l'aime, l'a mariée à M. de Pauly. Elle n'avoit jamais été présentée à la Reine; cette présentation se fit sur-le-champ, et en même temps Mme la duchesse d'Orléans demanda à la Reine que Mme de Pauly eût l'honneur de manger avec la Reine. (*Note du duc de Luynes.*)

la Reine le renvoya quelque temps après pour qu'il pût aller souper. Mme la duchesse d'Orléans étoit à la droite de la Reine, Mme de Modène à la gauche, Mme de Gualterio à la droite de Mme la duchesse d'Orléans, Mme de Luynes à la gauche de Mme de Modène. Il y avoit en tout dix-sept dames à la table de la Reine, y compris S. M. Les autres dames mangèrent à la petite table dans la même chambre. Après le souper, la Reine passa dans des cabinets et garde-robes de Mme la duchesse d'Orléans, où elle resta assez longtemps, une partie du temps seule et l'autre partie avec S. A. R. Mme de Modène avoit prévenu Mme de Luynes par rapport à son voyage de Flandre; elle est partie cette même nuit, après que la Reine fut partie de La Madeleine de Traisnel; elle avoit prié Mme de Luynes de demander à la Reine si elle trouveroit bon qu'elle prît congé de S. M. à La Madeleine et qu'elle ne vînt point à Versailles pour prendre ses ordres. Mme de Luynes prit le temps que la Reine étoit toute seule pour lui en parler; la Reine lui répondit avec assez de vivacité: « Qu'elle fasse son sot voyage comme elle voudra, cela ne me fait rien. » La Reine vint se remettre au jeu environ vers minuit; ce fut auparavant que Mme de Modène prit congé d'elle; on peut juger que la réception fut assez froide. La Reine joua jusqu'à trois heures un quart; elle partit ensuite, passa sur les remparts en revenant; elle arriva ici à cinq heures et demie et entendit la messe à la chapelle avant que de se coucher. Le lendemain, M. le duc de Gesvres, M. Turgot, ci-devant prévôt des marchands, M. de Vatan, qui a cette charge aujourd'hui, et M. de Marville, lieutenant de police, vinrent faire leur cour à la Reine et la remercier de l'honneur qu'elle avoit fait à la ville de Paris.

Le mariage de M. de Prie avec Mlle de Castéja se fit mardi matin chez Mme de Ventadour, à Glatigny, à dix heures et demie; ils vinrent de là dans la maison de Mme de Ventadour à la ville, où ils restèrent jusqu'au len-

demain. Je ne sais pas précisément l'âge de M[lle] de Castéja, mais on la dit aînée de son frère, et son frère étoit capitaine en 1702.

Il n'y a point actuellement de nouvelles fort intéressantes de l'armée; le Roi est à Lille, et y restera jusqu'à l'ouverture de la tranchée. M. le maréchal de Saxe s'est emparé d'un petit fort près d'Ypres et d'une écluse.

M. de Luxembourg s'est fait transporter à Lille, où l'on doit ces jours-ci lui faire l'opération de la fistule. On trouvera ci-après la liste de la promotion que le Roi vient de faire dans son armée.

Lieutenants généraux.

MM. D'Aunay.
Bérenger.
Balleroy.
Chabannes.
Duc de Richelieu.
Prince de Pons.

MM. De Brézé.
Duc de Luxembourg.
Comte d'Estrées.
Berchiny.
Mylord Clare.
Chevalier d'Apchier.

Maréchaux de camp.

MM. Chambon.
De Gault.
Romecourt.
Comte de Beaumont.
Saumery.
Champeron.
Rasilly.
Séedorf.
De Fiennes.

MM. Logny de Montmorency.
De Donges.
Lévis.
D'Avaray.
Comte de Fitz-James.
Bauffremont.
Prince de Tingry.
Comte de la Suze.
Duc de Fleury.

Brigadiers.

Saint-Clair.
Varneville.
Montigny.
Reynold.

D'Aspremont.
Chombon.
Landreville.
Reffuveille.

MM. Chevalier de Grille.	Le baron d'Ordre.
Chambonas.	Descorailles.
Cerney.	La Serre, major du régiment du Roi.
D'Havrincourt.	Montmort.
Toulongeon.	Crenay.
La Salle.	Chevalier d'Aumale.
Vaudreuil.	Saint-Segraux.
Du Plessis, chef de brigade.	D'Aultry.
Vernassal.	

J'ai déjà beaucoup parlé de la colère de M. de Brissac sur la place que sa femme a auprès de Madame ; on espéroit toujours que cette affaire s'accommoderoit. On prétendoit que M. de Brissac s'étoit contenté de dire qu'il vouloit que sa femme donnât sa démission aussitôt que le Roi la lui feroit demander, et comme nul secrétaire d'État jusqu'à présent n'a eu l'ordre de la demander, pas même de la recevoir, Mme de Brissac se flattoit qu'en gagnant du temps les choses s'adouciroient ; elle commença donc sa semaine dimanche dernier. Lundi elle monta à cheval avec Mesdames, qui allèrent se promener à la chasse du daim. En arrivant de la chasse, elle reçut une lettre de M. de Sauroy, son père, qui lui mandoit que M. de Brissac venoit d'arriver, qu'il l'avoit vu dans une si grande fureur qu'il n'avoit pas voulu le recevoir chez lui, et qu'elle eût à prendre ses mesures sur cette nouvelle. Mme de Brissac alla porter la lettre à Mme de Tallard, qui sur-le-champ fit mettre les chevaux à son carrosse et la mena à Paris. Comme on avoit prévu que cet événement n'étoit pas impossible, Mme de Brissac avoit obtenu un ordre de M. l'archevêque pour être reçue à la communauté des filles du Saint-Sacrement du Marais, à quelque heure que ce fût du jour ou de la nuit. Mme de Brissac entra dans ce couvent à deux heures après minuit ; elle a présenté sa requête en séparation de corps et de biens.

Du samedi 13, *Versailles.* — On n'a point encore chanté le *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise de Menin ; ce qui

en a empêché jusqu'à présent, c'est la maladie de M. de Dreux, parce qu'il est de règle et d'usage que ce soit le grand-maître ou le maître des cérémonies qui avertisse les cours supérieures d'assister au *Te Deum*. Je crois cependant qu'il y a eu des occasions où, le grand-maître et le maître des cérémonies étant absents ou malades, le grand-maître a commis quelqu'un à sa place pour remplir cette fonction, soit un gentilhomme ordinaire, soit un officier des gardes du corps. M. de Dreux, qui est dans son lit depuis plusieurs [jours], se voyant dans l'impossibilité absolue de sortir, avoit proposé de commettre un officier des gardes du corps qui demeure toujours à Paris. Le Roi n'a point apparemment approuvé cet arrangement, car il a envoyé ici M. Desgranges, lieutenant général et maître des cérémonies. M. Desgranges est arrivé ici aujourd'hui avec l'habit uniforme, et a fait sa révérence à la Reine.

Le Roi est à Lille depuis le 8, et on ne sait point encore le jour de l'ouverture de la tranchée devant Ypres; on sait seulement que cette place est investie. On reçoit des nouvelles fort exactement de ce qui se passe à l'armée en ce qui regarde les opérations militaires, mais on ne mande aucun détail de la Cour; on assure que les lettres sont presque toutes ouvertes et portées directement au Roi.

Les ambassadeurs qui ont été à Arras y ont reçu les honneurs dus à leur caractère; mais ceux à qui le Roi a permis d'aller à Lille n'y ont reçu aucun des honneurs de la guerre. Mme la duchesse de Chartres et Mme la princesse de Conty n'en ont point reçu non plus, quoique le Roi ne fût point à Lille mais à son quartier devant Menin. S. M. a déclaré qu'il regardoit Lille comme son principal séjour, et que l'on ne devoit point rendre ces honneurs aux ministres étrangers ni aux princes et princesses dans le lieu où il est (1).

---

(1) Camp de Warwick, 10 juin.

Le nonce du Pape, qui étoit arrivé ici avant-hier, a eu ce matin sa première audience particulière du Roi.

Du dimanche 14, Versailles. — Lorsque j'ai marqué ci-dessus le départ de Mmes de Châteauroux et de Lauraguais, je n'ai parlé que de Mme du Roure qui avoit été avec elles; mais j'ai appris depuis que Mme de Bellefonds y avoit aussi été; elles étoient toutes quatre dans une berline et étoient suivies par une gondole où étoient leurs femmes. Mmes de Châteauroux et de Lauraguais sont logées au gouvernement, dans la même maison où loge le Roi (1). Mme de Modène, qui est arrivée quelques jours après elle, est logée dans la ville. Mme de Rubempré étant allée la veille du départ de ces dames coucher à Plaisance, elles lui proposèrent de l'emmener avec elles en Flandre; l'arrangement ne put se faire sur-le-champ, mais Mme de Rubempré promit d'y aller, et elle est partie ou part ces jours-ci. Elle vint il y a deux ou trois jours faire sa cour à la Reine.

Le nouveau nonce du Pape eut ces jours derniers sa première audience du Roi à Lille; il doit avoir après-demain sa première audience de la Reine ici.

Il y a déjà quelques jours que l'on a appris que deux de nos vaisseaux allant à la Martinique avoient rencontré un vaisseau anglois, nommé *Le Cumberland*, qui devoit faire partie de la flotte du contre-amiral Hardy. Ce vaisseau est percé de soixante-dix pièces de canon, quoiqu'il paroisse n'en avoir que quarante; il peut démasquer quand il veut la batterie de trente; c'est une construction

---

S. M. a accordé le régiment de Lévis-cavalerie à M. le vicomte de Rohan; — Touraine-infanterie à M. le duc d'Olonne; — Saintonge, qu'il avoit, à M. de la Grandville; — Bauffremont-dragons à M. de Listenay; — Bauffremont-infanterie, que celui-ci avoit, à M. le marquis de Fleury.

M. le maréchal de Noailles, qui est à l'armée, continue de travailler aux dispositions pour le siége d'Ypres. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Ce n'est pas dans la même maison, mais dans une maison joignante, que l'on appelle le petit gouvernement. Mme la duchesse de Chartres et Mme la princesse de Conty sont logées fort loin du gouvernement, et y mènent une vie assez triste; presque personne ne va chez elles. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 18 juin.)

extraordinaire. Le vaisseau est tout neuf et parfaitement bien fait. Nos deux vaisseaux n'étoient que de trente à quarante pièces de canon chacun. M. le chevalier de Conflans (1), comme le plus ancien, les commandoit tous deux; on m'a nommé le capitaine de l'autre vaisseau : j'ai oublié son nom, mais j'ai ouï dire qu'il avoit fait une manœuvre admirable. Nos deux vaisseaux partoient de Brest. Ils attaquèrent *Le Cumberland*, qui se défendit parfaitement bien ; enfin, après un combat long et opiniâtre, ils s'en rendirent maîtres; le capitaine anglois qui le commandoit, blessé à mort, voulut avant que de mourir donner une marque d'estime à M. le chevalier de Conflans en se faisant porter sur son vaisseau, où il expira. Le Roi a donné le commandement du *Cumberland* à M. le chevalier de Conflans. Nos deux vaisseaux, trop maltraités de ce combat pour aller à leur première destination, sont rentrés dans le port de Brest, et on a envoyé deux autres vaisseaux à la Martinique.

Du mardi 16, *Versailles.* — M. La Peyronie fit le 11 de ce mois l'opération de la fistule à M. le duc de Luxembourg, à Lille; cette opération n'a duré que deux minutes, et les nouvelles que l'on en a jusqu'à présent semblent faire espérer qu'il n'y a aucun danger.

M. de Wassenaër, qui a toujours resté à Lille pendant le siége de Menin, y fait venir sa femme ; il a souvent des conférences avec M. le maréchal de Noailles et M. d'Argenson et M. du Theil, qui est jusqu'à présent seul chargé des affaires étrangères.

On apprit hier, par les nouvelles du 13, que M. de Was-

---

(1) M. le chevalier de Conflans est de la maison de Conflans, quoique parent assez éloigné du feu bailli de Conflans. C'est un cadet qui n'a rien. Il a été élevé dans une communauté que feu M. de Dangeau entretenoit à ses frais. Il est fort peu connu dans ce pays-ci, parce qu'il n'y vient jamais. Il est fort estimé dans la marine. (*Note du duc de Luynes.*)

senaër étoit parti de Lille; mais il n'a point pris congé du Roi, et il a laissé son secrétaire; aussi l'on juge qu'il reviendra bientôt et que son voyage est ou pour aller au-devant de sa femme, ou pour recevoir de nouveaux ordres des États-Généraux.

Les dames continuent à venir ici en assez grand nombre faire leur cour à la Reine. La petite Mme de Sabran (1) y est depuis plusieurs jours; comme elle est fort amie de Mme de Chevreuse, elle vint chez moi l'année passée à Dampierre, et elle s'y trouva dans le temps d'un voyage que la Reine y fit; elle eut l'honneur d'y souper avec S. M. Étant fort peu venue à la Cour, elle n'avoit jamais eu l'honneur de monter dans les carrosses de la Reine. Mme de Luynes en parla hier à S. M. à l'occasion d'un petit voyage qu'elle fit à Saint-Cyr pour y aller entendre le salut. Cette grâce ne pouvoit souffrir de difficulté; aussi fut-elle accordée sur-le-champ. La Reine avoit trois carrosses du corps qui étoient presque entièrement remplis. Elle partit à cinq heures, et revint à six heures trois quarts pour la musique, après laquelle elle joua à l'ordinaire; elle soupa ensuite avec onze dames, et joua après souper.

Mme de Brissac est toujours dans son couvent, et pourra bien y rester longtemps. M. de Brissac dit qu'il est très-fâché qu'elle ne veuille pas vivre avec lui; mais que, puisque c'est sa volonté, il consent à la séparation et offre de lui rendre tout son bien, mais à la condition qu'elle demeurera toute sa vie dans un couvent. On n'a point jusqu'à présent [donné] sa place; il y a lieu de croire que le Roi, par bonté, veut donner à M. de Brissac le temps de faire des réflexions.

J'ai marqué ci-dessus le départ de M. Chambrier; il est arrivé à Lille, et l'on croit qu'il y a de grandes négo-

(1) Coëtlogon.

ciations entre notre cour et celle de Prusse. M. de Rottembourg n'est parti de Lille que depuis peu de jours pour retourner à Berlin. Le Roi de Prusse est très-décidé à se mettre en possession de la succession du prince d'Ost-Frise.

Le nouvel envoyé de Danemark, M. de Bernstorff, a eu audience du Roi à Lille.

Dimanche dernier, la Reine, après le salut, alla à Sèvres (1), chez Mme d'Armagnac ; elle devoit y aller dès le vendredi, mais ayant su qu'il y avoit ici beaucoup de dames qui aiment fort le jeu, elle eut la bonté de remettre son voyage ; elle ne le fit point non plus le samedi, pour recevoir la visite de Mademoiselle, qui venoit de Madrid exprès pour lui faire sa cour et qui ne peut pas coucher ici, son appartement, qui est au-dessous de celui de Mme la Dauphine, étant absolument rompu et hors d'état qu'on y habite. Lorsque la Reine va à Sèvres, comme son principal objet est de causer avec Mme d'Armagnac, sœur de Mme de Villars et qu'elle aime beaucoup, elle s'enferme ordinairement avec elle, et les dames qui ont l'honneur de suivre la Reine demeurent pendant ce temps-là dans une autre pièce avec une demoiselle qui est attachée à Mme de Villars et qui fait presque auprès d'elle les fonctions de fille d'honneur. Dimanche, M. l'abbé de Vienne, conseiller clerc au Parlement, ami intime de Mme d'Armagnac, étoit en tiers entre la Reine et elle ; ces conversations particulières sont suivies presque toujours d'un petit souper uniquement pour la Reine, Mme d'Armagnac et Mme de Villars, quand elle y est. Pour les dames qui suivent la Reine, on ne leur donne point à souper. Les principaux officiers de la maison de la Reine et toute la suite des cochers, postillons, etc., ne sont pas mieux traités, comme l'on peut penser. Mme d'Armagnac dit qu'elle n'est point assez riche

(1) On prononçait alors et on écrivait Sève.

pour donner un vrai souper à la Reine, encore moins à ce qui a l'honneur de la suivre. Cet arrangement ne plaît point du tout aux dames de la Reine, ce qui est fort aisé à penser. Elle ne mène ordinairement avec elle que les dames de semaine; elle avoit dimanche Mmes de Montauban, de Flavacourt et de Périgord, toutes trois de semaine, et Mme de Roquépine. Ces dames, voyant le petit souper particulier s'établir à l'ordinaire, prièrent M. de Narbonne, chef de brigade, qui est auprès de la Reine, d'envoyer leur commander à souper au cabaret (1). Cette commission fut exécutée sur-le-champ; mais la Reine, étant remontée en carrosse immédiatement après son repas, le souper n'eut pas le temps d'arriver, et M. de Narbonne le paya. La Reine revint ici sur les dix heures.

Depuis que le Roi est à Lille, il paroît qu'il fait à peu près comme ici; il soupe chez Mme de Châteauroux ou dans ses cabinets avec elle et plusieurs dames et quelques hommes (2). Le jour que Mlle de Modène arriva à Lille, elle soupa chez Mme de Châteauroux.

Du jeudi 18, *Versailles.* — Quelqu'un d'instruit m'a mandé aujourd'hui de Lille que le départ de M. de Wassenaër étoit effectivement pour aller en Hollande; on dit que c'est un homme droit et qui sent la nécessité que sa République se détermine de façon ou d'autre; l'on compte donc que son retour apportera dans peu la décision de la paix ou de la guerre.

L'on mande aussi que les ambassadeurs ont eu l'honneur de dîner avec S. M., au camp seulement, sans aucune distinction de place, comme de simples courtisans; ils n'ont point eu cet honneur à Lille. Les ambassadeurs de

---

(1) Leur projet étoit d'aller au cabaret même; la chambre y étoit déjà éclairée et prête à les recevoir. La Reine a été très-choquée de cet arrangement. (*Note du duc de Luynes,* datée du 18 juin.)

(2) Le Roi ne dîne et ne soupe presque plus en public. (*Note du duc de Luynes.*)

famille auront, autant que faire se pourra, un logement au quartier du Roi ou au village le plus prochain; les autres ambassadeurs seront aussi rapprochés de la même manière et auront un jour marqué dans la semaine, ou deux, pour aller faire leur cour au Roi. Une tente du quartier du Roi sera destinée à leur servir de salle des ambassadeurs. Lorsque l'un d'eux aura une affaire pressée, qui l'obligera à se rendre au quartier de S. M., il en écrira à l'introducteur, qui demandera la permission au Roi (1). Les ambassadeurs ont eu le canon, *la craie* et *le pour* (2) à Arras seu-

---

(1) M. d'Argenson fait les fonctions de secrétaire d'État des affaires étrangères, etc., M. du Theil continuant cependant de travailler seul avec le Roi. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) « Tous autres que les maréchaux et fourriers des logis du Roi ne peuvent marquer les maisons en *craie blanche.*

« Les maréchaux et fourriers des logis de la Reine, de la Dauphine, des princes et princesses, doivent marquer en *craie jaune* seulement sur les portes du dedans des logis et non sur celles de la rue, partout où est en fonction le maréchal des logis du Roi, qui seul a le droit de faire poser une *craie blanche* par les fourriers des logis du Roi, et lesdits maréchaux et fourriers des logis de la Reine et des maisons royales ne peuvent s'emparer de maisons et y poser *la craie* que dans celles qui leur sont données par le maréchal des logis du Roi conformément aux différents règlements et ordonnances.

« On doit un grand respect à *la craie du Roi*, et personne ne doit être assez hardi que d'oser l'effacer, la charger ou la mettre soi-même, sous de très-grosses peines, comme d'avoir le poing coupé, ainsi qu'il est expressément porté par une ordonnance du Roi du 25 janvier 1559, par un autre édit du 7 juillet 1606, et par plusieurs autres ordonnances.

« *La craie* est un caractère particulier aux maréchaux et fourriers des logis du Roi pour désigner les maisons et aussi la distinction qui en est faite, et dont les caractères ne peuvent être changés que par le grand-maréchal.

« La plus grande distinction en craie est ce qu'on appelle *avoir le pour*, ce qui se désigne ou s'écrit ainsi en craie, par exemple :

« *Pour le Roi*, POUR LE ROI.

« *Pour la Reine*, POUR LA REINE.

« *Pour M. le Dauphin*, POUR M. LE DAUPHIN.

« Cet honneur n'est accordé qu'aux princes, princesses du sang ou légitimés, à quelques autres princes, tels que ceux des maisons de Lorraine, Savoie, Bouillon, Rohan, et aux cardinaux.

« M. le Chancelier a aussi cette distinction et est le dernier auquel l'on met le *pour* en marquant son logis.

« Cet honneur est aussi accordé aux ambsssadeurs, lorsqu'il leur est assi-

lement. Ils ne sont point logés à Lille par les maréchaux des logis; les magistrats ont ordre du Roi de leur procurer des logements dans les meilleures maisons de la ville.

On m'avoit mandé par une lettre du 15 que la tranchée étoit ouverte devant Ypres; je ne voulois pas le croire, le fait est pourtant vrai; au moins on avoit fait des ouvrages servant aux approches de cette place. Il est vrai que ces ouvrages n'étoient réputés que lignes de contrevallation; il ne montoit point de régiments avec des drapeaux, mais seulement des grenadiers. Le Roi a pris son quartier dans un village, à environ une lieue d'Ypres, que l'on appelle Flamertingue, et les dames sont avancées dans une petite ville qu'on appelle Poperingue, qui en est environ à une lieue, et qui en est séparée par des bois. M. le maréchal de Noailles, voyant que la maison du Roi étoit inutile pour le siége, avoit proposé à S. M. de la séparer de l'armée et de l'envoyer à celle de M. le comte de Saxe; mais le Roi a répondu que si c'étoit pour la commodité des subsistances, il ne les laisseroit pas manquer; que si c'étoit, au contraire, pour la porter du côté des ennemis, il vouloit marcher à leur tête. Cette réponse fut lue publiquement par M. le maréchal de Noailles, et on peut juger de l'effet qu'elle a fait.

La Reine alla mercredi à Trianon. Elle partit après la messe avec six dames seulement, dont trois de semaine et Mme de Villars. Elle avoit permis aux dames d'être en robe abattue, comme l'on étoit au dernier voyage de Marly; elle avoit permis aussi à Mme de Luynes de ne la pas suivre le matin; elle y fut l'après-dînée de bonne heure. Il n'y eut point de musique, quoique ce fût jour de concert. A six heures, M. le Dauphin et Mesdames y furent; le cavagnole commença peu de temps après; Mes-

---

gné un quartier dans un lieu où n'est point la personne du Roi. Les envoyés ne l'ont point. » (*L'État de la France*, par les Religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 1749, tome Ier, page 485 et suiv.)

dames y jouèrent. Le jeu étoit dans le grand cabinet du côté du canal. A neuf heures, la Reine rentra dans l'appartement à droite en entrant, qui est celui du Roi, qu'on a raccommodé pour elle; Mesdames la suivirent immédiatement après le jeu, et entrèrent avec elle dans sa chambre. La porte fut fermée aussitôt après; et Mme de Tallard, qui étoit restée dans le cabinet du jeu pour faire le compte de l'argent de Mesdames, n'étant arrivée qu'un peu de temps après, n'osa pas entrer dans la chambre, et resta dans la pièce qui en est séparée par un petit cabinet, étant d'assez mauvaise humeur. Je ne sais quelle fut la conversation, mais cela dura un bon quart d'heure; la Reine sortit pour le souper, et Mesdames s'en revinrent à Versailles. Il y avoit huit dames à table avec la Reine, Mme de Luynes à sa droite, Mme de Chevreuse à sa gauche, Mmes de Chalmazel et de Castries. Il y avoit outre cela sept dames chez M. de Chalmazel. M. de Chalmazel avoit commencé à servir la Reine; quand il alla souper, ce fut M. Mercier, contrôleur de la maison de la Reine, qui acheva le service. Toutes les bougies à droite et à gauche furent fournies par la fruiterie de la Reine, comme ici; mais tout le côté du petit appartement sur le retour, la galerie et le petit Trianon sous bois n'étoient point éclairés. Après le souper, la Reine entra dans sa chambre, y appela Mme de Luynes, avec laquelle elle causa sur l'affaire de Sèvres, dont elle est encore peinée.

Du lundi 22, *Versailles.* — Le Roi continue d'écrire alternativement à M. le Dauphin, à Madame et à Mme Adélaïde, et outre cela M. d'Argenson envoie tous les jours à M. le Dauphin un bulletin des ouvrages de toute la journée. C'est Mme de Tallard qui remet à Mesdames les lettres du Roi, et aussitôt qu'elles les ont lues elles les lui donnent à lire.

M. le Dauphin paroît continuer à être peu touché des amusements ordinaires à son âge (1), les spectacles, les

---

(1) Le Dauphin était né le 4 septembre 1729; il avait alors près de quinze

bals ; ce qu'il aime le mieux est de monter à cheval et de jouer au billard, où il joue très-bien. On peut commencer à juger de son caractère ; il a de l'esprit, de la religion, même de la piété. Jusqu'à présent cette piété paroît un peu sévère. Il y a quelques jours que Mesdames étant chez lui, il s'adressa à une des dames qui sont auprès d'elles, et lui demanda si elle avoit fait ses pâques et si elle n'avoit point communié depuis. Sur ce qu'elle lui répondit que non, il lui dit : « Vous êtes donc dans la tiédeur ? » et en conséquence lui cita plusieurs passages de l'Écriture, entre autres de l'Apocalypse, s'embrouillant un peu dans les citations, comme il le dit lui-même à M. de Mirepoix en lui racontant cette conversation. Il demanda aussi à cette dame quel étoit son confesseur, et sur ce qu'elle lui dit que c'étoit un Récollet, il lui demanda pourquoi elle n'alloit pas à un missionnaire de la chapelle, qu'ils étoient plus sévères. Il n'a pas encore fait jusqu'ici grande attention aux figures des dames qu'il voit à la Cour, ou s'il en a fait, son goût n'est pas encore formé. Par exemple, il trouvoit assez bien la figure de Mme de Castellane, qui est auprès de Mme la duchesse de Chartres, laquelle a environ cinquante ans et n'est rien moins que jolie. La figure de Mme de Flavacourt, que l'on appelle communément *la Poule*, ne le touche point, quoique ce soit cependant une des plus belles qu'il y ait ici. La Reine lui demanda il y a quelques jours comment il la trouvoit ; il n'en parut pas frappé. Il aime mieux la figure de Mme de Muy, la nouvelle mariée, qui sans contredit est très-laide. Il est vrai que M. le Dauphin n'aime pas le rouge, et que Mme de Muy n'en met point. La seule personne qu'il ait trouvée jolie avec raison, c'est Mme de Périgord, qui ne met point de rouge, mais qui a une figure fort agréable. Il y a quelques jours qu'étant

---

ans. Madame (Mme Henriette) était née le 14 août 1727, et Madame Adélaïde le 23 mars 1732.

chez lui avec Mesdames, ils se mirent en grande conversation, Madame et lui, sur Mme la Dauphine. M. le Dauphin parloit à Madame de chasses, de voyages qu'il feroit quand il seroit marié. Il aime beaucoup Madame, et a grande confiance en elle. Ils parloient aussi de la figure de Mme la Dauphine; Madame disoit qu'elle étoit bien faite, qu'elle avoit l'air noble, qu'elle avoit un beau teint; Mme Adélaïde, pendant ce temps-là étoit assise sur un canapé, n'étant point admise dans la conversation et s'ennuyant assez; à ce mot de beau teint, elle s'approcha avec vivacité : « Je crois bien qu'elle est blanche, dit-elle, car elle est extrêmement rousse. » Elle n'en demeura pas à ce commencement de portrait, elle l'acheva avec les couleurs les plus désavantageuses à Mme la Dauphine. Madame fit ce qu'elle put pour réparer cette étourderie. M. le Dauphin répondit qu'on l'avoit assuré qu'elle avoit un très-bon caractère, que cela lui suffisoit.

Je n'ai point parlé des réjouissances faites à Paris, à l'occasion de la prise de Menin. Les cours supérieures furent invitées d'assister au *Te Deum* par M. Desgranges, à l'ordinaire, et il y eut un feu d'artifice vers la fin de la semaine dernière à la Grève(1). Le *Te Deum* a aussi été chanté dans toutes les églises du diocèse, en conséquence du mandement de M. l'archevêque, à la fin duquel est la lettre du Roi suivant l'usage. Cette lettre est datée de Lille et signée Phélypeaux; il n'y a cependant que M. de Maurepas, qui est en Provence, et M. de Saint-Florentin, qui est ici, qui signent Phélypeaux. Je demandai hier à M. de Saint-Florentin l'explication de cette signature; il me dit que les lettres du Roi pour ordonner le *Te Deum* pour

(1) La Grève était une petite place située devant l'hôtel de ville de Paris, et qui s'étendait jusqu'à la Seine, non bordée de quai en cet endroit. Depuis l'agrandissement de l'hôtel-de-ville et les changements faits aux alentours, la Grève a disparu et a été remplacée par la grande place qui existe aujourd'hui.

prises de places ou victoires sont toujours expédiées par le secrétaire d'État de la guerre et renvoyées ensuite aux autres secrétaires d'État, qui en expédient dans leurs départements et les font contresigner. Ces lettres ne sont jamais signées par le Roi; c'est un commis qui signe Louis; ainsi la lettre pour le *Te Deum* a été expédiée par M. d'Argenson et renvoyée à M. de Saint-Florentin, qui en conséquence en a fait expédier le nombre suffisant et a contresigné.

Du mercredi 24. — Hier mardi, le nouveau nonce eut son audience de la Reine; c'étoit une audience particulière. La Reine n'étoit point habillée et étoit dans sa chambre, debout. Le nonce étoit en habit noir court, comme un évêque, sans aucune distinction; il étoit conduit par M. de Saint-Florentin et par M. de Sainctot. Il fit un petit compliment à la Reine en italien. Sa physionomie est douce et assez agréable, le visage un peu long; on trouve qu'il ressemble à M. l'abbé de Pomponne; il paroît avoir cinquante ans. Il s'appelle Dorini. Il y a vingt-quatre ans qu'il n'a été à Rome; il a été plusieurs années en Italie dans différents emplois; il a été à Malte pendant quatre ans. Les nonces y sont appelés inquisiteurs, et logent dans une maison qui appartient au saint-siége. Il vient actuellement de Suisse, où il étoit depuis cinq ans. Le séjour des nonces est à Lucerne. M. le nonce a eu son audience du Roi à Lille; il y arriva le même jour que le Roi y revint après la prise de Menin.

Je n'ai point encore parlé du mariage de M. du Frétoy; ce mariage se fait aujourd'hui à Paris. M. du Frétoy est chef de brigade des gardes du corps; il est originaire de Picardie; son nom est d'Estourmel, et il prend en se mariant le nom de comte d'Estourmel. Il est assez proche parent de MM. d'Harcourt, par Mme la maréchale d'Harcourt, et sert dans la compagnie de M. le duc d'Harcourt, qui a beaucoup d'amitié pour lui. Il a environ 25 ou

30,000 livres de rente. Mme sa mère jouit encore de partie de ce bien-là. Il épouse Mlle d'Évreux, de Normandie, dont le père est une espèce d'imbécile, à ce que m'a dit lui-même M. du Frétoy. La mère est fort aimable. On prétend que Mlle d'Évreux aura un jour 60,000 livres de rente; mais je crois qu'on pourroit bien les réduire à 30 ou 40,000 livres, dont on ne lui en donne qu'une petite partie présentement; elle a vingt-six ans et n'est point jolie, à ce que l'on dit.

Du mardi 30, *Versailles*. — Je n'ai point écrit depuis plusieurs jours. J'allai à Dampierre mercredi 24, et ne devois en revenir que le samedi au soir. Mme de Luynes reçut le vendredi au soir un courrier de la Reine, qui eut la bonté et l'attention de lui mander qu'elle venoit d'apprendre qu'Ypres capituloit; cette nouvelle étoit arrivée par un courrier de M. de Campo-Florido. Mme de Luynes revint le samedi à la toilette de la Reine. Le courrier du Roi n'étoit point encore arrivé; le soir même M. le Dauphin reçut une lettre du Roi par laquelle il lui marquoit la raison du retardement de ce courrier; c'est parce que la capitulation n'étoit pas encore finie, le Roi ayant demandé qu'on lui remît le fort de la Knoque. Le samedi, sur les dix ou onze heures du soir, arriva un page du Roi. Ils ont l'épée au côté avec le surtout. La Reine lui a fait présent d'une montre d'or; elle avoit donné une boîte d'or à celui qui avoit apporté la nouvelle de la prise de Menin. Le Roi a accordé les mêmes honneurs à la garnison d'Ypres qu'à celle de Menin, et même deux pièces de canon de plus en considération de M. le prince de Hesse-Philipstadt. Le fort de la Knoque n'a pas été remis au Roi parce que le gouverneur d'Ypres a dit que le commandant de la Knoque n'étoit point à ses ordres, et M. de Boufflers a été envoyé avec un détachement pour faire le siége de ce fort.

Furnes est investi. C'est M. le comte de Clermont qui est chargé de ce siége avec des troupes prises de celles qui

étoient sous Dunkerque et quelques détachements de l'armée du Roi.

C'est le 24 au soir qu'Ypres capitula. On avoit pris le même jour, le matin, le chemin couvert de la basse ville (1); aussitôt après, les ennemis l'abandonnèrent, et le soir le drapeau blanc fut arboré. Toute la ville désiroit beaucoup d'être sous la domination du Roi, et il y avoit eu une émeute (2) qui avoit obligé le gouverneur à faire revenir les troupes de la basse ville. On appelle ouvrage à cornes celui qui défend la basse ville, quoiqu'il n'en mérite pas trop le nom. Nous avons perdu à l'attaque du chemin couvert M. de Beauvau, maréchal de camp, et ce qu'il y a de plus malheureux, c'est qu'il a été tué par nos gens en sautant dans le chemin couvert. Il avoit été colonel du régiment de la Reine-cavalerie et employé pour les négociations auprès du roi de Prusse et de l'Empereur; il n'étoit point marié; c'étoit l'homme du monde qui avoit le plus de volonté et de talents. Il étoit intime ami de M. de Belle-Isle, et par cette raison, l'année passée, il ne fut point employé, dont il étoit au désespoir. Il avoit tout au plus quarante ans. On lui a rendu justice, mais un peu trop tard; toute l'armée, et le Roi lui-même, en a parlé avec grand éloge.

Le Roi a donné le gouvernement d'Ypres à M. de Ceberet, ancien lieutenant général, qui étoit gouverneur et commandoit à Aire depuis plusieurs années.

J'obliois de marquer que M. de Beauvau ne quittoit pas M. le comte de Clermont, qui avoit grande confiance en lui et se conduisoit par ses conseils.

---

(1) Voir dans l'histoire de Maurice comte de Saxe, par d'Espagnac, le récit de cette brillante affaire.

(2) Cela s'est dit dans le temps, mais le fait n'est pas vrai. (*Note du duc de Luynes*, datée du 4 juillet 1744.)

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS ET DES MATIÈRES

MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

A.

Académie française (Détails sur l'), 14.
Académies de Soissons et de Marseille, 15.
ADÉLAÏDE (Madame). *Voy.* FRANCE (Marie-Adélaïde de).
AGÉNOIS (Emmanuel-Armand du Plessis, comte d'), 96, 300, 350.
AGÉNOIS (Mme d'), 45, 166, 167, 428.
AGUESSEAU (D'). *Voy.* DAGUESSEAU.
AIGUILLON (Duchesse d'), 45, 46, 164, 166, 167, 428.
ALARY (Abbé), 17.
Alby (Archevêque d'). *Voy.* CASTRIES.
ALÈGRE (Louis-Léonard, abbé d'), aumônier de la reine, 318.
AMBRES (Marquis d'), 134.
AMELOT (Jean-Jacques), seigneur de Chaillou, ministre et secrétaire d'État au département des affaires étrangères, 8, 18, 37, 39, 47, 57, 68, 72, 89, 90, 103, 104, 114, 129, 137, 148, 149, 153, 167, 175, 176, 196, 227, 301, 338, 343, 365, 390, 392, 404, 413, 424, 438, 440, 456, 457.
AMELOT (Anne de Vougny, Mme), femme du précédent, 57, 404, 405, 456.
AMMONIO, Italien et chimiste, 174.
ANCENIS (Marthe-Élisabeth de Roye de la Rochefoucauld, duchesse d'), dame du palais de la reine, 2, 21, 136, 206, 312, 336, 373, 377.
ANCEZUNE (Mme d'), 37.
ANDLAU (Abbé d'), aumônier du roi, 211.
ANDLAU (Mme d'), dame de Mesdames, 290, 295, 299, 306, 313, 377, 459.
ANNE D'AUTRICHE, reine de France, 40.
ANTIN (Duc d') le père, 199, 200.
ANTIN (Duc d'), 154, 155, 197, 312.
ANTIN (Françoise-Gillone de Montmorency-Luxembourg, duchesse d'), dame du palais de la reine, 6, 20, 64, 101, 103, 110, 120, 135, 137, 152, 154, 155, 188, 189, 292, 387, 388.
ANTOINE, porte-arquebuse du roi, 420, 421.
ANVILLE (Duc d'), 128, 152, 405.
APCHIER (Chevalier d'), lieutenant général, 467.
AQUAVIVA (Cardinal), protecteur d'Espagne à Rome, 343.
Archevêque (M. l'). *Voy.* VINTIMILLE.

Ardore (Prince d'), ambassadeur de Naples, 177, 364.
Aremberg (Mlle d'), 168.
Argenson (Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'), ministre secrétaire d'État, 3, 4, 7, 9, 11, 12, 18, 27, 37, 57, 65, 77, 79, 83, 90, 104, 106-109, 116, 129, 132, 137, 148, 179, 180, 301, 309, 332, 338, 335, 343-345, 349, 373, 382, 384, 395-397, 403, 405, 407, 410, 417, 442, 449, 451, 452, 471, 475, 477, 480.
Argenson (M. d'), frère aîné du précédent, conseiller au conseil royal, 440, 457.
Argenson (Mme d'), 136.
Argenson (M. d'), le fils, 318.
Argouges (M. d'), lieutenant général, 435, 436, 441.
Armagnac (Charles de Lorraine, comte d'), dit le *prince Charles*, grand écuyer de France, 32, 138, 210, 396, 397, 410, 421, 429.
Armagnac (Françoise-Adélaïde de Noailles, comtesse d'), femme du précédent, 21, 22, 92, 473.
Armée de Bavière, 228-235.
Armentières (Marquis d'), maréchal de camp, 68.
Armentières (Mme d'), 465.
Armentières (Famille, d') 329.
Asfeldt (M. d'), 131, 132, 155.
Aspremont (M. d'), brigadier, 467.
Aster (Comte d'), 448.
Asturies (Don Ferdinand, prince des), 145, 427.
Asturies (Princesse des), 427.
Aubarède (M. d'), 330, 348. *Voy.* Roquépine.
Aubespine (M. de l'), 412, 415.
Aubigné (Louis-François d'Aubigné de Tigny, comte d'), lieutenant général, directeur général de l'infanterie, 71.
Aubigné (M. d') le fils, 431.
Audiffret (M. d'), 448.
Aulnay. *Voy.* Aunay.
Aultry (D'), brigadier, 468.
Aumale (Chevalier d'), brigadier, 468.
Aumont (Louis-Marie-Victor-Augustin, duc d'), premier gentilhomme de la chambre du roi, 27, 154, 178, 188, 220, 324, 451.
Aumont (Mme d'), 154.
Aunay (M. d'), maréchal de camp, 131, 344; lieutenant général, 467.
Auroy (M. d'), colonel, 25.
Auvergne (Cardinal d'). *Voy.* Tour d'Auvergne (Henri Oswald de la).
Avaray (M. d'), maréchal de camp, 467.
Ayen (Louis de Noailles, duc d'), 24, 38, 54, 178, 180, 188, 290, 381, 396, 412, 414, 415, 421, 451.

B.

Bachelier (François-Gabriel), premier valet de chambre du roi, 322.
Bacqueville (Mme de), 363.

Bade (Prince Louis de), 60.
Baillon, premier valet de chambre de la reine, 146.
Balagny (Rossignol de), secrétaire des commandements de la reine, 309.
Balincourt (M. de), lieutenant général, 140.
Balleroy (M. de), gouverneur du duc de Chartres, 183, 184, 361, 467.
Bapteste, notaire, 356.
Barail (M. du), 357, 362, brigadier, 441.
Barentin, intendant de la Rochelle, 142.
Bauffremont (M. de), 7, 126, 467.
Bauffremont (Mme de), 6.
Bauve (M. de la), maître des requêtes, 306.
Bavière (Comte de), 21, 195, 396.
Bavière (Comtesse de), 356.
Bavière (Jean-Théodore de), évêque et prince de Liége, 312, 313, 314.
Bayeux (évêque de). *Voy.* **Luynes** (Paul d'Albert de).
Beauchesne (M. de), 410.
Beaumont (M. de), officier des gardes du corps, 448; maréchal de camp, 467.
Beauvau (Louis-Charles-Antoine, marquis de), maréchal de camp, 482.
Beauvau (Prince de), 324, 351.
Beauvilliers (Duc de), 219.
Beauvilliers (Duchesse de), 206, 409, 439.
Bec-de-Lièvre (Charles-Prudent de), évêque de Nîmes, 133.
Bellefonds (Mme de), 399, 406, 428, 470.
Belle-Isle (Louis-Charles-Auguste-Fouquet, marquis de), maréchal de France, 4, 19-21, 35, 37, 69-71, 84-86, 149; sa lettre au duc de Luynes, 236, 287, 327, 328, 363, 365, 482.
Belle-Isle (Marie-Casimire-Thérèse-Geneviève-Emmanuelle de Béthune, duchesse de), femme du précédent, 4.
Belzunce (Mme de), 300.
Benne (Comte), ministre d'Espagne en Russie, 175, 337, 357.
Berchiny (M. de), maréchal de camp, 201; lieutenant général, 467.
Bérenger (M.), maréchal de camp; 435, lieutenant général, 467.
Bergh (Georges-Louis de), évêque et prince de Liége, 198, 199.
Berghes (Princesse de), 392.
Béringhen (Henri-Camille, marquis de), premier écuyer du roi, appelé *M. le Premier*, 47, 81, 341, 396, 397, 402, 405, 407, 410, 412.
Béringhen (Mme de), 47.
Béringhen (Mme de), abbesse de Farmoutiers, 120, 123.
Bernage de Saint-Maurice (M. de), prévôt des marchands, 81, 137.
Bernard (M.) officier de l'ordre de Saint-Louis, 204.
Bernstorff (M. de), envoyé de Danemark, 395.
Berryer (M.), maître des requêtes, 120.
Berwick (Maréchal de), 54.
Berwick (Maréchale de), 387.
Béthune (Chevalier de), 425.
Béthune (Comte de), nommé *Béthune-Pologne*, 3.
Béthune (Paul-François, duc de), lieutenant général des armées du roi, capitaine des gardes du corps, 32, 104, 287, 411, 412, 415.

Béthune (M. de), guidon de gendarmerie, 425.
Béthune (Mme de), 358.
Biarnais (M. de), gouverneur du château de Joux, 356.
Bienvenu, garçon du garde-meuble, 154, 388.
Bigorre, avocat, 113, 114.
Billarderie (M. de la), major des gardes du corps, 65, 384, 414.
Billarderie (M. de la), lieutenant général, 31.
Billarderie (M. de la), le fils, exempt, 402.
Binet, premier valet de chambre du dauphin, 401.
Biron (Maréchal de), 205, 287.
Biron (Duc de), 205, 287.
Biron (Pauline-Françoise de la Rochefoucauld de Roye, duchesse de), femme du précédent, 348.
Bisache (M. de), 332, 333.
Bissy (Anne-Louis-Henri de Thiard, marquis de), commissaire général de la cavalerie, 356, 441, 451.
Bissy (Famille de), 319.
Bissy (Cardinal de), 331, 332.
Bissy (M. de), le père, 319.
Bissy (M. de), 353.
Bissy (Mme de), 206.
Bizy (Château de), 69.
Blanchesnil (M. de), 150, 182.
Boileau-Despréaux, 383.
Boisjulien (M. de), 42.
Bombelles (M. de), 327.
Bordage (René Amaury de Montbourcher, marquis du), 104, 364.
Bordeaux (Archevêque de). *Voy.* Lussan.
Bossuet (Jacques-Bénigne), évêque de Troyes, 77.
Boufflers (Maréchale de), 9, 372.
Boufflers (M. de), lieutenant général, 10.
Boufflers (Joseph-Marie, duc de), maréchal de camp, 28, 180, 220, 287, 301, 481.
Boufflers (Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroy, duchesse de), femme du précédent, dame du palais de la reine, 6, 41, 55, 62, 64, 120, 135, 152, 210, 301, 318, 341, 348, 377.
Boufflers-Remiancourt (Marquis de), lieutenant général, 217.
Boufflers-Remiancourt (Mlle de), 330, 431. *Voy.* Roquépine (Mme de).
Bouhier (Claude), évêque de Dijon, 141, 320.
Bouillac, médecin, 401.
Bouillon (M. de), le père, 143, 189.
Bouillon (Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergne, duc de), grand chambellan, 32, 69, 103, 168, 182, 189, 220, 307, 410.
Bouillon (Mlle de), 190.
Boulainvilliers (Abbé de), 56.
Boulanger (Jean), peintre, 375.
Boulogne (M.), intendant des finances, 440, 454.
Bourbon (Louis-Henri de Bourbon, duc de), nommé *Monsieur le Duc*, 112, 161-163, 352, 353.

Bourbon (Louise-Françoise de Bourbon, duchesse douairière de). nommée *Madame la Duchesse*, 31, 42-45, 54, 192.
Bourbon (Louise-Anne de), nommée *Mademoiselle*, et *Mlle de Charolois*, fille de Louis III, duc de Bourbon, prince de Condé, 46, 52, 54, 130, 152, 207, 214, 217, 223, 301, 404, 473.
Bourbon (Palais de), 45.
Bourg (Comte du), 451.
Bourges (Archevêque de). *Voy.* Rochefoucauld.
Bourgogne (Louis de France, duc de), puis dauphin, mort en 1712, 320.
Bourgogne (Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de), puis dauphine, morte en 1712, 169, 321, 400.
Bouteville (Duc de), 285-287, 293.
Bouville (M. de), 69.
Bouzols (M. de), 11, 12, 291.
Bouzols (Marie-Hélène-Charlotte Caillebot de la Salle, marquise de), dame du palais de la reine, 41, 399,
Boyer (Jean-François), évêque de Mirepoix, précepteur du dauphin, 11, 24, 29, 53-55, 139, 140, 183, 195, 294, 340, 341, 400, 405, 411, 435, 436, 478.
Brancas (M. de), 27.
Breteuil (Mlle de), 126.
Brézé (M. de), lieutenant général, 467.
Brienne (Comtesse de), 227, 292.
Briffe (M. de la), lieutenant aux gardes, 101.
Brionne (Charles-Louis de Lorraine, comte de), 300, 429, 430.
Brissac (Duc de), 287, 321, 341, 425, 430, 439, 440, 448, 450, 468, 472.
Brissac (Duchesse de), 341, 409, 410, 425, 430, 439, 440, 447, 450, 468, 472.
Brissac (Catherine Pécoil, duchesse douairière de), 206, 409.
Broglie (Abbé de), 4, 57, 69, 80.
Broglie (Chevalier de), 3, 4, 7.
Broglie (François-Marie, duc de) maréchal de France, 3, 7, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 35-38, 56, 59, 60, 67-69, 71-73, 79, 80, 84, 116, 119, 121, 122, 129, 149, 161, 382.
Brou (M. de), conseiller d'État, 113.
Brulart (M.), major de Picardie, 156.
Buron (Comte de), 376.
Buthler (M. de), écuyer de la grande écurie, 421.

C.

Calheta (Mme de), 19.
Cambis (Mme de), 206, 461, 462.
Camille (Camille de Lorraine, surnommé le prince), 6, 27.
Campillo (M. de), secrétaire d'État espagnol, 31.
Campo-Florido (Prince de), ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, 114, 126, 127, 196, 357.

CAMPO-FLORIDO (Princesse de), 226.
Campo-Santo (Bataille de), 243-250.
CANILLAC (Abbé de), 51.
CANTIMIR (Prince de), ambassadeur de Russie, 177, 178, 438.
CAPRON, dentiste, 385.
CARDEVAC D'HAVRINCOURT (Charles-François-Alexandre de), évêque de Perpignan, 141.
CARTE (Marquis de la), 417, 436; brigadier, 441.
CASTÉJA (Mlle de), 460, 466.
CASTEL-DOS-RIOS (Marquise de), 226.
CASTELLANE (Mme de), dame d'honneur de la duchesse de Chartres, 191, 216, 217, 301, 360, 361, 478.
CASTRIES (Armand-Pierre de la Croix de), archevêque d'Alby, 190, 198.
CASTRIES (M. de), 198, 203, 221, 299, 306, 372. *Voy.* CHARLUS.
CASTRIES (Mme de), 136, 228, 377, 477.
CASTRO-PIGNANO (M. de), 124.
CAUMONT (Mme de), 399, 400.
CAUSAN (Chevalier de), 105.
CAUX (Marquis de), 9.
CAYLA (M. du), 290.
CEBÈRET (M. de), lieutenant général, 482.
CEBERET (Mme de), 58.
CERNEY (M. de), brigadier, 468.
CHABANNES (Joseph-Gaspard-Gilbert de), évêque d'Agen, 223.
CHABANNES (M. de), major des gardes françaises, 448, 467.
CHABOT (M. de), 433.
CHAILLOU (Amelot de), frère du secrétaire d'État, 133.
CHALABRE (M. de), 303.
CHALAIS (Louis-Jean-Charles de Talleyrand, prince de), 191, 297, 309, 399, 400.
CHALAIS (Marie-Françoise de Rochechouart-Mortemart, princesse de), dame du palais de la reine, femme du précédent, 55, 191, 317.
CHALAIS (Mlle de), 191, 297, 298, 309. *Voy.* PÉRIGORD (Comtesse de).
CHALMAZEL (Louis de Talaru, marquis de), premier maître d'hôtel de la reine, 120, 137, 186, 418, 433, 437, 462, 477.
CHALMAZEL (Marie-Marthe-Françoise de Bonneval, marquise de), femme du précédent, 136, 477.
CHALU (M.), trésorier de la maison de la dauphine, 437.
CHAMBON, maréchal de camp, 467.
CHAMBONAS, brigadier, 468.
CHAMBRIER (M.), ministre du roi de Prusse, 419, 431, 447, 472.
CHAMPAGNE (Mme de), 400.
CHAMPERON (M. de), maréchal de camp, 467.
Chancelier (Le). *Voy.* DAGUESSEAU.
CHARLES (Le prince). *Voy.* ARMAGNAC (Charles de Lorraine, comte d'), et LORRAINE (Charles-Alexandre de).
CHARLES VII, empereur d'Allemagne, 7, 20, 21, 23, 27, 35, 36, 57, 67-69, 72, 83, 147, 153, 161, 195, 291, 343, 344-347, 390; sa lettre au duc de Chevreuse, 391.

Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, 39, 129, 154, 368, 404.
Charlus (M. de), 190, 198. *Voy.* Castries.
Charolois (Charles de Bourbon-Condé, comte de), 28, 42, 43, 44, 52, 58, 143, 144, 207, 209, 215, 223, 287, 342, 376, 422.
Charolois (Mlle de). *Voy.* Bourbon (Louise-Anne de).
Charost (Armand de Béthune, duc de), capitaine des gardes du corps du roi, 19, 20, 31, 46, 49, 134, 161, 287, 383, 406, 407, 425, 429.
Charpentier, de l'Académie des inscriptions, 32.
Charpentier, musicien, 336.
Chartres (Louis-Philippe d'Orléans, duc de), 64, 65, 175, 183-185, 191, 192, 196, 203, 206-213, 216, 217, 226, 227, 287, 293, 299, 305, 361, 376, 378, 401, 438, 439, 457.
Chartres (Louise-Henriette de Bourbon-Conty, duchesse de), 211, 214, 216, 217, 226, 227, 299, 301, 312, 319, 324, 337, 344, 347, 361, 372, 373, 377-379, 390, 401, 436, 438, 439, 442, 448, 469. *Voy.* Conty (Mlle de).
Chastellux (M. de), 27.
Chateaurenaud (Comtesse de), 206.
Châteauroux (Terre de), 164, 165.
Chateauroux (Marie-Anne de Mailly-Nesle, duchesse de), 165-167, 172, 188, 189, 205, 206, 214, 216, 218, 224, 288, 290, 292, 294, 300-302, 308, 310, 311, 313, 316-318, 322, 324, 326, 328, 335, 337, 350, 354, 360, 365, 368, 377, 380, 381, 387, 394, 399, 400, 419, 428, 429, 439, 442, 463, 470, 474. *Voy.* Tournelle (Mme de la).
Chatel (M. du), maréchal de camp, 205; lieutenant général, 441.
Chatel (Mlle du), 205, 294. *Voy.* Gontaut (Mme de).
Chatelet (M. du), major de la gendarmerie, 31.
Chatillon (Alexis-Madeleine-Rosalie de Châtillon, duc de), gouverneur du dauphin, 29, 31, 32, 52, 57, 59, 60, 106-108, 130, 135, 218, 220, 226, 287, 289, 297, 305, 337, 340, 341, 351, 352, 359, 399, 402, 412, 432, 433, 447.
Chatillon (Anne-Gabrielle Le Veneur de Tillières, duchesse de), 30, 41, 107, 297, 305, 312, 399.
Chatre (M. de la), 133, 308, 327.
Chatre (Mme de la), 348.
Chaulnes (Duc de), gouverneur de Bretagne, 49.
Chaulnes (Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, duc de), maréchal de France, 55; son mémoire au roi, 255-284.
Chauvelin (Germain-Louis), seigneur de Grosbois, 26.
Chauvelin (M.), maréchal général de l'infanterie, 290; maréchal de camp, 436, 441.
Chauvelin (M.), intendant de l'armée de Flandre, 353.
Chavigny (Comte de), sous-lieutenant du régiment des gardes françaises, 67, 132.
Chavigny (M. de), ambassadeur du roi, 144, 145, 153, 291, 304, 328, 329.
Chavigny (Manuscrits de M. de), 26.
Chayla (Nicolas-Joseph-Balthasar de Langlade, vicomte du), lieutenant général, 4.
Cherisy (M. de), lieutenant général, 66, 67.
Chétardie (Marquis de la), ambassadeur en Russie, 28, 71, 177, 178, 337.

Chevignard (Famille de), 328, 329.
Chevreuse (Marie de Rohan, duchesse de), morte en 1679, 40, 41.
Chevreuse (Mlle de), fille de la précédente, 40.
Chevreuse (Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de), fils du duc de Luynes, 67, 176, 178, 388, 390, 391, 419, 424, 449.
Chevreuse (Henriette-Nicole d'Egmont-Pignatelli, duchesse de), femme du précédent, 41, 79, 137, 176, 320, 472, 477.
Chilly (Château de), 43.
Choiseul (Abbé de), primat de Lorraine, 3.
Choiseul (M de), 403, 404; maréchal de camp, 436, 441.
Chombon, brigadier, 467.
Clare (Milord), lieutenant général, 467.
Claye d'Hérouville (M. de), 344.
Clérembault (Mme de), 78.
Clermont (Louis de Bourbon-Condé, comte de), 19, 165, 207, 209, 287, 350, 356, 365, 461, 481, 482.
Clermont (Marie-Anne de Bourbon-Condé, Mlle de), 372.
Clermont (M. de), premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, 216.
Clermont (Mme de), 465.
Coetenfao (M. de), 383, 384.
Coetlogon (Mme de), mère, 348.
Coetlogon (M. de), 315, 394.
Coetlogon (Mme de), 348. *Voy.* Rivière (Mlle).
Coetlogon (Mlle de), dame d'honneur de Mme la Duchesse, 44.
oigneux (M. le), 187.
Coigny (François de Franquetot, duc de), maréchal de France, 79, 83, 84, 104, 120, 126, 128, 139, 149, 151, 154, 157, 195, 356, 371.
Coigny (Jean-Antoine-François de Franquetot, comte de), colonel général des dragons, gouverneur de Choisy, fils du précédent, 83, 84, 151, 157, 188, 287, 399.
Cologne (Électeur de), 315.
Concerts de la reine, 296.
Condé (Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de), morte en 1650, 293.
Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince de), 49, 52, 207.
Conflans (Bailli de), 329, 330.
Conflans (Chevalier de), 471.
Conflans (M. de), 426.
Conseil d'État (Détails sur le), 454-456.
Constant, officier, 113, 114.
Contrôleur général (Le). *Voy.* Orry.
Conty (Anne-Marie de Bourbon, princesse de), fille de Louis XIV, morte en 1739, 46, 173, 311.
Conty (Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, princesse douairière de), 44-46, 52, 58, 76, 120, 127, 130, 131, 136, 183-186, 192, 204, 206-209, 211, 213, 214, 216, 217, 301-303, 336, 372, 373, 378, 379, 395, 436, 438, 439, 442, 448, 469.

CONTY (Louis-François de Bourbon, prince de), fils de la précédente, 23, 27, 58, 79, 117, 178, 180, 186, 207, 209, 211, 287-290, 309, 312, 350, 355, 356, 365, 394, 395, 402, 404, 434, 439, 444.
CONTY (Louise-Henriette de Bourbon (Mlle de), sœur du précédent, 52, 127, 131, 136, 183, 186, 191, 192, 196, 206-210. *Voy.* CHARTRES (Duchesse de).
CORNARO, ambassadeur de Venise, 138, 181.
COSSÉ (M. de), 321.
COSSÉ (Mme de), 341.
COUR (Mme de la), 184.
COURCILLON (Françoise de Pompadour-Laurière, marquise de), 464.
COURNEUVE (M. de la), 107.
COURSON (M. de), 301, 302, 422.
COURT (M. de), 345, 349, 357, 362, 370, 418, 447.
COURTEN (Chevalier), 120, 157, 158.
COURTEN (M. de), frère du précédent, 126.
CRAMAIL DE VAUBOURG (M. de), conseiller honoraire du Parlement, 82.
CRAON (Prince de), 325.
CRÉBILLON, 17.
CREIL (M. de), capitaine des grenadiers à cheval, 384, 385.
CREIL (M. de), intendant de Metz, 308.
CRENAY, brigadier, 468.
CRÉQUY (Duchesse de), 46.
CRÉQUY (Maréchal de), 293, 294.
CRÉQUY (Robert, chevalier de), gentilhomme de la manche, puis sous-gouverneur du dauphin, 29, 359, 400.
CRESCENTI, nonce du pape, 147, cardinal, 148.
CREUILLY (M. de), 182.
CRILLON (Jean-Louis de Bertons de), archevêque de Narbonne, 349.
CROISMARE (M. de), écuyer de la petite écurie, 81.
CROISSY (M. de), 376.
CRUSSOL (M. de), 300; brigadier, 441.
CUGNY (le P. de), jésuite, 197.
Czarine (La). *Voy.* ÉLISABETH PETROWNA.

D.

DAGUESSEAU (Henri-François), chancelier de France, 150, 182, 369, 417, 429, 432, 433, 454, 456.
DANGEAU (Marquis de), 31, 32.
DANGUY, musicien, 336.
DANOIS (Comte de), 290.
Dauphin (M. le). *Voy.* BOURGOGNE et LOUIS DE FRANCE.
Dauphine (La). *Voy.* BOURGOGNE (Duchesse de) et MARIE-ANTOINETTE-RAPHAELLE, infante d'Espagne.
DEFFAND (Marquise du), 445.
DELAVIGNE. *Voy.* VIGNE.
DESGRANGES, maître des cérémonies, 469, 479.

DESMARETZ, contrôleur général, 37.
Dettingen (Relation de l'action de), 250-252.
DEUX-PONTS (Frédéric, prince palatin de Birkenfeld et de), maréchal de camp, 27.
DODUN, contrôleur général, 112.
DOMBES (Louis-Auguste de Bourbon, prince de,) grand veneur de France, 134, 169, 207, 210, 287, 339, 349, 373, 376, 378.
DONGES (M. de), maréchal de camp, 467.
DORINI, nonce du pape, 480.
DREUX (Thomas, marquis de), grand maître des cérémonies, 13, 22, 23, 469.
DUBOIS, abbé, puis cardinal, 78, 79, 366.
Duc (M. le). *Voy.* BOURBON.
DUCASSE, chef d'escadre, 202.
DUCASSE (Mme), 201.
Duchesse (Mme la). *Voy.* BOURBON (Louise-Françoise de Bourbon, duchesse douairière de).
DUFOUR, contrôleur de la maison de la dauphine, 401.
Dunkerque (Fortifications de), 131, 416.
DURAS (Jean-Baptiste de Durfort, duc de), maréchal de France, 210, 219, 220, 287, 410.
DURAS (Angélique-Victoire de Bournonville, maréchale de), femme du précédent, 164, 166, 167, 320, 387, 399.
DURAS (Louise-Françoise-Maclovie-Céleste de Coëtquen, duchesse de), 218.
DURAS (Mlle de), 43.
DURFORT (Mlle de), 2.
DUVAL, commandant du guet, 18.

E.

EGMONT (Comte d'), 38.
EGMONT (Henriette-Julie de Durfort, comtesse d'), 55, 176, 307, 320, 333, 381.
EGMONT (M. d'), 307, 320, 326, 332, 333, 381.
EGMONT (Mme d'), 321, 326, 387, 398. *Voy.* VILLARS (Mlle de).
EKEBLAD (Comte d'), envoyé de Suède, 368, 369.
ÉLISABETH FARNÈSE, reine d'Espagne, 145, 158, 367, 426, 427, 428.
ÉLISABETH PETROWNA, impératrice de Russie, 337.
Empereur (L'). *Voy.* CHARLES VII.
ENSANADA (Marquis de la), secrétaire d'État espagnol, 31.
EPINOY (Mme d'), 8.
ESCALOPIER (M. de l'), conseiller d'État, 113.
ESCORAILLES (M. d'), brigadier, 468.
Espagne (Ambassadeur d'). *Voy.* CAMPO-FLORIDO.
Espagne (Reine d'). *Voy.* ÉLISABETH FARNÈSE.
ESTERRE (Comte d'), 381.
ESTISSAC (Louis-François-Armand de la Rochefoucauld de Roye, duc d'), 128, 152, 410.

ESTOURMEL (Comte d'), chef de brigade des gardes du corps, 480, 481. *Voy.* FRETOY.
ESTRÉES (Lucie-Félicité de Noailles, maréchale d'), 392.
ESTRÉES (Louis-César le Tellier de Courtenvaux, comte d'), maréchal de camp, 298; lieutenant général, 467.
ESTRÉES (Comtesse d'), 321.
ESTREHAN (M. d'), 422.
États de Bourgogne, 13, 48.
États de Languedoc, 133.
EU (Louis-Charles de Bourbon, comte d'), 207, 210, 287, 376, 378.
EUGÈNE DE SAVOIE (Le prince), 323.
ÉVREUX (Mlle d'), 481.

F.

FAGON (Guy-Crescent), médecin de Louis XIV, 424.
FAGON (M.), conseiller d'État, fils du précédent, 423, 436, 440.
FARE (Abbé de la), aumônier du roi, 24.
FARE (M. de la), père, 169.
FARE (Philippe-Charles de la Fare-Laugère, marquis de la), lieutenant général, 103, 120, 290.
FARGES (M. des), écuyer cavalcadour, 73.
FARINELLI, chanteur, 145, 427.
Farmoutiers (Abbesse de). *Voy.* BERINGHEN.
FAUDOAS (Chevalier de), 158.
FAUDOAS (Mme de), 400, 421, 422, 428.
FÉLIX (M.), contrôleur de la maison du roi, 411.
FÉNELON (Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de), 224, 291, 391, 392, 398, 406, 443.
FÉNELON (M. de), le fils, 12, 291.
FERRIOL D'ARGENTAL (M. de), conseiller honoraire du Parlement, 82.
FERVAQUES (M. de), 101, 103.
FIENNES (M. de), maréchal de camp, 467.
FITZ-JAMES (François de), évêque de Soissons, premier aumônier du roi, 210, 211, 410, 412, 423.
FITZ-JAMES (Charles, duc de), 299, 410.
FITZ-JAMES (Victoire-Louise-Sophie de Goyon de Matignon, duchesse de), femme du précédent, dame du palais de la reine, 190, 318, 324, 377.
FITZ-JAMES (Édouard, comte de), maréchal du camp, 467.
FLAMARENS (Mme de), 6.
FLAVACOURT (Mme de), la belle-mère, 51, 61.
FLAVACOURT (François-Marie de Fouilleuse, marquis de), brigadier, 51.
FLAVACOURT (Hortense-Félicité de Mailly-Nesle, marquise de), femme du précédent, dame du palais de la reine, 5, 10, 18, 20, 26, 51, 61, 64, 69, 77, 101, 103, 110, 120, 130, 135, 137, 152, 155, 166, 188, 189, 290, 292, 300, 301, 310, 317, 318, 324, 335, 337, 350, 377, 381, 387, 421, 422, 444, 474, 478.

FLEURY (André-Hercule de), cardinal, 17, 22, 35, 38, 47, 48, 53, 70, 71, 85, 86, 93, 94, 101, 111-113, 161-164, 176-178; son portrait, 237-243, 331, 332, 352, 353, 367, 368, 385, 416, 457.

FLEURY (André-Hercule de Rosset, duc de), premier gentilhomme de la chambre du roi, 3, 22, 188, 198, 220, 221, 359, 376, 434, 436, 437, 461, 462, 467.

FLEURY (Anne-Madeleine-Françoise d'Auxy de Monceaux, duchesse de), femme du précédent, dame du palais de la reine, 2, 21, 22, 317, 377.

FLEURY (Abbé de), 22, 221, 431, 435, 436, 443.

FLEURY (Chevalier de), 101.

FLEURY (Marquis de), 132.

FLEURY (Mlle de), 190, 198, 203, 221.

FONCEMAGNE (M. de), 17.

FONTANGES (Duchesse de), 174.

FONTENELLE (M. de), doyen de l'Académie française, 29.

FORCALQUIER (M. de), 410.

FORCALQUIER (Mme de), 190, 387.

FORCE (Marquis de la), 158.

FORCE (Mme de la), 405.

FORS (M. des), 112.

FORTISSON (M. de), 126, 334.

FOUGGER (Comte de), 369.

FOURNAISE (M. de), colonel du régiment du Roi-cavalerie, 372.

FRANCE (Louise-Élisabeth de), première fille du roi, nommée *Madame Infante*, 114, 428.

FRANCE (Anne-Henriette de), nommée *Madame Henriette*, puis *Madame*, deuxième fille du roi, 18, 26, 28, 34, 41, 52, 99, 100, 105, 108, 110, 121, 130, 134, 135, 138, 140, 167, 175, 186, 188, 206, 207, 209-211, 214, 216-218, 223, 227, 288-290, 294, 295, 297-302, 305, 306, 309, 310, 313, 322, 324, 337, 340, 356, 361, 371, 372, 377, 378, 380, 384, 409, 411-413, 425, 430-432, 436, 443, 446, 447, 452, 458-460, 462, 463, 468, 476-479.

FRANCE (Marie-Adélaïde de), nommée *Madame Adélaïde*, troisième fille du roi, 18, 26, 28, 34, 41, 52, 98-100, 105, 108, 110, 121, 130, 134, 135, 138, 140, 167, 175, 186, 188, 206, 207, 209, 211, 214, 216-218, 223, 227, 288-290, 294, 295, 297-302, 305, 306, 209, 313, 322, 324, 337, 340, 356, 371, 372, 377, 378, 380, 384, 409, 411-413, 425, 431, 432, 436, 443, 446, 447, 452, 458-460, 462, 463, 468, 476-479.

FRÉDÉRIC II, roi de Prusse, 70, 71, 85, 149, 160, 161, 292, 431, 448, 473.

Fréjus (Évêque de). *Voy.* FLEURY (Cardinal de).

FRETOY (M. du), exempt, 411. *Voy.* ESTOURMEL.

FRONSAC (M. de), 338, 339.

FROTTEAU ou FORTO (Abbé), prédicateur, 446.

FULVY (M. de), 440.

FULVY (Mme de), 57.

G.

GABARET (M. de), 418.
GABRIEL (Ange-Jacques), premier architecte du roi, 116, 154, 440.
GAGES (M. de), 123, 124, 125, 374.
GALAISIÈRE (M. de la), intendant et chancelier de Lorraine, 82, 87, 306.
GALLES (Prince de). *Voy.* STUART.
GAMACHES (Mlle de), 8.
GASSION (Jean, marquis de), lieutenant général, 26, 85.
GAUCOURT (Mme de), abbesse de Bemont, 141.
GAULT (M. de), maréchal de camp, 467.
GENDRON, oculiste, 383.
GESVRES (Cardinal de), 136, 183.
GESVRES (François-Joachim-Bernard Potier, duc de), premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Paris, 5, 7, 14, 30, 32, 43, 53-56, 63, 109, 110, 128, 161, 162-164, 166, 185, 188, 205, 206, 213, 220, 287, 288, 351, 352, 354, 358, 359, 365-367, 395, 410, 464, 466.
GIRARD (Abbé), 29.
GIVRY (Le bailli de), lieutenant général, 131.
GOESBRIANT (M. de), le père, 424.
GOESBRIANT (Louis-Vincent, comte de), lieutenant général, 327.
GOESBRIANT (Mlle de), 327.
GONDRIN (Marquis de), 199.
GONTAUT (Marquis de), 160, 172, 205, 294, 428.
GONTAUT (Marquise de), 348. *Voy.* CHATEL (Mlle du).
GRAMONT (Louis-Antoine-Armand, duc de), colonel du régiment des gardes françaises, 66, 74, 178, 179, 188, 193, 194, 205.
GRAMONT (Mme de), 312.
GRANCEY (Mme de), 136.
Grand prieur (M. le). *Voy.* ORLÉANS.
GRANDVILLE (M. de la), intendant de Strasbourg, 306, 353, 457.
GRANVILLE (M. de), maréchal de camp, 147.
Grassin (Régiment de), 320.
GRAVE (Mme de), 139.
GRILLE (Chevalier de), capitaine aux gardes, 107, 109, 308, 311, 384, 385; brigadier, 468.
GRIMALDI (M. de), brigadier de carabiniers, 108.
GRIMBERGHEN (Louis-Joseph d'Albert de Luynes, prince de), 8, 20, 36, 37, 57, 68, 72, 127, 142, 167, 176, 314, 340, 343-347, 358, 369, 390, 391, 396, 397, 419, 453.
GRIMBERGHEN (Princesse de), 30, 199.
GROOLIER (Chevalier de), chambellan de l'empereur, 142, 153, 167.
GUALTERIO (Mme de). *Voy.* MODÈNE (Mlle de).
GUÉBRIANT (M. de), 109, 110.
GUÉBRIANT (Président de), 109, 110.
GUICHE (Mme de la), 44, 299.
GUISE (M. de), 190, 191.

H.

HAN (Mlle du), 19.
HARCOURT (Abbé d'), 22.
HARCOURT (Maréchal d'), 451.
HARCOURT (François, duc d'), capitaine des gardes du corps du roi, 62, 66, 67, 225, 287, 365, 415.
HARCOURT (Henri-Claude, chevalier, puis comte d'), maréchal de camp, 27, 107, 110.
HARCOURT (Famille d'), 225.
HARDY, contre-amiral anglais, 470.
HARLAY (François de), archevêque de Paris, 32.
HAUTEFEUILLE (M. de), 61.
HAVRINCOURT (M. d'), brigadier, 468.
HÉNAULT (Le président), 444, 445.
HENNIN (Mlle d'), 360.
HERCASSIN (La d'), 113, 114.
HÉROUVILLE (M. d'), lieutenant général, 143.
HÉROUVILLE (M. d'), le fils, 142, 143, 179.
HÉROUVILLE (Mlle d'), 19.
HESSE (M.), joueur, 302.
HESSE-PHILIPPSTADT (Prince de), 481.
HINDFORT (Milord), ministre d'Angleterre à Berlin, 448.
HOCQUART (Mlle), 321.
HOLSTEIN (Comte de), 369.
Hongrie (Reine de). *Voy.* MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE.
HÔPITAL (Mme de l'), dame de Mesdames, 290, 306, 313.
HÔPITAL SAINTE-MESME (Mme de l'), 180, 300.
HUMIÈRES (Mme d'), 46.
HUXELLES (Maréchal d'), 37.
HYACINTHE (Le P.), capucin, 376.

I.

Incendies à Brest et à Strasbourg, 323.
Infant (L'). *Voy.* PHILIPPE (Don).

J.

JACQUES III, roi d'Angleterre, dit *le Prétendant*, 331, 332.
JAUCOURT (Mme de), 6, 7.
JEAN V, roi de Portugal, 145, 146.
JOLY DE FLEURY, procureur général, 150.
JOYEUSE (M. de), 424.
JUMILHAC (Pierre-Joseph de Chapelle, marquis de), lieutenant des mousquetaires, maréchal de camp, 333, 334, 381, 388.

K.

KEVENNHULLER (Comte de), 326.
KOLLOWRATH (M. de), 143.

L.

LA CHAPELLE, domestique, 114.
LACROIX, partisan, 21.
LAIDEGUIVE, notaire, 356.
LALLEMANT DE BETZ, fermier général, 414.
LAMBERT, prévôt des marchands, 80.
LAMBERT (Pierre-François-Xavier de Reboul de), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 141.
LAMBESC (Louis de Lorraine, prince de), 137.
LANDE (Marquise de la), sous-gouvernante des enfants de France, 290, 313, 409.
LANDREVILLE, brigadier, 467.
LASSAY (Léon de Madaillan de Lesparre, comte de), 45.
LAURAGUAIS (Duc de), 220.
LAURAGUAIS (Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle, duchesse de), 5, 10, 18, 20, 57, 64, 69, 77, 78, 81, 96, 97, 101, 103, 104, 110, 115, 120, 128, 130, 135, 137, 152, 154, 164, 166, 167, 172, 188, 289, 290, 292, 301, 310, 316-318, 322, 324, 335, 337, 377, 381, 387, 399, 400, 405, 419, 439, 442, 463, 470.
LAUTREC (M. de), ministre plénipotentiaire auprès de l'empereur, 11, 68, 76, 195, 228, 290, 343, 345, 346, 390, 391.
LAUTREC (Mme de), 343, 345, 346.
LAVAL (M. de), 132, 465.
Lavaur (Évêque de). *Voy.* MALEZIEU.
LEBEL, valet de chambre du roi, 322.
LEMOINE, chargé du salon de Marly, 311.
LESPARRE (Marie-Louise-Victoire de Gramont, comtesse de), 387, 399.
LEUVILLE (Louis-Thomas du Bois de Fiennes, marquis de), lieutenant général, 85.
LÉVIS (M. de), maréchal de camp, 467.
LEVISANI (Mme de), 285, 465.
Liége (Évêque et prince de). *Voy.* BAVIÈRE et BERGH.
Lille (Plan en relief de la ville de), 110.
LINIÈRES (Le P. de), jésuite, confesseur du roi, 11.
LISLEBONNE (M. de), 28.
LISSAC (M. de), 73.
LISTENAY (Marquise de), 113, 114.
LISTENOIS (M. de), 370, 371.
LIVRY (Louis Sanguin, marquis de), premier maître d'hôtel du roi, 144, 158, 215, 342, 350, 376, 411.

LIVRY (Mme de), 144, 342.
LOBKOWITZ (Prince de), 374.
LOGNY DE MONTMORENCY, maréchal de camp, 467.
LORGES (Comtesse de), 348, 464.
LORGES (Duc de), 336.
LORGES (Duchesse de), 105, 343, 344, 346, 390.
LORRAINE (Charles-Alexandre de), archiduc d'Autriche, nommé *le prince Charles*, 19, 74, 100, 122, 128, 129, 139, 151, 159.
LOUIS XIV, 12, 13, 31, 32, 37, 44, 173-175, 320, 352, 354, 398, 402, 406.
LOUIS XV, 3-12, 18-43, 46-59, 62-65, 68-89, 93-111, 114-123, 126-134, 137, 144, 147-169, 172, 175-191, 195-228, 286-297, 300-313, 316-329, 332-343, 348-360, 363-372, 376-381, 385-425, 429-434, 437, 440-443, 448-453, 457, 461-463, 467-471, 474-482.
LOUIS DE FRANCE, dauphin, fils de Louis XV, 18, 26, 28-33, 41, 46, 50, 52, 59, 77, 105-108, 129, 134, 135, 138, 140, 167, 175, 186, 204, 207, 209, 211, 213, 214, 216-218, 220, 223, 226, 287, 289, 291, 295, 297, 301, 302, 305, 309-311, 326, 335-337, 340, 341, 351, 352, 356, 358, 359, 372, 376-378, 380, 395, 399, 411-413, 423, 425, 431, 433, 436, 438, 443, 446, 447, 452, 458-460, 462, 463, 476; son portrait, 477-479, 481.
LOWENDAL (M. de), 320, 349, 350.
Luciennes (Maison de), 302.
LUSSAN (Abbé de), 141; archevêque de Bordeaux, 183, 435, 443.
LUTTEAUX (M. de), 461.
LUXEMBOURG (Charles-François de Montmorency, duc de), maréchal de camp, 28, 62, 180, 210, 220, 286, 287, 328, 467, 471.
LUXEMBOURG (Mme de), 288, 290, 291, 301.
LUYNES (Charles-Philippe d'Albert, duc de), 33, 39, 42, 69, 79, 104, 136, 227, 318, 336, 340, 377, 387, 391, 393, 410, 421, 422, 433.
LUYNES (Marie Brulart, duchesse de), dame d'honneur de la reine, femme du précédent, 2, 4, 41, 43, 47, 63, 79, 105, 106, 121, 133, 136, 137, 167, 176, 207-211, 216, 224, 227, 292, 296, 301, 303, 309, 312, 318, 326, 329, 335, 336, 342, 356, 359, 368, 371, 373, 377-379, 382-384, 387, 391-393, 412, 414, 419, 421, 422, 429, 431, 433, 434, 436, 437, 446, 457, 458, 461, 462, 465, 466, 472, 476, 477, 481.
LUYNES (Paul d'Albert de), évêque de Bayeux, 11, 14, 457.
LUZERNE (M. de la), chef de brigade, 402.

M.

MACHECO DE PRÉMEAUX (Jean-Chrétien de), évêque de Périgueux, 141, 183.
Macon (Évêque de). *Voy.* VALRAS.
Madame. *Voy.* FRANCE (Anne-Henriette de).
Madame Infante. *Voy.* FRANCE (Louise-Élisabeth de).
Mademoiselle. *Voy.* BOURBON (Louise-Anne de).
MADOT (François), évêque de Châlons-sur-Saône, 13.
MAILLEBOIS (Jean-Baptiste-François Desmaretz, marquis de), maréchal de France, 9, 37, 59, 60, 134, 137, 138, 149, 186, 328, 410.

MAILLEBOIS (Marie-Emmanuelle d'Alègre, marquise de), femme du précédent, 41, 214, 368.
MAILLEBOIS (M. de), le fils, 185, 290, 344; maréchal de camp, 436, 441, 453.
MAILLEBOIS (Mme de), 341.
MAILLY (Chevalier de), 332, 333.
MAILLY (Louise-Julie de Mailly-Nesle, comtesse de), 55, 58, 88, 96, 131, 152, 155, 224, 333.
MAILLY-BOURNONVILLE (M. de), 9.
MAINE (Louis-Auguste de Bourbon, duc du), 401, 402.
MAINE (Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé, duchesse du), 6, 7, 137, 138, 164, 401, 402.
MAINE (Louise-Françoise de Bourbon, Mlle du), fille de la précédente, 127, 128, 134, 163, 293.
MAINTENON (Mme de), 320, 409.
MALAUSE (M. de), 403, 424.
MALEZIEU (Nicolas de), évêque de Lavaur, 379.
MANIBAN (François-Honoré Casaubon de), archevêque de Bordeaux, 76, 140.
MANIÈRE (M. de), exempt, 411.
MANSART DE SAGONNE, architecte, 33, 34.
MARBEUF (Abbé de), 53.
MARCHE (Louis-François-Joseph de Bourbon-Conty, comte de la), 52, 106, 207, 209.
MARCIEU (Chevalier de), 120.
MARCIEU (M. de), 76, 290.
MARCK (Comte de la), 314, 315, 374, 376, 385,
MARCK (Comtesse de la), 386, 392. *Voy.* NOAILLES (Mlle de).
MARCK (Famille de la), 386.
MARIE LECZINSKA, 2, 4, 8, 9, 13, 14, 17, 18, 21, 22, 34, 35, 39, 41-43, 51, 52, 67, 76, 77, 92, 98, 105, 106, 108, 110, 111, 120, 121, 128, 130, 134-138, 141, 142, 163, 164, 166-168, 175, 180, 182, 186, 189, 197, 203, 204, 206, 207, 209-211, 213, 214, 216-218, 223, 225, 227, 289, 295-297, 299, 301-306, 309-312, 316-319, 322, 326, 328, 329, 335, 336, 338, 339, 341, 342, 348, 353, 356, 358, 359, 362, 364, 368, 369, 371-373, 376 379, 382, 384, 387, 392, 393, 401, 405, 411-416, 418, 420-424, 430-439, 442, 443, 446-448, 452, 453, 458-466, 469, 470, 472-474, 476, 477, 480, 481.
MARIE-THÉRÈSE-ANTOINETTE-RAPHAELLE, infante d'Espagne, 145, 147.
MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine de Bohême et de Hongrie, 161, 323.
MARNIER (M. de), 7-10.
MARSAN (Comte de), 6.
MARSAN (Mme de), 8, 196, 318.
MARSAN (Mme de), chanoinesse de Remiremont, 168, 181, 191. *Voy.* TURENNE (Princesse de).
MARSIN (Maréchal de), 416.
MARVILLE (Claude-Henri Feydeau, seigneur de), lieutenant général de police, 466.
MATIGNON (Comte de), 300, 453.
MATIGNON (M. de), 131, 154, 307.

MATIGNON (Edmée-Charlotte de Brenne de Bourbon, marquise de), dame du palais de la reine, 131, 154, 387, 399.
MATIGNON (Mlle de), 307.
MATTHEWS, amiral anglais, 312, 326, 343, 351.
MAULEVRIER (M. de), 28.
MAUPEOU (M. de), premier président au parlement de Paris, 150, 221, 222, 227.
MAUPERTUIS (M. de), 28, 29.
MAUREPAS (Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de), secrétaire d'État, 18, 35, 37, 47, 65, 77, 88, 90, 102, 104, 115, 128, 132, 148, 153, 215, 223, 224, 286, 296, 309, 317, 343, 348, 373, 379, 382, 383, 399, 400, 404, 405, 407, 410, 414, 417, 422, 429, 432, 433, 440, 447, 479.
MAUREPAS (Marie-Jeanne Phélypeaux de la Vrillière, comtesse de), cousine et femme du précédent, 166, 447.
MAUSSARON, avocat, 113, 114.
MAZARIN (Duchesse de), 342, 358, 413.
MEGRET-SERILLY (M.), intendant de Pau, 306.
MÉNAGE, 32.
MENOU (M. de), exempt, 411.
MERCIER (M.), contrôleur de la maison de la reine, 437, 477.
MERCIER (Mme), première femme de chambre de la reine, 215.
MERCY (M. de), 451.
MÉRODE (Alexandre-Maximilien-Balthazar-Dominique de Gand-Villain, comte de), maréchal de camp, 305.
MÉRODE (Pauline-Louise-Marguerite de la Rochefoucauld de Roye, comtesse de), femme du précédent, dame du palais de la reine, 41, 136, 305, 318.
Mesdames. *Voy.* FRANCE (Anne-Henriette et Marie-Adélaïde de).
MESNIL (M. du), 24, 26, 36.
MESSEY (M. de), guidon des gendarmes, 75.
MEUSE (Chevalier de), chambellan du roi de Pologne, 19, 453.
MEUSE (Henri-Louis de Choiseul, marquis de), lieutenant général, 4, 64, 77, 81, 103, 128, 152, 156, 290, 412.
MÉZIÈRES (Chevalier de), 370, 371.
MÉZIÈRES (Mme de), 343.
MINA (M. de la), 158, 170, 171, 309, 312.
MINUTZI, général bavarois, 21.
Mirepoix (Évêque de). *Voy.* BOYER (Jean-François).
MIREPOIX (Marquis de), maréchal de camp, 403, 404, 407, 408, 435; lieutenant général, 436, 441.
MIREPOIX (Mme de), 407, 408.
MODÈNE (François III, duc de), 39, 374, 375.
MODÈNE (Charlotte-Aglaé d'Orléans, duchesse de), 39, 76, 77, 98, 105, 123, 125, 127, 184, 185, 207, 209, 214, 216, 217, 285-287, 293, 301, 302, 358, 359, 374, 375, 464, 466, 470, 474.
MODÈNE (Marie-Thérèse-Félicité d'Este, Mlle de), fille des précédents, 105, 184, 185, 350, 464, 466.
MOLDES (Mme de), 434, 437.
MOLÉ (M.), 353.

Molé (Mme), abbesse de Farmoutiers, 141.
Monaco (Prince de), 317, 319.
Moncrif (M. de), directeur de l'Académie française, 11, 14, 17, 309, 318.
Monsieur. *Voy.* Orléans (Philippe de France, duc d'), 78.
Montaigu (M. de), gentilhomme de la manche du dauphin, 30.
Montaigu (M. de), capitaine aux gardes, ambassadeur à Venise, 11.
Montal (M. de), 85.
Montauban (Éléonore-Eugénie de Béthisy, princesse de), dame du palais de la reine, 2, 155, 210, 292, 368, 387, 421, 422, 458, 474.
Montauban (Le petit de), 423.
Montausier (M. de), 402.
Montazet (Abbé de), aumônier du roi, 56, 211.
Montbazon (Duc de), 182.
Montbazon (Duchesse de), 196, 364.
Montbazon (Mme de), 293.
Montboissier (M. de), 334, 388, 389.
Montéclaire (Mme de), 192.
Montemar (M. de), 123, 124.
Montespan (M. de), 200.
Montespan (Mme de), 201, 399.
Montesson (M. de), lieutenant général, 23, 374.
Monteynard (Marquis de), 424.
Monthulé (M. de), chef du conseil du prince de Conty, 44, 192.
Montigny (M. de), brigadier, 467.
Montijo (Comte de), ambassadeur d'Espagne à Francfort, 169, 175, 196, 288, 290, 337.
Montmartel (M. de), 414, 419.
Montmorency (Baron de), 29.
Montmorency (Comte de), 300.
Montmorency (Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, appelé le maréchal de), maréchal de France, 138, 286, 287, 324.
Montmort (M. de), chef de brigade, 402; brigadier, 468.
Montullé. *Voy.* Monthulé.
Montrevel (Mme de), 2.
Mortemart (Comte de), 61, 62.
Mortemart (Duc de), 63, 220.
Mortemart (Duchesse de), 61-63.
Morveau (M. de), maître des requêtes, 113.
Mothe (Comtesse de la), 203.
Mothe (Maréchal de la), 102, 103.
Mothe (Maréchale de la), 78, 102.
Mothe-Houdancourt (M. de la), lieutenant général, chevalier d'honneur de la reine, 9, 62, 103, 180, 226, 287, 303, 312, 318, 336, 358, 359.
Moussy (Marquise de), 197.
Muy (Marquis du), sous-gouverneur du dauphin, 30, 360.
Muy (Mme de), 360, 409, 478.
Muy (M. de), le fils, 30, 360.

N.

NADAILLAC (M. de), exempt, 104.
NAIN (M. le), intendant de Poitiers, 82; de Languedoc, 108, 120.
NANGIS (Maréchal de), chevalier d'honneur de la reine, 372.
NANGIS (Maréchale de), 457, 458.
Narbonne (Archevêque de). *Voy.* CRILLON.
NARBONNE (M. de), chef de brigade, 411, 474.
NAVARRO, amiral espagnol, 370.
NERI (Mme de), 317, 319, 320.
NEUVILLE (Le P.), jésuite, 23, 38, 52-54.
NEZOT, ingénieur de Lille, 110.
NIVERNOIS (Duc de), 381.
NOAILLES (Maréchale de), la mère, 92.
NOAILLES (Adrien-Maurice, duc de), maréchal de France, capitaine des gardes du corps du roi, 23, 24, 26, 27, 36, 47, 54, 63-67, 73, 74, 83, 91, 92, 116, 149, 151, 157, 178, 179, 193-195, 210, 287, 291, 297, 301, 320, 321, 324, 325, 327, 333, 343, 356, 382, 387, 396, 397, 404, 413, 414, 420, 425, 442, 443, 448, 449, 471, 476.
NOAILLES (Philippe, comte de), gouverneur de Versailles, fils du précédent, 64, 180, 210, 220, 226, 290, 302, 311, 322, 436.
NOAILLES (Mlle de), 312, 324, 374, 376. *Voy.* MARCK (Comtesse de la).
NOGARET (M. de), 339.
NOLLET (Abbé), de l'Académie des sciences, 452, 453.
NORRIS, amiral anglais, 362, 372.
NOVION (Le président de), 182.
NYERT (M. de), 322.

O.

Oblats (Les), ce que c'est, 12.
OELS (M.), joueur, 302.
OIGNY (Mme d'), abbesse de Bondeville, 141.
ORDRE (Baron d'), brigadier, 468.
ORION (Baron d'), ministre du prince de Liége, 340.
ORLÉANS (Philippe de France, duc d'), nommé *Monsieur*, frère de Louis XIV, 78, 192.
ORLÉANS (Philippe, duc d'), régent du royaume, mort en 1723, 46, 78, 366, 367.
ORLÉANS (Françoise-Marie de Bourbon, duchesse douairière d'), fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, femme du précédent, 39, 105, 106, 184-186, 226, 343, 344, 346, 390, 464, 464, 465, 466.
ORLÉANS (Louis, duc d'), fils du régent, premier prince du sang, 21, 28, 183, 186, 192, 203, 207, 209, 211-213, 216, 217, 220, 293, 360, 361, 373, 402, 425, 438, 439, 442.
ORLÉANS (Jean-Philippe, dit le chevalier d'), grand prieur de France, 312, 330.

ORMESSON (M. d'), 429, 451, 454.
ORMESSON D'AMBOISLE (M.), 451, 454.
ORRY (Philibert), contrôleur général des finances, directeur général des bâtiments, 11, 33, 34, 37, 57, 77, 82, 86, 90, 103, 104, 137, 148, 156, 190, 203, 204, 364, 407, 414, 417, 429, 432, 454, 456.
OSSOLINSKI (Duc), 3.

P.

PALUN (Marquise de la), 9.
Parasols (Affaire des), 354, 458.
Paris (Archevêque de). *Voy.* VINTIMILLE.
Paris (Voyage du Dauphin à), 29.
PARIS-DUVERNAY (M.), 120.
Parlement de Paris (Réponse du roi au), 222.
PAULY (Mme de), 465.
PELLETIER (Louis le), premier président au parlement de Paris, 150.
PENTHIÈVRE (Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de), 65, 207, 217, 287, 312, 350, 354, 356, 365, 366, 369, 373, 374, 376, 378, 379, 387.
PÉRIGORD (Comtesse de), 317, 377, 399, 401, 422, 458, 474, 478.
Périgueux (Évêque de). *Voy.* MACHECO DE PRÉMEAUX.
PÉRUSSEAU (Le P.), jésuite, confesseur du roi, 11, 24, 54, 410, 425.
PEYRONIE (François Gigot de la), premier chirurgien du roi, 471.
PEZÉ (Mlle de), 19.
PHILIPPE V, roi d'Espagne, 145, 202, 323, 426-428.
PHILIPPE (Don), infant d'Espagne, 157, 158, 171, 368, 403, 407, 428.
PHILIPPES (M. de), officier général, 24.
PICQUIGNY (Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de), maréchal de camp, 24, 55, 178, 180, 187, 188, 306, 334.
PICQUIGNY (Mme de), 131,
PINELLI (Marquis de), 325.
PIOSASQUE (Comte de), 8, 119.
PLELO (Mlle de), 172.
PLESSIS (M. du), brigadier, 468.
POITIERS (Mme de), 465.
POLENITZ (M. de), major de Berchiny, 201.
POLI (Comte de), 2.
POLIGNAC (Melchior, cardinal de), 331, 332.
Polissons ou Salonistes de Marly, 304.
Pologne (Roi de). *Voy.* STANISLAS LECZINSKI.
POMPONNE (Abbé de), chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, 15, 111-113, 398, 480.
PONCE (Le P.), jésuite, 317.
PONIATOWSKI (M. de), 378.
PONS (Prince de), 6, 169, 467.
PONS (Princesse de), 168, 196.
PONS (Mme de), 400.

PONS (Vicomte de), 126.
PONTAC (Abbé de), 304.
PONTCHARTRAIN (Le chancelier de), 37, 88.
PONTCHARTRAIN (Comte de), 363.
PONT-CHAVIGNY (M. de), brigadier, 26, 67, 133.
PONT-SAINT-PIERRE (Michel-Charles-Dorothée de Roncherolles, marquis de), 2, 3.
PORTLAND (Milord), 88.
Pour (*Le*), 475.
Premier (M. le). *Voy.* BERINGHEN.
Premier Président (Le). *Voy.* PELLETIER et MAUPEOU.
Prétendant (Le). *Voy.* JACQUES III.
Prétendant (Le fils du). *Voy.* STUART.
Prévôt des marchands (Le). *Voy.* VATAN.
PRIE (M. de), 460, 461, 466.
PRIE (Mlle de), 102.
Princesse (Mme la). *Voy.* CONDÉ.
Prusse (Roi de). *Voy.* FRÉDÉRIC II.
PUIGUYON (Mme de), 107.
PUISIEUX (Louis-Philogène Brulart, marquis de), 298.
PUISIEUX (Mlle de), 298.
PUYSÉGUR (Le maréchal de), 57, 123, 227.

Q.

QUENAULT (M.), brigadier, 344.

R.

RAGNY (M. de), 7.
RAIS (Abbé de), 141.
RANDAN (Mme de), 197.
RANDEL (M.), écuyer du duc de Luynes, 42, 336.
RANNES (M. de), 403, brigadier, 435, 436, 441.
RASTIGNAC (Louis-Jacques de Chapt de), archevêque de Tours, 180, 210.
RAZILLY (M. de), capitaine aux gardes, 197; maréchal de camp, 467.
REBOURS (M. le), intendant des finances, 440.
Récollets (Chapelle nouvelle aux), 17.
REFFUVEILLE, brigadier, 467.
Reine (La). *Voy.* MARIE LECZINSKA.
Rennes (Évêque de). *Voy.* VAURÉAL.
REVEL (François de Broglie, comte de), 23.
REYNOLD, brigadier, 427.
RICHELIEU (Cardinal de), 101.
RICHELIEU (Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, duc de), maréchal de camp, 47, 81, 82, 156, 178, 180, 188, 189, 220, 224, 225, 311, 328-

331, 335, 338, 339, 349, 350, 354, 387, 399, 413, 428; lieutenant général, 467.
Rieux (MM. de), 380.
Rigaud (Hyacinthe), peintre, 291.
Rivier (Mlle), 315. *Voy.* Coetlogon (Mme de).
Rivière (M. de la), 164.
Rivière (Mme de la), 164, 461, 462.
Roche (La), valet de garde-robe, 146.
Roche-Aymon (Charles-Antoine de la), archevêque de Toulouse, 23.
Rochechouart (Duc de), 62, 63, 132, 219, 226.
Rochechouart (Duchesse de), 322, 387, 399, 429, 430.
Rochechouart (Vicomtesse de), 44, 54, 387, 399.
Rochefoucauld (Frédéric-Jérôme de Roye de la), archevêque de Bourges, 50, 51, 210, 228, 288.
Rochefoucauld (Alexandre, duc de la), grand maître de la garde-robe du roi, 130, 152, 365, 397, 410.
Rochefoucauld (Mme de la), abbesse de Saint-Sauveur, 141.
Rochefoucauld (Mme de la), abbesse de Saint-Pierre de Reims, 412.
Rochefoucauld (Famille de la), 201, 202.
Rochejacquelin (M. de la), exempt, 104.
Roche-sur-Yon (Louise-Adélaïde de Bourbon-Conty, Mademoiselle de la), 6, 39, 52, 54, 55, 64, 76, 101, 120, 127, 130, 131, 134, 152, 185, 186, 207, 209, 214, 217, 301, 302, 358, 359, 381.
Rohan (Armand-Gaston de), cardinal, grand aumônier de France, 26, 53, 54, 207, 211, 318, 331, 332, 358, 375, 377, 387, 405, 410, 414-417, 434, 435.
Rohan (Hercule-Mériadec de Rohan, duc de Rohan-Rohan, appelé le prince de), 75, 329.
Rohan (Marie-Sophie de Courcillon, princesse de), femme du précédent, 318, 336, 379.
Rohan (Duchesse de), 107, 196, 406.
Rohan (Mme de), 399.
Rohan (Vicomte de), 299.
Roi (Le). *Voy.* Louis XV.
Romecourt, maréchal de camp, 467.
Roquefeuille (M. de), chef d'escadre, 357, 362, 370.
Roquépine (M. de), 348.
Roquépine (Mme de), 348, 474. *Voy.* Boufflers-Remaincourt (Mlle de).
Rotissé de Romainville (Mlle), fille de la musique de la reine, 128.
Rottembourg (M. de), 462, 447, 473.
Rouen (Archevêque de). *Voy.* Saulx-Tavannes.
Roure (Comtesse du), 406, 407, 428, 429, 464, 470.
Rubempré (M. de), capitaine des gendarmes écossais, 499.
Rubempré (Mme de), 166, 399, 470.
Ruffec (Catherine-Charlotte-Thérèse de Gramont, duchesse de), 131.
Rupelmonde (Marie-Marguerite-Élisabeth d'Alègre, comtesse de), 205.
Rupelmonde (Marie-Chrétienne-Christine de Gramont, comtesse de), dame du palais de la reine et belle-fille de la précédente, 2, 21, 136, 205, 377, 459.

RUPELMONDE (Le petit de), 427.
Russie (Palatine de), 425.

S.

SABRAN (Mme de), 41, 322, 472.
SADE (M. de), envoyé du roi près de l'électeur de Cologne, 313.
SAINCTOT (M. de), introducteur des ambassadeurs, 138, 167, 480.
SAINT-AIGNAN (Duc de), 46, 47, 49, 51, 219-221.
SAINT-AIGNAN (M. de), 13.
SAINT-AULAIRE (Mme de), abbesse de Bugue, 141.
SAINT-CHAUMONT (M. de), 428.
SAINT-CLAIR (M. de), brigadier, 467.
SAINT-CLOUD (M. de), 9, 41, 42, 142, 420.
SAINT-CYR (Abbé de), sous-précepteur du dauphin, 400.
SAINT-FLORENTIN (Comte de), secrétaire d'État, 13, 134, 148, 413, 417, 429, 479, 480.
SAINT-FLORENTIN (Mme de), 41, 312, 318, 336.
SAINT-HILAIRE (Abbé de), 376.
SAINT-HILARE (M. de), maître d'hôtel du roi, 143, 144.
SAINT-JAL (M. de), 448, 449.
SAINT-LAURENT (M. de), gouverneur du duc de Chartres, 78.
Saint-Louis (Église), à Versailles, 31.
SAINT-PADOUR (M. de), 42.
SAINT-PERN (M. de), 312.
SAINT-PIERRE (Abbé de), 8, 28.
SAINT-SAUVEUR (M. de), écuyer de la petite écurie, 351.
SAINT-SEGRAUX, brigadier.
SAINT-SIMON (Le bailli de), 131, 136, 304, 318, 336.
SAINT-TROPEZ (M. de), 327.
SALIGNAC (Abbé de), aumônier de la reine, 304.
SALLE (M. de la), brigadier, 468.
Salle du Conseil, à Versailles, 48.
Salonistes ou Polissons de Marly, 304.
SANZAY (M. de), 299, 361.
Sardaigne (Roi de). *Voy.* CHARLES EMMANUEL III.
SAUJON (Mme de), 206.
SAULX (M. de) 403.
SAULX (Mme de), 401.
SAULX-TAVANNES (Charles-Nicolas de), archevêque de Rouen, grand aumônier de la reine, 136, 210, 304, 318, 335, 352, 431, 435, 436.
SAUMERY (Chevalier de), chef de brigade des gardes du corps, 291.
SAUMERY (M. de), maréchal de camp, 467.
SAUROY (M. de), trésorier de l'extraordinaire des guerres, 468.
SAUVIGNY (M. de), 82, 87, 196.
SAXE (Arminius-Maurice, comte de), lieutenant général, 73, 100, 128, 195, 339, 356, 370; maréchal de France, 379, 380, 382, 460, 461, 466, 476.

SCHEVESTRE, piqueur, 394.
SCHMERLING (M. de), ambassadeur de l'empereur Charles VI, 177.
SEBBEVILLE (Mlle de), 9, 10.
SÉCHELLES (M. de), intendant de l'armée de Flandre, 353.
SECKENDORF (Le maréchal de), 21, 23, 69, 73, 119, 147.
SEEDORF (M. de), maréchal de camp, 467.
SEEFELD (M. de), ambassadeur de l'empereur à Madrid, 340.
SEGAUD (Le P.), prédicateur, 425.
SÉGUR (M. de), guidon des gendarmes, 75, 76, 133.
SÉGUR (M. de), lieutenant général, 60, 290.
SEIGNELAY (M. de), 182.
Semaine (Ce que l'on appelle la belle), 155.
Semaine sainte (Ce que l'on appelle la), 2, 22.
SENNETERRE (M. de), ambassadeur du roi à Turin, 154, 168.
SENS (Élisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé, Mademoiselle de), 52, 153, 207, 209, 214, 217, 301, 302.
SERRE (La), brigadier, 468.
SIGOGNE, médecin, 393.
SIMIANE (Mme de), 203, 299, dame d'honneur de la duchesse de Chartres, 360, 361.
Sœurs (Les trois). *Voy.* FLAVACOURT, LAURAGUAIS et LA TOURNELLE (Mmes de).
Soissons (Évêque de). *Voy.* FITZ-JAMES.
SOLAR (Le commandeur de), ambassadeur de Sardaigne, 129, 154, 168.
SOUBISE (Charles de Rohan, prince de), capitaine des gendarmes de la garde, 24, 75, 180, 210, 216, 301, 328, 334.
SOUBISE (Anne-Thérèse de Savoie-Carignan, princesse de), 368, 376.
SOURCHES (M. de), 376, 422.
SOURCHES (Mme de), 313, 373.
STAFFORT (Mlle), 433.
STAINVILLE (M. de), 25, 73, 403, 418, 432.
STAIRS (Lord), 65.
STANISLAS LECZINSKI, roi de Pologne, duc de Lorraine, 2, 5, 7, 342, 351.
STUART (Charles-Édouard), dit le *prince de Galles*, fils du Prétendant, 325, 339, 349.
STYRUM, général allemand, 60, 61.
SULLY (Duchesse de), 321.
SUZE (M. de), 403, 451.
SUZE (M. de la), 123, 430, 431, 467.
SUZY (M. de), 42.

T.

TALLARD (Duc de), 210, 287.
TALLARD (Marie-Élisabeth-Angélique Gabrielle de Rohan, duchesse de), gouvernante des enfants de France, 28, 99, 109-111, 207, 209-211, 214, 288, 290, 295, 297, 301, 409, 430, 431, 446, 447, 459, 468, 477.

Tallard (Maréchal de), 37, 61.
Talleyrand (M. de), 191, 297, 298, 309, 313.
Talleyrand (Mme de), dame du palais de la reine, 2, 21, 41, 55, 191, 298, 377, 401, 422.
Talmond (Prince de), 164, 342.
Talmond (Princesse de), 2, 41, 326.
Talon (Le président), 182, 353.
Talon (Mme), 353.
Tarlo (Comte de), 378.
Tempi, nonce du pape, 364.
Tencin (Pierre-Guérin de), cardinal, archevêque de Lyon, ministre d'État, 36, 37, 51, 54, 86, 90, 104, 131, 148, 149, 151, 153, 210, 218, 219, 292, 301, 320, 330, 331, 332, 340, 343, 368, 377, 407, 417, 429, 432, 433, 457.
Terreau (Du), suisse de M. d'Angervilliers, 113, 114.
Tessé (René-Mans de Froulay, marquis de), premier écuyer de la reine, 9, 41, 42, 136, 186, 287.
Tessé (Marie-Charlotte de Béthune, marquise de), femme du précédent, 400.
Theil (M. du), 471, 475.
Thémines (Mme de). Voy. Béringhen (Mme de).
Thianges (Chevalier de), 2, 3.
Thianges (Commandeur de), 136.
Tillières (M. de), capitaine des gendarmes-dauphins, 30.
Tillières (Mme de), 108.
Tingry (Anne-Charles-François-Chrétien de Montmorency-Luxembourg, prince de), brigadier, 324, 325; maréchal de camp, 467.
Tinseau (Abbé de), 141.
Tonnerre (Mme de), 465.
Torcy (M. de), 37, 47, 118.
Toulongeon (M. de), brigadier, 468.
Toulouse (Archevêque de). Voy. Roche-Aymon.
Toulouse (Marie-Victoire-Sophie de Noailles, comtesse de), 52, 97, 157, 199, 217, 302, 312, 317, 365, 387.
Tour d'Auvergne (Henri-Oswald de la), cardinal, archevêque de Vienne, premier aumônier du roi, nommé le *cardinal d'Auvergne*, 394.
Tournelle (Marie-Anne de Mailly-Nesle, marquise de), dame du palais de la reine, 5, 6, 10, 18, 20, 43, 51, 57, 58, 61, 64, 69, 77, 80, 81, 88, 96, 97, 101, 103-105, 109, 110, 115, 120, 121, 128, 130, 135, 137, 148, 152, 154-157, duchesse de Châteauroux, 164. Voy. Chateauroux.
Tours (Archevêque de). Voy. Rastignac.
Trémoille (M. de la), 63, 163, 164, 189, 220.
Trémoille (Marie-Victoire-Hortense de la Tour d'Auvergne, duchesse de la), femme du précédent, 371.
Tresmes (Comte de), 449.
Tresmes (Duc de), 163.
Tresnel (M. de), 300, 307.
Tresnel (Mme de), 321, 348.
Tresnel (Mlle de), 300, 308.

TRESSAN (M. de), chef de brigade, 2.
TRICOTTE (La), dite Saint-Bernard, 113, 114.
Troupes (Récapitulation des), 253, 254.
TRUDAINE (M.), conseiller d'État, 440.
TRUDAINE (Mlle), 9.
Tunis (Députés de), 18.
TURENNE (Le maréchal de), 293, 294.
TURENNE (Prince de), 168, 181, 182, 191.
TURENNE (Princesse de), 196. *Voy.* MARSAN (Mme de).
TURGOT (Michel-Étienne), 80, 466.
TYRCONNEL (Milord), 290.

U.

URSINS (Mlle des), 327.
UZÈS (Duchesse d'), 20, 101, 137.

V.

VALBELLE (M. de), guidon des gendarmes, 75.
VALENTINOIS (M. de), 319, 320, 453.
VALJOUAN-DAGUESSEAU (M. de), 393.
VALLIÈRE (M. de), lieutenant général d'artillerie, 66.
VALLIÈRE (Duchesse de la), la mère, 312.
VALLIÈRE (M. de la), 173, 301, 410.
VALLIÈRE (Mlle de la), maîtresse de Louis XIV, 173.
VALRAS (Henri-Constance de Lort de Sérignan de), évêque de Mâcon, 141, 394.
VANDEUIL (M. de), le père, chef de brigade des gardes du corps, 80.
VANDEUIL (M. de), le fils, exempt, 80.
VANDEUIL (Mme de), 80.
VANDEUIL (Mlle de), 80.
VAN-EYCK (M. de), ministre du prince de Liége, 340.
VANHOEY (M.), ambassadeur de Hollande, 160.
VANOLLES (M. de), intendant de l'armée de Bavière, 23, 116-119, 126, 129, 306, 353.
VARENNES (M. de), 448.
VARNEVILLE, brigadier, 467.
VASSÉ (Chevalier de), 101.
VASSÉ (M. de), 19, 47.
VASSÉ (Mme de), 47.
VATAN (M. de), prévôt des marchands, 30, 80-82, 466.
VAUBECOURT (Mme de), 300, 434, 437.
VAUDRAY (M. de), lieutenant général, 363.

Vaudreuil (M. de), 448, brigadier, 468.
Vaulgrenant (M. de), 145.
Vauréal (Louis-Guy Guérapin de), évêque de Rennes, maître de la chapelle-musique du roi, 145, 447.
Vendôme (Duc de), 323.
Ventadour (Charlotte-Éléonore-Madeleine de la Mothe-Houdancourt, duchesse-douairière de), gouvernante des enfants de France, 78, 101, 103, 106, 134, 293, 413, 449, 461, 466.
Vérac (M. de), 187.
Verdier (François du), évêque d'Angoulême, 141.
Vernassal, brigadier, 468.
Verneuil (M. de), introducteur des ambassadeurs, secrétaire du cabinet, 8, 19, 178, 340, 357, 364, 369, 395, 414, 419.
Vezannes (Georges-Philippe-Léon de Channes de), major des chevau-légers, 318, 334.
Vienne (Abbé de), 473.
Vieuville (M. de la), 132.
Vigier (M. du), lieutenant général, 441.
Vigean (Mme du), 422.
Vigne (M. de la), médecin, 401.
Villars (Louis-Hector, duc de), maréchal de France, 60, 61.
Villars (Jeanne-Angélique Roque de Varengeville, maréchale duchesse douairière de), veuve du précédent, 320.
Villars (Honoré-Armand, duc de), fils des précédents, 307.
Villars (Amable-Gabrielle de Noailles, duchesse de), femme du précédent, dame d'atours de la reine, 2, 17, 21, 22, 41, 92, 152, 207, 209-211, 297, 309, 312, 336, 359, 368, 373, 387, 420, 431, 458, 473, 476.
Villars (Mlle de), 307. *Voy.* **Egmont** (Mme d').
Ville (Abbé de la), 224.
Villefort (Marie-Suzanne de Vallicourt, Mme de), sous-gouvernante des enfants de France, 290, 409.
Villeneuve (François Renaud de), évêque de Viviers, 141.
Villeneuve (M. de), conseiller d'État, 440.
Villequier (M. de), 189.
Villeroy (Maréchal de), 55.
Villeroy (Louis-François-Anne de Neufville, duc de), capitaine des gardes du corps du roi, 33, 115, 130, 148, 414.
Vintimille (Charles-Gaspard-Guillaume de), archevêque de Paris, 22, 30, 33, 413, 419, 468, 479.
Visé (Mme de), 461.
Vogüé (M. de), 342, 411.
Vol à Versailles, 371.
Voltaire, 292.

W.

WASSENAER (M. de), ministre de la reine de Hongrie, 442, 449, 450, 471, 472, 474.

Y.

YACHI (Princesse d'), 208.

FIN DE LA TABLE.